

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

**POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE
L'AMÉNAGEMENT DES TERROIRS VILLAGEOIS AU NIGER
CAS DU PROJET DALLOL BOSSO SUD (1989-1994)**

Thèse présentée

**À l'Université du Québec à Rimouski comme exigence partielle du programme de
doctorat en développement régional**

**Par
ADAMOU Alidou**



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

DÉDICACE

Cette thèse est dédiée à titre posthume à papa et à Issa.

REMERCIEMENTS

Louange à Allah qui a réuni les conditions de réalisation de cette recherche. Quoique personnelle, une thèse est rarement l'œuvre d'une seule personne. Généralement plusieurs gens ont travaillé dans l'ombre. C'est l'occasion de les remercier pour leurs soutiens, leurs encouragements et leurs conseils qui m'ont aidé à surmonter tant de difficultés pendant la réalisation de ce travail.

Je remercie également ma famille qui m'a patiemment compris et soutenu durant ces trois années et demi d'efforts continus. Que mes enfants pardonnent cette longue séparation pourtant nécessaire pour nous tous.

Je dois beaucoup aux professeurs Hugues Dionne et Marc-Urbain Proulx qui ont guidé mes pas dans la réflexion théorique et méthodologique. Merci à Hugues qui a accepté la direction de cette thèse. Il m'a patiemment accompagné avec une constante minutie dans la recherche et la rédaction du texte. Ses conseils critiques sur ce travail l'ont enrichi. Merci également à Marc-Urbain qui a agi en tant que codirecteur de thèse. Alors qu'il était avec moi sur le terrain pour la collecte des données au Niger, son vol devait être retardé de 48 heures pour cause de coup d'état militaire. Il a pu certainement apprécier la gravité des épreuves auxquelles les efforts de développement font face dans ce pays.

J'ai bénéficié également des conseils et soutiens de plusieurs autres professeurs plus particulièrement Mr. Serge Côté, Mr Bruno Jean, Mr Jules Dufour, Mme Johanne Boisjoly et Mme Danielle Lafontaine. Merci également aux populations du Dallol Bosso Sud et à Driss Bayane qui a fait la relecture du texte.

Merci à mon pays qui m'a laissé entreprendre cette recherche doctorale et au gouvernement du Canada (Bourses de la Francophonie) qui l'a financée.

RÉSUMÉ

Depuis le milieu des années 1980, sur le continent africain, l'approche «aménagement des terroirs villageois» a émergé comme une réponse concrète aux problèmes de développement et de gestion des ressources naturelles au sein des communautés villageoises. Cette approche, qui est désormais inscrite comme option officielle de développement rural dans tous les pays du Sahel mérite d'être évaluée.

Notre thèse se veut une contribution à l'évaluation de cette approche «d'aménagement des terroirs villageois». Elle porte sur la stratégie de développement territorial durable au Niger et centrée sur l'analyse et l'interprétation des résultats du premier projet du genre appliqué dans la région du Dallol Bosso Sud (1989-1994). Notre recherche emprunte une démarche interdisciplinaire et s'appuie sur les théories du développement territorial, du développement durable, de l'éco-aménagement et de l'écodéveloppement. Nous en parlerons comme étant une approche de développement territorial durable. C'est l'objet de la première partie de la thèse axée sur l'analyse théorique de cette notion de développement territorial durable.

La deuxième partie porte sur l'étude empirique du projet nigérien d'aménagement des terroirs villageois du Dallol Bosso Sud. L'enquête terrain a été réalisée entre mars et juin 1999 auprès des acteurs-clés impliqués dans le projet. Cette enquête a porté sur l'appréciation et l'analyse des résultats et des impacts du projet (sociaux, économiques, écologiques et politiques) et sur l'appropriation (socio-politique, technique, financière) de la démarche du projet par les populations concernées. L'analyse a été réalisée à la fois à partir d'entretiens, d'observation directe sur terrain et par l'approche documentaire.

Nos résultats révèlent que l'approche «aménagement des terroirs villageois» est porteuse d'orientations de développement territorial durable. Il s'agit en effet

d'une approche globale, multidimensionnelle et centrée sur la réalisation simultanée de plusieurs activités qui ont des impacts sociaux, économiques, écologiques, politiques et spatiaux très concrets pour les populations et leurs territoires.

L'étude démontre par contre que la population n'a pas pu s'approprier suffisamment les différentes techniques, technologies et méthodes proposées par le projet à cause de l'imbrication malheureuse de certains facteurs conjoncturels et structurels. Notre recherche va ainsi au-delà de certaines idées reçues, voulant incriminer les populations dans un refus d'appropriation alors que les enjeux véritables sont de l'ordre des défis d'un métissage culturel majeur entre des manières d'être et de produire différenciées.

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace.....	iii
Remerciement.....	iv
Résumé.....	v
Table des matières.....	vii
Liste des cartes.....	xiii
Liste des encadrés.....	xiv
Liste des figures.....	xv
Liste des graphiques.....	xvi
Liste des photos.....	xvii
Liste des tableaux.....	xviii
Liste des annexes.....	xix
Liste des abréviations, sigles et acronymes	xx
INTRODUCTION.....	01
PREMIÈRE PARTIE	
PROBLÉMATIQUE, CHAMPS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIE	
CHAPITRE 1	
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET AMÉNAGEMENT : OBJET DE	
RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE	08
1.1. Les ratées du développement au Sahel : des stratégies d'intervention remises en	
question.....	08
1.1.1. Quatre décennies d'efforts infructueux de développement en Afrique	
subsaharienne	09
1.1.2. Quatre générations de projet de développement rural.....	12
1.1.3. Les insuffisances et les écueils des stratégies antérieures d'intervention	18
1.1.4. La dégradation de l'environnement comme préoccupation.....	22

1.2. La nécessité d'une approche globale et durable ou comment intégrer environnement, aménagement et développement.....	24
1.2.1. Coupler l'environnement et le développement.....	25
1.2.2. Coupler l'aménagement et le développement.....	26
1.2.3. Coupler l'environnement et l'aménagement.....	27
1.3. Privilégier l'aménagement à la fois comme outil écologique, participatif et pédagogique.....	29
1.3.1. L'aménagement comme outil écologique	30
1.3.2. L'aménagement comme outil participatif et pédagogique.....	31
1.4. L'appropriation du développement : un préalable à sa durabilité	33
1.5. Objet de la recherche.....	38
1.5.1. L'aménagement des terroirs villageois comme stratégie de développement territorial durable.....	38
1.5.2. La question du développement durable	42
1.5.3. La question de l'appropriation.....	46
1.6. Approche méthodologique : une étude évaluative	49
1.6.1. L'étude de cas intra-site : Dallol Bosso Sud	49
1.6.2. La collecte des données	52
1.6.3. Le traitement et l'analyse des données.....	57
CHAPITRE 2	
LES APPROCHES FONCTIONNELLES ET TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT.....	63
2.1. Le développement et le développement régional.....	65
2.1.1. Le développement : un concept complexe et polysémique.....	65
2.1.2. Le développement régional : une avenue pour les régions ?	68
2.2. Les théories interprétatives du développement	69
2.2.1. Les approches fonctionnelles ou sectorielles de développement remises en question.....	70
2.2.1.1. Les diverses théories interprétatives du développement fonctionnel....	71
2.2.1.2. Critique des approches fonctionnelles du développement	85
2.2.2. Les approches territoriales du développement en renouvellement.....	88
2.2.2.1. Les diverses théories interprétatives du développement territorial.....	90
2.2.2.2. Critique des approches territoriales du développement	101
2.2.3. Les insuffisances des approches fonctionnelles et territoriales.....	105

CHAPITRE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE NOTION DEVENUE COURANTE À PRÉCISER...	108
3.1. Rappel sur l'évolution de la pensée scientifique sur l'environnement.....	109
3.1.1. Période d'ignorance écologique.....	109
3.1.2. Concept de protection intégrale.....	110
3.1.3. Concept de conservation de la nature.....	111
3.1.4. Concept d'environnement global.....	113
3.2. Le développement durable : histoire d'une notion devenue courante.....	116
3.2.1. Au fil des Conférences	116
3.2.2. Efforts de définition du développement durable.....	127
3.3. Le développement durable : une notion qui demeure heuristique	132

CHAPITRE 4

POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET "L'AMÉNAGEMENT DES TERROIRS VILLAGEOIS"	137
4. 1. Écodéveloppement et éco-aménagement	138
4.1.1. L'écodéveloppement chez Ignacy Sachs.....	138
4.1.1.1. Recherche d'un équilibre dynamique.....	139
4.1.1.2. Les critères de l'écodéveloppement.....	143
4.1.1.3. L'écodéveloppement comme éthique de développement.....	145
4.1.2. L'éco-aménagement du territoire chez Claude Lacour.....	147
4.1.2.1. Politique et éco-aménagement.....	148
4.1.2.2. Culture et éco-aménagement.....	150
4.1.2.3. Économie, écologie et éco-aménagement.....	152
4.2. L'aménagement des terroirs : outil de développement territorial durable?	154
4.2.1. Le terroir, son aménagement et sa gestion.....	154
4.2.2. Une démarche globale et territoriale.....	159
4.2.3. Une stratégie adaptée au Sahel.....	160
4.2.4. Intégration des perspectives.....	164
4.2.5. La nécessaire appropriation par la population.....	171
4.3. Les outils opérationnels du développement territorial durable.....	174
4.3.1. L'évaluation des incidences environnementales.....	174

4.3.2. La planification territoriale stratégique.....	177
4.3.3. La planification écologique.....	180
4.3.4. Les plans et schémas d'aménagement.....	182
4.4. Notre grille d'analyse du développement territorial durable.....	185

DEUXIÈME PARTIE

L'AMÉNAGEMENT AU NIGER ET LE PROJET DALLOL BOSSO SUD.....	193
--	------------

CHAPITRE 5

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU NIGER ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES.....	194
---	------------

5.1. L'institutionnalisation de l'aménagement du territoire au Niger.....

5.1.1. Mise en place des institutions en charge de l'aménagement.....	196
---	-----

5.1.2. Le découpage territorial et la décentralisation comme modalités pratiques d'aménagement du territoire..	199
--	-----

5.1.2.1. Les réformes administratives depuis 1961.....	202
--	-----

5.1.2.2. Les "appareils" régionaux.....	206
---	-----

5.2. La planification socio-économique comme instrument d'aménagement du territoire...

5.2.1. La planification depuis 1961.....	211
--	-----

5.2.2. Le Plan de développement économique et social (1987-1991) et le projet du Dallol Bosso Sud	219
---	-----

5.3. Les enjeux actuels de la politique d'aménagement du territoire nigérien.....

5.3.1. Trois enjeux majeurs.....	221
----------------------------------	-----

5.3.1.1. L'intégration nationale comme enjeu politique.....	222
---	-----

5.3.1.2. Le développement économique et social.....	224
---	-----

5.3.1.3. La lutte contre la désertification et le développement durable.....	227
--	-----

5.3.2. L'aménagement du territoire au service de l'environnement.....	234
---	-----

CHAPITRE 6

LE DALLOL BOSSO SUD : ÉTAT DES LIEUX ET NATURE DU PROJET.....	248
--	------------

6.1. Le Dallol Bosso Sud : divers contextes d'une région menacée.....

6.1.1. La fragilité biophysique du milieu.....	248
--	-----

6.1.2. Une population dense en progression.....	258
6.1.3. Les activités économiques traditionnelles en perte d'efficacité.....	262
6.1.4. Métissage à faire des structures politiques modernes et traditionnelles	271
6.2. Le projet Dallol Bosso Sud : un contexte et des orientations	276
6.2. 1. Contexte juridique, financier et institutionnel.....	276
6.2.2. Orientations du projet.....	279

CHAPITRE 7

DES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET LEURS IMPACTS.. 285

7.1. Des activités territoriales pour un développement durable.....	286
7.1.1. La dimension écologique du projet.....	286
7.1.1.1. Le schéma d'aménagement : outil-clé d'intervention.....	287
7.1.1.2. Les plans pluriannuels d'activités.....	289
7.1.1.3. Lutte contre la dégradation des ressources naturelles.....	291
7.1.1.4. L'agro-foresterie.....	295
7.1.1.5. Le reboisement.	298
7.1.1.6. Les foyers améliorés : choix technologique adapté.....	301
7.1.2. La dimension sociale du projet	304
7.1.2.1. L'alphabétisation fonctionnelle.....	304
7.1.2.2. L'animation participative comme stratégie de formation	305
7.1.3. La dimension économique du projet.....	308
7.1.3.1. L'intensification comme stratégie de production agro-pastorale.....	308
7.1.3.2. La mise en place des fonds de développement.....	312
7.1.3.3. Les cultures de contre-saison et l'autosuffisance alimentaire.....	316
7.1.3.4. La charrette : un autre choix technologique adapté.....	324
7.1.3.5. La banque céréalière : un service de proximité	330
7.1.3.6. L'embouche bovine.....	332
7.1.4. La dimension politique du projet.....	335
7.1.4.1. La mise en place des structures villageoises.....	336
7.1.4.2. Le comité de gestion de terroir villageois (CGTV)	338
7.1.4.3. Le comité villageois de gestion (CVG)	340
7.1.4.4. Le comité-secteur de gestion de terroir (CSGT).....	340
7.1.4.5. Le comité cantonal de gestion de terroirs (CCGT).....	341

7.2. Impacts des pratiques de développement global	343
7.2.1. Le schéma d'aménagement : rôle écologique et socio-politique.....	343
7.2.1.1. Le rôle écologique du schéma d'aménagement.....	344
7.2.1.2. L'impact socio-politique du schéma d'aménagement	347
7.2.2. Les performances de productivité : rendements et crédits	351
7.2.2.1. Accroissement des rendements.....	351
7.2.2.2. Accès au crédit rural.....	352
7.2.3. L'efficacité de la formation des adultes	355
7.2.4. L'émergence de nouvelles structures politiques villageoises.....	356
7.2.5. D'autres exemples d'impacts multi-dimensionnels	361
 CHAPITRE 8	
APPROPRIATION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE.....	370
 8.1. Les caractéristiques d'appropriation et de durabilité	371
8.1.1. Une prise de conscience.....	372
8.1.2. Une compréhension collective et pratique du processus de développement à long terme...	377
8.1.3. Une capacité de gestion technique des schémas d'aménagement.....	379
8.1.4. Une gestion autonome des ressources financières	382
8.1.5. Un réseau de structures fonctionnelles et viables	397
8.2. La difficile appropriation : les explications conjoncturelles et structurelles.....	399
8.2.1. Un temps d'intervention plutôt court.....	400
8.2.2. Une économie mondiale d'exclusion.....	402
8.2.3. L'absence de cadre juridique de nature décisionnelle et participative.....	408
8.2.4. Le difficile métissage culturel.....	410
8.3. Un développement durable incertain !.....	412
 CONCLUSION-SYNTHESE.....	417
 BIBLIOGRAPHIE.....	423
 ANNEXES.....	452

LISTE DES CARTES

<i>Carte 1.1 : Localisation géographique des terroirs encadrés par le projet.....</i>	<i>53</i>
<i>Carte 5.1 : Le Niger et ses départements.....</i>	<i>200</i>
<i>Carte 5.2 : Le Niger et ses arrondissements</i>	<i>201</i>
<i>Carte 6.1 : Dallol Bosso sud : Dégradation des sols.....</i>	<i>252</i>
<i>Carte 6.2 : Dallol Bosso sud : Évolution de la végétation.....</i>	<i>253</i>
<i>Carte 6.3 : Dallol Bosso sud : Synthèse des potentiels.....</i>	<i>257</i>

LISTE DES ENCADRÉS

<i>Encadré 3.1 : Dates significatives d'une prise de conscience internationale.....</i>	<i>121</i>
<i>Encadré 4.1 : Les critères de l'écodéveloppement</i>	<i>144</i>
<i>Encadré 4.2 : Les étapes du plan stratégique.....</i>	<i>179</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1.1 : Opérationnalisation des concepts principaux.....</i>	<i>45</i>
<i>Figure 3.1 : Distinction entre l'environnement et l'écologie.....</i>	<i>114</i>
<i>Figure 4.1 : Principes d'intégration spatiale du développement territorial.....</i>	<i>187</i>
<i>Figure 4.2 : Principes d'intégration spatiale du développement territorial durable.....</i>	<i>188</i>
<i>Figure 5.1 : Organisation territoriale du Niger et organes de la SD.....</i>	<i>205</i>
<i>Figure 6.1 : Organigramme du projet.....</i>	<i>278</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 6.1. Répartition des cultures.....</i>	<i>263</i>
<i>Graphique 8.1 : Taux de remboursement en 1994 pour les 25 terroirs.....</i>	<i>385</i>
<i>Graphique 8.2 : Taux de remboursement pour les 4 terroir en 1994.....</i>	<i>386</i>
<i>Graphique 8.3 :Variation moyenne des fonds de développement 94-97 en %.....</i>	<i>392</i>
<i>Graphique 8.4 : Évolution des fonds de développement dans les 4 terroirs.....</i>	<i>393</i>
<i>Graphique8.5 : Répartition des dépenses à la fin du projet par nature de la dépense</i>	<i>407</i>

LISTE DES PHOTOS

<i>Photo 6 : Processus de désertification est bien amorcé dans le Dallol Bosso Sud.....</i>	<i>251</i>
<i>Photo 7.1a et 7.1b : Dallol Bosso sud : Dispositifs anti-érosifs</i>	<i>294</i>
<i>Photo 7.2a et 7.2b : Foyers améliorés.....</i>	<i>303</i>
<i>Photo 7.3a et 7.3b : Site des cultures de contre-saison des femmes de Birni N’Gaouré.....</i>	<i>320</i>
<i>Photo 7.4a et 7.4b : Charrettes bovines.....</i>	<i>328</i>
<i>Photo 7.5a : Élevage extensif face au problème de pâturage.....</i>	<i>333</i>
<i>Photo 7.5b : Embouche bovine pour associer agriculture et élevage.....</i>	<i>333</i>
<i>Photo 7.6 : Schéma d’aménagement : un outil pédagogique et participatif.....</i>	<i>349</i>
<i>Photo 7.7a : Amélioration potentielle des rendements par les techniques de demi-lunes... ..</i>	<i>353</i>
<i>Photo 7.7b : Bonne montaison grâce aux techniques de zaï</i>	<i>353</i>

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1.1 : Caractéristiques, indicateurs et indices d'appropriation.....</i>	47
<i>Tableau 1.2 : Matrice-synthèse.....</i>	60
<i>Tableau 4.1 : Modalité de prise en compte de l'environnement dans les documents de planification.....</i>	183
<i>Tableau 5.1 : Bilan de la productivité forestière et de la consommation. bois-énergie</i>	230
<i>Tableau 6.1 : Pluviométrie comparée de deux stations de la zone du projet</i>	250
<i>Tableau 6.2 : Évolution de la population des terroirs encadrés.....</i>	258
<i>Tableau 6.3 : Évolution de la densité de la population (1989-1997).....</i>	259
<i>Tableau 6.4 : Répartition des cultures.....</i>	265
<i>Tableau 6.5 : Estimation du Cheptel du Canton de Birni N'Gaouré.....</i>	268
<i>Tableau 7.1 : L'animation en vue de l'élaboration des schémas d'aménagement.....</i>	290
<i>Tableau 7.2 : Mise en valeur et conservation du milieu : réalisations par terroirs.....</i>	293
<i>Tableau 7.3 : Synthèse des réalisations dans l'agriculture par terroir.....</i>	311
<i>Tableau 7.4 : Situation des prêts : sommaire par village.....</i>	314
<i>Tableau 7.5 : Contribution des cultures de contre-saison à l'autosuffisance aliment....</i>	322
<i>Tableau 7.6 : Équipement en charrettes par village.....</i>	327
<i>Tableau 8.1 : Prêts et taux de remboursement en 1994 pour les 25 terroirs.....</i>	384
<i>Tableau 8.2 : Taux de remboursement des prêts pour les 4 terroir en 1994.....</i>	386
<i>Tableau 8.3 : Évolution des fonds développement des 25 terroirs (94-97)</i>	391
<i>Tableau 8.4 : Évolution des fonds de développement dans les 4 terroirs</i>	393
<i>Tableau 8.5 : Sommaire des dépenses à la fin du projet par nature de la dépense.....</i>	406

LISTE DES ANNEXES

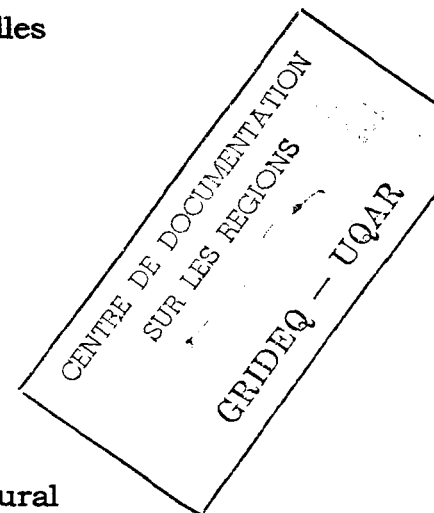
<i>Annexe 1.1 : Récapitulatif des sources de données</i>	<i>458</i>
<i>Annexe 1.2 : Matrice des effets.....</i>	<i>459</i>
<i>Annexe 1.3 : Matrice des activités-résultats.....</i>	<i>460</i>
<i>Annexe 7.1a : Appréciations des impacts des activités au niveau des quatre terroirs.....</i>	<i>461</i>
<i>Annexe 7.1b : Appréciations des impacts des activités au niveau des quatre terroirs.....</i>	<i>462</i>
<i>Annexe 8.1 : Sommaire des prêts par objectifs spécifiques et par catégories 1994.....</i>	<i>463</i>
<i>Annexe 8.2 : Sommaire financier par volets.....</i>	<i>464</i>
<i>Annexe 8.3 : Situation des prêts : sommaire par village au 30 sept 1993</i>	<i>465</i>
<i>Annexe A : Statut de comité villageois de gestion des terroirs.....</i>	<i>466</i>
<i>Annexe B : Règlement intérieur de comité villageois de gestion des terroirs.....</i>	<i>470</i>

Liste des abréviations, sigles et acronymes

AAT	Agence d'Aménagement des Terroirs
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACT	Association des Chefs Traditionnels
AFN	Association des Femmes du Niger
AGT	Aménagement et Gestion de Terroir
AGT/GRN	Aménagement et Gestion de Terroir / Gestion Ressources Naturelles
AHA	Aménagement hydro-agricole
AIN	Association Islamique du Niger
ASN	Annuaire des Statistiques du Niger
B.I.A	Banque Internationale pour l'Afrique
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDRN	Banque de Développement de la République du Niger
CCE	Commission des Communautés Européennes
CECI	Centre Canadien d'Études et de Coopération Internationale
CES/DRS	Conservation des Eaux et Sols / Défense et Restauration des Sols
CFDT	Compagnie Française de Développement des Textiles
CGTV	Comité de Gestion de Terroir villageois
CILSS	Comité Inter-États de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CLD	Conseil Local de Développement
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CND	Conseil National de Développement
COPRONIGER	Société de Commerce et de Production du Niger
COTEAR	Comité Technique d'Arrondissement
COTEDEP	Comité Technique Départemental

CRD	Conseil Régional de Développement
CSRD	Conseil Sous-Régional de Développement
CUN	Communauté Urbaine de Niamey
CVD	Conseil Villageois de Développement
CVG	Comité Villageois de Gestion
DDRAT	Direction du Développement Régional et de l'Aménagement du Territoire
DU	Direction de l'Urbanisme
FAO	Food and Agriculture Organisation
FED	Fonds Européen de Développement
ICRISAT	International Crops Research Institut for Semi-Arid Tropics
IGN	Institut Géographique National France
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
IPDR	Institut Pratique de Développement Rural de Kollo
IRSH	Institut de Recherches en Sciences Humaines
MAG/E	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
ME	Ministère de l'Équipement
MFP	Ministère des Finances et du Plan
MHE	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
MIAT	Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
MNSD	Mouvement National pour la Société de Développement
MP	Ministère du Plan
MRC	Municipalité Régionale de Comté
NIGELEC	Société Nigérienne d'Électricité
OCDE	Organisation de Coopération pour le Développement Économique
OIG	Organisation Internationale Gouvernementale

ONERSOL	Office Nigérien d'Énergie Solaire
ONU	Organisation des Nations Unies
OPVN	l'Office des Produits Vivriers du Niger
ORSTOM	Office de Recherche Scientifique en Territoires Outre-Mer
PAFT	Plan d'Action Forestier Tropical ().
PAGT	Projet/Programme d'Aménagement et Gestion de Terroir
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDBN	Projet Dallol Bosso Nord
PDBS	Projet Dallol Bosso Sud
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PDRI	Projet de Développement Rural Intégré
PED	Pays en Voie de Développement
PGRN	Programme De gestion des ressources naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNEDD	Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNGRN	Programme National de Gestion des Ressources Naturelles
PNLCD	Plan National de Lutte Contre la Désertification
PNRA	Programme National de Recherche Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme de Nations Unies pour l'Environnement
POS	Plan d'Occupation du Sol
PPG	Programmation Permanente Glissante
PPODR	Programme des Petites Opérations de Développement Rural
RERU	Revue d'Économie Régionale et Urbaine
SERA	Secrétariat d'État à la Réforme Administrative



SNCP	Société Nigérienne des Cuir et Peaux
SONARA	Société Nigérienne (de commerce) de l'Arachide
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNC	Union Nationale des Coopératives
UNCC	Union Nationale de Crédit et de Coopération
USAID	United State Agency for International Development
WWF	World Wildlife Fund

INTRODUCTION

Le développement est le plus important problème politique de tous les temps Albertini (1967 : 314).

La crise sociale, économique et écologique que traversent les pays sahéliens remet en question à la fois les stratégies de développement mises en œuvre et les politiques qui les sous-tendent. Il nous semble que quatre décennies d'efforts de développement se sont aujourd'hui soldées par un cuisant échec. Le Niger est un cas exemplaire de cet échec. Depuis son indépendance politique en 1960, ce pays a mis en œuvre divers projets de développement grâce à la générosité des bailleurs de fonds extérieurs. Mais un constat est là : le développement n'a toujours pas «décollé» et l'environnement continue à se dégrader sous l'action conjuguée des facteurs naturels et anthropiques.

Face à cette crise qui atteint aujourd'hui des limites intolérables, cette recherche pose la question fondamentale d'une alternative aux modèles classiques de projet qui ont peu ou pas suffisamment tenu compte de l'environnement et de l'aménagement. En prenant l'exemple du développement rural¹ et en nous basant sur le projet d'aménagement des terroirs villageois du Dallol Bosso Sud, notre analyse se fonde sur la nécessité d'une plus grande intégration de l'aménagement et du développement et d'une prise en compte étroite de la question de l'environnement dans les stratégies d'intervention. Selon nous, ces trois domaines ont été rarement pris simultanément en compte dans les modèles antérieurs de projet.

En fait, ces trente dernières années ont vu l'émergence de plusieurs concepts visant une telle intégration surtout depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1972 à Stockholm. Depuis cette Conférence, les concepts n'ont cessé d'abonder : écodéveloppement

(Sachs, 1980, 1981, 1997), éco-aménagement (Lacour, 1992), éco-géographie (Tricart et al. 1979), développement durable (CMED, 1987). Ces concepts font encore l'objet d'une très grande vulgarisation presque partout dans le monde. Ils traduisent surtout la nécessité d'une approche globale et intégrée en s'inscrivant en rupture par rapport aux approches sectorielles dominantes.

Dans le contexte du Sahel et depuis le séminaire de Nouakchott de 1984, c'est le concept «d'aménagement des terroirs villageois» qui a émergé pour rendre compte de la nécessité d'une approche plus globale et multidimensionnelle du développement. C'est dans cette perspective que l'aménagement a été perçu comme un outil privilégié pour coupler les besoins et nécessités de production avec les préoccupations de protection dans un contexte où la pauvreté humaine et la dégradation écologique se renforcent et s'accroissent dans la quotidienneté.

Ainsi, depuis le milieu des années 1980, l'approche «aménagement des terroirs» a émergé comme une réponse concrète aux problèmes de développement et de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés villageoises territorialement organisées. Cette approche, qui est désormais inscrite comme option officielle de développement rural dans tous les pays du Sahel mérite d'être évaluée.

Notre thèse porte précisément sur l'évaluation de l'approche «aménagement des terroirs» expérimentée avec le premier projet du genre réalisé dans le Dallol Bosso Sud entre 1989 et 1994. Notre objectif général est de contribuer au débat sur la pertinence et l'efficacité de l'aménagement des terroirs villageois en tant que processus de développement territorial durable au Niger à travers une évaluation globale de ce projet pilote. Les objectifs spécifiques visent : une description et une présentation des résultats du projet ; une analyse et une interprétation des impacts des réalisations au plan social, économique, politique et environnemental ; et enfin, une analyse de l'appropriation du projet par les populations. Pour tenir compte de la complexité des processus du développement, nous avons porté une attention spéciale aux appuis théoriques susceptibles de nous fournir un cadre explicatif et critique des impacts multidimensionnels du projet et de son

appropriation par la population. Nous mettons de l'avant le concept de *développement territorial durable* comme outil d'interprétation et véhicule stratégique d'intervention alliant les perspectives d'aménagement et de développement prenant en compte la question de l'environnement.

La thèse emprunte ainsi une démarche interdisciplinaire et s'appuie sur les théories du développement territorial avec un approfondissement des concepts de développement durable, d'éco-aménagement et d'écodéveloppement.

La méthodologie a consisté en une analyse à la fois d'une large documentation théorique et de toute la documentation du projet (documents d'identification, de faisabilité, d'évaluation ex-ante et d'évaluation ex-post). Nous avons aussi procédé à une observation des pratiques sur les terrains aménagés et en une collecte de données auprès des acteurs-clefs au niveau central, régional et dans quatre villages où des schémas d'aménagement ont été réalisés. L'enquête a porté sur l'appréciation et l'analyse des résultats et des impacts du projet (sociaux, économiques, écologiques et politiques) et sur l'appropriation (socio-politique, technique, financière) de la démarche du projet par les populations concernées.

Comme vous le verrez, nous dégagerons comment l'approche «aménagement des terroirs» est porteuse de développement territorial durable. Il s'agit en effet d'une approche globale, multidimensionnelle et centrée sur la réalisation simultanée de plusieurs activités qui ont des impacts sociaux, économiques, écologiques, politiques et spatiaux très positifs pour les populations et leurs territoires.

L'étude démontre par contre que la population n'a pas pu s'approprier suffisamment les différentes techniques, technologies et méthodes proposées par le projet à cause de l'imbrication malheureuse de certains facteurs conjoncturels et structurels. Notre recherche va ainsi au-delà de certaines idées reçues voulant incriminer les populations dans un refus d'appropriation alors que les enjeux véritables sont de l'ordre des défis d'un métissage culturel majeur entre des manières d'être et de produire différenciées.

Pour nous, le projet pilote Dallol Bosso Sud, «d'aménagement des terroirs villageois», est riche d'enseignements en matière de développement et de protection des ressources à l'échelle locale des communautés villageoises.

Il faut d'abord souligner l'originalité de ce projet. Elle tient au fait que le projet a mis l'accent d'une part sur la maîtrise locale de la gestion des ressources naturelles grâce à l'aménagement rationnel (sur des bases scientifiques) de l'espace rural et d'autre part sur la responsabilité des populations face à leur propre développement. Le projet a ainsi proposé trois outils de développement aux paysans : un outil socio-politique en mettant en place de nouvelles structures villageoises ; un outil économique et financier en créant un fonds de développement villageois et enfin un outil de planification et de gestion en élaborant des schémas d'aménagement de terroir dans les villages encadrés. Il était attendu que l'appropriation de ces outils devait engager les populations dans un processus de développement durable.

Cette originalité de la démarche du projet, a entraîné diverses innovations en matière d'implication et de «responsabilisation» des populations grâce aux méthodes d'alphabétisation et de formation fonctionnelles et surtout grâce aux techniques d'animation participative. Le processus d'élaboration des schémas a réveillé et soutenu la conscience territoriale des populations à l'effet que le territoire apparaisse désormais comme un milieu concret à protéger et à pérenniser.

Le projet transcende de loin les approches classiques de projets qui ont peu intégré les questions environnementales dans leur stratégie. C'est pourquoi la démarche est restée globale et territoriale. Il faut en effet comprendre que l'amélioration de la qualité de l'environnement est utopique tant et aussi longtemps que les conditions de vie des populations rurales demeurent précaires, incertaines et détériorées. L'amélioration de l'environnement naturel passe nécessairement par celle de l'environnement humain. Les populations ont des pratiques de survie destructives (mauvaise pratique culturelle, coupe de bois,

surexploitation) qu'elles ne sont pas portées à abandonner tant qu'elles ne trouveront pas d'autres alternatives.

La réalisation des objectifs du développement durable est donc une entreprise très difficile qui exige un travail patient d'accompagnement sur le long terme, parce que cette réalisation impose différents changements qui n'ont d'impacts « qu'avec le temps ». Le développement durable ne se réalise pas en quelques années de vie d'un projet alors qu'y prédomine habituellement une logique de court terme et de survie.

D'une pertinence réelle pour tout le Sahel, nous verrons comment l'approche «aménagement des terroirs» fait face à quatre défis : celui de la décentralisation, de la question foncière, du financement et de son intégration territoriale.

Le texte de la thèse se compose de deux parties principales. La première partie est de nature théorique. Elle est centrée sur l'élaboration de cadres conceptuels porteurs de l'idée de développement territorial durable. Cette partie entend démontrer la nécessité théorique d'intégrer les trois dimensions indissociables que sont l'environnement, l'aménagement et le développement à la base du développement territorial durable. Celui-ci doit mettre de l'avant à la fois les exigences de « durabilité » de l'environnement physique et « d'implication » de l'environnement humain (appropriation). Nous indiquerons alors comment l'approche « aménagement des terroirs villageois » appliquée dans l'expérience nigérienne de Dallol Bosso Sud s'inscrit dans cette perspective.

Notre réflexion problématique de départ s'amorce à partir du constat des ratées de développement au Sahel. Nous partirons d'abord d'une critique des décennies de développement et des modèles antérieurs de projets qui ont traversé le Sahel (projet clef en main, projet de productivité, projet DRI et projet de micro-réalisations). Cette critique permet de mettre en évidence les écueils et les insuffisances qui ont caractérisé ces projets. En absence d'une vision globale des questions de développement rural, les erreurs des projets antérieurs se sont traduites par la sectorialité et la difficile appropriation des processus par les

populations locales. Ce premier constat nous permet plus facilement de montrer la pertinence d'adopter une approche territoriale et durable de développement. Le projet nigérien de Dallol Bosso Sud s'inscrivant dans cette perspective, nous verrons l'â propos de notre objet de recherche et de notre méthodologie d'enquête (chapitre 1).

Nous estimons que la critique des stratégies antérieures de développement ne peut se comprendre sans la situer dans une crise plus globale qui est celle des modèles de développement. C'est pourquoi dans le chapitre 2, nous ferons une réflexion critique sur les théories interprétatives de développement. Ici, deux grands courants s'affrontent : le courant fonctionnel ou sectoriel et le courant territorial. La réflexion critique est prolongée au concept de développement durable au chapitre 3. Dans le chapitre 4, nous proposons un renouvellement conceptuel avec la notion de développement territorial durable. Cette notion prend ses bases conceptuelles dans les principes d'écodéveloppement (Sachs, 1980, 1981, 1997), d'éco-aménagement (Lacour, 1992) et la stratégie d'aménagement des terroirs (Goumandakoye et Badou, 1991 ; Kalala et al., 1993; PNUD-UNSO, 1994).

La deuxième partie de la thèse est de nature empirique. Elle nous présente la situation d'aménagement au Niger et notre analyse du projet Dallol Bosso Sud. Nous verrons à travers l'institutionnalisation de l'aménagement du territoire au Niger, comment le pays est traversé d'enjeux et de contradictions qui complexifient l'intervention d'aménagement et de développement (chapitre 5).

Le projet Dallol Bosso Sud devient le microcosme de défis de développement volontaire. Il importe, compte tenu de notre propos, de présenter la nature du projet et l'état des lieux (chapitre 6). Nous rendrons compte par la suite de notre analyse évaluative du projet. Il s'agit de scruter le projet au regard des perspectives du développement territorial durable. Après avoir réalisé une description des différentes activités du projet, nous procéderons à une analyse des impacts de ces activités sur le plan socio-économique, écologique et politique

(chapitre 7). Dans le chapitre 8, nous analyserons la durabilité des acquis à travers la dynamique d'appropriation des différents outils proposés par le projet.

En conclusion, nous ferons un rappel de notre démarche théorique avant de faire une synthèse sur l'approche «aménagement des terroirs villageois», sur le projet et ses résultats. La conclusion permettra d'évoquer la pertinence d'une telle stratégie de développement au Niger et de rappeler quelques défis à relever. Nous présentons différents documents en annexes.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE 1

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET AMÉNAGEMENT : OBJET DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

Après plusieurs décennies d'interventions, le développement du Sahel semble toujours compromis. Si la nécessité d'une approche globale est devenue manifeste, nous mettons de l'avant la pertinence d'un développement territorial durable et d'une stratégie d'aménagement susceptible d'engendrer une plus grande appropriation par les populations locales des responsabilités de développement. Notre recherche veut précisément examiner cette possibilité à partir d'une expérience nigérienne d'aménagement des terroirs villageois dans le Dallol Bosso Sud.

1.1. Les ratés du développement au Sahel : des stratégies d'intervention remises en question

Beaucoup d'études et des recherches ont été produites depuis déjà quatre décennies sur le développement en Afrique. La liste des stratégies proposées est très longue. Les analystes de diverses tendances (courant libéral, courant critique, afro-pessimiste, afro-optimiste) ont contribué, chacun à sa façon et selon l'idéologie défendue. On a souvent l'impression que tout a été déjà dit, écrit et proposé pour extirper ce continent de ce marasme économique et politique qui freine son développement depuis plusieurs années. Les quatre dernières décennies (1960-2000), ont tout de même révélé la double crise du développement et de l'environnement (Maldague, 1994 : 8). Qu'est-ce qui explique fondamentalement cette crise ? Et comment affecte-t-elle le Sahel en général et le Niger en particulier ? Pourquoi les différentes stratégies de

développement proposées sont-elles remises en question aujourd'hui ? Comment et pourquoi la question environnementale a-t-elle émergé ? Pourquoi l'aménagement des terroirs, perçu comme une stratégie territoriale de développement durable est-il apparu comme une nécessité ? Quelle évaluation peut-on faire de cette nouvelle approche de développement ? Quelle est l'efficacité des projets qui s'inscrivent dans cette nouvelle approche ? Voilà quelques questions encore générales qui sous-tendent la problématique de la thèse.

1.1.1. Quatre décennies d'efforts infructueux de développement en Afrique subsaharienne

Pour comprendre la situation de crise actuelle en Afrique, il faut jeter un regard rétrospectif et critique en remontant à la période des indépendances politiques des années 60². Une telle démarche permet de mieux questionner les théories, logiques, pratiques et stratégies de développement dont le continent a fait l'objet. En effet, depuis l'accession à l'indépendance (années 60), diverses théories et stratégies de développement ont été expérimentées, sans qu'il ne se dessine un espoir de décollage (Danda, 1996). Au contraire la situation semble s'aggraver chaque jour davantage face à l'épuisement progressif des ressources (ACDI, 1987), à la détérioration des termes de l'échange (Haski, 1990), à la nouvelle donne de la mondialisation et de la globalisation (PNUD, 1998) et au désengagement actuel imposé aux États à travers les programmes d'ajustements structurels. L'on a tenté de nommer de diverses manières les problèmes auxquels le continent était confronté. Ainsi plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer le sous-développement (Gunder, 1972 ; Amin, 1975), le mal développement (Amin, 1989 ; Maldague, 1994), le non-développement (Matoko, 1996) et le refus du développement (Kabou, 1994) de l'Afrique. On a parlé du manque de capitaux, de la faiblesse des institutions, du manque de participation des populations (PNUD, 1990), du manque de démocratie (Banque mondiale, 1997). On s'est même interrogé si l'Afrique ne doit pas inventer son propre modèle de démocratie et de gestion des hommes (Farma, 1997). Et déjà en 1979, dans un document intitulé « Quel développement à l'horizon 2000 ? », l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) posait la question à savoir: de quel type de développement l'Afrique

a - t- elle besoin et comment peut-elle y parvenir ? Ce document a beaucoup insisté sur le fait que «le temps est venu pour les gouvernements et les peuples africains de promouvoir l'émergence d'un mode de développement et de modes de vie propres à l'Afrique» (O.U.A., 1979).

L'O.U.A. semble remettre en cause le mode de développement en cours en Afrique ! Et pour cause. Car malgré les efforts institutionnels et financiers consentis, le continent ne semble pas se doter d'une stratégie porteuse de développement. Dans bien des cas, les stratégies pour provoquer le développement, ont été fortement inspirées des modèles des pays colonisateurs (Berg, 1990). En effet, «tous feignent de croire que le développement naîtra d'une transplantation des institutions publiques des États riches dans les États pauvres» (Michalon, 1984 : 91). Alors, pour accélérer le «rattrapage» des pays développés, il faut faire comme eux, en instituant des politiques de modernisation et d'industrialisation. La modernisation devrait «effacer» toutes les valeurs traditionnelles, jugées rétrogrades et non progressistes. Les sociétés traditionnelles étaient donc appelées à s'effacer. De son côté, l'industrialisation devrait permettre aux pays de produire des biens et de s'affranchir de la dépendance matérielle. Cette perspective industrialisante, modernisatrice et productiviste était très présente dans la politique de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA). Dans son Rapport de 1963, la CEA voudrait porter l'Afrique au niveau des pays industrialisés.

"D'une part il faut porter en Afrique le faible niveau de la production par habitant à celui que les pays industriels ont atteint, tel est l'objectif du développement économique le plus communément accepté. D'autre part, il faut doubler la production agricole par habitant et porter la production industrielle par habitant au multiple de vingt cinq. L'expansion industrielle est à mettre au centre de tout programme visant à faire porter le revenu africain au niveau de l'Europe industrielle" ³ (D'Almeida-Topor 1993 : 238).

Une telle option, malgré son caractère hypothétique et irréaliste, était largement acceptée par presque tous les pays. Ainsi, la fin de la première décennie (1960-

1970) et le début de la deuxième décennie (1970-1980) de développement, seront fortement marqués par des politiques modernisatrices et industrielles. Les grands travaux de construction (bâtiments administratifs, routes, ponts et chemins de fer, aéroport, barrages etc.) et surtout la construction d'usines "clef en main" (Maldague, 1994) ont également caractérisé cette période. Les exemples ne manquent pas. Le Niger⁴ a injecté, au nom de la rénovation urbaine, entre 1974 à 1983 plus de 235 milliards de francs CFA (à l'époque, 1FF = 50 CFA) dans la construction et l'aménagement de sa capitale (Adamou, 1994). L'Algérie optait pour l'industrialisation en octroyant 41 % du PIB à l'industrie contre seulement 11% à l'agriculture. Le Zaïre construisait son barrage hydroélectrique d'Inga (Maldague, 1994). L'industrialisation, la modernisation et la rénovation urbaine qui supposent un recours régulier au financement extérieur vont contribuer à alourdir l'encours de la dette pour bon nombre de pays. «L'apport réitéré des financements extérieurs a augmenté l'endettement à un niveau supérieur aux moyens des pays, puisqu'en 1990 la dette représente globalement, en Afrique subsaharienne, 340,8% des exportations de biens et de services et 106,1% du PNB» (D'Almeida-Topor, 1993 : 279). La conséquence est, qu'aujourd'hui, des sommes importantes doivent être versées à court et moyen terme au Fonds monétaire international (FMI), à la Banque mondiale (B.M.) et aux créanciers commerciaux (Berg (1990 : 482).

Pour relancer l'économie, et peut-être pour retrouver un créneau de récupération de la dette, les institutions de Bretton Woods imposaient les programmes d'ajustement structurel comme nouvelles mesures d'austérité. Ces mesures d'ajustement structurel devraient permettre l'assainissement des finances publiques, le désengagement de l'État, la libération du commerce extérieur. Malheureusement, les programmes d'ajustement structurel, ont plutôt aggravé les problèmes sociaux dans la plupart des pays (Tubiana, 1996 : 36). Et dans bien des cas, certains pays poursuivent encore leur enlisement car «depuis plus de quinze ans la croissance a laissé la place à la pauvreté» (Oswaldo, 1999 : 3).

En définitive, il semble que ni l'aide au développement, ni l'injection de capitaux

étrangers, ni les tentatives de modernisation et d'industrialisation n'ont permis à défaire les nœuds du sous-développement africain. Au contraire, tous les efforts n'ont contribué qu'à dévoiler les indices d'un «maldéveloppement». Les recettes miracles inspirées des théories de la modernisation et/ou de la révolution n'ont rien donné et illustrent les écueils d'un non-développement caractérisé par «la gabegie financière, la paupérisation du monde rural, la destruction du tissu urbain, l'extraversion de l'économie et la dépendance accrue de l'extérieur» Makoto (1996 : 64). Il semble, selon les experts (Michalon, 1984 ; Maldague, 1994; Matoko, 1996) que les décennies de développement ont été perdues malgré la mise en œuvre de plusieurs projets de développement rural.

1.1.2. Quatre générations de projet de développement rural

La "fougue idéologique" pour le développement qui animait la plupart des pays africains au lendemain des indépendances des années 60 (Matoko 1996) et surtout l'illusion d'un rattrapage rapide des pays industrialisés (Adamou 1998a), ont conduit les États sahéliens à s'inscrire dans le système de coopération internationale afin de mobiliser des ressources humaines et financières nécessaires au développement (Fisette 1990). L'aide internationale a ainsi contribué au financement de plusieurs projets au cours des années post-indépendance. Quatre générations de projets ont vu le jour.

*** La génération des projets clé en main**

Convaincus de leur logique descendante du développement, et surtout de leurs responsabilités face à ce développement, les États se sont lancés durant les années 60 dans la conception et la mise en œuvre de plusieurs projets au nom et à la place des populations rurales concernées. Comme le dit Samna «c'est l'État qui juge de la nécessité de réaliser telles ou telles opérations» (1993 : 14). L'expérience du Niger est assez riche en la matière. Les forages pastoraux et certains aménagements hydroagricoles (AHA) ont été réalisés par l'État, le plus souvent sans la moindre concertation des bénéficiaires. Ces opérations venues d'en haut (développement descendant) et tenant rarement compte des réalités

socio-économiques locales, se sont vite butées à certaines résistances des populations. En fait, ces projets ont créé, plus de problèmes qu'ils n'en ont résolus. Comme le constate Samna, «ces projets clé en main, constituent le plus souvent une charge au lieu de contribuer à la résolution des problèmes de développement» (1993 : 14). Ces projets ont plus qu'accru la dépendance des populations vis-à-vis de l'État. Les charges récurrentes étaient assez élevées et la maintenance des équipements n'étant pas maîtrisée, il fallait faire appel aux firmes étrangères. Certains auteurs ont même parlé de «cadeau empoisonné» Latouche (1986). En fait, ces projets étaient assez généreux pour créer l'impulsion nécessaire qui provoque une dynamique globale de développement local. En effet, l'approche ne favorisait pas assez la participation, l'implication et la responsabilisation des paysans. Les projets clé en main n'ont pas rompu avec la vision sectorielle et descendante de développement portée par l'État.

*** La génération des projets de productivité**

Les projets de productivité sont intervenus au cours de la deuxième décennie de développement (70-80). De façon générale, cette décennie a été essentiellement marquée en Afrique par des politiques d'industrialisation et de modernisation de l'agriculture. L'assistance technique et financière et les prêts consentis à l'État par les bailleurs de fonds, permettaient la conception et la mise en œuvre de «méga-projets». Au Niger, cette période a été caractérisée par les projets dits de «productivité» et des grands aménagements hydroagricoles. On peut citer à titre d'exemples le projet Maradi en 1970, le projet Badeguichiri en 1972, le projet 3M en 1973, le projet Dosso en 1974, la grande partie des aménagements hydroagricoles sont construits à partir de 1974 (Ministère du Plan, 1991, annexe3 : 4).

Cette orientation vers les projets de productivité avait eu deux mobiles principaux. D'une part, elle relevait de la politique de modernisation de l'agriculture qui visait l'amélioration des rendements et de la productivité afin d'augmenter les exportations des cultures de rente. Et d'autre part, elle s'inscrivait dans les stratégies de lutte contre la sécheresse qui a sévi entre 1968

et 1973. Cette sécheresse allait profondément modifier les options de développement rural au cours des années 80. C'est pourquoi le plan 1979-1983 avait inscrit l'autosuffisance alimentaire comme objectif prioritaire. Et les projets de productivité constituaient l'axe stratégique principal de ce plan.

Ces projets de productivité visaient une modernisation de l'exploitation traditionnelle par une amélioration légère et progressive de la productivité et de la production (Bonfils, 1987 : 165). Concrètement, il s'agit d'opérer une large diffusion de «paquets technologiques» (technological kits) pour améliorer le système de production par des nouvelles techniques agricoles et des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) le plus souvent importés.

Malgré un grand effort consenti pour la formation et la vulgarisation des nouvelles techniques, les paysans nigériens n'ont pas pu s'adapter et s'appropriier les innovations proposées. Dans le domaine de l'agriculture Samna (1993 : 16) a soutenu que les paysans ont fait remarquer « qu'avec l'insuffisance pluviométrique, les semis sont brûlés par les engrais ». Dans le domaine de l'élevage, Nomma (1995) a montré que le modèle modernisateur n'a pas su provoquer de profondes transformations des sociétés traditionnelles. Bonfils a fait remarquer que les objectifs de réaménagement de l'espace rural, de reboisement étaient restés marginaux au niveau des réalisations et que la dilution spatiale des efforts a été bien souvent une cause essentielle de l'échec (1987 : 165). Pour certains auteurs, les projets de productivité portaient en eux-mêmes, les germes de leurs échecs. Ces projets coûtaient beaucoup trop cher et les outils utilisés étaient mal adaptés aux besoins des bénéficiaires. Et comme ils sont parachutés, ils n'ont pas su motiver les populations dans un processus d'appropriation et contribuer efficacement à provoquer le développement des communautés locales.

*** La génération des projets de développement rural intégré (DRI)**

Les projets de productivité ont eu un faible impact en terme de développement. La démarche était trop technocratique, trop sectorielle et surtout favorisait très peu la participation et l'implication de la population. Ce manque de participation a été

d'ailleurs identifié comme l'un des principaux nœuds des échecs connus par ce type de projet. Comme suite à ce constat, les projets de développement rural intégré (DRI) verront le jour avec une philosophie et une approche bien renouvelées.

Au deuxième séminaire international sur le développement rural intégré, tenu à l'école internationale de Bordeaux en 1980, le développement rural intégré a été défini comme :

"Une stratégie par laquelle une série d'actions, régulières et progressives, amorcées ou soutenues par une volonté politique, apporte des changements quantitatifs et qualitatifs, au sein d'une population rurale et avec sa participation consciente et active, en vue de répondre à des besoins essentiels, d'améliorer son bien être et d'engendrer un processus autonome de développement" cité par Maldague (1994 : 17)

Selon, Maldague, professeur à l'université Laval, l'un des grands spécialistes du sujet, «dans le concept de développement rural intégré, l'homme est au cœur du développement dont il est à la fois l'agent et le bénéficiaire. Il s'agit là d'une option délibérée, fondée sur une vision éthique de la place qu'occupe l'être humain dans le développement» (Maldague, 1994 : 9).

La démarche du développement rural intégré s'appuie d'abord sur les préoccupations réelles des populations avant d'intervenir, non pas de façon sectorielle (comme fut le cas des projets classiques), mais de façon globale. Les populations restent désormais au cœur même de la démarche. Mais pour pouvoir apporter des réponses durables aux problèmes, il est nécessaire de connaître et d'analyser les interrelations qui les lient. Par exemple, nous ne pouvons pas aujourd'hui dissocier la crise que nous vivons dans les villes (hygiène, assainissement, délinquance, chômage etc.) de l'échec des politiques de développement rural qui explique, en grande partie, le phénomène de l'exode vers les villes (Adamou, 1994 : 10). De même que vouloir imprimer des transformations à l'agriculture, sans tenir compte par exemple de l'état sanitaire de la population concernée, se solderait par des échecs (Samna, 1993 : 17).

Nous saisissons bien le degré de complexité des problèmes. C'est pourquoi, le DRI a eu recours à l'approche systémique. De ce point de vue, les projets de développement rural intégré, ont apporté une grande innovation dans la compréhension et la résolution des problèmes du monde rural. En effet, la démarche participative et l'approche systémique sont apparues comme une manière originale permettant d'appréhender plus objectivement les problèmes des masses paysannes.

L'approche DRI a été une très belle expérience en milieu sahélien, jusqu'au milieu de la troisième décennie du développement (1980-1990). Au Niger, plusieurs expériences de développement rural intégré fonctionnent encore, comme par exemple celui de Tara, mon village natal. Le succès du projet de Tara, tel que je l'ai perçu, analysé et compris, réside probablement dans la capacité d'appropriation du projet par les populations. Le projet a organisé le village en groupements mutualistes qui ont été spécialement formés pour la relève. La formation a beaucoup mis l'accent sur l'organisation et le travail en équipe, et l'apprentissage des différentes techniques de gestion d'un projet. De cette façon, lorsque le projet fermait, les populations étaient assez prêtes matériellement et techniquement pour poursuivre les œuvres du projet.

Toutefois, malgré que le DRI ait cherché à intégrer tous les aspects du développement et de l'environnement, ce dernier n'a pas été suffisamment pris en compte car les objectifs immédiats des paysans incitaient à la production d'extrants quantifiables. Certains auteurs ont critiqué l'approche DRI, qui en cherchant à tout résoudre, dilue ses efforts et finalement manque d'efficacité. D'autres ont avancé que le DRI, malgré son innovation par rapport aux projets classiques, a également introduit des équipements souvent « compliqués » pour les paysans. On n'a qu'à penser aux grandes motopompes dans les aménagements hydroagricoles. L'approche des projets DRI a été progressivement remplacée par les projets micro-réalisations.

* La génération des micro-réalisations

Le séminaire national sur les stratégies d'interventions en milieu rural, tenu à Zinder (Niger), en novembre 1982, a clos ses travaux sur une recommandation majeure : la pratique des micro-réalisations. Le séminaire a d'abord évoqué les erreurs des interventions passées. Par exemple, on dénote que les modèles de projets antérieurs avaient d'une part des structures assez «complexes, souvent lourdes» et d'autre part n'impliquaient pas suffisamment les populations.

Les micro-réalisations sont des petites opérations (small is beautiful) de développement rural, très souples et maîtrisables par les populations concernées. Ces opérations de développement sont pilotées, la plupart de temps, par les organisations non gouvernementales (O.N.G.). Ces dernières interviennent dans divers petits projets villageois notamment avec la construction d'infrastructures (écoles, dispensaires, puits, forages) et l'aménagement de sites de cultures de contre-saison (Bonfils, 1987 : 166). Dans le cas spécifique du Niger, les micro-réalisations ont davantage concerné les cultures de contre-saison. Ces dernières sont une pratique de culture pendant la «saison dite morte» (saison sèche). Elles offrent l'avantage d'offrir de l'emploi au paysan pendant la saison sèche, en l'occupant dans des activités de production. Cette démarche a été favorablement accueillie par les paysans, qui y voient un moyen leur permettant d'assurer une certaine sécurité alimentaire, et également par l'État, qui y voit un créneau pour lutter contre l'exode. Comme le dit Gueneau (1986 : 11) «l'un des points les plus forts des petits projets est certainement la création d'emplois et plus particulièrement d'emplois saisonniers durant la saison sèche. L'occupation des populations à ce moment de l'année est primordiale parce que c'est en cette période que l'exode est plus marqué».

Ce même auteur a voulu vérifier l'efficacité des petits projets. Il découvre leur rentabilité économique puisque la plupart dégagent des bénéfices. «L'impact du projet sur le revenu du paysan est considérable, il représente une augmentation d'environ 30%» (p.11). Il démontre également leur efficacité sociale. Selon cet

auteur, ces projets permettent «une organisation du terroir villageois pouvant constituer une nouvelle tribune de pouvoir capable parfois de se poser en contrepoids face aux autorités classiques» (idem.)

Toutefois, les micro-réalisations présentent plusieurs aspects très critiquables. D'abord, ces projets sont de trop petite taille; ils sont ponctuels, occasionnels et/ou saisonniers. De ce fait, ils présentent une très faible capacité de diffusion pour enclencher une reproduction en chaîne de nouveaux projets. Leur dilution spatiale et leur désarticulation de l'ensemble, leur confèrent une faible capacité d'intégration et de diffusion. En plus du manque d'harmonisation, les O.N.G. en charge de ce genre de projets, affichent un grand refus de coopération avec les autres acteurs de développement et notamment avec l'administration (Lazarev, 1993). Samna constate que «le manque de collaboration avec l'administration donne aussi souvent l'impression que les micro-réalisations engagent une certaine compétition entre elles et avec les autres formes d'intervention au point d'être en contradiction avec les options de développement définies » (Samna, 1993 : 19). Gueneau, pour sa part, fait remarquer que la capacité d'autonomie est difficile à atteindre car, «au bout du compte seulement un quart des projets s'avère capable de fonctionner sans assistance technique et financière» (1986 : 12).

Il résulte de l'analyse qui précède que les différents modèles de projets qui se sont succédé n'ont pas eu d'impacts assez forts pour provoquer un véritable processus de développement. Les opérations conduites ont manqué de continuité. Elles étaient ponctuelles et surtout mal coordonnées. Il était donc difficile de les articuler et de les insérer dans une dynamique plus globale de développement. En fait, tous ces projets ont eu les mêmes insuffisances et les mêmes écueils.

1.1.3. Les insuffisances et les écueils des stratégies antérieures d'intervention

Les insuffisances et les écueils des stratégies antérieures de projet peuvent être appréciés et analysés sous deux angles complémentaires ; celui de la sectorialité et celui de la difficile appropriation des processus par les populations locales.

* La sectorialité des stratégies antérieures de projet

La diversité des stratégies pour provoquer le développement est un indicateur intéressant de la crise des solutions préconisées. Le cas du Niger est assez exemplaire. Ce pays, l'un des plus pauvres de la planète, a essayé plusieurs stratégies de développement depuis son indépendance en 1960. Comme la plupart des pays sahéliens, le Niger avait très tôt opté pour l'approche fonctionnelle ou sectorielle de développement. La théorie néoclassique du développement qui s'inscrit dans ce modèle fonctionnel et qui est née dans le contexte des pays industrialisés a fortement inspiré les planificateurs de ce pays. On sait que la théorie keynésienne légitimait un rôle accru pour l'État, au double plan international et national. Ainsi, convaincu de sa logique descendante du développement, et surtout de sa responsabilité face à ce développement, l'État nigérien s'est lancé dans la conception et la mise en œuvre de plusieurs projets au nom et à la place des populations rurales concernées. La politique de développement rural était conséquemment fondée sur *une approche productiviste et sectorielle* conduite dans le cadre de grands projets (PNEDD, 1998 : 22). C'était l'ère des projets clef en main qui n'ont pas su motiver les populations. Ces dernières ne se sont pas senties concernées puisque la démarche de tels projets n'encourageait pas leur participation et leur implication (Samna, 1993).

Acquis à la cause de la théorie de la modernisation, l'État nigérien a très tôt cherché des objectifs opérationnels du développement national par une modernisation de l'appareil d'État et de la base de la production. Par exemple, la modernisation de l'agriculture s'est traduite par les grands projets de productivité jusqu'au milieu des années 70 (Ministère du Plan 1991 : annexe3). Malheureusement, cette approche occultait, au nom du modernisme et de la logique néo-libérale, les aspects socioculturels et environnementaux du développement.

Au cours des années 70, et dans le même courant de l'idéologie libérale et néo-libérale, plusieurs théories de développement ont vu le jour notamment avec

Rostow (1962), Perroux (1961, 1969), Boudeville (1964, 1968). Ces théories ont fortement contribué à soutenir la vision fonctionnelle de développement portée par l'État nigérien. L'aménagement du territoire a été, dès lors, perçu comme une nécessité et des réformes conséquentes ont été conduites dès 1964 (loi 64-023). L'État a donc mis des structures pour son «prolongement» sur l'ensemble du territoire et a entrepris un vaste programme de développement rural par les aménagements hydroagricoles. C'était l'ère des grands projets dont l'expérience et les écrits ont largement démontré leurs échecs (Gueneau, 1986). Ce constat d'échec de ces grands projets sectoriels (Sahirou, 1995) est également expliqué par la difficile appropriation des processus par les populations immédiatement concernées (Ouédraogo, 1992).

*** La difficile appropriation des projets par la population**

D'une génération de projets à l'autre, les méthodes d'approches ont évolué vers la recherche d'une plus grande implication des populations dans la conception et la conduite du développement mais sans grand succès. Par exemple, les projets de productivité, mis au point au cours de la deuxième décennie de développement (1970-1980), au nom de la modernisation de l'agriculture, n'ont pas rencontré un grand intérêt auprès des populations. Ces dernières n'ont pas pu s'adapter aux innovations proposées (Samna, 1993 ; Nomao, 1995). Les projets de développement rural intégré (DRI), malgré l'originalité de leur démarche (prendre en compte tous les aspects du développement du monde rural), n'ont pas réussi quant à eux, à bien intégrer les aspects environnementaux dans le processus (Goumandakoye, 1991). Les micro-réalisations, quant à elles, sont trop ponctuelles voire sporadiques pour faire tâche d'huile dans une démarche plus globale de développement. «Globalement, toutes les politiques de développement ont échoué. Toutes les techniques ont fait la preuve de leur inefficacité» (Latouche, 1986 : 7).

Latouche n'exagère pas dans cette prise de position. En effet, et vues de façon globale, l'on peut constater que les tentatives de reproduction des modèles de développement des pays développés ont posé plus de problèmes qu'elles n'en ont

résolus. Car, l'expérience a montré que les technologies modernes importées ont, dans bien des cas, accru la dépendance des paysans. Ces derniers ne sont pas parvenus à s'appropriier les différentes techniques et méthodes proposées. Par exemple, dans le projet de développement rural intégré de Tara (que nous avons déjà évoqué), il était fréquent de voir une panne technique des motopompes bloquer l'ensemble des activités pendant plusieurs jours. Ce délai pouvait atteindre plusieurs semaines sinon plusieurs mois surtout lorsqu'il s'agissait d'une panne plus grave comme le remplacement d'une pièce défectueuse. La pièce de rechange devait être commandée à l'étranger, suite à quoi les techniciens dépêchés depuis Niamey procéderont aux réparations nécessaires.

La difficile appropriation du processus de développement illustre bien la situation de crise dans laquelle le Niger se trouve plongé depuis ces dernières années. Cette crise ne fait qu'augmenter la pauvreté du pays et de ses habitants. En effet, en dix ans, soit de 1985 à 1994, le PNB par habitant, a accusé une réduction annuelle moyenne de 2,1% (Banque mondiale, 1996 : 220). Sur les 25 dernières années, soit de 1965 à 1990, cette réduction est de 2,4%. Et "depuis les deux dernières décennies, les populations ont vu le rendement de leur production agricole diminuer, tandis que leur niveau de vie s'est considérablement dégradé"(PNEDD, 1998 : 1).

Les faits sont donc bien établis à l'effet que la stratégie de développement par "l'approche des projets" n'a pas donné les résultats escomptés. Selon le directeur-adjoint⁵ au développement régional et local, « les impacts de tous les projets mis en œuvre au Niger, sont trop faibles pour provoquer un véritable processus de développement des communautés». Il constate que le développement étant éminemment culturel, les projets ont manqué d'ancrage socioculturel, ce qui explique leur non appropriation par la population. Dans bien des cas, les populations n'ont pas été perçues comme un maillon décisif de la chaîne du développement. Les stratégies parachutées depuis le sommet de la hiérarchie politico-technocratique, n'ont pas su les motiver dans une démarche permettant de mieux pérenniser les actions de développement proposées. Souvent

ces activités étaient ponctuelles, mal coordonnées et mal intégrées en absence d'une planification globale (Hazel, 1992, Lewis, 1993). Ce manque de vision d'ensemble dans le choix des activités de développement et des stratégies d'intervention a souvent conduit à des impacts négatifs au plan écologique et/ou environnemental.

1.1.4. La dégradation de l'environnement comme préoccupation

Les stratégies antérieures de projet de développement se sont très peu préoccupées de la question environnementale. La sectorialité de ces projets a fait concentrer toutes les énergies sur les seules activités de production. On a trop souvent oublié la grande corrélation entre l'environnement et le développement. Pourtant cette corrélation est aujourd'hui bien établie comme l'a bien illustré le huitième Rapport annuel du Programme des nations unies pour le développement (PNUD). "À plus long terme, les conséquences de la dégradation des écosystèmes dans le monde sont tout aussi sérieuses, car elles ne font qu'aggraver la pauvreté de centaines de millions de pauvres et sapent les fondements mêmes du développement. Il est aussi beaucoup plus difficile d'y remédier" (PNUD 1998 : 82).

De plus en plus l'on réalise que les activités humaines portent des graves atteintes à l'environnement. Il suffit de porter une petite attention pour voir le rythme auquel les ressources naturelles s'épuisent⁶, pour constater la vitesse de dégradation des écosystèmes⁷, pour apprécier l'allure de la désertification⁸, pour mesurer le poids des déchets solides et liquides sous lesquels croupissent nos villes et enfin, pour évaluer combien la pollution de l'air et le manque d'hygiène menacent la santé au quotidien (Adamou, 1998b).

Les préoccupations environnementales prennent de plus en plus de l'importance à différentes échelles (locale, régionale, nationale et internationale) et semblent modifier bien des comportements et des manières de faire au niveau des acteurs sociaux, des décideurs politiques et des institutions internationales.

Au plan international et continental plusieurs menaces sont déjà évoquées. La Conférence des nations unies sur la désertification, tenue à Nairobi, en 1977, n'a-t-elle pas tiré la sonnette d'alarme en prévoyant que «le tiers des terres arables du monde aura cessé d'être productif dans les cinquante ans à venir». Selon Dufour (1994 : 41), 34 % du continent africain sont des zones de risque (en regard de la désertification). Selon Dumont (1994 : 4), la désertification avance au rythme de 6 millions d'hectares par an.

Dans le contexte spécifique du Sahel, la dégradation de l'environnement est plus que préoccupante. Elle l'est, d'autant plus qu'elle menace l'existence même des générations présentes. Elle contribue en effet, à la destruction des bases productives d'une population majoritairement rurale et agricole. Une récente étude conduite par la Banque mondiale a examiné plusieurs facettes de cette problématique. Parmi les diverses questions examinées figurent :

"La quantité limitée des ressources de la région, l'accroissement rapide de la population, la concurrence de plus en plus vive à laquelle sont soumises l'eau et la terre, la détérioration des résultats de l'agriculture, la dégradation des terres, le déboisement, l'épuisement des ressources halieutiques, les menaces qui pèsent sur la diversité biologique, l'urbanisation et les effets des politiques économiques sur l'environnement" (Banque mondiale, 1993 : 27).

La désertisation⁹ et la désertification¹⁰ sont perçues comme les principaux facteurs de la dégradation de l'environnement au Sahel. C'est ainsi que Bonfils (1987 : 17), estime que «si rien n'est fait, le capital terre aura pratiquement disparu en l'an 2000». Selon Rochette R. M. (1989), entre 1961 et 1987, la désertification de la partie sud de la Mauritanie, du Mali et du Niger, était d'environnement 2 millions d'hectares par an (cité par Moussa 1993 : 1).

Dans le contexte spécifique du Niger, les données sont encore plus parlantes. Selon une étude du Ministère du Plan (1991 : annexe 3 :11), chaque année, 70 à 80.000 hectares disparaissent principalement autour des centres urbains nigériens.

Quant au Dallol Bosso (notre terrain d'observation empirique), la dégradation de l'environnement a pris une allure plus que dramatique sous la pression humaine et animale. La densité de la population atteint 66 habitants/km² (la moyenne nationale est 7,7 habitants/km²) dans certains secteurs. L'accroissement rapide de la population humaine et animale exerce une forte pression sur les ressources naturelles qui se dégradent de jour au jour. En 1987, la superficie cultivable était de 215.440 hectares dont 67% sont cultivés. La pratique d'une agriculture extensive et la sédentarisation des éleveurs a eu pour conséquence la disparition totale de la jachère. Au moment de nos enquêtes en 1999, le Dallol ne dispose d'aucune portion de terre non exploitée¹¹.

La rupture écologique illustrée par la dégradation assez avancée des sols et du couvert végétal semble constituer un grand défi pour le développement présent et futur au Sahel en général et au Niger en particulier. La problématique du développement nigérien qui nous préoccupe ici s'attarde particulièrement aux stratégies de développement adoptées. Nous avons surtout insisté sur la sectorialisation des modèles antérieurs, la difficile appropriation des projets par les populations et les effets de dégradation de l'environnement. C'est pour remédier à ces écueils que nous mettons de l'avant une approche de développement territorial et durable couplée d'une stratégie d'aménagement. Après avoir explicité la pertinence d'une telle approche compte tenu des insuffisances des stratégies antérieures d'intervention, nous préciserons nos intentions de recherche et nos modalités méthodologiques.

1.2. La nécessité d'une approche globale et durable ou comment intégrer environnement, aménagement et développement

Nous avons vu que les modèles antérieurs de projet de développement rural avaient deux principales insuffisances. La première est que ces projets étaient surtout sectoriels, c'est-à-dire qu'ils ne prenaient en compte qu'un aspect spécifique du développement. Trop centrés sur les questions de productivité ou de rendement, ils ont souvent occulté les questions socioculturelles, écologiques et

environnementales. La deuxième insuffisance est liée au manque de maîtrise des activités de développement. Dans bien des cas, les populations n'ont pas pu s'approprier les différentes techniques et méthodes proposées comme nous l'avons vu. Il y a donc nécessité d'un renouvellement d'approche. Il faut alors privilégier une démarche plus globale et durable. D'une part il y a nécessité d'une intégration entre l'environnement, l'aménagement et le développement. D'autre part, il y a nécessité d'une plus grande implication des populations afin d'assurer une appropriation des acquis des projets.

1.2.1. Coupler l'environnement et le développement

Dans son Rapport mondial sur le développement humain de 1998, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ravive avec force la grande corrélation entre la dégradation des écosystèmes et la pauvreté dans le monde et, particulièrement en Afrique. Cette dégradation, en réduisant la superficie des terres arables, affecte la productivité, réduit la quantité de fourrage pour le bétail, et transforme les individus en réfugiés écologiques en quête de terres plus fertiles (p. 83). Sachs (1981) de son côté, évoque le caractère extraverti des modes de développement : "le transfert mimétique de solutions mises au point par les pays industrialisés, loin de se révéler un raccourci vers le développement, induit un mode de croissance par inégalité, renforce la dépendance culturelle et l'extraversion, provoque enfin la dégradation du patrimoine de ressources naturelles" (Sachs , 1981 : 185)

Depuis l'avènement du concept du développement durable, un lien fort a été établi entre le développement et l'environnement. Cela a été, selon nous, un aspect important du remarquable travail fait par les différents sommets de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement. De Stockholm (1972) à New York (1997), en passant par Rio (1992), la nécessité de coupler l'environnement et le développement est apparue comme une démarche nécessaire dans toutes les politiques et les stratégies d'intervention. Selon le Rapport Brundtland (1987), «le développement ne peut aller de l'avant si la base des ressources ne fait que se détériorer et l'environnement ne peut être protégé si

la croissance ne tient pas compte du coût de la destruction de l'environnement» (1987 : chp.1 : 13). Avant même la publication du Rapport Brundtland, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) affirmait que «le processus de développement risque d'être inefficace et ses effets positifs de courte durée, si l'on ne tient pas compte de l'environnement» (1986 : 9). Dans *l'État du monde*, Lester Brown et ses collaborateurs soutenaient «qu'à un certain point, le déclin de la production biologique se traduira par le déclin économique» (Brown et al. 1990 : 9).

Tout cela démontre assez bien l'imbrication des phénomènes et des problèmes. Ces problèmes ne peuvent être traités isolément. Ils requièrent une démarche conceptuelle globale et une meilleure analyse des interactions. Le but est de permettre une nécessaire intégration de tous les aspects de l'environnement et du développement. Les concepts de développement durable et d'écodéveloppement militent dans cette perspective.

1.2.2. Coupler l'aménagement et le développement

L'aménagement du territoire comme discipline et science vise, à travers la prospective et la planification, une meilleure organisation de l'espace. C'est la science de la planification spatiale. Comme pratique sociale, l'aménagement a comme finalité de créer un support pour les activités socio-économiques de l'Homme. Comme action du pouvoir public, l'aménagement du territoire «est une politique destinée à répartir la production de richesse sur l'ensemble du territoire» (De Montricher, 1995 : 4). De ce fait, l'aménagement est perçu comme une condition de développement. Par exemple la construction des infrastructures telles les routes, les chemins de fer, les ponts, les aéroports, les ports, ou la mise en place de divers équipements tels les grandes écoles et universités, les hôpitaux, les centres touristiques, les bibliothèques sont des réalisations majeures, qui dans une politique d'aménagement du territoire contribuent au développement économique et socioculturel dans un pays donné.

Toutefois, la pratique de l'aménagement peut également poser problème au développement et à l'économie. Par exemple, Aydalot (1985 : 130) revenait

souvent sur l'exemple des inégalités socio-économiques et spatiales induites par certaines politiques d'aménagement du territoire. Il évoque notamment le cas de la France et de la Grande Bretagne où l'application systématique de la théorie des pôles de développement a eu pour effet non pas de diffuser la croissance mais plutôt de ruiner les industries environnantes et de détruire les espaces ruraux et agricoles.

Aussi, la pratique de l'aménagement a souvent déçu les attentes des écologistes et des environnementalistes, lesquels la plupart du temps, voient dans l'aménagement du territoire, une pratique de destruction des écosystèmes. Par exemple, la construction de grands barrages hydroélectriques¹² ou des grandes autoroutes rend improductives certaines zones à fort potentiel agricole et dans bien des cas détruit des espèces animales et végétales. Peut-on parvenir à une meilleure intégration entre l'environnement et l'aménagement pour éviter ces écueils ?

1.2.3. Coupler l'environnement et l'aménagement

La problématique de la prise en compte des préoccupations environnementales dans l'aménagement du territoire, est apparue, depuis ces dernières années, comme une constante préoccupation tant au niveau des décideurs politiques¹³, des chercheurs¹⁴ (Richardson, 1989; Lacour, 1992; Puissant, 1992; Tassé, 1994 ; Urich, 1996; Guigou, 1996) que des bailleurs de fonds¹⁵ (ACDI 1987, Banque mondiale, 1992; PNUD 1998). En fait, depuis la Conférence des Nations unies sur le développement humain tenue à Stockholm en 1972, une telle préoccupation n'a cessé de retenir l'attention, car la nécessité d'une planification et d'un aménagement écologique apparaît de plus en plus comme un impératif pour tout développement. «En réalité, les problèmes de ressources, d'énergie, d'environnement, de population et de développement ne pourront être correctement perçus que s'ils sont examinés dans leurs rapports mutuels, ce qui implique un cadre conceptuel unifié de planification» (Sachs, 1980 : 39).

Selon Richardson :

"Le défi que nous devons relever de toute urgence est d'intégrer ces alliés naturels que sont l'aménagement du territoire et l'évaluation des incidences environnementales dans une politique cohérente que les stratégies de conservation peuvent aider à façonner, pour ensuite l'appliquer systématiquement à l'intérieur d'un cadre spatial global" (Richardson, 1989 : 12).

La préoccupation de l'intégration de l'environnement dans les politiques d'aménagement a été très fortement recommandée dans la Déclaration de Stockholm. «La planification, l'amélioration et la gestion des établissements ruraux et urbains exigent, à tous les niveaux, une méthode d'approche qui embrasse tous les aspects de l'environnement naturel ou créé par l'Homme» (Déclaration de Stockholm, 1972 : 25).

L'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN, 1991), a également inscrit l'intégration de l'environnement dans les politiques d'aménagement comme action prioritaire dans la stratégie pour «sauver la planète». Le rapport insiste pour adopter et mettre en œuvre une approche écologique de l'aménagement des établissements humains.

"Les communautés doivent intégrer les questions d'environnement dans le processus de planification des établissements humains, de façon à promouvoir un développement durable. En particulier, il s'agira de planifier et gérer les établissements humains de manière à satisfaire les besoins matériels, sociaux et autres des habitants dans une perspective durable, en préservant l'équilibre des écosystèmes au sein desquels sont aménagés lesdits établissements et de combiner de manière harmonieuse urbanisation et environnement afin de garantir le bien-être des habitants" (UICN & al., 1991 : 117).

Le CILSS (le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel) a fait de l'aménagement écologique un principe majeur dans son règlement intérieur. L'article 13 de ce règlement intérieur, a donné mandat au Secrétaire exécutif de l'institution, de «formuler toute proposition qu'il juge utile dans le cadre de la politique d'aménagement des territoires sahéliens, susceptible de rétablir

l'équilibre écologique entre les ressources naturelles et les populations humaines et animales» (Diakité, 1984).

Nous sommes ici rendus à la recherche d'une politique de développement plus globale et plus intégrée. Une telle politique peut être envisagée à deux niveaux complémentaires : d'abord à un niveau prévisionnel et politique visant à intégrer l'environnement dans les décisions d'aménagement du territoire et des terroirs. À ce niveau, il importe de privilégier les compromis entre la volonté d'aménagement et les préoccupations de protection des ressources. Le deuxième niveau est beaucoup plus opérationnel. Il vise à gérer l'environnement par des stratégies d'aménagement. Une telle visée peut être atteinte grâce à la mise en œuvre de projets qui respectent les grands principes de l'écodéveloppement, de l'éco-aménagement et de l'aménagement des terroirs villageois.

C'est pourquoi, dans son Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD, 1998 : 22), le Niger a retenu l'approche intégrée comme nouvelle stratégie de développement rural. Cette approche intégrée est fondée sur la participation des populations à la conception du développement, sur la restauration et la préservation de l'environnement et sur l'adoption de l'approche aménagement des terroirs dans les actions de développement.

La nécessité de mieux intégrer l'environnement et l'aménagement est donc bien établie. La question est de savoir comment y parvenir dans les pays sahéliens et notamment au Niger où la double crise de l'environnement et du développement commande une nouvelle orientation pour l'aménagement.

1.3. Privilégier l'aménagement à la fois comme outil écologique, participatif et pédagogique

Si le développement reste une des principales finalités de l'aménagement, cette finalité ne peut être atteinte sans la préservation des ressources naturelles qui constituent les bases de la production. À long terme, il n'y a pas de développement sans mesures pratiques de pérennisation des écosystèmes et des ressources de l'environnement. Le développement durable est donc irréalisable

sans de telles mesures. On comprend mieux pourquoi « la pratique de l'aménagement implique une lourde responsabilité à l'égard des générations qui nous succéderont » Randet (1994 : 145).

C'est donc une nouvelle orientation qui est fortement requise pour l'aménagement du territoire au nom de cette responsabilité à l'égard des générations futures. La pratique de l'aménagement doit donc favoriser une approche plus durable. Cette approche propose de faire de l'aménagement un outil à la fois écologique, participatif et pédagogique

1.3.1. L'aménagement comme outil écologique

L'enjeu est de faire en sorte que les activités de développement et d'aménagement se réalisent en harmonie avec l'environnement. Il s'agit d'éviter que ces mêmes activités aient des impacts négatifs sur l'environnement, ou rendent irréversibles la capacité de régénération des écosystèmes naturels. Il s'agit de chercher à harmoniser les préoccupations de pérennisation des ressources de l'environnement avec les activités de d'aménagement et de développement, d'établir une certaine symbiose entre l'homme et la nature dans laquelle il vit, entre l'écologie et l'économie au présent et au futur. Tel est le sens de la durabilité du développement. Tel est également l'objectif recherché par l'éco-aménagement (Lacour, 1992, Puissant, 1992) et la planification écologique (Lang et Armour, 1980; Bélanger et Pineau, 1983).

L'évaluation des incidences environnementales et des impacts environnementaux semble alors un excellent moyen. En effet, une telle évaluation fournit une aide à la prise de décision dans la mise en œuvre des projets d'aménagement et de développement. Cette pratique a été fortement recommandée par l'OCDE (1991), l'UICN (1991) et le Rapport Brundtland (1987). Elle est déjà entrée dans les habitudes de plusieurs pays industrialisés (USA, Canada, Pays Bas, etc.). Le Niger l'a également inscrite comme démarche obligatoire dans son plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD, 1998).

Selon Sadler, «l'évaluation environnementale doit être intégrée, au sommet, aux activités décisionnelles et, à la base, à des méthodes de surveillance et de vérification qui facilitent l'apprentissage et la rétroaction» (1990 : 200). Mais Claude Lacour soutient que cette demande d'intégration dépasse largement les seules études d'impacts (Lacour, 1992 : 486). Il propose d'opérer un changement profond de philosophie et d'envisager de nouveaux fondements. Pour lui, il faut pouvoir parvenir à mesurer et valoriser économiquement et financièrement les éléments patrimoniaux, pour en mieux décider les prix de préservation et d'aménagement. Certes, il reste beaucoup à faire dans ce domaine, mais nous pensons qu'une certaine prise de conscience s'est amorcée depuis une vingtaine d'années à l'effet que l'aménagement du territoire doit se pratiquer dans une perspective de plus en plus écologique.

Et pour cause, car l'aménagement dispose d'instruments pratiques et concrets, comme les schémas d'aménagement qui permettent une connaissance plus approfondie des ressources d'un territoire. Cet instrument permet en effet de bien identifier et de bien localiser ces ressources et d'en favoriser conséquemment la gestion.

1.3.2. L'aménagement comme outil participatif et pédagogique

Dans son étude sur *l'analyse politique de l'aménagement*, Louise Quesnel reproche à l'aménagement d'être une démarche politico-administrative qui «maintient la dépendance du niveau local par rapport aux autres niveaux de gouvernement » (1977 : 147). Selon elle, étant donné que l'aménagement exige des ressources et que les petites localités en sont dépourvues, la politique d'aménagement les maintient dans la dépendance matérielle.

Au-delà de la question des ressources matérielles, nous pensons que la pratique de l'aménagement doit être une démarche collective et participative, dans laquelle l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux seront écoutés et entendus. Comme pratique sociale l'aménagement ne doit plus être une affaire du seul pouvoir politique déjà acquis aux lobbies des forces économiques.

L'aménagement du territoire demeure nécessaire comme discipline de planification de l'espace, parce que l'espace est un bien collectif et rare qu'il importe de bien gérer. Mais la plupart du temps, le simple citoyen est court-circuité du processus de décision et de gestion, ce qui laisse l'aménagement et la planification dans les seules mains d'un groupe spécifique d'acteurs. En Afrique, les populations rurales sont écartées du processus de la planification comme l'a bien constaté Jean-Marc Éla :

"Les plans de développement qui sont devenus une pratique de gestion jugée nécessaire en Afrique noire n'ont pas de prise dans les campagnes. Il faut dire qu'ils sont élaborés sans la participation des paysans. Non seulement ils s'adressent en milieu rural à des individus mal informés et noyés dans un monde complexe, celui des paysans noirs, mais ils passent, pour ainsi dire, par-dessus la tête des villageois" (Éla, 1982 : 222).

L'organisation rationnelle d'un territoire donné, implique nécessairement un consensus autour des activités à programmer, des stratégies à envisager et des modalités pratiques d'intervention. La population doit être au cœur de la démarche puisqu'il s'agit de son avenir. Nul n'est mieux placé qu'elle pour décider et projeter sur l'espace, la vision et la représentation qu'elle se fait du développement futur de son territoire. En mettant l'accent sur l'implication et l'engagement politique des populations, il est possible de faire de l'aménagement un outil à la fois participatif et pédagogique. On améliore ainsi l'appropriation sociale et technique des projets d'aménagement. Par exemple, en soumettant le processus de conception, d'adoption et de mise en œuvre des différents instruments d'aménagement (schémas d'aménagement, plan d'urbanisme, plan d'occupation du sol) à l'avis des populations concernées, il est possible de favoriser l'apprentissage collectif. La participation démocratique à l'aménagement va enrichir cet apprentissage et vice-versa. Dans une telle perspective, les questions de développement et d'environnement seront bien posées, mieux discutées et les solutions à préconiser illustreront beaucoup mieux les grands enjeux présents et futurs des territoires. Comme nous le verrons, c'est ce souci

d'instituer un aménagement à la fois écologique, participatif et pédagogique qui a conduit à « l'approche aménagement des terroirs ».

1.4. L'appropriation du développement : un préalable à sa durabilité

Depuis ces dernières années, le concept d'appropriation est appliqué aux stratégies de développement et semble même s'ériger comme un objectif central dans les projets. Cet engouement semble correspondre à une certaine évolution de la conception et des pratiques mêmes de développement. En effet, dans le courant des indépendances des années 60, la logique productiviste a été la norme dominante dans les stratégies d'interventions. Selon cette logique, le problème central du développement des pays du tiers monde est un problème d'argent, de technique et de méthodes rationnelles de production (voir analyse sur les projets de productivité). Inspirés du schéma déterministe rostowien, les bailleurs de fonds extérieurs devaient injecter beaucoup d'argent pour soutenir les efforts internes pour le décollage (Maldague, 1994). Or, les évaluations faites quatre décennies plus tard, illustrent la permanence de blocages internes et externes entravant la prise en charge des acquis par les populations (Makoto, 1996). Cette préoccupation pour la prise en charge des acquis a focalisé les efforts vers la recherche d'une meilleure appropriation des activités des projets.

Les théoriciens du développement abordent la question de l'appropriation de différentes manières et leurs interprétations semblent diverger suivant l'aspect qu'ils cherchent à mettre en évidence. Tantôt l'appropriation est présentée comme la maîtrise sociale des processus du développement, tantôt comme la maîtrise technique des innovations introduites, tantôt comme l'affirmation d'un engagement politique à se prendre en main. Ainsi pour Gagnon (1994), l'appropriation se réfère à la maîtrise sociale des territoires par la communauté. Cette maîtrise indique la capacité de la communauté à agir sur son présent et son devenir en fonction de ses aspirations, de ses valeurs et de son environnement, en solidarité avec les communautés les plus démunies et les générations futures

(Gagnon, 1994 : 11). On comprend ici la préoccupation de voir l'appropriation soutenir l'effort du développement local viable ou durable.

Déjà, en 1979 comme nous le ferons ultérieurement, Friedmann et Weaver (1979) soutenaient fortement l'idée d'une nécessaire implication des populations à l'action politique, économique et sociale. Dans le prolongement de cette idée, Friedmann a présenté en 1992 un autre ouvrage dans lequel l'auteur propose ce qu'il appelle "Empowerment approach". Cette approche se veut le fondement d'un "développement alternatif". Friedmann insiste davantage sur des éléments telles la prise en main et la maîtrise des processus du développement par les communautés territorialement organisées, sur l'autonomie de ces communautés, sur leur engagement politique et sur leur implication dans l'expérience sociale et dans l'action économique. En fait pour cet auteur, ces éléments sont les moyens de l'appropriation du développement.

"The Empowerment approach, which is fundamental to an alternative development, places the emphasis on autonomy in the decision-making of territorially organized communities, local self-reliance (but not autarchy), direct (participatory) democracy, and experimental social learning. Its starting points is locality, because civil society is most readily mobilized around local issues" (Friedmann, 1992 : viii).

Selon Friedmann, la maîtrise ou l'appropriation du développement par les communautés locales est indispensable pour contrer l'exclusion économique et politique dont la grande majorité des populations sont victimes à travers le monde (p. 14). Dès lors, les communautés localement organisées doivent disposer et utiliser à la fois un pouvoir social (informations, aptitudes, ressources), un pouvoir politique (démocratie locale, participation à la prise de décision) et un pouvoir psychologique (self-confident behavior) pour accroître leur capacité de se prendre en main (empowerment).

L'appropriation se réfère ainsi à la volonté collective de poursuivre et d'entretenir ce que laissent les projets de développement en fin d'activité. Elle est à la fois une fin pour la réussite de ces projets et un moyen pour le développement des

communautés dans la mesure où elle favorise la pérennisation des acquis. Sans appropriation, les résultats sont éphémères et le développement incertain. C'est pourquoi, de plus en plus, l'appropriation apparaît comme un sujet de réelle préoccupation pour les concepteurs et les planificateurs.

Faut-il confondre appropriation et durabilité ? Plusieurs recherches empiriques sur les projets de développements ont établi une forte corrélation entre l'appropriation de ces projets et la durabilité de leurs impacts (Ouédraogo, 1992 ; Goumadakoye & Badou, 1991 ; Kakala et al. 1993, Daoust, 1992). Selon Jean (1998), quand on parle de développement approprié, cela ne veut pas dire autre chose que ce que plusieurs théoriciens appellent maintenant développement autonome et développement durable (p. 228).

On ne peut pour autant confondre durabilité et appropriation du développement. L'appropriation du développement est mise en défi en regard du développement global à cause de la difficile maîtrise technique, méthodologique, sociale et politique des différents aspects de ce développement. L'appropriation du développement précède alors sa durabilité. Il n'y a pas de développement durable sans appropriation préalable. Mais un développement approprié (au sens de maîtrisé) n'est pas forcément durable. Car, on peut très bien maîtriser une technique d'exploitation qui, à la longue pourra détruire les bases de la production. Donc l'idée d'appropriation suppose à la fois l'idée de maîtrise et de pertinence.

La durabilité se réfère à la temporalité, c'est-à-dire à la capacité d'une action à durer dans le temps. Mais il n'y a pas de durabilité sans un effort continu pour la pérennisation des actions entreprises et sans une disposition pratique pour la préservation des bases de la production. Durabilité et appropriation supposent nécessairement un transfert de responsabilités aux populations concernées de même que la maîtrise des techniques, des méthodes et des outils proposés par les projets de développement.

L'appropriation est également sous-tendue par cette idée selon laquelle les progrès techniques et économiques peuvent se diffuser à l'échelle des territoires

encadrés par les projets de développement rural grâce à l'action d'une équipe d'animateurs qui amène de l'information utile, prodigue des conseils techniques et apporte les moyens financiers nécessaires. L'appropriation des activités du projet dans une localité donnée devient alors un argument suffisant pour sa "réplicabilité" sous d'autres cieux, suivant les mêmes canaux de diffusion.

Mais, la notion d'appropriation ne signifie pas la simple acception d'un modèle exogène qu'il faut adopter et appliquer dans un milieu donné sans égard pour ce qui existe déjà. En effet, le développement à approprier est la résultante d'un métissage culturel qu'il importe de respecter. Les communautés locales, pour le compte desquelles, les projets de développement sont proposés, ont également une histoire socioculturelle et politique ayant fortement marqué leurs pratiques millénaires. Leur conception du développement, n'est pas forcément celle portée par les concepteurs des projets. Ce qui fait que la mise en œuvre des projets de développement se trouve souvent traversée par des logiques contradictoires et différenciées. L'idée d'appropriation du développement renvoie nécessairement à la double idée d'une implication forte de la population (Jean, 1998) et de la pertinence des choix de développement.

En résumé, il faut dire que le Sahel traverse une crise environnementale sans précédent. La dégradation du milieu physique sous l'emprise conjuguée des facteurs naturels (sécheresse, désertisation) et anthropiques (forte démographie, déboisement abusif, pratiques culturelles non durables, désertification), menace la survie même des générations présentes. Cette dégradation pose également de grands défis aux efforts de promotion du développement des communautés villageoises. Comme nous l'avons vu, plusieurs projets de développement rural (projet de productivité, projet de développement rural intégré, micro-réalisations), se sont succédé sans donner de résultats significatifs. Ces projets étaient sectoriels et ne prenaient pas toujours en compte la question environnementale.

Or, la prise en compte de cette question environnementale, suppose une meilleure connaissance des rapports que les hommes entretiennent avec leur

milieu, ce qui implique de surcroît une analyse des logiques socio-économiques d'organisation et de gestion de l'espace. Le rôle de l'aménagement du territoire/terroir, est alors apparu majeur dans cette dynamique. C'est pourquoi les participants au séminaire de Nouakchott tenu en 1984, ont recommandé d'orienter les stratégies de développement rural vers l'approche : «aménagement et gestion des terroirs villageois». Cette approche qui est opérationnelle au Niger depuis 1989 est précisément le sujet de notre thèse. Pour l'instant, rappelons simplement que cette approche s'appuie sur une démarche participative de planification locale du développement et vise à responsabiliser les populations rurales dans la gestion rationnelle des ressources naturelles. Il s'agit de favoriser la prise en charge de la protection des écosystèmes par ces mêmes populations et de les responsabiliser face à leur propre développement. C'est une démarche concrète grâce à laquelle on tente de coupler l'environnement et le développement au moyen de l'aménagement rationnel de l'espace rural.

Comme nous l'avons vu, les approches privilégiées antérieurement (projet productivité, projet DRI, micro-réalisations) n'ont pas suffisamment traité l'aspect environnemental dans la planification du développement. Ces projets n'étaient pas assez intégrés et «réalisés indépendamment de tout programme cohérent, sans une vision d'ensemble et une planification à long terme (Hazel 1992 : 7). C'est pour pallier cette lacune, qu'est née l'approche «aménagement des terroirs villageois», au milieu des années 80. Un virage stratégique s'est donc produit. Pourquoi et comment ? En quoi cette nouvelle approche de développement local diffère-t-elle des autres ? En quoi est-elle porteuse d'un processus de développement territorial ? Si l'approche «aménagement des terroirs villageois» est nécessaire pour le Niger, est-elle pour autant suffisante pour assurer le développement durable dans ce pays ? La difficile appropriation de la démarche par les populations concernées et certains facteurs politiques, institutionnels et financiers n'auront-ils pas pour effet de compromettre la durabilité des acquis ? Le développement durable est-il réalisable sans une telle appropriation ?

1.5. Objet de la recherche

1.5.1. L'aménagement des terroirs villageois comme stratégie de développement territorial durable

L'objet principal de notre recherche porte sur l'étude de l'approche « aménagement des terroirs villageois » en tant que stratégie de développement territorial durable. Cette notion de développement territorial durable est au cœur de notre démarche. Elle permet de rendre compte de nos préoccupations quant à la pérennité du développement. La pérennité de l'environnement physique (des ressources) est pour nous assurée par la pérennité de l'environnement humain (permanence des communautés). Ce qui suppose à la fois une approche écologique durable et globale. Nous disons territoriale et non sectorielle et fonctionnelle qui serait strictement soumise à la logique marchande.

Nous pensons que cette approche s'est concrétisée pour la première fois au Niger en 1989 avec la mise en œuvre du projet pilote Dallol Bosso Sud. Ce projet a été conjointement financé par le Niger et le Canada pour un montant total de 6 792 000 dollars canadiens. Il a démarré ses activités en 1989 pour prendre fin en 1994. Dans le cadre de ce projet, le Niger et le Canada entendaient favoriser la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles grâce à l'aménagement rationnel de l'espace. Ils s'attendent également à ce que le projet contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations tout comme à la préservation des ressources de l'environnement.

Cette approche de développement, que certains ont pu qualifier de "dernière trouvaille" pour le Sahel, émane d'une nouvelle philosophie voulant provoquer le développement durable dans cette partie de l'Afrique grâce à l'aménagement rationnel de l'espace des terroirs villageois. Son originalité tient au fait qu'elle intègre l'espace dans sa démarche et prend en compte à la fois les aspects sociaux, économiques, politiques et environnementaux tant nécessaires au développement au sens large. En s'inscrivant ainsi dans une vision plus globale et aussi plus territoriale (comme nous le verrons), la nouvelle approche

transcende largement les modèles antérieurs de projet de développement jusqu'alors mis en œuvre au Sahel.

Pour affirmer que l'approche « aménagement des terroirs villageois » (ATV) est une stratégie porteuse d'orientations de développement territorial durable pour le Niger, nous nous appuyons sur des études antérieures sur le sujet qui ont démontré qu'une telle approche d'intervention assure la réhabilitation du milieu (Hazel, 1992 : 6), contribue à susciter le développement à la base (Samna, 1993 : 20) et favorise l'équilibre socio-écologique grâce à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles (PNUD-UNSO, 1994 : 22). Sa philosophie s'inscrirait bien dans une démarche de développement territorial durable, du fait de la prise en compte de l'espace dans l'approche, des principes écologiques mis de l'avant, de l'implication politique et de la participation qu'elle prône, et surtout de l'amélioration attendue des conditions socio-économiques des populations.

Le projet Dallol Bosso Sud, tout comme tant d'autres projets l'ont déjà fait, a misé sur l'implication de la population dans des activités d'aménagement de l'espace des terroirs villageois, dans des pratiques visant l'amélioration de la production agro-pastorale et dans celles qui ont trait à la gestion des fonds et des ressources naturelles.

Toutefois, il nous faudra être très attentif à la difficile appropriation des différentes réalisations par les populations et bien cerner certains facteurs sociaux, politiques, institutionnels et financiers qui pourraient compromettre la pérennité des acquis. Plus précisément, la population parviendra-t-elle à s'approprier la démarche du projet, ce qui se traduirait par une maîtrise de la gestion des fonds de développement, des schémas d'aménagement et des structures organisationnelles mises en place.

Depuis la fin des années 70, on note une réelle préoccupation quant à l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles afin de favoriser un processus de développement durable. Au plan international on peut dire que c'est la conférence de Stockholm (1972) sur le développement humain

qui a donné le point de départ. Cette conférence a donné lieu à d'autres sommets mondiaux dont Rio 1992, New York (1997) et surtout la conférence de Nairobi sur la désertification en 1977. Ces différents sommets ont insisté sur la nécessité d'une vision plus globale des stratégies de développement et d'aménagement afin de mieux intégrer la question environnementale.

Au plan africain et surtout après la sécheresse qui a frappé le Sahel en 83-84, une série de séminaires et de rencontres régionaux et sous-régionaux se sont tenus sur l'aménagement et la gestion des terroirs villageois. On retient entre autres le séminaire de Nouakchott de 1984 qui a donné le coup d'envoi pour «l'approche aménagement des terroirs villageois», la rencontre régionale de Ségou de 1989, la rencontre régionale de Niamey de 1992 et le séminaire de Niamey de 1994. Ces séminaires et rencontres étaient organisés par les pays sahéliens en collaboration avec les bailleurs de fonds (ACDI, PNUD, UNSO) et les organisations non gouvernementales (O.N.G.). Dans le même courant, le Niger a tenu des ateliers nationaux sur les stratégies d'intervention en milieu rural (Zinder 1982), sur l'aménagement du territoire (Niamey 1996) et sur l'aménagement et la gestion des terroirs villageois (Torodi, 1996).

On voit bien combien ce thème de réflexion apparaît comme un vrai sujet de préoccupation politique, sociale et scientifique. Pourtant, on note très peu d'études sur le sujet. Diakité (1984) a apporté une grande contribution à la compréhension des grands enjeux de l'aménagement du territoire en milieu sahélien. Cependant, son ouvrage reste très général et ne permet pas de comprendre les problèmes qui se posent pour l'aménagement des petits espaces (terroirs villageois). La thèse de Ould Sidi (1994) a traité de la problématique de l'intégration des espaces ruraux et des espaces urbains au Sahel. Malgré l'éclairage qu'il a apporté dans la nécessité d'une articulation entre le rural et l'urbain, sa thèse passe sous silence les aspects environnementaux et leurs impacts dans la dynamique spatiale sahélienne. Les mémoires de Samna (1993) et de Danda (1993) ont également abordé la problématique de l'aménagement des terroirs au Niger sous deux angles différents. Alors que Samna s'interrogeait sur le rôle de l'initiative privée, Danda

quant à lui, analysait les aspects institutionnels de l'aménagement des terroirs. Quant à la thèse de Sabou (1999), elle a porté sur la problématique foncière dans l'aménagement des terroirs en milieu sahélien. Selon nos recherches documentaires, aucune thèse de doctorat ne s'est véritablement intéressée à «l'aménagement des terroirs» en regard du développement durable c'est-à-dire dans sa capacité à coupler environnement et développement dans le contexte sahélien et nigérien. Nous pensons ainsi contribuer de façon originale à combler ce vide.

Le choix d'un tel sujet de recherche n'est pas étranger à notre propre engagement politique pour la cause des ruraux. Issu du milieu rural, nous avons personnellement connu cette forte réalité où agriculteurs et éleveurs se côtoient dans une misère sans doute aggravée par les conflits autour de l'accès aux ressources. Dans ce monde rural, force est de reconnaître que le développement est en pleine crise malgré l'application d'une panoplie de stratégies d'intervention dont les paysans sont restés trop souvent les cobayes et les victimes.

Né au bord du fleuve Niger (Tara dans la région de Gaya), nous avons assisté impuissant au rétrécissement du lit de ce fleuve, à l'assèchement de quelques-uns de ses affluents, à la disparition de certaines espèces animales et végétales. La dramatique de tous ces événements fait qu'avec le temps, nous avons progressivement développé une certaine sensibilité pour les questions environnementales et écologiques.

Après un diplôme d'ingénieur en génie civil (Algérie, 1986) et une maîtrise en aménagement du territoire et en développement régional (Laval, 1994), nous avons voulu poursuivre notre réflexion doctorale sur cette dynamique indissociable et interdépendante de l'environnement, de l'aménagement et du développement. En étudiant le projet Dallol Bosso Sud (PDBS), nous aimerions contribuer à la compréhension du rôle de l'aménagement rural dans la promotion du développement durable et dans la protection de l'environnement et de ses ressources au Niger. Nous espérons que notre recherche pourra aider à cette

compréhension si nécessaire et contribuer à l'allégement de la misère dont souffre la grande majorité des populations rurales nigériennes.

Ainsi donc, notre objectif général est de contribuer au débat sur la pertinence et l'efficacité de l'aménagement des terroirs villageois en tant que processus de développement territorial et durable au Niger à travers une évaluation globale du projet pilote du Dallol Bosso Sud. La pérennité de l'environnement physique et humain est en cause. Il importe d'examiner plus à fond la question du développement durable et celle de l'appropriation. Comment rendre compte de manière opérationnelle de ces notions théoriques qui sont à la base de notre démarche ?

1.5.2. La question du développement durable

Depuis sa vulgarisation en 1987 avec la publication du Rapport Brundtland, le concept de développement durable a fait l'objet de plusieurs définitions. Celle proposée par la FAO (1992), nous paraît plus opérationnelle. Pour cette institution internationale :

"Il faut, pour un développement durable, aménager et conserver les ressources naturelles et orienter les changements techniques et institutionnels, de manière à satisfaire les besoins de générations actuelles et futures. Il s'agit de conserver les terres, les eaux et le patrimoine phyto et zoogénétique et d'utiliser les moyens sans danger pour l'environnement, techniquement bien adaptés, économiquement viables et socialement acceptables" FAO (1992 : 7).

Le concept de développement durable, a été présenté dans les écrits, comme difficilement mesurable. La mesure est effectivement un exercice difficile quand on sait que l'Institut international de développement durable (IIDDD) a identifié quelques 134 indicateurs ! Cette difficulté de la mesure du développement durable, a choqué certains penseurs qui n'ont pas manqué de réagir par la critique.

C'est ainsi que Barrameda (1995), interprétant Francis Adam, prétend que :

"Le développement durable est un concept essentiellement synthétique et sur lequel des idées très différentes concernant le développement, peuvent être greffées sans trop de difficulté et ceci parce que ce concept n'a pas de base théorique. En effet, ce n'est pas la force du concept qui impose son utilisation, mais la relative facilité avec laquelle n'importe quoi peut être qualifié de durable" (Barrameda, 1995 : 30).

Sa remarque est peut-être juste. Toutefois, lorsqu'on cesse d'interpréter le développement durable non pas comme une théorie en soi, mais plutôt comme une nouvelle approche, on arrive facilement à percevoir sa pertinence sociale et sa contribution scientifique. Le concept de développement durable s'inscrit en continuité mais en prolongeant et en élargissant celui du développement classique. Ce concept propose un ensemble de principes à observer pour réinventer de nouvelles façons de produire, de consommer et de redistribuer la richesse collective dans une logique de conservation des ressources naturelles et dans une perspective éthique. Comme le remarque Vaillancourt (1995 : 24), «il représente en fait, une approche intéressante qui peut nous permettre de faire face aux problèmes environnementaux, économiques et socio-politiques qui nous assaillent en cette fin de millénaire».

Mais revenons à la question de la mesure du développement durable. Comment peut-on donc mesurer ce concept de développement durable ? Les concepts nous disent Boyer et Saillard ne valent que par ce qu'ils éclairent ou dévoilent (Boyer & Saillard 1996 : 69). Pour nous, le développement durable a dévoilé et éclairé les liens entre l'environnement et le développement et a permis d'établir une passerelle entre ces deux univers longtemps séparés. Ceci constitue, selon nous, une contribution majeure au progrès de la science.

Les indicateurs de mesure du développement durable ne sont pas les mêmes suivant que l'on se situe dans la sphère industrielle, sociale ou écologique. Par exemple, on ne peut retenir les mêmes indices pour la pollution que pour l'éducation. Donc la mesure du développement durable, est indissociable du contexte.

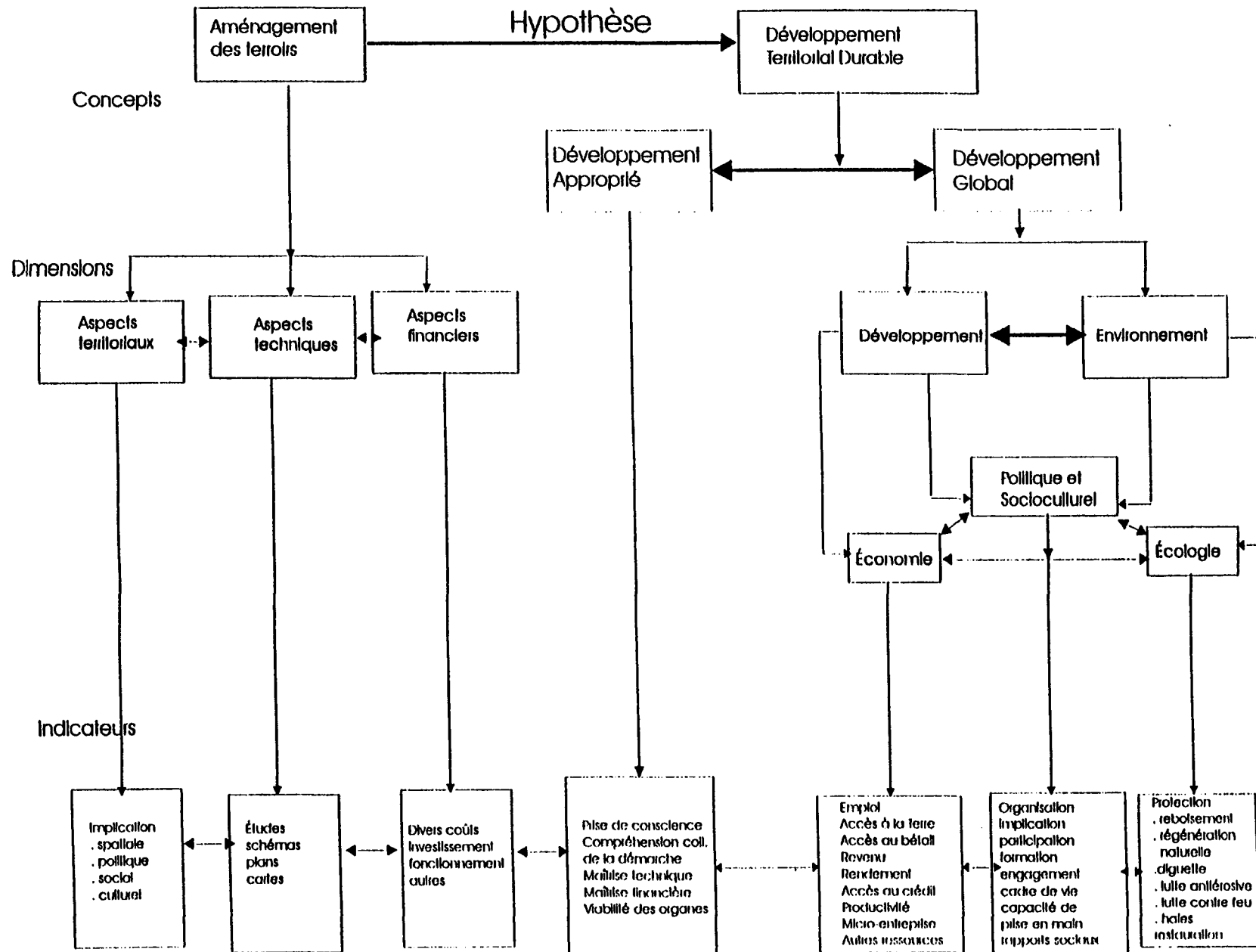
Dans le contexte qui nous intéresse, le développement est durable *lorsqu'il est global (prise en compte de tous les aspects) et approprié (maîtrisé et pertinent) pour pouvoir durer dans le temps*. L'aspect *globalité* entend prendre en compte tous les aspects du développement et de l'environnement. La Banque mondiale (1999) et le PNUD (1998) ont proposé une approche plus globale du développement afin d'intégrer aussi bien les aspects économiques que socioculturels et politiques, comme l'ont d'ailleurs recommandé les différents sommets sur l'environnement et le développement. Cela évite de réduire la mesure du développement à une simple mesure économique comme cela a longtemps été le cas par le passé.

Pour l'opérationnalisation du développement qui nous préoccupe, nous retenons alors une dimension économique (emploi, revenu, accès aux ressources, rendement, productivité, accès au crédit, etc.), une dimension socioculturelle (formation, éducation, sensibilisation, prise de conscience, organisation, solidarité, etc.) et une dimension politique (implication, volonté des acteurs à conduire un projet, engagement, répartition des pouvoirs, responsabilité, imputabilité, démocratie, etc.). Selon l'approche développée par Maldague (1992), l'environnement comprend une dimension écologique (différents aspects du milieu physique) et une dimension socioculturelle (différents aspects humains d'un milieu). Le concept de développement territorial durable veut rendre compte de cette globalité. La figure 1.1 présente une synthèse d'opérationnalisation de ces concepts.

La *durabilité* se dit généralement de «*la continuité d'un effort, la capacité de pouvoir durer et de ne pas chuter*». La *durabilité* dont il est question dans notre contexte, se réfère principalement à la *globalité et à l'appropriation* comme nous l'avons dit. Pour contribuer au développement durable, l'approche du projet doit être globale et être objet d'une implication et d'une appropriation importante par les populations.

L'aménagement rationnel des terroirs et l'organisation des populations doivent alors contribuer au maintien de la productivité de ces espaces ruraux, tout comme à la préservation de la base des ressources.

Figure 1.1 : Opérationnalisation des concepts principaux



Comme nous le verrons, l'aménagement des terroirs se concrétise par l'établissement d'un schéma d'aménagement dont l'objectif est d'augmenter les productions agro-pastorales tout en conservant et en améliorant le potentiel productif du milieu d'intervention (AAT, 1992 : 61). Le schéma est donc un moyen de développement et de protection du milieu et de ses ressources. C'est donc un outil de développement durable lorsque la population organisée à cet effet, se l'approprie à long terme.

1.5.3. La question de l'appropriation

Les recherches empiriques sur les projets de développement ont établi une forte corrélation entre l'appropriation de ces projets et la durabilité de leurs impacts (Ouédrago, 1992; Goumadakoye & Bado, 1991; Kakala et al. 1993, Daoust, 1992). Dans le contexte de l'aménagement des terroirs, c'est surtout les travaux de l'agro-économiste Jean Daoust qui ont beaucoup éclairé le sujet. À partir de son expérience des projets d'aménagement et de gestion des terroirs au Sahel, cet auteur a établi une grille d'indicateurs sur l'appropriation de ce type de projet par les populations. Selon Daoust (1992), on peut considérer qu'une population s'est appropriée l'approche «aménagement des terroirs» lorsque cinq indicateurs sont réunis¹⁶.

Nous avons réadapté les indicateurs d'appropriation proposés par Daoust (1992) en cinq catégories de caractéristiques (voir tableau 1.1.). La première caractéristique se réfère à la prise de conscience. Cette prise de conscience est un préalable nécessaire aux changements. Elle amène la population à remodeler ses pratiques, à épouser de nouveaux comportements, de nouvelles attitudes dans ses différents rapports (rapports aux éléments naturels, pratiques de production, responsabilité). La prise de conscience fait (mais pas toujours) que la population adopte les techniques, technologies et méthodes proposées.

Tableau 1.1. *Caractéristiques, indicateurs et indices d'appropriation*

<i>Caractéristiques</i>	<i>Indicateurs/indices</i>
1. Prise de conscience	Nature des changements induits ; nouveaux comportements vis-à-vis des éléments naturels (eau, air, arbres) ; attitude vis-à-vis des feux de brousse ; adoption de l'agro-foresterie ; adoption des foyers améliorés ; adoption des méthodes et techniques proposées
2. Compréhension collective pratique du processus à plus long terme de développement du terroir	La population sait faire des liens (liens entre les problèmes de dégradation et les pratiques de production ; liens entre ressources et populations ; liens entre le schéma et la gestion de l'environnement ; liens entre intensification et système de production ; liens entre agriculture et l'élevage..) ; Capacité de diffusion des acquis
3. Gestion technique du schéma d'aménagement	Compréhension technique du processus du schéma ; maîtrise des plans pluri-annuels ; taux de réalisations des activités programmés ; responsabilisation technique
4. Gestion des ressources financières (fonds de développement villageois)	Utilisation du fonds de développement (nature des prêts, montants des prêts, catégorie des bénéficiaires) ; Pérennisation du fonds de développement (taux de récupération des prêts, taux d'épargne, montants du fonds de développement)
5. Fonctionnalité des structures	Périodicité des réunions ; Taux de participation, Renouvellement des structures ; Articulation horizontale des structures ; Articulation verticale des structures ; Prise de décision démocratique, Capacité à négocier avec l'extérieur (signature de nouvelles ententes avec l'État et les bailleurs de fonds) ; Capacité de coordination du processus de prise en charge de l'aménagement à long terme.

Inspiré et adapté de Daoust (1992)

La deuxième caractéristique indique la nécessité d'une compréhension collective et pratique du processus à plus long terme de développement du terroir. Elle évoque la capacité de la population à faire des liens entre les problèmes et leurs causes naturelles et/ou anthropiques (liens entre les problèmes de dégradation et les pratiques de production ; liens entre ressources et populations ; liens entre le schéma et la gestion de l'environnement ; liens entre intensification et système de production ; liens entre agriculture et élevage). La capacité de diffusion des acquis est également un indice de cette compréhension collective (Benoît, 1992 : 87).

La troisième caractéristique concerne la gestion technique du schéma. Elle se réfère à la capacité de la population à gérer techniquement le schéma d'aménagement. Les indices suivants sont recherchés : la compréhension technique du processus du schéma ; le degré de maîtrise des plans pluriannuels ; le taux de réalisation des activités programmées.

La quatrième caractéristique a trait à la capacité d'une bonne gestion des ressources financières mises en place. Les indices suivants sont alors retenus : l'utilisation rationnelle du fonds de développement (nature des prêts, montants des prêts, catégorie des bénéficiaires) ; la pérennisation du fonds de développement (montants du fonds de développement, taux de récupération des prêts, taux d'épargne).

Enfin, la cinquième caractéristique est la fonctionnalité des structures. Un grand effort a été fait dans la mise en place des structures villageoises appelées à prendre la relève de l'équipe du projet. Par cette caractéristique nous entendons apprécier le niveau de fonctionnement de ces structures et voir si la relève est effectivement prise depuis le départ de l'assistance extérieure. Les indices suivants sont retenus : la périodicité des réunions ; le taux de participation ; le renouvellement des structures ; l'articulation horizontale et verticale des structures ; la prise de décision démocratique ; la capacité à négocier avec l'extérieur (signature de nouvelles ententes avec l'État et/ou les bailleurs de fonds) ; la capacité de coordination du processus de prise en charge de

l'aménagement à long terme. Le tableau 1.1 donne la synthèse de ces caractéristiques et des indicateurs.

1.6. Approche méthodologique : une étude évaluative

Notre recherche est une étude empirique axée sur la vérification évaluative et interprétative. Orientée vers la compréhension des stratégies d'aménagement du territoire et d'organisation des terroirs villageois dans une perspective de développement territorial durable, elle vise non seulement à comprendre ces stratégies mais également à reconnaître les forces et les faiblesses du projet Dallol Bosso Sud. Elle est surtout axée sur le jugement critique et l'évaluation ex-post (étude d'impact)¹⁷ de ce projet.

Cependant, nous n'avons pu entreprendre une étude d'impact exhaustive de ce projet pour des raisons évidentes liées au temps et aux ressources nécessaires disponibles. «Il existe cependant des méthodes que l'on peut employer quand on manque de temps ou d'argent» (Howard et al. 1979 : 151). Ces auteurs proposent la méthode *d'évaluation au jugé*. Dans son essence, cette méthode consiste à porter un jugement sur les changements induits par la réalisation d'un projet.

Ce jugement est éclairé par l'étude systématique de tout un ensemble de témoignages. Ces témoignages peuvent être recueillis à partir des archives administratives (les divers documents dont il sera question plus loin) ou directement auprès des anciens participants au projet (idem. 152). C'est cette méthode d'évaluation qui a été employée dans cette recherche.

1.6.1. L'étude de cas intra-site : Dallol Bosso Sud

L'étude de cas nous a semblé la stratégie de vérification la plus appropriée. En effet, une telle étude permet d'étudier et d'expliquer un phénomène aussi complexe que l'analyse du couplage environnement/développement au moyen de l'aménagement du territoire et des terroirs. Il s'agit en effet d'un phénomène dont la réalité est indissociable du contexte (Yin, 1994 : 13). De plus, "les études de

cas permettent une plus grande finesse d'observation (Boudon, 1970 : 117) et donnent des résultats peu coûteux (Lefrançois, 1992 : 118).

On distingue généralement trois types d'étude de cas (Saint-Pierre, 1993). L'étude de cas descriptive, l'étude de cas interprétative et l'étude de cas évaluative. Dans la première, il s'agit de réaliser un rapport détaillé et complet non guidé par des hypothèses et non orienté vers un désir théorique. Dans la deuxième, le chercheur recueille autant de données que possible dans l'intention de les interpréter c'est-à-dire de développer des catégories conceptuelles ou d'illustrer et de supporter des hypothèses. Enfin, dans la troisième, en plus de décrire et d'interpréter, la recherche conduit à un jugement.

De ces trois types d'étude de cas, le troisième correspond mieux à notre démarche. En effet, en plus de la simple description du projet Dallol Bosso Sud, nous serons amenés à analyser le contenu de documents écrits et graphiques, à interpréter le sens et l'essence des propos des personnes interrogées, et surtout à porter un jugement critique sur les résultats et les impacts induits par la réalisation du projet.

Précisons également qu'il s'agit d'une étude de cas intra-site. Selon (Miles, & Huberman, 1991 : 143), l'étude de cas intra-site est l'étude approfondie d'un seul cas concernant un seul site dans un contexte unique. Notre recherche porte pour l'essentiel sur le projet Dallol Bosso Sud. C'est une expérience unique car c'est le tout premier projet du genre au Niger.

La stratégie de vérification retenue soit l'étude de cas intra-site, ne doit pas faire occulter les insuffisances de ce type d'étude. L'étude de cas ne permet pas une généralisation facile et rapide. En effet :

"Qu'il s'agisse de cas unique ou de cas multiples, l'étude de cas ne permet pas une généralisation facile. Elle a par contre l'avantage majeur de permettre au chercheur d'aller plus en profondeur. Lorsque l'étude de cas est rigoureuse, qu'elle explore des facettes de l'objet transposables dans des études confirmatoires, elle devient un puissant outil entre les mains du chercheur (bonne validité interne)" (Lefrançois, 1992 : 119).

Toutefois, la généralisation ne doit pas constituer la seule préoccupation du chercheur comme le soutient brillamment Stake :

"Case study can usefully be seen as a small step toward grand generalization (Campbell, 1975), but generalization should not be emphasized in all research (Feagin, Orun, & Sjoberg, 1991; Simons, 1980). Damage occurs when the commitment to generalize or create theory runs so strong that the researcher's attention is drawn away from features important for understanding the case itself" Stake (1994 : 238)

Est-il toujours possible de passer du cas particulier au cas général ? La recherche est-elle toujours généralisable ? Les risques ci-dessus soulignés par Stake (1994), nous invitent à plus de prudence dans notre obstination à généraliser. Tout contexte situationnel reste unique en son genre et reste un cas unique. C'est pourquoi certains auteurs préfèrent parler de transférabilité ou d'exemplarité (Saint-Pierre, 1993 : 22) plutôt que de généralisation. On ne peut trop s'attarder sur un tel débat épistémologique et éthique. Toutefois, malgré les insuffisances liées à l'étude de cas, surtout dans sa capacité de généralisation, nous pensons qu'avec une bonne description, une rigoureuse analyse et une sérieuse évaluation, nous serons en mesure de produire de la connaissance pouvant enrichir le domaine qui nous préoccupe soit le couplage développement et environnement au moyen de l'aménagement.

Le projet Dallol Bosso Sud a intervenu dans vingt cinq (25) villages. Vingt (20) villages ont fait objet de schéma d'aménagement de terroir, ce sont les villages dits de "concentration". Les cinq autres villages n'ont pas eu de schéma mais, ont cependant bénéficié de quelques actions ponctuelles. Nous avons décidé de ne retenir que les 20 villages de concentration comme unités d'observation. La raison est que dans une évaluation au jugé, on s'intéresse beaucoup plus à la description et à l'analyse de la situation *avant et après* projet car c'est cela qui permet de percevoir les changements. «On peut évaluer approximativement l'impact d'un projet en étudiant un groupe d'anciens participants après qu'ils aient suivi le projet jusqu'au bout et aient éprouvé des effets» (Howard et al., 1979 : 154). Cela exclut d'office de notre échantillon les autres terroirs où le

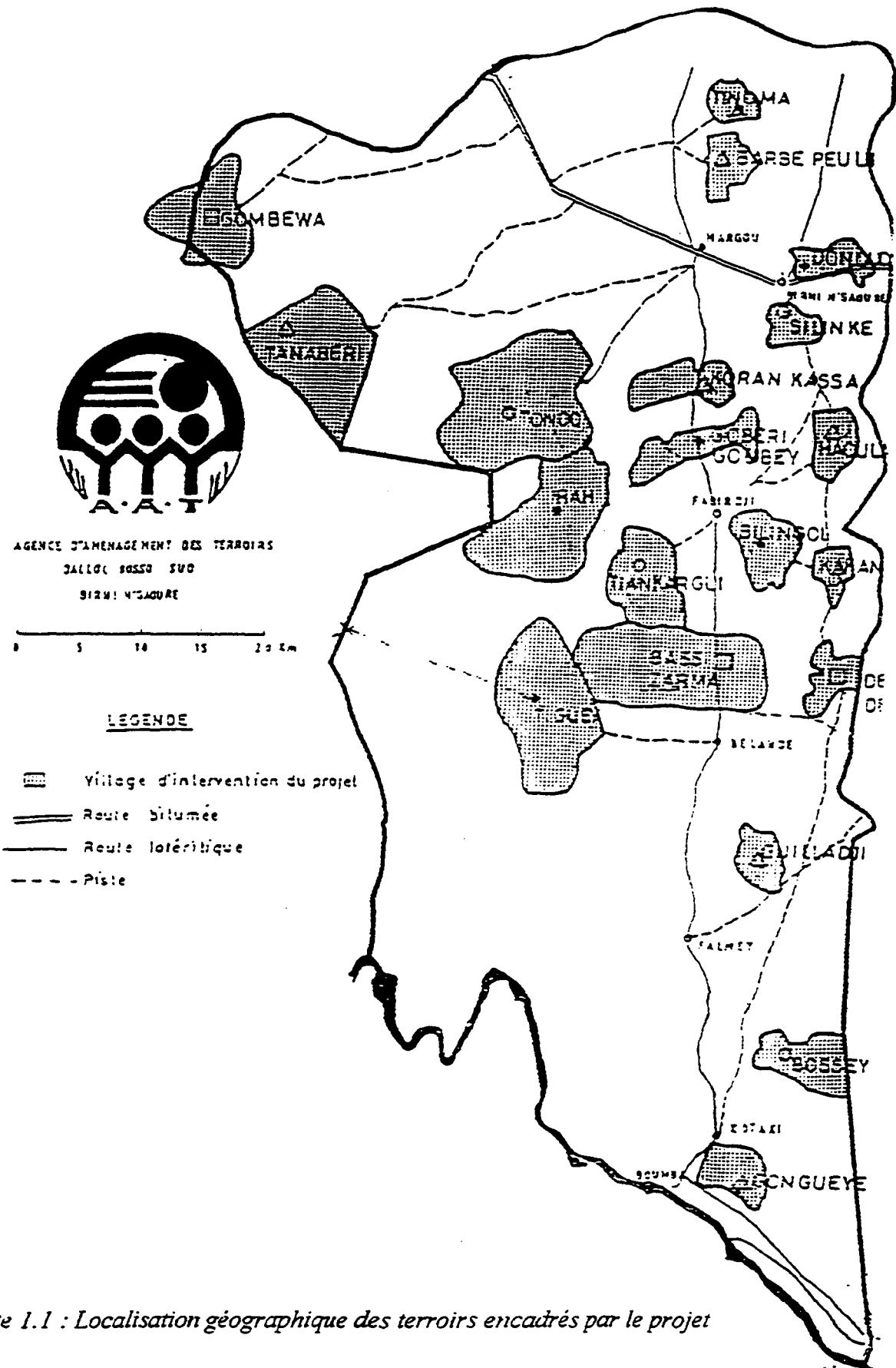
projet n'a pas intervenu et les terroirs où l'intervention a été ponctuelle et non continue.

Comment choisir alors notre échantillon des vingt (20) villages de concentration ? À vrai dire, ce choix n'a pas été simple car plusieurs critères entraient en ligne de compte. Le critère géographique était important parce que les vingt (20) villages étaient répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Birni N'Gaouré qui fait 3679 km². Trois de ces vingt (20) villages, situés dans le Sud, étaient inaccessibles pour nous, à cause du mauvais état des pistes. Un autre critère important était l'aspect ethnique des villages. Certains villages sont de l'ethnie Djerma alors que les autres sont de l'ethnie Peulh. Ce critère ethnique était très déterminant même dans le choix des activités du projet par village.

Pour construire notre échantillon, nous avons décidé de tenir compte de nos objectifs de recherche (évaluation), de nos moyens, des critères géographiques et ethniques. Cette décision nous a conduits à écarter les trois villages du sud tout comme tous les villages dont l'âge du schéma est inférieur à l'âge moyen des schémas, soit deux ans et demi. Il est alors resté quinze (15) villages, lesquels ont été répartis selon les deux groupes ethniques. Nous avons alors pris au hasard deux villages dans chaque groupe soit Barbé Peulh et Silenké pour le premier et Haoulawal et Tondo pour le second (voir carte 1.1 sur la localisation géographique des terroirs).

1.6.2. La collecte des données

L'élaboration du cadre théorique de notre recherche a évidemment été réalisée à partir d'un inventaire bibliographique important. Les données empiriques de recherche sont de nature différentes. Elles proviennent d'une vaste banque de documents à caractères spécifiques au projet, d'une brève enquête terrain au Niger (mars-juin 1999) et d'une série d'entrevues semi-structurées auprès de divers artisans du projet.



Carte 1.1 : Localisation géographique des terroirs encadrés par le projet

A. Les sources documentaires

Notre travail de recherche est principalement construit sur la base d'une large documentation. Nous avons eu recours à la collecte et à l'analyse systématique de documents provenant de trois principales sources : les documents à caractère international, à caractère national et les documents issus du projet lui-même.

Une riche documentation produite par les institutions internationales de développement a été consultée. La Banque mondiale, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), ont réalisé un nombre appréciable d'études sur les questions de développement, d'environnement et d'aménagement pour les pays en voie de développement. Ces documents reflètent les politiques défendues par ces institutions. L'analyse des documents de source internationale nous a permis de voir l'évolution de certaines politiques ou programmes. Par exemple, la nouvelle orientation intervenue au niveau de l'ACDI en 1992, a eu de graves conséquences pour la poursuite du projet Dallol Bosso Sud.

Notre expérience professionnelle a été d'une grande contribution car elle nous a permis de créer un réseau de relations qui a fortement facilité la collecte des documents gouvernementaux. Le Niger a produit un nombre appréciable de documents dans divers domaines. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux documents gouvernementaux dans les domaines de l'environnement (Plan national pour l'environnement pour un développement durable, PNEDD 1998), du développement (Perspectives décennales 1965-1974 et 1973-1982 ; Plan de développement économique et social 1987, Programme de relance économique 1998, et autres programmes sectoriels de développement), de l'aménagement (Plan cadre pour l'aménagement du territoire PCAT 1998, Loi d'orientation de l'aménagement du territoire). Plusieurs textes législatifs et réglementaires viennent encadrer et légitimer les fondements juridiques de ces documents. L'analyse critique des plans et des programmes de développement a

permis d'apprécier le rôle et la place donnés à l'aménagement et à l'environnement dans la planification du développement au Niger.

Le projet Dallol Bosso Sud a fait l'objet de plusieurs études. Les documents de base du projet (études d'identification, de faisabilité) nous ont permis de comprendre la philosophie et la démarche du projet, ses finalités, ses buts et ses objectifs. Les différents documents d'évaluation (ex-ante, post-ante), les divers rapports d'étape et les procès verbaux des réunions, ont permis d'apprécier les résultats du projet et ses impacts socio-économiques, politiques et écologiques. Nous avons adopté la méthode d'évaluation au jugé basée sur les archives (Howard et al., 1979 : 152).

B. L'enquête-terrain et les entrevues semi-structurées

L'enquête-terrain s'est déroulée au Niger de mars à juin 1999. Ce séjour nous a permis de nous rendre sur les lieux de réalisation physique du projet pour mieux apprécier de visu les pratiques sur le terrain. Nous avons visité au total cinq (5) villages ayant fait l'objet de schéma d'aménagement et également Birni N'Gaouré qui est chef-lieu de l'arrondissement. Il faut préciser que notre connaissance préalable du milieu nigérien a été un atout important pour la compréhension d'ensemble du projet.

Un projet d'aménagement fait intervenir plusieurs acteurs. Trois catégories d'acteurs participent à la conduite d'un tel projet. Nous distinguons l'État, les agences d'exécution et les populations. L'État est représenté par ses différents services techniques et administratifs (ministère de l'agriculture, ministère de l'équipement, ministère de l'environnement, ministère du plan et leurs services déconcentrés au niveau régional et local). Les agences d'exécution sont généralement des O.N.G. ou des bureaux d'études. Par exemple, l'exécution du projet Dallol Bosso Sud, a été confiée à un bureau d'études canadien (Pluritec/Aabs). Les populations sont généralement organisées autour des comités de gestion des villageois de terroir (CGVT) et des comités villageois de gestion (CGT). L'expérience montre que ces trois acteurs ne détiennent pas la

même information. On constate également, que chaque acteur porte une perception différente, surtout quand il s'agit d'évaluer le succès ou l'échec d'un projet. Nos entrevues ont été conduites à trois niveaux.

Au niveau des entrevues avec les populations, nous avons procédé avec des informateurs-clés. Nous avons conduit en 1999 des interviews dans cinq villages impliqués dans des schémas d'aménagement et dans un village où l'intervention du projet a été ponctuelle. Soixante quinze pour cent des personnes choisies comme informateurs ont été directement touchées par les activités du projet. Quinze (15) entretiens ont été réalisés dans ce cadre.

Trois (3) chefs de village et leur entourage (autorité coutumière), en tant que représentants directs de la société civile traditionnelle, ont été également interrogés pour recueillir leur point de vue sur la pertinence et l'efficacité de tel projet d'aménagement.

Nous avons eu également des interviews avec quatre anciens agents du projet. La plupart d'entre eux, ont été réengagés dans le cadre du nouveau projet financé par la Banque mondiale (PGRN 1997). Ce nouveau projet devait poursuivre les activités du projet Dallol Bosso Sud.

Au niveau des agents de l'État travaillant à l'échelle de l'arrondissement de Boboye, nous avons interrogé le sous-préfet, son adjoint et le secrétaire administratif. De même, tous les chefs des services techniques ayant participé à la conception et/ou la mise en œuvre du projet. Il s'agit des services techniques du plan, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de l'alphabétisation, du développement social, du génie rural, de l'équipement et de la gendarmerie. Au total douze (12) interviews ont été effectuées avec les agents de l'État de l'arrondissement.

Au niveau central, les entretiens ont été conduits avec certains directeurs nationaux et certains responsables. Ces entretiens ont été menés comme suit : quatre personnes au ministère du plan (tutelle administrative des projets), une personne

au ministère de l'environnement et de l'agriculture (tutelle technique des projets), deux personnes au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, deux personnes au ministère de l'équipement, une personne au Secrétariat d'État à la réforme administrative et 1 personne au cabinet du premier ministre. Ayant ainsi élargi le champ d'entrevue, nous avons pu compléter utilement les données de source documentaire.

Rappelons enfin que trente et une (31) de nos interviews individuelles ou de groupe ont été systématiquement enregistrées sur bandes magnétiques sonores. En plus, nous avons gardé la bonne habitude de la prise de note (Miles & Huberman, 1991) dans le constant souci de bien saisir et de bien traduire et exprimer l'information brute obtenue.

1.6.3. Le traitement et l'analyse des données

La première étape du traitement a consisté à réaliser le verbatim des entrevues. Les trente et un (31) enregistrements effectués sur bande magnétique, ont été entièrement transcrits comme l'ont proposé plusieurs auteurs (Miles, & Huberman, 1991, Deslauriers 1991). De même toutes les notes de terrain (théoriques et/ou descriptives) ont été saisies sur ordinateur.

La deuxième étape a consisté à la codification des informations recueillies. Nous avons d'abord imprimé sur papier toutes les informations et notes transcrites et traitées dans Word 97. Nous les avons lues et relues à plusieurs reprises pour essayer de leur donner un «sens» dans le but de construire les «noyaux de sens soit les plus petites unités de sens qui peuvent être, dans une suite textuelle» (idem.). Le matériel est importé du logiciel de traitement de texte «Word 97» dans un logiciel d'analyse de données qualitatives «The Ethnograph V5.0».

Dans Ethnograph V5.0, nous avons procédé au codage de chaque interview. De même les éléments d'observation (les thèmes) sont regroupés par interview (regroupement vertical). Par exemple pour une interview donnée, on peut demander au logiciel de nous extraire (tri) tous les éléments d'observation codés

par le code «rendement». Le logiciel va générer tous les extraits codés «rendement». Ceci peut être fait pour chaque thème ou sous-thème habilement codé. Ce tri vertical est intéressant car il aide à l'analyse verticale des propos issus d'une seule interview. On peut également faire un tri horizontal (ou transversal). Il consiste par exemple, à faire générer tous les extraits codés «rendement» et cela pour toutes les interviews. Cela facilite l'analyse horizontale thématique. Le croisement de l'analyse verticale et de l'analyse horizontale permet une analyse plus «systémique» des données.

Compte tenu de la diversité de nos sources d'informations, nous avons construit un tableau pour récapituler les sources de données en fonction de nos questions et objectifs de recherche. Ce tableau, présenté en annexe 1.1 (récapitulation des sources de données) a permis une meilleure visualisation du corpus de la recherche.

Pour l'analyse des données issues des documents écrits, nous nous sommes inspirés de la méthode très pragmatique proposée par Patton (1980) et surtout par Miles et Huberman (1991). Ces auteurs proposent la construction d'une série de matrices (ou de formats) conçues pour analyser les données de terrain.

On s'attend à ce que le projet d'aménagement amène des changements dans l'organisation socio-économique et écologique des terroirs cibles. On cherche donc à produire des résultats par la réalisation d'un certain nombre d'activités. Notre préoccupation de recherche était de vérifier empiriquement les impacts des résultats produits (ou effets) et surtout la durabilité de ces impacts. Rappelons que les impacts sont appréciés du point de vue social, économique, politique et écologique (aspect globalité). Quant à la durabilité, elle est mesurée par la globalité de la démarche et l'appropriation du processus par la population. Pour faciliter l'exploitation des données et leur analyse, nous avons construit la «matrice des effets» (Miles et Huberman 1991 : 203). À ce propos, on peut consulter l'annexe 1.2 sur la matrice des effets.

La matrice des effets est en fait un tableau. Il est construit, avec en colonne la période (ici nous avons choisi trois étapes pour le projet) et en ligne les effets

mesurés. La matrice est remplie en répondant aux questions telles que : quelles sont les activités conduites par le projet ? Ces activités semblent-elles intégrer tous les aspects (globalité) du développement du terroir ? Quelle est la capacité de maîtrise et d'appropriation du processus par la population cible ?

La règle d'entrée des données est que tout effet (résultant d'une activité) ou tout indice d'appropriation rapporté et confirmé par un document, sera résumé en quelques mots pour constituer une entrée dans la matrice. Les données entrées constituent une fiche. La fiche est numérotée et codée pour son identification.

Patton (1980 : 319) et de Miles et Huberman (1991 : 218) proposent la construction d'une matrice activité-résultat lorsque l'on désire identifier l'impact des activités d'un projet sur la population et/ou sur le milieu. Cette matrice est construite avec en colonne les résultats et en ligne les activités. Les entrées dans la matrice sont effectuées comme pour la matrice des effets. Ces entrées peuvent être des thèmes, des citations, activités du projet, etc.(voir annexe 1.3). Nous avons enfin construit le tableau 1.2 représentant la matrice-synthèse. Ce tableau illustre en colonne les questions auxquelles nous cherchons à répondre et en ligne nos répondants.

Les différentes matrices nous ont permis une analyse croisée des données recueillies. À travers un va-et-vient régulier et constant entre les tableaux, les documents, les interviews et les notes de terrain (Miles,& Huberman, 1991 : 217), nous sommes parvenus à faire des liens entre les faits accumulés et à mieux dégager la logique sous-jacente à la praxis (Deslauriers, 1991 : 79) des acteurs impliqués dans le projet Dallol Bosso Sud.

Nous avons voulu surtout nous inscrire en rupture par rapport aux études antérieures sur l'aménagement des terroirs en adoptant une étude d'évaluation globale (au jugé) en respect à la démarche même du projet. Différents instruments ont été employés pour la collecte des données. Ces données ont été analysées soit avec le logiciel The Ethnograph V5.0 pour les interviews, soit au moyen de différents supports tels les matrices comme proposées par Patton (1980) et surtout Miles et Huberman (1991).

Tableau 1.2 : Matrice-synthèse

Questions de recherche	Développement territorialisé /global				Développement approprié		
	Impacts				Appropriation		
Répondants	Impact 1 Social	Impact 2 Économique	Impact 3 Politique	Impact 4 Écologique	Appropriation Socio-politique	Appropriation Technique	Appropriation Financière
Population	Impact1.pop ¹						
Projet				Impact4.pro2 ²			
État-Central							
État-Région							
État-Local							
Autres							

Inspiré de Miles, M. B. & Huberman, A. M. (1991)

¹ Rentrée de matrice : Impact1.pol. est un code désignant l'impact social du projet tel que perçu par le paysan n°1.

² Rentrée de matrice : Impact4.pro2. est un code désignant l'impact écologique du projet tel que perçu par l'agent n°2 du projet.

Ainsi, compte tenu des diverses ratées du développement du Sahel soumis à des stratégies d'intervention qui ne prenaient pas suffisamment en compte les questions d'environnement et d'aménagement et qui adoptaient habituellement des approches sectorielles inefficaces, nous pensons que le projet nigérien Dallol Bosso Sud possède des caractéristiques nouvelles et prometteuses de développement. Il serait porteur d'une approche territoriale de développement. Quelle est donc la particularité de cette approche que nous distinguons de l'approche fonctionnelle ? C'est l'objet du prochain chapitre.

1 Le faible taux de croissance de l'agriculture illustre le manque de ressources accordées à ce secteur qui emploie plus de 80% des actifs et dont vivent plus de 90% de la population. La contribution du secteur agricole au PIB s'élevait à 60% en 1960 contre 37% en 1990 et 34,7% en 1997 (Rapport national sur le développement humain, 1998 : 14).

2 Sans ignorer la période précoloniale et coloniale nous avons choisi d'axer notre analyse sur la période postcoloniale.

3 Une réflexion du même genre fut conduite pour l'Amérique Latine par la Communauté Économique pour l'Amérique Latine (CEPAL). Voir à ce sujet le livre de Fernando Cardoso (1984).

4 Selon le même auteur, la période 1976-1983 a été une grande période de construction d'infrastructures et d'équipements grâce au boom de l'uranium. L'hôtel Gaweye, le palais des congrès, le siège de la Banque de Développement de la République du Niger (BDRN) et de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), l'immeuble de SONSRA II, de l'Office de l'énergie solaire (ONERSOL), de l'Office de la radio et de la télévision (ORTN), de l'Office national de recherches minières (ONAREM) datent de cette époque et font de Niamey une façade de capitale à l'occidentale.

5 Entretien personnel avec le directeur adjoint au développement régional et local. Niamey, mai 1999.

6 Selon le Ministère du Plan (1991 : annexe 3:11), chaque année, 70 à 80.000 hectares disparaissent principalement autour des centres urbains nigériens.

7 «Non seulement la superficie biologiquement productive est en diminution, mais sa productivité même est en train de baisser sur toute une partie de la terre. Prenons par exemple les forêts. Les futaies qui restent ont vu leur rendement baisser du fait, semble-t-il, de la pollution atmosphérique et des pluies acides» Brown et al. (1990 : 6).

8 Selon Dufour (1994 :41) : "La carte mondiale de la désertification montre que 2% de l'Europe, 19% de l'Amérique, 31% de l'Asie, 34% de l'Afrique et 75% de l'Australie sont des zones à risque; les plus menacées se situent en Californie, au Chili, en Argentine, dans le nord est du Brésil, et dans une grande partie de l'Afrique, en Iraq, au Pakistan et dans certaine régions de la Turquie, de l'Espagne et du nord-ouest de l'Australie. Selon le programme des Nations unies pour l'environnement, ces biomes habités par près de 900 millions de personnes, parmi les plus pauvres du monde sont en danger".

9 Désertisation : transformation du couvert végétal en désert sous l'action de facteurs climatiques (sécheresse notamment).

10 Désertification : transformation du couvert végétal en désert par les actions humaines.

11 Entretien personnel avec le responsable de l'environnement du Boboye, avril 1999.

12 Andrée Allard évoque la noyade de 10 000 caribous dans la deuxième phase de la construction du barrage de la Baie James. Voir Allard Andrée «le prix du développement» dans la revue Contretemps vol. 1, n°3, Hiver 85, page 20.

13 Les Pays Bas avec leur National Environmental Policy Plan ont tenté «des réflexions macro-économiques pour un développement durable. Ce plan propose un cadre rigoureux où sont visés la globalité économique, environnementale, les problèmes de planification et ceux de localisation des activités. Reconnaisant la nécessité d'une meilleure intégration de l'environnement et du développement, il plaide pour la généralisation de ce principe à tous les niveaux» (Lacour 1992 : 489).

14 La Revue régionale d'économie urbaine et régionale y a consacré un numéro spécial (n°4) en 1994 sous la direction de Passet.

15 L'OCDE, et l'ACDI, mènent de grandes expériences dans les pays africains notamment au Sahel.

16 Daoust (1992) a défini cinq indicateurs qui permettent la mesure de l'appropriation du concept d'aménagement des terroirs par la population. Ils sont : 1) La population démontre une conscientisation sur l'état de leurs terroirs et sur les causes qui ont entraîné cette situation ; 2) La population possède une compréhension collective pratique du processus à plus long terme de développement du terroir, des liens entre les différentes composantes et des implications pour des solutions proposées ; 3) La population est capable d'assurer la gestion physique du schéma d'aménagement, c'est-à-dire la prise en charge et la maîtrise des plans pluri-annuels et des activités agro-sylvo-pastorales avec un minimum d'encadrement de l'extérieur (responsabilisation technique des populations) ; 4) La population est capable d'assurer une gestion financière permettant l'exécution du schéma d'aménagement, c'est-à-dire l'utilisation et la pérennisation du fonds de développement avec un minimum d'encadrement (responsabilisation financière des populations) ; 5) La concrétisation des indices précédents ne peut se faire sans le fonctionnement des structures villageoises de premier niveau (terroir) et de niveau supérieur (secteur et/ou canton) très articulées. Ces structures s'avèrent indispensables pour la bonne marche et coordination du processus de prise en charge et de responsabilisation collective des populations vis-à-vis l'aménagement à long terme du terroir.

17 L'étude d'impact consiste à juger dans quelle mesure le projet a produit des changements dans le sens souhaité (Howard et al. 1979 : 31). En fait tout projet vise à produire un changement dans le sens des objectifs ciblés. L'étude d'impact vise à apprécier si ce changement s'est produit dans le sens désiré.

CHAPITRE 2

LES APPROCHES FONCTIONNELLES ET TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT

Concept complexe et polysémique, le développement est fort différemment interprété. C'est également un concept qui a beaucoup évolué. Alors que, jusqu'à une date encore récente, il s'assimilait à la croissance et se mesurait en PIB et en PNB, le développement embrasse aujourd'hui, tous les aspects de la vie spatio-temporelle de l'homme.

Cette évolution de la notion de développement reste liée à celle de la pensée humaine. L'Homme a fait de grandes réalisations. Et le vingtième siècle reste incontestablement, une ère de grands progrès scientifiques et techniques dans tous les domaines. Les progrès réalisés devraient permettre : d'avoir le dessus sur la maladie dans le domaine de la médecine, d'éliminer la faim dans le domaine de l'agriculture et de rapprocher les peuples par la transmission de la connaissance dans le domaine de l'éducation et de la communication. Et pourtant, la maladie, la faim et l'analphabétisme persistent encore dramatiquement dans certains coins de notre planète. Ils traduisent la gravité des inégalités de développement et expliquent de sérieux déséquilibres entre un Nord «développé» et un Sud «sous-développé».

Dès lors, on tente d'expliquer pourquoi le Nord est développé et pourquoi le Sud ne l'est pas. Les années de l'après-guerre ont été particulièrement marquées par toute une série de théories interprétatives du développement et de son contraire (non-développement, sous-développement, mal-développement). Pour les analystes

déterministes, le sous-développement est déterminé par des handicaps naturels ou/et culturels. Le développement consiste à éliminer ces handicaps. Pour les libéraux, les pays et les régions sous-développés accusent un simple retard sur la croissance. L'investissement en capital va vertueusement déclencher le processus de développement. Pour les marxistes-léninistes, il faut rechercher les inégalités de développement dans les rapports de production. C'est le capitalisme qui est la principale cause. En effet, par l'impérialisme qu'ils pratiquent et par la domination qu'ils entretiennent, les centres exploitent les périphéries et les vident de leurs ressources. Par conséquent, les périphéries sont maintenues dans la dépendance et le sous-développement. Pour les approches alternatives, les pays et les régions ont des réalités très différentes. Ces réalités traduisent leurs valeurs et leurs identités culturelles. Le développement doit donc être conduit par l'homme et pour l'homme, dans le strict respect de son environnement, de sa culture et de ses valeurs morales et spirituelles. Très récemment, de nombreuses études ont été produites pour illustrer les corrélations qui existent entre le développement et l'environnement, entre le développement et la culture et entre le développement et la démocratie, etc. Le développement devient ici une question de culture. Toutes ces théories et ces études ont suscité des interventions de développement plus ou moins différentes, plus ou moins réussies suivant les pays ou les régions.

Ce chapitre traite donc des théories interprétatives de développement. Une telle discussion nous permet de comprendre la logique et la pertinence des différentes interventions de développement que ces théories ont suscitées aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Nous dégagerons autant que faire se peut, leurs limites tant théoriques que pratiques. Commençons d'abord par définir les concepts de développement et de développement régional, deux concepts centraux de notre analyse avant de présenter les différentes théories sous-jacentes, théories que nous dirons tantôt fonctionnelles, tantôt territoriales.

2.1. Le développement et le développement régional

2.1.1. Le développement : un concept complexe et polysémique

Le développement n'est pas un concept univoque car les théoriciens le présentent très différemment. «Le verbe latin *volver*, qui dans sa forme active signifie faire avancer, a donné *voloper* en vieux français» (Encyclopaedia Universalis, 1995). Étymologiquement le développement sous-tend donc l'idée d'un plus, d'un progrès, d'une amélioration. «Il s'agit d'un acte qui concerne l'atteinte d'un plus qualitatif, souvent quantifiable et appréciable» (Proulx, 1994 : 4). Longtemps, il a été confondu avec la croissance économique. On pensait qu'il suffisait d'injecter du capital pour déclencher son processus.

Selon la pensée capitaliste classique, pour qu'il ait développement, il faut d'abord une injection initiale de capital (investissement) qui permet d'accroître la production et la productivité, de fournir des salaires et, d'accroître conséquemment la demande par la consommation. L'accroissement de la demande augmente à son tour la production et l'accumulation qui permettent d'investir de nouveau (Proulx, 1997). L'ouvrage de Rostow (1962), est assez remarquable à cet effet. Il y développe toute une théorie du sous-développement, théorie selon laquelle le développement se construit par étapes successives et qu'il suffit d'une injection initiale suffisante de capital pour amorcer le décollage.

Cette vision purement économique a beaucoup marqué les politiques nationales et régionales de développement surtout après la deuxième guerre mondiale.

"Après la deuxième guerre mondiale, ce modèle fort simple de croissance économique a engendré énormément d'enthousiasme chez les théoriciens et les praticiens du développement. L'impulsion exogène par la demande externe et l'investissement deviennent à cet égard le leitmotiv dominant pour initier des politiques de développement dans le cadre de la décolonisation du tiers monde ainsi que de la réduction des inégalités entre les nations et entre les régions à l'intérieur des État-Nations" (Proulx, 1994 : 24).

Cependant, ces 20 dernières années ont permis de réaliser que croissance économique et développement, sans s'exclure totalement, ne signifient pas pour autant la même chose. La croissance économique est quantifiable puisqu'on sait calculer le PNB et le PIB¹. Par contre, le développement, quant à lui, a un sens plus qualitatif qui fait intervenir des paramètres matériels et immatériels reliés à la santé, la culture, l'éducation, la religion, etc.

À la Conférence mondiale sur les politiques culturelles tenue au Mexique en 1982, l'UNESCO a pu insister sur la complexité du développement. «Le développement est un processus complexe, global et multidimensionnel qui ne saurait se réduire à la seule croissance économique et devrait intégrer toutes les dimensions de la vie et toutes les énergies d'une communauté dans le cadre de laquelle chaque personne est appelée à participer à l'effort général et à en partager les fruits» (Arfwedson, 1996 : 78).

Selon Rist (1996) :

"Le développement est constitué d'un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence, qui, pour assurer la reproduction sociale, oblige à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable" (Rist, 1996 : 27-35).

L'intérêt de cette définition est de mettre en évidence à la fois le processus du développement (des pratiques contradictoires qui assurent la reproduction sociale), les conséquences destructives de ce processus sur le milieu naturel et les rapports sociaux et enfin la finalité même de ce développement (production croissante de marchandises). Toutefois, l'on peut se demander si cette définition du développement diffère de celle la croissance économique. Le débat est ouvert !

Selon Julien (1997),

"Le développement est la capacité d'un pays ou d'une région non seulement à répondre aux différents besoins du plus

grand nombre de ses habitants, mais aussi à respecter et à revaloriser ses possibilités présentes et futures. L'élément clef du développement est la création d'un surplus et son accumulation par la suite, permettant non seulement de répondre aux besoins essentiels, comme la nourriture, l'habillement et le logement, mais d'investir afin d'améliorer la production de ces biens et ainsi de dégager du temps pour la communauté afin de satisfaire ses autres besoins socioculturels ou de repos, tout en respectant l'environnement pour les générations futures" (Julien, 1997 : 9).

Cette définition semble assez complète puisqu'elle englobe aussi bien les aspects économiques que les aspects sociaux et environnementaux. Quelle sera alors la définition du développement durable pour Julien ?

Selon Perroux (1969) «le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global» (Perroux, 1969 : 191).

Cette vision péruvienne, sera reprise par Bremond et Geledan, qui définissent le développement, «comme un faisceau de transformations qui modifie les comportements, intègre les progrès des connaissances, l'amélioration des qualifications dans le sens d'une accumulation. Le développement est une mutation (...) repérable par des coefficients (...) et des indicateurs sociaux.» (Bremond & Geledan, 1981 : 338)

Dans les deux définitions ci-dessus, on perçoit l'importance accordée à la mutation, aux changements, qui font agir une population dans le sens du progrès social et économique. Évidemment, nous pourrions poursuivre le débat théorique sur la notion de développement. Nous proposons ici une définition plus englobante qui nous permet la poursuite de notre réflexion. Selon nous, *le développement est un processus de changements quantitatifs et qualitatifs dans lequel s'observe une amélioration continue des conditions de vie d'une population.*

2.1.2. Le développement régional : une avenue pour les régions ?

Le développement dit régional est une pratique née en Europe vers les années 30. Il émane de la volonté des pouvoirs publics de trouver une réponse aux disparités entre les régions. En effet, depuis la deuxième guerre mondiale, l'organisation des espaces nationaux et régionaux s'est profondément modifiée par l'apparition de nouveaux enjeux. D'abord la question de la reconstruction des pays s'est avérée prioritaire. La guerre a également permis de mettre en évidence les inégalités de développement dans le monde, notamment entre le Sud et le Nord. Les recherches autour de ces inégalités font découvrir de grandes disparités économiques entre les régions d'un même pays (Lajugie et al., 1985 : 67).

Ainsi et, presque partout, l'intervention de l'État sera perçue comme moyen nécessaire pour réduire les déséquilibres créés par les forces du marché sur le territoire. Cette intervention vise d'abord la recherche d'une meilleure organisation des activités socio-économiques des hommes (aménagement du territoire). Elle doit permettre ensuite l'exécution de programmes qui permettent le développement des régions.

Ce développement se propose d'assurer un certain nombre d'objectifs, politiques, économiques, sociaux, ...non essentiellement quantifiables (Lacour, 1983) et, les aspects extra-économiques de ce développement, sont plus importants que le souci de l'efficacité économique maxima (Lajugie & al., 1985). Cette même définition du développement régional, sera reprise par Desrosiers pour qui, le développement régional, désigne :

"Un ensemble d'interventions ou de politiques, - de même que leurs effets jusqu'à un certain niveau - qui ont une incidence sur les milieux et sur les intervenants régionaux... la notion de développement régional fait appel davantage à des phénomènes d'ordre institutionnel, d'ordre social et même d'ordre politique plutôt qu'à des phénomènes d'ordre proprement financier et économique" (Desrosiers, 1988 : 33).

Sans nier l'importance des facteurs externes, Hugues Dionne² propose une définition plus endogène du développement régional. Ce développement est «un événement produit par les acteurs d'un territoire donné, à partir à la fois d'une connaissance pratique et causale des enchaînements de l'action, des situations, des anticipations, des décisions et des choix et à partir de ressources interprétatives et idéologiques propres à des acteurs territoriaux» (Dionne, 1997).

Le paradigme du développement régional conserve alors une constante : un processus de changements positifs et progressistes provoqué par la dynamique d'interactions et d'interventions des acteurs impliqués dans la gestion des ressources matérielles et immatérielles d'une région. Ainsi, le développement régional peut se définir comme un ensemble de mesures (politiques, économiques, institutionnelles et administratives) qui, à travers la dynamique de l'interaction des acteurs impliqués dans la gestion des ressources (matérielles et immatérielles), engage une région dans un processus de développement. Le développement étant défini ici, comme un processus dans lequel s'observe une amélioration continue des conditions de vie des populations. Le développement régional pose nécessairement la problématique de la mise en valeur de l'ensemble des ressources d'une région pour assurer l'amélioration des conditions de vie des populations. Plusieurs théories sont formulées pour décrire, expliquer et prédire comment naît ce processus de développement des nations et des régions. Ces théories interprétatives sont bien nombreuses et nous n'en retenons que quelques-unes pour les besoins de notre analyse.

2.2. Les théories interprétatives du développement

L'analyse de l'évolution récente des théories du développement et du sous-développement illustre deux grandes visions : l'approche fonctionnelle et l'approche territoriale. On a même tendance à opposer ces deux approches et à les radicaliser au point de rabaisser l'une face aux vertus de l'autre. La réalité du développement est plus complexe. À l'intérieur de ces deux approches, nous pouvons classer les différentes théories interprétatives que nous retenons pour

notre analyse. Cette classification n'est ni exclusive, ni exhaustive, mais elle permet de mieux comprendre les interventions, les logiques et les pratiques de développement inspirées par ces théories.

2.2.1. Les approches fonctionnelles ou sectorielles de développement remises en question

Selon la théorie économique libérale, le marché reste le seul et unique régulateur de production. Le développement et par extension la croissance sont la résultante de cette "dynamique naturelle" autorégulatrice. La libre action des agents économiques aura pour effet de maximiser les profits et d'assurer la satisfaction individuelle. «Donnez-moi ce dont j'ai besoin et vous aurez de moi ce dont vous avez besoin vous-même» (Smith, 1776 : 48). La thèse débouche sur l'existence d'une «main invisible», c'est-à-dire la capacité du marché à coordonner les intérêts des agents économiques.

Les principes premiers du développement fonctionnel sous-tendent une logique de spécialisation des espaces et l'intégration interspatiale. «La spécialisation de chaque partie de l'espace dans une branche d'activités spécifiques permet d'atteindre une dynamique de développement plus rapide. L'exemple classique est donnée par la théorie du commerce international... l'espace n'existe pas en tant que tel, il n'est qu'une contrainte de coût» (Aydalot , 1985: 108). Selon Proulx (1995a : 37), le modèle de développement fonctionnel prend son fondement dans la «théorie économique néoclassique, basée sur la dotation initiale de ressources et la spécialisation des régions dans une branche d'activités. Cette vision, fort déterministe a beaucoup influencé la plupart des gouvernements et cela à la faveur de la croissance».

Cette logique fonctionnelle a fortement marqué les politiques de développement régional dans les pays industrialisés surtout pendant les "trente glorieuses". Elle avait également inspiré les pays en voie de développement appelés à opter pour une vision de développement plus quantifiable en adoptant des "formes techniques et institutionnelles plus avancées, aux dimensions plus grandes".

Ces politiques d'inspiration fonctionnelle, visaient une meilleure organisation du territoire au moyen de l'aménagement du territoire. Elles recherchaient une meilleure coordination administrative au moyen de la décentralisation et de la déconcentration. Elles ont permis de doter plusieurs régions d'infrastructures socio-économiques à travers la modernisation de l'État. Depuis les années 50 et 60, plusieurs théories ont été élaborées pour tenter d'expliquer cette dynamique fonctionnelle. Ces théories sont nombreuses et nous ne retenons que quelques-unes ayant véritablement marqué les interventions de développement. Nous noterons alors l'incompatibilité de certaines tendances néfastes au développement de plusieurs régions ou territoires.

2.2.1.1. Les diverses théories interprétatives du développement fonctionnel

La *théorie économique libérale* classique prônant la libération totale des marchés, est la base du fonctionnement de l'économie capitaliste. Selon Boisvert (1996 :188), cette théorie, vieille de plus de deux cents ans, a été renouvelée depuis une quarantaine d'années, d'où la nouvelle appellation «néoclassique». Selon la pensée néoclassique, pour qu'il ait développement, une injection initiale en capital (investissement) est nécessaire. Cet investissement va permettre d'augmenter la production et la productivité, de fournir des salaires qui permettent d'accroître la demande par la consommation. On l'aurait compris, cette théorie s'appuie fortement sur une logique productiviste, qui vise la maximisation des profits des producteurs et la satisfaction des consommateurs. Plus les consommateurs sont satisfaits, plus ils consommeront, et plus ils consomment plus ils favorisent l'accroissement de la demande qui, à son tour, fait croître la production et l'accumulation qui permet d'investir à nouveau. Le développement d'un territoire ou d'une région donnée, va donc dépendre de la capacité à promouvoir la croissance de la production et de la consommation. Les conditions d'offre des facteurs de production vont donc jouer un rôle prépondérant.

"C'est en effet, la combinaison d'un processus d'accumulation et de la dotation des ressources qui expliquerait les

performances de croissance des villes, des régions ou des pays : l'abondance des rivières à fort potentiel hydroélectrique (dotations en ressources naturelles), la qualité de la main d'œuvre (pour partie dotation en ressources humaines et pour partie résultat d'investissement en capital humain) ou encore l'accès à des équipements et à la machinerie spécialisée (capital physique accumulé)" (idem., :193).

La théorie économique néoclassique, se basant sur cette vision fort déterministe de la dotation initiale de ressources, va proposer de spécialiser chaque région dans un secteur d'activités. Les meilleures dotations en facteurs feront par exemple, qu'une production sera réalisée à moindre coût dans telle région que dans telle autre. La thèse sous-jacente, est que «la mobilité spatiale est plus coûteuse que la mobilité sectorielle» (Aydalot, 1976 : 28). Ainsi, une région pour accroître son développement doit se spécialiser dans certaines activités et produire sur place. Le développement régional doit donc procéder par une division régionale du travail.

Cette division du travail peut s'étendre au-delà de l'échelle régionale pour atteindre l'échelle des nations. En effet, selon le père même du "laisser-faire", Adam Smith³ (1776 : 46), la spécialisation des hommes et des espaces économiques dans des branches d'activités différentes, va accroître la productivité, la croissance et assurer «la richesse des Nations»! À l'échelle internationale, la division du travail va consister à la répartition de la production des biens et services entre les pays, chaque pays devant se spécialiser dans une certaine branche d'activités. Selon un tel schéma, les pays en voie de développement, pour se développer, doivent d'abord se spécialiser dans la production de produits intégrant beaucoup de matières premières et de main-d'œuvre et incorporer très peu de capital (qui leur manque). Mais, comme ils doivent également échanger avec l'extérieur, ils doivent s'insérer dans le système international.

Selon la règle de réciprocité partagée par les tenants du libéralisme, le commerce international profite à tous. «A. Smith démontre dès la fin du XVIII^e siècle que les échangeurs gagnent à l'échange international à la condition que chacun se

spécialise dans les productions pour lesquelles il est plus efficace» (Beiton et al. 1991 : 42). Cette vision smithienne a constitué la *théorie des avantages absolus*. Plus tard, Ricardo va construire la *théorie des avantages comparatifs*, en montrant, que tous les échangeurs y gagnent pourvu que, chacun puisse se spécialiser là où il est le meilleur (idem.).

Est-il juste que tous les échangeurs gagnent dans le commerce international ? Quel est le rapport de force entre les échangeurs ? Qui décident du prix de l'échange ? Plusieurs faits battent en brèche les théories du commerce international. La détérioration des termes de l'échange, le fait que les prix des produits des pays du Sud soient décidés au Nord, la mainmise quasi totale des multinationales sur les unités de productions du Sud donnent quelques éléments de réponse à ces questions.

Malgré tout, ces théories ont été systématiquement appliquées dans plusieurs pays du tiers monde. Dans le cas spécifique du Niger, et depuis la période coloniale, le pays a fait l'objet d'une division systématique en zone de productions spécialisées. Le pays fut en effet divisé en zone minière, en zone arachidière, et en zone cotonnière avec la création d'axes routiers pour l'écoulement de la production vers l'extérieur. La priorité donnée aux cultures d'exportation, a eu certaines conséquences dont le pays ne s'est pas encore remis. D'une part, la grande dépendance du pays vis-à-vis de l'importation des produits vivriers s'est fortement accrue. D'autre part, la pratique d'une agriculture de rente extensive a provoqué une rapide dégradation des sols cultivables.

Ainsi dans la théorie néoclassique, le rôle de l'État est d'assurer la concurrence parfaite en prenant des dispositions pour éliminer toute forme d'obstacle au libre jeu de l'offre et la demande. Il faut donc donner tous les pouvoirs pour un parfait fonctionnement du marché dans lequel les individus seront livrés à la seule rationalité économique. Le cadre de référence ne prévoit donc pas de mécanisme de régulation si ce n'est celui du marché.

John Maynard Keynes va profondément modifier cette conception néoclassique, pour opposer au pouvoir du marché, le pouvoir institutionnel représenté par l'État. L'idée de Keynes⁴, interprétée par Batifoulier (1985), est que, le déséquilibre de l'économie ou le sous-emploi, serait la règle et le plein emploi l'exception, si l'on ne fait rien, et c'est pourquoi l'État doit intervenir pour corriger les défaillances du marché. Son intervention doit permettre de restaurer le plein-emploi et de stabiliser le marché. C'est également pourquoi, l'État allait jouer un rôle central dans l'articulation de ses différentes fonctions en mettant en place des mécanismes de régulation pour corriger ou prévenir les déséquilibres créés par le marché.

Les États, forts de la théorie du plein emploi prôné par Keynes, ont eu une attitude très interventionniste, en règle générale, depuis la deuxième guerre jusqu'au début des années 70 (Robert, 1978; Desrosiers, 1988). Au Québec, cette époque a été marquée par la mise en place d'un vaste programme de construction institutionnelle et physique du pays à travers notamment la réalisation de grandes infrastructures économiques et sociales (Proulx, 1997). Dans le contexte des pays en développement, le rôle de l'État a été, très tôt, perçu comme central dans la conduite du développement. L'État disposait de toutes les prérogatives pour conduire la libération nationale et promouvoir en même temps le développement économique et social. Indépendamment de la tendance idéologique (libérale ou socialiste), l'État a joué un rôle déterminant dans la conduite du développement. Son intervention s'est traduite dans le contexte africain, par la mise en œuvre de grands projets comme nous l'avons déjà discuté dans la problématique (chapitre 1).

La *théorie keynésienne* s'est élargie pour prendre en compte l'analyse du développement des régions avec la *théorie de la base* (base exportatrice). Cette dernière conçoit le développement suivant l'approche keynésienne. En effet, elle tente d'expliquer la croissance par l'exploitation des biens et des services dans une région donnée. Elle distingue alors deux secteurs: un secteur basique ou exportateur et un secteur non basique ou résidentiel. Le secteur non basique ou

résidentiel se compose des activités telles que la finance, le commerce et d'autres complémentaires du secteur basique. Mais, ce sont les activités basiques qui assurent la croissance. Selon Aydalot :

"L'intuition majeure de la théorie de la base est la suivante: seuls les ensembles économiques de grande dimension, tels que les grandes nations, sont maîtres de leur développement au point que celui-ci dépend de variables internes, de propensions qui leur sont propres. Si l'on considère des morceaux d'espaces infranationaux incomplets, spécialisés, ils ne peuvent plus tirer de leurs efforts, ni de leurs aptitudes propres les moyens de leur croissance, celle-ci dépendra des signaux venus de l'extérieur" (Aydalot, 1985 : 119).

La croissance et le développement du territoire local ou régional dépendraient donc de la disponibilité des ressources et de la capacité liée à l'efficacité des exportations. Or, comme les exportations dépendent de la demande, une impulsion extérieure est nécessaire pour la provoquer. Cette impulsion exogène à la région viendra évidemment de l'État, qui envisage la disparition des disparités régionales aux moyens de grands investissements.

La théorie de la base a été critiquée par plusieurs auteurs. Aydalot estime :

"Qu'il manque à cette théorie une explication des exportations locales: elles ne proviennent pas seulement de la demande extérieure; elles tiennent aussi à des spécialisations locales, des dotations naturelles, des investissements antérieurs. Faute d'en savoir davantage, la théorie de la base n'est plus qu'une analyse de l'ajustement passif que nous dit de la région qu'elle est une mécanique passive d'ajustement des grandeurs internes à des injonctions externes" (idem., 125).

Effectivement, les revenus d'une région, ne proviennent pas seulement de ses exportations. Ils proviennent aussi des bénéfices internes, des dépenses et transferts de l'État, des emprunts. Malgré cette insuffisance, la théorie de la base exportatrice permet de comprendre la croissance des villes exportatrices de matières premières. Toutefois, elle « n'explique pas la croissance des villes ayant une faible base exportatrice » (Chung, 1977 : 141).

L'application de cette théorie de la base, a légitimé l'importance du rôle de l'État dans le développement des régions. Cela explique toutes les interventions exogènes, dont les régions ont été l'objet de la part de l'État à travers des mesures d'incitation aux grandes entreprises soumises à une forte compétition.

L'approche de la compétition sert même de fondement au développement. On explique le développement par un recours au paradigme du calcul rationnel. Laissons Bajoit nous décrire la thèse centrale défendue par cette approche.

"Les sociétés avancent sur le chemin du progrès économique et social, lorsque les individus ont intérêt à le choisir par un calcul rationnel, autrement dit, lorsqu'ils n'ont pas intérêt à le rejeter. Elles progressent donc, lorsque sont supprimées toutes les interférences qui les amènent à préférer la stagnation, c'est-à-dire l'état de sous-développement, de crise, de blocage. Il s'agit de créer dans les sociétés des conditions telles, qu'en laisser les individus libres de décider, chacun ait intérêt à choisir le progrès, et qu'ainsi, la somme des intérêts particuliers fasse effectivement l'intérêt général, plutôt que de produire des effets pervers. Le changement porteur de progrès consiste donc à passer d'un ordre social fondé sur la contrainte à un autre fondé sur un contrat social entre les acteurs libres et rationnels" (Bajoit, 990 :16).

Les principes de cette approche sont bien énoncés. Le jeu des acteurs sociaux se joue à la seule arène de la rationalité individuelle. Chaque acteur choisit et agit quand il y découvre son intérêt personnel. Il faut alors laisser les individus libres dans leurs choix. Il ne faut surtout pas intervenir. Car toute intervention aura pour effet de réduire la liberté des acteurs, donc de poser des obstacles à la compétition. «Nous nous reposons en toute sécurité sur la liberté du commerce, sans que le gouvernement s'en mêle en aucune façon» (Smith, 1776 : 242). Selon cette thèse, l'État doit se mettre en arrière de la scène. Son intervention sur le libre jeu des lois du marché est jugée «dangereuse». En effet, ce faisant, l'État pourrait créer des conditions qui découragent les entreprises privées qui, faute d'innovation ne seront plus compétitives. De la non-compétitivité des entreprises, il résulte une faible capacité à exporter des produits et services, ce qui cause des pertes énormes à l'économie nationale. L'approche de la compétition débouche

sur le fait que seule la libre compétition entre les acteurs individuels est porteuse de progrès. Ce progrès est aujourd'hui représenté par les pays industrialisés. On l'aura déjà deviné, le tiers monde ne peut vaincre le sous-développement que par cette voie, celle-là même qu'ont suivie les pays industrialisés.

Plusieurs auteurs ont évidemment critiqué cette vision du développement par la compétition basée sur la seule rationalité de l'économie. Il est clair que les intérêts individuels contradictoires ne cadrent pas toujours avec l'intérêt général. Notre planète n'a jamais été aussi riche, mais jamais la pauvreté, la misère et la maladie n'ont tant tué à travers le monde. Tout cela à cause de l'individualisme, de l'égoïsme, du refus de partager. Les rapports sociaux dans une communauté donnée, ne sont pas seulement régis par la seule rationalité économique. Les hommes et les femmes entretiennent des rapports intangibles (Arfwedson, 1996), qui sont souvent beaucoup plus nobles, parce que basés sur des valeurs d'une culture séculaire. Lorsque les intérêts individuels deviennent dominants dans la dynamique sociale et, que la compétition devient la seule règle, alors l'humanité tout entière ressent la menace d'une destruction.

Pourtant, cette approche semble dominer. Elle est déjà bien fonctionnelle dans les pays industrialisés. Elle s'implante actuellement et tranquillement dans les pays sous-développés. Dans ces pays, elle prend la forme de privatisation (Bajoit, 1990), de soutien à l'initiative privée, de désengagement de l'État (Banque mondiale, 1997), d'ajustement structurel (Dia, 1993). Les institutions internationales se sont mêlées pour sa défense. Il est fait en ce moment la preuve de son étonnante vigueur chez les économistes de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (Bajoit, 1990 : 16). Aucun prêt, aucune aide n'est aujourd'hui consenti, qui ne soit assujetti aux conditions et principes de la compétition. La compétition sous-tend l'idée du progrès et de la modernisation du système productif.

La question de la modernisation est née avec le siècle de la "philosophie des lumières".

"Même si le mot modernisation n'est apparu que bien après la chose, on peut dire aujourd'hui avec le recul du temps, que la théorie de la modernité nous vient de la philosophie des lumières et de la sociologie qui s'en est dégagée. Elle a donné un sens aux bouleversements économiques, sociaux et culturels qui ont commencé à marquer à cette époque, les sociétés européennes. La modernité, c'est le triomphe de la raison et du progrès, de la science et de la technique, sur le modèle culturel et religieux de l'ancien régime. C'est bien cela qu'il s'agit déjà, chez Descartes, Hume, Locke, Rousseau, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Condorcet, etc." (Bajoit, 1990 : 9).

L'approche de la modernisation relève donc d'une vision rationnelle de la vie socio-économique du monde. La raison permet à l'homme une maîtrise de la nature par le travail conscient et réfléchi. L'homme, au cours de son processus de développement mental a cultivé l'idée d'une évolution et d'un progrès. Il a ainsi donné « préséance à la science sur la révélation aux faits sur les valeurs, au matériel sur le spirituel » (Proulx, 1994 : 3). Il a su séparer le profane du sacré. Il a pu séparer l'État de la religion. Il a créé des nations laïques, qui seront gérées par des partis constitutionnellement reconnus. Il cautionne les principes nobles de la liberté individuelle et collective, la liberté d'opinion et d'expression et reconnaît les vertus de l'égalité devant le devoir et la loi. Bref, il a mis en place des institutions modernes et démocratiques. La modernité est donc cette vision philosophique qui renferme les principes ci-dessus. Elle est à l'opposée de la tradition. Celle-là renferme, on peut le deviner, tous les concepts à connotation non progressiste. Elle s'identifie au non-progrès, au non rationnel, au non scientifique. Elle privilégie le religieux sur le rationnel, préfère le culturel et les coutumes aux innovations. La conception dualiste tradition-modernité est au cœur de l'intervention du développement.

Selon les tenants de cette approche, le processus de développement va consister à la mise en place d'institutions modernes, chargées de la modernisation de toute la société. Ainsi, le développement se fait lorsqu'on parvient à éliminer les valeurs et les normes relevant du modèle traditionnel. Bajoit de nouveau nous décrit la démarche.

"Dans les premières [les sociétés moins modernes], la modernisation consiste à éliminer, ou à réactualiser les valeurs, les normes, les rôles et les statuts relevant encore du modèle traditionnel: tel est le sens du développement. Dans les secondes [les sociétés plus modernes], il s'agit de remplacer ce qui était ultramoderne hier, et apparaît aujourd'hui dépassé, par du plus moderne encore" (idem., p. 10).

Plusieurs spécialistes des questions de développement nous parlent aujourd'hui de la crise de la modernité. Selon Bajoit, la modernité «s'emballe et devient absurde : on confond la modernité avec la nouveauté et le changement devient une valeur en soi». Les tentatives de modernisation des pays du tiers monde ont été fortement critiquées. C'est ainsi que Siné (1975) soutient que l'histoire de la modernisation de l'agriculture du tiers monde, est celle de la dépossession des paysans (Siné, 1975 : 27). En outre constate-t-il, le blocage du développement n'est pas la tradition, mais bien un système capitaliste et néocolonial. Et dans «l'Afrique de l'Ouest bloquée», Samir Amin montre que l'Afrique de l'Ouest reste "bloquée" non pas par la tradition, mais au contraire par son intégration de type colonial dans le marché mondial [p.89]. Les critiques les plus virulentes ont porté sur la prétendue universalité de cette approche de modernisation, sur l'oubli des conditions historiques et culturelles des sociétés dans leur élan de développement et sur le dualisme sociétal fort simplifié par rapport à la réalité.

Cependant, la modernisation a provoqué de grands changements dans l'organisation socio-économique et politique de plusieurs pays. Le cas du Québec sous la Révolution tranquille, est un excellent exemple. Dans le contexte des pays en développement, l'approche de la modernisation a été surtout expérimentée dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage et dans le domaine de l'industrie pour certains pays. Dans le cas spécifique du Niger, toutes les expériences n'ont eu que de piètres résultats, puisque les populations n'ont pas pu s'approprier les outils proposés, comme nous l'avons vu au premier chapitre dans notre problématique.

Nous le voyons donc, la pensée économique est construite sur le principe de la maximisation des profits. Or, pour maximiser les profits il faut pouvoir minimiser

les différents coûts, les coûts de production en général, et les coûts de transport en particulier. Or, les coûts de transport sont causés par l'espace (la distance notamment). L'espace est ainsi perçu comme une contrainte, une contrainte de coût. Il faut alors rechercher une localisation optimale pour l'entreprise afin de minimiser les coûts de transport. Ce souci a conduit à la formulation de la *théorie de la localisation*. D'abord la localisation agricole fut étudiée avec Ricardo et Von Thünen et plus tard la localisation industrielle avec A. Weber et Predohl (Lajugie et al., 1985; Aydalot, 1985).

S'appuyant sur les travaux antérieurs, Walter Christaller fera une première élaboration de la *théorie de la place centrale* (Aydalot, 1985 : 368). Mais c'est surtout avec August Lösch que l'esquisse d'une théorie générale de l'équilibre spatial sera formulée (Hassane, 1994 : 17). Lösch voulait surtout comprendre comment il faut répartir dans l'espace les activités productives dans le grand souci de minimiser les coûts de transport afin de maximiser les profits. Ses travaux l'ont conduit à la *théorie des aires de marché* (une seule entreprise) et à la *formulation de l'équilibre général* (plusieurs entreprises). La théorie a été récupérée par les spécialistes de l'espace pour expliquer pourquoi les activités économiques sont réparties dans l'espace d'une certaine façon et non de façon aléatoire.

Lösch fit l'hypothèse d'un territoire homogène sur lequel la rationalité des agents économiques va déboucher sur la concurrence parfaite. L'économie d'échelle et l'aire de marché constituent les éléments clés de la théorie. En effet :

"Puisque l'économie d'échelle exige un volume de production élevée et que ce dernier est déterminé par l'étendue du marché, la production des biens et des services supérieurs tend à se trouver dans les espaces centraux. Ceci est possible du fait que l'économie d'échelle a pour résultat de diminuer les coûts de production et d'élargir l'étendue de l'aire du marché"(Chung, 1977 : 138).

La *théorie de la place centrale* a finalement débouché sur la construction d'une structure hiérarchisée des "centres". Et dans ce schéma hiérarchique, la

population et conséquemment le nombre d'activités économiques diminuent au fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre.

Les insuffisances de la théorie de la place centrale sont bien évidentes. En effet, l'hypothèse de l'espace homogène n'est pas acceptable. Marc-Urbain Proulx nous rappelle que l'espace n'est ni homogène, ni isotrope, ni neutre (Proulx, 1996 : 1). Joseph Chung a pu même qualifier cette théorie de statique au sens où elle ne peut pas expliquer la division du travail et la spécialisation industrielle des différents centres (Chung, 1977 : 138). Malgré ces critiques, la théorie de la place centrale a, non seulement illustré le rôle de la hiérarchie des villes, (toute la question de l'armature urbaine), mais a également permis de comprendre comment s'ordonnent les activités économiques dans l'espace. Le rôle des activités économiques dans l'espace sera mieux formulé avec la théorie des pôles de croissance.

C'est à François Perroux que l'on doit une première formulation de la *théorie des pôles de croissance*⁵. Pour Perroux, la croissance ne naît pas partout et elle n'est ni spontanée, ni simultanée, mais elle est ponctuelle et dynamique. Elle se produit en des points précis (pôles) avant de se diffuser à travers différents canaux. Perroux énonce que «le fait grossier mais solide est celui-ci: la croissance n'apparaît pas partout à la fois; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance, avec des intensités variables; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie » (Perroux, 1969 : 179).

Le pôle de croissance n'est pas un pôle spatial, puisque Perroux fait abstraction de l'espace. Ce pôle est constitué par un ensemble "d'industries motrices". "Le pôle serait donc le fruit des effets transmis par la macro-unité qui suscitent des initiatives dérivées de la part de micro-unités..."Les impulsions issues des unités motrices se propagent auprès des unités dépendantes qui sont mues par des signaux qui leur parviennent de l'extérieur et leur impose des réactions amplifiant les effets directs émis initialement par les unités motrices (Aydalot, 1985 : 127). On comprend que ces unités motrices sont constituées d'industries. Ces

dernières se caractérisent par leur taille, leur taux de croissance et surtout leur capacité d'innovation.

En 1964, Jacques Boudeville, propose une distinction entre le pôle de développement et le pôle de croissance. Le pôle de développement serait la source de la croissance. L'idée est que l'espace polarisé va occasionner l'émergence d'autres centres polarisants (pôles de croissance) qui diffuseront la croissance autour d'eux. Le pôle de croissance naîtra donc dans des centres de second rang de la hiérarchie.

Boudeville apporta une contribution majeure à la théorie de Perroux en proposant une définition de la région à partir de la notion d'espace. Comme Perroux, il conçoit trois types d'espace : l'espace homogène, l'espace polarisé et l'espace plan⁶. "La région homogène est d'inspiration agricole, la région polarisée d'inspiration industrielle et commerciale et, la région-plan d'inspiration prospective. Les deux premières sont des instruments statiques d'analyse mis à la disposition de la troisième" (p.18). Dans son livre de 1968 *«l'espace et les pôles de développement*, Paris :PUF», Boudeville précise davantage le concept de région plan. Celle-ci est comme une région fonctionnelle qui permet d'atteindre des buts de façon cohérente et équilibrée. Elle est orientée par une fin. Le but de la région-plan est alors de créer le réseau de polarisation (Boudeville, 1968 : 37).

Au plan théorique, la théorie Perroux/Boudeville, malgré son caractère novateur pour l'époque, a été critiquée en raison de l'analyse insuffisante des mécanismes (Chung, 1977 : 139) et des conditions (Aydalot, 1985 :133) de propagation des effets moteurs d'un pôle. À l'épreuve des faits, il semble que la diffusion ne s'est pas toujours opérée de manière satisfaisante pour l'ensemble de l'économie régionale. C'est ainsi que Proulx (1995a : 45) constate que «les déséconomies d'agglomération et les effets pervers du drainage de la périphérie sont souvent importants en regard des effets bénéfiques de la polarisation». Aydalot estime que «si la théorie attend d'eux (les pôles), qu'ils diffusent autant qu'ils retiennent, les

faits montrent le plus souvent qu'ils ruinent l'industrie autour d'eux et s'entourent d'espaces ruraux et agricoles» (Aydalot, 1985 : 130).

Pourtant, cette théorie a fortement influencé les politiques de développement régional et d'aménagement du territoire dans la plupart des pays industrialisés. Ce fut le cas de Montréal dans les années 70 avec le rapport Higgins & al. de 1969⁷. Dans le contexte spécifique du Niger, la théorie des pôles de croissance/développement a trouvé un champ d'application dans les politiques d'aménagement du territoire (voir Chapitre 5).

La notion de "centre" reste liée à celle de "périphérie". La théorie Perroux/Boudeville se continue dans l'analyse des relations "centre-périphérie" pour les régions d'un même pays. Ces auteurs estiment que la relation centre-périphérie peut être le moteur du développement. La diffusion des effets de la polarisation de la région "centre" va entraîner le développement de la région "périphérique".

Par contre, cette dynamique de la diffusion a été fortement critiquée par ceux qui ont été surtout sensibles aux théories de la dépendance, notamment les auteurs sud-américains tels (Gunder, 1972; Cardoso, 1984), africains (Amin, 1975, 1989, 1990; Siné 1975) ou des auteurs comme Friedmann (1979, 1983, 1985).

Pour ces auteurs, le modèle "centre-périphérie" s'inscrit dans la *théorie de la dépendance*, celle-ci veut construire un modèle pouvant expliquer la nature des relations entre les pays développés (centres) et les pays sous-développés (périphéries). Ce modèle veut rendre compte des causes du sous-développement à la périphérie. La théorie de la dépendance a été largement discutée avec les auteurs marxistes et néo-marxistes en réaction au modèle du retard de développement formulé par Walt W. Rostow (1962). Selon le modèle de Rostow, le sous-développement n'est qu'un retard de développement et qu'il suffit de réunir les conditions de franchissement de ces étapes pour embarquer dans l'arche du développement (voir ci-dessous). Cette vision s'inscrit évidemment dans une logique libérale de développement. Or, la théorie de la dépendance, quant à elle, s'inscrit dans une perspective radicalement différente puisqu'elle s'inspire de la

théorie de l'impérialisme de Lénine. Selon cette théorie léniniste, l'économie mondiale est organisée autour d'un centre (pays industrialisés) et d'une périphérie (pays sous-développés). Le capitalisme pour se maintenir a dû tendre ses bras à l'extérieur (impérialisme) en exploitant les ressources de la périphérie. Cela maintient la périphérie dans le sous-développement.

Pour Friedmann (1972) la relation centre-périphérie, est de "nature coloniale". Les pays de la périphérie sont "victimes du colonialisme international et les régions du colonialisme intranational". Cette idée est également centrale dans la thèse des auteurs sud-américains et africains. Ils ont, non seulement incriminé le colonialisme mais ont aussi prouvé, que le sous-développement ne s'explique pas par un retard de développement tel que proposé Rostow et ses partisans occidentaux.

C'est à Walt W. Rostow (1962) que l'on doit une théorie plus articulée de *développement par étapes*. Cependant Marc-Urbain Proulx (1995a : 46), soutient que le principe de développement par étapes a été proposé dès 1938 par Lösch.

Rappelons que le modèle de Rostow explique que le développement est un processus qui obéit au franchissement de différentes étapes: 1. traditions, 2. transition, 3. décollage, 4. maturité et 5. avènement de la société de consommation. Le sous-développement n'est qu'un retard de développement et qu'il suffit de réunir les conditions de passage de ces étapes pour enclencher le processus de développement.

Rostow a été sévèrement critiqué par les auteurs tiers-mondistes, qui rejettent l'applicabilité de son modèle aux pays du tiers monde. Gunder (1972) a pu écrire :

"La théorie de Rostow, comme la plupart des théories historiques fondées sur la distinction de plusieurs étapes, ne constitue qu'un exercice de statique comparative. Alors même qu'il identifie des étapes de développement, il ne dit rien sur la manière de passer de l'une à l'autre. Cela ne vaut pas moins pour la troisième étape que pour les quatre autres. Le caractère irréel de la dynamique de Rostow n'est pas fait pour nous surprendre, car, nous l'avons vu, sa statique elle-même est parfaitement irréaliste; ses étapes ne correspondent à

aucune réalité dans les pays sous-développés. Comment donc la conception qu'il a du développement d'une étape à l'autre pourrait-elle correspondre à la réalité du monde sous-développé ? " (Gunder, 1972 : 62).

On a surtout reproché à Rostow d'avoir ignoré l'histoire des pays sous-développés. Cette ignorance l'a inévitablement conduit à laisser dans l'ombre la structure de leur sous-développement. En plus des insuffisances d'ordre théorique, il semble que les faits démentent l'approche de Rostow, car selon Gunder Frank, «aucun pays sous-développé n'est jamais parvenu à démarrer et à sortir de son sous-développement en suivant la voie tracée par les étapes de Rostow» Gunder (1972 : 63).

Tremblay reconnaît également que le modèle de Rostow, résiste à une application au contexte des pays sous-développés (Tremblay, 1994: 23). Cependant, elle estime que ce modèle s'applique parfaitement pour le contexte des pays développés. Elle a identifié pour le cas du Québec les périodes correspondantes aux différentes étapes du modèle de Rostow. Pour le contexte spécifique du Niger, il nous est vraiment difficile de situer le pays dans une étape particulière de l'approche rostowienne.

2.2.1.2. Critique des approches fonctionnelles du développement

Le développement fonctionnel a été un courant largement dominant dans les années 50 et 60 (Aydalet 83 et 85; Planque 83; Weaver 83). L'urgence de trouver une alternative à la crise de la deuxième guerre mondiale et de répondre aux besoins de la reconstruction favorisaient une telle approche. Les politiques suscitées, appréhendaient alors le développement des régions et par extension, celui des nations sous l'angle des grands investissements, de la grande entreprise soutenue par l'État central. Cette approche a été fortement inspirée par la logique économique comme le constate Weaver. «L'orthodoxie économique, qu'elle soit de droite ou de gauche, se rattache à diverses notions du développement polarisé et de la propriété centralisée» (Weaver 83 : 179). Depuis Perroux, la théorie des pôles de croissance a été le créneau des politiques de développement régional. Or, la

diffusion attendue «n'a pas toujours fait tâche d'huile». Au contraire les disparités s'aggravaient et l'on débouche sur cette double contradiction : «le développement crée le sous-développement et la richesse crée la pauvreté» Aydalot (1983 : 88). Quel paradoxe ! Quel est alors le sens de ce développement dans un tel contexte ? Cette question indignait Dudley Seers, alors directeur de l'institut de développement à l'université de Sussex en Angleterre.

"The question to ask about the country's development are therefore : what has been happening to poverty ? what has been happening to unemployment? what has been happening to inequality ? If all of three of these have declined from high levels, then beyond doubt this has been a period of development for the country concerned. If one or two of these central problems have been growing worse, specially if all three have, it will be strange to call the result 'development' even if the per capita income doubled" (cité par Friedmann & Weaver, 1979 : 164).

Cette déclaration par ailleurs très critique de Seers, a jeté les bases d'une nouvelle vision du développement. On s'est aperçu des conséquences désastreuses des inégalités de développement au-delà de la croissance. La croissance n'a pas pu résoudre les problèmes sociaux si non elle a même accru les inégalités entre les hommes, entre les régions, et même entre les nations. Jamais l'écart entre le Nord et le Sud n'a été aussi grand ! Face à de tels constats, et depuis les années 70, la vision fonctionnelle du développement est fortement critiquée avec la publication de plusieurs Rapports. Le rapport du Club de Rome, a tiré des conclusions beaucoup plus alarmistes en invitant à un arrêt de la croissance (Meadows & al. 1972). Selon les conclusions de ce rapport, la tendance actuelle de la production et de la consommation ne peut qu'accélérer l'autodestruction de l'humanité. Un appel à une meilleure prise en compte de l'environnement est lancé. Des scénarios possibles sont proposés pour le futur. Ce rapport a été critiqué pour son pessimisme et surtout pour avoir ignoré les capacités d'innovation au moyen desquelles il est possible d'inverser les tendances lourdes. Toutefois, nous pensons que ce rapport a été d'une grande valeur scientifique. La démarche systémique privilégiée a permis de mettre ensemble plusieurs variables et de décrire le comportement du système mondial à

partir d'un modèle mettant ensemble les grandes questions de l'avenir à savoir : la population, les ressources naturelles, la pollution, la question de l'énergie etc. À la même année de la parution du Rapport du Club de Rome, les Nations unies organisaient la toute première conférence internationale sur le développement et l'environnement (Déclaration de Stockholm, 1972). Moins alarmiste, ce rapport présentait plusieurs principes et recommandations. Nous y reviendrons ultérieurement. Le rapport Brundtland vulgarisait le concept de développement durable à partir de 1987. En 1990, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) introduisait le concept de développement humain (IDH). De son côté, le bureau international du travail (BIT) lançait un appel à un nouvel ordre de l'organisation internationale du travail et insistait à mettre l'accent sur un développement autocentré qui ne peut se réaliser que sur une base territoriale, ce qui revient à privilégier le développement de l'agriculture afin de satisfaire les besoins fondamentaux de base de la grande majorité des populations (Ould Sidi, 1994 : 47).

Toutes ces réactions remettent en question les théories et les logiques qui sous-tendent l'approche fonctionnelle du développement. «C'est le fondement théorique de la doctrine du développement par en haut qui est vigoureusement mis en cause par l'observation des faits" (Planque, 1983 : 6).

Ce qui caractérise fondamentalement cette approche fonctionnelle, c'est sa vision verticale, sectorielle, réductionniste du développement et la grande spécialisation qu'elle prône. L'un de ses effets pervers est cette tendance de séparation entre l'économie et la société (Perret et Roustang, 1993). Ainsi, en donnant libre cours à la logique de l'économie du marché au détriment du renforcement des sociétés et des communautés, ces dernières se trouvent compromises. On n'a qu'à penser aux enjeux actuels de la mondialisation.

La vision analytique, linéaire, simplificatrice et déterministe de certaines théories de développement semble être à la base de la crise actuelle. La conception d'un modèle de développement essentiellement basé sur la croissance, sur la

compétition, sur la modernisation tous azimuts et sur la productivité à tout prix, a eu pour conséquences entre autres, la non-prise en compte d'autres aspects tels que la culture et les valeurs des peuples, les aspects environnementaux, les besoins spirituels, etc. Les approches fonctionnelles de développement ne traitent que d'un aspect particulier et spécifique. La sectorialité de telles approches ne permet pas de rendre compte de toute la dynamique globale et multidimensionnelle du développement.

C'est pourquoi, en réaction aux approches fonctionnelles du développement, s'est opposée une logique territoriale qui propose de mettre davantage l'accent sur les dynamismes endogènes des populations à la base, de susciter et de valoriser leur implication et leur participation au processus et, de conduire le développement en partenariat entre les acteurs territoriaux. Cette approche territoriale doit déboucher sur «une planification participative de fait et le rééquilibrage du pouvoir entre le marché, l'État et la société civile au profit de cette dernière» (Sachs, 1980 : 33).

2.2.2. Les approches territoriales du développement en renouvellement

Selon Aydalot (1985), l'approche fonctionnelle, par l'intégration spatiale qu'elle prône, allait réduire les périphéries (nations et régions) à des "cadres fonctionnels de l'action des entreprises" et conduire à la perte de leurs valeurs spécifiques. Elle va donc accroître la dépendance des pays en voie de développement auxquels on impose l'importation de nouvelles technologies et de nouvelles techniques non adaptées à leurs valeurs. Il en résulte une dépendance croissante vis-à-vis de l'extérieur : dépendance économique, financière et technologique. En plus, on reproche à cette approche fonctionnelle de développement d'évacuer les aspects sociaux, culturels et politiques que prend le développement. L'approche du développement fonctionnel n'est pas parvenue à assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. Les inégalités, la pauvreté et le chômage ont plutôt augmenté que diminué. Et d'ailleurs depuis les années 40, la comptabilité nationale a permis de mettre en évidence la persistance des

disparités entre régions (Proulx, 1995a : 37). C'est pourquoi, au début des années 70, et du fait des insuffisances de ce modèle fonctionnel, le modèle de développement territorial était proposé pour mieux prendre en compte les préoccupations des populations dans le plus grand respect de la dignité humaine. Selon cet auteur, «un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision territoriale. C'est dans un cadre local et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre au besoin des populations» (idem).

Pour Dionne (1989) :

"Le développement territorial suppose une prise en considération de tous les facteurs du développement, l'analyse des répercussions économiques et sociales de toute décision concernant la communauté locale, et une comptabilité horizontale des coûts sociaux. Le territoire local, en plus d'être lieu d'appartenance et d'identité culturelle, est cadre de référence de l'activité économique (Dionne, 1989 : 134).

Pour Weaver (1983 : 179), «le développement territorial signifie simplement l'utilisation des ressources d'une région par ses résidents pour satisfaire leurs propres besoins. Les composantes principales de ces besoins sont la culture régionale, le pouvoir politique et les ressources économiques».

Pour Friedmann/Weaver (1979 : 226),

"Territorial planning, on the other hand (whether on the scale of cities, regions or nations), has reference to historically defined populations inhabiting specific space. Often these populations enjoy a substantial measure of political autonomy. Territorial planning is therefore an endogenous activity. It searches for historical continuities, seeks a general improvement in the quality of living for all the people in the area, and strives for the full development of their productive potential. Its method is holistic, multi-level and complex".

Les principes du développement territorial mettent davantage l'accent sur l'homme, dans le plus grand respect des valeurs socioculturelles et des

particularismes socio-économiques des échelons territoriaux. Ces principes privilégient également la démocratie locale, la coopération (Proulx, 1995a) mais aussi l'implication politique (Friedmann, 1983). Sa finalité est l'amélioration de la qualité de vie des communautés, la réduction des inégalités et faire en sorte que le développement réponde au mieux aux besoins de toute la population. Nous retenons ci-dessous, quelques-unes des approches qui sont formulées en réaction et par opposition à celles étudiées plus haut dans le modèle fonctionnel.

2.2.2.1. Les diverses théories interprétatives du développement territorial

L'approche fonctionnelle est soutenue par la conception d'un marché compétitif et concurrentiel. Nous avons évoqué, plus haut, les déboires auxquels peut conduire le modèle libéral. Plusieurs analystes critiques soutiennent que l'application du modèle de la compétition ne peut qu'accentuer les inégalités sociales résultantes de la lutte des classes. Pour les uns, le développement est d'essence politique. «Le lieu où se joue le sort du développement économique est d'abord politique» nous dit Babakar Siné (1975 : 74). Pour d'autres, le modèle néoclassique favorise le capitalisme et l'impérialisme et ce faisant, il ruine les économies des pays du Sud et «élimine les canards boiteux».

"Nulle part, ce modèle [néo-libéral] n'a pu faire surgir ces entrepreneurs "wéberiens", ces capitaines d'industrie, ces innovateurs ascétiques et travailleurs, qui sont censés faire le développement. Au contraire, là où ils existaient à l'état embryonnaire, le néolibéralisme les a ruinés en les mettant en concurrence avec d'autres, (américains, allemands et japonais) beaucoup plus forts qu'eux. Dans les pays où ce modèle s'est le plus durablement implanté (Corée du Sud, Taiwan...), il a surtout servi à assurer des profits aux entreprises étrangères qui y sont installées. Dans d'autres où ces entreprises ne sont pas venues massivement investir (Chili, Argentine, Uruguay), il a ruiné ce qui existait d'économie nationale. Le libéralisme a bien éliminé les canards boiteux, mais ils formaient la grande majorité de la population" (Bajoit, 1990 : 20).

Donc, pour les auteurs et théoriciens marxistes, le modèle libéral ne peut que maintenir et sinon accroître la dépendance des pays sous-développés lesquels sont invités à faire recours au processus révolutionnaire pour se libérer. Car,

selon eux, seule la révolution peut assurer le progrès et contribuer à créer les conditions d'appropriation du monde afin d'assurer l'amélioration des conditions matérielles et culturelles d'existence des populations.

"Pour conduire de pair les trois révolutions nécessaires : celles des rapports de production, qui commande les autres, celles des techniques qui permet le développement de la première, et celle de l'idéologie et de la culture qui permet de s'assurer de son développement dans la direction correcte, il faut évidemment faire confiance aux masses. La démocratie politique, économique et sociale à la base, l'autogestion réelle sont les conditions indispensables de cette réappropriation du monde" (Siné, 1975 : 29).

La stratégie révolutionnaire que Siné propose (p.134) permettrait de briser la structure coloniale du capitalisme et les rapports sociaux qu'elle engendre, puisqu'ils constituent les facteurs limitants et bloquants de tout processus de développement. Si l'analyse de l'histoire des pays sous-développés est nécessaire, elle ne peut être comprise que par l'analyse de la lutte des classes. Et la lutte des classes doit être perçue comme une lutte politique qui devrait permettre de détruire l'État bourgeois. Seule la révolution politique en serait capable.

L'approche par la révolution a inspiré plusieurs pays à travers le monde. Certains de ces pays, se sont proclamés communistes, d'autres socialistes. Babakar Siné a pu même procéder à une triple classification des pays : ceux qui ont pu briser le carcan du capitalisme colonial interne et externe (Chine, Cuba, Nord-Vietnam, Corée du Nord, Albanie, p.142) ; Ceux qui sont encore des valets de l'impérialisme (tous les pays africains en dehors de ceux du troisième groupe, p.147) et ceux qui sont en transition (Algérie, Tanzanie et Guinée , p.162).

Cette classification est aujourd'hui largement dépassée. Que reste-t-il du communisme chinois ou du socialisme algérien. L'histoire semble démentir les thèses de Marx et d'Engels, à propos du socialisme scientifique. C'est le capitalisme qui semble avoir prévalu sur le communisme. La dislocation de l'ex-URSS, la réunification allemande, les nouvelles orientations de la politique économique chinoise en donnent de belles illustrations. C'est dire que

l'application de l'approche de la révolution a lamentablement trahi sa philosophie de base et a trop déçu.

"Dans la majorité des cas, le régime politique mis en place après la victoire est une dictature : soit partisane (parti unique), soit militaire, soit personnelle (ou une combinaison des trois). Parfois, les nouveaux dirigeants cherchent à sauver les apparences démocratiques, en conservant l'un ou l'autre parti d'opposition réduit à l'impuissance. Mais il s'agit de toute évidence d'une fausse démocratie, destinée à abuser l'opinion interne et externe : le modèle politique qu'ils cherchent à appliquer n'est pas démocratique mais profondément élitiste et étatiste" (Bajoit, 1990 : 23).

Dans le contexte des pays africains, et depuis le lendemain des indépendances des années 60 et au cours des années 70, plusieurs pays se sont engagés dans le courant révolutionnaire par la pratique des coups d'État. Or, même si les auteurs des coups d'État avaient cherché la rupture avec le modèle antérieur, ils n'ont pas tardé eux-aussi, à tomber dans la spirale de la corruption, de la gabegie financière, du pillage des ressources et surtout dans le totalitarisme par l'élimination des opposants politiques. Il est très difficile de faire une appréciation positive de l'application du modèle révolutionnaire dans le contexte africain. Son impact actuel sur l'organisation sociale, économique et politique des pays africains demeure faible, sinon dilué dans la sphère de la compétition, celle-là même qu'elle combattait.

Il faut voir que la logique de compétition provoque l'exclusion sociale, étant donné qu'elle livre l'organisation de la vie socio-économique à la seule rationalité individuelle. Il faut voir également que l'approche de la révolution telle que pratiquée, ne permet pas par son autoritarisme une participation démocratique au processus du développement puisque tout le pouvoir est détenu par une élite au nom du socialisme étatique. La *théorie des mouvements sociaux* sera alors formulée comme une critique de ces deux modèles.

Alain Touraine⁸ reste incontestablement l'un des grands auteurs de cette théorie. Dans son analyse sur "la production de la société", il a pu présenter une

explication du processus par lequel le développement se produit dans une société. Puisqu'un "mouvement social ne peut être analysé en dehors du champ d'historicité dans lequel il se forme" (p. 364), il fait une classification des sociétés en quatre types d'historicité (agraire, marchand, industriel, post industriel), allant de la plus faible historicité à la plus forte. Le développement est donc le passage d'une société à historicité faible à une société à historicité forte. L'historicité de type agraire est évidemment la plus faible. Elle est associée au modèle culturel et religieux. Or ce modèle, selon lui, "est très éloigné d'être la conscience d'une pratique d'investissement et de développement" (p.123). À l'autre bout du continuum se trouve l'historicité la plus forte. Elle se caractérise par la créativité qui évacue le religieux. "Pour la première fois, l'image de la créativité n'introduit aucun garant méta-social de l'ordre, ni religieux, ni étatique, ni économique. La société reconnaît que le dépassement de son fonctionnement est son développement" (p.118). Entre les deux bouts du continuum Touraine classe l'historicité marchande et l'historicité industrielle.

La thèse de Touraine débouche finalement sur une conception des sociétés sous-développées et des sociétés développées. Les premières sont encore au stade du type agraire ou marchand, alors que les secondes ont atteint l'étape du type industriel et évoluent même vers le type postindustriel⁹. Alors, quel acteur doit conduire le mouvement ? Ce n'est certainement pas l'État. Celui-ci est intervenu par la modernisation (pour le modèle libéral) et par la rupture (pour le modèle de la révolution) sans vraiment réussir à éliminer les "blocages" institutionnels et politiques de l'organisation sociale. C'est donc à la société civile de conduire le changement.

Dans les pays industriels capitalistes, le mouvement ouvrier a bien joué ce rôle. Le mouvement étudiant (mai 1968 en France), le mouvement noir américain et tout récemment les mouvements écologistes et féministes sont des illustrations du dynamisme de la société civile. Ces exemples démontrent également le rôle majeur que peut jouer cette société civile face aux menaces que représentent les idéologies (capitalisme, socialisme, communisme) et les types d'organisation sociale qu'elles sous-tendent. Dans les pays sous-développés, le caractère

autoritaire des régimes n'a pas favorisé l'émergence d'un mouvement syndical et étudiant assez fort (Siné 1975, Ela 1998). Mais l'expérience démocratique actuellement en cours en Afrique, laisse voir un nouveau réveil de la société civile. Certains auteurs voient dans l'action des Organisations non gouvernementales (ONG), l'expression d'une nouvelle vision de l'approche du développement par la société civile.

"Court-circuitant les États indépendants, des milliers de projets sont soutenus par des ONG privées avec l'aide de certains États occidentaux et d'organisations internationales. On trouve à leur tête des élites solidaires qui ne sont ni des modernisateurs, ni des gestionnaires néo-libéraux, ni des militants marxistes-léninistes liés à des partis. Cette multitude de groupes rassemble une partie importante du peuple de ces pays, dans un véritable mouvement social, en voie de formation" (ASTM, 1995 : 5).

Il est peut-être tôt pour faire une telle affirmation. L'action des ONG est, certes non négligeable, mais nous avons quelques appréhensions quant à leur pérennité. D'une part, leur grande dépendance financière vis-à-vis de l'aide extérieure (Gueneau, 1986) renforce nos appréhensions. D'autre part, l'avènement d'un mouvement social est très louable dans tout pays. Mais aucun mouvement social ne peut se réaliser sans une large marge de manœuvre de liberté; liberté d'expression, liberté d'association. L'émergence d'un mouvement social exige donc la démocratie. Or, malgré le multipartisme palliatif, la démocratie participative attend de voir le jour dans plusieurs pays d'Afrique. La dynamique endogène y semble d'une éclosion difficile.

Les concepts de développement endogène, de développement autocentré et de développement par la base ont émergé pour illustrer l'existence et la pertinence d'autres approches de développement plus ancrées dans le territoire, d'autres approches que le modèle fonctionnel traditionnel de développement ne permettait pas de valoriser. Le développement n'est pas seulement produit par la seule action de la grande entreprise ou par la mise sur un territoire donné de grands investissements. Le développement est le résultat produit à la fois par l'action et

l'imagination des hommes à partir d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être toujours renouvelés. Il est engendré par la présence humaine active et le désir de pérennité en des lieux donnés.

La *théorie du développement endogène* est une approche territoriale du développement, orientée vers la promotion des capacités et des dynamismes locaux. Puisque la science régionale postule que les territoires supportent les conditions de développement (Proulx, 1998), on peut penser rechercher "les sources du développement économique à l'intérieur même des collectivités, dans les valeurs dominantes et dans les pratiques sociales en vigueur" (Boivert, 1996 : 203). Cette approche place évidemment l'homme au cœur de la dynamique qui provoque le développement. Elle vise une constante intégration des besoins et des désirs des populations locales dans tous les plans et programmes de développement. Elle cherche un ancrage territorial du développement. L'accent est mis sur la valorisation des facteurs de production localisés sur un territoire donné. On considère que les initiatives locales sont porteuses de changement, d'innovations pour susciter un développement à la base. Comme le défend Weaver, «la planification régionale doit être conceptualisée comme un processus global de développement des ressources plutôt qu'une simple quête pour une industrialisation urbaine. La doctrine des pôles de croissance doit être remplacée par un modèle de développement territorial global» (Weaver, 1983 : 183).

Selon Friedmann, le développement endogène ou autodéveloppement a été proposé au départ comme une solution aux problèmes de dépendance et de pauvreté dans les régions périphériques. Il se présente comme une nouvelle avenue qui mise sur de nouvelles formes de pratiques sociales (Friedmann, 1983 : 297).

Les perspectives théoriques d'un développement endogène ont été esquissées par plusieurs auteurs toujours dans le même esprit d'intégrer "les aspects écologiques, sociaux, culturels, psychologiques, administratifs, etc. dans la définition du développement" (Proulx, 1995a : 49).

Pour Friedmann, il est clair que le développement auto-dépendant reste la seule alternative pour les régions périphériques. Ce développement auto-dépendant implique l'engagement politique qui doit être la base de la mobilisation sociale et populaire pour changer la réalité et non la gérer (1985 : 300).

Dans "stratégies de l'écodéveloppement, Sachs (1980) propose un modèle opérationnel du développement endogène en intégrant l'ensemble des aspects que prend le développement : aspects humains , sociaux et culturels, aspects économiques et aspects environnementaux. La décentralisation territoriale doit permettre une meilleure mobilisation des populations.

Le concept de développement endogène a eu la paternité de plusieurs organismes internationaux dont l'UNESCO qui, à travers des études empiriques menées dans les pays sous-développés voulait mesurer la possibilité d'un développement par la base. L'ACDI et l'USAID interviennent en collaboration avec les ONG, auprès des populations rurales pour tester des expériences d'autodéveloppement. Tous les projets de développement rural intégré ou de micro-réalisation, sont réalisés dans la perspective d'un développement endogène dans le contexte sahélien et nigérien. C'était la formule que les bailleurs de fonds ont trouvée pour contourner l'approche exogène portée par l'État central. Ces aspects ont été discutés dans le premier chapitre de cette recherche.

Les perspectives d'un développement endogène semblent être assurées par le concept de "développement agropolitain" qui a été vulgarisé avec les travaux de Friedmann et Weaver (1979). L'approche agropolitaine est définie comme une stratégie de développement territorial basée sur les besoins essentiels. Ces auteurs vont de l'affirmation que l'approche conventionnelle de développement, basée essentiellement sur l'accumulation des capitaux à investir dans l'industrialisation, la modernisation et l'urbanisation, est une approche sectorielle qui crée des inégalités sociales et des disparités spatiales en absence d'une participation démocratique dans la planification. Les conséquences de cette approche sont telles que « a

considerable proportion of the population suffers from inadequate food, shelter, clothing, medical care, etc. ; that is, their basic needs are not being met» (1979 : 219).

Selon ces auteurs, l'approche conventionnelle n'est donc pas pertinente pour les pays en développement, ni dans la définition de ses objectifs, ni dans les moyens de leur réalisation. Ils proposent une nouvelle approche appelée 'agropolitan approach'. Selon eux, cette nouvelle approche doit permettre aux pays du Tiers monde de bien réaliser les objectifs premiers du développement, à savoir, la satisfaction des besoins essentiels y compris les besoins spirituels et les aspirations socio-économiques des populations.

Ces auteurs soutiennent que le développement doit être conduit par l'homme et pour lui. C'est pourquoi l'homme doit être le principal facteur autour duquel les efforts de développement doivent être planifiés. C'est également pourquoi, l'approche privilégie l'implication, la participation des populations, de même que la solidarité entre les différents groupes d'intérêts dans un esprit de coopération et de collaboration.

La mobilisation des populations est perçue comme la clef de succès de la nouvelle approche. Mais, étant donné que cette mobilisation n'est pas spontanée, elle requiert l'intervention des agents de changement pour la provoquer. Le développement agropolitain se base ainsi sur un processus politique et se construit sur un programme de réformes foncières.

Quant au but de cette nouvelle approche, ces auteurs ont écrit : «The new approach should aim at (a) gradually decreasing the disparities in income and opportunities ; (a) fulfillment of the basic needs of all groups of people within the shortest possible time ; and (c) the progressive reduction, and the eventual removal of dependence on foreign aid» (p. 219).

Le développement agropolitain mettra principalement l'accent sur le développement rural. Dans une perspective démocratique, l'approche agropolitaine veut constituer une stratégie pour accélérer le développement des

communautés rurales, notamment dans les pays d'Afrique et d'Asie. Dans ces pays, une organisation spatiale du monde rural s'impose pour créer de nouvelles structures appelées districts agropolitains. Le district est l'échelle d'opérationnalisation de la stratégie. Instance supra-villageoise, le district regroupe plusieurs villages de 500 à 2000 habitants. Sa taille est de l'ordre 50 000 habitants.

Dans cette conception, les districts agropolitains s'inscrivent dans une logique d'urbanisation de la campagne avec une hiérarchie spatiale allant des villages à l'État central. À l'instar de ce dernier, chaque district doit avoir sa propre unité de gouverne, ses propres ressources économiques et avoir une autonomie suffisante. Utopie !

La stratégie du développement agropolitain trouve son terrain d'application dans les pays et régions dont l'économie dépend essentiellement de l'agriculture, qui présentent une forte dominance vis-à-vis de l'aide extérieure et qui se caractérisent par une forte croissance démographique. On comprend pourquoi l'Afrique et l'Asie restent les continents ciblés pour la mise en œuvre de la stratégie. Selon les concepteurs du développement agropolitain, les expériences telles celles de la Chine, du Bangladesh, du Sri Lanka ou de la Tanzanie, donnent des arguments valables pour instituer une forme de développement rural qui soit directement profitable aux masses populaires (p. 207).

Sans vouloir l'idéaliser comme semblent le faire ses tenants, l'approche agropolitaine nous semble un parachèvement en terme d'application concrète du développement territorial. Cette approche propose une organisation territoriale des communautés rurales afin d'accroître leur implication socio-politique dans le processus de planification du développement, en privilégiant le compter sur soi et en ayant comme priorité la satisfaction des besoins essentiels. Nous verrons une grande similitude entre cette approche "agropolitaine" et la démarche "d'aménagement et de gestion des terroirs villageois" qui a émergé dans les pays du Sahel comme stratégie locale de développement et de gestion des ressources naturelles au sein des communautés territorialement organisées.

La perspective communautaire a acquis une grande popularité. Nous avons vu en effet que l'approche fonctionnelle du développement, par sa verticalité et son «exogénéité», ne favorise pas suffisamment une participation active de la communauté dans le processus. La primauté donnée au marché étouffe de ce fait les valeurs et les pratiques sociales et accroît les inégalités. La thèse du *développement communautaire* va se constituer pour donner un rôle accru aux communautés locales. Cette thèse soutient entre autre que :

"Le développement ne peut être décrété du dehors ; il est le fruit de la participation active de l'ensemble de la population. Il ne peut y avoir de développement autocentré sans des structures suffisamment démocratiques pour permettre à chacun de contribuer au choix. Des expériences nombreuses ont été menées ici et là, en Inde comme dans les ghettos des populations de couleur des villes nord-américaines, qui s'appuient sur ces bases. Ainsi on peut réduire le rôle du marché au profit des régulations qui tiennent des valeurs sociales et passent par des règles du jeu coopératives" (Aydalot, 1985 : 146).

Le développement communautaire vise une stratégie globale de développement orientée vers la promotion des capacités d'une communauté à se prendre en main. Il se base sur une nouvelle façon de vivre la solidarité, une façon de réduire les risques sociaux qui pèsent sur les communautés de base. Il s'agit de se mettre ensemble pour inventer de nouveaux mécanismes productifs plus humains. Cette approche met la communauté au centre de la problématique de développement. Elle privilégie d'abord les intérêts, les besoins et les objectifs des gens du milieu. Elle implique une participation accrue de tous les membres de la communauté. Le développement est conduit pour et par les membres dans une démarche plus coopérative. «Dans tous les cas, les acteurs locaux mettent de l'avant des propositions de développement qui découlent de compromis sociaux et de partenariats territoriaux, construits en fonction d'une appartenance territoriale commune» (Klein, Tremblay & Dionne, 1998 : 38).

Pour Tremblay, le développement local provient des initiatives locales de type libéral tout comme des initiatives locales de type progressiste. Dans le type libéral, le développement local est défini comme :

"Une stratégie d'intervention économique par laquelle des représentants locaux des secteurs privés, public ou social travaillent à la valorisation des ressources humaines, techniques et financières d'une collectivité, en s'associant au sein d'une structure sectorielle ou intersectorielle de travail, privée ou publique, dotée d'un objectif central de développement de l'emploi" (1994 : 134).

Cette définition met davantage l'accent sur une meilleure coopération des différents acteurs impliqués dans le développement, entendu ici comme le développement de l'emploi. La dimension économique est davantage privilégiée. Comme définition, elle nous paraît trop globale pour être opérationnelle. La coopération entre les représentants des secteurs privé, public et social est généralement très difficile à obtenir. Pourquoi ? Parce que le plus souvent, les objectifs et les intérêts qui les sous-tendent sont divergeants, voire contradictoires. Le profit reste de toute façon, le fondement de l'intervention du secteur privé. Ceux qui militent dans le secteur social, disent non à l'exclusion, luttent pour l'insertion, se débattent pour garder leurs emplois afin de survivre. Alors que les uns cherchent à optimiser leurs profits, les autres luttent pour la survie. Ainsi de même que le territoire n'est pas neutre (Proulx 1996), de même le développement est loin d'être une pratique neutre pour occasionner une facile coopération entre le privé et le public.

Pour Gabrielle Tremblay le développement local de type progressiste est associé au développement économique communautaire qu'elle définit comme :

"Une stratégie globale d'intégration d'objectifs sociaux et économiques pour la revitalisation socio-économique d'une communauté marginalisée. Une stratégie où, par la valorisation des ressources locales et le recours à de nouvelles solidarités, des organisations et des institutions contrôlées démocratiquement par des représentants de la communauté sont créées. Enfin, une stratégie où des représentants de la

communauté sont délégués à des institutions extérieures qui ont une influence sur la gestion des ressources locales" (1994 : 136).

Dans cette définition, les objectifs poursuivis par le développement économique communautaire sont à la fois économiques et sociaux. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans la totale participation et la meilleure coopération des membres de la communauté. Cela implique également la présence d'institutions démocratiques conduites par des dirigeants responsables.

Nous pensons qu'une telle démarche de développement est fort louable. En effet, si l'objectif ultime du développement est l'amélioration continue des conditions de vie des populations, ces populations doivent être les architectes [qui conçoivent] et les ingénieurs [qui construisent] les conditions de leur développement. Qui sera mieux placé qu'elles, pour définir la façon dont elles perçoivent l'organisation de leur territoire et le type de développement qu'elles y souhaitent ? Cependant, le développement est trop complexe pour être appréhendé sous le seul et unique de l'économique ou du social. Le développement doit intégrer toutes les dimensions de l'organisation de la vie des hommes : de l'économique au social en passant par le culturel, le mental, l'environnemental et le spirituel. Les approches territoriales sont également critiquables.

2.2.2.2. Critique des approches territoriales du développement

Le paradigme du développement territorial semble appartenir à une conception polysémique et adopte une démarche très variée. Des expressions comme développement autocentré, développement à la base, développement endogène, développement agropolitain en témoignent. Il est conçu comme un nouveau mode de «développement centré sur l'idée d'une économie organisée pour et par les membres de communautés localisées» (Planque, 1983 : 7). Selon nous, *le développement territorial est, en quelque sorte, une démarche horizontale de mobilisation de toutes les ressources d'un territoire en vue de son développement par les communautés et à leur profit. Cette démarche se concrétise par la mise en œuvre de diverses activités intégrées dans un projet collectif de développement.*

Le développement local, par son approche mieux ancrée dans le milieu, a été perçu comme une des meilleures expressions du développement territorial. Guigou (1985), dans son analyse sur «les espoirs et les freins du développement local», a illustré les contours d'un tel développement.

"Le développement local se caractérise comme la mise en œuvre le plus souvent mais pas exclusivement, dans un cadre de coopération intercommunale, d'un projet global associant les aspects économiques et socioculturels du développement. Généralement initiés par les élus locaux, un processus de développement local s'élabore à partir d'une concertation large de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commune" (Guigou, 1985 : 47).

On l'aurait compris, cette définition insiste davantage sur les aspects institutionnels sans négliger les aspects économiques et culturels. Guigou considère d'ailleurs que le développement local se compose de deux dimensions : l'une culturelle, l'autre économique. Il soutient également la thèse selon laquelle, le développement local nécessiterait une solidarité locale, laquelle ne s'exprimerait qu'à la suite d'une agression extérieure. Son analyse débouche sur le fait que le développement local n'est ni un remède, ni une réponse directe à la crise économique - les agressions contre une population locale peuvent aussi bien se manifester pendant la crise (menace de fermeture d'usine et exode) que pendant la période d'expansion (grand chantier défigurant le pays). L'auteur arrive à la conclusion que le développement local est :

"Une voie de progrès qui résulte de multiples agressions subies par certaines populations qui se mettent en état de résister et de développer de nouveaux modes d'organisation économique et sociale. L'enjeu du développement local, c'est le passage d'une société disciplinaire et coopérative à une société fiduciaire et coopérative. Le partenariat, dans les rapports sociaux et institutionnels importerait plus que la hiérarchie" (Guigou, 1985 : 50).

Sa conclusion est fort pertinente. Par contre la thèse de l'agression extérieure qui crée la solidarité socio-politique provoquant à son tour le développement local est

fort critiquable et suscite quelques questions. En admettant l'hypothèse de l'agression extérieure, la première question est de nous expliquer pourquoi certaines régions réagiront (donc manifesteront plus de solidarité) que d'autres ? Toutes les régions semblent aujourd'hui soumises à cette agression extérieure à cause de la crise de l'emploi, de la peur du chômage et de l'insécurité et, de la gestion des questions environnementales. Pourtant elles réagissent fort différemment à ces agressions et manifestent très différemment la solidarité. Autrement le développement local serait partout promu et soutenu. Tel n'est pas le cas. La deuxième question est liée à la mesure de la corrélation entre l'agression et la solidarité. Autrement dit, est-ce que l'intensité de la solidarité est proportionnelle ou non à celle de l'agression ? Et comment la mesurer. En outre on peut se demander si la solidarité suffit et toujours pour assurer le développement local. En effet, puisque la solidarité est conséquente à l'agression, il est logique que l'effet cesse avec la cause. Dans ce cas, il n'y aura point de développement local !

Nous ne sous-estimons point le rôle combien important de la solidarité socio-politique dans le processus. La solidarité est même indispensable au développement local. Nous disons seulement qu'elle doit être soutenue et entretenue par des initiatives individuelles et collectives porteuses d'innovations et de progrès. Pierre-André Julien (1997) dans son analyse du développement régional, ne cesse d'évoquer l'exemple bien connu de la Beauce. S'il admet qu'il existe une solidarité tacite entre les entrepreneurs [ils refusent de s'arracher les employés], il démontre par contre que cette solidarité n'est pas due à une agression extérieure. Il explique d'ailleurs que le succès beauceron est aussi tributaire des incitations menées par l'État dans la région. D'ailleurs, cet auteur évoque la nécessité d'articuler les initiatives de développement local avec celles des échelons supérieurs et de les ouvrir sur le marché afin de ne pas sombrer dans un cul-de-sac.

"Le développement local peut être tout simplement un mythe s'il n'est pas appuyé par un grand nombre de ressources de bases, par des capacités importantes du côté de

l'entrepreneuriat et surtout des liaisons fortes avec des marchés nationaux et internationaux. Ainsi, croire que chaque village, chaque petite ville, chaque région peut se développer seule avec la seule volonté et l'enthousiasme de ses habitants relève de l'utopie et conduit souvent, aux mêmes culs-de-sac que les théories de développement par le haut" (Julien, 1997 : 58).

Sans adhérer à une telle vision purement économique du développement local (ce développement par la loi du marché) et sans cautionner la thèse d'un développement local utopique, nous pensons que le développement local a besoin de s'ouvrir sur d'autres formes d'initiatives même venues de l'extérieur. «In any event, the complexity of the response space does not allow of ideologically pure answers. Territory and function are both needed for development. The real question is which principle is to be master : shall function prevail over territory, or territory over function ?» (Friedmann/Weaver, 1979 : 170).

Même si nous préconisons la préséance de l'approche territoriale sur la fonctionnelle, nous pensons que les deux perspectives sont nécessaires au développement. Nous pensons également qu'il y a nécessité d'harmoniser l'économie et la société, la dynamique du marché et les solidarités sociales. Plusieurs auteurs insistent sur l'idée de coupler les approches fonctionnelle et territoriale. Paul Houée nous décrit la nécessité de ce couplage.

"L'approche fonctionnelle est «une approche sectorielle, verticale, spécialisée (économique, agricole et non-agricole, sociale, culturelle, écologique..), traitant un aspect de la réalité, mais qui s'ouvre progressivement à une perspective plus globale et localisée, pour mettre en mouvement les collectivités». L'approche territoriale est «une approche horizontale et globale qui pour aboutir doit composer avec les logiques sectorielles dominantes" (Houée, 1992 : 17).

Coupler l'approche territoriale à l'approche fonctionnelle nous semble indispensable. En effet, aucune de ces deux approches n'est à elle seule, suffisante pour créer une véritable dynamique de développement soutenu à long terme. Il semble, selon Planque que le développement par le haut est incertain car ses efforts et ses mécanismes semblent en grande partie

bloqués. Il semble également que l'efficacité du développement par le bas n'est pas garantie (Planque, 1983 : 10). Selon cet auteur, la problématique du «développement par en haut ou développement par en bas», ne constitue plus une formulation appropriée. Il propose de conduire la réflexion dans une perspective visant l'obtention «de structures spatiales optimales» (p.21). Perrin (1983) propose de procéder à une méso-analyse, dans laquelle seront intégrées les deux perspectives de développement. Marc-Urbain Proulx (1995a) invite à retenir le double caractère descendant (par le haut) et ascendant (par le bas) du développement. Il ne faut pas perdre de vue que «toute économie nationale est, à un certain degré, à la fois fonctionnelle et territoriale» (Friedmann/Weaver, 1979 : 170).

Nous pensons également qu'il faut rechercher les moyens d'une meilleure intégration entre l'approche fonctionnelle et l'approche territoriale en minimisant leurs inconvénients et en optimisant leurs avantages. C'est dans ce mariage réussi que les différents acteurs joueront pleinement leur rôle. La complexité du développement impose une mise en commun des efforts, des énergies, et des compétences. C'est dans cette intégration que pourront émerger de nouveaux rapports beaucoup plus soumis aux principes de la coopération que ceux de la hiérarchie (Guigou 1985), où la société civile aura son mot à dire dans le processus du développement, où les inégalités seront moins flagrantes et enfin, où l'économie sera au service de la société toute entière. Le développement est un processus complexe global et multidimensionnel qui a besoin aussi bien des initiatives ascendantes que descendantes.

2.2.3. Les insuffisances des approches fonctionnelles et territoriales

Dans l'analyse qui précède, nous avons présenté quelques-unes des théories interprétatives du développement et du sous-développement. Nous avons pu classer ces théories dans deux modèles traditionnellement opposés : le modèle fonctionnel et le modèle territorial. Nous avons fait une critique de ces deux modèles. Nous avons indiqué certaines faiblesses et limites de l'approche fonctionnelle. Il faut dire que le grand mythe porté par cette approche de

développement subit des fissures de plus en plus dramatiques. Malgré la croissance, la pauvreté et les inégalités se sont accrues tant au niveau des individus qu'au niveau des nations.

"Le développement que l'on a tenté par la voie socialiste et que l'on tente aujourd'hui par la voie capitaliste, ne s'est pas concrétisé...la réalité est qu'en l'an 2000, près de 1,5 milliards d'êtres humains vivent dans la pauvreté avec moins d'un dollar par jour, que 2,3 milliards d'individus vivent avec moins de deux dollars par jour, et que dans presque 100 pays, le revenu réel par habitant n'augmente plus depuis 15 ans" (Oswaldo, 1999 : 2).

Cette analyse de Oswaldo de Rivero (1999), en dit long sur la gravité et l'étendue de la misère que l'on a cherché à éliminer depuis plus d'un demi-siècle. La croyance aux vertus de la logique strictement économique pour créer la croissance partout et la vision déterministe, sectorielle, verticale et linéaire du modèle fonctionnel doivent être franchement questionnées. Faut-il rappeler que croissance ne signifie pas développement! Ce dernier renferme des aspects immatériels liés à la culture et aux valeurs des peuples, aux besoins spirituels des communautés, ces mêmes aspects que le modèle fonctionnel semble évacuer de son analyse.

En réaction au modèle fonctionnel, s'est érigé le modèle territorial de développement. Ce modèle envisage le développement dans son intégrité, vise la responsabilisation et l'implication des populations concernées, privilégie la coopération, la concertation et le partenariat (horizontalité), encourage l'engagement politique et la démocratie à la base. Il prône une approche plus endogène de développement dans lequel s'arriment l'économique et le socioculturel tout en donnant la préséance aux hommes sur le marché.

Le développement territorial a une pertinence pratique démontrée à travers les récentes réflexions sur le développement notamment en Amérique latine. Selon Friedmann et Weaver (1979 : 194), ces réflexions ont conclu pour l'essentiel «that the first-stage objective of development should be the satisfaction of basic needs ; that development should organized on a territorial basis ; that questions of production and distribution should be jointly solved ; and that the resource base for development of productive forces must be continuously expanded».

Toutefois, il nous semble que l'approche territoriale, encore moins l'approche fonctionnelle, n'est en soi suffisante pour mieux rendre compte de la dynamique d'un développement global, c'est-à-dire un développement qui intègre à la fois les aspects sociaux, économiques, politiques et écologiques. De plus, dans les deux approches, l'aspect écologique et environnemental du développement a été très peu intégré. En mettant de l'avant la notion de développement territorial durable, il nous importe de coupler la pérennité de l'environnement humain et la pérennité de l'environnement physique. Les réflexions sur la notion de développement durable illustrent mieux la pertinence d'intégrer les préoccupations de pérennité écologique dans les stratégies de développement. C'est l'objet du chapitre suivant.

¹ PIB/hab (produit intérieur brut par habitant), PNB/hab (produit national brut par habitant) et le revenu per capita, ne traduisent pas fidèlement l'état et le niveau de développement d'un pays. Le PNUD souligne qu'il est possible d'atteindre des niveaux de développement humain plus satisfaisants même dans le cas où le revenu per capita est très modeste. Tel est le cas du Sri Lanka, où le revenu per capita n'est que de \$400 alors que l'espérance de vie y est de 71 ans et le taux d'alphabétisation des adultes de 87%. Par contre l'Arabie Saoudite, avec un revenu per capita de \$6 200 n'a qu'une espérance de vie de 64 ans et un taux d'alphabétisation évalué à 55%.

² Diagnostic des problèmes de développement régional, document photocopié, 1997.

³ Selon Smith (1776), «la division du travail est, ce qui dans une société bien gouvernée, donne lieu à cette opulence générale qui se répand jusque dans les dernières classes du peuple » (p.46).

⁴ La théorie Keynésienne contraste avec l'approche néoclassique. Alors que Keynes confère un rôle accru à l'État, l'approche néoclassique interdit toute intervention et prône la régulation par le marché. La vision macroéconomique de Keynes contraste également avec la vision individualiste des néoclassiques.

⁵ Perroux, François (1969) . L'économie du XX e siècle. Paris : PUF. c1961.

⁶ Boudeville, Jacques (1964). Les espaces économiques. Paris : PUF. L'auteur écrit que la région homogène se caractérise par sa plus ou moins grande uniformité. Elle est plus ou moins homogène. Elle correspond à un espace continu dont chacune des parties constituantes ou zone présente des caractéristiques aussi proches que possibles de celles de l'autre [p.10]. La région polarisée est définie comme un espace hétérogène dont les diverses parties sont complémentaires et entretiennent entre elles et, tout spécialement avec le pôle dominant, plus d'échange qu'avec la région voisine" [p.11]. La région polarisée est donc constituée par un ensemble d'espaces hiérarchisés en vertu de rapports socio-économiques. La région plan ou région programme est un espace contigu dont les diverses parties relèvent d'une même décision. C'est un instrument placé entre les mains d'une autorité localisée ou non dans la sous-région pour atteindre un but économique donné. Le découpage d'un pays en région plan n'a d'autre but que d'atteindre le maximum d'efficacité économique au moyen de l'aménagement du territoire et des politiques de développement régional [p.16].

⁷ Higgins-Raynauld-Martin (1973). «Les orientations du développement régional» dans Gagnon Gabriel et Luc Martin. Québec : la crise du développement. Montréal : Hurtubise.

⁸ Alain, Touraine (1973). Production de la société. Paris : Éditions du Seuil. L'historicité est définie comme la capacité d'action que la société exerce sur elle-même par l'invention de savoir-faire technique et l'accumulation de surplus matériel.

⁹ L'approche développée par Touraine garde, selon nous, le même déterminisme et la même linéarité que chez Rostow.

CHAPITRE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE NOTION DEVENUE COURANTE À PRÉCISER

Nous avons évoqué au chapitre 2, les insuffisances des tendances interprétatives du développement. Ces tendances s'inscrivaient dans une démarche trop sectorielle pour prendre en compte les problèmes environnementaux. Selon Sachs (1980), ni les libéraux, ni les marxistes ne se sont vraiment préoccupés de ces problèmes. Dans la théorie libérale par exemple, le marché a été préconisé comme le seul mécanisme de régulation et que l'environnement, tout comme les autres domaines peuvent être régis et gérés selon les mêmes principes et règles de fonctionnement de ce marché. Le raisonnement tenu est le suivant : «lorsqu'une pollution ou une destruction de l'environnement devient particulièrement grave, son coût augmente au point de rendre le traitement de cette pollution/destruction rentable» (Mercier, 1994 : 48).

Un tel raisonnement n'est pas soutenable car beaucoup de phénomènes biologiques n'ont plus la capacité de régénération. En effet, on assiste aujourd'hui à l'extinction de plusieurs espèces animales et végétales (Bartoli, 1996). Le marché a ses propres imperfections pour tout réguler.

Le concept de développement durable a émergé durant les années 1980 pour proposer de nouvelles façons de produire, de consommer et de redistribuer afin de mieux concilier les nécessités socio-économiques humaines de production et les préoccupations de conservation de l'environnement et de ses ressources. Pour mieux comprendre le contexte d'émergence de ce concept, il faut faire un bref

rappel sur l'évolution de la pensée scientifique sur l'environnement. Ceci nous aidera à mieux démontrer la pertinence du concept de développement territorial durable que nous voulons mettre de l'avant.

3.1.Rappel sur l'évolution de la pensée scientifique sur l'environnement

L'environnement fait désormais partie de la famille des noms communs très utilisés à l'échelle de la planète. Mais, il ne s'agit pas d'un concept univoque car son sens varie considérablement en fonction des individus et des contextes. Et même les dictionnaires semblent imprécis sur la distinction sémantique. Alors que le Multi-dictionnaire le définit comme milieu, le Petit Larousse illustré le définit comme "ensemble des éléments naturels et artificiels qui entourent un individu humain, animal ou végétal" (1995 : 395). Cette définition rejoint en partie celle proposée par le Petit Robert 1 «ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturels (sociologiques) dans lesquels les organismes vivants (en particulier l'homme) se développent» (1997 : 787).

Nous pouvons prolonger davantage les définitions, suivant que l'on privilégie l'approche biologique, géographique, politique, économique ou industrielle. Cependant, cette utilisation polysémique impose une tentative de définition plus cohérente et plus complète. Afin de mieux cerner la notion d'environnement et de la préoccupation qui la sous-tend, il est utile de faire un rapide rappel des étapes qui y ont conduit. Ainsi, on peut distinguer avec Maldague (1992) et Kabala (1994), quatre étapes successives qui ont présidé à la prise en compte de ce concept dans les préoccupations scientifiques.

3.1.1. Période d'ignorance écologique

Cette période a été caractérisée par une grave méconnaissance des rapports entre deux univers : le monde vivant et non vivant. Cette ignorance des relations qu'entretiennent les êtres vivants avec leur milieu de vie a été fatale pour plusieurs espèces de la flore et de la faune. Ce n'est que tardivement que la science va s'intéresser à l'étude et la compréhension de ces relations.

À ce propos, il faut rappeler que le terme « oekologie » ne fut utilisé pour la première fois qu'en 1866 par un biologiste allemand Ernst Haeckel, (De Rosnay, 1975) et que le concept « d'écosystème », que l'on doit à l'américain Transley, remonte à 1935 seulement. Pendant longtemps, botanistes et zoologistes ne se sont guère souciés de la pérennité des habitats naturels du globe et de la survie des espèces végétales ou animales (Maldague 1992 : 3).

Les années 40 seront très caractéristiques de l'approfondissement et de la précision du concept d'écologie à travers l'œuvre de Marcel Prenant. Ainsi, en 1934, cet éminent zoologiste prit fait et cause pour une conception plus cohérente et plus globale des relations entre les organismes et leur milieu, en constatant dans un de ses exposés de biologie écologique que « l'idée essentielle de l'écologie est celle d'une adaptation, c'est-à-dire une certaine corrélation entre l'organisme et son milieu » (Encyclopaedia Universalis 1995).

La mise en évidence de cette corrélation entre l'organisme vivant et son milieu de vie d'une part et surtout la révolution industrielle et l'explosion démographique qui en a résulté, ont conduit à un questionnement sur l'avenir de la faune et de la flore. C'est de ce questionnement que naît l'idée des parcs nationaux. Le premier parc américain, le Yellowstone National Park, fut créé en 1872. Niagara Falls et le Yosemite en 1885 (Deléage, 1990 : 35). L'idée principale des parcs nationaux sera orientée vers la protection.

3.1.2. Concept de protection intégrale

Vers la fin du XIX^e siècle et avec la gravité de l'impact des dégradations sur les ressources naturelles, l'idée de la protection intégrale a été vite adoptée par les naturalistes de l'époque. Cette idée est soutenue par une logique selon laquelle il faut assurer la permanence et la stabilité des habitats naturels du globe et assurer indéfiniment la survie des végétaux et des animaux sauvages qui y vivaient. Or, il faut remarquer que dans la réalité, la grande majorité des habitats « sauvages » ne sont pas si stables. Le concept de conservation semble statique et

restrictif puisqu'il exclut toute possibilité d'exploitation des ressources naturelles. On perçoit bien les insuffisances et la radicalité d'une telle approche privilégiant la protection de la nature sur les préoccupations socio-économiques et humaines.

Il n'en demeure pas moins que le concept de protection intégrale a encore droit de cité grâce à l'action de certains organismes internationaux dont l'UICN et l'UNESCO à travers le programme M.A.B. (*l'Homme et la biosphère*) et la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial*. Ces organismes sont bien en droit de s'inquiéter à l'effet que le laisser-aller peut avoir des conséquences irréversibles sur la biodiversité.

La question de la biodiversité biologique se pose puisque des récentes études ont montré que près de 65 % des habitats de la faune et de la flore en Afrique tropicale, 68% en Asie du sud et du sud-est, ont été convertis à d'autres usages. De plus, 30 espèces de mammifères et 61 oiseaux ont disparu en 1800-1889. Ces chiffres ont été portés à 53 et 70 en 1900-1987. On estime également que 7,4% des espèces de mammifères et 4,7 % des espèces d'oiseaux sont quotidiennement menacés (Bartoli, 1996 : 117).

Le concept de la protection intégrale va tout de même évoluer vers un concept plus dynamique, celui de la conservation.

3.1.3. Concept de conservation de la nature

Un progrès majeur va s'opérer dans l'évolution des idées. Ainsi, au concept statique de protection, est venu se substituer le concept dynamique de conservation de la nature. Ce concept présente, à côté de l'aspect de stricte protection, un aspect de mise en valeur rationnelle des ressources naturelles. Le terme de conservation se trouve englober la protection stricto sensu et l'aménagement rationnel qui sous-tend l'idée de mise en valeur pour tirer des ressources du territoire un certain profit tout en assurant la préservation du capital initial par le respect de la capacité de support.

Pour Nicholson, « la conservation, c'est tout ce que l'homme envisage et accomplit pour adoucir son impact sur son environnement naturel et pour satisfaire tous les besoins véritables, tout en permettant à cet environnement de se perpétuer en bon état de santé et de fonctionnement » (Nicholson, 1973 :317).

Ici, Nicholson introduit une notion très pertinente celle qui consiste à permettre à un milieu de se perpétuer. Mais, l'action de l'homme dominée par la logique néolibérale de production ne s'est pas toujours située dans une perspective permettant au milieu naturel une quelconque possibilité de régénération. Il suffit de voir le degré et le rythme de la dégradation de la forêt, tant au nord qu'au sud.

"Nous brûlons ou abattons chaque année de 17 à 20 millions d'hectares de forêts tropicales humides, soit 1% de la superficie totale. L'on estime à 1,38 millions d'hectares au Brésil, 1 en Indonésie, et au Mexique, 0,9 en Colombie, le déboisement annuel en 1981-85. Cela entraîne la perte des sols ainsi que celle de la protection des bassins versants, la transformation du climat local, la destruction des habitats naturels, voire des hommes [aux Philippines, 5000 personnes sont mortes en 1991 du fait des inondations en partie provoquées par le déboisement des collines]" (Bartoli, 1996 : 116).

La destruction de la forêt est encore beaucoup plus grave dans les pays sous-développés puisque les mesures adéquates et efficaces de reboisement ne sont pas entreprises de manière efficiente pour équilibrer le rythme des coupes. «En Côte d'Ivoire, le couvert forestier a diminué de 75% entre 1970 et 1990, tandis qu'au Ghana et à Madagascar, il a diminué de 80% et de 70 % respectivement » (Dufour, 1994 : 38). La forêt se dégrade du fait de la surexploitation (bois d'œuvre et bois de chauffe) et la steppe du fait du surpâturage. D'où l'avancée du désert qui se traduit par un déplacement de la bordure sud du Sahara à une allure de près de 5 km par an, et que si rien ne change, en vingt ans le désert aura engendré de 50 à 55 millions d'hectares » (Bartoli, 1996 : 117). Cette désertification est loin d'être un phénomène isolé puisque les cinq continents semblent tous impliqués dans son processus comme le constate Dufour :

"La carte mondiale de la désertification montre que 2% de l'Europe, 19% de l'Amérique, 31% de l'Asie, 34% de l'Afrique et 75% de l'Australie sont des zones à risque; les plus menacés se situent en Californie, au Chili, en Argentine, dans le nord est du Brésil, et dans une grande partie de l'Afrique, en Iraq, au Pakistan et dans certaines régions de la Turquie, de l'Espagne et du nord-ouest de l'Australie. Selon le programme des Nations pour l'environnement, ces biomes habités par près de 900 millions de personnes, parmi les plus pauvres du monde sont en danger" (Dufour, 1994 : 41).

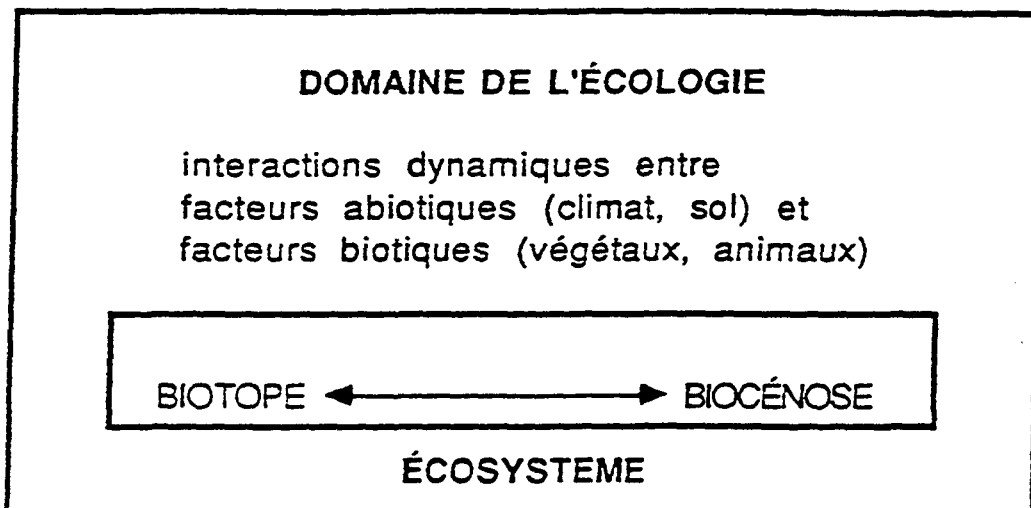
En 1977, le Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) établi à Nairobi après la conférence mondiale de Stockholm sur l'environnement en 1972, a organisé un colloque qui a permis d'étudier les modalités de la désertification et a établi un programme de lutte contre son avancée estimée à environ 6 millions d'hectares par an. Le coût de ce programme de lutte a été évalué à 25 milliards de dollars (Dumont, 1994 : 4).

La complexité des phénomènes, leurs interrelations inévitables et indispensables et la nécessité de les prendre tous ensemble feront naître un concept encore plus global celui de l'environnement global.

3.1.4. Concept d'environnement global

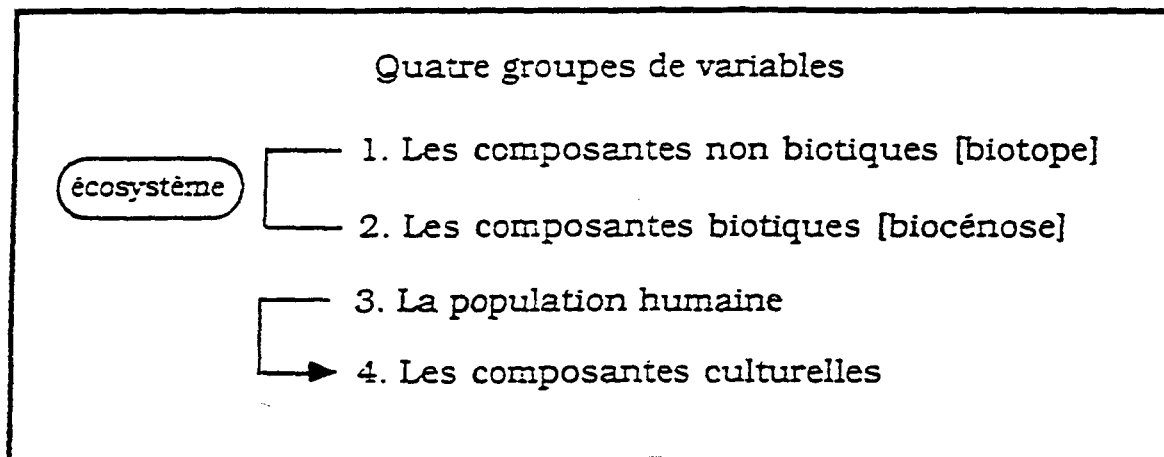
L'intervention humaine dans le milieu naturel n'est pas sans conséquences négatives pour la pérennité des écosystèmes et des ressources. Cette intervention s'accompagne presque toujours de graves bouleversements plus ou moins violents, plus ou moins durables dans l'environnement humain et naturel. Ces bouleversements représentent une véritable préoccupation de nos jours. Car en absence de mécanismes suffisants de contrôle et de régulation, la dégradation des milieux naturels peut constituer des menaces potentielles pour toute l'humanité. L'homme prend conscience que son existence se déroule dans un environnement global, dans lequel tout est en relation, que cette relation soit connue ou non, manifeste ou non.

FIGURE 3.1 : DISTINCTION ENTRE ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE
Adapté de Maldaque 1992



L'homme ne doit pas être inclus dans l'écosystème

DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT



Domaines de l'environnement et de l'écologie

En 1970, l'Association internationale pour le développement et l'environnement a proposé une définition assez complète et complexe de l'environnement. Ce dernier est défini comme «un ensemble de milieux d'influences, milieu humain, naturel, économique, qui agissent sur l'individu à tous les instants de sa vie quotidienne et déterminent en grande partie son comportement dans toutes les dimensions de l'être : sociale, intellectuelle, affective, spirituelle, culturelle» (Maldague, 1992 : 4).

Une conception si globale permet de bien distinguer le domaine de l'environnement de celui de l'écologie trop souvent confondus. Le domaine de l'écologie comprend le biotope qui se compose des éléments abiotiques (climat, sol) et la biocénose qui se compose des éléments biotiques (animaux, végétaux). Le système constitué du biotope et de la biocénose constitue l'écosystème.

Comme illustré en figure 3.1, le domaine de l'environnement comprend l'écosystème, les populations humaines et les composantes culturelles. Ainsi, la problématique de l'environnement est suffisamment complexe pour être analysée de façon sectorielle. Cela exige toute une stratégie d'ensemble pour reconnaître les nécessaires liens ou interdépendances entre les phénomènes. Parce que le plus souvent, les interventions humaines dans les écosystèmes ont des conséquences très dommageables et mal appréhendées, mal connues, mal évaluées. Or, toute action posée engendre nécessairement un effet, un impact, qui doit être connu et mesuré pour mieux orienter la prise de décision qui précède les interventions. Bartoli a cité plusieurs exemples d'une telle interaction entre les activités socio-économiques et les systèmes naturels. « On répand des pesticides pour éliminer des insectes et l'on découvre que l'on compromet la reproduction de certaines espèces d'oiseaux. L'on assèche les marais et l'on apprend que la réduction de l'écoulement de l'eau douce dans les estuaires accroît leur salinité et endommage les environnements indispensables à la reproduction des poissons et des crevettes» (Bartoli, 1996 :117).

La pensée scientifique, les idées et les valeurs à propos de la nature et de ses ressources ont effectivement évolué. L'on est passé d'une période d'ignorance écologique à une période où l'on prône la notion d'un environnement global intégrant à la fois les écosystèmes naturels et les populations humaines en interactions permanentes. Si l'environnement et ses ressources doivent être protégés, cela ne doit pas se faire au détriment de l'homme. Inversement, l'homme ne peut entretenir une logique d'exploitation qui met en péril les écosystèmes naturels qui constituent la base de la production. Un progrès remarquable a été accompli. L'émergence du concept de développement durable semble un aboutissement logique de ce raffinement de la conscience des enjeux globaux du développement.

3.2. Le développement durable : histoire d'une notion devenue courante

La notion de développement durable est donc née dans cette perspective d'un environnement global, physique et humain en épanouissement. Voyons de plus près cette notion qui est devenue courante et qui fait l'objet de grandes conférences mondiales.

3.2.1. Au fil des Conférences

Les Nations unies tenaient à Stockholm du 5 au 16 juin 1972, une conférence majeure sur l'environnement humain. Elle a permis une grande mobilisation et une large sensibilisation des gouvernements sur les rapports de l'homme à son environnement. Le 5 juin devient la journée mondiale de l'environnement. Maurice Strong, secrétaire général de la conférence suggérait une nouvelle stratégie, celle de l'écodéveloppement fondé sur l'utilisation judicieuse des ressources humaines et naturelles à l'échelle locale et régionale (Sachs 1980). Comme le dit Le Prestre (1997), la conférence de Stockholm marque une étape majeure de l'écopolitique contemporaine. Elle a permis à la communauté internationale de se rendre compte de la gravité des problèmes environnementaux et surtout de la nécessité d'agir ensemble avant qu'il ne soit trop tard.

La conférence de Stockholm a également adopté une déclaration articulée autour de 26 principes qui devraient servir de canevas aux actions de la communauté internationale dans le domaine de l'environnement et du développement (Déclaration de Stockholm 1972). Le principe 1 stipule que «l'homme a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures». De même, le principe 2 énonce que «les ressources naturelles du globe ... doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et futures». La déclaration insiste également sur la nécessité de préserver la capacité du globe à produire les ressources (principes 3), de même que sur la sauvegarde du patrimoine de l'humanité (principe 4). L'énoncé de ces quelques principes montre très bien la préoccupation à coupler environnement et développement. La philosophie de la conférence a donc largement dépassé l'approche purement statique de la protection intégrale de l'environnement. Autant la réalisation d'un cadre de vie reste une aspiration naturelle et légitime, autant la pérennité des ressources conditionne cette réalisation.

La conférence a finalement adopté un «Plan d'action» de 109 recommandations regroupées autour de trois types d'activités : l'évaluation de l'environnement (recherche, surveillance, informations et évaluation), la gestion de l'environnement (définition et planification des objectifs, accords internationaux) et les mesures de soutien aux actions nationales (formation, organisation, information du public, financement, coopération technique) (Le Prestre, 1997 : 165). Plus concrètement, les 109 recommandations du Plan d'action de la conférence de Stockholm proposent un modèle de développement respectueux de l'environnement et de la gestion efficace des ressources naturelles (Vaillancourt, 1995 :26). Quinze (15) ans plus tard, la conférence de Stockholm allait servir de base à une autre conférence qui verra naître le célèbre Rapport Brundtland.

C'était en 1983 que l'Assemblée générale des nations unies avait mis sur pied une Commission mondiale sur l'environnement. Une vingtaine de pays à travers le monde ont participé aux travaux. La Commission a été présidée par madame Gro Harlem Brundtland dont le rapport prend son nom. La mission de la Commission

était (CMED 1987) : 1) Proposer des stratégies environnementales à long terme ; 2) Identifier les moyens de sauvegarder l'environnement grâce à une coopération entre le Nord et le Sud ; 3) Étudier des mesures pour faire face plus efficacement aux problèmes environnementaux ; 4) Aider à formuler une vision d'ensemble des questions environnementales à long terme (Brundtland, 1987, Introduction au rapport).

La Commission, dont les travaux s'inscrivaient dans le même courant de pensée et d'action de la conférence de Stockholm de 1972, présenta en 1987, son rapport intitulé «Notre avenir à tous». La commission est parvenue à une définition qui concilie assez bien les besoins de promotion du développement et la nécessité de la protection de l'environnement. C'est la consécration du concept de développement durable. "Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs» [chap. 2. p.1.] et au sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les humains et entre l'homme et la nature" (idem. p. 27).

Mme Gro Harlem Brundtland expliquait dans la partie introductive de son rapport quatre principales exigences du développement durable.

"First, it requires the elimination of poverty and deprivation. Second, it requires the conservation and enhancement of the resource base which alone can ensure that the elimination of the poverty is permanent. Third, it requires a broadening of the concept of development so that it covers not only economic growth but also social and cultural development. Fourth, and most important, it requires the unification of economics and ecology in decision making at all levels" (Introduction au Rapport Brundtland, 1987).

On perçoit assez bien la préoccupation du développement durable pour l'équité dans le temps et dans l'espace et, également pour la prise en compte des questions environnementales dans le processus de façon à ne pas compromettre le développement des prochaines générations. Mme Brundtland propose

également un élargissement du concept de développement pour intégrer à la fois les aspects économiques, sociaux, éthiques et environnementaux. Sa conception du développement durable n'est pas «conservationniste» mais plutôt gestionnaire des écosystèmes qui constituent les bases sans lesquelles l'élimination de la pauvreté et de la privation seraient utopiques.

Le Rapport Brundtland présente l'environnement et le développement comme formant un même enjeu, une même problématique. Il propose une approche qui permet d'assurer à tout être humain, une alimentation suffisante, tout en protégeant les espèces en voie de disparition et les écosystèmes. Il a également posé la question de la demande globale d'énergie pour le développement industriel et la croissance des villes. Si cette demande doit être satisfaite pour répondre aux besoins des citoyens, elle ne doit pas pour autant causer de dommages irréversibles à l'environnement. La politique de l'environnement international a été également abordée. Cette politique doit s'appuyer sur l'équité et la justice dans les relations économiques internationales. Comme le dit Barrameda (1995), il faut veiller à ce que la croissance mondiale soit accompagnée par une distribution, non pas en termes d'aide, mais bien de relations économiques justes et équitable (p.34).

L'équité universelle recherchée et la solidarité diachronique avec les générations futures illustrent les réelles préoccupations de la Commission pour l'éthique dans le processus de développement et dans la prise en compte de l'environnement. Le Rapport préconise également la réduction des dépenses militaires car les guerres constituent aussi des causes destructrices de l'environnement. Il a également insisté sur la prise en compte du long terme pour mieux intégrer les préoccupations de développement des générations futures et rompre en même temps avec la vision capitaliste axée sur le court le terme.

La Commission, après un sérieux travail de diagnostic des grands problèmes de l'environnement et du développement a établi la problématique du développement durable et a identifié les principales exigences requises. Ces exigences sont

d'ordre politique, économique, social, culturel, éthique et scientifique. Il s'agit d'instituer : 1) un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décision ; 2) un système économique capable de dégager des excédents et de créer des compétences techniques sur une base durable et autonome ; 3) un système social capable de trouver des solutions aux tensions d'un développement déséquilibré ; 4) un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement ; 5) un système technologique toujours à l'affût de solutions nouvelles ; 6) un système international qui favorise des solutions durables en ce qui concerne les échanges et les financements ; 7) un système administratif souple capable de s'autocorriger (CMED 1987, chp.2 : 28)

Comme on peut le constater, les exigences d'une politique de développement durable, sont suffisamment complexes puisqu'elles incorporent tous les aspects de la vie socio-économique des hommes en relation avec le cadre de vie et de production.

Dans sa résolution 42/187 l'Assemblée générale des nations unies adhère et cautionne les travaux de la Commission. Elle déclare

"S'associer à la Commission pour estimer que les politiques d'environnement et de développement, dictées, par la nécessité d'un développement durable, doivent avoir pour objectifs fondamentaux de préserver la paix, de relancer la croissance en changeant sa qualité, de remédier aux problèmes de la pauvreté et de satisfaire aux besoins de l'homme, d'aborder les problèmes de la croissance démographique ainsi que la conservation et la mise en valeur des ressources, de réorienter la technologie et de gérer les risques, et enfin de prendre des décisions qui tiennent compte aussi bien des impératifs de l'environnement que ceux de l'économie" (Maldague, 92 : 26).

Vingt ans après la Déclaration de Stockholm et cinq ans après le Rapport Brundtland, les Nations unies tenaient en 1992 la plus grande conférence de l'Humanité sur l'environnement et le développement : la Conférence de Rio. On en parle comme "Sommet de la Terre".

Encadré 3.1 Dates significatives d'une prise de conscience internationale

LES SOMMETS MONDIAUX

- 1972 : Conférence sur le développement humain tenue à Stockholm
- 1975 : Colloque international sur l'éducation relative à l'environnement tenue à Belgrade
- 1976 : Conférence des Nations Unies sur l'habitat (Habitat I) tenue à Vancouver
- 1977 : Conférence sur l'eau tenue à Mar del Plata
- 1977 : Conférence sur la désertification tenue à Nairobi
- 1977 : Conférence sur l'éducation relative à l'environnement tenue à Tbilissi
- 1984 : Conférence mondiale sur l'industrie et la gestion environnementale
- 1987 : Conférence sur l'éducation relative à l'environnement tenue à Moscou
- 1992 : Congrès international sur les parcs nationaux tenu à Caracas
- 1992 : Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro
- 1996 : Conférence des Nations Unies sur l'habitat (Habitat II) tenue à Istanbul
- 1997 : Rio + 5 tenu à New York
- 1997 : Conférence des États signataires de la Convention sur le Climat tenue à Kyoto.

LES AUTRES RENDEZ-VOUS MAJEURS

- 1981 : Travaux de la Commission Nord-Sud
- 1994 : Population et développement (Le Caire)
- 1995 : Développement économique et social (Copenhague)
- 1995 : Femmes et développement (Beijing)

LES STRATÉGIES GLOBALES

- 1970 : Conférence européenne sur la conservation de la nature
- 1980 : Stratégie mondiale de la conservation
- 1987 : Stratégie de l'éducation et de la formation à l'environnement
- 1987 : Stratégie du désarmement général et complet
- 1991 : Stratégie pour l'Avenir de la Vie
- 1992 : Stratégie globale de la biodiversité

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

- 1971 : Convention de Ramsar
- 1972 : Convention de l'Unesco
- 1993 : Changement climatique
- 1993 : Biodiversité
- 1994 : Lutte contre la désertification

LES DÉCLARATIONS ET CHARTES

- 1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme
- 1972 : Déclaration de Stockholm
- 1982 : Droit de la Mer
- 1982 : Charte mondiale de la nature
- 1987 : Déclaration de Tokyo
- 1988 : Déclaration de Dagomys
- 1988 : Déclaration de Talloires
- 1992 : Déclaration de Caracas

RAPPORTS INTERNATIONNAUX

- 1978 : Publication de la stratégie mondiale de la conservation
- 1987 : Publication du Rapport Brundtland
- 1990 : Publication du Rapport sur le développement humain par le PNUD
- 1992 : Agenda 21

Inspiré de Dufour (1998) et de Maldague (1992)

On a vu comment depuis Stockholm, une certaine prise de conscience environnementale s'est amorcée. Au plan des pratiques sociales, il semble selon Le Prestre (1997), que l'environnement semble se constituer en un nouveau mouvement social. Au plan des interventions politiques, plusieurs pays ont déjà engagé des politiques environnementales par la création de ministères techniques dans le domaine (Barrameda 1995). Et la recherche s'est poursuivie non seulement en science de la nature mais également en sciences sociales dans leur ensemble (sociologie, anthropologie, histoire, science politique, droit, éthique, etc.) [Tessier et Vaillancourt 1996]. La communauté internationale n'est pas restée en marge du processus et pour cause, car l'environnement apparaît de plus en plus comme une réelle préoccupation. Il est intéressant à cet effet, de se remémorer les dates significatives d'une prise de conscience internationale sur les questions environnementales qui avaient eu lieu depuis les vingt dernières années et qui s'est poursuivie par la suite (voir encadré 3.1).

C'est dans cette dynamique conjoncturelle que l'Assemblée générale des nations unies, dans sa résolution 44/228 du 22 décembre 1989, décida de la tenue d'une conférence mondiale sur l'environnement et le développement pour 1992 à Rio de Janeiro. Un total de 23 objectifs étaient assignés. Ces objectifs exposaient les grands principes politiques, scientifiques et éthiques qui devraient régir les actions dans le domaine de l'environnement et du développement tant au Nord qu'au Sud.

Le Prestre (1997 : 193), dans son analyse a identifié quatre axes principaux établis lors des travaux préparatoires de la conférence : 1) un axe politique où les gouvernements devraient s'entendre sur l'ordre du jour, le mode de négociation, les principes politiques sous-tendant tout accord et sur le contenu des documents adoptés. Cet axe eut deux composantes : la réunion de commission préparatoire de la conférence et les efforts des gouvernements et des organisations internationales gouvernementales (OIG) pour développer des positions régionales ou communes ; 2) un axe scientifique où les représentants des gouvernements et les experts d'OIG, assistés de certaines ONG et experts

indépendants, tentaient de définir les problèmes scientifiques et les options possibles ; 3) un axe civil par lequel les ONG d'environnement, les ONG de développement et les ONG sociales tentaient, elles aussi d'influencer l'ordre du jour, d'apporter leur expertise et de proposer leurs solutions ; 4) les négociations en cours au sujet de la diversité biologique, les changements climatiques et les forêts qui devraient être signées à Rio, mais étaient négociées en parallèle.

La conférence de Rio a donc ciblé tous les aspects politiques et techniques pour sa réussite. Cette conférence, malgré un temps de préparation très court (deux ans), a brillé par le nombre et la qualité des participants. Elle a ainsi rassemblé 178 pays, 8000 délégués, des dizaines d'OIG, 3000 représentants d'ONG, accréditées, plus de 1000 ONG dans un forum parallèle, 9000 journalistes. Quelques 103 chefs d'État et de gouvernement assistaient à la session finale (Dommen & Cullet, 1998 : 12 ; Le Prestre 1997 : 191).

Les travaux de la Conférence de Rio se sont clôturés par l'adoption de trois documents principaux : la Déclaration de Rio, «l'Agenda 21¹» qui constitue le «Plan d'action» et la Déclaration de principes sur les forêts. Deux Conventions (la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique) ont été également signées. Le but général de l'Agenda 21 est d'assurer l'équité et la sécurité pour tous les humains tout en assurant la durabilité pour la terre-patrie selon l'expression de Morin (1993). Cet Agenda présentait en quelque sorte, la liste des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un développement durable. Les ressources financières nécessaires à la réalisation du programme ont été également évaluées. Quelques 125 milliards de dollars américains sont nécessaires chaque année pour mettre en œuvre les activités d'ici l'an 2000. Les pays en voie de développement devraient investir quelques 550 milliards de dollars américains (Le Prestre 1997). Cinq années plus tard l'Assemblée générale des nations unies a voulu procéder à une sorte d'évaluation des actions entreprises depuis Rio par la tenue d'une autre conférence en juin 1997 à New York.

L'organisation de la conférence de New York visait à mesurer le chemin parcouru et le niveau de réalisation du Plan d'action de Rio. Les avis sur Rio + 5 sont bien partagés. Les uns ont décrié l'échec de la Conférence de New York. D'autres ont ironiquement parlé de Rio - 5 pour manifester leur déception. Pour d'autres encore, le bilan est loin d'être positif car les engagements n'ont pas été tenus.

"La situation s'est dangereusement dégradée entre 1992 et 1997, aucun des engagements pris à Rio n'ayant été tenu. L'écart entre pays riches et pays pauvres n'a jamais été aussi grand : moins du quart de la population mondiale continue par exemple de consommer 85 % des sources d'énergie non renouvelables, sans parler des inégalités considérables en matière de consommation des matières premières, de production de déchets solides, etc. En matière de réchauffement climatique, les conclusions du GIEC sont accablantes : les pays développés sont responsables des deux tiers des émissions passées de gaz à effet de serre, et ce sont les États du monde ayant le plus faible niveau d'émission par habitant qui sont le plus exposés à l'impact des changements climatiques" (Blessis, 1998 : 44).

Toutefois, d'autres analystes estiment qu'il est encore trop tôt pour parler de déception ou d'échec, car «on ne résout pas un ensemble de questions aussi complexes scientifiquement et difficiles politiquement en une conférence» (Le Prestre, 1997 : 232).

Le bilan est plutôt mitigé. En effet, il n'est pas juste de nier la prise de conscience qu'a suscitée la tenue des conférences sur le développement et l'environnement tant au plan social, politique que scientifique. Nous pensons que Rio ne fut qu'une simple étape d'un long processus d'apprentissage, d'initiation et de sensibilisation de toute la communauté aux grandes questions qui préoccupent le présent et l'avenir de l'humanité. Cependant, on peut penser que la Conférence de Rio, a peut-être mal apprécié la «pingrerie» des nantis de notre planète à une époque où la logique «productiviste et prédatrice» demeure la règle dominante. En effet la question du financement du développement durable était au cœur du Plan d'action et les pays riches «ont refusé avec un bel exemple tout geste financier, alors que l'aide publique au développement se réduit depuis 1993» (Blessis 1998).

Cette situation constitue un premier aspect de la problématique actuelle de l'internationalisation des questions environnementales.

D'un côté, les pays pauvres, harcelés par la désertification (le Sahel notamment) et aux prises avec une forte croissance démographique manquent de moyens financiers pour agir dans une perspective de développement durable. D'ailleurs, à toutes les conférences sur le développement et l'environnement, ces pays ne cessent d'évoquer les problèmes concrets que leur pose le système des relations économiques internationales (Barrameda 1995). Les programmes d'ajustement structurel, la détérioration des termes de l'échange, l'encours de la dette et la réduction de l'aide publique au développement sont souvent évoqués comme des facteurs de blocage importants. Il n'est pas étonnant de voir les spécialistes des pays du Sud s'en prendre au concept de développement durable avec la plus grande virulence. C'est ainsi que les participants à la Conférence d'Isiolo² en novembre 1991, ont réfuté énergiquement l'approche du développement durable. *«La notion de développement durable est basée sur l'idée que ceux qui ont la capacité d'exploiter aujourd'hui les ressources du globe pourront maintenir le même niveau d'exploitation dans l'avenir, tandis que les pauvres et faibles, conserveront leur niveau déclinant de développement et de standard de vie»* (Déclaration d'Isiolo, 1991). Pour les participants à cette Conférence sur les perspectives de l'Afrique sur l'environnement et le développement, «la notion de développement durable doit être totalement rejetée» parce qu'elle cherche à «assurer la continuité de la domination d'exploitation de la part du Nord sur les plus pauvres et faibles du Sud».

Pour notre part, nous pensons que l'essence du concept a été très mal interprétée, car les propositions faites en matière de démographie et de réduction de la pauvreté pour le Sud (le Rapport Brundtland soutient une reprise de la croissance pour le Sud), l'appel fait à l'endroit des pays du Nord pour une plus grande solidarité et une équité dans la coopération et dans les échanges internationaux visent le rétablissement d'une justice et d'une éthique dans les relations Nord-Sud. Nous pensons aussi que les pays du Sud tout comme ceux

du Nord, ont plus que jamais besoin du développement durable pour éviter la dégradation qu'occasionnent leurs formes respectives de développement. «Les deux facettes du modèle de développement à savoir son endroit (le développement est réalisé) et son envers (le sous-développement) sont toutes les deux causes de dégradations de l'environnement (Harribey, 1998 : 29).

Le développement durable vise également à éviter le gaspillage dont Sachs (1980) parlait bien avant l'apparition du Rapport Brundtland :

"Le paradoxe du monde où nous vivons c'est donc que la maldistribution des richesses provoque simultanément le gaspillage sur les deux pôles de la société. Les riches surconsomment et drainent de cette façon la grande majorité des ressources disponibles ; ils le font par surcroît en utilisant très mal de vastes espaces de terres potentiellement agricoles. Les pauvres sous-consomment et, acculés par la misère ils surutilisent les rares ressources auxquelles ils ont accès. La lutte contre le gaspillage apparaît ainsi indissolublement liée à celle contre la mauvaise gestion de l'environnement" (Sachs, 1980 : 22).

De l'autre côté, les pays industrialisés engagés dans une course effrénée pour l'accumulation, manifestent très peu de solidarité et semblent manquer de moyens politiques réels pour imposer les normes qui s'imposent en matière de protection de l'environnement. Blessis (1998) a illustré dans son analyse, la position «irresponsable» des États-Unis à l'idée d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

"Reconnaissant clairement, du haut de la tribune des Nations unies, la responsabilité américaine dans ce domaine (avec 4% de la population mondiale, les États-Unis sont responsables de près du quart des émissions), le président Clinton, dûment chapitré par les lobbies industriels et pétroliers, n'a rien annoncé de concret. Et l'on sait la préférence de Washington pour une régulation des émissions par le marché où des droits seraient négociés entre pays plus ou moins gros consommateurs d'énergie fossiles" (Blessis, 1998 : 44).

La persistance de la pauvreté dans le Sud et la poursuite d'une logique productiviste visant la croissance à court terme semblent donc constituer les vrais goulots d'étranglement pour la promotion du développement durable à définir.

3.2.2. Efforts de définition du développement durable

Mais quel sens, quelle signification précise faut-il donner à un terme qui a été tellement utilisé au palier politique ? Né en 1980 avec les travaux de l'Union internationale pour la conservation de la nature (Sadler & Jacobs, 1990 : 13 ; Vaillancourt, 1995 : 27; Tersiguel, 1997 : 13), la notion de développement durable³ a connu une grande popularité à partir de 1987 suite aux travaux de la Commission Brundtland sur l'environnement et le développement. Depuis cette date, le développement durable a eu de grands défenseurs tant au niveau des Institutions internationales que des agences de développement et des centres de recherches. Malgré la diversité des définitions proposées, on peut constater que les préoccupations convergent dans le sens d'une prise en compte de l'environnement dans les stratégies de développement et d'aménagement. Pour mieux comprendre le contenu de ce «concept fin de siècle», nous repreneons ici brièvement quelques-unes des définitions proposées par les principaux organismes et agences pour pouvoir en dégager la validité sémantique nécessaire à la poursuite de notre réflexion.

Selon la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1987) «Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs» [chap. 2. p.1.] et au sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les humains et entre l'homme et la nature» (CMED, 1987 : 27).

La CMED a beaucoup insisté, dans son rapport sur la nécessité d'une solidarité universelle entre les êtres humains au présent et au futur. Le développement durable sous-tend donc une certaine éthique. On constate également que la satisfaction des besoins apparaît comme un impératif, tout comme la protection de l'environnement. Le développement durable est perçu comme un combat contre la pauvreté, tout comme une incitation à la croissance économique, mais celle qui respecte les impératifs environnementaux. Loin d'exiger un quelconque arrêt de la croissance économique comme l'a proposé le Rapport Meadows (1972),

le Rapport Brundtland reconnaît la nécessité d'une reprise de la croissance surtout dans les pays en développement. «Car c'est précisément dans ces pays-là que les relations entre croissance économique, atténuation de la misère et environnement opèrent le plus directement» (CMED, 1989 : 59). Reconnaisant la grande corrélation entre les problèmes de pauvreté et de sous-développement, le Rapport inscrit la reprise de la croissance parmi les objectifs qualifiés «d'impératifs stratégiques». Le Rapport a bien perçu la problématique du développement et de l'environnement dans les pays du Sud. En effet, seule la promotion d'une certaine croissance peut aider ces pays à lutter contre la pauvreté, la sous-alimentation, la maladie et les autres maux dont souffre la grande majorité des populations. Il faut cependant veiller à préserver et améliorer la base des ressources de laquelle dépend cette croissance. En effet, *«le développement soutenable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir»* (CMED, 1989 : 10).

Le développement durable défend l'idée d'une perspective planétaire de changements sociaux, économiques, politiques et scientifiques. Il propose également une approche intégrée et interdisciplinaire des problèmes. Le développement durable, poursuit six «objectifs critiques» à atteindre pour le développement et l'environnement. 1) la reprise de la croissance ; 2) la modification de la qualité de la croissance ; 3) la satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité ; 4) la maîtrise de la démographie ; 5) la préservation et la mise en valeur de la base des ressources ; 6) l'orientation des techniques et gestion des risques et l'intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions (CMED (1989 : 58).

La réalisation de ces objectifs suppose un profond changement des mentalités pour une large prise de conscience sociale et politique, une redéfinition des

objectifs mêmes du développement de façon à intégrer les considérations environnementales et éthiques. L'atteinte de ces objectifs exige un processus de transformations socio-économiques et techniques permettant d'harmoniser les activités humaines avec les processus naturels.

Quelques années plus tard, la Food and agriculture organisation (FAO), soutenait que le développement durable est indissociable de la problématique de l'aménagement, de la gestion des ressources et de l'orientation des techniques. "Il faut, pour un développement durable, aménager et conserver les ressources naturelles et orienter les changements techniques et institutionnels, de manière à satisfaire les besoins des générations actuelles et futures " (FAO, 1992 : 7).

La FAO met davantage l'accent sur les aspects écologiques du développement durable grâce à l'aménagement et sur l'importance des facteurs agronomiques et techniques. Selon cette institution, la finalité du développement durable est une optimisation de l'utilisation des ressources et une gestion rationnelle de l'environnement de manière à assurer la production pour satisfaire les besoins alimentaires à l'échelle de la planète.

À la même époque, dans «Sauver la planète : stratégie pour l'avenir de la vie», un document publié conjointement par l'UICN⁴, le PNUE et le WWF, le développement durable a été défini comme «le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes». De même l'économie durable a été définie comme une «économie conçue en fonction d'un développement durable, autrement dit, qui préserve le capital des ressources dont elle dépend. Elle peut continuer à se développer en s'adaptant grâce à l'amélioration de la connaissance, de la gestion, de la technique et du savoir» (UICN & al., 1991 : 9).

Les organismes promoteurs ont réuni dans ce document, une stratégie globale qui vise une nouvelle perspective de développement qui permet d'atteindre une harmonie d'ensemble pour toute l'humanité dans ses rapports à la nature. Le document insiste sur l'amélioration de la qualité de la vie, le partage équitable et

la préservation de notre planète. Cette stratégie est articulée autour de neuf principes dont l'application verra l'avènement de la «société durable». Le premier principe est un principe d'éthique qui «établit notre devoir de respect envers toutes les communautés humaines et autres formes de vie, dans le présent, comme dans l'avenir». Les autres principes définissent les critères à appliquer et les orientations à suivre «en vue de promouvoir une société durable à l'échelon individuel, local, national et mondial». Ces principes sont : 1) respecter la communauté de vie ; 2) améliorer la qualité de la vie ; 3) préserver la vitalité et la diversité de la terre ; 4) ménager les ressources non renouvelables ; 5) respecter les limites de la capacité de charge de la planète ; 6) changer les comportements et les habitudes individuels ; 7) donner aux communautés les moyens de gérer leur propre environnement ; 8) créer un cadre national propice à une approche intégrée du développement et de la conservation ; 9) forger une alliance mondiale (UICN et al., 1991 : 12).

En fait, depuis la fin des années 70, l'UICN a entrepris plusieurs travaux dans le cadre de la stratégie mondiale de conservation (UICN, 1980). Cette stratégie insiste sur le rôle de la conservation dans un processus global d'amélioration des conditions de vie des populations. Le développement durable selon l'approche développée par l'UICN (91), fait intervenir la nécessité de satisfaire les besoins des générations présentes et futures tout en respectant les limites de la capacité de support des écosystèmes. La conception de cette institution a donc évolué, passant d'une vision de stricte protection des ressources à une vision plus globale et intégrée de conservation et de gestion rationnelle, destinée à améliorer le bien-être humain sans mettre en péril les ressources entretenant la vie (Maldague, 1992 ; Sadler & al.1990).

La Banque mondiale a aussi publié plusieurs documents sur l'environnement. Son Rapport sur le développement dans le monde de 1992 a été exclusivement consacré aux questions de développement et d'environnement. Dans ce Rapport, la Banque mondiale reconduit la définition du «développement soutenable», telle que proposée par la Commission Brundtland en 1987. «Le présent Rapport

souscrit entièrement à la définition que donne de cette expression la Commission Brundtland : répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la nécessité de répondre à ceux des générations à venir» (Banque mondiale, 1992 : 8). Toutefois, la Banque reconnaît qu'il n'est pas facile de préciser le concept de «soutenabilité». Car selon elle, il n'est pas réaliste de prétendre que toutes les ressources doivent être préservées. Un développement réussi, ne va pas sans un peu de défrichage, sans un peu de forage d'exploitation pétrolière, sans un peu de construction de barrage et sans un peu d'assèchement de marais (idem.). La Banque mondiale touche précisément à l'une des ambiguïtés qui entourent le concept de développement durable. Nous y reviendrons!

La plupart des agences de financement tiennent un autre type de discours dans leurs approches du développement durable. Les agences donatrices soutiennent l'idée que «la pauvreté économique des peuples est la source de la dégradation de l'environnement. Pour ne pas mourir de faim, ils épuisent les ressources naturelles à leur disposition» (Barrameda, 1995 : 36). Cette tendance à incriminer les facteurs endogènes de la dégradation de l'environnement plutôt que de regarder les aspects exogènes liés à l'iniquité des relations économiques internationales se retrouve également dans la vision de l'ACDI.

"La plupart des pays en développement n'ont pas les moyens d'adopter des politiques réactives ou d'assumer les coûts de mesures rigoureuses de lutte contre la pollution. Il en est donc résulté une détérioration massive de leur environnement et un épuisement à l'échelle mondiale des ressources renouvelables qui sont à la base de tout développement" (ACDI, 1987 : 5).

Un tel discours est peu cohérent et peu objectif. Quelle est la part de la pollution de ces pays sans industrie polluante ? Que dit-on des États-Unis qui, avec seulement 4% de la population mondiale sont responsables de près du quart des émissions de gaz à effet de serre (Blessis 1998 : 45). D'ailleurs, Simard et Diarra (1993), dans leur analyse sur le discours sur l'environnement ont pu écrire :

«Ce sont les organismes de réflexion et de concertation, par exemple la Commission mondiale sur l'environnement et le

développement (CMED), qui, parce qu'ils n'ont pas de contraintes financières et politiques dans l'application de leurs recommandations, en arrivent à une vision plus globale et critique. En ce qui concerne l'ACDI, son discours s'éloigne du Rapport Brundtland car on lie la situation désastreuse des pays du Sud aux comportements désastreux des habitants (agriculture intensive, déboisement exploitation anarchique des ressources, etc..) et on tait les facteurs exogènes (politiques économiques des pays riches et des organismes internationaux, programmes d'ajustement structurel etc.) (Simard et Diarra, 1993 : 20).

En s'attardant exclusivement aux aspects physiques (désertification, déforestation) et anthropique, l'ACDI en tant que bailleur de fonds, ne semble pas remettre la problématique de l'environnement et du développement dans une analyse plus globale de crise de société et d'échec politique.

On peut ainsi constater que la problématique du développement durable est différemment appréciée, d'une institution à l'autre, d'un acteur à l'autre et d'une sphère géographique à l'autre. Aussi bien dans les discours, que dans les pratiques, il semble exister une certaine incapacité «à saisir les multiples mécanismes qui constituent la crise actuelle». Est-ce l'indice d'une ambiguïté du concept ?

3.3. Le développement durable : une notion qui demeure heuristique

Une lecture attentive du Rapport Brundtland montre une invitation à la reprise de la croissance en même temps que l'adoption d'un mode de vie qui respecte les limites écologiques de la planète pour assurer la durabilité du développement (CMED, 1989 : 10). Cela peut paraître contradictoire dans un contexte où le modèle de production et de consommation capitalistes demeure la règle dominante. On sait que ce modèle, dans son essence est axé sur l'accumulation et la maximisation du profit. *«On sait également depuis pas mal de temps qu'une économie soumise à la rationalité du profit et de l'accumulation sans contrôle, entre en contradiction avec les rythmes, les cycles et les temps écologiques d'un écosystème, et donc en contradiction avec la durabilité»* (Gumucio, 1995 : 95).

Cette observation rejoint parfaitement les critiques faites à l'endroit du Rapport Brundtland depuis son apparition. Ces critiques tiennent pour l'essentiel à l'opposition entre la croissance quantitative et le développement qualitatif (Sachs, 1993 : 24). La croissance durable serait une contradiction car selon Lacour (1999), «la croissance est par nature déséquilibrante» et sa poursuite ne peut épargner les ressources sans lesquelles l'avenir est compromis. Le raisonnement tenu est le suivant. Le processus de développement implique en soi une transformation de la nature (Rist, 1996 : 27). Or, cette transformation de la nature, peut avoir des conséquences négatives pour les écosystèmes et dans certaines circonstances, peut aller jusqu'à leur détérioration (Gumucio, 1995 : 75). Donc croissance et durabilité seraient contradictoires. La thèse est en partie fondée. En effet, le développement durable vise des buts qui, la plupart du temps, ne peuvent être pleinement réalisés simultanément. Les activités de développement, d'aménagement et la perpétuation des écosystèmes sont souvent perçues comme concurrentielles. Aujourd'hui, nombreux sont les écosystèmes détruits par ces activités humaines. Par exemple le phénomène de la déforestation en Afrique (Dufour, 1994) ou la destruction des espèces végétales et animales dans la forêt équatoriale par les multinationales pétrolières (émission le point du vendredi 5 novembre 1999) ou les conséquences écologiques négatives de la construction des grands barrages hydroélectriques (Grand-Mère, 3M), sont des exemples des risques que peuvent représenter les activités économiques, surtout en absence de cadre politique, réglementaire et juridique global.

Mais le sens profond de la durabilité du développement c'est justement ce : «mariage réussi entre des priorités souvent concurrentielles et interdépendantes» (Sadler & al. 1990 : 16). « Il fallait donc trouver un moyen de concilier le développement avec la protection de l'environnement et des ressources, et montrer que le véritable développement économique à long terme et la protection de l'environnement ne sont pas antithétiques mais complémentaires » (Auclair et Vaillancourt : 1992 : 254). En fait, même dans la vie pratique de tous les jours, nous sommes sans cesse traversés par des tendances contradictoires. Par exemple, nous exprimons tous, le besoin ou même le droit de respirer de l'air pur

pour notre santé et, en même temps nous savons que nous avons besoin de notre voiture pour nous rendre au travail. Nous savons pertinemment que la voiture rejette du gaz carbonique. Pourtant, nous la choisissons devant la nécessité du travail. Cette vision dialectique des phénomènes est très intéressante dans la mesure où elle enrichit la pensée humaine dans le sens de la prise de conscience et de la responsabilité. Nos gestes sont conscients et voulus.

C'est bien cette prise de conscience que le concept de développement durable a essayé de réveiller en chacun de nous, individuellement et collectivement. C'est pourquoi, au-delà de son ambiguïté apparente, le développement durable demeure à notre avis une notion heuristique. Le Rapport Brundtland s'est bien défendu d'avoir proposé ce concept à la communauté internationale. Le Rapport explique très clairement que le *«développement soutenable, c'est autre chose qu'une simple croissance. Il faut en effet modifier le contenu même de cette croissance, faire en sorte qu'elle engloutisse moins de matières premières et d'énergie et que ses fruits soient répartis plus équitablement»* (CMED, 1989 : 61).

La croissance n'est donc pas une fin en soi et si malgré tout, elle doit se poursuivre, sa qualité doit être modifiée pour incorporer d'autres valeurs comme la répartition équitable des fruits de la croissance, la lutte continue contre la pauvreté, la réduction des inégalités sociales et spatiales, la gestion rationnelle des ressources et la prise en compte du long terme. Les propositions faites par la CMED (1987) sont assez remarquables. La Commission a insisté sur l'interdépendance entre le processus touchant l'environnement, le développement et l'aménagement. Elle a également illustré la nécessité d'une approche planétaire et intégrée visant à trouver des solutions globales aux questions de pauvreté, d'inégalités, de pollution, de dégradations des écosystèmes, de sécurité afin d'engager l'humanité dans une nouvelle perspective de développement où les générations présentes et futures pourront, sans préjudice à la nature, satisfaire leurs besoins. Cela suppose de profonds changements dans la manière de produire, de consommer et de redistribuer. Ces changements supposent donc de profondes réformes sociales, économiques, politiques, institutionnelles, juridiques

et même scientifiques. De telles réformes pourraient permettre de créer de nouveaux cadres plus cohérents où les activités de développement et d'aménagement seront plus compatibles avec les préoccupations de protection de l'environnement.

**** ****

Nous avons vu que la pérennité des lieux est en défis différenciés au Sud et au Nord. Si au Sud, la pauvreté constitue le principal obstacle au développement durable (Le Prestre, 1997), au Nord c'est l'utilisation massive des matières polluantes qui compromet la pérennité des milieux. Mais qu'elle est la portée transformatrice d'une telle approche ? Annonce-t-elle une nouvelle forme de société, une nouvelle manière de vivre ensemble ?

Certains auteurs ont porté très loin leur critique du développement durable. Par exemple, Barrameda (1995) prétend que ce concept n'a pas de base théorique et c'est pourquoi n'importe quoi peut être qualifié de durable avec une relative facilité» (Barrameda, 1995 : 30). Et Harribey (1998 : 97) de prétendre que «le développement durable n'ouvre même pas un nouveau paradigme car il reste fondamentalement à l'intérieur de celui du développement».

Pour notre part, nous pensons que le développement durable est une nouvelle approche qui propose un ensemble de principes à observer pour réinventer de nouvelles façons de produire, de consommer, de vivre afin de créer l'harmonie entre l'homme et la nature, entre l'économie et la société, entre les activités de développement, d'aménagement et les préoccupations de protection de l'environnement, de créer la solidarité et la générosité entre les riches et les pauvres et enfin de permettre l'équité entre les générations présentes et futures. C'est un concept fort pertinent au sens qu'il a permis d'établir une passerelle entre le développement et l'environnement grâce à cette perspective d'intégration

qu'il propose entre les aspects économiques, socioculturels, politiques, écologiques et environnementaux.

On voit ici la nécessité de bien harmoniser les questions de pérennité environnementale et humaine dans une dynamique plus globale dans laquelle les préoccupations écologiques pourront mieux s'intégrer dans les stratégies de développement et d'aménagement. C'est l'objet du chapitre 4 suivant.

¹ En 1992, la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement a adopté le Programme Action 21 qui préconise la mise en place d'Agendas 21, programmes d'actions publiques en faveur d'un développement durable pour le XXI^e siècle. La Conférence a bien mis en évidence le rôle essentiel que les autorités locales sont appelées à jouer dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur du développement durable.

² Isiolo est un district du Nord du Kenya. En novembre 1991 une vingtaine de spécialistes de sept pays d'Afrique participent à une Conférence sur les perspectives de l'Afrique sur l'environnement et le développement. Les participants ont publié la Déclaration d'Isiolo. Voir Alternatives Sud, vol. II (1995), pp. 223-226.

³ Selon Sadler et Jacobs (1990a :12), l'idée de la durabilité du développement se retrouve dans certaines des idées Georges Perkins Marsh dans son livre «*Man and Nature, or Physical Geography as modified by Human Action*», Cambridge : Harvard University Press, 1866. Dès cette date cet auteur a pu écrire «*de la terre, l'homme n'a rien reçu... que l'usufruit, non le pouvoir d'en faire consommation, encore moins d'en faire une dilapidation sans commune mesure*». Cette date est, en elle-même caractéristique dans le sens qu'elle correspond à l'invention du concept d'écologie par le biologiste allemand Haeckel (Harribey, 1998 : 15). En 1949, Aldo Leopold (*A Sand County Almanac and Sketches Here and There*, New York : Oxford University Press) proposait dans ses essais un cadre écologique et déontologique plus rigoureux à l'endroit du mouvement de conservation. Ce cadre se révèle aujourd'hui comme le fondement de l'approche contemporaine du développement durable (Sadler et Jacobs, 1990a :12).

⁴ L'Union mondiale pour la nature (UICN), qui s'appelait auparavant l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, est un regroupement mondial de pays, d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Elle a été créée en 1948, et son siège social se trouve à Gland, en Suisse. L'UNESCO a joué un rôle central dans la création de cette institution. La mission de L'UICN consiste entre autres à encourager et aider les pays et les sociétés à travers le monde dans la préservation de l'intégrité et la diversité de leur milieu naturel de façon à faire en sorte que les ressources naturelles soient utilisées de façon équitable et écologique.

CHAPITRE 4

POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET "L'AMÉNAGEMENT DES TERROIRS VILLAGEOIS"

Vous l'aurez compris, notre réflexion sur la complexité des processus de développement nous invite à associer les aspects territoriaux et durables. La pérennité de l'environnement physique et humain doit être envisagée dans sa globalité, supposant la prise en compte des dimensions économique, socioculturelle, politique et écologique du développement. Nous voulons ici montrer comment la promotion des perspectives "d'aménagement des terroirs villageois" correspond aux conditions d'un développement territorial durable. Mais avant d'exposer notre grille d'analyse à cet effet, il nous importe de préciser davantage cette notion de développement territorial durable que nous mettons de l'avant. Les approches de l'écodéveloppement et de l'éco-aménagement du territoire nous serviront ici d'appui principal. Ils nous aideront à mieux préciser cette intégration recherchée entre l'environnement, l'aménagement et le développement.

Le concept d'intégration est entendu ici, à la fois comme une recherche de rapprochement, de conciliation et d'harmonisation entre les objectifs, les finalités et les enjeux concernant le développement, l'aménagement et l'environnement. En même temps, ce concept se veut une reconnaissance critique des contradictions et des paradoxes qui peuvent entourer ces trois domaines. La traduction empirique de l'intégration peut être recherchée dans la nécessité de mieux considérer l'environnement dans les politiques et les stratégies de développement et d'aménagement.

Avant de présenter les modalités opérationnelles du concept de développement territorial durable qui seront utilisées dans notre recherche empirique, nous nous sommes engagés à préciser la notion elle-même et mieux apprécier sa validité explicative des pratiques "d'aménagement des terroirs villageois".

4. 1. Écodéveloppement et éco-aménagement

Les notions et les perspectives d'écodéveloppement et d'éco-aménagement sont nées de cette volonté de colmater la déchirure et la fragmentation des processus de développement. Le travail d'intégration est ici majeur.

4.1.1. L'écodéveloppement chez Ignacy Sachs¹

Nous avons vu comment les années consécutives à la Conférence des Nations unies sur le développement humain tenue à Stockholm en 1972, ont provoqué la publication de plusieurs rapports mettant en évidence la nécessité d'une prise en compte des préoccupations de l'environnement dans les impératifs de développement et dans les activités d'aménagement. On peut évoquer entre autre la publication du Rapport du Club de Rome en 1972 (Rapport Meadows et al. (1972). Ce Rapport a décrié la tendance actuelle de la production et de la consommation, et a proposé un arrêt de la croissance. Le Rapport Mesarovic/Pestel (1974) exigeait entre autres une approche plus globale des problèmes (Friedmann/Weaver, 1979 : 127). La déclaration de Cocoyoc² (Harribey, 1998 : 7) insistait sur la nécessité d'aider les populations à mieux s'organiser afin qu'elles assurent une mise en valeur plus rationnelle des ressources des écosystèmes. À partir de 1975, les publications de la Fondation internationale pour un autre développement (FIPAD) à travers le périodique «Development Dialogue» ont contribué à soutenir l'idée d'un autre développement. Le rapport Dag Hammarskjöld «Que faire ?» présenté en 1975 à l'occasion de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des nations unies, a proposé le recours à un «développement endogène et dépendant de ses propres forces» (Sachs, 1981 : 8). L'objectif est de parvenir à mieux prendre en compte et des besoins fondamentaux des populations et de l'écologie dans le processus du développement. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a organisé des ateliers au cours des années

1976 sur le couplage environnement/développement. Depuis le concept d'écodéveloppement a été reconnu pour sa «valeur heuristique» à l'ACDI et auprès de plusieurs autres institutions de développement dont le PNUE et l'UNESCO. L'association mexicaine d'épistémologie a même organisé une conférence sur l'épistémologie du concept d'écodéveloppement (Côté, 1983 : 3).

Mais c'est surtout avec Ignacy Sachs (1980, 1981 et 1997) que l'écodéveloppement va s'affirmer pour se constituer en une nouvelle philosophie de développement. Cette nouvelle philosophie se propose de mettre l'homme et les questions environnementales au cœur de la planification et de la conduite du développement. Elle vise à coupler les besoins et les nécessités de développement avec les préoccupations de protection et de conservation des écosystèmes. Elle se base sur des principes militant pour une nouvelle éthique développementale et environnementale.

L'écodéveloppement se défend d'être une théorie, une doctrine ou une recette miracle. C'est avant tout, une «pratique conjoncturelle plutôt qu'une théorie toute faite, une méthode générale plutôt qu'une technique spécifique» (1980 : 32). Il se veut plutôt une approche globale visant à intégrer dans une démarche à la fois conceptuelle et opérationnelle, les questions de développement, d'environnement et d'aménagement.

4.1.1.1. Recherche d'un équilibre dynamique

Selon Sachs (1980), «l'écodéveloppement est un développement des populations par elles-mêmes utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire» (Sachs, 1980 : 37). L'écodéveloppement serait donc une stratégie de développement basée sur la communauté locale qui prend en charge la gestion et l'exploitation rationnelle des ressources locales et à ses propres profits. Sachs insiste sur le rôle du savoir-faire paysan dans la conduite de l'écodéveloppement. Il pense qu'il est possible, dans les zones rurales isolées du tiers monde, de mener un mode de développement basé sur une économie traditionnelle et écologiquement équilibrée. Un tel développement «évitera à ces zones de ne pas s'engager dans la croissance déprédatrice des ressources et du milieu. Il permet également de

«récuser les modèles venus de dehors et plus particulièrement du Nord qu'il fût capitaliste ou socialiste». L'écodéveloppement prône alors un style de développement endogène où la culture, les valeurs et le savoir-faire locaux seront mobilisés et utilisés pour apporter des réponses précises aux questions spécifiques qui se posent aux communautés dans leur quête de développement. «L'écodéveloppement est un style de développement qui, dans chaque écorégion, insiste sur les solutions spécifiques à des problèmes particuliers, compte tenu des données écologiques» (Sachs, 1980 : 49). Ainsi, dans l'approche de l'écodéveloppement, l'environnement et le développement sont perçus non pas comme deux univers séparés mais comme deux dimensions d'un tout.

"Dès lors la gestion de l'environnement est une dimension importante du développement, mais plus profondément encore c'est le développement lui-même, tout entier qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains et le contexte spatio-temporel de leur implantation" (Sachs, 1980 : 37).

L'approche de l'écodéveloppement cherche ainsi le maintien d'un équilibre dynamique entre les activités socio-économiques des hommes dans le temps et dans l'espace. Dans le temps pour promouvoir la durabilité du développement pour les générations présentes sans compromettre celle des générations à venir. Dans l'espace, parce que ces activités s'y déploient et s'y développent. Des activités de même nature, peuvent avoir des impacts complètement différents sinon opposés en fonction de l'espace dans lequel elles s'insèrent. L'organisation rationnelle de l'espace est alors nécessaire pour assurer l'harmonie entre les diverses activités portées par l'espace. Une des premières missions de l'aménagement est cette recherche d'ordre dans l'organisation spatiale de façon à ce que l'ensemble des composantes d'un espace donné, fassent «bon ménage». L'écodéveloppement ne peut que se servir de l'aménagement comme outil d'harmonisation.

Le couplage de la planification socio-économique avec l'aménagement de l'espace, s'avère alors comme une variable importante de cette stratégie d'harmonisation entre les besoins de développement et les impératifs de protection. En effet, le problème d'urbanisation, d'assainissement, d'hygiène et

de déchets dans les villes, celui de la localisation des activités agricoles et/ou industrielles, la question de l'économie, de l'emploi, du tourisme et de ses activités connexes, celle de l'écologie urbaine, humaine et naturelle, apparaissent comme des aspects liés d'une même problématique, et méritent d'être analysés dans une démarche globale de planification dans le temps et dans l'espace.

"Pour l'aménagement de l'environnement humain, l'écodéveloppement est un processus créatif de transformation du milieu à l'aide de techniques écologiquement prudentes conçues en fonction des potentialités de ce milieu, s'interdisant le gaspillage inconsidéré des ressources et veillant à ce qu'elles soient employées à la satisfaction des besoins réels de tous les membres de la société» (Sachs, 1980 : 95). Finalement l'écodéveloppement doit déboucher sur une planification participative de fait (idem : 33).

Tout en se basant sur une judicieuse utilisation des ressources disponibles, l'écodéveloppement se propose de responsabiliser les communautés locales et de les mettre au cœur de l'ensemble du processus du développement. Une telle approche privilégie la recherche d'un équilibre entre les activités de développement, d'aménagement et les préoccupations de «ménagement» des écosystèmes. Cela exige une utilisation rationnelle des ressources au moyen d'un «savoir-faire» et d'une technologie bien appropriée. La démarche permet ainsi d'éviter le «gaspillage» (p.24) et le «mal développement» qui "est l'aboutissement d'une croissance mimétique qui se fait dans l'inégalité sociale et régionale et aboutit à la destruction de l'environnement"(p.32).

Mais l'écodéveloppement ne signifie ni un refus, ni un arrêt de croissance. Sachs (1981) considère la perspective d'une croissance zéro comme socialement inacceptable, et cela, aussi longtemps qu'il y aura des riches et des pauvres dans ce monde (1981 : 19). Ainsi, selon lui, le débat sur la croissance zéro, lancé avec le rapport du Club de Rome de 1972 reste un faux débat et ne doit pas se poser sous l'angle d'une croissance zéro. La thèse de la «pénurie imminente» qui est l'une des hypothèses de base du rapport du Club de Rome, s'avère non fondée en partie. En effet dans les pays industrialisés, c'est plutôt la surproduction qui pose problème et non la pénurie alors que dans les pays

du tiers monde c'est le contraire qui est la règle. Alors le problème de fond n'est pas dans l'arrêt de la croissance, mais dans le délicat choix d'un mode de croissance plus harmonisée. Certes Georgescu (1979) estime qu'il peut y avoir de développement sans croissance, mais nous pensons qu'un niveau de croissance est nécessaire au développement, pourvu que cette croissance crée moins d'inégalités et moins d'injustices sociales et spatiales. Nous pensons également qu'il faut plutôt rechercher une harmonisation entre la stratégie de la croissance et la gestion écologique des milieux naturels et humains. Comme le constate Sachs, «l'enjeu c'est de trouver des modalités et des usages de la croissance qui rendent compatibles le progrès social et la saine gestion des ressources du milieu» (Sachs, 1980 : 12).

Cela suppose l'application de principes directeurs, l'emploi de technologies et de techniques adoptées par les populations et adaptées aux capacités de support des écosystèmes. C'est pourquoi l'écodéveloppement s'appuie sur trois piliers : celui de l'autonomie de décisions (self-reliance) et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique ; celui de la prise en charge équitable des besoins de tous les hommes et de chaque homme (besoins matériels et immatériels à commencer par celui de se réaliser à travers une existence qui ait un sens et qui soit un projet) et enfin, celui de la prudence écologique, c'est-à-dire la recherche d'un développement en harmonie avec la nature (Sachs, 1980 : 32).

Dans cette perspective, la philosophie de l'écodéveloppement vise l'appropriation de tout le processus du développement par la population concernée. L'échec de plusieurs projets de développement dans le contexte africain, a été expliqué par le manque d'implication des intéressés et la non-adoption des techniques et technologies parce que mal adaptées au contexte social, culturel et écologique. L'application de modèles exogènes et normatifs n'a pas permis, dans bien de cas de mieux cibler les véritables problèmes et les vraies préoccupations des populations, et de les intégrer dans les projets. Un projet qui émane de la propre initiative des populations a plus de chance de réussir que dans le cas contraire, parce qu'un tel projet touche de plus près les désirs des intéressés. Plus un projet répond aux attentes des populations, plus il a des chances d'être accepté, donc adopté. L'approche par l'écodéveloppement vise ainsi à rectifier le

tir en rendant la population plus responsable, plus autonome, en intégrant ses préoccupations dans les projets, et en tenant compte de ses valeurs socioculturelles, le tout dans la plus grande «prudence écologique».

4.1.1.2. Les critères de l'écodéveloppement

La quête d'harmonisation entre les besoins de développement et les préoccupations écologiques prônée par l'écodéveloppement a de fortes implications sociales et même politiques. D'abord, elle implique que les populations concernées soient mieux organisées, mieux éduquées pour ainsi saisir les potentialités et les défis de leurs écosystèmes (Déclaration de Cocoyoc, 1974). Ensuite que ces mêmes populations procèdent à la mise en valeur des ressources au moyen de techniques appropriées, c'est-à-dire des techniques spécialement conçues pour cette fin. Enfin, ces populations doivent apprendre à ne compter que sur elles-mêmes, c'est-à-dire sur leurs propres forces (Sachs, 1980, 1981, 1997; Friedmann, 1983, 1985, 1979, 1992; Weaver, 1985). Il s'agit non pas de vivre en autarcie mais de disposer d'un pouvoir de contrôle, d'une certaine autonomie de décision, d'une capacité de choix quand il s'agit de faire des choix entre les options qui engagent la communauté pour son présent et son futur. Au plan politique, l'écodéveloppement prône l'engagement politique de la société civile, l'instauration de la démocratie aux différents niveaux territoriaux, le renouvellement du rôle de l'État dans sa capacité à partager le pouvoir avec les autres acteurs, bref «le rééquilibrage du pouvoir entre le marché, l'État et la société civile au profit de cette dernière» (Sachs, 1980 : 33).

Dans un ouvrage plus récent Sachs (1997), présente de nouveaux critères plus opérationnels pour la mise en œuvre de l'écodéveloppement. Ces critères, comme le montre l'encadré 4.1, illustrent bien la grande complexité de l'approche de l'écodéveloppement, puisqu'ils proposent d'intégrer dans une même démarche aussi bien les aspects socioculturels et économiques que les aspects territoriaux et politiques.

Encadré 4.1. Les critères de l'écodéveloppement

Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'atteinte d'un niveau d'homogénéité sociale ◆ La distribution équitable des revenus ◆ Le plein emploi ou une sécurité d'emploi assurant un niveau de vie acceptable.
Culturels	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le changement dans la continuité (équilibre entre le respect des traditions et l'innovation) ◆ La possibilité de concevoir un programme national de façon indépendante : l'autonomie personnelle, l'endogénéité (plutôt que de faire aveuglement confiance aux modèles étrangers), la confiance en soi alliée à une ouverture sur le monde.
Écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La protection des capacités de renouvellement des actifs naturels ◆ Le contrôle des limites d'utilisation des ressources non renouvelables
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La protection et l'amélioration des capacités d'auto-épuration des écosystèmes naturels
Territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'instauration d'un équilibre entre les aménagements ruraux et urbains (renverser les tendances favorisant l'allocation de fonds publics vers les zones urbaines) ◆ L'amélioration des paysages urbains ◆ La lutte contre les disparités régionales ◆ L'application de stratégies de développement respectueuse de l'environnement pour les zones écologiques fragiles (conserver la biodiversité par la pratique de l'écodéveloppement).
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le développement équilibré des différents secteurs de l'économie ◆ La sécurité alimentaire ◆ La capacité de moderniser sans cesse l'appareil de production ◆ Un degré d'autonomie suffisant en matière de recherches scientifiques et technologiques ◆ L'intégration au marché international dans le respect des souverainetés nationales
Politiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'application universelle (et nationale) des principes démocratiques fondés sur l'ensemble des droits de l'Homme ◆ La capacité de l'État à partager avec tous ses partenaires sociaux la mise en œuvre des projets de développement ◆ Un niveau de cohésion sociale acceptable ◆ Une Organisation des nations unies capable d'empêcher les guerres, d'assurer la paix mondiale et promouvoir efficacement la coopération au plan international
Internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un pacte Nord-Sud pour un partage du développement fondé sur le principe de l'équité (la juste redistribution du fardeau pris en charge par les partenaires plus faibles) ◆ Le contrôle institutionnel des finances international et du commerce mondial ◆ Le contrôle institutionnel des mesures de protection de l'environnement et des ressources naturelles, la prévention des impacts négatifs des changements prévisibles à l'échelle du globe, la conservation de la diversité biologique (et culturelle) et la gestion du patrimoine mondial en faveur des générations futures ◆ Un système efficace de coopération scientifique et technologique internationale, l'appréciation de la science et de la technologie en tant qu'héritage commun de l'humanité

Source : Sachs (1997)

4.1.1.3. L'écodéveloppement comme éthique de développement

L'écodéveloppement se veut également une éthique de développement. Selon Sachs (1981), l'approche éthique du développement doit se situer dans une perspective à la fois anthropologique et écologiquement prudente (p. 14). Ainsi, autant le développement doit se préoccuper de l'homme pour lui assurer tout le bien être, autant l'environnement doit être prudemment exploité aux fins du développement. L'homme et son milieu deviennent tous deux les moyens et les fins du développement. L'écodéveloppement en se plaçant dans une perspective à la fois anthropologique et écologique veut alors se démarquer de deux tendances extrêmes. D'une part l'écodéveloppement refuse l'économisme, c'est-à-dire «l'appropriation de la nature et de ses ressources sans égard pour les équilibres écologiques de l'avenir». C'est justement cette forme de production et de consommation prédatrice qu'il faut éviter puisqu'elle est à la base de la crise écologique actuelle. L'idée de l'appropriation de la nature et de ses ressources est bien ancienne dans la pensée humaine. Et selon Georgescu (1979), cette idée relève d'un des grands mythes auxquels l'homme a adhéré. Or, constate-t-il, «beaucoup de mythes ont fini par trahir la plus grande folie de l'homme : son impulsion intérieure à croire qu'il est au-dessus de toute chose dans l'univers réel et que ses pouvoirs ne connaissent aucune limite» (1979 : 41). Le mythe de cette suprématie sur la nature a conduit au mythe économique selon lequel «l'homme réussit toujours à trouver de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux moyens de les asservir à son profit». Selon lui, les économistes des deux obédiences orthodoxes et marxistes partagent ce mythe parce qu'ils affirment «quoi qu'il advienne, nous trouverons bien toujours quelque chose» (idem). L'idée d'une disponibilité illimitée des ressources est bien défendue et entretenue même chez Marx et ses partisans. Sachs constate en effet, que «l'idée de Marx n'est pas de limiter les besoins ni d'imposer un idéal de frugalité, mais d'étendre à tous les hommes l'abondance, la multiplication des besoins étant considérée comme quelque chose de positif» (Sachs, 1981 : 15). Les faits montrent que les ressources de la nature ne sont pas illimitées d'où la nécessité de bien les gérer.

D'autre part, l'écodéveloppement refuse tout «écologisme qui abonde dans le sens d'une conservation de la nature en tant qu'objet autonome». Un certain courant de pensées a voulu instaurer pour la nature et ses ressources, les mêmes droits (droits à l'existence, à la sécurité, à la protection, droit de l'animal, droit de la plante) que pour l'homme. Cette idée est surtout dominante chez les partisans de l'écologie profonde (*deep ecology*), un courant écologiste radical né aux États-Unis avec Aldo Leopold (Passet, 1995 : 16). Dans cette approche d'écologie profonde, la nature doit être respectée à tout point de vue sans égard aux intérêts des êtres humains.

Partant de cette démarcation de l'écodéveloppement avec ces deux approches extrêmes, Sachs décrit l'essence d'une éthique de développement centrée à la fois sur l'homme et la nature. «Il ne s'agit pas de conserver la nature en oubliant les hommes, il s'agit de gérer la nature de façon à assurer aux hommes de notre génération et à toutes les générations futures la possibilité de se développer» (Sachs, 1981 : 14). Cette solidarité diachronique avec les générations futures constitue selon l'auteur, l'autre volet de l'éthique du développement. En définitive, l'écodéveloppement vise «à créer les conditions pour que le long terme soit dûment pris en compte et que l'économisme étroit et l'écologisme outrancier soit tous deux écartés» (Sachs, 1981 : 33).

L'écodéveloppement prône ainsi une stratégie de développement écologiquement et humainement viable, c'est-à-dire une stratégie dans laquelle une mise en valeur rationnelle des ressources et une gestion optimale de l'espace peuvent assurer en même temps une capacité de régénération des écosystèmes. L'approche par écodéveloppement vise en définitive l'avènement d'une nouvelle conception de développement : un développement plus global, plus équitable et plus écologique. C'est donc le concept de développement lui-même qui est invité à être redéfini sinon élargi pour englober aussi bien les aspects socioculturels, économiques, politiques et environnementaux (notre modèle d'analyse). Le désastre actuel qui résulte du gaspillage des ressources naturelles (Sachs, 1980 : 22 ; Harribey, 1998 : 29), prend en partie ses racines dans une conception sectorielle de développement : un développement exclusivement axé sur la productivité et la croissance. Si la croissance reste un fondement nécessaire du développement, l'équité doit en rester le principe

constant sans lequel les inégalités sociales, spatiales et temporelle ne peuvent être atténuées. Cardettini (1974) dans ses recherches sur l'opérationnalisation du concept d'écodéveloppement en Tanzanie, décrit avec talent la nécessité d'un élargissement du concept de développement. Parlant du développement cet auteur écrit : «la croissance est le fondement nécessaire, l'équité le principe qui préside à la répartition du revenu, la qualité de la vie un objectif de la société, la gestion de l'environnement un moyen de réaliser une gestion rationnelle des ressources, tout en contrôlant l'impact de l'homme sur la nature» (Cardettini, (1974 : 1). Le développement doit contribuer à la réalisation de l'homme dans toutes ses dimensions matérielle et spirituelle sans nuire à la capacité de régénération des ressources et sans compromettre l'avenir de ceux qui viendront après nous. Ceci ne peut se réaliser sans une synergie horizontale entre les préoccupations de protection de l'environnement et les nécessités de développement et d'aménagement. L'intégration de ces trois domaines est donc un atout pertinent pour l'écodéveloppement. Les différents exemples donnés par Sachs (1980, 1981), par Cardettini (1974) et Passaris (1980) concernant l'agriculture, l'industrie, l'habitat, l'énergie, les ressources naturelles et les services sociaux rendent compte de la possibilité de cette intégration.

4.1.2. L'éco-aménagement du territoire chez Claude Lacour

Le concept d'éco-aménagement du territoire a été proposé en 1992 par l'économiste et aménageur Claude Lacour (1992) de l'université de Bordeaux I. L'auteur va de l'affirmation que *«la protection de l'environnement, le développement et l'aménagement sont des questions communes, universelles qui dépassent les seules thématiques de la répartition et de l'interdiction»* (1992 : 477). En effet, il ne s'agit pas seulement de répartir les activités humaines sur un espace donné ou d'interdire l'exploitation de telle ressource sur tel territoire, mais il faut aller au-delà pour prendre en compte le long terme et viser une cohérence d'ensemble dans laquelle l'aménagement, l'environnement et le développement économique seront perçus comme les aspects complémentaires d'une même problématique. La crise économique et environnementale actuelle commande la recherche de nouvelles voies de sortie pour atténuer les inégalités

sociales et mieux gérer les ressources encore disponibles. L'éco-aménagement vise ainsi une démarche d'ensemble qui va s'appuyer sur une «planification écologique stratégique». Son objet «c'est bien l'objet de toute planification stratégique : savoir déterminer une voie à atteindre dans le temps, proposer des cheminements méthodologiques, prévoir des lieux de rencontres, ne serait-ce pour en enregistrer les désaccords» (Lacour, 1992 : 493). L'éco-aménagement semble conditionné par des impératifs politique, culturel, économique et écologique.

4.1.2.1. Politique et éco-aménagement

Il est difficile d'envisager une gestion rationnelle de l'environnement et de ses ressources sans l'intervention des pouvoirs publics. Ces derniers ont toujours joué un rôle déterminant dans les questions de l'organisation du territoire (créer un cadre territorial cohérent pour mieux produire et mieux gérer), dans les questions de développement (production de la richesse, création d'emplois, lutte contre la pauvreté, etc.) et de plus en plus dans les questions environnementales (protection des écosystèmes, aires protégées, biodiversité). De nos jours, ces questions de développement, d'aménagement et d'environnement se posent partout dans le monde avec une grande acuité. Or, c'est au politique d'interpréter ces questions, de leur donner une orientation, de proposer un cadre pour leur analyse et de tenter d'apporter des solutions. *«Car si ce n'est pas forcément elle [la dimension politique] qui crée l'origine et détermine la nature des problèmes environnementaux, c'est elle qui les interprétera, les traduira et qui devra, sinon les gérer directement, du moins orienter l'action, proposer un cadre, un plan»* (Lacour, 1992 : 478).

Dans bien des pays, certains partis politiques ont surgi et ont cherché à donner à leur programme une teneur écologique, partant de l'idée que l'écologie et l'environnement doivent être partout, doivent *verdier* toutes les orientations et surtout ne pas devenir une spécificité sectorielle ou une «idéologie appropriée» (ibidem). De cette stratégie, ces partis ont pu convaincre de nouveaux électeurs, des électeurs encore inquiets et effrayés par la grande médiatisation faite autour des catastrophes telles Bhopal ou Tchernobyl (Sachs, 1997). D'une certaine manière, ces catastrophes écologiques et environnementales ont

renforcé le militantisme politique pour la protection de l'environnement. Aujourd'hui, les mouvements environnementalistes et écologistes se rencontrent aussi bien dans la sphère politique qu'au sein de la société civile (Roussopoulos, 1994). Ce qui est réclamé et qui requiert l'intervention du pouvoir public, c'est le recours à un modèle de production, de consommation et de répartition plus écologique et plus humain. Un modèle qui respecte les capacités de support des écosystèmes naturels et qui n'induit pas d'incidences négatives sur l'environnement naturel et humain. Des exemples simples illustrent assez bien la nécessité d'un tel modèle. Prenons par exemple le domaine de la biotechnologie et plus spécialement celui des organismes génétiquement modifiés (OGM). Dans ce domaine, des techniques révolutionnaires ont amélioré les rendements, raccourci les cycles de la production, accru la défense des semences contre les ennemis de culture. Cependant, à long terme, nul ne peut innocenter leurs effets négatifs sur la santé³.

Par contre l'agriculture biologique qui rentre progressivement et timidement dans les pratiques agricoles de certains pays, a bien illustré ses effets positifs sur la santé. C'est une technique qui évite l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides de synthèse afin d'éliminer de la production animale et végétale leurs résidus nocifs. Une telle technique est éminemment favorable pour la santé, dans la mesure où elle préserve les sols et les nappes phréatiques de toute sorte de pollution.

"Longtemps marginalisée en France, l'agriculture biologique est maintenant reconnue officiellement. Cette reconnaissance par les pouvoirs publics a comme résultat de favoriser la diversification des produits agricoles qui peut présenter une alternative à l'agriculture intensive, protéger les exploitants qui se sont tournés vers ce type d'agriculture et assurer la sécurité des consommateurs" (Encyclopaedia Universalis, 1995).

On le voit bien, le rôle de la puissance publique est donc majeur et déterminant dans la mesure où elle dispose d'un important pouvoir législatif et coercitif. En effet, la puissance publique dispose d'une capacité à mettre en place de nouvelles institutions compétentes en matière de planification des activités de développement, d'aménagement, des structures en matière de gestion et de prévention de risques. Elle dispose également d'un pouvoir

législatif qu'elle peut opposer au tiers en vertu de sa compétence à faire voter des lois et à les faire administrer. Par exemple une politique de «pollueur-payeur», lorsque légitimée par une loi, est un bon moyen pour internaliser les externalités (Harribey, 1998 : 40)⁴. Tout comme les politiques d'incitations pour encourager les entreprises au recyclage ou à l'emploi de technologies moins polluantes peuvent contribuer à améliorer les résultats que d'aucuns jugent encore timides (Puissant, 1992).

4.1.2.2. Culture et éco-aménagement

Chaque pays a ses propres traditions de gestion de l'espace et des hommes, sa propre culture politique et administrative. Et «chaque société fabrique les institutions correspondant à ses mœurs et à sa mythologie ; elle a donc l'État qu'elle mérite et qu'elle préfère, elle choisit sa voie, en ce qui concerne l'aménagement de son territoire» (Lacaze, 1995 : 85). Du coup, et comme toute politique publique, l'aménagement ne peut se pratiquer sans une référence culturelle et institutionnelle. Le cas européen illustre très bien la prégnance culturelle dans l'acte d'aménager le territoire. Par exemple l'approche française d'aménagement est très différente de celle de l'Allemagne ou de celle de la Grande Bretagne. Alors que le modèle français reste centralisateur et orienté vers une finalité économique, le modèle allemand est fédérateur et axé sur des préoccupations écologiques. Le modèle britannique quant à lui, est décentralisateur et vise des objectifs sociaux (De Montricher, 1997). Historiquement, dans le premier pays le niveau central a été en charge de l'aménagement avec la création d'une Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Par contre dans les deux derniers pays les fondements des pouvoirs d'aménagement étaient liés au rôle des pouvoirs locaux (Lacour, 1992).

Dans la plupart des pays sahéliens, les politiques d'aménagement du territoire, ont été calquées sur le modèle français essentiellement à cause des considérations historiques et mêmes idéologiques. La France en tant que pays colonisateur, a pu inspirer ses pays colonisés et faire perpétuer sa logique d'organisation territoriale.

La pratique de l'éco-aménagement suppose également l'existence d'un certain nombre d'institutions. Cela pose la question inévitable de la décentralisation et des pouvoirs aux différents niveaux territoriaux. Selon Puissant (1992 : 403) «le choix est très clair et l'attente particulièrement appuyée : à l'avenir et avec le renforcement de leur prise en compte, les problèmes environnementaux devraient être gérés selon des formes plus décentralisées». Le Rapport Brundtland abonde dans le même sens. «Le moyen le plus efficace consiste à décentraliser la gestion des ressources en donnant aux collectivités leur mot à dire sur l'usage à faire de ces ressources. Il faudrait aussi promouvoir les initiatives des citoyens, donner du pouvoir aux associations et renforcer la démocratie locale» (CMED, 1989 : 74). La décentralisation en offrant un cadre de rapprochement entre les lieux de décisions et les lieux d'application, peut stigmatiser une prise de conscience quant aux enjeux de l'intégration entre l'environnement, l'aménagement et le développement. La problématique de cette intégration ne peut être cernée sans une prise de conscience collective que la décentralisation peut largement favoriser. La réussite d'une politique d'intégration entre ces trois domaines passe également par la reconnaissance d'une échelle territoriale pertinente (De Courson, 1997 : 460). À ce titre, la région par le sentiment d'appartenance qu'elle implique peut servir d'échelon de mise en cohérence des politiques d'aménagement, de développement et d'environnement. La planification régionale et l'établissement des plans régionaux pourraient permettre de mieux intégrer les diverses activités de développement avec les autres préoccupations de protection de l'environnement (Puissant, 1992).

La prise en compte de cette dimension culturelle et institutionnelle veut simplement dire que l'approche par éco-aménagement doit être une démarche propre à chaque pays ou à chaque région et qu'il faut éviter toute transposition systématique des modèles conçus dans un contexte culturel différent à l'autre. Tout en gardant à l'esprit les grands principes, la planification écologique stratégique s'enrichira à partir des traditions institutionnelles et culturelles de chaque pays ou région.

4.1.2.3. Économie, écologie et éco-aménagement

L'intégration, comme démarche théorique de recherche d'équilibre dynamique et de compromis entre l'aménagement, le développement et l'environnement doit considérer en même temps, tous les aspects qui concourent à la réalisation de l'être humain. L'écologique, le socioculturel, le politique et l'économique participent ensemble à cette réalisation. Conserver les ressources alors que les gens meurent de faim n'est pas acceptable, de même que produire pour assurer une croissance qui entretient les inégalités et accélère la dégradation des ressources n'est pas recevable. Passet remarque «ni conservationnisme statique, ni combat en retraite, mais recherche d'une harmonisation entre les processus dynamiques de l'évolution naturelle et du développement économique, (Passet, 1995 : 16). L'éco-aménagement est certainement le lieu de cette harmonisation. Lors d'une conférence⁵ tenue à Rimouski, nous avons eu à demander à Claude Lacour la question à savoir si le diminutif «éco» s'applique-t-il à «économie» ou à «écologie», il nous a répondu : «les deux». Autrement dit, dans l'éco-aménagement, tout se passe comme si l'aménagement servait de trait d'union entre le couple écologie/économie sous la forme : écologie-aménagement-économie.

Le souci d'un tel couplage est plutôt récent. Dans les pays industrialisés, l'aménagement du territoire a été généralement utilisé comme outil de promotion économique et social. La création des infrastructures (routes, aéroports, chemins de fer, etc.) et la mise en place de divers équipements, visaient à disposer de supports pour les activités socio-économiques. Ceci a été très visible durant les années de croissance avec les besoins de construction physique et institutionnelle des pays. La planification socio-économique et la planification physique, ont ainsi servi d'instruments de promotion du développement des territoires. Trop souvent, un accent unique a été mis sur les questions économiques, fiscales et/ou sociales. Et dans bien des cas, le volet «environnemental» n'a pas eu toute l'attention qu'il mérite. Car dans la plupart du temps les stratégies de planification s'inspirent très peu de la démarche écologique (Bélanger & Pineau, 1983 : 6). Ce n'est que très tardivement que quelques rares pays ont su intégrer les questions environnementales dans les

différents instruments de planification. Les Pays-Bas donnent un bon exemple avec leur National Environmental Policy Plan. Ce plan incorpore des réflexions macro-économiques pour un développement durable.

"Analysant la densité généralisée, la surdensification urbaine, la surintensification agricole du territoire néerlandais, ce plan propose un cadre rigoureux où sont visées la globalité économique, environnementale, les problèmes de planification, ceux de localisations des activités. Reconnaissant la nécessité d'une meilleure intégration de l'environnement et du développement, il plaide pour la généralisation de ce principe à tous les niveaux. Et surtout il chiffre, même avec des approximations reconnues, le prix à payer pour un meilleur environnement et compare les effets de la poursuite du développement actuel avec les effets qu'entraînerait, à terme un développement durable, écologiquement entendu" (Lacour, 1992 : 489).

Cette démarche originale et innovatrice des Pays-Bas doit être saluée et encouragée. Les autres pays doivent s'en inspirer. La planification écologique offre un terrain de compromis pertinent pour approcher et réconcilier les logiques souvent différenciées portées par les planificateurs, aménageurs, développeurs et les environnementalistes. Une vision sectorielle axée essentiellement sur la seule économie ou la seule écologie ou le seul socioculturel, porte atteinte à l'intégrité qui les unit. Et parce que ces trois domaines sont non seulement liés, mais sont en interactions dynamiques. Perdre cela de vue est un réductionnisme grave. Passet constate :

"Le problème est d'articuler -sans réductionnisme ni exclusion- les logiques différentes et en partie contradictoires de la nature que l'on transforme, de l'économie qui la transforme et des hommes pour lesquels on la transforme. Parce qu'elles sont différentes, ces logiques ne peuvent se réduire à l'une d'elles et leur interdépendance implique qu'aucune d'elle ne soit évacuée" (Passet, 1995 : 17).

Nous pensons que si les ressources de la nature servent à la réalisation matérielle, mentale et spirituelle de l'homme, il est de la responsabilité de ce dernier, d'en prendre soin par un aménagement qui les *ménage* afin de ne pas se compromettre et compromettre l'avenir de ses descendants. De même si l'éco-aménagement ne peut ignorer les nécessités économiques, il ne peut non plus s'offrir une perspective de production destructrice.

Avec Sachs et Lacour, la notion de développement territorial durable acquiert une portée heuristique plus dense qui nous permet de mieux fonder cette intégration entre l'environnement, l'aménagement et le développement. En quoi l'approche "aménagement des terroirs" traduit adéquatement ces perspectives de développement territorial durable ?

4.2. L'aménagement des terroirs : outil de développement territorial durable?

Au Sahel, la dégradation du milieu physique sous l'emprise conjuguée des facteurs naturels et anthropiques pose de grands défis aux efforts de développement des petites unités territoriales (communautés villageoises). Malgré la succession de plusieurs projets de développement rural⁶, force est de constater que les résultats sont restés insuffisants et non structurants pour amorcer un processus global de développement prenant en compte la question environnementale. Pourtant, cette question environnementale en général et la gestion des ressources naturelles en particulier, constituent aujourd'hui un défi majeur à tous les niveaux territoriaux. C'est pourquoi le séminaire de Nouakchott⁷ (1984) sur les stratégies de lutte contre la désertification a recommandé d'orienter les stratégies de développement rural vers l'approche «aménagement et gestion des terroirs villageois» (PNUD-UNSO, 1994 : 60). Ainsi depuis le milieu des années 80, l'aménagement et la gestion des terroirs (communément appelés "approche terroir") sont retenus comme des options nationales de développement durable au Sahel.

Avant d'indiquer en quoi cette démarche nous semble adaptée à la situation sahélienne en permettant une intégration dense des perspectives d'un développement approprié, nous avons à préciser l'approche même "d'aménagement des terroirs villageois".

4.2.1. Le terroir, son aménagement et sa gestion

Josset (1990) dans son livre «*Aménagements villageois et du terroir*», définit le terroir comme une étendue limitée de terre, dépendant d'un village ou d'une petite zone et à caractère homogène, notamment du point de vue agricole (1990 : 9). Cette définition met l'accent sur les aspects physiques du terroir et

sur son homogénéité. Elle rejoint celle proposée par les participants à la rencontre de concertation en aménagement de terroirs, tenue à Niamey du 2 au 5 juin 1992. Selon eux, le terroir est une «entité géographique qui représente la zone d'influence d'une communauté donnée. Physiquement c'est un espace coutumier dévolu à une population pour assurer sa survie par des activités de production, dont les limites sont reconnues par les communautés des terroirs avoisinants» (Kalala, 1993b : 14). Pour Hazel (1992) «le terroir est défini comme la portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence» (Hazel, 1992 : 7). Selon Goumandakoye et Bado (1991), le terroir est un espace géré par une communauté qui affirme y exercer des droits d'exploitation et d'occupation dans un cadre socio-économique et culturel défini» (1991 : 13). Ces deux définitions assez proches font du terroir un espace approprié par une population locale et géré à des fins socio-économiques. Le séminaire de Niamey de 1994 sur l'opérationnalisation de l'approche terroir (PNUD-UNSO, 1994) a proposé deux définitions qui semblent plus complètes puisqu'elles intègrent tous les aspects évoqués dans les définitions proposées ci-dessus.

Selon la commission 1 de ce séminaire, le terroir est considéré comme :

"Un espace rural et physique limité, correspondant au territoire d'un village ou de quelques villages liés par des relations de solidarité, des intérêts communs et par une organisation pour l'exploitation des ressources qui s'y trouvent localisées, et occupés selon les règles coutumières par les habitants de ce(s) village(s), et dont les communautés dépendent pour leur survie et les échanges" (PNUD-UNSO, 1994 : 12)

Quant à la commission 2 du séminaire, elle définit le terroir comme :

"L'espace vécu c'est-à-dire dans lequel évoluent les membres d'une communauté rurale et sur lequel ils peuvent avoir, individuellement ou collectivement, une maîtrise ou une jouissance, totales ou partagées, socialement ou économiquement utiles et articulées au sein d'entité plus large" (PNUD-UNSO, 1994 : 12)

Ces deux définitions sont plutôt complémentaires. Elles expriment bien la nécessité de limiter géographiquement le terroir. Elles montrent également que le terroir est un milieu façonné par des pratiques socioculturelles et

économiques. Ces pratiques sont légitimées par une reconnaissance sociale et juridique. Le terroir épouse ainsi une dimension spatiale, biophysique, sociologique et économique. En effet, un terroir est toujours matérialisable par ses limites (aspect physique et spatial), identifiable par ses habitants et leurs activités (aspects socioculturels), et reconnaissable par sa vocation essentiellement agricole (aspects économiques). Le terroir est donc construit par la dynamique socio-économique impliquant une population locale dans ses rapports à l'espace et aux ressources. C'est l'espace localement approprié et géré par la communauté aux fins du développement au sens large du terme. *Le terroir peut être considéré comme la plus petite unité spatiale offerte pour la gestion et l'aménagement des ressources naturelles par une communauté locale. Un terroir offre, au moyen de l'aménagement, des potentialités de développement socio-économique. Cet aménagement permet une gestion rationnelle et durable des ressources renouvelables (agricoles, pastorales et forestières).* Le terroir ainsi défini se révèle avant tout, comme un facteur de production et de développement ; son aménagement et sa rationnelle gestion peuvent contribuer au maintien de l'équilibre socio-écologique et à l'amélioration des conditions globales d'existence des populations locales.

Alors que dans la pratique l'aménagement et la gestion de terroirs gardent les mêmes objectifs méthodologiques et opérationnels, au plan théorique, nous constatons que ces deux concepts semblent conserver certaines nuances sémantiques. Le concept de gestion de terroir est présenté pour les uns, comme plus global et, intègre de ce fait l'aménagement de terroir qui en reste une des dimensions. Pour d'autres par contre l'aménagement de terroir est plus global puisque son processus intègre plusieurs niveaux de gestion pour mieux conduire le processus. Pour Josset (1990), «l'aménagement des terroirs consistera en une organisation logique des différents types de terres, en fonction de leurs aptitudes agricoles, mais aussi en fonction de leur configuration physique de manière à en tirer le meilleur parti possible, sans les dégrader et même chaque fois qu'on le pourra en les améliorant» (Josset, 1990 : 9). Cet auteur met essentiellement l'accent sur les aspects physiques de l'organisation du terroir ; cette organisation devrait contribuer à l'amélioration de la production sans dégrader les ressources. L'aménagement de terroir se

résume ainsi à une simple activité technique d'organisation spatiale aux fins agricoles (zonage agricole). Sa définition semble insuffisante puisqu'elle occulte les aspects financiers et organisationnels (processus) de l'aménagement des terroirs. Le document du PNUD-UNSO (1994) semble proposer une définition plus complète.

"L'aménagement des terroirs est l'ensemble des dispositifs à caractère physique ou technique mais aussi financier et organisationnel, appropriables, individuellement ou collectivement, par les populations et leurs partenaires et permettant une utilisation sociale et économique des différents types de paysages dont est constitué le terroir ainsi qu'une amélioration, inscrite dans la durée, des espaces ainsi aménagés" (PNUD-UNSO, 1994 : 13).

Ce document distingue l'aménagement des terroirs de la gestion des terroirs qui est définie comme suit.

"La gestion des terroirs se réfère au mode d'organisation systémique, pour la mise en valeur concertée et ordonnée des ressources naturelles d'un terroir donné, par une communauté responsabilisée en vue d'atteindre un développement économique et socioculturel harmonieux qui respecte l'équilibre écologique et maintient son capital productif " (PNUD-UNSO, 1994 : 13).

Pourtant, Yacouba Moustapha, fait remarquer «qu'une partie des ressources du terroir (la terre par exemple) soit aménagée ou pas, n'empêche aucunement sa gestion ; de même qu'une gestion saine des ressources peut amener à aménager ou à ne pas aménager telle ou telle ressource du terroir (cité par Hassane, 1994 : 54).

Comme nous le disions déjà plus haut, la distinction entre l'aménagement des terroirs et la gestion des terroirs⁸ est d'ordre purement théorique car dans la pratique, les deux approches se confondent étroitement. Kalala et al. (1993b) dans leur synthèse des actes de la rencontre de Niamey de 1992, ont pu constater que «les projets canadiens sont dénommés *Projets d'aménagement de terroirs* alors que la plupart des projets semblables soutenus par les autres bailleurs de fonds sont appelés des *Projets de gestion de terroirs*» (p.13). C'est qu'en réalité, on constate que ces deux types de projets épousent la même

démarche méthodologique et poursuivent les mêmes objectifs comme le remarque le document du PNUD-UNSO (1994).

"L'aménagement et la gestion des terroirs se réfèrent à la mise en valeur concertée et ordonnée des ressources naturelles renouvelables d'un terroir donné, par une communauté responsabilisée en vue d'atteindre un développement économique et socioculturel harmonieux qui respecte l'équilibre écologique et maintient son capital productif" (PNUD-UNSO, 1994 : 22).

Selon ce document, trois fonctions se dégagent d'une telle conception : une fonction de production (exploiter à des fins productives) ; une fonction de conservation (maintenir une capacité d'exploitation demain en maintenant le potentiel de production) et enfin une fonction d'intégration qui permet d'assurer une gestion globale et équilibrée (idem. : 22). Le terroir doit donc faire l'objet d'un aménagement intégré.

En fait, l'objectif majeur de l'approche terroir, est de pouvoir appuyer une communauté locale au plan technique, organisationnel et financier afin qu'elle se "responsabilise" face à son avenir et qu'elle s'engage dans un processus de développement qui améliore son système de production, protège les bases de la production grâce à une exploitation rationnelle des ressources renouvelables. L'approche terroir cherche ainsi à apporter un ensemble des transformations au milieu exploité afin de faire augmenter sa productivité et de maintenir la pérennité de ses ressources. La démarche veut ainsi créer les conditions de la prise en charge du développement et de la gestion de l'environnement par les populations locales immédiatement concernées.

L'approche terroir se veut également une démarche pédagogique parce qu'elle entend, à travers l'application d'un ensemble de méthodes, permettre aux populations rurales d'exprimer leurs propres stratégies de développement et d'aménagement. L'on cherche ainsi à provoquer les conditions d'une prise en charge de la gestion de l'espace par ceux qui sont chargés de l'habiter. Cela va de la connaissance de base du terroir jusqu'à la mise en œuvre d'un plan de développement et d'aménagement. C'est-à-dire à partir des études diagnostiques, les populations arrivent à reconnaître les grandes contraintes et les potentialités (ressources) de leur terroir ou village et, en faisant la balance

entre ces contraintes et ces ressources, parvenir à identifier les activités à mener pour que les contraintes soient «levées».

4.2.2. Une démarche globale et territoriale

Rappelons que les grands principes de l'approche "aménagement des terroirs" sont nés au séminaire de Nouakchott organisé en 1984 par les pays du Sahel et les bailleurs de fonds (Hazel, 1992). Ces principes sont basés sur une vision plus globale des questions de développement, d'environnement et d'aménagement. Ils s'articulent autour des concepts de globalité, de concertation et de participation (Kalala et al. 1993b : 11). Le concept de globalité vise une prise en compte de l'ensemble des facteurs d'ordre socio-économique, politique, écologique, technique qui déterminent les liens entre une communauté villageoise et son espace. Quant au concept de concertation, il cherche à assurer une meilleure coordination entre les différents intervenants à l'échelon du village (ONG, services techniques) et entre les villages eux-mêmes. Enfin le concept participation volontaire cherche à provoquer la participation de la population concernée à l'ensemble de la démarche. C'est un concept central de l'approche terroir. Car la participation des populations est perçue comme un moyen susceptible d'assurer la durabilité et l'appropriation des acquis après la vie du projet (Goumandakoye, 1991).

On voit bien que l'approche terroir tente de rompre avec l'approche analytique classique qui était plus réductionniste et sectorielle et qui avait surtout caractérisé les projets antérieurs (productivité, micro-réalisations). Ses principes transcendent également ceux de l'approche DRI (développement rural intégré). En effet, "l'approche terroir" emprunte une démarche plus participative et plus concertée, en impliquant et en responsabilisant davantage les populations à la gestion, à l'organisation et à la protection de l'espace local qu'elles exploitent. Ainsi la gestion et l'organisation de l'espace villageois sont inscrites dans une vision de long terme afin d'assurer le meilleur équilibre socio-écologique.

"L'approche terroir" s'appuie sur une démarche planificatrice en quatre étapes. La première consiste à poser un diagnostic global et technique avec les

populations sur la situation de leur terroir. La deuxième est une opération de délimitation et de zonage du site. La troisième est axée sur l'établissement du schéma d'aménagement et de développement villageois. Enfin, la dernière étape consiste à mettre sur pied deux comités. Le premier est le comité de gestion de terroir villageois (CGTV). Il joue un rôle de consultation et de coordination. Le second est le comité villageois de gestion (CVG) qui joue un rôle technique. Une fois constitué le comité villageois de gestion des terroirs peut commencer à négocier un contrat de développement avec les bailleurs de fonds et un fonds de développement villageois est alors mis en place (Kalala, 1993b : 11 ; Hazel, 1992 : 7).

Ces deux comités constituent le pivot autour duquel toute l'organisation du village va être remodelée afin de favoriser la réussite des projets d'aménagement de terroirs. Le dynamisme, l'implication et la cohésion de ces comités apparaissent alors comme des facteurs de mobilisation nécessaires pour ce type de projet. Cependant une question demeure. Celle de savoir comment le transfert de responsabilité, de techniques et de technologies pourra-t-il s'effectuer vers ces comités quand on sait que la pérennité des acquis en dépend largement ?

Au passage on peut remarquer que la démarche planificatrice de l'approche terroir s'apparente beaucoup à celle du développement local viable. Dans le développement local viable, la planification vise davantage à identifier les moyens et les mécanismes pour améliorer les politiques et le processus décisionnel dans le cadre d'une gestion environnementale intégrée (Gagnon 1995 : 67).

4.2.3. Une stratégie adaptée au Sahel

À la veille des indépendances politiques des années 60, la plupart des pays africains ont souscrit à l'approche «conventionnelle de développement» dans l'espoir d'un rattrapage rapide des pays occidentaux (Michalon, 1984, Maldague, 1994, Makoto, 1996, Adamou, 1998). Cette approche conventionnelle de développement a essentiellement mis l'accent sur l'accroissement du revenu per capita perçu comme principal objectif du développement. Cet accroissement devrait être atteint grâce à l'accumulation du capital et son investissement dans l'industrialisation, la modernisation et l'urbanisation à travers un

processus de planification et de contrôle centralisé (Friedmann & Weaver, 1979 : 218). Or, constatent ces auteurs : «A consensus has been strongly emerging in recent years that the conventional approach is irrelevant to the needs of developing countries, and that both the objectives of development and ways of achieving it have to be redefined» (idem. : 219).

C'est ainsi que la recherche d'une nouvelle vision de développement plus adaptée au contexte sahélien a conduit depuis le milieu des années 80 à l'adoption de l'approche terroir. Cette nouvelle approche de développement a été citée depuis 1977 dans la «Stratégie de lutte contre la désertification et le développement dans le Sahel» ; un document établi comme un cadre de référence pour les pays du CILSS⁹ (PNUD-UNSO, 1994 : 7). Au Niger, les Perspectives décennales 1973-1982 l'ont inscrites comme moyen de valorisation des organisations villageoises et inter-villageoises dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire (Douma, 1997 : 8). Cependant il a fallu attendre le séminaire de Nouakchott de 1984 pour que le coup d'envoi soit donné pour une intervention plus concrète sur le terrain. Il était en effet normal et nécessaire de trouver une démarche pragmatique permettant d'assurer la réhabilitation du milieu rural ; qui, tout en renforçant la viabilité à long terme des systèmes de production paysans, contribue à accroître la sécurité alimentaire et matérielle (Hazel 1992 : 6). Selon ce même auteur, l'approche «aménagement des terroirs villageois» va donc naître de la rencontre de deux courants d'idées au cours des années 80. Le courant "techniciste" surtout porté par les ingénieurs civils et les agronomes habitués à œuvrer en milieu paysan et le discours sur la prise en charge collective tenu par divers intervenants s'inspirant des thèses néo-marxistes en vigueur dans les années 1970 (idem. p. 6).

Toutefois, nous pensons que ce discours sur la «prise en charge collective» est bien antérieur à l'avènement de l'approche terroir. L'approche de développement par projet (projets DRI, projets de micro-réalisations) entreprise au courant de la deuxième décennie de développement (1970-1980) s'inscrivait déjà dans une perspective de développement prônant la prise en charge du développement par les populations. Nous pensons que l'approche terroir résulte fondamentalement de l'apport d'un troisième courant : le courant écologiste. Ce courant essentiellement porté par les O.N.G. et les bailleurs de fonds tels

l'ACDI, a contribué pour beaucoup à la prise de conscience générale sur la dégradation de l'environnement au Sahel au cours des années 80. Ce courant perçoit l'aménagement des terroirs comme une vision de développement plus adaptée au contexte sahélien, un contexte confronté à des problèmes d'organisation de l'espace rural, à des difficultés de gestion des ressources naturelles et de prise en main du développement par les populations locales.

Ici, il faut voir que la réalisation des objectifs du développement est restée tributaire de certains facteurs socioculturels, économiques et souvent politiques auxquels étaient soumises les populations rurales. Dans certains cas, ces dernières ont été citées pour avoir manifesté peu d'intérêt aux efforts menés en leur faveur. Mais l'État a été également critiqué pour l'inefficacité du rôle qu'il a joué dans la problématique rurale (Banque mondiale, 1998). Par exemple, Samna (1993) dans son analyse sur le rôle de l'initiative privée dans l'aménagement des terroirs, a montré que les politiques en matière de développement rural n'ont pas contribué à sortir ce secteur important de l'économie de sa situation de crise. Pire, certaines fois ces politiques étaient même contradictoires (Samna, 1993 : 21). La rencontre régionale de Niamey de 1992 montrait de son côté qu'il y a des entraves à la lutte contre la désertification à cause justement d'une législation foncière inefficace ou de services gouvernementaux déficients» (Kalala et al., 1993b : 49). Le plus souvent la difficulté semble résider dans la confrontation de deux logiques contradictoires quant à la manière de gérer les ressources comme le décrit Danda (1996).

"D'une part, l'approche étatique qui utilise des lois et des règlements pour gérer une ressource et qui privilégie un système de gestion généralement basée sur l'accumulation, l'organisation et l'interprétation scientifique des données. C'est un système bureaucratique et hiérarchique qui différencie les gestionnaires des utilisateurs. D'autre part, les pratiques des collectivités coutumières qui sont basées sur des normes sociales et des règles non écrites, dont les instruments de régulation sont de type culturel et éthique, et la connaissance des ressources basée sur l'observation et l'expérience" (Danda : 1996 : 43)

Pourtant, ces deux logiques différenciées sont invitées à se concilier afin que la problématique rurale soit abordée dans toute sa globalité. Il est alors nécessaire d'analyser les facteurs politiques et institutionnels qui posent problèmes, d'œuvrer à «lever» ces problèmes, de mettre l'accent sur les aspects socioculturels qui incitent l'implication des populations et de proposer des actions qui rencontrent mieux les intérêts de ces mêmes populations. Il importe alors de privilégier l'approche locale de gestion des ressources naturelles. Cette approche a l'avantage de faire directement participer les populations aux efforts (individuels, collectifs et étatiques) de lutte contre la dégradation des ressources. Les communautés locales connaissent mieux leurs terroirs. Elles connaissent mieux que quiconque les potentiels et les contraintes de ces espaces qu'elles occupent, exploitent et gèrent depuis très longtemps grâce à des pratiques empiriques. Il vaut mieux mettre l'accent sur la valorisation et sur l'amélioration de ces pratiques. Sous cet angle, l'approche "aménagement des terroirs" semble une stratégie opérationnelle. Le concept de terroir traduit très bien cette préoccupation d'ancrer la démarche dans un espace de vécu quotidien afin de toucher de plus près les vraies préoccupations des populations.

Selon les participants à l'atelier de Niamey de 1994, la gestion de terroir peut contribuer par ses effets sur l'environnement à l'allègement de la pauvreté des populations rurales et partant comme effet inverse et complémentaire à l'allègement de la pression de cette population sur son environnement (PNUD-UNSO, 1994 : 9).

En s'appuyant sur la planification itérative des actions dans le temps et dans l'espace et sur la gestion rationnelle des ressources, l'approche terroir peut permettre non seulement de maintenir ou d'accroître le capital productif mais aussi de favoriser une meilleure régénération des écosystèmes. L'approche contribue ainsi à une amélioration globale des conditions d'existence de la communauté concernée et de son environnement. Le processus de décentralisation, actuellement en cours dans les pays du Sahel peut contribuer à soutenir la démarche terroir dans une perspective de gestion locale des questions de développement et d'environnement.

4.2.4. Intégration des perspectives

Les principes de l'aménagement des terroirs villageois s'apparentent beaucoup à ceux de l'écodéveloppement proposé par Sachs en 1980. Selon Sachs, le développement doit d'abord s'appuyer sur la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique. Ensuite, il doit être communautaire c'est-à-dire contribuer à la prise en charge équitable des besoins de tous. Enfin il doit être écologiquement prudent c'est-à-dire axé sur la recherche d'une harmonie avec la nature (Sachs 1980 : 33). Un tel développement doit donc donner une large place à la planification et au développement local et s'articuler en même temps aux politiques régionales et nationales de façon à prendre en compte le long terme. Kalala et al. (1993b), voient dans l'aménagement des terroirs, une stratégie concrète qui, sans s'inscrire dans une théorie spécifique, entretient des affinités avec la théorie du développement durable (Kalala 1993b : 13). Mieux selon Goumandakoye et Bado (1991), « l'aménagement des terroirs en tant que processus d'élaboration et mise en œuvre d'actions concertées pour la mise en valeur des ressources d'un terroir, contribue à la promotion du développement durable » (Goumandakoye & al., 1991 : 23). L'aménagement des terroirs peut être simplement perçu comme un aménagement à l'échelle d'un terroir, conçu et exécuté dans une dynamique territoriale et dans une perspective de développement durable. C'est une réplique locale et concrète des grands principes que soutiennent les concepts d'écodéveloppement (Sachs, 1980, 1981, 1997), d'éco-aménagement (Lacour, 1992, 1994) et de développement durable (CMED, 1987, UICN, 1991).

Si les auteurs sont d'accord sur le fait que l'aménagement des terroirs entretient des liens privilégiés avec l'aménagement du territoire, la nature des liens ne fait pas une unanimité. Ainsi pour Mamoudou (1995), toute idée qui différencie les deux notions relève du «non-sens» (p.8). C'est pourquoi, il prétend confondre les deux notions (p.9). Pourtant les deux notions ne peuvent être confondues. D'abord à cause de la question de leur échelle d'intervention. Douma (1999) soutient que la seule différence entre l'aménagement des terroirs et l'aménagement du territoire reste une simple question d'échelle¹⁰. Alors que

le premier opère au niveau d'un espace plus petit, celui du terroir, l'autre s'applique à un espace plus grand, celui du territoire. Certes la question d'échelle est inévitable dans cette distinction. Elle est cependant insuffisante. Car Sériba¹¹ (1999) soutient «qu'à chaque échelle correspond une problématique donnée avec des préoccupations précises». En effet, dès que l'échelle change, une nouvelle préoccupation peut apparaître. Par exemple les préoccupations en matière d'infrastructures, d'équipements ou de prise en compte de la participation des populations dans la gestion de l'environnement sont bien différentes si l'on se situe à l'échelle locale d'un terroir ou à l'échelle de la nation toute entière. Sous cet angle, l'aménagement des terroirs ne peut se confondre avec l'aménagement du territoire.

Toutefois, malgré la nuance introduite par la question d'échelle et des préoccupations spécifiques, l'aménagement des terroirs et l'aménagement du territoire gardent des liens intimes. Ces deux concepts s'arriment à cause de leur démarche interdisciplinaire, globale et systémique (Wata, 1994 : 54). Ils prennent en compte les facteurs d'ordre socio-économique, politique, technique et écologique¹² dans leur cadre d'analyse. Ils s'appuient tous deux sur les principes de la planification. «L'aménagement du territoire et l'aménagement des terroirs sont tous des processus de planification dont la fonctionnalité dépend principalement d'une bonne coordination multisectorielle et spatiale» (PNUD-UNSO, 1994 : 19). Dans la pratique, l'aménagement du territoire et l'aménagement des terroirs visent à créer un support pour les activités de développement socio-économique dans une logique de protection écologique. Une politique d'aménagement du territoire semble être une condition à la stratégie d'aménagement des terroirs. Car selon Mamoudou (1995), «l'aménagement des terroirs n'aboutit à rien s'il ne s'insère pas dans un cadre cohérent d'aménagement du territoire» (Mamoudou, 1995 : 8).

Si l'aménagement du territoire et celui des terroirs ne peuvent être confondus à cause de leur échelle d'intervention et de certaines préoccupations plus spécifiques, ils se rapprochent et se complètent. Une meilleure articulation des deux notions peut, du moins en théorie, créer des conditions d'émergence d'un développement territorial et durable. Ce qui importe davantage pour nous, c'est

d'indiquer comment l'approche à partir de petites unités territoriales, tout en prenant en compte les problématiques plus générales, oblige à une prise en charge globale et intégrée de toutes les dimensions, de tous les aspects du développement. La micro-territorialité dévoile une concentration de problèmes et de défis de développement qu'il convient de bien intégrer. L'intégration de toutes les perspectives devient immédiatement obligée, sans quoi les discordances sont aussitôt révélées.

L'environnement, le développement et l'aménagement entretiennent des relations privilégiées. Malgré leurs rapports souvent conflictuels (Passet, 95, Lacour, 95), le développement, l'environnement et l'aménagement sont condamnés à s'intégrer et à se soutenir mutuellement. La pratique de l'aménagement, même prise dans le sens le plus strict de planification physique, vise une finalité économique, sociale, voire écologique. Cette triple finalité de l'aménagement, a été largement démontrée par De Montricher (1995).

Pour mieux saisir ces rapports, il faut peut-être remonter à l'étymologie du concept d'aménagement. Selon (Encyclopaedia Universalis 95), le terme «aménagement» dérive du mot «ménage». Ce dernier prend son origine dans le *mentio* latin, c'est-à-dire demeure. Il désigne tout ce qui concerne les soins, la surveillance de ce qui intéresse la maison. Ménager son bien, c'est *l'utiliser de manière que rien ne soit perdu*. Le mot ménage a donné ménagement (art de conduire, de manier) et ce dernier donna aménagement. L'aménagement est à la fois l'action entreprise pour *gérer au mieux les biens* que le résultat de cette action (Encyclopaedia Universalis 95). Donc, à l'origine, le concept d'aménagement renferme les notions de *ménagement*, de *meilleure gestion*, ces mêmes notions que nous rencontrons aujourd'hui dans le discours sur les ressources de l'environnement. Il est intéressant de rappeler que les premières formes d'urbanisme (donc d'aménagement) se sont essentiellement préoccupées des conditions d'hygiène, de santé et bien-être dans les villes. L'ouverture des voies dans les quartiers insalubres, visait non seulement à la circulation de l'automobile mais également et surtout à celle de l'air pour l'aération des demeures et la respiration des habitants. Les actions d'assainissement, d'électrification et la construction d'égouts sont entreprises pour l'amélioration de la santé et du bien-être urbain. La Charte d'urbanisme (plus connue sous le

nom de Charte d'Athènes) adoptée à Athènes en 1933 par l'Assemblée des Congrès internationaux d'Architecture moderne (C.I.A.M.) insistait sur ces aspects sociaux et environnementaux de l'aménagement pour rendre la ville habitable et harmonieuse.

"Le soleil, qui commande à toute croissance, devrait pénétrer à l'intérieur de chaque logis, pour y répandre ses rayons, sans lesquels la vie s'étiole. L'air, dont la qualité est assurée par la présence de verdure, devrait être pur, débarrassé des poussières inertes aussi bien que des gaz nocifs. L'espace, enfin, devrait être largement dispensé" (Le Corbusier, 1957 : 36).

Rappelons que l'un des postulats du congrès d'Athènes retient le soleil, la verdure et l'espace comme les trois matériaux de l'urbanisme. Aujourd'hui encore, l'aménagement est resté fidèle à cette préoccupation d'amélioration du bien-être et de protection de l'environnement. Selon Puissant (1992), l'aménagement a été souvent l'unique et ancien défenseur de l'environnement aux États-Unis ou en Grande Bretagne bien avant la dernière guerre mondiale. Les parcs nationaux, les villes nouvelles ou les «Garden Cities» ont tenté cette synthèse entre protection et animation, entre aménagement de sites et usages organisés de certains lieux (Puissant, 1992, cité par Lacour, 1995 : 25).

Selon Lacour (1995), durant des décennies, c'est à l'aménagement que revenait le soin de s'occuper de la protection des espaces, par la politique des parcs naturels, l'amélioration de la qualité et du cadre de vie, par l'attention accordée aux bruits à l'eau, aux logements : cadre de vie, cadre de ville (Lacour, 1995 : 25). De Montricher (1995) montrait très bien que dans le modèle allemand, l'aménagement a eu une finalité avant tout écologique et environnementale qu'autre.

L'aménagement du territoire entretient également de grandes affinités avec le développement économique. L'aménagement du territoire est avant tout, une intervention voulue sur le territoire. Et puisque le territoire supporte les conditions de développement selon le postulat de la science régionale, l'aménagement du territoire a cherché à créer les conditions de production et de répartition de la richesse. «Dès après la seconde guerre mondiale, selon les États, l'aménagement du territoire devient comme une politique structurelle

destinée à répartir la production de richesse sur l'ensemble du territoire» (De Montricher, 95 : 4). Ainsi, en tant que discipline, science et pratique qui vise à créer un support pour les activités socio-économiques de l'homme, l'aménagement du territoire apparaît comme une condition du développement. Ce développement est économique puisqu'il s'agit de mettre en valeur, de promouvoir, d'assurer une croissance économique, de tirer du territoire quelques revenus (modèle français). Il est également social puisqu'il s'agit de viser le bien être de la population en assurant une certaine qualité des équipements, des services dans un cadre de «vie valorisant» (modèle britannique et allemand). Si l'aménagement est une condition du développement, ce dernier est soutenu par la qualité de l'environnement.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1987) à travers l'entremise du concept de développement durable, a établi un lien intime entre le développement et environnement.

"Environnement et développement ne sont pas deux défis distincts ; ils sont liés pour le meilleur et pour le pire. Le développement ne peut aller de l'avant si la base des ressources ne fait que se détériorer ; l'environnement ne peut être protégé si la croissance ne tient pas compte du coût de la destruction de l'environnement. Ces problèmes ne peuvent être traités séparément dans le cadre d'institutions et politiques fragmentaires. Ils sont imbriqués dans un système complexe de causes à effets"(CMED 1987 : chp.1 : 13).

L'Agence canadienne de développement international (ACDI, 1986), pour sa part soutient que l'expérience démontre que le processus de développement risque d'être inefficace et ses effets positifs de courte durée, si l'on ne tient pas compte de l'environnement (ACDI, 1986 : 9). En effet, on se rend compte que la création d'un environnement plus humain et plus sain peut avoir des retombées économiques (Richardson, 1989). Parce que, «l'environnement est, en effet une dimension du développement» (Sachs 1980 : 39). L'environnement présente de réelles opportunités pour le développement économique, soit en termes d'exploitation directe des ressources, soit en créant des conditions favorables aux activités économiques. Le Rapport Brundtland reconnaît que les considérations économiques et écologiques ne sont pas forcément contradictoires. «Par exemple, les politiques visant à préserver les terres

consacrées aux cultures et à protéger les forêts améliorent les perspectives du développement agricoles à long terme» (CMED, 1989 : 72). Mme Brundtland (1987 : xxii) dans l'introduction au Rapport du même nom, soutient que *«l'environnement est le lieu où chacun de nous vit et le développement est ce que nous essayons de faire pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu. Les deux sont inséparables»*. D'autres auteurs (Puissant 92 ; Lacour, 92 ; Vachon, 96) corroborent la même thèse selon laquelle un environnement de qualité favorise le développement. Maldague (1992) va beaucoup plus loin, en affirmant qu'un environnement de qualité, est un facteur d'équilibre, qui permet de satisfaire les besoins essentiels sur une base durable, qui favorise l'épanouissement des cultures et qui contribue à la paix. Des études empiriques conduites en Europe montrent que l'environnement est un des facteurs importants de localisation des entreprises (Lacour, 1992 : 486).

Une analyse en terme de finalité permet de voir que le développement, l'environnement et l'aménagement convergent vers une même destination. D'une part, puisque le développement est une des finalités de la planification et puisque cette dernière, est le principal instrument de l'aménagement du territoire (Yves Guay 1987), on en déduit que le développement (au sens large) est une finalité de l'aménagement du territoire. «Les finalités et les démarches de l'aménagement et du développement présentent des caractères communs dans les pays du tiers monde et dans les pays industrialisés» (Prod'Homme, 1985 : 38). D'autre part, puisque le développement et l'environnement ne font qu'une même finalité, selon CMED (1987 : chap.1 : 13), alors l'aménagement et l'environnement peuvent constituer la même finalité. Ensuite, puisque l'écologie n'est qu'une composante de l'environnement, l'aménagement et l'écologie peuvent avoir une même finalité. Moyennant l'application des principes du développement durable, de l'écodéveloppement, de l'éco-aménagement, l'aménagement peut alors constituer un outil de couplage entre l'environnement et le développement. De là les oppositions, les contradictions tombent et, le développement, l'environnement et l'aménagement s'intègrent harmonieusement comme le constate Lacour (1992) :

"Vouloir opposer environnement, développement et aménagement relève d'un comportement de myope qui

pénalise gravement ce que l'on veut faire : un développement qualitatif, respectueux de l'environnement. Mais cela veut dire d'abord un développement. Ceux qui croient au développement local, ceux qui œuvrent pour l'aménagement, ceux qui se préoccupent des politiques régionales sont convaincus que la qualité de la vie, un bon environnement quotidien, constituent des atouts majeurs de développement, qui se rangent peut-être parmi les premiers facteurs de localisation... Les écologistes et les environmentalistes ont une ignorance singulière des impératifs du développement et de l'aménagement : aménager ce n'est pas seulement détruire; développer peut être une garantie de qualité de l'environnement. L'environnement devient un argument majeur de développement et d'aménagement, il doit en rester la constante" (Lacour 92 : 486).

Ainsi, Claude Lacour plaide pour le renouvellement du rôle de l'aménagement du territoire dans la problématique d'un couplage nécessaire entre le développement et l'environnement. Il a proposé le concept d'éco-aménagement comme nous l'avons vu. Selon lui, les politiques d'aménagement du territoire doivent non seulement avoir des "arguments économiques" à travers la création de nouvelles richesses pour soutenir la production et la croissance mais aussi et surtout, favoriser et encourager des "innovations technologiques qui réduisent les pollutions, améliorent le bien-être de l'Humanité et de la planète". À travers l'expérience de la Communauté européenne, il explique les grands principes de base de l'éco-aménagement tout en montrant les enjeux pour le couple développement/environnement, de même que les difficultés et les contraintes d'application du concept.

Puisque l'espace économique est enchevêtré au système social (Vachon 1992 : 293) et, étant donné que le système social lui-même s'insère dans un environnement (Richardson, 1989 : 4), on peut, moyennant un savoir-faire organisationnel, méthodologique et instrumental (Puissant 1992 : 393), réussir une forme d'intégration entre les activités socio-économiques et les préoccupations de protection de l'environnement. C'est pourquoi :

«L'aménagement du territoire doit faire la synthèse entre les idées et les crédits, entre le curatif et le prospectif, entre le court terme et le long terme... entre la solidarité et l'efficacité, tout en sachant qu'une action prospective intelligemment

menée peut bien souvent économiser de coûteuses actions ultérieures de replâtrage» (Guigou, 1996 : 834).

Sous cet angle, l'aménagement du territoire est fortement interpellé pour son renouvellement afin d'en faire un outil au service d'une nouvelle approche de développement plus qualitatif et plus participatif. Le contexte actuel est fortement favorable pour soutenir une nouvelle conception de l'aménagement du territoire. Le désengagement actuel dans lequel, sont embarqués les États, les revendications de la société civile pour la décentralisation, la nécessité d'un aménagement écologique, sont des éléments qui militent en cette faveur. Comme le dit brillamment Guigou, il faut «passer d'un aménagement administré à un aménagement concerté».

Cette démarche permet une meilleure concertation de tous les acteurs de la gestion territoriale et favorise un meilleur partenariat entre la société politique et la société civile. C'est dans cette concertation des acteurs et dans ce partenariat entre intervenants, que naissent, avec l'implication des populations, les conditions d'une démocratie à la base condition nécessaire au développement territorial durable.

4.2.5. La nécessaire appropriation par la population

Comme défini plus haut, l'aménagement des terroirs est une démarche globale qui pour aboutir nécessite la participation (Kalala et al. 1992 : 11), la responsabilisation des communautés villageoises dans la prise en charge de la gestion des ressources naturelles pour le développement durable au niveau local (PNUD-UNSO, 1994 : 62) et un climat de partenariat (Goumandakoye, 1991 : 61). Le concept de participation veut accroître une meilleure implication des populations locales dans la définition des objectifs du développement, dans la planification et dans la mise en œuvre de ce développement à travers des actions concrètes initiées par elles et pour elles. L'approche terroir présente de réelles opportunités pour cette participation. D'abord parce que l'on se base de prime à bord sur le savoir-faire et le dynamisme interne des communautés. Ensuite parce que l'on reconnaît le caractère local des ressources exploitées. Cette exploitation se fait selon des règles de gestion coutumière. Enfin parce qu'une participation responsable de la population peut favoriser la

pérennisation des acquis quand l'équipe du projet serait partie. Selon le principe 10 de la Déclaration de Rio, la seule façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés au niveau qu'il convient. En fait, l'approche participative vise essentiellement à restituer à la population une certaine autonomie de décision dans la définition et la mise en œuvre des activités la concernant en matière de développement, d'environnement et d'aménagement. Cette approche participative est un préalable à la responsabilisation de la population.

Le concept de responsabilisation se réfère à l'idée d'une nécessaire capacité de la population à s'assumer face à la continuation des activités mises en œuvre par le projet. On sait qu'un projet ne dure que quelques années. Son retrait nécessite donc un relais que la responsabilisation de la population peut procurer. On a souvent expliqué l'échec de certains projets de développement rural par la non responsabilisation des intéressés. Trop souvent le caractère exogène des interventions fait que la population se sente peu concernée et donc non responsable. De telle sorte que dès la fin du projet, l'expertise locale n'est plus en mesure d'assurer le suivi. Samna (1993) montrait même dans son analyse comment certains projets ont plutôt créé de la dépendance que de libérer la population des contraintes qui freinent son développement. Pour éviter ces écueils, l'approche terroir met davantage l'accent sur la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources dont elles tirent les moyens essentiels de leur existence quotidienne. Dans un contexte où l'État est invité à se désengager, d'aucuns pensent que l'approche est susceptible d'apporter des réponses durables aux grandes questions de développement et d'environnement pour le milieu sahélien (Goumandakoye, 1991 ; Samna, 1993).

Un projet qui met l'accent sur la responsabilisation des populations a plus de chance de réussir que dans le cas contraire parce que les acquis d'un tel projet peuvent se poursuivre sur le long terme. Plus les populations se sentent responsables dans la conduite d'un projet, mieux les enjeux du développement sont compris et plus ce développement peut durer. Parce que le «développement ne peut être durable que s'il est effectivement pris en charge par la population qu'il concerne» (PNUD-UNSO, 1994 : 31). C'est justement pourquoi, la stratégie

de l'approche terroir comme celle de l'écodéveloppement garde l'homme au centre du processus «en tant qu'acteur de la mise en valeur de ressources et transformateur de la niche écologique qu'il occupe, en tant que consommateur et destinataire des biens matériels produits et en tant qu'utilisateur de l'espace» (Passaris, 1980 : 37).

Quant au concept de partenariat, il revient simplement à considérer les paysans comme des partenaires à part entière depuis l'identification des problèmes qui se posent jusqu'à leur résolution avec la collaboration des bailleurs de fonds et des services techniques de l'État. Un contexte de partenariat doit permettre une plus forte mobilisation des acteurs que dans le cas contraire. L'immobilisme et l'indifférence qui ont conduit à l'échec de plusieurs projets prennent en partie leurs racines dans cette attitude voulant faire du technicien «le tout savant», qui sait trouver toutes les solutions sans égard au savoir et savoir-faire des populations. L'approche terroir veut rectifier cette façon de voir et de faire les choses en intégrant les populations dans le processus et en prenant en compte leurs réelles préoccupations. La participation, la responsabilisation et le partenariat visent à réunir les conditions d'une appropriation sociale, politique, économique et technique des projets d'aménagement de terroir. Cette appropriation est perçue comme le principal indicateur de la durabilité du développement recherché.

L'approche "aménagement des terroirs" est avant tout, une stratégie d'intervention en milieu rural sahélien. Son objectif général est d'appuyer les communautés villageoises à réaliser un développement plus global grâce à l'aménagement rationnel de l'espace et la gestion écologique des ressources locales. Comme le dit Hazel, «il fallait que la communauté villageoise émerge comme une instance capable de gérer ses ressources et de les exploiter de façon durable, et même de négocier des ententes de service avec tout intervenant externe disposé à l'épauler dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la dégradation du milieu écologique» (Hazel 1992 : 7). Cette nouvelle approche de développement entend prendre l'homme comme principal facteur autour duquel doivent se greffer les efforts individuels et collectifs de développement. Un tel développement ne peut donc être conçu et planifié de l'extérieur de la

communauté. Un processus ascendant est donc requis pour accroître l'implication, la participation et la responsabilisation des populations (Friedmann et Weaver, 1979 : 219). L'approche se veut ainsi globale et territoriale. Elle est également centrée sur la gestion des ressources naturelles et cherche en même temps une intensification de la production. Elle se base alors sur une démarche axée sur l'implication responsable des populations dans la prise de décision à tous les niveaux du processus de conception et de mise en œuvre de manière à assurer une appropriation plus efficace des processus par ces mêmes populations.

4.3. Les outils opérationnels du développement territorial durable

L'un des défis de notre analyse est de pouvoir véritablement apprécier l'expérience pilote du Dallol Bosso Sud à la lumière du processus de développement territorial durable. Tout projet de cette envergure doit adopter divers procédés opérationnels susceptibles de mesurer ses avancées et ses reculs ou modifications. Nous voulons, avant d'entamer l'analyse empirique du projet Dallol Bosso Sud, préciser certains outils opérationnels du développement territorial durable et spécifier notre propre grille d'analyse.

4.3.1. L'évaluation des incidences environnementales

L'évaluation des incidences environnementales (EIE) est une pratique qui consiste à examiner les incidences probables que puisse occasionner une activité de développement ou d'aménagement avant sa réalisation. C'est une démarche axée sur la prédiction et l'évaluation des incidences des activités humaines sur l'environnement et également sur l'atténuation des dégâts de ces activités. Elle procède généralement au cas par cas. L'évaluation environnementale (EE) quant à elle, se veut un effort de compréhension des éléments et des processus interactifs de l'environnement, y compris les activités humaines, aux fins de la prise de décisions (Gadner, 1990 : 47). Plus concrètement, « les processus d'évaluation environnementale visent à identifier les incidences qu'un projet peut avoir sur le milieu biophysique et social et à présenter les solutions de moindre impact environnemental » (Cotnoir, Maheu et Vaillancourt, 1994 : 107). Les processus d'EE permettent ainsi d'intégrer à la

fois les différents aspects environnementaux et les valeurs humaines et sociétales dans les diverses étapes de l'activité de planification et de prise de décisions.

Depuis 1947, les municipalités de la Grande-Bretagne sont soumises à l'exercice de l'évaluation des incidences environnementales. Mais l'on considère généralement que cette pratique, en tant que processus officiel, a pour origine les États-Unis avec la National Environmental Policy Act de 1969 (Richardson, 1989 : 32). L'EIE est déjà rentrée dans la pratique de plusieurs pays. Par exemple au Canada il existe un bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) créé en 1973¹³. Les provinces canadiennes ont emboîté le pas en créant des bureaux provinciaux¹⁴. Ainsi les grands projets sont soumis simultanément au double processus provincial et fédéral d'évaluation. L'OCDE fait de l'évaluation environnementale une exigence pour les projets de développement et/ou d'aménagement d'une certaine dimension (Lewis, 1993 : 6).

L'une des finalités de l'évaluation environnementale est «d'aboutir à une connaissance des mécanismes qui régissent l'action, pour qu'une fois l'évaluation terminée, les pratiques s'adaptent et s'organisent si nécessaire» (Puissant, 1992 : 395). L'évaluation environnementale est donc un excellent outil de contrôle et d'aide à la décision, dans la mesure où elle permet de cerner, de prédire et d'évaluer les répercussions environnementales des projets. La démarche permet donc de prévenir les effets négatifs des activités de développement et d'aménagement. Mais l'évaluation n'est pas un processus simple. Il est plutôt assez complexe vu la multiplicité des intérêts et des critères en jeu et, la grande interdépendance des phénomènes dont elle traite.

"L'agence canadienne d'évaluation environnementale soutient que pour prendre en considération tous les éléments possibles, il faudrait envisager comme aspects essentiels de l'évaluation environnementale les effets biophysiques, socio-économiques et intergouvernementaux, ainsi que la biodiversité et la durabilité" (Doyle et Sadler, 1996 : 26).

Rees (1990), analysant le cas canadien, regrette la conception actuelle de l'évaluation environnementale qui reste selon lui, plutôt réactive et accessoire

alors que l'économie prend dans les politiques gouvernementales une place prépondérante. *«L'économie y est considérée comme une variable indépendante ou principale et l'EIE comme une variable dépendante ou accessoire. Ce qu'il faut établir, c'est une approche proactive où les exigences de durabilité auront la prépondérance et où le niveau permissible d'activité économique constituera la variable dépendante»* (Rees, 1990 : 149). Pour cet auteur, la conception contemporaine de l'EIE ne favorise pas un processus de développement durable tant et aussi longtemps que l'idéologie reste fortement axée sur la croissance économique. L'auteur propose trois étapes nécessaires pour faire de l'EIE un outil concret de développement durable : 1) étendre le champ d'application de l'évaluation environnementale de manière à circonscrire toutes les activités des secteurs public et privé ayant des incidences écologiques et sociales ; 2) élaborer des méthodes d'évaluation environnementale qui tiennent dûment compte des exigences temporelles (à long terme) et spatiales (sur le plan régional et global) du développement durable et de la gestion des ressources et; 3) instituer des cadres d'évaluation environnementale qui soient ouverts, équilibrés, informés et conçus de façon à promouvoir l'imputabilité politique (Rees, 1990 : 149).

L'élargissement du champ d'application de l'EE, la prise en compte de l'espace, du long terme, l'imputabilité politique, rendent compte des liens importants entre l'évaluation environnementale et l'aménagement du territoire. C'est pourquoi Richardson propose d'intégrer directement la procédure d'évaluation dans le système d'aménagement du territoire comme c'est le cas actuellement en Europe (1989 : 34).

Les principes qui sous-tendent l'évaluation environnementale (faire en sorte que les activités de développement, d'aménagement ne causent pas de dégâts irréversibles) illustrent la nécessité d'une vision globale et intégrée. Il faut aller au-delà du court terme pour intégrer les processus de développement socio-économiques dans une perspective plus large de planification, qui s'ouvre sur le long terme et qui prend en compte les processus naturels. La planification territoriale stratégique et la planification écologique nous apparaissent comme des outils pertinents à privilégier dans cette quête d'harmonisation entre les processus socio-économiques et les processus naturels.

4.3.2. La planification territoriale stratégique¹⁵

Planifier, c'est analyser une situation, définir un but à atteindre, explorer et évaluer différentes options et arrêter un plan d'actions (Lang et Armour, 1980 : 22). La planification est donc une démarche théorique grâce à laquelle on cherche à infléchir une situation donnée dans un sens voulu. Elle vise à transformer la réalité pour la rendre conforme aux désirs et aux aspirations des hommes. L'action de planifier est donc «le contraire d'un simple exercice stérile de contemplation de la réalité» (Guay, 1987 : 29). Selon Mintzberg (1994), «la planification est une procédure formalisée qui a pour but de produire du résultat articulé, sous forme de système intégré de décisions» (Mintzberg, 1994 : 28).

La planification consiste à décider à l'avance non seulement de ce qui sera fait, mais aussi du comment il sera fait et avec quels moyens et en combien de temps. Elle permet d'établir un rapport entre la situation existante souvent non satisfaisante et la situation souhaitée.

La planification peut prendre plusieurs formes : sociale, économique, physique ou spatiale etc. Elle peut être sectorielle par exemple on peut planifier dans divers domaines tels la santé, l'éducation ou la culture. Elle peut se dérouler à différentes échelles : celle de la ville, de la région ou du territoire. À l'échelle du territoire, on parle de planification territoriale ; celle-ci intègre l'ensemble des approches sectorielles. Et quelle que soit sa forme ou son échelle, la planification consiste dans son essence, à se fixer des objectifs et à déterminer et coordonner les moyens d'actions pour les atteindre dans les délais prévus.

La planification est un exercice assez complexe qui obéit à un processus fait d'étapes à suivre. Yves Guay (1987) évoque dix étapes nécessaires dans une démarche de planification¹⁶. Comme processus, la planification vise avant tout l'établissement d'un plan. Le plan étant défini comme un projet élaboré, comportant une suite d'opérations, destinées à atteindre un but (De Courson, 1997 : 465). Par exemple, dans le domaine de l'aménagement urbain, l'exercice de planification amènera à l'établissement du schéma d'aménagement ou du plan d'occupation du sol (POS) ou du plan directeur d'aménagement et de développement.

Ainsi, l'aménagement entretient des liens évidents avec la planification. Selon certaines écoles, l'aménagement du territoire est en aval de la planification. La planification va consister à l'établissement du plan et l'aménagement va consister à la mise en œuvre du plan. C'est pourquoi Yves Guay (1987) a pu poser l'équation *Aménagement du territoire = Planification + Mise en œuvre*. Suivant cette conception, l'aménagement du territoire sera une discipline de planification et de mise en œuvre des activités socio-économiques dans l'espace. Ainsi, l'acte d'aménagement n'intervient qu'après la réalisation des actions (infrastructures, équipements) prévues dans la planification. Cette vision qui place l'aménagement du territoire en aval de la planification sera privilégiée dans cette thèse. L'autre école, celle des Anglo-saxons considère l'aménagement dans le processus même de la planification.

Depuis quelques années, la planification s'est enrichie de nouveaux concepts empruntés à d'autres disciplines. Par exemple, le concept de stratégie¹⁷ s'applique de plus en plus au processus de planification et on parle de planification stratégique. Celle-ci est une approche plus dynamique de planification et vise l'établissement d'un plan stratégique.

Cette approche présente d'intéressantes possibilités d'application dans les différents instruments d'aménagement et d'urbanisme (schéma, plans directeurs) dont les contenus intègrent le plus souvent, à la fois les aspects spatiaux et environnementaux du développement (Puissant, 1992).

Louis Massicot recommande d'ailleurs aux municipalités régionales de comté (MRC) d'adopter l'approche stratégique de planification. Selon lui cette approche :

"Permet d'élaborer un plan d'aménagement du territoire qui sert de toile de fond et oriente le budget annuel de la collectivité, son programme d'immobilisations, la politique locale d'habitation, le programme d'acquisition des terrains.. le programme de développement économique et commercial, le programme de protection de l'environnement, la politique de traitement des déchets, etc." (Massicot, 1993 : 24).

Encadré 4.2. Les étapes du plan stratégique

- | | |
|--|---|
| 1. Analyser les grandes tendances du développement de la collectivité | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Où sommes-nous ? ◆ Et les autres ? |
| 2. Élaborer une vision, fixer des buts devant guider les actions des prochaines années | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Quelle est notre mission, notre raison d'être ? ◆ Qu'attend-on de nous ? ◆ Que devons-nous faire ? ◆ Où voulons-nous aller ? |
| 3. Établir un diagnostic des conditions internes et externes pouvant influencer la poursuite de ces buts | <ul style="list-style-type: none"> ◆ De quoi sommes capables ? ◆ Quels sont nos ressources et pouvoirs, nos forces et faiblesses ? ◆ Qu'avons-nous la possibilité de faire ? ◆ Quelles sont les occasions et contraintes de l'environnement de notre organisation ? |
| 4. Préciser les cibles visées et la stratégie que l'on privilégie pour les atteindre | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Quels résultats voulons-nous améliorer ? ◆ Quels niveaux voulons-nous atteindre ? |
| 5. Préparer un plan d'action préliminaire et prévoir l'établissement d'un réseau de partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Comment agissons-nous : qui ? Quoi ? Quand ? Combien ? Où ? |
| 6. Concevoir un tableau de suivi d'indicateurs pour suivre le développement | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Progressons-nous bien ? |

Source : Massicot (1993 : 11)

Toutefois, la planification stratégique doit dépasser le cadre restreint des MRC pour s'appliquer à tout un territoire, dans ce cas on parle planification territoriale stratégique. On s'appuie généralement sur le postulat que les territoires supportent les conditions du développement et qu'il est possible avec une planification concertée, d'optimiser la mise en valeur des ressources matérielles et immatérielles d'un territoire. Cette conception débouche sur l'idée «qu'il n'y aurait de bonne pratique sans «bons projets» sur des territoires pertinents et conduits suivants les règles de la méthode stratégique» (De Courson, 1997 : 460). Selon cet auteur, la planification territoriale stratégique est une discipline de l'action publique, appliquée à un territoire donné, et qui s'efforce :

1. D'embrasser la totalité d'un territoire, dans toutes ses composantes et dans tous les domaines, spatial, économique, social, politique et culturel;
2. De le mettre en mouvement selon un plan élaboré, concerté et approuvé par les citoyens et les responsables politiques concernés ;
3. De mettre en œuvre ce plan, de façon coordonnée et progressive, selon des règles et un calendrier fixés au préalable. (idem. 466)

Cette forme de planification est très souhaitable parce qu'elle favorise la participation de tous les acteurs et privilégie une démarche plutôt horizontale que verticale. Elle transcende ainsi l'approche traditionnelle de planification. Décider de l'organisation d'un territoire donné, est avant tout un choix d'avenir pour ce territoire et ses habitants. Ce choix majeur, ne peut se faire de l'extérieur de la communauté concernée. Il doit plutôt résulter de l'engagement concerté et de la volonté exprimée de l'ensemble des acteurs. En définitive, il doit être le fruit d'un franc débat émanant d'une concertation entre les acteurs politiques, sociaux et économiques. C'est à l'ensemble de ces acteurs que revient la lourde responsabilité d'engager la communauté et de l'orienter vers des options de futurs voulus en matière de développement, d'aménagement et d'environnement.

4.3.3. La planification écologique

L'orientation des objectifs du développement en fonction d'une nouvelle vision prenant en compte les considérations écologiques et environnementales a émergé comme une préoccupation majeure depuis les vingt dernières années. En effet, la crise environnementale consécutive au développement industriel et à l'urbanisation, a focalisé les esprits vers la pertinence d'intégrer l'écologie dans le processus d'aménagement et de développement. Par exemple dans le domaine de l'environnement urbain, les questions de gestion des déchets liquides et solides, domestiques et industriels se présentent à nous comme de vrais problèmes qui requièrent des solutions durables. Dans le domaine de l'environnement naturel, les questions de déforestation, de désertification, de pollution ou d'assèchement de cours d'eau, exigent également des solutions durables. Devant une telle problématique, il apparaît nécessaire de s'interroger sur les voies et les moyens à emprunter pour introduire l'écologie dans la

planification. Cette démarche est communément appelée «planification écologique».

La planification écologique comme recherche d'une harmonisation des activités de développement avec la nature, a fait l'objet d'une grande réflexion depuis les années 80 (Lang et Armour, 1980 ; Bélanger & Pineau, 1983) pour se poursuivre dans les années 1990-2000 (Lacour, 1992, 1994 ; Puissant, 1992, 1994 ; Passet, 1994 ; De Courson, 1997).

Selon Lang et Armour, la planification écologique est «le processus de préparation à une action réfléchie portant sur l'environnement particulier ou un aspect particulier des ressources naturelles, en vue d'atteindre une amélioration optimale de la capacité et de la qualité du milieu» Lang et Armour (1980 : 22).

Selon Harrison (1977), la planification écologique est décrite comme «planning with and understanding of the natural environment and with a view to integrating human activities into the environment» (cité par Bélanger & Pineau, 1983 : 13).

La planification écologique cherche donc à intégrer l'homme et ses activités dans la nature afin de rationaliser l'occupation du territoire et d'harmoniser les fonctions socio-économiques avec les préoccupations écologiques. Une telle démarche implique alors une orientation des activités de développement et d'aménagement en fonction des contraintes et des potentialités du territoire. Il s'agit de bien rationaliser la localisation des activités humaines dans l'espace tout en intégrant toutes ses composantes. Car «aménager le territoire en omettant une ou plusieurs de ces composantes, ne peut pas se faire sans courir le risque de le voir se détériorer et, en conséquence, de diminuer la qualité globale de l'environnement» (Bélanger & Pineau, 1983 : 11).

La planification écologique, lorsque mise en œuvre dans un cadre global d'aménagement du territoire, peut aider à la reconnaissance et à l'identification des ressources naturelles et à encadrer leur exploitation. Elle offre donc la possibilité de minimiser le gaspillage et la dégradation de ces ressources. En intégrant l'écologie comme une dimension intrinsèque, l'aménagement du

territoire peut ainsi s'orienter vers l'amélioration de la qualité des milieux de vie. Cette qualité est de plus en plus perçue comme un important facteur de développement des territoires. La pratique de l'aménagement doit aller au-delà des seules exigences économiques et/ou fiscales pour s'intéresser de plus près à la qualité de l'environnement. La planification comme démarche consistant à fixer des objectifs et à se donner les moyens de les atteindre dans le moyen et le long terme, semble un instrument incontournable pour l'intégration entre l'environnement, l'aménagement et le développement.

4.3.4. Les plans et schémas d'aménagement

Le développement territorial durable dispose d'autres outils opérationnels encore plus concrets à savoir les plans, les schémas d'aménagement et de développement. Des études empiriques effectuées en Europe ont permis à Sylvette Puissant (1992) d'apprécier le rôle et l'importance de ces outils dans leur capacité de prise en compte l'environnement dans une perspective d'intégration avec le développement et l'aménagement.

Le tableau 4.1 est construit en tenant compte de deux principales préoccupations. La première est appréciée par l'importance donnée à l'environnement dans les divers plans disponibles au niveau des différentes instances. Cette appréciation est inscrite en colonne, allant de la «simple évocation au programme précis et moyens définis». La deuxième appréciation porte sur la nature des actions environnementales. Elle est inscrite en ligne. Elle est faite à partir d'une graduation allant des «actions curatives» aux actions impliquant une mobilisation «sur la qualité de l'environnement».

L'analyse du tableau permet la mise en évidence de deux catégories de plans. D'un côté, on retrouve les plans de développement économiques nationaux, les plans sectoriels et les plans de développement régionaux; ces plans sont encadrés par un trait discontinu. De l'autre côté, on retrouve les plans d'aménagement du territoire, les plans locaux d'urbanisme et d'utilisation du sol et les plans pour des unités naturelles; ces plans sont encadrés par un trait continu.

***Les plans de la première catégorie**

On peut constater que les plans de la première catégorie sont des plans à caractère général.

Tableau 4.1

Modalités de prise en compte de l'environnement dans les documents de planification

	Simple évocation	Évocation et annonce d'objectifs	Annonce d'objectifs et actions concrètes	Programmes précis et moyens définis
Actions curatives		Plans de développement économiques régionaux		
Actions curatives et préventives	Plans de développement économiques nationaux	Plans sectoriels Agric., industries		
Actions préventives et qualitatives			Plans d'aménagement du territoire	Plans locaux d'urbanisme et d'utilisation du sol
Actions sur la qualité de l'environnement				Plans d'unités naturelles Montagnes, côtes

Source : Puissant (1992 : 397)

Par rapport à la première appréciation c'est-à-dire l'importance donnée à l'environnement, ces plans se contentent d'une simple évocation avec souvent quelques énoncés d'objectifs (pour les plans régionaux et sectoriels). Par rapport à la deuxième appréciation, c'est-à-dire la nature des actions environnementales, on constate là aussi que ces plans n'intègrent que des actions curatives et souvent préventives (plans de développement économique nationaux). Ces plans de la première catégorie, ont donc une très faible référence à l'environnement.

***Les plans de la deuxième catégorie**

Le tableau permet de percevoir que les plans de la deuxième catégorie paraissent plus pragmatiques. Suivant la première appréciation, ces plans vont au-delà de l'évocation et du simple énoncé d'objectifs pour contenir des actions concrètes, des programmes précis et des moyens bien définis. Suivant la

deuxième appréciation, ces plans intègrent des actions préventives et des actions sur la qualité de l'environnement. Ces plans ont donc une référence forte à l'environnement. Puissant constate :

"Les plans d'aménagement du territoire, les plans locaux d'urbanisme et d'utilisation du sol, et les plans pour des unités naturelles dépassent l'évocation pour définir des actions, des programmes précis dont les principes tentent d'impulser une dynamique qui, d'une certaine manière, s'apparenteraient aux objectifs du développement durable par l'accent mis sur la prévention, la gestion rationnelle des ressources avec aussi des ambitions plus globalisantes, des choix motivés par la qualité, options qui marqueraient les plans établis pour les «unités naturelles" (Puissant, 1992 : 398).

En mettant l'accent sur la prévention et la gestion rationnelle des ressources naturelles, les plans de la deuxième catégorie intègrent des objectifs de développement durable plus que les plans de la première catégorie ne le font. On peut tenter une explication en s'intéressant à l'objet de ces deux catégories de plans.

De part leur nature, les plans de la deuxième catégorie (c'est-à-dire les plans d'aménagement du territoire, les plans locaux d'urbanisme et d'utilisation du sol, et les plans pour des unités naturelles) sont des formes de planification qui ont un impact spatial très visible et très concret pour être apprécié. Ce sont des plans dont l'action porte directement sur l'espace parce que leur objectif premier est une recherche de cohérence spatiale, de répartition d'activités socio-économiques dans l'espace et de mise en place d'infrastructures et d'équipements. Et parce que leurs actions portent directement sur l'espace et parce que l'espace crée en même temps territorialité, proximité et quotidienneté, ces plans peuvent toucher de près les préoccupations des citoyens. Les différents rapports que les citoyens entretiennent avec leurs territoires, stigmatisent ainsi un certain sentiment d'appartenance et peuvent conséquemment encourager la prise de conscience pour les préoccupations environnementales. *«On constate que pour concilier environnement et objectifs économiques, il faut «partir du territoire» et adapter sa stratégie à la spécificité des différentes zones. Chaque territoire a des particularités et un potentiel qui lui sont propres; c'est à partir de cette spécificité qu'il doit se prendre en charge»*

(LEADER magazine, n°6, 1994 : 2). De même, Puissant constate que les aspects spatiaux et territoriaux constituent une forme de médiation territoriale nécessaire pour favoriser l'intégration (1992 : 399).

Deuxièmement, ces outils d'aménagement mobilisent assez de ressources dans leurs processus d'élaboration et de mise en œuvre. Ils sont plus opératoires et s'attachent à produire des résultats que les citoyens peuvent apprécier. La disponibilité des moyens et cette obligation de résultats peuvent être perçues comme des facteurs favorisant l'intégration.

"Parce que les plans d'aménagement du territoire, les plans locaux d'urbanisme, les plans pour les unités naturelles sont plus opératoires, qu'ils conduisent à des transformations plus visibles que les plans nationaux ou sectoriels notamment, ils peuvent effectivement être plus favorables à l'environnement dont la protection et la valorisation doivent être recherchées" (Puissant, 1992 : 399).

L'intégration entre l'environnement l'aménagement et le développement peut être enrichie et améliorée grâce à l'établissement systématique des documents graphiques qui organisent et encadrent l'occupation et l'affectation des sols. La généralisation de tels documents doit être encouragée. Nous verrons dans la partie empirique de cette thèse, le rôle combien important joué par le schéma d'aménagement des terroirs villageois dans le Dallol Bosso notamment dans la reconnaissance des ressources et la gestion des conflits résultant de l'exploitation de ces ressources.

4.4. Notre grille d'analyse du développement territorial durable

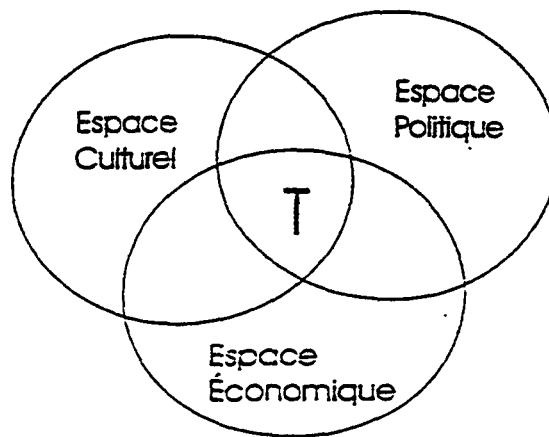
Notre réflexion sur le développement territorial durable s'est inspirée de deux sources notionnelles principales : celle du développement durable et celle du développement territorial. L'analyse du développement territorial doit beaucoup aux travaux de Friedmann et Weaver (1979) qui ont su signifier l'importance de la territorialité et de la communauté de base comme ressort de développement. Selon l'approche développée par ces deux auteurs, la communauté territorialement organisée se situe à l'intersection de trois espaces abstraits : un espace culturel, un espace politique et un espace économique. Ces espaces sont décrits et justifiés comme suit :

- ◆ A common cultural space because the claim to a sufficiency of livelihood implies a moral judgement that will be made only if there exists a tradition of shared symbolic meanings;
- ◆ A common political space, because the equalisation of access to the bases of social power requires a set of political institutions, actors, and roles with respects to which criteria of access may be defined;
- ◆ A common economic space, because the articulation of policies for a sufficiency of livelihood requires a finite set of interdependent productive activities and known levels in the development of productive forces (Friedmann et Weaver, 1979 : 196)

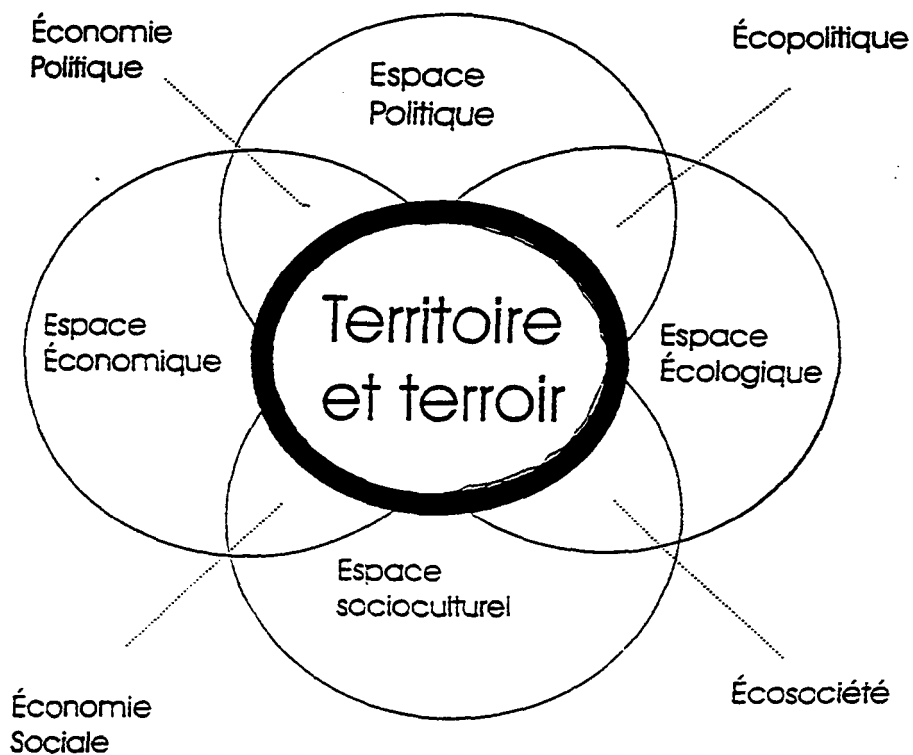
Friedmann et Weaver ont construit un modèle d'interprétation en trois cercles (voir figure 4.1) pour illustrer comment émerge le territoire et comment les différents espaces abstraits s'agencent. Le modèle est intéressant dans la mesure où il intègre à la fois les aspects politiques, socioculturels et économiques dans l'analyse du développement. La contribution est majeure quand on connaît la problématique de la séparation entre l'économique et le socioculturel (voir plus haut).

Cependant, nous constatons que les aspects de la désertification, de la dégradation des ressources renouvelables ne sont pas pris en compte. Or, ces questions sont centrales pour tout processus de développement notamment dans les pays du Sahel.

C'est pourquoi, nous pensons que ce cadre pourra être élargi pour intégrer une quatrième dimension, celle de l'écologie. Nous complétons alors le modèle de Friedmann et Weaver en intégrant l'espace écologique comme facteur structurant du développement territorial (voir figure 4.2). Nous pensons que le développement territorial ne peut plus ignorer cette dimension. Plusieurs auteurs reviennent d'ailleurs sur cette question.

Figure 4.1***Principes d'intégration spatiale du développement territorial***

Selon Friedmann et Weaver (1979 : 197)

Figure 4.2.**Principes d'intégration spatiale du développement territorial durable**

Établi par l'auteur @dam. 1998

"Les dynamiques territoriales se réalisent dans la quête d'une nouvelle écologie des lieux, dans la recherche d'un nouvel équilibre entre les impératifs économiques et besoins sociaux d'une communauté localisée. Nous sommes ici reconduits à cette reconnaissance nécessaire entre les capacités de support des écosystèmes et la satisfaction des besoins fondamentaux actuels et futurs des populations territorialisées" (Dionne, 1996 : 246).

Notre cadre d'analyse intègre alors quatre espaces abstraits : l'espace économique, l'espace social, l'espace politique et l'espace écologique (figure 4.2). Les territoires et les terroirs émergent à l'intersection de ces quatre espaces. «Le territoire, nous dit Raffestin est généré à partir de l'espace, il est résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un programme) à quelque niveau que soit» Raffestin (1980 :129). Ainsi, chaque acteur porte nécessairement un projet puisqu'il projette sur l'espace une représentation qui traduit le sens et le contenu qu'il donne au territoire. Cet espace «territorialisé» est donc un milieu de production, un milieu social et communautaire où se nouent des relations, où se croisent et se confrontent des désirs, des sentiments, des manières de voir, de faire et d'agir. C'est un milieu qui porte les ressources naturelles¹⁸. Ces ressources constituent la base de la production. Le territoire est construit à travers la dynamique de l'interaction des représentations et des actions des acteurs. C'est un produit des interventions et des activités socio-économiques et politiques sur l'espace.

L'interface entre les espaces n'est pas étanche. Par exemple entre l'espace politique et l'espace écologique se trouve localisé *l'écopolitique*, qui symbolise l'avènement d'une nouvelle culture politique, qui tient compte de l'écologie en particulier et de l'environnement en général (Le Preste, 1997).

L'écosociété, à l'interface entre l'espace écologique et l'espace socioculturel, symbolise l'avènement d'une société plus soucieuse et plus responsable des questions écologiques.

L'économie sociale, à l'interface entre l'espace social et l'espace économique, apparaît comme une nouvelle voie permettant d'établir une passerelle entre l'économie et la société. C'est une troisième voie entre l'économie capitaliste et l'économie publique (Batifoulier, 1985).

L'économie politique (political economy), à l'interface entre l'espace économique et l'espace politique marque un lien entre l'économie et les choix politiques (Marx, 1867).

La prise en compte simultanée des quatre dimensions de notre grille d'analyse nous permettra de mieux rendre compte de la dynamique globale du développement territorial durable en exercice dans l'expérience nigérienne de Dallol Bosso Sud. C'est du moins notre questionnement hypothétique principal.

** * **

Nous avons utilisé le terme de développement territorial durable pour qualifier notre approche visant l'intégration entre l'environnement, l'aménagement et le développement. Les écrits scientifiques traitent généralement soit du développement territorial soit du développement durable. Ils ne traitent pas encore de développement territorial durable. Pourtant, ce concept nous est apparu nécessaire pour l'intelligibilité de la dynamique du développement global. Nous expliquons.

Lorsque l'on approfondit la réflexion sur le développement territorial, on réalise de prime abord la volonté de donner un rôle essentiel aux acteurs des milieux concernés afin de faire du territoire la source du développement (Aydalot, 1985 : 146 ; Gagnon, 1994 : 11). On constate une forte préoccupation pour la spatialité des activités (Friedmann et Weaver, 1979 : 196 ; Sachs, 1980 : 33), mais aussi on perçoit un souci constant pour l'amélioration du sort des communautés, l'amélioration de leur bien-être grâce à leur mobilisation, leur implication et leur responsabilité dans le processus du développement de leur territoire (Friedmann, 1992 : viii). Finalement le développement territorial est présenté comme un développement dans lequel les communautés socioculturelles se réapproprient leurs territoires. Malheureusement, les écrits scientifiques intègrent très peu la dimension écologique dans l'analyse du développement territorial. Un bel exemple de cette non-prise en compte de

l'écologie est illustré par l'approche territoriale développée par Friedmann et Weaver en 1979 (voir figure 4.1).

D'autre part, les analystes présentent plusieurs critiques du développement durable. Nous en avons grandement parlé dans l'étude de ce concept au chapitre 3. À notre avis, une des plus grandes insuffisances de ce concept est sa grande concentration sur le respect des ressources naturelles sans trop insister sur la réappropriation socio-politique des territoires par les communautés socioculturelles. Cela est fort compréhensible quand on sait que ce concept découle de la tradition conservacionniste de l'Union internationale pour la conservation de la nature. «Le développement soutenable signifie ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui nous font vivre» (CMED, 1989 : 53). Bien sûr le développement durable a insisté sur la solidarité intergénérationnelle et l'équité mais il a trop souvent ignoré les implications spatiales des activités humaines sur les communautés pour lesquelles les ressources naturelles sont exploitées.

Nous pensons ainsi que le développement territorial durable offre un cadre pertinent permettant d'intégrer à la fois la perspective de respect des communautés socioculturelles défendue par le développement territorial et la perspective de pérennité des ressources naturelles défendue par le développement durable. Les concepts d'écodéveloppement, d'éco-aménagement et surtout le concept d'aménagement des terroirs illustrent bien cette possibilité. En effet, ce dernier concept désigne l'organisation rationnelle de l'espace pour une meilleure mise en valeur des ressources des milieux (eau, sols, forêt), la mise en place d'équipements et d'infrastructures en vue du développement et l'organisation socio-politique des communautés villageoises. Quant au concept de terroir, il illustre bien la préoccupation d'ancrer le développement dans le milieu. Le terroir est en effet perçu comme une portion restreinte d'un territoire, appropriée et gérée par une communauté locale, comme un lieu de socialisation, comme un milieu de vie, de production et comme l'unité de base pour la gestion des ressources naturelles. Ce concept de terroir traduit bien la nécessité d'un ancrage territorial.

Avant de procéder à la l'analyse de l'expérience, il nous importe de préciser la stratégie nigérienne d'aménagement et l'importance du projet Dallol Bosso Sud dans ce contexte. C'est l'objet du chapitre suivant.

¹ Le concept d'écodéveloppement a été proposé par Maurice Strong, à l'occasion de la Conférence des Nations sur l'environnement humain, tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972 (Le Prestre 1997). Depuis cette date, ce concept a fait l'objet de préoccupations de recherches tant théoriques et qu'empiriques. Sachs Ignacy, y a consacré beaucoup d'énergie avec la publication d'un premier livre en 1980 (stratégies de l'écodéveloppement), suivi d'un autre en 1981 (initiation à l'écodéveloppement) et d'un troisième en 1997 (l'écodéveloppement : stratégies de transitions vers le XXI^e siècle). D'autres recherches se sont poursuivies à travers le monde, surtout auprès des communautés de base. Plusieurs expériences ont été menées en milieu sahélien, notamment au Niger, au Mali et au Burkina Faso (Perelli 1992), également en Tanzanie et même en France (Passaris, 1980). L'écodéveloppement a donné un important point de départ pour l'opérationnalisation du principe d'intégration environnement / développement / aménagement.

² La déclaration de Cocoyoc a été adoptée par les participants au Symposium sur les modèles d'utilisation des ressources : stratégies pour l'environnement et le développement organisé par le PNUE et la CNUCED en 1974.

³ Émission *Le Point* de Radio Canada, en date du vendredi 26 novembre 1999. Le scandale de la vache folle et celui du poulet à la dioxine en disent long sur les menaces potentielles de cette industrie qui privilégie la quantité sur la qualité.

⁴ On appelle effet externe, un effet engendré par l'activité d'un agent économique qui a des retombées positives ou négatives sur celle des autres sans que ni l'un ni l'autre n'en paye le coût. L'internalisation consiste à faire supporter les coûts collectifs ou sociaux de ces effets par ceux qui les engendrent (Harribey, 1998 : 40)

⁵ Conférence de Claude Lacour sous le thème *Évolution des espaces régionaux, enjeux territoriaux et défis de la science régionale*, tenue à Rimouski le 29 novembre 1999.

⁶ Projet de productivité dans les années 60-70, projet de développement rural intégré dans les années 70-80 et les projets micro-réalisations encore en cours.

⁷ Le séminaire de Nouakchott a évoqué plusieurs problèmes rencontrés dans les initiatives de développement à la base depuis les années 70. Par exemple les actions entreprises dans le cadre de ces initiatives étaient sectorielles, ne prenaient pas en compte la diversité géographique des écosystèmes et étaient axées sur la promotion de solutions à court plutôt que sur le long terme.

⁸ Dans la suite de ce travail nous parlerons plutôt de «d'approche terroir» pour désigner les deux et, chaque fois que la précision s'impose, nous préciserons.

⁹ CILSS : Comité Inter-État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel. Cet organisme regroupe neuf pays : le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

¹⁰ Entretien personnel avec un agent de la direction de l'aménagement du territoire, Niamey, avril 1999.

¹¹ Entretien personnel avec un agent de la direction du développement régional, Niamey, avril 1999

¹² Voir De Montricher, (1995) pour l'aménagement du territoire et Kalala & al. (1993) pour l'aménagement des terroirs.

¹³ Le gouvernement fédéral a adopté officiellement la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) et l'a proclamée en janvier 1995. Au paravent, et depuis 1984, le processus fédéral d'évaluation environnementale était réglé par des décrets du Cabinet (Doyle et Sadler, 1996 : 5).

¹⁴ Au Québec, sous l'égide du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), les promoteurs d'un projet de développement ou d'aménagement (Barrages hydro-électriques, routes

par exemple) doivent se soumettre à une procédure d'évaluation environnementale avec des audiences publiques.

¹⁵ - Malgré les critiques dont la planification fait l'objet de la part de certaines écoles de pensée, nous pesons comme Bélanger et Pineau (1983) que «l'anarchie du laisser-aller s'avère incapable d'assurer une qualité optimale de l'environnement». La prise en compte des questions écologiques et environnementales rend nécessaire la planification.

¹⁶ Selon Guay (1987), les étapes de la planification sont : 1) Établir clairement les problèmes à résoudre; 2) définir les finalités (les buts) à atteindre; 3) inventorier les moyens d'intervention disponibles; 4) analyser et estimer l'efficacité de ces moyens pour atteindre les finalités; 5) déterminer les objectifs concrets et réalistes en tenant compte de l'efficacité des moyens disponibles; 6) choisir et décider de l'ordre des priorités, compte tenu de l'urgence des problèmes à résoudre; 7) hiérarchiser les objectifs selon l'ordre des priorités; 8) sélectionner et retenir les moyens d'intervention les plus appropriés; 9) choisir l'échéancier de réalisation; 10) prévoir un système d'actions contrôlées, coordonnant les moyens d'intervention retenus et assurant l'atteinte des objectifs hiérarchisés dans les délais prévus (p 30).

¹⁷ Empruntée au vocabulaire militaire, la stratégie est définie comme le déroulement dans le temps d'une action coordonnée (De Courson, 1997).

¹⁸ Les ressources naturelles comprennent d'une part les ressources biologique (eau, végétaux, animaux) minérale et énergétique. Certaines ressources comme l'eau potable, le sol, la forêt peuvent se renouveler. Généralement on s'attend à ce qu'une exploitation rationnelle favorise le renouvellement et même l'accroissement de ces ressources.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE 5

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU NIGER

ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'islamisation de la zone au VII^{ème} siècle (Hamani, 1980), la constitution des empires du Ghana, du Mali, du Gao (Diakité, 1985), la formation des États Houassa et Kamen-Bornou (Salifou, 1977) et la colonisation vers la fin du XIX^{ème} siècle, ont façonné à des degrés différents l'organisation territoriale du Niger actuel. Les stratégies d'accès, de contrôle et d'appropriation de l'espace et de ses ressources se sont multipliées dans un contexte dual de gestion foncière (le droit moderne vs le droit coutumier). La rationalité économique de l'organisation de l'espace introduite par le colonisateur, devait contribuer à une recomposition (Afrique occidentale Française, Afrique Orientale Française) puis à une décomposition territoriale (découpage en territoires, en provinces, en départements et arrondissements) des zones colonisées. Sans se nommer, une stratégie d'aménagement du territoire était déjà en place bien avant l'indépendance et a été plus ou moins soutenue en fonction des options de développement retenues.

Nous voyons déjà toute la complexité des entreprises d'aménagement en ce qu'elles servent de marquage de l'homme sur son territoire. Faire l'histoire de l'aménagement du territoire nigérien équivaldrait à faire l'histoire du pays. De manière spécifique et contemporaine, il faudrait faire l'histoire de l'organisation territoriale au Niger.

L'aménagement contemporain du territoire nigérien qui s'inscrit dans une logique étatique de rationalité économique et de modernisation du pays, est maintenant institutionnalisé avec la création d'une direction et d'une commission nationales, d'un secrétariat permanent et d'un comité interministériel. Le projet de loi qui est encore en instance d'adoption, est le dernier acte politico-juridique qui confère à l'aménagement du territoire une finalité à la fois politique, sociale, économique et environnementale.

5.1. L'institutionnalisation de l'aménagement du territoire au Niger

Dans son analyse de l'aménagement du territoire en Europe, De Montricher (1995 : 6) soutenait la nécessité d'une structure d'autorité chargée d'organiser la cohérence du territoire. Une telle structure s'est en fait imposée dans plusieurs pays à travers le monde. Ce fut le cas de la TVA aux USA dans les années 40 (1933), de la DATAR en France dans les années 70 (1963). Au Québec c'est l'OPDQ qui a assumé une telle responsabilité à partir de 1969. Au Sahel, vers la même époque des institutions ont été mises en place dans le cadre de l'organisation de l'espace sous-régional en vue du développement socio-économique. On peut citer entre autres le Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS)¹, l'Autorité du Liptako-Gourma², l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S)³. Au Niger, les institutions pour la planification du développement et l'organisation du territoire national remontaient à l'époque coloniale.

5.1.1. Mise en place des institutions en charge de l'aménagement

C'est la loi n°46-860 du 30 avril 1946 qui a introduit le principe d'une planification globale pour les colonies françaises. En vertu de cette loi, le Ministre de la France d'Outre-mer reçut le mandat d'établir pour les territoires relevant de son autorité des plans de développement économique et social portant sur une période de dix années. Dans l'esprit de la loi, les pays colonisés doivent subir de radicales transformations pour leur passage nécessaire en de territoires modernes. «Ces plans comporteront la transformation de ces territoires en pays modernes pour tout ce qui concerne leur équipement public et privé et engloberont la production, la transformation, la circulation et l'utilisation des richesses de toute nature desdits territoires⁴»

La vision modernisatrice des colonies va conduire à la mise en place de structures chargées de l'application de la loi dans les territoires sous colonisation française. Ce qui amena à la création du ministère des affaires économiques et du plan (MAÉP) le 20 mai 1957. Ce ministère fut confié pour la première fois à Amadou Aboubakar dans le cas du Niger (Chouteau, 1981 : 2).

À partir de 1960, le ministère des affaires économiques et du plan va connaître une majeure restructuration devant le scinder en deux instances distinctes ; l'une chargée des questions économiques (le ministère des affaires économiques) et l'autre de la planification (le Service du plan). Le Service du plan fut transféré au Commissariat général au plan (CGP) créé 18 juin 1960⁵.

Après l'indépendance de 1960, le Commissariat général au plan fut rattaché à la présidence de la République. Il sera remplacé en 1965 par le Commissariat général au développement (CGD), intégrant aussi le Commissariat général à la promotion humaine qui datait de février 1964 (Dieter, 1990 : 5). À partir de janvier 1972, le Commissariat général au développement fut rattaché au secrétariat d'État à la présidence avant sa dissolution en septembre 1972.

Après la dissolution du Commissariat général au développement, l'exercice de

planification sera confié au ministère du développement et de la coopération. Ce ministère devait céder la section "Coopération" au ministère des affaires étrangères à partir du 22 avril 1974 soit une semaine après le premier coup d'État militaire. La relève fut prise par le ministère du plan lors du remaniement ministériel du 21 février 1976. L'ensemble des services chargés de la planification seront finalement intégrés à ce ministère. Et malgré quelques légères modifications dans les attributions, la fonction de planification n'a pas quitté ce ministère depuis sa création à nos jours.

Il faut également signaler la création d'organes consultatifs chargés de régler les problèmes de coordination entre les différents ministères et de gérer la cohérence des décisions prises. Il s'agit entre autres des organes suivants : la Commission de l'eau et celle de développement des collectivités territoriales en 1965 ; le Comité de développement rural en 1968 ; le Conseil consultatif national du plan en 1970 ; le Comité interministériel de développement régional en 1970 et le conseil national du développement créé en 1974 (Dieter, 1990 : 7 ; Aoudi, 1992 : 17). La plupart de ces organes sont des structures interministérielles ayant joué d'importants rôles dans l'harmonisation des différents secteurs de la politique de l'État.

Nous avons parlé jusque-là que des structures chargées de la planification socio-économique sans faire référence à celles en charge de l'aménagement du territoire. En fait, jusqu'au milieu des années 1970, ces structures furent confondues. La planification du développement dans l'esprit de la loi coloniale de 1946 (dont il était question plus haut) visait à mettre en place des infrastructures et des équipements pour la modernisation du pays. La construction des routes, des aéroports de même que celles des hôpitaux, des écoles fut à chaque fois inscrite dans les différents plans. Ainsi l'aménagement du territoire se faisait de façon implicite et utilisait la planification économique comme instrument. La politique d'aménagement du territoire sera beaucoup plus explicite à partir de 1970 avec notamment la création de la direction du développement régional et de l'aménagement du territoire (DDRAT). Des

structures régionales (les services de développement régional et de l'aménagement du territoire) verront également le jour et leur mise en place s'est poursuivie jusqu'en 1977 (Diakité, 1985 : 144 ; Douma, 1997 : 4).

En 1993, la direction du développement régional et de l'aménagement (DDRAT) a été scindée en deux directions. La direction du développement régional et local qui reste rattachée au ministère du Plan et la direction de l'aménagement du territoire qui sera intégrée au ministère de l'Équipement et de l'Habitat⁶. L'ancrage institutionnel de l'aménagement du territoire allait finalement atterrir au sein du ministère de l'intérieur à partir de 1995⁷.

La création d'une direction spécifique en charge de l'aménagement du territoire va donner un nouvel essor à la politique nigérienne d'organisation territoriale. La direction présenta en 1993⁸, une proposition de politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) qui est restée lettre morte car l'aménagement du territoire devait changer de tutelle institutionnelle en 1995. Une nouvelle proposition de politique nationale fut présentée en mars 1997 et consignée dans un document ayant fait l'objet d'un atelier national de réflexion sur l'aménagement du territoire⁹.

La mise en place des structures en charge de l'aménagement du territoire s'est poursuivie avec notamment la création d'un Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) et d'une Commission nationale d'aménagement du territoire (CNAT). C'est le décret n°96-066bis/PCSN/MI/AT/ du 14 mars 1996 qui institua le CIAT comme organe de décision et d'orientation de la politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT). Le CIAT sert d'instance aux arbitrages interministériels en plus de veiller à la cohérence de la politique nationale d'aménagement du territoire avec les autres politiques de l'État (article 2 du décret). La CNAT quant à elle, est instituée par le décret n°96-066/PCSN/MI/AT/ du 14 mars 1996. La CNAT est une structure technique et multidisciplinaire. Sa mission est "d'œuvrer à une meilleure connaissance du territoire nigérien, à travers la localisation, l'évaluation des ressources et des

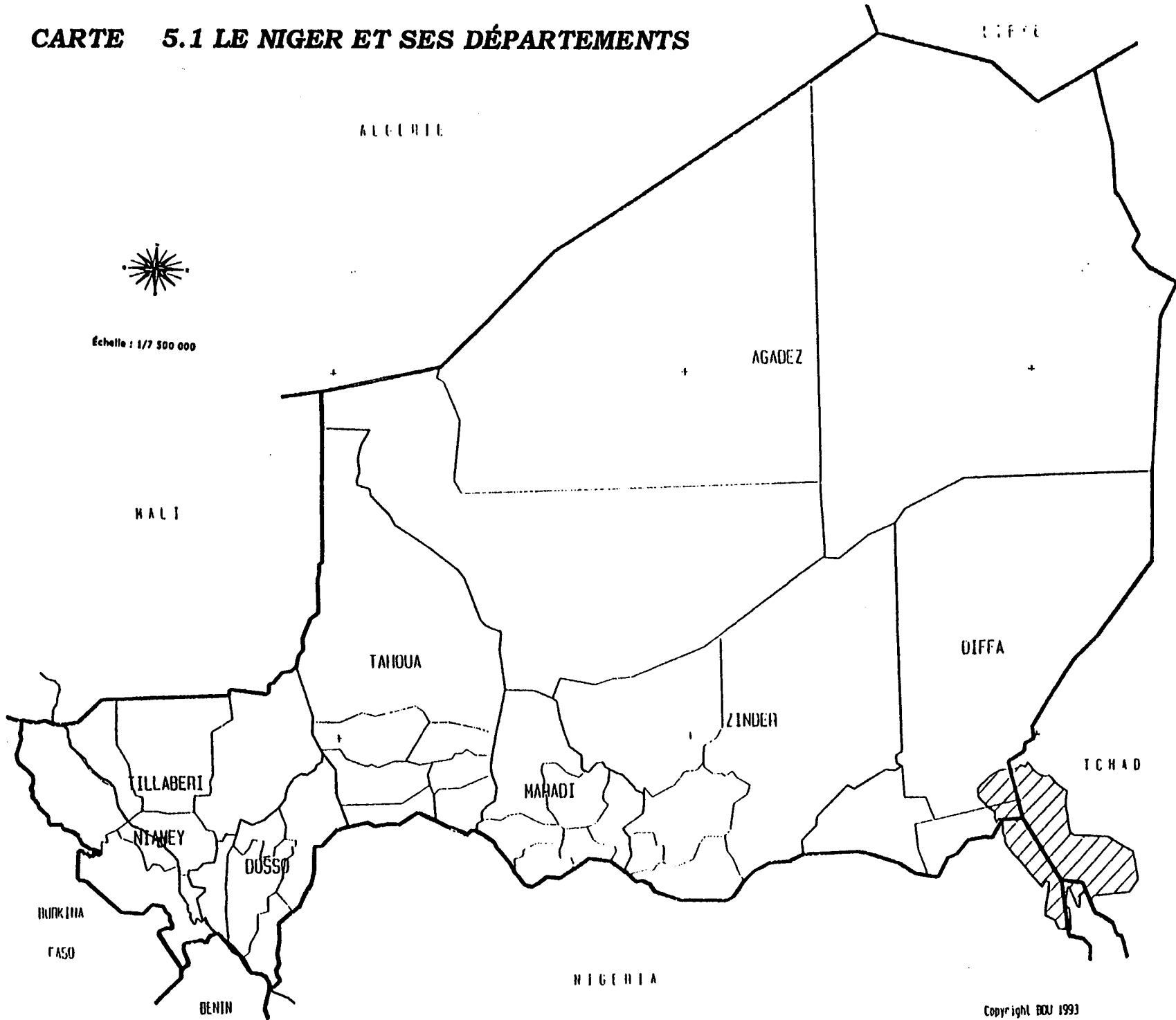
potentialités d'une part, l'identification des contraintes naturelles, humaines et économiques qui entravent le développement, d'autre part¹⁰". La CNAT comprend un président, un secrétariat permanent et 47 membres issus des différents départements ministériels. Au niveau régional, le décret n°96-066/PCSN/MI/AT/ du 14 mars 1996 créa des Commissions régionales et sous-régionales au niveau de chaque département et arrondissement chargées de conduire la politique d'aménagement du territoire. Ces commissions régionales attendent toujours de voir le jour car la direction de l'aménagement n'est toujours pas représentée en région (Douma, 1997 :11).

5.1.2. Le découpage territorial et la décentralisation comme modalités pratiques d'aménagement du territoire

L'organisation territoriale du Niger a bien évolué. Au début du XV^e siècle, elle était centrée autour du sultanat de l'Aïr au Nord et de l'autorité de l'État de Kamen dans l'extrême Est du pays. Le Sud-Ouest du pays, plus précisément la zone du fleuve vivait sous l'influence de l'empire Songhaï qui atteint son apogée vers la fin du XV^e siècle. Au XIX^e siècle, le sultanat de Damagaram développa son influence sur l'Est du pays¹¹. Le Centre-Est passa aux mains du Gobir-Fadama et Katsina indépendant (Salifou, 1977 : 98). Cette organisation territoriale va être profondément modifiée avec la pénétration coloniale. La colonie du Niger qui correspondait au III^e Territoire militaire sera divisée en régions, elles-mêmes subdivisées en cercles et en secteurs (Hamani, 1980 : 30). Lorsque le Niger a été érigé en colonie autonome en 1922, le pays sera à nouveau réorganisé en cercles, en subdivisions et en postes administratifs. Les réformes administratives entreprises au lendemain de l'indépendance confèrent au Niger sa configuration territoriale actuelle.

CARTE 5.1 LE NIGER ET SES DÉPARTEMENTS

200



Echelle : 1/7 500 000

MALI

ALGERIE

AGADEZ

TAHOUA

ZINDER

DIFFA

TCHAD

ILLABERI

NIAMEY

DOSSO

MARADI

BENIN

LIBYIE

NIGERIA

Copyright BOU 1993

5.1. 2.1. Les réformes administratives depuis 1961

Les deux principales réformes administratives de la période post coloniale furent celles issues de la loi n°61-50 du 31 décembre 1961 et de la loi 64-023 du 17 juillet 1964. Ces deux lois ont permis de jeter les bases essentielles de la décentralisation et de la déconcentration administratives perçues comme des moyens favorisant la participation des populations au développement.

En effet, au lendemain des indépendances des années 60, ce développement apparaissait comme une priorité nationale dans tous les pays. La préoccupation va se traduire par des réformes conséquentes pour accélérer son processus. Au Niger, jusqu'au 31 décembre 1961, le pays a gardé l'organisation territoriale héritée de la colonisation avec 16 cercles, 13 postes administratifs et 3 communes (Niamey, Zinder et Maradi). Avec l'adoption de la loi 61-50 du 31 décembre 1961, portant organisation des collectivités territoriales, les cercles et les subdivisions hérités de la colonisation ont été érigés en Circonscriptions territoriales. La plus grande innovation apportée par la loi est qu'elle confère aux 31 Circonscriptions territoriales, la personnalité morale et l'autonomie financière. Le chef de la Circonscription devient, dans son entité administrative, le dépositaire des pouvoirs de la République. Une autre contribution non moins importante, est l'institution dans chacune des unités administratives d'un conseil de circonscription dont des membres sont élus au suffrage universel. Leur nombre varie en fonction de la population.

Toutefois, malgré tous les pouvoirs donnés aux collectivités, le constat est que, dans les faits, la pratique de leur gestion n'a pas changé par rapport au système légué par la période coloniale. Par exemple malgré les dispositions de la loi, les 16 cercles n'ont pas disparu et ont continué à administrer les anciennes subdivisions. Esprit paternaliste, rigidité aux changements, fragilités structurelles ou faiblesses institutionnelles, l'un dans l'autre la rupture avec l'organisation territoriale coloniale n'a pas eu lieu. La réorganisation de décembre 1961 a été une phase prélude à une étape plus pragmatique et plus ambitieuse : la réforme de 1964.

Cette réforme du 17 juillet 1964 sera la plus déterminante et aura plus d'implications régionales et locales. Elle recherchait selon le législateur, l'institution d'une véritable "administration de développement". Elle constitue la base et l'essence de l'organisation du territoire national à nos jours¹². Elle est consacrée par la loi 64-023 du 17 juillet 1964 portant création des Circonscriptions administratives et des collectivités territoriales.

Le découpage du pays en différents échelons territoriaux, a été perçu dans la loi 64-023 comme une stratégie de rapprochement entre les administrateurs et les administrés. On défendait l'idée qu'un tel découpage est nécessaire pour la planification de la localisation et de l'implantation des activités socio-économiques dans les différentes régions. Le territoire national a alors été divisé en circonscriptions administratives appelées départements, arrondissements et communes¹³. Les arrondissements et les communes sont érigées en collectivités territoriales, c'est-à-dire des instances dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Chaque département est dirigé par un préfet qui représente l'autorité de l'État. Le préfet contrôle également les activités des différents services déconcentrés des ministères et exerce un pouvoir de tutelle sur toutes les collectivités territoriales du département. Le sous-préfet représente l'État au niveau de l'arrondissement. La commune est dirigée par un maire.

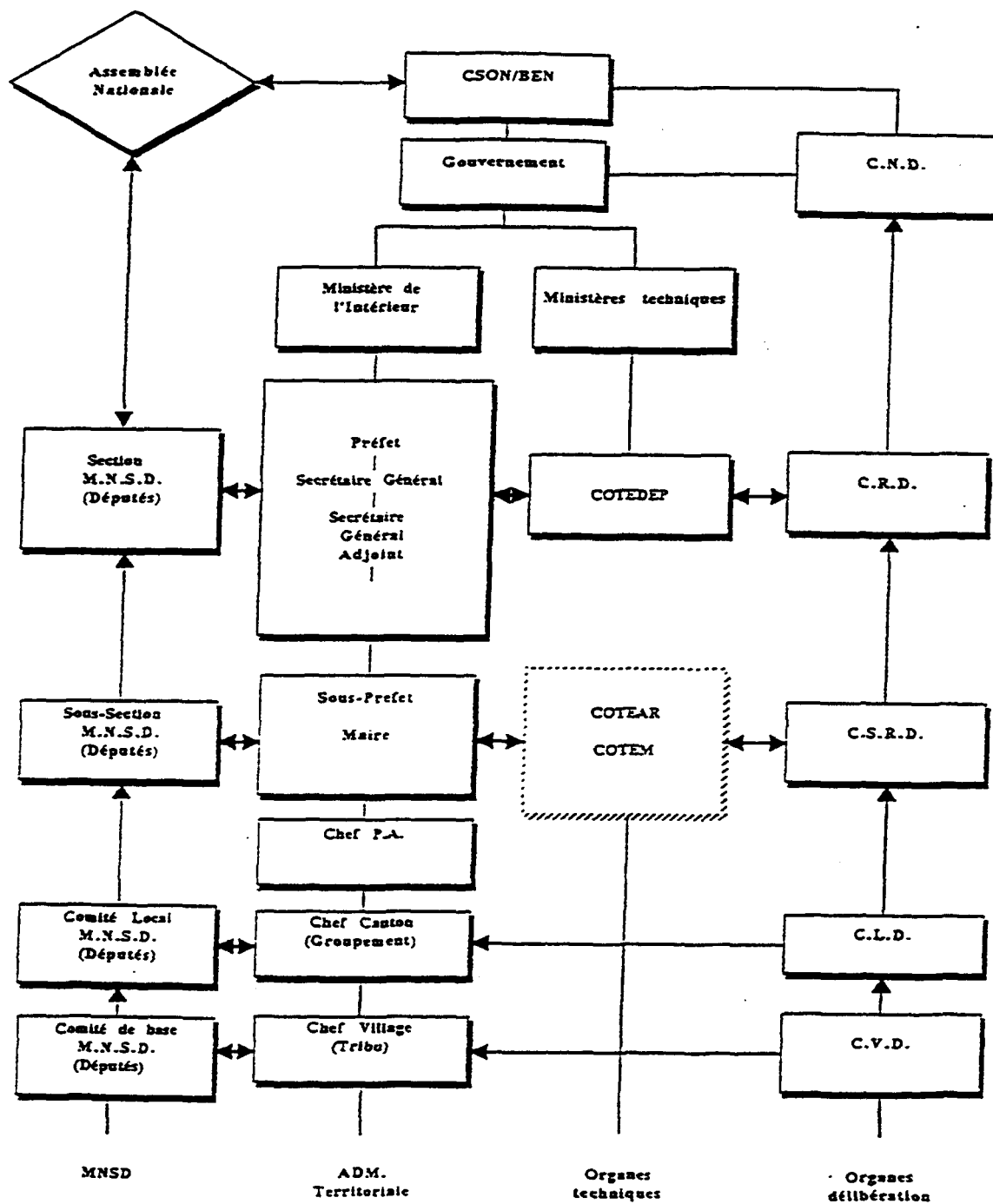
À l'échelon des collectivités territoriales, la loi institue deux organes : le conseil d'arrondissement ou municipal d'une part et la commission exécutive d'arrondissement ou municipale d'autre part. Le conseil règle par ses délibérations les affaires de la collectivité et prend à cet effet, toutes les dispositions utiles pour assurer l'ordre, la sécurité, la salubrité publics. Il vote également le budget et examine les comptes de l'arrondissement ou de la commune. Il crée au besoin les services ou les établissements et en détermine les attributions. La commission exécutive quant à elle, est un organe d'exécution. Elle est présidée par le sous-préfet ou le maire qui est assisté par les autres membres élus par le conseil. Elle exécute les décisions du conseil (sauf les règlements de police), assure l'instruction des dossiers à présenter au conseil ;

exécute le budget ; assure l'administration des établissements ; gère les revenus et approuve les marchés. Les collectivités territoriales collectent les impôts et les diverses taxes en conformité avec la loi de finance.

Au niveau du département¹⁴, la loi du 17 juillet (article 13), a institué un organe de participation : la commission consultative départementale (COCODEP). Elle est présidée par le préfet du département et composée des sous-préfets, des maires et des membres désignés par les conseils. La COCODEP donne son avis sur toutes les questions relatives au développement du département et peut émettre des vœux dans les programmes et plans nationaux.

Dans le souci de bien organiser, programmer et coordonner les actions du développement régional et, vu les exigences techniques que cela sollicite, il fut institué dans chaque département un comité technique départemental (COTEDEP)¹⁵. On peut dire que le COTEDEP est l'instance supérieure de la région en matière de développement socio-économique. Il vise la coordination et la meilleure collaboration entre les différents services et organismes d'intervention. Il donne son avis en matière de conception et d'exécution des programmes de développement. Présidé par le préfet, le COTEDEP est composé des députés de la région, des sous-préfets, des maires, des chefs services du département et de ceux des arrondissements. La tenue des COTEDEP a vu la participation de regroupements socio-économiques (structures coopératives) et d'associations socioprofessionnelles (chefs traditionnels, des syndicats) avec l'événement de la Société de développement. Au niveau sous-régional, un comité similaire a été mis en place : le Comité technique d'arrondissement (COTEAR). Il est investi des mêmes fonctions que le COTEDEP mais à l'échelle de l'arrondissement.

**FIGURE N°5.1 : ORGANISATION TERRITORIALE DU NIGER ET
ORGANES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT**



Fisette et Sabou (1990)

De ce qui précède, il ressort une certaine volonté politique de promouvoir le développement régional et local grâce aux réformes administratives. L'institution des différents organes visait à accroître la participation des acteurs des différents paliers. Les organes administratifs régionaux et locaux mis en place constituent non seulement un prolongement institutionnel de l'appareil étatique mais également des cadres de promotion, d'animation, de gestion de la politique régionale.

Les collectivités territoriales occupent une place et un statut particuliers dans l'administration territoriale nigérienne. Toutefois, ce statut particulier n'est pas sans évoquer une certaine ambiguïté, puisque ces collectivités territoriales font également partie intégrante de l'armature administrative de l'État. Cette ambiguïté est bien illustrée par la nomination des sous-préfets et des maires par le pouvoir central. C'est ainsi que sous-préfets et maires exercent simultanément des responsabilités de représentants locaux de l'État et de chefs circonscriptions locales. L'absence d'une culture de démocratie participative et représentative a inhibé les espoirs nés de l'adoption de la loi, malgré des dispositions concrètes pour un bon fonctionnement de l'administration territoriale.

Il faut remarquer que les objectifs poursuivis par la loi ne se sont pas tous réalisés. Il est vrai que les départements et les arrondissements ont été créés et mis en place mais la création et la mise en place des communes a été progressive et beaucoup plus lente. D'autre part la déconcentration des services techniques n'a pas suivi de manière conséquente car plusieurs ministères ne disposent pas encore de services au niveau sous-régional jusqu'à nos jours. On peut également constater que la loi ne prévoyait pas de structures de développement au niveau des villages et hameaux ; notons à ce sujet que le Niger en compte plus de 12.000. Cette insuffisance sera partiellement comblée avec l'avènement de la Société de développement.

5.1.2.2. Les "appareils" régionaux

Le processus de décentralisation, de déconcentration et de régionalisation amorcé dans le cadre de la réforme de 1964, va brutalement s'interrompre avec le

régime d'exception instauré avec le coup d'État du 15 avril 1974 qui allait plonger le pays dans un vide juridique pendant près de 15 ans. La situation s'est traduite au niveau régional et local par la dissolution des conseils d'arrondissements et municipaux d'une part et des commissions consultatives départementales d'autre part. Les collectivités territoriales ne devenaient plus que de simples circonscriptions administratives dont les dirigeants sont nommés par l'État. Il fallait attendre la mise en place des structures et organes de la Société de développement (SD) pour assister à une forme de participation de la population dans la planification du développement.

À la recherche d'un crédit social ou mieux d'une légitimité nationale et internationale, le régime militaire va mettre l'accent sur la résolution de certains problèmes identifiés comme graves pour le pays. C'est ainsi que la question de l'unité nationale a refait surface tout comme le permanent problème de la famine et de l'insécurité alimentaire qui aggrave l'exode rural. On évoquait également la nécessité de renforcer les infrastructures socio-économiques pour mieux lutter contre le déséquilibre régional. Finalement ce fut tout un nouveau projet de société qu'il fallait redéfinir, édifier et entretenir. Ainsi la Société de développement (SD) verra le jour comme cadre de réflexion, d'animation et d'action qui favorise l'éclosion de nouveaux rapports sociaux si nécessaires aux exigences du développement du pays.

Pour combler le vide juridique, institutionnel et organisationnel créé, on mettra en place les organes et les structures de la Société de développement : le Conseil national de développement (CND) au niveau national ; le conseil régional de développement (CRD) au niveau du département ; le conseil sous-régional de développement (CSRD) au niveau de la sous-région (arrondissement ou commune) ; le conseil local de développement (CLD) au niveau du canton (le canton regroupe un ensemble de villages) ; le conseil villageois de développement (CVD) au niveau du village ou de la tribu ou du quartier.

Il est intéressant de remarquer combien la conception de la Société de développement a recherché un véritable rapprochement à la base. Pour la première fois, les acteurs au niveau des villages, des hameaux et même des quartiers, seront consultés, concertés et impliqués dans les questions de développement. C'est peut-être le plus grand apport de cette approche qui, le moins qu'on puisse dire, a suscité beaucoup d'enthousiasme en matière de mobilisation et de participation des acteurs à la base. La réhabilitation de la Samaria¹⁶ a été le véritable créneau de cette participation. "L'Opération construction des classes" n'aurait pas réussi en l'absence d'une telle structure. D'autres structures de participation ont été constituées notamment : le mouvement coopératif, l'Association des chefs traditionnels, l'Association islamique, l'Association des femmes du Niger, les Organisations socioprofessionnelles. Chacune de ces institutions dispose d'un représentant au sein des conseils de développement à tous les niveaux.

La présidence des conseils à la base (CVD, CLD) est assurée par les autorités coutumières : chef du village, de tribu ou de groupement. Celle du niveau supérieur par les autorités administratives : préfet, sous-préfet, maire. Les conseils à la base (village, tribu, quartier), sont chargés de la conception, de la coordination et de la gestion des actions de développement économique, social et culturel. Les conseils régionaux quant à eux, assument la responsabilité du développement au niveau du département et à ce titre coordonnent, harmonisent et contrôlent l'exécution des programmes conçus et réalisés par les conseils sous-régionaux. Le conseil national de développement coordonne et veille à la réalisation des programmes et actions de développement national.

Dans la pratique, le fonctionnement des différents conseils n'a pas été à la hauteur des espérances. Aoudi (1992) soutient que dès le premier mandat, de graves problèmes de fonctionnement sont apparus montrant l'incapacité des conseillers à assumer leur rôle, étant mal préparés, mal informés et mal formés. La plupart des conseillers sont des illettrés et leur élection au conseil est due surtout à une certaine influence qu'ils peuvent avoir sur les populations. En fait,

il ne s'agit pas de véritables élections car les conseillers sont désignés par consensus. La désignation par consensus était un principe de base dans la conception de la Société de développement. Le triptyque «consultation-concertation-participation» l'indique assez bien.

D'autre part, il semble que les conseillers ne participent pas le plus souvent à la prise de certaines décisions aussi importantes que le vote du budget ou la définition des opérations de développement. Il est souvent arrivé que les budgets d'arrondissement ou de commune aient été préparés sans la participation des conseillers et que des opérations de développement à programmer soient conçues et élaborées par les seuls services techniques des sous-régions ou des régions. Ainsi les conseils étaient réduits à entériner des décisions sans avoir été impliqués dans le processus (Diallo et al.1993).

D'autres problèmes tels le dédoublement fonctionnel, le manque de transparence dans la gestion du fonds régional de développement, la subjectivité des missions d'évaluation des opérations de développement, le conflit de compétence entre certains services techniques ont rendu les réunions de CRD (Conseil régional de développement) des véritables lieux de "règlement de compte" entre participants.

Toutefois, ces réunions de CRD ont été des moments cruciaux pour les régions. C'est dans le cadre du CRD que sont approuvés tous les dossiers de projet ou d'opérations¹⁷. Les dossiers ayant reçu un aval favorable en terme de faisabilité technique et de factibilité financière sont retenus pour exécution.

Les structures, les organes et les institutions de la Société de Développement ont, tant bien que mal fonctionné jusqu'à la mort en novembre 1987 de son chef d'orchestre le général Kountché. Le régime d'exception cède la place au parti-état MNSD (Mouvement national pour la Société de développement). Le MNSD, assommé par la crise économique et financière, assailli et acculé par les revendications syndicales et estudiantines adopte le multipartisme. Aujourd'hui il ne reste plus rien de la Société de développement puisque toutes les structures

sont remises en cause et abolies. Les régions retombent à nouveau dans un vide structurel et institutionnel qui perdure encore. Espérons qu'il sera comblé avec les prochaines élections municipales et locales en préparation.

La réforme administrative de 1964 a profondément modifié l'organisation territoriale du Niger à travers la création des collectivités territoriales. Toutefois les régions n'ont pas été dotées de structures et d'organes stables devant servir de support et de levier au développement attendu. Nous verrons comment le projet d'aménagement des terroirs du Dallol Bosso Sud a pu difficilement être soutenu au palier régional. Du reste, en dépit des efforts consentis, les objectifs d'une réelle décentralisation sont loin d'être atteints. Les insuffisances et les limites de la décentralisation nigérienne sont en lien direct avec le processus d'une planification socio-économique centralisée.

5.2. La planification socio-économique comme instrument d'aménagement du territoire

Selon Dieter (1990), le principe d'une planification globale et pluriannuelle pour les colonies françaises a été introduit par la loi n°46-860 du 30 avril 1946 promulguée en Afrique occidentale française (AOF) par l'arrêté n° 2000 A.P. du 17 mai 1946. Certains auteurs comme Mamoudou (1995) font référence au premier Plan décennal (1947-1957) pour l'AOF élaboré dans l'esprit de cette loi de 1946. D'autres auteurs comme Beaussou (1979) ont soutenu que ce premier Plan décennal colonial était plutôt un programme d'investissements dans lequel le Niger occupait une place marginale. Selon cet auteur, la planification économique pour le Niger du temps colonial a commencé avec le Plan quadriennal 1953-1957. Et selon Dieter (1990), ce Plan fut le dernier de la période pré-indépendance.

Après l'indépendance, la planification du développement socio-économique s'est poursuivie avec des Plans et des programmes d'horizons temporels différents. En absence d'une politique d'aménagement du territoire proprement dite, ce sont ces Plans qui vont servir de cadre de référence à la prise en compte de la dimension spatiale du développement au Niger.

5.2.1. La planification depuis 1961

Vers la fin de l'année 1960, des réflexions sur les problèmes de développement économique et social ont été présentées au Gouvernement du Niger comme premier travail d'inventaire des potentialités et des contraintes du pays. Ces réflexions visaient à éclairer le Gouvernement sur la définition d'un programme d'action et sur l'identification des problèmes pratiques qui peuvent se poser pour sa mise en œuvre. La planification est retenue comme une méthode pour organiser le développement du territoire.

"Le gouvernement a opté pour un développement organisé par les méthodes de la planification. Il a choisi une planification souple, compatible avec les règles de la démocratie. Le Plan n'est pas rigide : il doit être révisé périodiquement pour l'adapter aux circonstances et tirer les enseignements de l'expérience" (cité par Dieter, 1990 : 15).

Les réflexions sur les problèmes de développement seront intensifiées avec le Plan intérimaire 1961-1963. Ce Plan sera essentiellement consacré à la réalisation d'études générales de base et d'infrastructures¹⁸. Les études préparatoires de 1960 et de 1961 ont mis en évidence diverses contraintes liées à l'espace. Le pays a une grande étendue (deux fois la France), avec des caractéristiques naturelles difficilement maîtrisables (2/3 désertique) ce qui engendre une inégale répartition démographique créant du coup un déséquilibre dans le réseau urbain encore embryonnaire. L'insuffisance des infrastructures et des équipements a été identifiée comme un problème majeur pour le développement socio-économique du pays et de ses centres urbains. Les orientations de la politique de développement ont été centrées sur l'unité nationale, l'augmentation des niveaux de vie des masses et l'indépendance économique.

Le Plan triennal 1961-1963 a été axé sur la recherche et l'expérimentation dont les résultats ont permis de bien ficeler le Plan intérimaire¹⁹ de 1964 approuvé comme programme d'équipements du territoire. Le Plan triennal et le Plan intérimaire ont fourni un support pour les perspectives décennales de 1965 à 1974.

L'imagination du pouvoir public nigérien a été finalement conquise par les techniques de la planification. Cette dernière a régulièrement acquis de terrain au nom de l'ajout de rationalité dans la gestion d'un pays qui aspire à la modernité. On soutient ainsi que la planification offre les moyens d'une bonne maîtrise des ressources disponibles, qu'elle permet l'atteinte d'une plus grande efficacité dans la gestion et qu'elle assure une meilleure productivité. On évite ainsi un gaspillage de temps, d'énergie et d'argent. On évite surtout de laisser le développement du pays se faire au gré du hasard dans un contexte de modernisation de l'État, de l'économie et de la société.

Le Niger s'est donc inspiré de la tradition planificatrice française comme un peu partout au Sahel. Aux yeux de ces jeunes États fraîchement indépendants, la France à l'image de tout l'Occident, symbolise l'exemple réussi d'un pays moderne. C'est ainsi que dans la continuité de la loi française n° 46-860 du 30 avril 1946, le premier Plan décennal nigérien fut approuvé le 13 septembre 1965. Ce premier Plan décennal est plus connu sous le nom de Perspectives décennales (1965-1974). C'est un volumineux document de plus de six cents pages avec des annexes, des cartes et des graphiques. La première partie traite de la situation actuelle de l'économie nigérienne, la deuxième présente les objectifs fondamentaux à poursuivre pour les dix prochaines années et la troisième propose une stratégie pour la mise en œuvre des Perspectives décennales.

Ce plan comportait plusieurs éléments de politique d'aménagement du territoire puisque la dotation du pays en infrastructures et en équipements socio-économiques est inscrite comme un impératif stratégique. De plus la dimension spatiale de ce Plan décennal est mise en évidence à travers la recherche d'une plus grande complémentarité régionale. La lutte aux disparités régionales devait s'intensifier par des actions motrices régionales.

"Le Niger ne pourrait se contenter d'un Plan prévoyant les objectifs et les moyens à l'échelle nationale. Des actions compensatrices des disparités et des actions

motrices régionales susceptibles de réorienter judicieusement le développement socio-économique seront prévues par région²⁰"

Les Perspectives décennales optaient ainsi pour une régionalisation du Plan pour mieux impliquer les régions dans le processus de planification et rompre progressivement avec le cadre centralisateur et hiérarchisé de l'exécution des programmes de développement (Funel, 1976 : 17). La régionalisation devrait se réaliser selon trois modalités convergentes : le choix des localisations par une spécialisation régionale des productions qui est le moyen de valorisation maximale de toutes les potentialités nationales; l'adaptation d'une réforme administrative, seul moyen de cette régionalisation conduisant à l'unité nationale ; la participation de la population à la conception et à l'exécution de la politique de développement (Douma, 1997 : 3).

L'approche retenue visait également une articulation et une complémentarité des régions à travers l'enseignement, les communications et une organisation rationnelle des échanges sur la base des spécialisations régionales. La création des collectivités territoriales un an auparavant (loi 64-023), a déjà mis en place un cadre institutionnel et juridique pour la décentralisation dont la finalité est de permettre une meilleure participation des populations à la vie politique et socio-économique du pays.

Les grandes orientations de la politique de développement contenues dans les Perspectives décennales (1965-1974) se sont mieux précisées dans le premier Plan quadriennal (1965-1968). L'un des objectifs opérationnels de ce Plan était d'améliorer l'organisation du développement du pays par la création de structures d'accueil nécessaires à la démocratisation du Plan, à la coopération et à l'industrialisation (Dieter, 1990 : 21). Cette philosophie a conduit à la création du Commissariat général au développement qui regroupait le Commissariat général au plan et le Commissariat général à la promotion humaine en décembre 1965 comme nous l'avons vu plus haut. La planification est à nouveau annoncée comme un choix délibéré permettant d'accélérer le développement du pays et de ses régions.

À partir de 1968, la planification nigérienne a pris une nouvelle orientation avec le remplacement du Plan par la Programmation permanente glissante réajustée annuellement (ministère du Plan, 1991 : annexe3 : 3). La Programmation permanente est perçue comme plus dynamique puisqu'elle offre la possibilité aux planificateurs de «confronter en permanence et de façon pragmatique conceptions et réalisations, objectifs et moyens, structures et méthodes, micro et macro-économie». Le Plan est devenu permanent puisqu'il s'élabore en s'exécutant. Il est régulièrement ajusté ce qui permet un perfectionnement continu des structures et des méthodes.

Le passage de la méthode classique de planification (jugée statique) à la programmation permanente (jugée dynamique) n'a pas entraîné de changements notables dans la manière d'appréhender l'organisation du territoire et le développement rural. Les grandes orientations et les objectifs opérationnels des Perspectives décennales n'ont pas changé. Ce qui a fondamentalement changé c'est la démarche de planification qui est devenue plus continue. Durant la période 1968-1974 plusieurs actions de développement rural ont été entreprises. Par exemple c'est durant cette période que les premiers projets de productivité ont vu le jour : projet Maradi en 1970 (arrêté en 1973), projet Badaguicheri en 1972, Projet 3M en 1973, Projet Dosso en 1974.

Que ce soit dans le premier Plan triennal (1961-1963) qui a été consacré aux études de base et aux infrastructures ou dans les Perspectives décennales (1965-1974) qui ont défini les grandes orientations de la politique de développement ou le Plan quadriennal (1965-1968) qui a eu des objectifs plus opérationnels et plus chiffrés, on constate que l'accent a été largement mis sur le développement du territoire grâce au désenclavement du pays (infrastructures et équipements de communication et télécommunication), à l'agriculture (cultures pluviales, irriguées, cultures de rente), à l'élevage (santé animale, hydraulique pastorale transformation des produits) et aux industries de transformation. Pour soutenir les efforts des paysans, on a favorisé le développement d'un secteur agro-alimentaire avec la création de la Société nigérienne d'arachide (SONARA) et

de la Société de commerce et de production du Niger (COPRONIGER). C'est aussi l'époque de la mise en place des premières structures de type coopératif en milieu rural notamment l'Union nigérienne de crédit et de coopération (UNCC).

Le Plan quadriennal (1965-1968) a prévu la mise en place de structures régionales de planification pour rendre opérationnelle la régionalisation qui visait un triple objectif : une meilleure efficacité de la régionalisation des objectifs du Plan ; une "préparation de la démocratisation" à la participation de tous à l'exécution du Plan ; la résorption des déséquilibres entre régions (Diakitè, 1985 : 143).

Dans le cadre de l'exécution du Plan, une structure dénommée "Équipe de développement" a été créée comme service d'exécution de la planification régionale. Cette équipe est dirigée par un technicien qui cumule les fonctions de directeur départemental du Plan et de secrétaire général adjoint de la préfecture. Il est assisté par les différents techniciens départementaux des autres ministères. L'Équipe de développement est chargée entre autres : de la collecte des données économiques en vue d'établir les embryons de comptes régionaux ; de l'élaboration de programmes régionaux et de l'exécution régionale du plan. On cherchait ainsi à accroître les responsabilités des régions en privilégiant une démarche plus territoriale. Il s'est agi de "compléter l'approche sectorielle actuellement dominante dans la planification nigérienne par une approche territoriale et régionale tant au niveau de la conception des plans, programmes, et projets qu'à celui de leur mise en œuvre dans les diverses régions du pays" (idem. p. 146).

Dans la pratique on a abouti à une simple opération de déconcentration administrative plutôt qu'une véritable régionalisation puisque les moyens financiers et techniques nécessaires n'ont pas accompagné le processus. Et, c'est seulement en 1970 que les services de développement régional et d'aménagement du territoire ont vu le jour. Il a fallu attendre les perspectives décennales (1973-1982) pour que l'aménagement du territoire s'affirme explicitement comme politique publique de développement au Niger.

Les Perspectives décennales (1973-1982) constituent sans doute la première contribution majeure à la définition de la politique nigérienne d'aménagement du territoire. La prise en compte de la dimension spatiale a été perçue comme une stratégie incontournable de développement pour le pays. Le volume III des Perspectives décennales (1973-1982) a été consacré à l'aménagement du territoire et aux infrastructures. Ce Plan décennal a également apporté une contribution importante pour la planification régionale à travers l'élaboration des bilans régionaux conçus comme des documents d'analyse des systèmes socio-économiques des régions.

L'analyse des contraintes spatiales a conduit à la définition de quatre grandes orientations pour l'aménagement du territoire : la maîtrise des déséquilibres régionaux ; la maîtrise des flux avec le Nigeria et les pays côtiers ; la maîtrise de l'exode rural et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. L'aménagement du territoire a désormais acquis une orientation politique bien définie. Ainsi, dans ses rapports avec l'extérieur, le pays devait se positionner de façon stratégique notamment dans l'aménagement sous-régional et chercher à créer une "plus grande cohérence entre les relations extérieures et les grands projets nationaux". L'aménagement du territoire doit ainsi travailler pour une plus grande intégration dans la sous-région. Au plan interne, on soutenait l'idée qu'une organisation rationnelle du territoire national passe par une hiérarchisation des agglomérations. La stratégie d'action retenue visait une meilleure structuration de l'espace national allant du niveau villageois à celui de la nation.

Au niveau national, il s'agissait d'éviter la polarisation de toutes les activités socio-économiques dans la seule ville de Niamey. Les études montraient un déséquilibre entre l'Ouest et l'Est. Une action volontariste de l'État était donc nécessaire pour corriger la macrocéphalie qui gagnait certains centres urbains et la désertification de certaines zones rurales. De plus on signalait la crainte de voir les principales villes de l'Est du pays (Zinder, Maradi, Birni N'Konni) maintenir une certaine dépendance vis-à-vis des métropoles du Nigeria. Il fallait donc agir sur l'armature urbaine.

Trois scénarios ont été proposés : le développement d'une chaîne de petites villes; la création à l'Est d'un pôle susceptible d'assurer les liens d'interdépendance entre l'Est et l'Ouest (scénario Birni N'Konni) et enfin la création d'un pôle de développement dans l'Est du pays (scénario Maradi). Pour favoriser l'équilibre territorial entre l'Est et l'Ouest, le troisième scénario fut retenu. La ville de Maradi (située à 640 km de Niamey) reconnue pour son essor et son rôle économiques devait alors constituer un pôle de développement pouvant structurer et dynamiser l'Est du pays. La capitale Niamey de son côté, jouera le même rôle à l'Ouest.

Au niveau régional, la stratégie a consisté à structurer progressivement les régions en zones de développement articulées sur des "centres relais". Pour résoudre le sous-équipement qui caractérisait les centres secondaires le Plan proposa un renforcement des investissements dans ces dits centres.

Au niveau villageois, les Perspectives décennales (1973-1982) préconisaient l'aménagement des terroirs en vue d'une répartition des terres selon leur vocation ; la répartition des équipements en fonction d'une trame villageoise bien étudiée ; enfin la valorisation des organisations villageoises et inter-villageoises dans le cadre de l'aménagement du territoire (Douma, 1997 : 8).

Cet ambitieux Plan décennal, qui a jeté les bases d'une politique claire d'aménagement du territoire et qui a inscrit près de 120 milliards de francs CFA d'investissements publics (Dieter, 1990 : 30) est malheureusement resté au stade de projet parce que brutalement interrompu par le coup d'état du 15 avril 1974.

Le premier Programme triennal (1976-1978) présenté sous le régime d'exception des militaires, a inscrit dans ses priorités "le désenclavement du pays, l'amélioration de son réseau intérieur de transport, le renforcement des équipements en matière d'hydraulique villageoise et pastorale et la recherche d'une moindre dépendance en matière d'énergie".

Le Plan quinquennal de développement économique et social (1979-83) qui a succédé au Programme triennal (1976-1978) est présenté selon ses auteurs comme "la première véritable expérience en matière de régionalisation de la planification du développement au Niger" (p. 437) même si l'on reconnaît que les Perspectives décennales (1965-1974) et le Plan quadriennal (1965-1968) comprenaient des éléments de politique régionale.

Au niveau du développement rural, la stratégie adoptée par le Plan (1979-1983) a reposé sur le développement des cultures sèches à la fois par intensification et par une extension des terres agricoles. En même temps un accent a été mis sur le développement des cultures irriguées comme un moyen simultané permettant de sécuriser la production agricole et de favoriser l'autosuffisance alimentaire. C'est pourquoi une grande partie des aménagements hydro-agricoles seront construits dans cette période. Parallèlement, des actions concrètes visant l'organisation et la responsabilisation des producteurs ont été conduites afin de faciliter l'auto-encadrement paysan.

La période de sécheresse (1968-1973) alla bouleverser les prévisions de développement et remettre en cause les options choisies. La libération de l'économie des facteurs naturels était érigée en priorité et un réajustement a été recherché dans le Plan quinquennal de développement économique et social (1984-1989).

Mais, face à la crise économique que le pays commençait à traverser à partir de 1984, le Plan est interrompu et un programme intérimaire de consolidation (PIC) est mis en place (ministère du Plan, 1991 : annexe 3 : 5 ; Dieter, 1990 : 42). Tout en maintenant l'objectif d'autosuffisance alimentaire, la priorité fut accordée aux investissements agricoles productifs, destinés en particulier à la relance des cultures de rente (arachide, coton, niébé) et aux aménagements hydro-agricoles. Malgré tout, il a fallu attendre le Plan de développement économique et social (1987-1991) pour que soient précisées les conditions d'un aménagement du territoire opérationnel.

5.2.2. Le Plan de développement économique et social (1987-1991) et le projet du Dallol Bosso Sud

Le Plan de développement économique et social (1987-1991) approuvé le 30 avril 1987, a consacré sa quatrième partie à la régionalisation du Plan et à l'aménagement du territoire. Les études sur les vocations régionales réalisées dans le cadre des travaux préparatoires de ce Plan, ont évoqué l'extrême diversité des situations et des potentialités des régions du pays. Les régions présentaient des disparités réelles quant à leur niveau d'industrialisation, leur dotation en infrastructures et équipements socio-économiques et leur capacité de mobilisation des ressources minérales et agro-pastorales. Les études ont également évoqué la nécessité d'entretenir une relation de complémentarité entre les régions grâce à l'intégration que favorisent les échanges inter-régionaux. On suppose ainsi soutenir "l'unité qui transcende la diversité" (PDES, Résumé 1987 : 63).

Sur la base de la connaissance de la réalité socio-économique et spatiale du pays, les planificateurs ont évoqué la nécessité d'une action volontariste de l'État pour infléchir le développement dans le sens d'une plus grande équité pour toutes les régions. Les préoccupations pour les régions ont été exprimées à travers trois objectifs principaux à atteindre pour la période quinquennale : mieux connaître et mieux vivre les mutations régionales ; permettre l'exécution régionale du plan, son suivi et son contrôle ; mieux écouter et aider les populations des différentes régions (ibidem).

En fait, dans cette démarche le PDES (1987-1991) n'a pas apporté une modification substantielle majeure quant aux grandes orientations de la politique d'aménagement du territoire puisqu'on retrouve les mêmes préoccupations que celles contenues dans les Perspectives décennales (1973-1982) (régionalisation du Plan, lutte aux disparités, restructuration de l'armature urbaine, intégration du pays dans l'aménagement sous-régional). C'est surtout au niveau de la stratégie d'intervention que le PDES a innové. Il introduit en effet une innovation majeure à travers l'adoption d'une stratégie visant à opérationnaliser les objectifs de la politique avec notamment l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement au niveau national, régional et local. C'est dans cette logique que

le projet d'aménagement des terroirs villageois du Dalloï Bosso Sud a été négocié avec les bailleurs de fonds extérieurs qui soutenaient une telle stratégie.

Le PDES a porté une attention particulière à certains secteurs en consacrant quelques 2 milliards de francs CFA d'investissements au titre de la régionalisation du Plan et de l'aménagement du territoire (PDES, résumé, p. 64). Le secteur rural a reçu plus de 39% du budget d'investissements et plus de 8 milliards sont inscrits pour la période du Plan pour la préservation de l'environnement (p. 37).

Notre analyse des approches spatiales des plans de développement s'arrête ici. La raison est simple. En effet depuis le PDES (1987-1991), le pays n'a pas connu de plan ou de programme significatif de développement. On peut même dire que la politique actuelle de la puissance publique nigérienne est plutôt orientée vers la gestion quotidienne de problèmes ponctuels qu'une vision prospective globale du développement du pays. De plus, depuis la fin des années quatre-vingt, l'aménagement du territoire a été institutionnalisé comme politique publique à part entière avec la création des structures comme la direction nationale, la commission nationale, le comité interministériel et le secrétariat permanent. Toute la politique nigérienne d'aménagement du territoire est désormais contenue dans un projet de loi d'orientation.

5.3. Les enjeux actuels de la politique d'aménagement du territoire nigérien

Au Niger, l'aménagement du territoire a été presque totalement imposé à la fois par les caractéristiques physiques du territoire et par les préoccupations socio-économiques et écologiques. En effet, le pays est un territoire assez vaste au regard du niveau de population (1.267.000 km² pour environ 3.000.000 habitants en 1960 et 10.000.000 en 2000). Outre l'étendue du pays qui posait déjà un problème de gestion spatiale et de rentabilité des équipements, le Niger est également confronté aux contraintes naturelles liées à la désertification de plus des 2/3 du territoire. Ces contraintes ont constitué un facteur important ayant fortement déterminé la structuration spatiale. C'est ainsi que la majeure

partie de la population s'est retrouvée concentrée dans la bande méridionale propice aux activités agro-pastorales créant ainsi de grandes disparités dans l'occupation du territoire.

Il faut également signaler le faible niveau d'équipement du pays. À la veille de l'indépendance les infrastructures routières, sanitaires et éducatives étaient embryonnaires et insuffisantes. Cette situation a fait que 81% du montant des investissements publics du premier Plan intérimaire (1961-1963) ont été consacrés à ce domaine. Une des conséquences du manque d'infrastructures était le faible niveau des communications entre les différentes régions du pays. "Le pays s'est retrouvé divisé en deux blocs se tournant le dos. La partie Ouest était organisée autour de la capitale Niamey alors que la partie Est était orientée vers les grands centres urbains du Nigeria"²¹. Il y avait également une sorte de macrocéphalie que prenait déjà la capitale à cause essentiellement de l'exode rural et du croît démographique (Adamou, 1994). Ces divers facteurs ont complexifié la prise en compte de la dimension spatiale dans les stratégies de développement, comme nous en avons déjà parlé.

Dans un pays encore en construction comme le Niger, là où les problèmes socio-économiques se trouvent aggravés par la dégradation des ressources naturelles, l'organisation rationnelle de l'espace semble un outil à privilégier. Un tel outil permet de rationaliser l'organisation des diverses activités socio-économiques dans le temps et dans l'espace. L'aménagement du territoire est donc suffisamment important pour être encadré par une loi. Cette loi, qui est encore au stade de projet a pour "objet de fixer le cadre juridique de toutes les interventions de l'État et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources" (article 1^{er}).

5.3.1. Trois enjeux majeurs

Le projet de loi d'orientation a défini trois grands enjeux pour l'aménagement du territoire au Niger à savoir l'intégration nationale comme enjeu politique, le développement socio-économique et la préservation de l'environnement et de ses

ressources.

5.3.1.1. L'intégration nationale comme enjeu politique

Cette préoccupation n'est pas récente dans la conception de l'organisation territoriale nigérienne. En effet, depuis le lendemain de l'indépendance l'unité nationale a été érigée en une valeur intrinsèque dans l'ensemble du dispositif politique, juridique et réglementaire. Les différentes constitutions (1960, 1992, 1996, 1999), les différents plans de développement socio-économiques (perspectives décennales (1965-1974) et (1973-1982) et les différentes réformes administratives (1961, 1964 et 1996) ne cessent de rappeler l'indivisibilité du pays et le caractère inaliénable de l'unité de la nation.

Nous pensons que deux idées forces ont milité en faveur de l'unité nationale depuis l'indépendance. En premier lieu, il faut rappeler que la préoccupation première dans les années 60 était de parvenir à une réelle décolonisation du pays (Funel, 1979 : 3). De ce fait, l'unité nationale paraissait comme un créneau de mobilisation de l'ensemble des forces vives du pays dans un effort continu pour le développement et la libération de la nation. On estimait qu'un effort collectif dans une nation unie permet de bien conduire le combat de rupture avec le règne colonial et accélérer le développement du pays (Adamou, 1998). Il y avait en second lieu cette idée selon laquelle la pluralité ethnique, l'étendue du pays et les diversités et disparités régionales peuvent constituer de menaces potentielles pour l'unité nationale en absence de dispositions clairement définies de la part de la puissance publique.

L'option pour un pays toujours uni s'est réaffirmée à la veille de l'indépendance par des actes concrets inscrits et chiffrés dans les différents plans. Par exemple dans les perspectives décennales (1965-1974), la régionalisation du plan et l'articulation des régions étaient les deux types d'actions à mener pour résoudre le problème. Comme nous l'avons vu plus haut, on prévoyait de réorienter les tendances économiques par des "actions motrices adaptées à chaque région". La

spécialisation régionale apparaissait de ce point de vue comme une forme de valorisation de la richesse nationale. Transcendant la simple technique de planification, la régionalisation devait permettre une participation optimale de la population au processus de développement. On soutenait également que l'articulation des régions au moyen d'infrastructures de communications et de télécommunications permettrait un développement rapide du commerce et des échanges entre les régions. De tels échanges aident au brassage des activités socioculturelles et économiques tout en renforçant l'unité nationale.

Le projet de loi d'orientation reprend à son compte les grandes options définies par les perspectives décennales (1965-1974) et (1973-1982) en matière d'aménagement du territoire. Mais la loi va plus loin avec le concept "d'intégration nationale" qui sous-tend l'intégration du pays dans son contexte international et la prise en compte du processus irréversible de la décentralisation. C'est en quelque sorte une vision dialectique entre le global et le local, entre le développement national et le développement local. Le pays doit prendre sa place dans le concert des nations tout en encourageant les initiatives et les synergies locales que favorise la décentralisation.

L'atteinte de l'objectif d'intégration nationale selon le projet de loi d'orientation doit être cherchée à travers l'atténuation des disparités inter et intra-régionales, la répartition harmonieuse de la population sur l'espace national, la restructuration de l'armature urbaine, l'atténuation de l'exode rural, le désenclavement du pays et son intégration dans l'aménagement sous-régional (article 12 à 24 de la loi).

Le discours a relativement évolué par rapport aux orientations que l'on retrouve dans les Perspectives décennales (1965-1974) et (1973-1982). Dans ces deux documents, un accent particulier a été mis sur la régionalisation et la spécialisation régionale de même que sur la lutte aux disparités. Dans le projet de loi, on entend mettre l'accent sur la décentralisation dans la mesure où la région est envisagée comme "le niveau opérationnel de la planification régionale".

L'expérience en cours des schémas régionaux a pu certainement influencer cette option.

De plus, on introduit le concept "d'équilibre régional" qu'on associe aux concepts de "complémentarité" et de "spécialisations régionales". Selon le projet de loi, la pertinence de tels concepts est de permettre "plus facilement la mise en place de politiques volontaristes de valorisation des atouts régionaux et de développement des échanges inter-régionaux" (p. 3).

La préoccupation est précise. Dans l'esprit des législateurs nigériens, l'aménagement du territoire doit concourir à la consolidation de l'unité et de la solidarité nationales (article 3). C'est ainsi que l'État est appelé à agir avec équité pour assurer en tout point du pays les meilleures conditions pour la production, la préservation des ressources naturelles dans le but d'améliorer le cadre et le milieu de vie des citoyens. L'aménagement du territoire se voit ainsi attribuer une vocation de justice sociale dans la mise en place des infrastructures et des équipements dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la culture. Une politique de péréquation aidera à mieux redistribuer la richesse nationale.

Le projet de loi réaffirme ainsi le caractère hautement politique de l'aménagement du territoire (Article 7). Cette discipline engage la pleine responsabilité de l'État. Ce dernier doit, grâce à une action volontariste et concertée fixer les conditions spatiales du développement socio-économique de la nation et de ses régions, d'où le deuxième enjeu de la politique.

5.3.1.2. Le développement économique et social

L'arrimage entre l'économique et le social est resté une vision récurrente dans les différentes stratégies d'organisation du territoire nigérien. La planification qui a servi de vecteur à l'aménagement du territoire se réclamait d'une rationalité économique et visait la modernisation du pays, comme nous l'avons déjà vu. Cette préoccupation apparaissait clairement aussi bien dans les perspectives décennales (1965-1974) et (1973-1982) que dans les différents plans de

développement économique et social (1979-1983) et (1987-1991) comme leurs appellations l'illustrent assez bien. Nous avons également vu que la principale réforme administrative consacrée par la loi 64-023 visait à mettre en place une "administration de développement". L'érection des circonscriptions administratives et des communes en collectivités territoriales devait permettre d'y arriver. Dans le projet de loi d'orientation, le rôle économique et social de l'aménagement du territoire est à nouveau réitéré. L'aménagement permet, dans un cadre géographique une répartition rationnelle des infrastructures et des équipements tant nécessaires à la croissance économique et à la promotion sociale. En tant que pratique spatiale, l'aménagement du territoire vise à créer un support pour les activités humaines sur un territoire donné. Il contribue ainsi au processus global du développement dans la mesure où il favorise l'identification des potentialités et la création des conditions d'une exploitation rationnelle et optimale.

Le projet de loi d'orientation a ciblé trois grands axes. En premier lieu on estime que l'aménagement du territoire doit contribuer à la lutte contre la pauvreté. Cette pauvreté illustre très bien l'état de délabrement de l'économie nigérienne et la situation catastrophique des conditions sociales. En 1999, le Niger se classe 173^{ème} sur 174 selon le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD 1999). Tout récemment, le 3^{ème} Rapport national sur le développement humain (RNDH) au Niger, validé au cours de l'atelier national du 4 août 2000, a tiré la sonnette d'alarme.

"Les résultats obtenus révèlent que la situation du développement humain au Niger est désastreuse. En effet l'indice de pauvreté humaine (IPH) se situe à 64,04% en 1998 contre 64,31% en 1997, ce qui illustre bien l'état de pauvreté dans lequel se trouve la population nigérienne. En effet plus de 50% de la population nigérienne se trouve dans l'incapacité de subvenir à ses besoins élémentaires de vie. Cette pauvreté se généralise à toutes les régions du pays au vu des différents indices qui demeurent toujours supérieurs à 50%"²².

En 1997, selon les chiffres officiels du gouvernement (Rép. du Niger 1997 : 48), la pauvreté touche 63% des Nigériens dont 34% vivent dans l'extrême pauvreté. Ces

chiffres illustrent combien la pauvreté humaine semble prendre des proportions inquiétantes au Niger. L'État, principal acteur, planificateur et organisateur du développement du pays, n'est pas parvenu à assurer à la grande majorité de la population les conditions minimales permettant la satisfaction des besoins essentiels. Malgré les multiples énoncés de politiques et de stratégies, l'amélioration attendue des conditions de vie et du niveau de vie des populations ne s'est pas réalisée

La politique d'aménagement du territoire doit alors contribuer par la mise en place de mécanismes de dynamisation économique et sociale à atténuer la pauvreté, pauvreté beaucoup plus ressentie chez les ruraux et chez les femmes selon le Rapport national sur le développement humain au Niger de 1998 (p.55).

En second lieu, le projet de loi érige en droit la satisfaction des besoins essentiels puisque "tout citoyen a droit à la satisfaction des besoins essentiels en alimentation, santé, éducation, habitat et eau potable (art. 25). On attend ainsi que la politique d'aménagement du territoire puisse contribuer à la mise en place d'équipements sanitaires, scolaires et hydrauliques ainsi qu'à créer des conditions décentes d'habitat pour couvrir les besoins essentiels des populations tant en milieu urbain que rural.

En troisième lieu, on soutient que le développement socio-économique doit être soutenu par la bonne gestion des ressources foncières. On suppose qu'une bonne gestion foncière pourra s'obtenir grâce à la mise en œuvre d'une politique d'occupation rationnelle de l'espace. À ce titre le projet de loi prévoit l'élaboration d'outils de planification urbaine et d'urbanisme pour toutes les communes urbaines et les chefs-lieux de commune rurale afin de maîtriser leur développement spatial. Les centres ruraux importants seront quant à eux dotés d'outils simplifiés (article 34 et 35). Notons que le projet de loi propose la modernisation du droit foncier et donne à tous les Nigériens "une égale vocation d'accès aux ressources foncières, sans discrimination de sexe, ni d'origine sociale"(art. 31).

5.3.1.3. La lutte contre la désertification et le développement durable

Le troisième enjeu de la politique d'aménagement du territoire semble de taille, vu le contexte de dégradation écologique et environnementale qui caractérise le pays. Cet enjeu a été centré sur la préservation des ressources naturelles. On entend là mener des mesures continues de lutte contre la désertification et conduire une politique de développement durable.

***La lutte contre la désertification**

Nous avons largement discuté dans la partie théorique de cette thèse des relations d'interdépendance entre l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement. Ces relations se traduisent aujourd'hui par des concepts comme éco-développement, éco-aménagement, développement durable, gestion et aménagement des terroirs. L'unanimité est aujourd'hui faite à l'effet que le développement socio-économique est irréalisable si la base des ressources continue à se dégrader. Le 3^{ème} Rapport national sur le développement humain au Niger illustre très bien ce fait.

"Une interrelation très forte a été relevée entre les sécheresses cycliques enregistrées au Niger et les revenus des populations voire la scolarisation des enfants, entre la dégradation de l'environnement, les mauvaises conditions de vie des populations, la sécurité alimentaire et l'espérance de vie qui est une donnée prise en compte dans le calcul de l'indice de développement humain (IDH)"²³.

À vrai dire, la dégradation de l'environnement physique et ses conséquences sociales et économiques ne sont pas de nouvelles préoccupations pour les pays du Sahel. En effet, dans sa circulaire n°25 du 30 juin 1922, l'administrateur des Colonies demandait aux Commandants des Cercles "de réagir contre les feux de brousse et de pratiquer un reboisement intensif d'espèces locales, de multiplier les dattiers et de déterminer des zones de réserve et des zones de reboisement autour des villages, de favoriser la création de marchés libres pour l'écoulement des produits et de créer des greniers de réserve pour l'alimentation" (PNEDD,

1998 : 21). En 1936 une mission conjointe franco-britannique concluait que les formations végétales avaient subi une sérieuse dégradation et que l'équilibre manifestement très précaire des milieux nécessitait des solutions appropriées (Yamba, 1995 : 65).

Dans le cas du Niger, très tôt l'administration coloniale avait pris des mesures de conservation et de protection par la création des parcs nationaux, des aires protégées et des forêts classées (Douma, 1997 : 2). C'est dans le cadre de ces mesures que les 220 000 ha du Parc national du W²⁴, ont été érigés d'abord en aire protégée dès 1925, puis en réserve totale de faune en 1953. La réserve du W est contiguë à deux réserves qui servent de tampon, soit la réserve de Tamou (75 000 ha) et la réserve partielle de faune de Dosso (306 000ha). Dans la même perspective l'administration coloniale classait les 76 000 ha de la réserve de Gadabéji en 1955.

Après l'indépendance, la politique nationale en matière d'environnement a gardé cette attitude protectionniste. Par exemple, en 1988, l'État classa la réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré. Cette réserve reconnue pour l'importance de sa richesse et de sa diversité biologique recouvre 7,7 millions d'hectares englobant la réserve naturelle intégrale dite Sanctuaire des Addax qui couvre 1,2 millions d'hectares.

Le grand défaut de cette attitude protectionniste est évidemment son caractère statique et sectoriel. Statique parce qu'elle entend interdire toute forme d'exploitation. De ce fait on semble ignorer l'existence même des populations qui vivent aux alentours de ces réserves. Dans bien de cas, les populations se sont vues interdire l'accès à ces réserves.

Par exemple, dès 1964, la chasse a été périodiquement interdite et en 1972 la mesure est devenue définitive. Pourtant, il existe des approches alternatives permettant à la fois protection et exploitation comme nous le verrons dans le projet Dallol Bosso Sud. Sectoriel enfin parce le problème n'est pas traité dans son ensemble. On a souvent oublié qu'un parc naturel se situe dans un

environnement plus global qui l'influence constamment et vice-versa. Par exemple, est-il possible de conserver l'intégrité et la diversité d'un parc alors que ses environs se désertifient ?

La lutte contre la désertification a demeuré une constante préoccupation au Niger. Mais c'est surtout après la sécheresse (1968-1973) que l'État a pris conscience du phénomène et de ses conséquences socio-économiques et écologiques. La sécheresse et la famine qui en a découlé ont décimé les troupeaux des éleveurs et déplacé des villages entiers dans la bande sud du pays, créant de surcroît une forte pression sur les ressources naturelles.

Ces ressources sont encore soumises à une forte dégradation, conséquence d'une pratique agro-pastorale extensive et des sécheresses récurrentes. Le secteur forestier est de plus en plus menacé de disparition vu le faible niveau de productivité qu'il génère. On compte à peine 0,1 à 1,5 stères/ha/an. De plus il faut rappeler la prédominance de l'énergie traditionnelle avec 89% de la consommation. Les populations tirent 70% de leurs besoins énergétiques du bois-énergie, 10% des déchets et résidus agricoles. Les produits pétroliers représentent 9% et l'électricité 2% de la consommation totale²⁵ (République du Niger, 1997 : 36). Chaque année, la dendro-énergie représente un volume pouvant varier entre 1,5 et 2 millions de tonnes de bois. L'approvisionnement des populations urbaines représente quelque 12 % de la demande globale du pays (PNEDD, 1998 : 26). Le tableau 5.1 illustre que le bilan bois-énergie est déficitaire dans tous les départements à l'exception de celui de Dosso. Au niveau national le déficit atteint 1 382 639 tonnes de bois.

Pour alléger les prélèvements sur les ressources forestières, l'État a cherché des solutions alternatives dans le domaine des énergies renouvelables à travers quelques projets. Comme exemple, on peut citer le projet *Énergie domestique* qui faisait la promotion du pétrole lampant, le projet *Gaz urbain* qui encourageait la consommation du gaz en milieu urbain et le projet *Charbon* qui s'est centré sur la valorisation du charbon.

Tableau 5.1 : Bilan de la productivité forestière et de la consommation bois-énergie

Départements	Production (T)	Consommation (T)	Bilan (T)
Agadez	1800	91980	-90180
Diffa	21517	55003	-33486
Dosso	409770	306600	103170
Maradi	90000	398815	-308815
Tahoua	27672	485000	-457328
Tillabéri	300000	600000	-300000
Zinder	60000	200000	-140000
CUNiamey	0	156000	-156000
Total	910759	2293398	-1382639

Source PNEDD (1998 : 27)

Avant les années 1970-1980, la lutte contre la désertification apparaissait comme un problème relevant exclusivement de l'État et des collectivités territoriales. À ces dernières, le premier a institué l'obligation de reboiser 10 hectares chaque année²⁶. Il a fallu attendre la réhabilitation de la "Samaria" à partir de 1975-1976 pour voir une implication massive des populations dans les activités de reboisement (Adamou, 1994). Et depuis l'engagement de Maradi en 1984, le reboisement est resté un axe majeur d'intervention de la politique de lutte contre la désertification.

Une large campagne de sensibilisation a permis le reboisement de plus de 43 500 ha entre 1979 et 1986 (ministère du Plan, 1991, annexe3 : 8). Selon le plan national de lutte contre la désertification (1991 : 3), entre 1980 et 1990, 17 milliards de francs CFA ont été investis pour la lutte contre la désertification. Cependant malgré l'importance des ressources tant humaines que financières affectées, le problème est loin d'être résolu et les résultats demeurent encore faibles par rapport à l'ampleur du phénomène. Par exemple, l'évaluation du gouvernement en 1991 indiquent que les plantations représentent à peine 1/24 de ce qui serait nécessaire pour ne pas aggraver la décapitalisation en cours (ministère du Plan, 1991, annexe3 : 8). Ce piètre résultat est expliqué selon le document par la faible motivation des villageois liée à la valeur dérisoire du bois

qui, à terme, peut en être retirée.

Le programme de reboisement a buté également sur des problèmes d'ordres techniques et logistiques. Par exemple Yamba (1997 : 67) évoque certaines erreurs liées à la méconnaissance de l'écologie des plantes. Souvent les essences proposées ne présentaient pas un grand intérêt pour les populations qui hésitaient conséquemment à s'impliquer. Ces essences exotiques introduites ont donné un faible rendement. Ce rendement n'a guère dépassé 4 m³ à l'hectare au lieu de 15 m³ initialement ciblés.

C'est dans le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD) que le Niger va définir une politique plus globale de développement durable.

*** Le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD)**

Avant la création du ministère de l'hydraulique et de l'environnement en 1982, la stratégie environnementale était encore sectorielle avec des programmes disséminés dans différents départements ministériels qui s'ignorent. Par exemple, le ministère des mines et de l'énergie s'occupait des établissements dangereux, insalubres et incommodes, son homologue de la santé traitait les problèmes d'hygiène et d'assainissement pendant que le ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire planifiait les infrastructures d'assainissement. Aujourd'hui encore, la sectorialisation des actions en matière d'environnement se poursuit à certains égards. Par exemple d'un côté, le ministère de l'hydraulique et de l'environnement organise et coordonne les actions de protection de l'environnement et de l'autre le ministère de l'agriculture et de l'élevage s'occupe de la gestion des ressources naturelles à travers l'aménagement des terroirs villageois (Mamoudou, 1995 : 29).

Toutefois, au début de la décennie 80, on a assisté à la mise en place progressive d'une approche globale grâce à l'élaboration de stratégies plus intégrées et de plans d'actions. On retient par exemple, le premier débat national sur la lutte contre la désertification en mai 1984. Connue sous le nom de «l'Engagement de

Maradi», ce débat a permis de mettre en place un programme d'actions en matière de protection de l'environnement centré sur la lutte contre le phénomène de la désertification. Dans le prolongement des travaux de ce débat, un plan national de lutte contre la désertification (PNLCD) a été élaboré en 1985 et révisé en 1991. Tout récemment un Schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau a été élaboré en 1994 (révisé en 1997) suivi du Plan d'action forestier tropical (PAFT). Le Niger dispose aujourd'hui d'un programme national de gestion des ressources naturelles (PNGRN) adopté en 1993. C'est dans le cadre de ce programme que s'exécute actuellement le projet de gestion des ressources naturelles au niveau de cinq arrondissements dont celui de Boboye.

C'est surtout le plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD) qui semble l'aboutissement concret d'une vision plus globale et intégrée de la question de l'environnement et du développement durable au Niger. Approuvé en 1999, le PNEDD propose un élargissement des options de développement du Niger et une pérennisation de ces options pour les générations futures. Cela suppose que les actions à planifier ne doivent plus se limiter à la seule réduction des effets négatifs sur le milieu comme cela fut le cas par le passé. L'enjeu environnemental pour le Niger oblige à prendre des mesures de prévention et à adopter une approche plus globale. Il faut donc dépasser l'approche corrective et sectorielle à court terme pour proposer, à plus long terme, des alternatives valables pour un développement qui prend en compte les préoccupations environnementales.

Selon ses concepteurs, le PNEDD a pour but de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique des populations. Il s'agit en d'autres termes, de renforcer les efforts déjà entrepris dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (PNEDD 1998 : 43.).

À travers l'adoption du PNEDD, le Niger entend systématiser et stigmatiser la prise en compte des préoccupations environnementales dans toutes les décisions

qui concernent le développement et l'aménagement du pays. On évoque la nécessité d'éviter les erreurs du passé. Par le passé, les interventions étaient sectorielles et manquaient de lignes directrices, de guides permettant d'évaluer si les diverses politiques, ainsi que les multiples programmes et projets mis en œuvre à travers tout le pays étaient conformes à l'intérêt public. On soutient que "le développement du pays n'est possible qu'à partir du moment où tous les efforts sont faits pour intégrer l'ensemble des préoccupations culturelles, sociales, économiques, écologiques et politiques qui orientent les décisions et guident les actions de tous les intervenants" (p. 4).

Le PNEDD²⁷ comprend 6 programmes prioritaires qui orientent les actions à entreprendre en matière d'environnement et de développement durable : le Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD - GRN) ; le Programme eau et développement durable ; le Programme énergie ; le Programme environnement urbain et cadre de vie ; le Programme de gestion de la diversité biologique et de protection des sites préhistoriques et naturels et le Programme changements et variabilités climatiques²⁸.

Le PNEDD apparaît comme un exercice politique au moyen duquel l'État propose des scénarios de compromis nécessaires pour assurer le développement durable du pays. On insiste par exemple sur l'importance du consensus et de l'entente entre les différents partenaires durant le processus de conception et de mise en œuvre des actions. On propose une approche plus globale et on consacre une large place à la participation de la société civile et du secteur privé. En fait, on veut appliquer les principes de la planification stratégique à la gestion de l'environnement. Concrètement, ces principes visent à identifier les actions susceptibles de favoriser la prise en compte de l'environnement dans les organisations. On cherche à aller plus loin dans la compréhension des questions de développement et d'environnement au lieu de s'atteler à la simple correction de situations critiques ponctuelles comme cela fut le cas dans le passé. Selon le PNEDD, l'évaluation environnementale (EE) et l'étude d'impact sur l'environnement

(EIE) sont des outils à privilégier puisque de tels outils permettent une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans le processus de décision. Cette intégration permet selon les auteurs du document de réaliser des économies considérables de temps et d'argent qu'exigent habituellement la recherche et la mise en point de mesures pour corriger les impacts négatifs sur l'environnement (p. 46).

Le PNEDD prend ses assises juridiques dans la Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement. Cette loi fixe le cadre juridique général et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger. C'est l'article 12 qui institue l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD). Selon l'article 31 de cette loi, les études d'impacts sur l'environnement sont rendues systématiques pour "les activités, les projets et programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, peuvent porter atteinte à ces derniers". De plus, la loi a institué un Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impacts. Ce bureau relève du ministre chargé de l'environnement et a le mandat "d'apprécier correctement le rapport de l'étude d'impact et des conséquences d'un projet sur tous les aspects de l'environnement"(article 35).

5.3.2. L'aménagement du territoire au service de l'environnement

Dans un pays comme le Niger, marqué par un grand processus de désertification dû aux facteurs naturels et anthropiques, l'aménagement du territoire est appelé à jouer un rôle de premier plan. Ce rôle fut perçu depuis la période coloniale avec l'aménagement de certaines portions du territoire en parcs naturels, forêts classées ou réserves fauniques comme nous l'avons vu. Le projet de loi d'orientation entend davantage renforcer le rôle de l'aménagement du territoire dans la protection et la gestion de l'environnement.

Le projet de loi d'orientation a identifié et défini trois principales fonctions pour l'aménagement du territoire en matière de protection et de gestion de l'environnement. D'abord l'aménagement du territoire doit contribuer à la

préservation de l'environnement et des facteurs naturels de production. La politique d'aménagement du territoire doit ainsi intégrer la politique de lutte contre la désertification, tout comme les autres politiques visant la préservation, la conservation, la valorisation et la rationalisation des eaux et du sol. L'État reçoit l'obligation juridique de "veiller à la prise en compte de la dimension environnementale lors de la formulation des programmes et des grands projets en y incluant notamment des études d'impact environnemental intégrant les aspects écologiques, socio-économiques et culturels" (article 39). Le projet de loi a institué un système de suivi environnemental grâce à la publication d'un rapport annuel sur l'état de l'environnement. Le projet de loi reconnaît l'importance de la responsabilisation des communautés rurales dans la gestion de leur terroir et donne mandat aux autorités communales de prendre en compte les questions environnementales dans les opérations d'urbanisme, notamment par la réalisation d'un minimum de viabilisation à l'occasion des lotissements et par la densification du cadre bâti en vue de réduire les investissements d'équipements et la consommation de l'espace (article 46).

La deuxième fonction attribuée à l'aménagement du territoire est d'assurer l'adéquation entre les ressources naturelles et la répartition des populations. L'inégale répartition de la population sur le territoire provoque une forte pression sur les ressources naturelles dans le Sud et pose le problème de rentabilité des infrastructures et des équipements dans le Nord. On entend faire de l'aménagement du territoire un instrument d'amélioration des systèmes de production agro-pastoraux grâce à une modulation spatiale des politiques de développement. Autrement dit, la politique d'aménagement du territoire doit procéder à une affectation des activités de production en fonction des potentialités des sols et de la répartition de la population. On cherche ainsi une adéquation entre les variables démographiques et les ressources disponibles afin de créer les conditions d'une exploitation optimale des ressources naturelles susceptibles de satisfaire les besoins des populations (article 51).

Enfin, les législateurs nigériens soutiennent que la politique d'aménagement du

territoire est indissociable de la politique énergétique. Le dossier énergétique est très critique au Niger, car le pays est doublement dépendant. Comme nous l'avons vu, plus des 80% des besoins sont assurés à partir des ressources naturelles. De plus, les autres formes d'énergie sont importées. Par exemple, la ville de Niamey qui regroupe à elle seule, plus de 40% des activités socio-économiques est alimentée à plus de 90% par le barrage hydroélectrique de Kandji au Nigeria. À la fin 1995, la Société nigérienne d'électricité (NIGELEC) dessert 62 localités dont 36 desservies à partir de l'interconnexion avec le Nigeria. Le taux de couverture est de 23,78% pour les localités électrifiées et de 3,59% pour l'ensemble du pays (République du Niger 1997 : 37). De plus, 65% de l'électricité consommée est directement ou indirectement importée²⁹.

On comprend que l'aménagement du territoire ne peut rester en marge d'un tel problème. Le législateur propose alors de rompre ou du moins de réduire cette double dépendance. Le projet de loi propose ainsi une "diversification des sources d'énergie par la promotion de l'utilisation du charbon naturel, de l'hydroélectricité, du pétrole lampant, du gaz naturel, de l'énergie solaire, éolienne et nucléaire" (article 53). On propose également l'électrification du milieu rural par la promotion des ressources technologiques appropriées.

** * **

Comme nous l'avons vu, au Niger, la prise en compte de la dimension spatiale du développement a été identifiée depuis la période coloniale et poursuivie après l'indépendance. Ceci apparaît de façon récurrente dans tous les plans et programmes de développement socio-économique et social. Des Perspectives décennales (1965-1974) au Plan de développement économique et social (1987-1991) en passant par les Perspectives décennales (1973-1982), la régionalisation et l'aménagement du territoire apparaissent comme des objectifs majeurs de la politique nigérienne de développement.

Avant le milieu des années 70, il était difficile de repérer une politique explicite d'aménagement du territoire parce qu'elle était diffuse dans les différents plans et programmes et se résumait à la dotation du pays en infrastructures et équipements socio-économiques, à la régionalisation et à la lutte aux disparités régionales pour préserver l'unité nationale. La politique d'aménagement du territoire sera plus explicite avec la création des institutions en charge de sa conception et de sa mise en œuvre.

Le Plan de développement économique et social (1987-1991) a recherché les moyens d'opérationnaliser les objectifs de la politique en intégrant la stratégie d'élaboration du schéma national et des schémas régionaux d'aménagement du territoire. C'est dans ce contexte politique que le projet Dallol Bosso Sud est né.

Il faut cependant remarquer qu'en dépit des efforts consentis, les objectifs d'un développement harmonieux et spatialement équilibré sont loin d'être atteints. Plusieurs facteurs ont eu pour effet de limiter l'impact de la politique nigérienne d'aménagement du territoire.

D'abord, remarquons qu'aucune des Perspectives décennales, censées fournir une orientation spatiale aux plans de développement économique et social n'a été intégralement exécutée (Douma, 1997 : 16). Jamais un Plan n'a été conçu et exécuté jusqu'à terme sans être interrompu, réorienté ou simplement abandonné. C'est cette situation qui explique le faible taux de réalisation physique des plans. Par exemple, et selon le ministère du Plan, après le Plan (1965-1968), les taux de réalisation financière devenaient inférieurs au taux moyen. Pour le dernier Plan (1987-1991), les taux d'exécution sur la période (1987-1990) étaient assez bas : 47% pour l'agriculture, 29% pour l'élevage, 38% pour les forêts, faune, pêche et pisciculture et 22% pour les micro-réalisations (ministère du Plan, 1991 : annexe3 : 6).

Avec le recul, les faits montrent bien aujourd'hui les limites de la planification nigérienne. Cette planification a souffert de sa propre contradiction. D'un côté, les Plans recommandaient la régionalisation et la décentralisation, de l'autre on

accentuait la centralisation présentée comme une nécessité pour édifier et préserver l'unité nationale. C'est ainsi que la régionalisation du Plan est restée vague et timide (Ousseini, 1997 : 7). En fait, cette régionalisation ne s'est jamais réalisée. Elle est restée au stade des bonnes intentions car les moyens techniques et financiers n'ont pas accompagné le processus (Douma, 1997 : 16). On peut ensuite constater que la planification est restée très sectorielle. Les Plans nigériens ne sont pas plus qu'une simple juxtaposition des plans sectoriels des différents ministères techniques (santé, éducation, agriculture, équipement et habitat etc.). Ils manquaient ainsi de vision globale pourtant nécessaire aux équilibres budgétaires et à la meilleure affectation des ressources. Enfin la planification est restée très peu prospective avec des plans intérimaires, triennal, quadriennal ou quinquennal qui présentent une faible capacité d'intégrer les aspects spatiaux et régionaux sur le long terme.

Certes, la stratégie des schémas introduite avec le PDES (1987-1991) a abouti à des réalisations concrètes avec l'élaboration des schémas régionaux de développement. Actuellement, les schémas de Diffa, de Zinder et de Maradi sont déjà finalisés et validés par les communautés de base. Ces schémas sont entrain d'être traduits en langues nationales pour les rendre plus accessibles aux populations. Les schémas de Tillabéri et de Tahoua sont en cours. Un financement est déjà acquis pour la réalisation du schéma de Dosso. Cependant le schéma national qui devrait permettre d'avoir une vision globale du territoire et de ses problèmes, n'a pas encore vu le jour. Pourtant, selon l'approche préconisée par le PDES (1987-1991), la démarche méthodologique d'élaboration des outils de gestion du pays et des régions devrait emprunter la logique descendante voulant que la réalisation du schéma national précède celle des schémas régionaux. Les faits démentent aujourd'hui les dispositions et les prévisions du Plan. Les schémas régionaux ont précédé le schéma national.

Cette situation pose un problème évident, celui notamment de voir les schémas régionaux se réaliser sans une vision organisationnelle d'ensemble du pays, c'est-à-dire sans un cadre global de référence qu'est le schéma national. Ce

dernier pose les balises et définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire et les grands axes de développement du pays. En son absence, il est à craindre de voir les schémas régionaux constituer des outils qui ignorent ou contournent les grandes orientations nationales en privilégiant les particularismes et spécificités régionaux.

Il faut également faire remarquer que la structure de financement des opérations de développement a été fortement dominée par des ressources extérieures. La tendance s'est maintenue jusque dans ces dernières années. Par exemple, entre 1994 et 1995, la part du financement extérieur dans le budget d'investissement représente 95,69% incluant les aides non remboursables (81%) et les emprunts (14,6%). De plus, les trois schémas réalisés et les trois autres en cours ont des sources de financement différentes. Le Canada a financé le schéma de Diffa, le Danemark celui de Zinder et l'Allemagne celui de Maradi. Cette dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur s'est traduite par la primauté des points de vue des bailleurs de fonds, dont les approches conceptuelles et méthodologiques sont conséquemment différentes voire contradictoires.

Mais, la contradiction est également interne et résulte des problèmes institutionnels qui structurent la mise en place de la politique nigérienne d'aménagement du territoire. Ces problèmes se sont dévoilés au grand jour dans la pratique quotidienne. Les différents ministères qui réclament la paternité de l'aménagement du territoire continuent à travailler chacun dans un coin isolé sinon en entretenant des rapports souvent très conflictuels entre eux. L'exemple le plus concret et le plus frappant est donné par l'expérience des schémas régionaux de développement. Nous avons posé la question suivante à un responsable du ministère du plan : "Votre ministère élabore les schémas régionaux de développement et le ministère de l'intérieur le schéma national ! Ne voyez-vous pas une certaine contradiction dans cette façon de faire ? "À cette question, il a répondu :

"La contradiction est réelle. Malheureusement elle est là et elle est politique. Elle découle de la division des attributions de la

direction chargée de l'aménagement du territoire, division opérée par le pouvoir public nigérien. Lorsque la direction a changé d'ancrage institutionnel, toutes les attributions n'ont pas suivi le mouvement. C'est ainsi que certaines attributions comme la politique du développement régional et local sont restées chez-nous (ministère du plan) et les autres ont déménagé au ministère de l'intérieur"³⁰.

Dans la réalité, l'aménagement du territoire s'est rapidement retrouvé dans une situation plutôt conflictuelle quant à la façon concrète d'organiser l'espace national et à la stratégie d'approche. À travers l'analyse des rapports entre le ministère du plan et son homologue de l'intérieur on perçoit la permanence d'un problème d'interprétation des enjeux et de la finalité même de l'aménagement du territoire.

"Nos rapports sont tels qu'ils [les agents du ministère de l'intérieur] s'occupent des aspects politiques de l'aménagement du territoire alors que nous nous occupons des aspects opérationnels de l'aménagement. Nous travaillons parallèlement et souvent on se gêne. Ils [les agents du ministère de l'intérieur] ont une vision nationale et globale de la chose et nous, nous avons une vision plutôt régionale. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la réalisation des schémas régionaux qui nous semblent plus prioritaires que le schéma national"³¹.

La contradiction est évidente. Quelle est la pertinence d'une politique qui manque de supports pour son opérationnalité ? Voilà les premières conséquences de l'instabilité des structures chargées de concevoir et de mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire au Niger. Tout cela traduit les limites réelles de cette politique. Au-delà de la question des moyens régulièrement clamés, c'est dans la résolution des problèmes institutionnels qu'il faut axer la réflexion pour rendre la démarche plus pragmatique et plus efficace.

Le projet de loi d'orientation de l'aménagement du territoire est bienvenu. La gravité des problèmes sociaux, économiques, environnementaux et écologiques nécessite que la structuration du pays et la gestion de ses ressources naturelles soient encadrées par une loi. Le projet de loi a bien ciblé les enjeux actuels et

futurs de l'aménagement du territoire pour le Niger. Ces enjeux sont à la fois politiques (article 8 à 24), socio-économiques (article 25 à 37) et environnementaux (article 38 à 54). En effet, le projet de loi d'orientation réaffirme le caractère politique de l'aménagement du territoire dans la mesure où l'État doit agir avec équité dans la distribution de la richesse nationale et contribuer ainsi à atténuer les disparités entre les régions par la mise en place d'infrastructures et d'équipements socio-économiques de base en matière d'éducation, de santé et d'habitat. On attend surtout que l'aménagement du territoire puisse contribuer à la promotion sociale, au développement économique et à la protection de l'environnement et de ses ressources. Ce sont là des objectifs nobles que toute politique d'aménagement du territoire doit pouvoir réaliser.

Mais, au-delà de la définition d'objectifs, c'est bien le choix d'une stratégie de mise en œuvre et d'une approche méthodologique qui semble déterminer les résultats. Le projet de loi propose de doter le pays d'un atlas national et d'un schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) sous la responsabilité du niveau central. Les régions seront dotées de schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) et des schémas de zones sont prévus pour les zones spécifiques. Ces outils sont très pertinents pour la connaissance approfondie du territoire, de ses ressources humaines et naturelles et également de ses contraintes. Ils permettent surtout d'avoir une vision plus actuelle de la dynamique changeante qu'implique l'organisation des activités socio-économiques dans l'espace national.

L'analyse du projet de loi laisse percevoir une tendance évidente à la grande centralisation comme par tradition. Par exemple, on voit un attachement si fort au schéma national dont la réalisation relève plutôt du rêve que de la réalité puisque presque quinze ans après les premières intentions politiques d'un tel outil, les études préparatoires n'ont pas encore commencé. Dans le projet de loi, seul le rôle de l'État semble être défini. Un grand silence est fait sur le rôle et les responsabilités des autres acteurs notamment les régions et les municipalités. Par exemple on prévoit l'élaboration des schémas régionaux sans donner de délai

et sans même définir les responsabilités institutionnelles et financières qu'un tel choix implique. Doit-on sous-entendre que de tels outils relèveront encore de la compétence de l'État, un État déjà affaibli par la crise et qui cherche les moyens de se désengager ? On retrouve le même vide en ce qui concerne les plans d'urbanisme. Nous estimons que ce vide est bien grave car ce projet de loi est censé déterminer dans une large mesure l'avenir de l'aménagement du territoire au Niger.

Par rapport aux grandes réformes notamment la loi 64-023 qui a substantiellement modifié l'organisation territoriale nigérienne dans les années 60, le projet de loi d'orientation apparaît comme trop timide sur les responsabilités qu'il faille donner aux collectivités territoriales en matière d'aménagement, de développement et de gestion des ressources naturelles. Pourtant le processus si encourageant de décentralisation actuellement en cours, milite fortement à une plus grande implication de ces collectivités territoriales. Sans une telle implication, il est à craindre que le message central (les trois enjeux de la politique d'aménagement du territoire) qu'on cherche à véhiculer n'atteigne pas les vrais intéressés c'est-à-dire les populations nigériennes.

La politique d'aménagement du territoire est donc en chantier. Avec la mise en place des institutions centrales et le projet de loi, un bout de chemin est parcouru. Mais, dans un pays qui fait face à tant de défis, l'essentiel reste à faire car les vrais enjeux de la politique d'aménagement du territoire doivent se définir et se jouer à l'échelle des régions, des collectivités territoriales et des terroirs qui abritent les populations. Ce qui nous amène au chapitre 6 pour étudier le Dallol Bosso Sud, la zone d'intervention du projet à analyser.

¹ Le Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Cet organisme est créé le 12 septembre 1973, à Ouagadougou par la Conférence des chefs d'État du Sahel. Cet organisme de six membres à la création, en compte aujourd'hui huit avec l'adhésion de la Gambie et du Cap-Vert. Le Comité a pour rôle entre autre de coordonner l'ensemble des actions menées contre la sécheresse et ses conséquences au niveau de la région ; de sensibiliser la Communauté internationale aux problèmes de la sécheresse ; de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du programme défini par les États membres dans le cadre de la coopération sous-régionale ; de réaliser des actions d'intérêt sous-régional tendant à renforcer la coopération entre les États membres dans leurs efforts communs de lutte contre la sécheresse et pour le développement du Sahel ; d'aider les États membres et les organismes existants dans la zone à rechercher le financement de leurs programmes propres (Diakité 1985 :170). Depuis sa création le CILSS s'est beaucoup investi pour l'accomplissement de ce mandat, avec différentes rencontres organisées tantôt au niveau des organes internes (Conférences des chefs d'État, Conseil des ministres, Secrétariat exécutif), tantôt en collaboration avec les institutions internationales ou les universités¹. Au cœur des préoccupations, on note les questions centrales de la désertification, de la désertisation, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (CILSS-Centre Sahel 1990).

² L'Autorité du Liptako-Gourma est née le 3 décembre 1970 à la suite de l'accord signé entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Le Liptako-Gourma est une région à cheval entre ces trois pays, avec une superficie de 400 000 km² où habitent près de 37% de la population des trois pays. L'Autorité du Liptako-Gourma a pour objectif de «promouvoir dans un cadre régional, la mise en valeur et le développement de ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agricoles, pastorales et piscicoles dans la zone» (Diakité :1985 :176).

³ Le 11 mars 1972, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, trois pays riverains du fleuve Sénégal ont signé la convention portant création de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S) à Nouakchott. Instrument de coopération entre les États membres, l'O.M.V.S. s'inscrit dans une véritable politique d'aménagement sous-régional. C'est une des plus anciennes institutions du Sahel, puisque sa base juridique remonte au temps colonial avec la Mission d'aménagement du fleuve Sénégal (M.A.S.) qui fut créée en 1934. La M.A.S. devint le 2 mars 1968, l'Organisation des États riverains du Sénégal (O.E.R.S.) ayant reçu comme objectif, en plus de l'aménagement du fleuve, l'harmonisation des plans de développement des États et la mise en application des politiques concertées de développement sectoriel (Diakité :1985 :154). Finalement l'O.E.R.S. a évolué pour donner l'O.M.V.S. Un des mandats de l'O.M.V.S. est de promouvoir la mise en valeur rationnelle des ressources du fleuve pour permettre un développement intégré du bassin.

⁴ Journal officiel de l'AOF du 1er juin 1946 cité par Dieter (1990 : 1).

⁵ Journal Officiel du 1^{er} juillet 1960, p. 375 et également J.O. du 1^{er} août 1960, p.413.

⁶ Voir décret n° 93-00/PRN/ME/H/AT portant attribution du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

⁷ Voir décret n° 95-037/PRN/MI/AT du 23 mars 1995, portant réorganisation du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

⁸ Ministère de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire (1993). Contribution à la définition d'une politique d'aménagement du territoire au Niger.

⁹ Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (1997). Document-cadre méthodologique de la politique d'aménagement du territoire au Niger.

¹⁰ Voir article 2 du décret n°96-066/PCSN/MI/AT/ du 14 mars 1996 portant création, attribution et composition de la Commission nationale d'aménagement du territoire (CNAT).

¹¹ Voir à ce sujet Hamani, Djibo (1980) : Histoire dans Atlas du Niger.

¹² L'auteur n'ignore pas l'existence de la loi 96-05 du 06 février 1996, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales. Selon l'article 1^{er} de cette loi, la République du Niger est organisée en régions, les régions en départements, les départements en arrondissements et ces derniers en communes. L'article 2 érige les régions, les départements et les arrondissements en collectivités territoriales. Cependant on ne peut pas dire que cette loi régit l'organisation territoriale actuelle du Niger dans la mesure où et contrairement aux dispositions de l'article 6, le décret devant déterminer les modalités d'application n'a pas vu jour. D'ailleurs l'article 7 stipule " en attendant la mise en application effective des dispositions de la présente loi, l'organisation régionale et locale reste en vigueur".

¹³ On peut remarquer la reproduction du système français d'organisation territoriale.

¹⁴ À la différence des collectivités territoriales, le département n'est pas investi d'autonomie financière. Il dispose tout au plus d'un budget de fonctionnement délégué par le niveau central.

¹⁵ Voir Dieter (1990 : 35). Les COTEDEP ont été institués à partir de 1971.

¹⁶ La Samaria était un mode d'organisation de la jeunesse conçue comme une structure intermédiaire entre la famille et le village. Elle servait à l'éducation, à l'organisation et à la mobilisation des jeunes avant l'indépendance.

¹⁷ - Cette démarche rappelle les sommets socio-économiques au Québec.

¹⁸ Par exemple le montant destiné aux études, à la recherche et aux investissements d'infrastructures s'élevait à 17,7 milliards de FCFA soit 81% des prévisions totales du Plan.

¹⁹ Le terme intérimaire est employé pour indiquer qu'il ne s'agit pas d'un "vrai Plan" à cause de la non-disponibilité de données jugées indispensables à l'élaboration d'un tel Plan.

²⁰ Perspectives décennales, cité par Diakité (1985 : 143).

²¹ Entretien personnel avec un agent à la direction de l'aménagement du territoire, Niamey, 1999.

²² 3^{ème} Rapport national sur le développement humain (RNDH 1999), cité par le journal Le Républicain n°317 du 7 septembre 2000, p. 2.

²³ 3^{ème} Rapport national sur le développement humain au Niger cité par le journal Le Républicain n°317 du 7 septembre 2000.

²⁴ Le parc national du W fait partie d'un grand ensemble régional de 1 023 000 ha situé à cheval sur le Niger, le Burkina Faso et le Bénin.

²⁵ Les ménages représentent à eux seuls 89% de la consommation énergétique, contre 7% pour les transports, 2% pour le secteur minier, 1% pour l'industrie et 1% pour l'administration ((République du Niger 1997 : 37).

²⁶ Entretien personnel avec le directeur-adjoint de la Commission nationale pour un développement durable, Niamey, mai 1999.

²⁷ Le Niger a signé en juin 1992 et ratifié en juillet 1995 la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. De plus, il a signé la Convention sur la diversité biologique en juin 1992, signé et ratifié la Convention pour la lutte contre la désertification en juin 1994 et en janvier 1996 respectivement.

²⁸ Certains de ces programmes sont déjà en voie de planification. C'est le cas notamment du programme d'action nationale de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD - GRN), du programme eau et développement, de même que du programme énergie. Les autres devront être mis en chantier au cours de l'année 1999-2000.

²⁹ Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire (1993). Contribution à la définition d'une politique d'aménagement du territoire. p. 71

³⁰ Entretien personnel avec le directeur adjoint au développement régional et local, déjà cité.

³¹ Entretien personnel avec le chef du service au développement régional et local, déjà cité

CHAPITRE 6

LE DALLOL BOSSO SUD : ÉTAT DES LIEUX ET NATURE DU PROJET

Le projet Dallol Bosso Sud a été mis sur pied en 1989 alors que l'État nigérien est en pleine définition de sa stratégie régionale de développement et de gestion des ressources naturelles. Ce projet pourrait être le prototype d'une intervention efficace de par les perspectives qu'il offre pour un développement territorial durable. Avant de revenir sur la teneur du projet, il importe de présenter le terrain d'implantation.

6.1. Le Dallol Bosso Sud : divers contextes d'une région menacée

6.1.1. La fragilité biophysique du milieu

Le Dallol Bosso¹ fait partie de l'arrondissement de Boboye. Situé dans la partie ouest du département de Dosso, l'arrondissement du Boboye est compris entre 12°20' et 13°40' degrés de latitude nord et 2°30' et 3° degrés de longitude Est. Il couvre une superficie totale de 4423 km². Du point de vue administratif, il comprend les cantons de Birni N'Gaouré (207 villages), de Koygolo (41 villages) et de Harikanassou (64 villages). L'agglomération de Birni N'Gaouré (avec 205.915 habitants en 1998) est à la fois le chef-lieu du Canton et de l'arrondissement. Elle est traversée par la route nationale n°1 et se trouve à une centaine de kilomètre de la capitale Niamey. Le canton de Birni N'Gaouré est la zone du projet Dallol Bosso Sud. Sa superficie de 3679 km² représente plus de 83% de celle de

l'arrondissement (4423 km²). Les cantons de Koygolo et de Harikanassou forment le Dallol Bosso Nord.

Géographiquement, le Boboye est caractérisé par une vallée (le Dallol Bosso) et deux plateaux (le Zigui à l'Est et le Fakara à l'Ouest). Cette vallée traverse l'arrondissement sur 170 km du Nord au Sud. Le Zigui a une superficie de 635,10 km² et le Fakara 2417,35 km² (Sous-préfecture de Boboye, 1999 : 3).

Le Dallol présente un climat de type nord soudanien avec trois saisons. On note, une saison sèche et froide de novembre à février, avec des températures moyennes comprises entre 16° et 34°C. Cette baisse relative de température est attribuée à la présence de l'harmattan, ce vent desséchant de cette partie du Sahel. La température remonte sensiblement avec la saison sèche et chaude de mars à juin. Elle oscille entre 26° et 40°C. Cette hausse de température annonce l'arrivée des premières pluies. La température, l'ensoleillement et l'évapotranspiration sont à leur maximum en mai. La rentrée de la saison pluvieuse de juin à octobre fait à nouveau baisser les températures, variant entre 23° à 35°C. Les hauteurs de pluies maximales sont enregistrées en juillet et en août.

Depuis ces dernières années les pluies ont tendance à diminuer. Par exemple la moyenne à la station de Birni N'Gaouré est de 601,6 mm entre 1951 et 1980 contre 583,5mm entre 1976 et 1985. Le tableau 6.1 fait ressortir que la probabilité d'obtenir une hauteur de pluie supérieure à 400mm dans la zone du projet est d'une année sur deux. Les hauteurs de pluies sont en général quantitativement suffisantes pour assurer de bonnes récoltes de mil soit 400 mm (AAT, 1989 : 12). Le grand problème réside dans l'irrégularité des pluies dans le temps et dans l'espace.

Tableau 6.1 : Pluviométrie comparée de deux stations de la zone du projet

Station de Birni N'Gaouré 1931-1990	Station de Harikanassou 1931-1990	Probabilité
265,7mm	95,2mm	2% (1 fois par 50 ans)
334,7mm	149,9mm	5% (1 fois par 20 ans)
398,9mm	211,3mm	10% (1 fois par 10 ans)
475,2mm	297,8mm	20% (1 fois par 5 ans)
598,9mm	468,8mm	50% (1 fois par 2 ans)

Source : Lewis (1993 : 10)

Les sols du Dallol se différencient suivant leur position dans le relief. L'analyse des différents documents descriptifs (Service du Plan de Boboye, 1997 ; Lewis, 1993 ; AAT, 1989 ;) font ressortir les caractéristiques suivantes. Dans les plateaux, on retrouve des sols sableux limoneux avec au Sud des sols plus limoneux argileux. Ces sols ont généralement une faible teneur en matière organique et possèdent une faible capacité de rétention d'eau. Les sols de plateau sont parmi les moins dégradés. Toutefois, la coupe abusive du bois et l'extension des cultures les menacent de surexploitation. Ces sols présentent aujourd'hui un potentiel agricole de faible à nul. Dans les vallées latérales sèches, les sols sont plus limoneux et peuvent présenter des encroûtements superficiels (glacis). Les versants sont formés de latérites fortement ravinées à cause des eaux de ruissellement. Ce qui explique la présence de nombreux koris². Les terrasses sont formées par des alluvions anciennes.

Dans le Dallol, les sols sont plutôt sableux. Ce sont des sols ferrugineux tropicaux plus ou moins lessivés. La surexploitation de ces sols associée à l'érosion éolienne et hydrique les rendent généralement pauvres en matière organique ce qui explique leur faible niveau de fertilité.

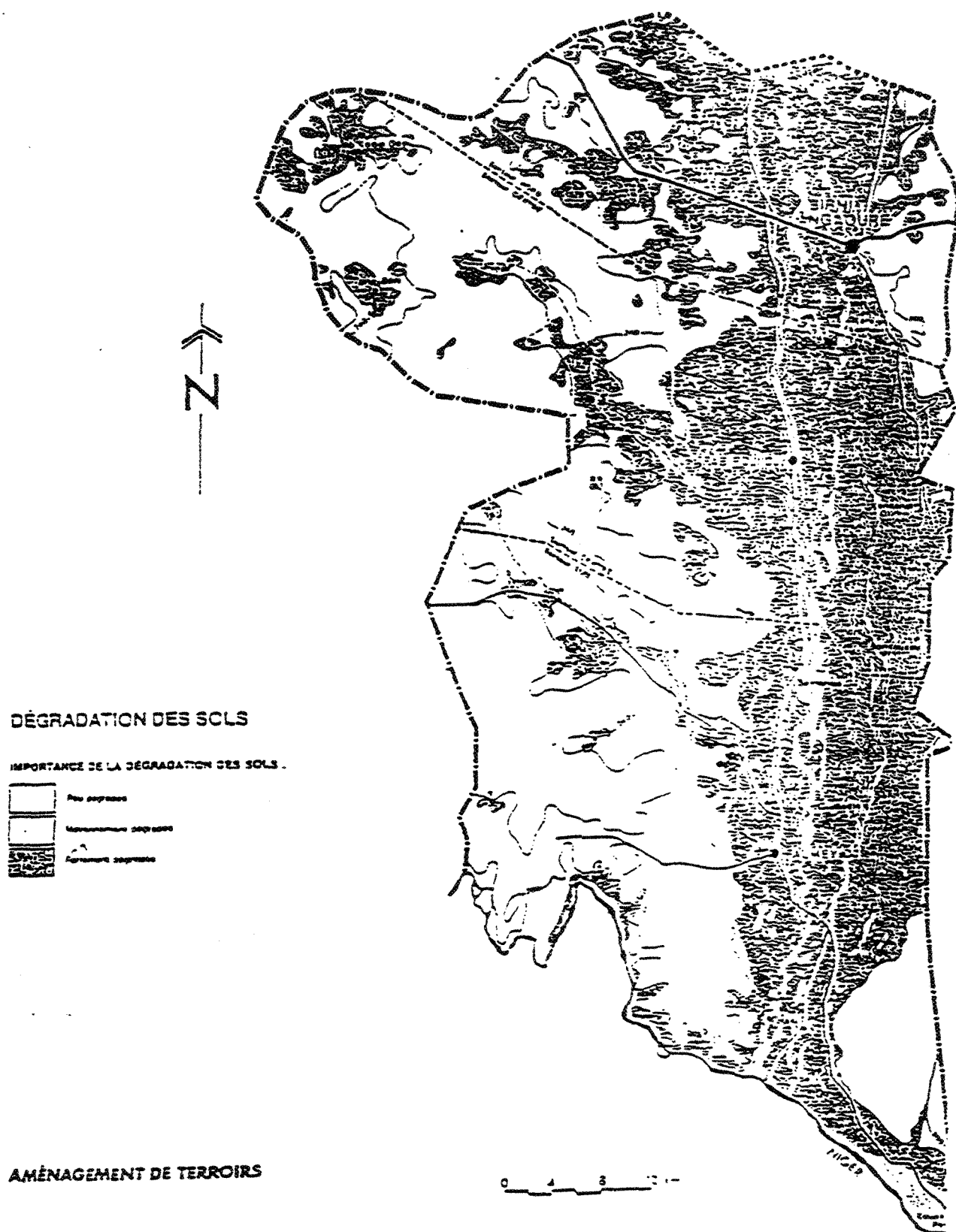
Dans le lit mineur du Dallol, soit au fond du Dallol et autour des mares, se retrouvent des sols hydromorphes plus ou moins soumis à l'inondation ou aux fluctuations de la nappe phréatique. Ce sont des sols riches en argile et en matière organique. Ils sont moyennement dégradés mais souffrent de plus en plus de l'ensablement, de la surexploitation de son couvert végétal par les hommes et les animaux (AAT, 1989 : 13).

Ce bref survol illustre que les sols pouvant avoir un potentiel agricole productif sont tous exploités. Ces sols présentent des marques de dégradation dues à l'épuisement, à la diminution du couvert végétal, à l'érosion hydrique et éolienne. Quant aux sols des plateaux, leur potentiel agricole est plutôt médiocre selon les dires mêmes des paysans.

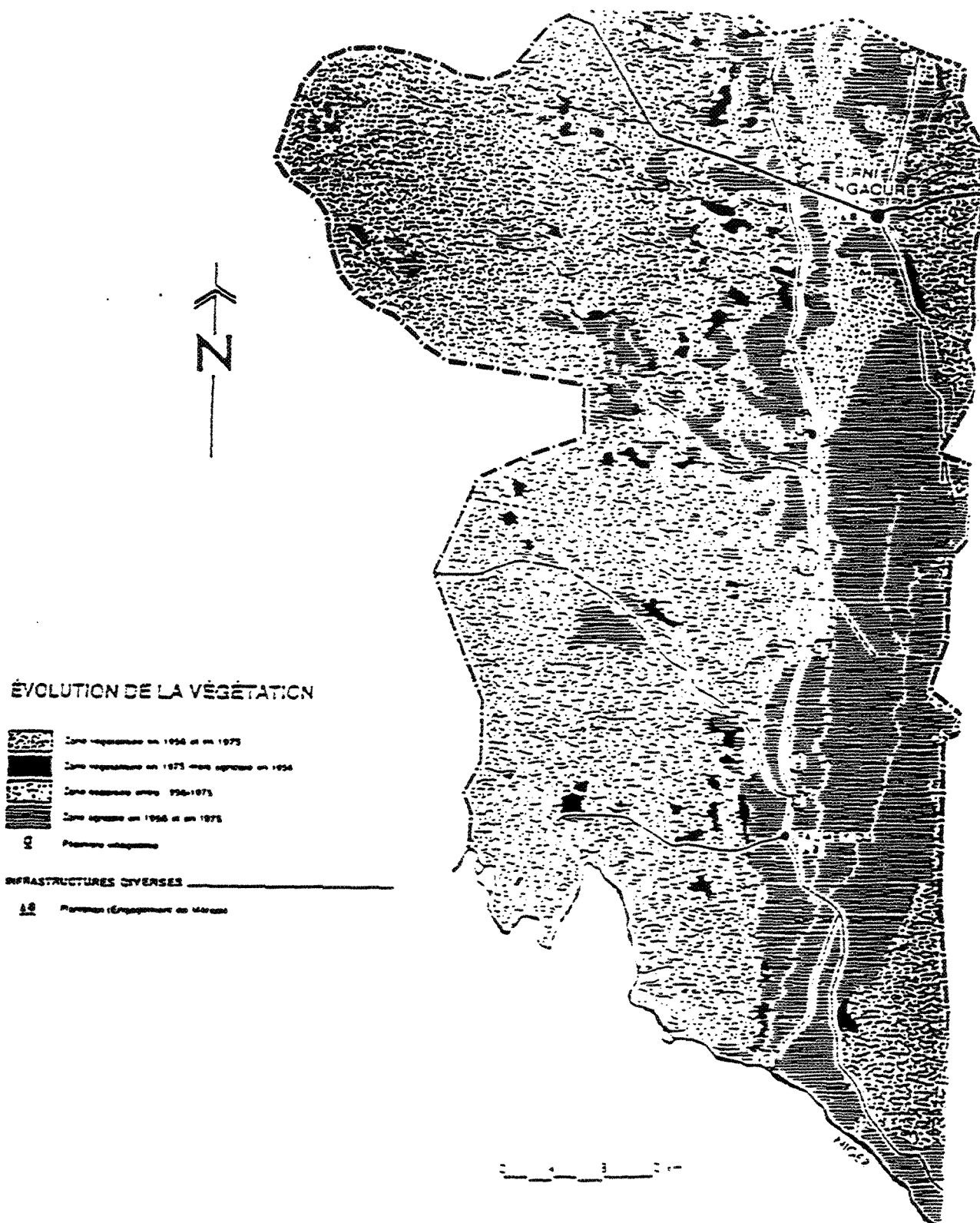


Photo 6 : Le processus de désertification est bien amorcé dans le Dallol Bosso Sud.

CARTE 6.1 : DALLOL BOSSO SUD : DÉGRADATION DES SOLS



CARTE 6.2 : DALLOL BOSSO SUD : ÉVOLUTION DE LA VÉGÉTATION



Comme les sols, la végétation dans le Boboye est fonction du relief. Sur les plateaux (Fakara et Zigui), on rencontre une formation appelée «brousse tigrée». Elle est caractérisée par un couvert végétal encore dominant. Toutefois la savane boisée de jadis (1956) a été remplacée par une savane arborée ou arbustive entrecoupée de savane herbacée. Le couvert herbacé servant de pâturage a connu une sévère diminution des espèces la composant, de 15 à 4 selon certains observateurs, ce qui amène une sévère diminution de la qualité fourragère. Durant la saison sèche, le couvert végétal est réduit au minimum pour atteindre son maximum en juillet-août, période où les troupeaux viennent y paître (AAT, 1989 : 15). Certaines parties du Fakara sont entièrement occupées par les cultures. Les terroirs situés en tout ou en partie sur ce plateau bénéficient d'une plus grande autonomie en bois de chauffe bien que les zones de ramassage soient situées assez loin des villages (5 à 10 km). Cette autosuffisance relative en bois est négociée avec les terroirs du Dallol pour obtenir en échange, le droit de cueillette des feuilles de palmier doum³ (Lewis, 1993 : 12).

Dans la zone de la terrasse et du talus du Dallol de même qu'à un moindre niveau dans les vallées drainant le Fakara, le couvert végétal a disparu par endroits. Il en demeure quelques espèces utiles (*Acacia albida* ou gao, karité et gamsa) conservées par l'homme pour des besoins économiques ou médicaux. Ces espèces sont de plus en plus menacées par les activités agro-pastorales. En effet, l'extension des cultures à ces zones contribue à réduire l'espace occupé par ces espèces en saison des pluies. Et pendant la saison sèche, le surpâturage détruit le couvert végétal.

Dans le lit mineur du Dallol et de ses alentours, la remontée de la nappe phréatique fait augmenter le nombre d'espèces. Ainsi, à longueur d'année, on note une végétation arborée et herbacée verte. Les rôniers et les doums, entre autres, dominent la strate arborée tandis que le tapis herbacé autour des mares reste «pâturable» en saison sèche, ce qui contribue à rassembler les animaux dans ces zones causant des problèmes pour la protection des cultures de

contre-saison. En outre, l'érosion éolienne des sols dépourvus de végétation menace les mares d'ensablement (idem : 15).

Il existe un problème d'approvisionnement en bois car la population est concentrée dans le Dallol alors que le bois se retrouve essentiellement sur les plateaux. Il faut parfois parcourir jusqu'à 10 km pour en chercher, ce qui amène à surexploiter les abords des habitations. Remarquons au passage qu'une bonne partie du bois coupé sur le Fakara est exporté vers Niamey ou utilisé pour la production de natron.

La comparaison de photographies aériennes de 1956 et 1975 (voir carte 6.2.) fait ressortir une régression du couvert végétal de l'ordre de 19% entre ces deux années. Le couvert végétal en 1975 était estimé à 46% du Canton (Lewis, 1993 : 11). Même si une évaluation exhaustive du couvert végétal ne nous a pas été fournie, les différentes cartes sur la végétation donnent une bonne appréciation de sa diminution. Il semble que l'on assiste à une dégradation de plus en plus accélérée du couvert végétal de la zone due à l'augmentation de la population, à des modes d'exploitation non régénérateurs du milieu naturel et à des conditions climatiques difficiles. La diminution et l'irrégularité des pluies nuisent au cycle de reproduction de certaines espèces. Il semble que toutes les espèces sont menacées à des degrés divers (AAT, 1989 : 16).

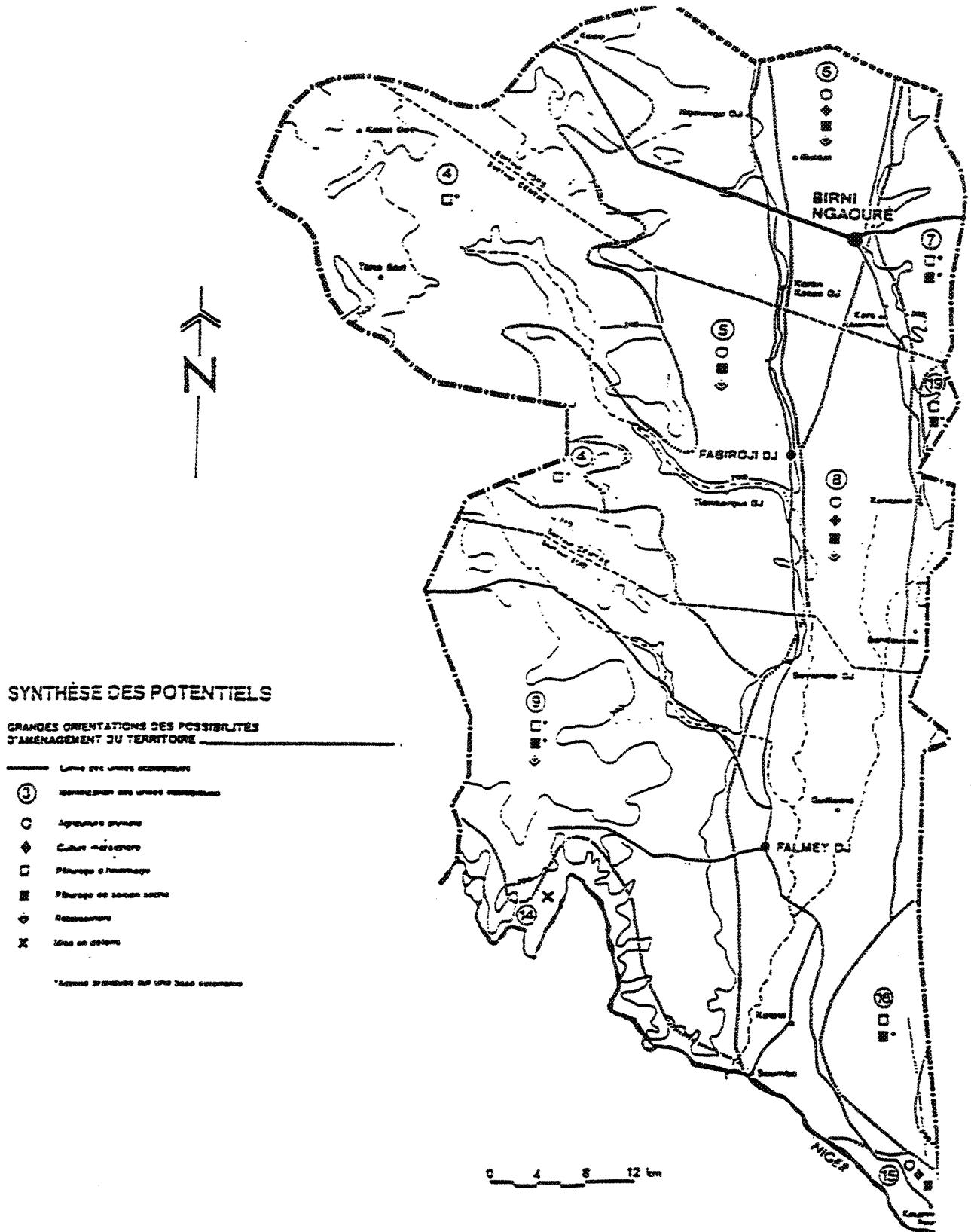
Aux effets naturels de la dégradation, il faut ajouter la grande pression humaine et animale sur les sols. Cette pression a occasionné un état de dégradation très avancée des ressources du Boboye.

Selon le responsable du service de l'environnement, il n'existe plus de terre forestière ou de terre vierge dans la zone. La régénération naturelle est également fortement compromise. Avant l'arrivée du projet, les populations abattaient les arbres pour divers usages (bois d'œuvre, de chauffe). Les éleveurs quant à eux abattaient le gao (*Acacia albida*) pour procurer du fourrage à leur bétail. La conséquence est qu'aujourd'hui, les sols sont dénudés sur des grandes surfaces et sont devenus impropres à l'agriculture et à l'élevage (voir carte 6.1 et carte 6.2).

Sur le plan hydrographique, le Dallol Bosso est certainement une des zones les plus favorisées du Niger. En plus de la bonne pluviométrie dont il a été question plus haut, la zone bénéficie de la présence d'importantes réserves en eau de sous-sol et de surfaces. Outre le fleuve Niger qui borne la zone du projet au sud sur 70 km, les eaux de surface sont constituées d'une cinquantaine de mares permanentes (52) et d'autres mares temporaires. En saison des pluies, elles forment un chapelet quasi ininterrompu dans le lit mineur du Dallol. La plupart de ces mares durent jusqu'en janvier-février alors que plusieurs ne tarissent point. Ce grand potentiel en eau fait que la nappe phréatique est très peu profonde de 0 à 5 m dans le Dallol⁴. Cependant cette profondeur peut atteindre 80 mètres mais en général elle est de 40 à 50 mètres dans les plateaux.

En ce qui concerne les ressources fauniques, à notre connaissance, aucun inventaire n'a été réalisé dans la zone du projet. Mais dans une zone adjacente (zone de Kouré), travaille un projet de protection de la bio-diversité. Ce projet, financé par l'USAID, mène des activités de protection du dernier troupeau de girafes de l'Afrique occidentale (Service du Plan de Boboye, 1997 : 17). Les girafes sont estimées au nombre de 52 têtes réparties en troupeaux de 3 à 9 unités. Selon les populations, il y aurait outre les girafes, des phacochères, des antilopes, des gazelles et plusieurs autres espèces de petits animaux sauvages ruminants ou rongeurs et des oiseaux. Le Fakara qui constitue l'habitat principal de cette faune est menacé de dégradation sous l'influence des aléas climatiques et de l'action anthropique. L'habitat sauvage est donc fortement menacé. L'étude environnementale parle de la présence de crocodiles et des hippopotames dans le fleuve, ainsi que de plusieurs espèces de poissons (Lewis, 1993 : 13). Mais il semble que le fleuve lui-même est exposé à l'ensablement et à l'envahissement par des plantes salissantes comme la jacinthe d'eau et le typha (Service du plan de Boboye, 1997 : 17). Selon les populations, ces espèces végétales aquatiques entravent la bonne circulation des pirogues sur le fleuve. Elles contribuent également à la réduction du potentiel piscicole en occupant les plans d'eau et à la baisse du rendement du riz en envahissant les rizières.

CARTE 6.3 : DALLOL BOSSO SUD : SYNTHÈSE DES POTENTIELS



6.1.2. Une population dense en progression

Au dernier recensement général de la population, le Dallol Bosso Sud comptait 112 500 habitants en 1987. En 1992, elle serait évaluée à 114 588 ou 117 500 selon le taux utilisé. En effet, le taux de croissance utilisé varie d'un document à l'autre. Alors que le ministère du Plan utilise un taux de croissance de 3,68% (service du plan du Boboye, 1997 : 2), le document du projet, quant à lui, indique un taux de croissance de 1,4% (AAT, 1989 : 5). Les études socio-économiques effectuées dans les terroirs évoquent quant à elles un taux d'accroissement de 4,5%. Ce dernier taux nous paraît un peu exagéré. Par contre il est reconnu que la croissance de la population dans la zone du Dallol est supérieure à la moyenne nationale estimée à 3,3%. Le tableau 6.2 illustre l'évolution de la population dans certains terroirs encadrés par le projet.

Tableau 6.2 : Évolution de la population des terroirs encadrés par le projet (1988-1992)

Villages	1988	1989	1990	1991	1992
Silenké*	330	342	355	368	382
Barbé Peulh*	755	783	812	842	873
Kankandi	655	679	704	730	757
Dobo-Dobo	926	960	995	1 032	1068
Guiladjé	1301	1349	1 399	1450	1504
Gombéwa	848	879	911	945	980
Bossey	1 287	1 334	1 383	1 434	1 487
Haoulawal*	1 165	1214	1 259	1305	1353
Korankassa P.	917	951	986	1 022	1 060
Gongueye	1 340	1 389	1 440	1 493	1 548
Tanna Béri	798	827	857	889	922
Tinoma	718	744	771	799	828
Bassi Djerma	632	655	679	704	730
Tchiankargui	1007	1044	1082	1 122	1 163
Tondo*	1 241	1287	1 334	1 383	1433

Source : Lewis (1993 : 19) * Nos unités d'analyse.

La population est surtout concentrée dans le Dallol où la densité peut atteindre 60 habitants/ km² ou plus. Par exemple, dans un terroir comme Barbé Peulh, cette densité est 70 habitants/km². Le tableau 6.3 montre que cette densité a subi une augmentation de près de 40% en dix ans soit de 1989 à 1998.

Dans la zone du projet, la population est répartie dans 207 villages comptant en moyenne de 350 à 500 habitants si on exclue les agglomérations de plus de 1000 personnes.

Tableau 6.3 : Évolution de la densité de la population (1989-1997)

<i>Année</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998*
<i>Densité</i>	48	49,8	51,7	53,6	55,6	57,7	59,7	62	64	66,08

*Source : Service du Plan de Boboye (1997 : 2) ; * Sous-préfecture de Boboye (1999 : 33).*

Le Dallol Bosso Sud présente un taux d'immigration parmi les plus faibles du Niger avec 0,7% venant de l'étranger et 1,4% d'un autre département (AAT, 1989 : 6). L'émigration permanente serait relativement faible (Lewis, 1993 : 19). Par contre les migrations saisonnières demeurent importantes surtout chez les jeunes hommes. Ce phénomène est en fait une pratique ancienne qui touche plus de 60% des hommes (Service du Plan de Boboye, 1997 : 2). Ces derniers choisissent dans leur exode le plus souvent les pays côtiers ou les grandes villes du Niger. Dans leur quête de revenus monétaires, ils pratiquent des activités commerciales qui rapportent beaucoup plus que les activités agricoles. «Les migrants reçoivent souvent au départ une aide de leur communauté ; ces migrations font presque figure de rites sociaux. Les revenus sont importants, on cite des revenus moyens de 279 000 F CFA par saison, ce qui dépasse les revenus agricoles évalués pour la zone. Elles ont lieu de la fin de la saison agricole au début de l'hivernage

suisant (AAT, 1989 : 6). Les migrations sont estimées comme constituant la troisième source de revenus monétaires dans le Dallol Bosso.

En ce qui concerne les aspects ethnologiques, deux principales ethnies partagent le Dallol Bosso Sud. Les sources indiquent 73% pour les Djerma et 26% pour les Peulh. Bien que minoritaires, ce sont les Peulh qui sont aux commandes de la chefferie traditionnelle au niveau du chef-lieu d'arrondissement et cela pour des raisons essentiellement historiques. En effet, ce sont les Peulh qui ont gagné la toute dernière bataille entre les deux ethnies au XIX^e siècle (Courcy-Legros, 1991 : 23).

Les Djerma sont des sédentaires et pratiquent l'agriculture comme principale activité économique. Chez ce peuple, l'agriculture représente 67,4% des revenus monétaires générés par les activités rurales dans la zone du projet (AAT, 1989 : 7).

Mais, depuis ces dernières années et à cause des aléas climatiques et du manque de terre, beaucoup de Djerma ont diversifié leurs activités en pratiquant un élevage d'appoint qui peut parfois être assez important. En effet, les Djerma expliquent que l'élevage joue pour eux un rôle de soupape de sécurité dans la gestion du risque lié à la production agricole. Généralement, en bonne saison agricole, ils investissent dans l'achat d'animaux avec les revenus provenant des surplus agricoles. Les animaux (boeufs, moutons, chèvres) sont vendus plus tard. Les revenus sont alors utilisés au renouvellement du troupeau et également à l'achat de céréales nécessaires à l'alimentation au cas où la campagne agricole a connu de mauvais résultats. Le bétail constitue ainsi chez cette ethnie, une sorte «d'assurance-récolte». Les agriculteurs s'assurent ainsi d'une alternative pour pouvoir survivre aux conséquences d'une saison malencontreuse.

La structuration sociale fait ressortir plusieurs regroupements différents qui indiquent l'existence de classes dans l'ethnie Djerma. Les nobles tiennent de droit la chefferie dans les villages. Ils conservent encore beaucoup de pouvoir dans la prise de décision. La collaboration des nobles est une condition de réussite de toute enquête et de tout projet.

On note une certaine division sociale du travail chez ce peuple. Par exemple, des activités comme la forge, le tissage ou la production de charbon sont associées à des groupes socialement moins considérés dans la hiérarchie du village. Mais la tradition continue à jouer un rôle encore important. Elle impose par exemple aux cadets de respecter les aînés quelle que soit l'appartenance clanique ou le rang social. Ceci contribue au maintien de la quiétude. L'ordre social est ainsi respecté par tous et chacun connaît sa place et son rang dans le groupe.

Les Peulh quant à eux, pratiquent l'élevage. Pasteurs de tradition, ils pratiquent la transhumance (voir plus loin) à cycle court à partir de campements permanents. Les Peulh ne sont pas toujours propriétaires des troupeaux qu'ils conduisent. Selon le chef de l'association des producteurs de lait de Birni N'Gaouré, la plupart des Peulh font du gardiennage d'animaux pour le compte des Djermas.

Les Peulh se sont progressivement sédentarisés. À la suite des sécheresses des années (1973-1974) et (1983-1984), plusieurs d'entre eux ont vu leurs troupeaux totalement décimés. Dans l'impossibilité d'une reconstitution de leur cheptel, beaucoup de Peulh se sont engagés dans des activités agricoles souvent avec un meilleur rendement. «Leurs exploitations agricoles sont souvent de plus grande taille que celles des Djermas et donnent des rendements agricoles supérieurs parfois jusqu'à 40%. Cette situation s'explique par l'accès plus facile à la fumure animale» (AAT, 1989 : 6).

Même si les différentes sources caractérisent les Djerma comme agriculteurs et les Peulh comme éleveurs, il faut reconnaître que ces deux groupes ethniques ont développé des stratégies de diversification de leurs activités pour mieux assurer leur sécurité voire leur survie. Djerma et Peulh avaient au départ deux approches bien différenciées de gestion de l'espace rural. Mais ces approches se sont aujourd'hui presque confondues puisque les deux principales activités économiques à savoir l'agriculture et l'élevage, se trouvent pratiquées par les deux peuples. On rencontre dans le Dallol des Peulh essentiellement convertis à

l'agriculture. Cette situation tend à accentuer la pression sur les ressources du milieu. Visiblement, la mono-activité ne semble plus répondre comme auparavant aux besoins économiques de chacun.

Les relations entre les Peulh et les Djerma ne sont pas toujours au beau fixe. Le Dallol Bosso est encore le théâtre de conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs. Les conflits historiques qui les opposaient se sont projetés sur le vécu quotidien axé sur l'accès aux ressources naturelles. La pauvreté des sols a conduit les agriculteurs à coloniser de nouvelles terres. Ce faisant, ils ont brisé l'équilibre fonctionnel qui existait entre les activités agricoles et pastorales. En effet, les anciens évoquent qu'autrefois, ces activités ne se chevauchaient pas car l'espace était suffisant, le sol riche et la population humaine et animale moins nombreuse. Mais aujourd'hui les données ont beaucoup changé. Les sols se sont appauvris à cause de la surexploitation, l'espace agricole s'est élargi en empiétant sur l'espace pastoral qui s'est considérablement rétréci. Ce problème fait que le bétail manque de pâturage et souvent les éleveurs, volontairement ou non, font paître les animaux dans les champs en cultures et les conflits éclatent. Selon l'adjoint au sous-préfet de Boboye, les conflits entre les deux communautés sont à leur point fort pendant l'hivernage qui correspond à la période des cultures pluviales. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs constituent un premier type de conflits identifiés. Le second type de conflits est établi entre agriculteurs. Ces conflits sont surtout provoqués par la question de l'accessibilité foncière et des limites des champs. Enfin les conflits entre éleveurs constituent le troisième type. Ces conflits naissent autour de l'accès et de la gestion des infrastructures et équipements pastoraux (puits, couloirs de passage, parc de vaccination, etc.).

6.1.3. Les activités économiques traditionnelles en perte d'efficacité

L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques du Dallol Bosso Sud. Ce sont des activités qui sont et de loin les plus importantes pour l'ensemble des habitants de la zone. De plus, la pratique de ces activités a une incidence directe sur l'environnement ; de ce fait, elles ne doivent pas être

dissociées des mesures de conservation des ressources. À côté de ces activités, les populations ont développé des stratégies de diversification comme le commerce et l'artisanat.

* Agriculture

Selon les informations que nous avons recueillies à la sous-préfecture de Birni N'Gaouré, l'agriculture occupe près de 90% de la population totale de l'arrondissement. En 1996, le service du plan de Boboye établit à 394 020 ha la superficie cultivable soit environ 89% de la superficie totale de l'arrondissement. La superficie effectivement cultivée la même année est de 282 323 ha soit 71,65% de la superficie cultivable (Service du Plan de Boboye, 1997 : 4).

L'espace occupé par les activités agricoles dans la zone de projet illustre bien l'importance de ce secteur dans l'économie. Près de 50% de la superficie totale sont agricoles et les cultures occupent plus de 70%. L'espace agricole est surtout concentré dans le Dallol et les vallées du Fakara. Toutefois on constate que de nouveaux champs de culture ont été créés sur le Zigui malgré les longues distances à parcourir pour s'y rendre. C'est probablement une voie de solution trouvée par les populations pour pallier le manque d'espace dans le Dallol.

L'agriculture est de type traditionnel. Elle est extensive, c'est-à-dire se fait sur de grandes espaces sans apport d'éléments fertilisants au sol et sans sélection de semence. En dehors de quelques champs détenus par les Peulh plusieurs paysans n'arrivent pas à fournir du fumier dans leurs champs. Autrefois, la jachère jouait ce rôle, mais aujourd'hui, cette jachère est de plus en plus courte ou même inexistante sous la pression humaine et animale.

Le système de production est caractérisé par des exploitations de petite taille, une force de travail manuelle, une faible consommation d'intrants et donc un faible rendement. Le document du projet (AAT, 1989 : 18) indique que 42% des exploitations ont 5 ha et moins et 44% entre 6 et 9 ha ou une moyenne de 5,6 ha par exploitation. Les exploitations sont des champs collectifs (95% des

superficies) sous la responsabilité du chef de famille. La force de travail est également traditionnelle. Elle est à 85% familiale (en moyenne 7,7 personnes avec 3-4 actifs). Selon les paysans, ils pratiquent «le boogou» ou tontine de labour pour pouvoir travailler plus rapidement et plus efficacement leurs champs.

"Jusqu'à date, il nous arrive de travailler par entraide communautaire. Par exemple lorsque vous décidez de construire une maison, vous préparez vos matériaux et vous faites appel à solidarité du village. Les gens arrivent volontairement et vous aident à terminer votre projet. Nous pratiquons ainsi une sorte de tontine de travail mais de façon très informelle. Nous utilisons même cette tontine pour cultiver nos champs"⁵.

L'entraide reste encore très courante dans le Dallol Bosso Sud. On rencontre également le recours à la main-d'œuvre salariée. Les labours se font avec des outils rudimentaires (houe, hilaire). Selon le responsable du service de l'agriculture, la nature des sols ne permet pas une agriculture attelée. Le mil, le sorgho et le niébé sont les principales cultures. Elles se font en association (82% des surfaces)⁶. Les rendements sont relativement faibles eu égard au fort potentiel pluviométrique du Dallol. Par exemple, le rendement de mil est de 441 kg/ha, celui du sorgho de 279 kg/ha et celui de niébé de 247,2 kg/ha (Service du Plan de Boboye, 1997 : 5). Pourtant l'ICRISAT a obtenu sur son site d'expérimentation de Gobery Goubey des rendements de 600 kg/ha en incorporant du phosphate naturel au sol et en laissant les résidus de récolte sur les champs (AAT, 1989 : 18). C'est une preuve que les rendements peuvent être améliorés.

L'agriculture consomme très peu d'intrants agricoles. Depuis la suppression des subventions aux intrants, les paysans disent ne plus pouvoir accéder à l'engrais à cause de son coût de plus en plus élevé. Cette déclaration semble se confirmer dans un document officiel du gouvernement. «Les prix des intrants ne cessent de croître pendant que ceux des produits agro-pastoraux accusent une baisse sensible, annihilant de ce fait tout effort d'intensification (République du Niger, 1992 : Principes : 42).

Depuis le séminaire de Zinder sur les stratégies d'intervention en milieu de 1982, le gouvernement du Niger a mis en place une politique de micro-réalisations. Ces micro-réalisations sont traduites dans le Dallol Bosso par des cultures de contre-saison dans lesquelles l'ACDI a beaucoup investi durant les années 80. Ces cultures de contre-saison sont pratiquées autour des mares ou sur des sites aménagés avec des puits. Ces sites sont dans la plupart du temps tenus par les femmes. Ces dernières produisent du manioc, des courges, de l'oignon, de la laitue, des choux, de la pomme de terre et de la patate douce.

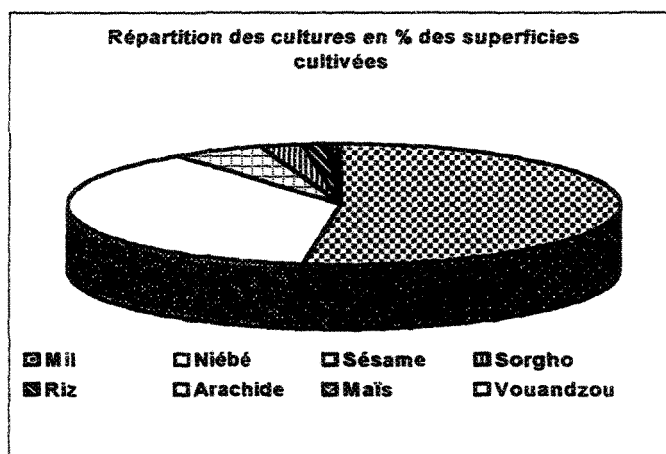
Les femmes⁷ expliquent que leurs principaux problèmes restent l'écoulement de la production, la divagation des animaux en saison sèche, l'entretien des puits traditionnels et souvent l'ensablement des mares. Les problèmes fonciers ont également été cités comme contrainte majeure.

La tenure foncière est traditionnelle. Parmi les modes d'acquisition des terres on distingue l'héritage familial, les prêts aux parents, les dons aux proches et le métayage. La vente de terre est un phénomène plutôt récent mais qui commence à prendre de l'ampleur. Selon une étude conduite par le service de Plan de l'arrondissement du Boboye (service du Plan de Boboye, 1997 : 9), les besoins alimentaires ont augmenté de 1967 à 1996 de 25,82%. Pendant la même période la population a connu une augmentation de 27,12% et la production du mil a augmenté de 6,52%.

Tableau 6.4 : Répartition des cultures⁸

Mil	52,30
Niébé	37,30
Sésame	5,62
Sorgho	2,51
Riz	1,42
Arachide	0,36
Maïs	0,27
Vouandzou	0,20
Total	100,00

Graphique 6.1. Répartition des cultures



Cependant, on ne peut attribuer cette augmentation de la production du mil à une quelconque amélioration des rendements qui de toute façon sont restés faibles. «Les rendements sont très dérisoires : 200 à 300 kg/ha. Alors que dans des bonnes conditions on peut améliorer les rendements jusqu'à 4 ou 7t/ha⁹». On peut alors penser que l'augmentation des superficies cultivées est probablement l'explication la plus plausible.

L'agriculture est ainsi confrontée à de graves problèmes dans le Dallol Bosso Sud à cause de la forte dégradation du potentiel productif. Cet état de fait résulte, entre autres, d'une situation climatique globalement défavorable constatée sur les 20 dernières années (Hazel, 1992) et également d'une forte pression exercée par les populations humaines et animales sur les ressources naturelles¹⁰. La conjonction de ces facteurs a conduit à un doublement des surfaces cultivées en 25 ans, au morcellement des terres marginales à des fins agricoles et donc à une diminution des espaces pastoraux. Une des conséquences de cet état de fait est que l'on assiste aujourd'hui à une situation quasi généralisée d'épuisement des sols suite à la surexploitation des ressources ligneuses, à la disparition de la jachère et aux pratiques culturales non régénératrices.

Le phénomène de l'épuisement des sols est de son côté accentué par le système cultural paysan. Le paysan préfère la monoculture nous a dit le chef du service de l'agriculture de Boboye. Or, sans apport de matière organique ou chimique, la monoculture appauvrit rapidement les sols. De plus la monoculture présente des risques. Car en cas d'attaque des ennemis de culture, c'est toute la culture qui se trouve perdue. Et cette défense des cultures coûte très cher et n'est pas souvent à la portée des paysans depuis que l'État a suspendu la subvention aux intrants agricoles.

* Élevage

L'élevage est la seconde activité des populations dans le Boboye. Il est pratiqué sous trois formes. On distingue d'abord l'élevage sédentaire. Ce type d'élevage est

pratiqué par les populations sédentaires à vocation agricole et par les agro-pasteurs. Ce sont les Djerma qui pratiquent un tel élevage. Ils assurent eux-mêmes la garde des animaux ou la confient à des bergers Peulh. Dans l'élevage sédentaire on peut distinguer la forme extensive dans laquelle l'alimentation du bétail est exclusivement basée sur les pâturages naturels. Durant la saison sèche, les animaux sont libérés le jour pour paître dans les champs autour des villages. Ils retournent à l'enclos au coucher du soleil. Pendant la saison des pluies ils sont guidés par des gardiens (généralement Peulh) pour éviter la divagation principale cause de dégâts dans les champs. À l'heure actuelle, la dégradation des parcours pastoraux et la diminution des espaces de pâturages expliquent un état de malnutrition permanent du cheptel et donc une faible capacité de production des animaux (Service du plan de Boboye, 1997 : 10). L'embouche est la forme intensive d'élevage sédentaire. Le bétail reste au piquet sous un hangar ou à l'étable. Le propriétaire nourrit et engraisse ses animaux pendant six mois, puis il les revend et les remplace par de plus jeunes et le cycle continue.

Il y a ensuite l'élevage transhumant. Il est pratiqué par les Peulh sédentarisés. Les troupeaux sont déplacés en fonction des disponibilités de pâturages. Cette transhumance consiste à faire remonter les troupeaux sur les plateaux pour libérer les espaces agricoles du Dallol pendant la saison des pluies. Les troupeaux redescendent après les récoltes pour paître dans les champs.

Enfin il y a l'aviculture. C'est une activité très répandue. Elle est pratiquée de façon très extensive. Elle est surtout le fait des femmes. Ces dernières estiment que les troupeaux sont régulièrement décimés par la peste aviaire.

Le tableau 6.5, construit à partir du document du projet et des données recueillies à la sous-préfecture indique que les bovins sont les plus nombreux suivis des caprins et des ovins. On estime que 36% du cheptel bovin du département se retrouverait dans la zone, ce qui assure une bonne capacité de

production de fumier (Sous-préfecture de Boboye, 1999 : 4) mais qui accroît en même temps une forte pression sur les ressources végétales.

Tableau 6.5 Estimation du Cheptel du Canton de Birni N'Gaouré

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Équins	Asins	Sources
1985	109382	43009	54808	1418	4737	4806	
1986	111569	44729	56178	1446	4812	4902	(1)
1987	113800	46518	57582	1474	4888	5000	
1998	135031	65797	74319	1743	6703	6353	(2)

Sources : (1) : (AAT, 1989 : 22) et (2) : (Sous-préfecture, 1999 : 4).

En 1998, sur les 349 337 têtes de bétail que comptait l'arrondissement, 289 946 têtes résidaient dans le seul canton de Birni N'Gaouré. Ces nombres ne tiennent pas compte des animaux venant de l'extérieur de la zone. Il semble également que les éleveurs déclarent à la baisse le nombre de têtes d'animaux pour payer moins d'impôt. L'évolution du troupeau montre toutefois une croissance régulière depuis plus de dix ans.

Comme l'agriculture, l'élevage est de type extensif et la qualité du pâturage baisse régulièrement depuis ces dernières années.

"Nous sommes dans une situation critique avec un élevage extensif. Or, il n'y a pas assez d'espace pour le pâturage. On constate une grande concurrence entre les activités de l'agriculture et celles de l'élevage. La grande surcharge animale a entraîné aujourd'hui une disparition du couvert végétal. Et l'espace est actuellement colonisé par le *Sida cordifolia* (mauvaise herbe non appaîtrée par les animaux). C'est une plante très envahissante"¹¹.

Ce service a entrepris une sensibilisation des éleveurs pour la pratique d'un élevage semi-intensif. Mais cette stratégie n'a pas encore été adoptée car elle

suppose l'adoption d'une politique de destockage dont les propriétaires n'ont pas encore apprécié la nécessité.

Toute l'organisation économique de la zone du projet est axée sur l'agriculture et l'élevage. Cependant, même si ces deux principaux domaines demeurent le pivot de la stratégie paysanne de production, les populations pratiquent des migrations saisonnières et se livrent à d'autres formes d'activités qui leur assurent des revenus monétaires complémentaires.

*** Autres activités**

Outre l'agriculture et l'élevage, on note le commerce et l'artisanat comme des activités économiques dans le Dallol Bosso Sud. Le commerce porte sur les produits de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat. Le mil, le sorgho et le niébe sont les principaux produits agricoles commercialisés sur les marchés locaux de Birni N'Gaouré, de Fabirgui et de Falmey. Selon le document du projet (AAT, 1989 : 24), seuls 4% des surplus céréaliers sont commercialisés et 14% pour le niébé. Ce sont les produits de culture de contre-saison qui connaissent une large commercialisation. Il arrive que les marchés soient même saturés car la période de production est beaucoup plus courte. Les femmes disent avoir de grandes contraintes pour écouler leur production.

Jadis la commercialisation se faisait par des structures étatiques comme l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) chargé de la commercialisation des céréales et du niébé ou la Société nationale des arachides (Sonara) pour l'arachide. La Société nigérienne des cuirs et peaux (SNCP) assure la commercialisation des cuirs et peaux. Mais, depuis ces dernières années, les structures étatiques ont perdu leur dynamisme et c'est le secteur privé qui a pris la relève de la commercialisation des produits agricoles. Ce secteur privé se caractérise par la présence de nombreux petits commerçants se déplaçant d'un marché à l'autre. Ce secteur serait peu connu et nous n'avons pas eu d'études le concernant.

L'artisanat est également une activité complémentaire importante. Les produits de l'artisanat fournissant la plupart des outils de travail aux populations. Les activités artisanales sont : la forge, le tissage, la sculpture, le cuir et la vannerie. Certains produits tels les nattes fabriquées à partir des palmes de doum et de rônier sont même exportés. Certaines de ces activités artisanales font malheureusement l'objet de préjugés sociaux ce qui limite leur pratique par une plus large frange de la population.

L'extraction du natron est très répandue dans le Dallol Bosso. Elle est essentiellement un travail de femmes. Elle est pratiquée autour des mares. Selon le responsable de l'environnement c'est une opération qui consomme beaucoup de bois de cuisson et sa pratique détruit les arbres autour des points d'eau ou entrave leur croissance. Même si les femmes reconnaissent cette réalité, elles louent la valeur économique du natron et ses vertus pour la santé animale et humaine¹². Pour concilier ces deux réalités le projet de foyer amélioré a construit des fours solaires qui auraient été expérimentés avec un certain succès.

Parmi les autres activités économiques complémentaires, on peut citer la fabrication de charbon de bois. Cette activité est faite par les hommes. Elle est assez développée. Elle constitue une source importante de coupe de bois sur le Fakara. Il semble que la technique de carbonisation n'est pas bien maîtrisée ce qui accroît la consommation de bois. Un document de la sous-préfecture décrit l'activité comme «source de subsistance pour de nombreux foyers pauvres» (Sous-préfecture de Boboye, 1999 : 4).

Signalons enfin que l'arrondissement de Boboye dispose de 65 km de routes bitumées dont 40 km dans la zone de projet. Les routes latéritiques totalisent 184 km dont 100 km dans la zone du projet. Plusieurs pistes rurales complètent le maillage routier entre les 312 villages de l'arrondissement. La plupart des villages sont enclavés donc difficilement accessibles. À défaut de véhicule de transport, les villageois font les liaisons inter-villages en charrette bovine ou asine et

également à dos de chameau ou de cheval. L'enclavement pose un problème pour l'écoulement des produits commercialisés.

Comme infrastructures et équipements pastoraux, la zone du projet compte 12 puits pastoraux distribués le long des parcours de transhumance, des couloirs de passage et des pistes de bétail. Ces puits sont souvent des points de conflits entre éleveurs. On note également huit parcs de vaccination, cinq abattoirs et une clinique vétérinaire à Birni N'Gaouré (AAT, 1989 : 23).

Comme équipements sociaux, on dénombre quatre collèges d'enseignement secondaire dont deux dans la zone du projet (Birni N'Gaouré et Falmey), dix formations sanitaires et trois maternités. Les taux de scolarisation et de couverture sanitaire sont respectivement de 22,13% et 28,97% (Sous-préfecture de Boboye, 1999 : 5). Ces taux sont tous deux inférieurs à la moyenne nationale.

6.1.4. Métissage à faire des structures politiques modernes et traditionnelles

Au démarrage du projet en 1989, plusieurs structures modernes et traditionnelles existaient déjà. En fait, il faut remonter au milieu des années 80 pour mieux saisir la récente évolution de ces structures. Après le premier coup d'État qui portait l'équipe du lieutenant colonel Seyni Kountché au pouvoir, les principales structures villageoises étaient la chefferie traditionnelle et le réseau coopératif. À partir de 1978-1979 la junte militaire en quête de légitimité, avait favorisé la mise en place de nouvelles institutions destinées à appuyer les actions de développement à la base et surtout à assurer leur prise en charge par les populations locales.

De nouvelles instances telles que les Conseils de développement devront naître dans le cadre de la Société de développement (cf. chapitre 5). Ces Conseils de développement étaient conçus comme des instances de représentation des populations et des différents organismes à vocation économique, sociale, culturelle ou professionnelle.

C'est ainsi que la Samaria a été réhabilitée, l'Association des femmes du Niger (AFN) créée, la chefferie traditionnelle et le système coopératif reconduits. À l'époque, le pouvoir en place voulait baser toute l'organisation du monde rural sur ces différentes structures dites de participation. Ces structures se retrouvent à chaque niveau de l'organisation territoriale nigérienne depuis le village jusqu'au niveau national.

Au démarrage du projet en 1989, l'ensemble des structures fonctionnait assez bien. Dans chaque village, il y avait un Conseil villageois de développement (CVD) dont le chef de village assumait la présidence. Au niveau du Canton de Birni N'Gaouré, on retrouve le Conseil local de développement (CLD) avec le chef de Canton comme président. Au niveau de l'arrondissement du Boboye on retrouve le Conseil sous-régional de développement (CSRD) présidé par le sous-préfet.

En mettant ces structures en place, l'État nigérien a prétendu chercher à accroître la participation des populations à la conception et à la réalisation des actions de développement à la base. Par exemple à l'échelon du village, le CVD était perçu comme le pivot de l'effort de développement. C'est ce conseil qui était en charge de la conception et de la coordination des actions de développement économique, social et culturel de la collectivité villageoise. Le CVD fait des propositions qu'il soumet à l'examen successif des niveaux supérieurs de la structure. Les projets retenus sont alors soumis par voie hiérarchique aux ministères techniques concernés pour approbation et au ministère du Plan pour recherche de financement. Une fois le programme approuvé et le financement acquis, les dossiers redescendent et l'exécution des actions retenues commence dans le village concerné.

Le système coopératif a été réorganisé selon le schéma de représentation des conseils de développement allant de la base au sommet. Comme structure participative, les principales activités du système coopératif étaient entre autres la fourniture des intrants et de matériel agricole aux coopérateurs et la commercialisation des produits.

Au niveau de chaque village, les producteurs qui mènent des activités collectives sont regroupés en groupements mutualistes (GM). Le rôle des GM est avant tout la défense des intérêts des membres. Les GM distribuent les intrants agricoles aux membres et récupèrent les crédits consentis. Les GM présents dans un rayon de 15 à 40 km forment une coopérative. Au démarrage du projet, la zone en comptait dix neuf (19).

À l'échelon du canton on retrouve l'Union locale de coopératives (ULC) et au niveau de l'arrondissement l'Union sous-régionale des coopératives (USRC)¹³. L'USRC disposait d'un bureau de cinq membres et d'un directeur qui assure la gestion financière et matérielle. Pour la zone de projet, c'est ce niveau qui gère l'ensemble des activités coopératives.

À partir de 1976, la Samaria, jadis ancienne structure d'organisation de la jeunesse nigérienne, va être réhabilitée pour inciter la mobilisation de la population afin d'accroître sa participation aux actions de développement (Adamou, 1994 : 47). Dans les années 1980-1990 la Samaria a réalisé plusieurs travaux surtout d'intérêt collectif comme la construction d'équipements (écoles, dispensaires, marchés), la salubrité publique (nettoyage des agglomérations) et les opérations de reboisement (plantation d'arbres).

Les femmes ont été organisées en association pour accroître leur participation aux actions de développement. Ainsi l'Association des femmes du Niger (AFN) a été créée avec une représentation allant du niveau villageois au niveau national. La section du canton de Birni N'Gaouré s'occupe des groupements de femmes de la zone du projet.

La zone du projet dispose également de structures traditionnelles beaucoup plus anciennes que celles mises en place par le régime militaire. On distingue, entre autres, la chefferie traditionnelle et la chefferie religieuse. Depuis le temps colonial, la chefferie traditionnelle avait joué un rôle politique important. À partir de 1976 elle a été organisée en Association des chefs traditionnels (ACT) dont le

président actuel était un ancien ministre sous le régime de Kountché. Dans un entretien personnel, l'adjoint au directeur du développement régional nous a dit :

"Le colonisateur avait donné un certain poids aux chefferies traditionnelles pour mieux répondre aux besoins du développement local. En effet, vu le manque de cadre, il était nécessaire de s'appuyer sur quelque chose pour ce développement. Or, structurellement et socialement parlant, seule la chefferie traditionnelle pouvait assumer ce nouveau rôle. C'était pour cette raison que le colonisateur avait mis l'accent sur la chefferie traditionnelle"¹⁴.

Le régime militaire a alors réactualisé le rôle de la chefferie traditionnelle. Selon les textes officiels, les chefs traditionnels sont des subalternes de la l'administration territoriale. La chefferie traditionnelle assure encore aujourd'hui le prolongement de l'administration territoriale aux niveaux des communautés de base. Son rôle est central dans la gestion des conflits familiaux, tribaux ou fonciers dans les villages nigériens.

Comme structure traditionnelle, il faut également signaler la chefferie religieuse. Le Niger est un pays à plus de 95% musulman et les chefs religieux jouaient un rôle social très influent que le pouvoir a cherché à récupérer aux fins du développement à la base. Comme les chefs traditionnels, ils sont très respectés et ont souvent un poids politique fort appréciable. Les chefs religieux ont été organisés pour donner l'Association islamique du Niger (AIN). Le Boboye présente un cas très spécifique. C'est en effet dans le Boboye que se trouve le plus influent chef religieux du Niger. Il réside à Kiota, un village situé à 25km au nord de Birni N'Gaouré. Le village de Kiota est presque un lieu de pèlerinage pour certains adeptes du mouvement «Tidjania» surtout en des occasions comme le «Maouloud» marquant les festivités autour de l'anniversaire de la naissance du prophète Mahomet.

À partir de 1991, date marquant la fin des régimes unitaires, l'ensemble des structures dites de participation vont connaître une grande inertie. La remise en cause des régimes dont elles ont résulté a contribué à leur abandon à l'exception de la chefferie traditionnelle et de la chefferie religieuse qui demeurent encore

actives. Dans les faits, ces deux structures ne sont pas une émanation des pouvoirs politiques en place. Elles ont donc survécu à la crise politique, économique et sociale qui a caractérisé le Niger dans les années 1990-2000.

C'est donc dans un tel contexte socio-politique assez complexe que le projet devait démarrer ses activités en 1989. L'ampleur de la tâche a alors obligé les dirigeants de ce projet à concevoir et à mettre en place de nouvelles structures villageoises. C'est ainsi que le comité de gestion des terroirs villageois (CGTV) et le comité villageois de gestion (CVG) ont été créés dans chaque village d'intervention. Le CGTV est responsable de la gestion des ressources naturelles du terroir et du développement du village en général. Il est l'interlocuteur fonctionnel du projet et des autres intervenants extérieurs. Le CVG est quant à lui, est responsable de la réalisation technique des actions de développement. Ces structures seront décrites dans le chapitre 7 à venir.

Quant aux principaux services déconcentrés de l'État, ils sont tous présents au niveau de l'arrondissement. On note les services de l'agriculture, des ressources animales (élevage), de l'environnement, de l'alphabétisation, des travaux publics, du développement social et du plan. Ce dernier assure la coordination de l'ensemble des activités de développement de l'arrondissement. Il faut également citer le service de l'aménagement et de l'équipement rural dont la mission est de réaliser les infrastructures de développement rural.

Certains de ces services sont de création très récente dans le Boboye. En général, les services manquent à la fois de personnels, d'équipements de travail et de moyens logistiques nécessaires pour bien mener leur rôle. Par exemple, le responsable de l'alphabétisation nous a dit que son service n'a pas encore de locaux propres et que leur seul véhicule est en panne depuis plus d'un an. Provisoirement c'est le bâtiment du conseil sous-régional de développement qui les héberge.

Depuis le séminaire de Nouakchott de 1984, l'État nigérien a exprimé sa volonté de favoriser le développement d'activités rurales productives qui tiennent compte de la

conservation des ressources naturelles et pouvant être prises en charge par les populations elles-mêmes. Le projet Dallol Bosso Sud a été négocié dans cette perspective de globalité. Voyons à présent le contexte et les grandes lignes des orientations de ce projet.

6.2. Le projet Dallol Bosso Sud : un contexte et des orientations

La section précédente nous a permis d'illustrer la nature des problèmes qui se posent dans le Dallol Bosso Sud. Cette section vise une description et une analyse du contexte juridique, financier et institutionnel du projet. Il sera également question des grandes orientations de ce projet pour résoudre les problèmes identifiés.

6.2. 1. Contexte juridique, financier et institutionnel

Le projet Dallol Bosso Sud est l'aboutissement d'un long processus de négociations entre la République du Niger et le Gouvernement du Canada à travers l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il faut rappeler que depuis le séminaire national tenu à Zinder en 1982 sur les stratégies d'intervention en milieu rural, le Niger a orienté sa politique vers les petites opérations de développement à la base notamment avec le programme micro-réalisations (République du Niger, 1982). À partir de 1984, l'ACDI a confié au Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI), la réalisation de plusieurs micro-projets entrant dans le cadre du programme des petites opérations de développement rural (PPODR). L'approche visait à mieux exploiter les potentialités hydrogéologiques du Dallol Bosso durant la saison sèche. La dernière évaluation du PPODR a évoqué la réussite du programme et a recommandé de réorienter la démarche en quittant la facette sectorielle des micro-réalisations afin d'évoluer vers une perception plus globale et plus intégrée des questions de développement et d'environnement.

C'est ainsi que l'approche "aménagement des terroirs villageois" a été ciblée comme une stratégie globale pouvant favoriser la prise en compte simultanée des

problèmes de la zone, en permettant une forte responsabilisation de la population en matière de développement et de gestion rationnelle des ressources. Cette responsabilisation a été perçue comme favorisant le transfert nécessaire de méthodes, de techniques et de technologies dont l'adoption par la population pourrait engager le processus de développement durable dans le Dallol Bosso Sud¹⁵.

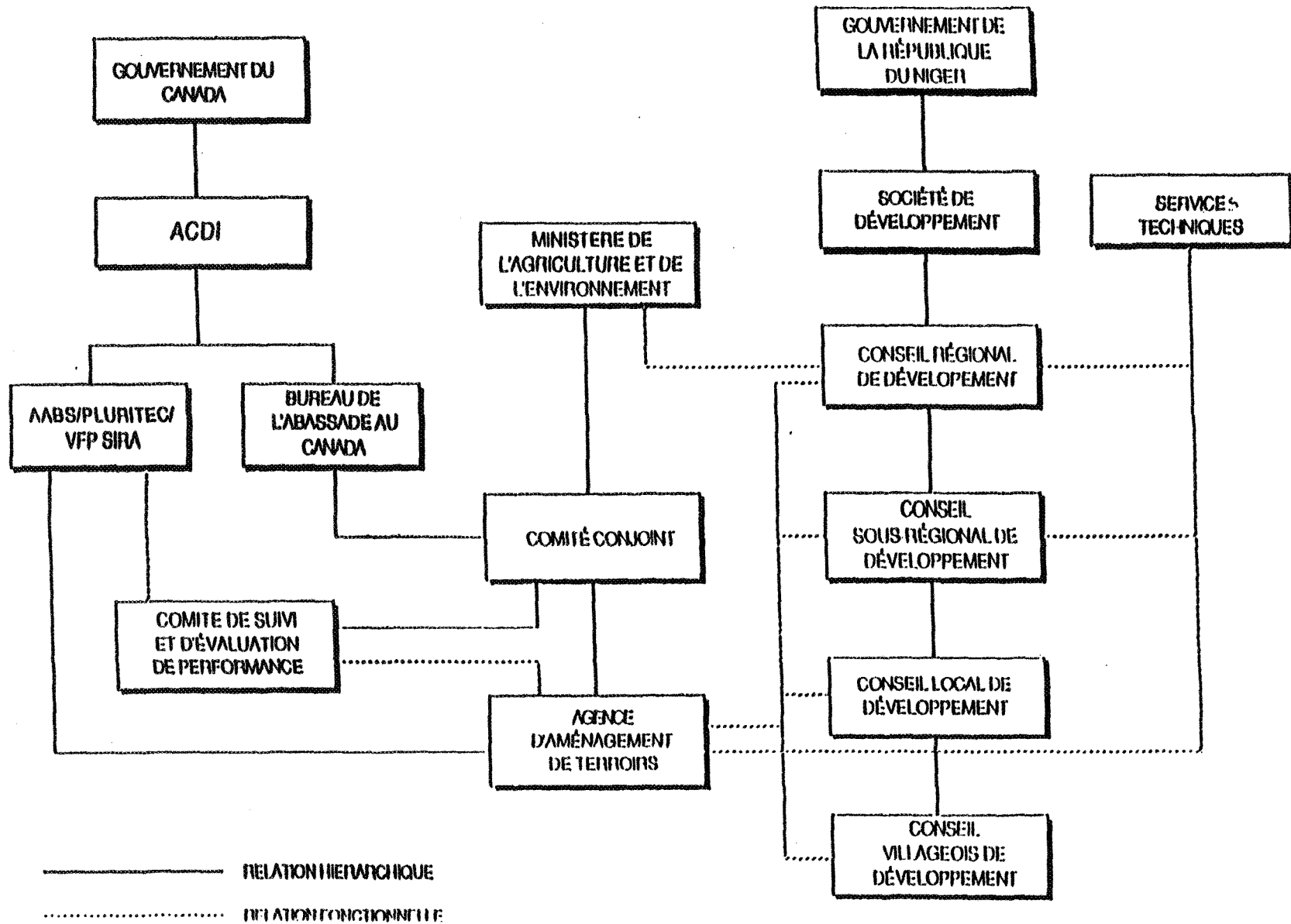
Il faut rappeler que depuis le début des années 80, le gouvernement nigérien était à la recherche d'une stratégie de développement rural permettant une plus grande implication des populations dans les activités de développement basées sur une saine gestion des ressources naturelles. L'idée de la mise en œuvre d'un projet pilote adoptant l'approche "aménagement des terroirs villageois" a alors émergé. Et c'est dans un tel contexte de réflexions que le gouvernement a entrepris une série de négociations avec les bailleurs de fonds extérieurs.

C'est ainsi que depuis 1985, plusieurs missions d'identification et de planification ont été conduites sur le terrain. Finalement l'approbation finale du Projet Dallol Bosso Sud est intervenue en 1987 et la signature de l'accord de projet en octobre 1988 (AAT, 1989). En mars 1989 les activités du projet ont démarré et le rapport de mise en œuvre a été accepté en octobre 1989 (Daoust, 1992). Le projet a effectivement pris fin en septembre 1994 au lieu de mars 1993 initialement prévu (Ernst, 1993).

Le financement est conjointement assuré par le Canada (l'ACDI) et la République du Niger pour un montant de 6 792 000 \$ CAN. Au démarrage du projet, la population cible était estimée à 112 500 habitants répartis sur 207 villages.

Comme le montre l'organigramme du projet (figure 6.1), on retrouve plusieurs niveaux de responsabilités impliquant les gouvernements (Canada, Niger), les institutions (ACDI, Société de développement), les ministères (agriculture, environnement), les services techniques, les agences d'exécution et les populations à travers le conseil villageois de développement (CVD). Sur le terrain, une agence d'aménagement des terroirs (AAT) a été créée comme antenne déléguée de l'agence d'exécution (AABS/PLURITEC/VFPSIRA) basée au Canada.

FIGURE 6.1 : ORGANIGRAMME DU PROJET



Le personnel de l'agence d'aménagement des terroirs (AAT) est essentiellement constitué de nigériens. Il comprend le directeur du projet, un agronome, un économiste responsable suivi-évaluation, un secrétaire de direction, un comptable, un secrétaire à l'information, vingt agents de liaison résidents dans les villages concernés, cinq chauffeurs, un magasinier et 3 gardiens. Le directeur-adjoint quant à lui est un canadien.

6.2.2. Orientations du projet

Le projet Dallol Bosso Sud intervenait dans un contexte socio-politique très caractéristique avec un questionnement majeur sur la responsabilité des populations locales dans le développement et dans la gestion des ressources naturelles. En fait, ce type de projet a été conçu pour répondre à plusieurs demandes à travers lesquelles s'exprime la nécessité d'un développement à la fois global et durable (Daoust, 1992; Lewis, 1993; Ernst, 1993). En effet, ce type de projet, est conçu pour répondre à plusieurs préoccupations d'ordre politique, écologique, socioculturel, économique et spatial .

*** Les préoccupations politiques**

Ces préoccupations émanent du constat d'échec des approches antérieures de développement en milieu rural. Comme nous l'avons vu, les quatre générations de projets qui se sont succédé, se sont distinguées par leur sectorialité. Dans bon nombre de pays du Sahel, les structures participatives ont perdu leur dynamisme à la faveur de la crise sociale, économique et politique qui a caractérisé ces pays au cours des années 80-90. Au Niger, on a assisté à un démantèlement total des structures coopératives et des organes de la Société de développement (SD) mis en place par le régime militaire. Les populations, mal organisées et mal impliquées dans les activités de développement, n'ont pas pu *s'approprier* les techniques et les méthodes préconisées par les projets (Goumandakoye, 1991; Samna, 1993; Nomaou, 1995).

Dans la démarche du projet, on entend désormais s'appuyer sur la participation et l'implication volontaires des populations à la base afin de favoriser leur responsabilisation. Comme nous le verrons, le projet va créer de nouvelles structures villageoises responsabilisées pour la prise en charge du développement et de la gestion des ressources naturelles des terroirs. Comme le dit Hazel, «il fallait que la communauté villageoise émerge comme une instance capable de gérer ses ressources et de les exploiter de façon durable» (Hazel 1992 : 7).

*** Les préoccupations écologiques et environnementales**

Ces préoccupations sont nées du constat que la sectorialité des approches classiques de projet, n'a pas permis de mieux prendre en compte la question de la dégradation des ressources naturelles. Ces approches, trop centrées sur la productivité et le rendement, ont occulté cette nécessité d'une prise en compte de l'environnement dans la stratégie de développement. La gestion des problèmes fonciers, la recherche d'une approche plus durable sont des aspects particuliers de ces préoccupations (Wata, 1996 : 19).

Dans la démarche du projet, les préoccupations écologiques et environnementales seront intégrées grâce à la mise en œuvre de diverses activités. Ces activités prennent la forme de reboisement, d'agro-foresterie, de mesures de conservation, de défense et de restauration des eaux et du sol (CESDRS), d'introduction de technologie comme les foyers améliorés pour l'économie de bois et surtout l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de développement des terroirs.

Comme nous le verrons, ce sont ces schémas qui concrétisent la stratégie d'aménagement des terroirs. Ils sont perçus comme un outil permettant une connaissance plus approfondie d'un terroir avec ses potentialités et ses contraintes. Ils offrent ainsi un tableau de bord pour la gestion des ressources naturelles grâce à l'identification, la localisation de ces ressources et l'adoption de mesures concrètes visant leur ménagement dans un processus de planification

locale concertée. C'est pourquoi le projet va mettre l'accent sur la réalisation de schémas d'aménagement de terroirs dans vingt (20) villages encadrés.

*** Les préoccupations socioculturelles**

Ces préoccupations émanent de la nécessité d'une prise en compte des valeurs socioculturelles dans les approches de développement. Les recherches conduites par des institutions comme l'UNESCO ont permis de mieux comprendre que le développement a une dimension socioculturelle majeure qu'il importe de respecter (Arfwedson, 1996 : 78). L'échec de certains projets a été associé à l'absence d'un ancrage socioculturel qui devrait favoriser leur appropriation socio-politique par les populations locales comme il en a été question dans le premier chapitre de notre réflexion.

Comme nous l'avons vu, le développement territorial est une perspective centrée sur la communauté organisée sur son territoire donné. Un tel développement suppose une valorisation du savoir-faire local en restant à l'écoute des populations pour mieux comprendre leur perception mentale des questions et des problèmes de développement. C'est pourquoi l'approche «aménagement des terroirs villageois» garde un caractère socioculturel très important du fait de cette attente de voir les populations s'approprier les différentes réalisations. L'un des problèmes est que, généralement, le projet doit prendre son assise sociale dans un contexte où la majeure partie des populations ne savent ni lire ni écrire. Pour faire passer ses messages et les intégrer dans les habitudes des populations, le projet va mettre un accent particulier sur l'alphabétisation, la formation et la sensibilisation fonctionnelles de même que sur l'animation participative.

*** Les préoccupations économiques**

Le développement est avant tout un combat pour la satisfaction des besoins essentiels humains, une lutte continue contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme. Le projet va chercher à apporter des solutions à certains problèmes d'ordre économique et financier afin de répondre aux préoccupations

immédiates de nourriture. Il faut comprendre que la sensibilisation des populations aux questions environnementales est un effort irréalisable aussi longtemps qu'elles sont maintenues dans la gêne matérielle (Sachs, 1980) et qu'elles manquent de moyens pour la satisfaction de leurs besoins essentiels en alimentation (Friedmann, 1979).

Le projet va donc entreprendre des mesures d'intensification des bases de la production, notamment dans l'agriculture et dans l'élevage. Et pour mieux soutenir ces deux secteurs, il va préconiser la mise en place d'un fonds de développement dans chaque village encadré afin de permettre l'accès à un crédit autrement inaccessible. Plusieurs autres activités comme les cultures de contre-saison, les banques céréalières, l'embouche bovine seront réalisées pour soutenir les apports économiques et financiers dans les villages.

*** Les préoccupations spatiales**

La prise en compte de l'espace a été un parent pauvre dans la stratégie de projet de développement rural. Or, étant donné que les activités socio-économiques se déploient dans l'espace et étant donné que cet espace lui-même se dégrade et avec lui les ressources naturelles qu'il porte, il importe de l'intégrer dans les options de développement. On attend ainsi que l'aménagement puisse jouer un rôle écologique dans un contexte où les activités de développement contribuent à dégrader les ressources de l'environnement. Cette demande est légitime car l'aménagement dispose d'un ensemble d'outils théoriques et opérationnels pour ce faire comme nous l'avons vu dans le chapitre 4.

En fait, on peut résumer l'approche «aménagement des terroirs» comme une stratégie de développement à la base, qui prend en compte les cinq préoccupations précédentes et qui propose trois outils à la population : un outil socio-politique que sont les nouvelles structures villageoises; un outil économique et financier que sont les fonds de développement villageois et enfin un outil de planification et de gestion que sont les schémas d'aménagement de terroir. Dans la philosophie de cette stratégie de développement, la population, une fois organisée

et formée doit être en mesure de s'approprier ces différents outils. On soutient que la maîtrise locale des ressources est fondamentale (PNUD-UNSO, 1994 : 56). On prétend surtout que l'appropriation de ces outils pourra engager les populations dans un processus global de développement durable (Goumandakoye et al., 1991 : 23).

*** **

Le projet Dallol Bosso Sud semble bien fondé. En effet, la zone du projet comme un peu partout au Sahel, est caractérisée par des aléas climatiques (sécheresse, désertification), une forte pression des hommes et des animaux sur les ressources naturelles entraînant un épuisement progressif des sols avec de faible rendement agricole et pastoral. Or, une action qui vise simultanément le développement des populations et la préservation du milieu doit se réaliser de façon globale c'est-à-dire par une intervention qui intègre les différents systèmes ruraux (Watta, 1994 : 23). De ce point de vue, le projet trouve toute sa justification. C'est à notre avis la plus grande originalité de l'approche "aménagement des terroirs villageois" comme démarche globale d'intervention intégrant à la fois les nécessités socio-économiques de production et les préoccupations de protection de l'environnement grâce à l'aménagement rationnel de l'espace rural. Voyons de façon plus détaillée comment le développement territorial durable se concrétise par une diversité de pratiques intégrées sur un territoire donné. C'est l'objet du chapitre 7 suivant.

¹ Le Dallol un nom Peulh qui signifie «la vallée fertile». C'est un ancien affluent du fleuve Niger. Chez les Djerma la même vallée s'appelle «le Boboye». La vallée a plus de 1000 km allant du nord du Mali au sud du Niger. Sa partie traversant l'arrondissement de Boboye est dénommée Dallol Bosso. On distingue le Dallol Bosso Nord et le Dallol Bosso Sud qui constitue la zone du Projet à l'étude.

² Les koris sont des ravins. Parmi les plus importants on note ceux de Donoudibi, de Goubézéno, de Diney-Zougou, de Bellandé et de Tchakargui (Service du plan , 1997 : 16).

³ *Hyphaene Thebaica* est le nom latin du palmier doum.

⁴ Entretien personnel avec le responsable du service de l'environnement de Boboye, avril, 1999.

⁵ Entretien personnel avec le trésorier du comité de gestion de terroir villageois (CGTV) de Silenké, mai, 1999.

⁶ Les différentes associations de cultures selon les paysans sont : Le mil + le sorgho + le niébé ; le mil + le sorgho + le niébé + le gombo ; le mil + le niébé + le sésame ; le mil + l'arachide.

⁷ Entretien personnel avec la présidente de l'Association des femmes de Birni N'Gaouré, mai 1999. La déclaration faite par les femmes est confirmée dans un document gouvernemental qui reconnaît que «le problème majeur de la filière des produits maraîchers se situe au niveau de la commercialisation à cause du caractère périssable de la production (République du Niger, 1992, Principes directeurs, p. 42).

⁸ Source : Service du Plan de Boboye (1997 :9).

⁹ Entretien personnel avec le chef service du service de l'agriculture du Boboye, mai 1999.

¹⁰ Une bonne illustration de l'ampleur de cette dégradation des ressources est donnée par la disparition d'une forêt classée dans le sud de l'arrondissement en 1953 par arrêté n°1756. Cette forêt qui jadis couvrait 645 ha n'a pas pu résister aux effets des activités humaines (défrichement anarchique, création puis extension des champs de culture, coupe du bois pour divers besoins).

¹¹ Entretien personnel avec le chef du service d'arrondissement de l'élevage, Boboye le 14 avril 1999.

¹² Entretien personnel avec un groupe de productrices de natron dans le terroir de Silenké, mai 1999.

¹³ À l'échelon du département, on retrouve l'Union Régionale des Coopératives (URC) de Dosso. Cette structure coiffe l'ensemble du mouvement coopératif du département. «En 1987, elle a commercialisé plus de 2 500 tonnes de mil, d'arachide et de niébé pour une marge nette de plus 7 000 000 FCFA (31 111 \$ Can.) dont 50% ont été redistribué aux coopératives de base» (AAT, 1989 : 10).

¹⁴ Entretien personnel avec l'adjoint au directeur du développement régional au ministère du plan, Niamey avril 1999.

¹⁵ Entretien personnel avec l'ingénieur agronome et chargé du suivi et de l'évaluation au projet Dallol Bosso Nord (CECI).

CHAPITRE 7

DES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET LEURS IMPACTS

Nous avons déjà indiqué au chapitre 1 que l'approche "aménagement des terroirs villageois" nous semble porteuse de développement territorial durable pour le Niger. Il nous importe maintenant de démontrer comment les différentes activités entreprises dans le projet Dallol Bosso Sud favorisent un processus de développement territorial et comment la philosophie du projet intègre la notion du développement durable. En d'autres termes, en quoi le concept d'aménagement des terroirs appliqué au projet Dallol Bosso Sud permet-il un renforcement global des terroirs étudiés, c'est-à-dire une amélioration tant dans les domaines social, économique, environnemental que politique ?

En regard des principes d'intégration spatiale du développement territorial durable que nous avons exposés comme grille d'analyse (voir plus haut figure 4.2.), nous rendons compte des pratiques écologiques, sociales, économiques et politiques pour en dégager par la suite certains impacts de développement global. Cependant et comme nous le verrons, ces quatre dimensions peuvent difficilement être traitées de manière exclusive. En effet, l'approche globale du projet fait que toutes les activités cherchent à coupler plusieurs dimensions à la fois.

7.1. Des activités territoriales pour un développement durable

Comme nous l'avons vu, le développement territorial durable est une approche globale de développement qui vise une meilleure intégration de l'aménagement, du développement et de l'environnement. Nous avons aussi montré que les perspectives de développement territorial sont associées à celle de *l'appropriation socioculturelle et politique* des activités de développement par les populations territorialement organisées. Tout développement est un processus (Rist, 1996) qui implique des changements mentaux (Perroux, 1961) tant nécessaires à l'adoption de méthodes, de techniques et de technologies qu'apporte un projet. Le développement durable quant à lui, est associé à la *pérennité écologique* et à la *viabilité économique*.

Le projet Dallol Bosso Sud a intégré cette idée de développement territorial durable en axant ses interventions sur l'atteinte de trois objectifs. D'abord le développement des capacités de prise en charge du développement à long terme par les populations grâce à la mise en place de structures villageoises autonomes et bien formées (dimension socioculturelle et politique). Ensuite, le développement d'activités économiques, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage pour répondre aux besoins de première nécessité (dimension économique). Enfin la conservation et la restauration des ressources du milieu afin de permettre un développement durable à long terme et de maintenir et/ou augmenter les potentialités du milieu (dimension écologique).

7.1.1. La dimension écologique du projet

La grande originalité de l'approche "aménagement des terroirs villageois" est l'intégration des préoccupations écologiques et environnementales dans les stratégies de production grâce aux techniques d'aménagement. Le projet a réalisé plusieurs activités de mise en valeur et de conservation du milieu ¹. Ces activités vont des mesures de lutte contre la dégradation des ressources à l'établissement des schémas d'aménagement, en passant par l'agro-foresterie et le reboisement.

Ces activités permettent le relèvement de la fertilité des sols et conséquemment l'amélioration des rendements.

7.1.1.1. Le schéma d'aménagement : outil-clé d'intervention

Le schéma d'aménagement est l'instrument de planification dont se sert l'aménagement des terroirs villageois. Cet instrument entend coordonner l'organisation spatiale des activités humaines sur un terroir donné en vue du développement socio-économique tout en tenant compte des contraintes et des ressources du milieu. Un schéma d'aménagement de terroir est un document à la fois graphique et écrit qui donne les grands axes d'aménagement et de développement d'un terroir et qui illustre en même temps les contraintes et les ressources de ce terroir. Le schéma permet ainsi une localisation rationnelle des équipements et des infrastructures dans l'espace et dans le temps. Comme instrument de planification, le schéma contient une série d'activités traduites à l'échelle en tâches avec un budget, un calendrier d'exécution et une matrice de responsabilité engageant les différents partenaires.

L'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement dans vingt (20) villages ont sans doute été les moments les plus forts de l'expérience Dallol Bosso Sud. Ceci est ressorti de façon récurrente tant au niveau du projet que des populations concernées. Il faut dire que dans la démarche du projet, le schéma n'est pas un simple instrument d'organisation physico-spatial. Il est avant tout perçu comme un outil de planification qui favorise l'apprentissage communautaire et qui offre un tableau de bord pour la gestion des ressources.

"Nous faisons un montage de niveau de planification sur une période donnée (triennal ou quinquennal) en fonction de la maîtrise de la démarche par la population. En prenant en compte toujours de ce que les données de base ont donné comme contraintes et potentialités pour la mise en œuvre. Ce processus de planification locale du développement conduit à l'établissement du schéma ou plan du terroir. Ce plan est en fait un tableau de bord. Nous avons évité que ce tableau de bord soit le produit du projet mais plutôt celui de la population. Ce genre d'instrument de planification est un outil

pour cette population puisqu'il est conçu dans un cadre de concertation, de négociation, dans un esprit de conseil. Nous avons évité de proposer quoi que ce soit au lieu et place des populations. Ce sont elles (populations) qui ont tout proposé²".

La planification dans le temps et dans l'espace des activités socio-économiques en fonction des ressources naturelles et humaines exige une vision plus globale du développement et une forte implication de la communauté concernée. Bien conduite, cette planification peut favoriser l'apprentissage collectif. Le processus du schéma a en effet, permis aux différents acteurs villageois (autorités coutumières, commerçants, artisans, agriculteurs, éleveurs etc.) de se mettre autour d'une même table avec les administrateurs locaux, les agences d'exécution et les bailleurs de fonds pour échanger des idées autour des contraintes et des potentialités d'environnement, de développement et d'organisation de l'espace. Ce processus a ainsi offert à ces différents acteurs d'apprendre quelque chose et/ou de faire apprendre quelque chose. Une telle démarche de concertation, d'échanges de connaissances et d'expériences sur les enjeux de développement socio-économiques et les préoccupations de protection a permis d'établir des ententes d'abord entre les populations elles-mêmes et ensuite entre les populations et les bailleurs de fonds ou les responsables du projet. Par exemple les discussions autour des problèmes à résoudre dans le cadre du schéma ont donné lieu à des contrats³ de fumure entre éleveurs et agriculteurs. Chaque terroir établit un contrat de financement pour la mise en œuvre du schéma avec la direction du projet. «La population vend son plan de gestion de terroir en négociant avec les bailleurs de fonds» nous a dit le chargé du suivi et de l'évaluation du projet.

Chez les concepteurs du projet, l'enjeu était de voir un outil aussi concret que le schéma d'aménagement contribuer à cette sensibilisation à la globalité et à la territorialité à modifier. L'élaboration des schémas des terroirs a ainsi sollicité un grand travail d'animation visant à susciter une large participation des villageois. Selon le document même du projet «toute la démarche du schéma repose sur le principe que nul ne connaît mieux son terroir que le villageois lui-même (1989 : 91). Les animateurs du projet tiennent une série de rencontres avec les villageois

avec comme objectif de faire le point sur la situation du village à tous les points de vue. On aborde d'abord les activités de production (agriculture, élevage) et leur maintien par rapport à la dégradation de l'environnement. On dresse la liste des problèmes soulevés en cherchant leurs causes et en réfléchissant aux solutions à privilégier. Finalement et progressivement le schéma d'aménagement du terroir s'élabore par l'inscription de l'ensemble des activités proposées comme solutions dans un plan (tableau 7.1).

Pour sa mise en œuvre, le schéma fait l'objet d'un contrat⁴ liant la direction du projet, l'administration territoriale et la population représentée par le comité de gestion de terroir villageois. À la fin du projet en 1994 quelque \$454 031 canadiens ont été dépensés pour l'élaboration et la mise en œuvre des 20 schémas soit en moyenne \$22 701/schéma (AAT, 1994 : 92).

Tout processus d'apprentissage doit pouvoir aller au-delà des seuls aspects normatifs pour laisser une marge de manœuvre aux différents acteurs. C'est pourquoi, tout le long de son processus d'élaboration, le schéma d'aménagement a été conçu dans un esprit itératif avec une large perspective pour la mise œuvre d'activités qui rencontrent les préoccupations des populations dans l'immédiat comme dans le futur. Ces activités sont consignées dans un plan pluri-annuel.

7.1.1.2. Les plans pluriannuels d'activités

Il faut rappeler que le schéma est perçu comme un outil devant permettre d'intégrer à la fois les préoccupations d'aménagement, de développement et d'environnement. Une telle vision globale exige une certaine souplesse dans son processus. De ce fait, le schéma n'est pas conçu de façon étroite et rigide. Pour mieux coller à la réalité, il doit être itératif⁵, participatif et adapté aux exigences dictées par les contraintes internes et externes. «Nous avons opté pour une démarche participative et itérative. Cette démarche permet d'établir un plan de gestion du terroir qui évolue et qui s'adapte. Ce plan ne doit pas changer en fonction du régime en place ou du bailleur de fonds. Le plan doit être un plan de génération qui évolue avec le temps» nous a dit le responsable du suivi et évaluation du projet.

Tableau 7.1 : L'animation en vue de l'élaboration des schémas d'aménagement

Étapes	Actions	Moyens
Étape 1	Identification des problèmes du village et leurs causes : idées et solutions dans le désordre	Séminaire de préparation d'une durée de 3 à 4 jours au village au cours desquels se succèdent discussions avec les gens et visites des lieux.
Étape 2	Ébauche d'un programme cohérent avec engagements contractuels	L'équipe du projet retourne à Birni N'Gaouré environ dix jours afin d'élaborer une esquisse de programme à partir des résultats des rencontres. Cette esquisse présente la nature des travaux, leurs coûts, la part des paysans, les charges récurrentes, les financements nécessaires, etc. Des cartes sont préparées pour faciliter la visualisation de l'ensemble des actions.
Étape 3	Réunion de présentation et de discussions de l'esquisse	Au village, les villageois posent des questions, discutent de l'esquisse durant une journée.
Étape 4	Rédaction du programme provisoire remanié.	Préparé par l'équipe du projet AAT. Les villageois profitent d'un autre délai de réflexion de 3 à 4 jours.
Étape 5	Entente contractuelle conclue sur un programme d'actions constituant un schéma d'aménagement du terroir.	Réunion au village des responsables administratifs, des services concernés et de la population.

Source : AAT (1989 : 94-95)

C'est pourquoi le schéma est accompagné d'un plan pluriannuel dont la finalité est la mise en œuvre du schéma lui-même. Ce plan pluriannuel⁶ est le programme d'actions que chaque terroir projette d'exécuter sur un horizon de 3 à 5 ans. Ce programme a l'avantage d'être modifié à volonté en fonction des besoins nouveaux ou des contraintes nouvelles qui se présentent à la communauté. C'est ainsi que la communauté villageoise a toujours la possibilité d'inclure ou d'exclure toute activité selon son degré de pertinence. Le plan pluriannuel est donc un outil de gestion qui vise la mise en œuvre et qui précise les opérations ou activités à réaliser sous la responsabilité des structures villageoises mandatées par les populations.

Les conseillers du projet ont pensé à l'attribution de prix aux terroirs. L'objectif visait à créer l'émulation afin de permettre un meilleur engagement des populations au niveau des actions d'aménagement des terroirs. Les modalités de ce prix ont été arrêtées à la suite des réunions du comité d'arrondissement d'attribution des prix. Ce comité était présidé par l'adjoint au sous-préfet du Boboye et était composé des cadres techniques et des responsables du projet. Trois critères d'appréciation ont été retenus. Le critère « crédit » (niveau de remboursement et progression du remboursement), le critère « protection et restauration de l'environnement » et le critère « agriculture » (conduite des sites de contre-saison, des démonstrations et de l'intensification). Trois sous-comités ont été mis en place pour procéder à l'évaluation des critères. Un classement a été effectué et des notes affectées. Cinq prix collectifs ont été attribués à cinq terroirs⁷ avec un prix spécial de 75 000 F CFA octroyé au chef du village de Dodo Dobo. Le montant total alloué au concours s'élevait à 1 450 000 FCFA (AAT, 1994 : 38-39).

7.1.1.3. Lutte contre la dégradation des ressources naturelles

Les pratiques de l'agriculture et de l'élevage (les deux principales activités économiques), de par leur nature extensive, ont un impact direct sur l'environnement et ses ressources. En effet, on attribue la dégradation du sol et de la végétation aux facteurs climatiques et aux activités agricoles et pastorales.

Cette dégradation est également induite par l'augmentation de la population humaine et animale d'une part et par les mauvaises pratiques d'exploitation d'autre part. La rapide augmentation des hommes et des animaux, a conduit à défricher plus de terres, à cultiver plus longtemps les mêmes terres pour nourrir une population sans cesse croissante. Et cela sans nourrir le sol ou lui donner le temps de se reposer. La pratique d'une agriculture et d'un élevage extensifs, a eu pour conséquence la disparition définitive de la jachère dans le Dallol Bosso (Saint-Arnaud et al. 1993 : 76).

Dans un entretien personnel, les notables et conseillers du chef de Canton de Boboye nous ont dit :

"Autrefois, le Dallol présentait un bon couvert végétal avec une bonne présence d'arbres et d'herbes, les récoltes étaient bonnes (avec des surplus agricoles), les animaux étaient bien gras et en bonne santé, et tout cela parce que le sol était riche en matière organique. Mais aujourd'hui, le Dallol se désertifie, les arbres et les herbes se raréfient, les hommes et les animaux manquent de nourriture à cause de la pauvreté des sols. Quant aux causes explicatives de cette situation, je peux évoquer les pratiques culturales, le défrichement extensif, le manque de jachère, le déboisement abusif, les feux de brousse, le manque d'apport d'éléments nutritifs au sol, le manque de mesure de protection et également l'effet de l'érosion éolienne"⁸.

L'environnement physique du Dallol Bosso Sud a ainsi connu une réelle mutation tendant vers une dégradation continue de ses ressources sous l'effet conjugué des facteurs à la fois anthropiques et naturels. La philosophie du projet entendait agir sur les premiers facteurs grâce à une régulière restauration du milieu. C'est pourquoi la mise en valeur et la conservation du milieu ont été perçues comme un objectif central pour le projet. «C'est l'objectif immédiat essentiel pour le bon déroulement du projet. Cet objectif supporte directement la réalisation et le maintien des activités productives (AAT, 1989 : 91).

Tableau 7.2 Mise en valeur et conservation du milieu : réalisation par terroir

Terroirs	Plantations	Rôniers	Gao	Demi-lunes	Foyers améliorés	Brise-vent (m)	Haie-vive (m)
Dobo Dobo	6660	2440	2305	440	294	-	1000
Gombéwa	3239	-	427	451	502	1475	280
Bassi-Zarma	9342	-	201	82	225	2100	230
Bossey	8505	3800	-	99	378	5500	3244
Kankandi	6729	5000	1250	50	288	1217	778
Tondo	1600	-	138	173	372	-	-
Tchankargui	500	-	-	-	367	-	-
Silenké	-	5000	-	19	59	900	-
Tinoma	2878	-	2601	-	48	-	-
Barbé Peulh	2687	-	7659	-	24	-	-
Haoulawal	5720	5000	854	-	34	-	-
Gongueye	6240	-	133	60	209	-	200
Guilladjé	925	-	300	-	31	-	-
Tanna-Béri	1150	-	47	96	76	-	-
Korankassa	4732	5000	571	-	29	-	792
Irah	-	-	100	-	31	-	-
Louloudjé	786	-	-	-	-	-	174
Fabidji	-	-	-	-	-	-	690
Garoubé	250	-	-	-	-	-	-
Gobéri-Goubey	-	-	-	-	49	-	-
Total	61913	26240	16586	1470	3016	11190	7388

Sources : AAT, 1994

Les réalisations

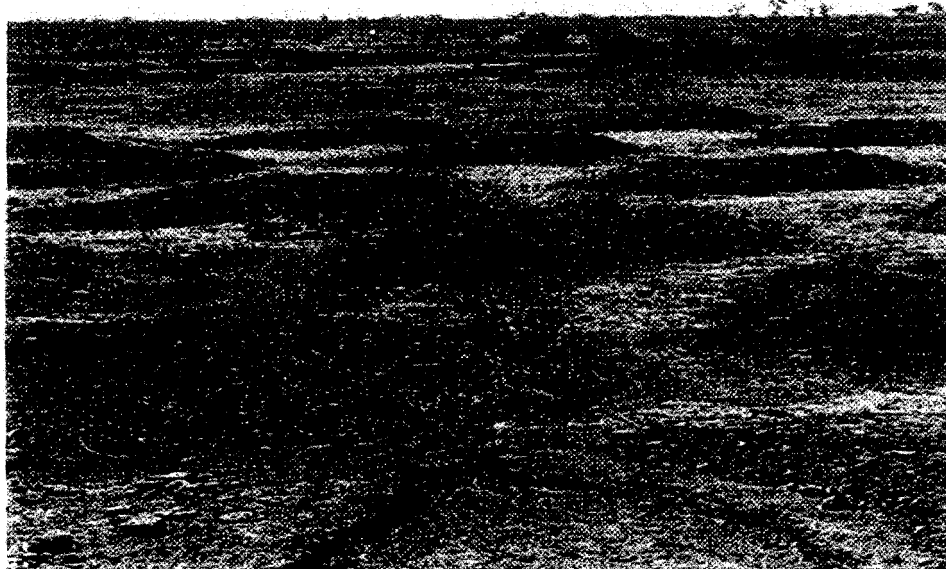


Photo 7.1a : Dispositifs anti-érosifs : les demi-lunes



Photo 7.1b : Dispositifs anti-érosifs : les zaï

Le plus grand extrant produit pour la mise et la conservation du milieu est évidemment les schémas d'aménagement produits dans vingt (20) villages. Ce sont les schémas qui précisent l'ensemble des actions à conduire sur chaque terroir. Nous reviendrons en détail sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre des schémas.

Plusieurs autres actions étaient menées pour la mise en valeur et la conservation du milieu. Elles sont axées sur l'introduction de techniques de conservation, de restauration et de défense du milieu. Le projet a ainsi vulgarisé la confection de demi-lunes qui est une technique de conservation des eaux et de restauration des sols. Cette technique relativement simple consiste à creuser des tranchées en forme de demi-lune pour mieux retenir les eaux et recevoir au besoin un fumier. Dans chaque demi-lune un arbre est planté (voir photo 7.1a). La technique de demi-lune est accessible aux populations parce que les outils employés sont localement produits. Cette technique peut être utilisée pour restaurer de plus grandes superficies et peut se pratiquer aussi bien dans les champs individuels que collectifs. Un total 1470 demi-lunes sont produites dans 9 terroirs à la fin du projet.

Les autres extrants sont : la plantation de 61 913 arbres et de 26 240 noix de rôniers, la régénération de 16 586 pieds de gao (acacia albida), la construction de 11,19 km de brise-vent, de 7,388 km de haies vives. Le tableau 7.2 donne une synthèse des réalisations par terroir pour la mise en valeur et la conservation du milieu (protection de l'environnement).

7.1.1.4. L'agro-foresterie

Les planificateurs de projets accordent de plus en plus de l'intérêt au potentiel de l'agro-foresterie pour la conservation (eau et sol) et la production. Il s'agit d'une technique de plus en plus répandue au Niger notamment dans la vallée de la Maggia (IFAD, 1992 : 41). Elle consiste en une association entre l'agriculture et la foresterie; association dans laquelle les cultures et les arbres sont combinés dans un même espace de production. Le projet Dallol Bosso Sud a voulu vulgariser

cette technique à la zone d'intervention. La plantation d'arbres dans les espaces réservés à la culture et à l'élevage était perçue comme une activité permettant de tenir compte de la forte occupation des sols de la zone par les activités agricoles et pastorales et de favoriser l'amélioration de la fertilité de ces sols. Cependant les plantations sont faites de façon à ne pas nuire aux productions agricoles soit en plantant sur toute la surface à une faible densité de peuplement, soit en plantant sur les limites des parcelles comme les brise-vent. Pour les plantations en champs, le projet a préféré l'utilisation du gao, une légumineuse aux multiples usages et bien adaptée au milieu. Le gao (*Acacia albida*) est une source de fumure organique très importante. C'est une espèce extraordinaire en terme de quantité et de qualité d'éléments nutritifs pour le sol. Par exemple, 50 pieds de gao, plantés sur un hectare produisent un équivalent de 4 à 5 tonnes de fumier. Le gao grâce à ses racines ramène les éléments fertilisants et l'azote à la surface du sol Saint-Arnaud (1993 : 78). C'est donc une essence qui favorise la fertilité des sols et atténue leur dégradation. Les feuilles du gao, une fois tombées apportent chaque année en saison des pluies de la matière organique au sol (AAT, 1989 : 101). De plus, les feuilles et les gousses du gao servent de nourriture aux animaux et de médecine aux hommes.

On perçoit bien les vertus associées au gao, une essence dont le sol, les cultures, les hommes et leurs animaux tirent de grands profits. Sa plantation dans les champs a été fortement encouragée par le projet. La plantation de gao a nécessité une production en pépinière. Le projet a ainsi appuyé la production de plants forestiers dans les deux pépinières centrales de Birni N'Gaouré et de Falmey. Il a également créé ou appuyé neuf mini-pépinières villageoises.

Malgré sa parfaite compatibilité avec les cultures vivrières, le gao doit être planté en respectant certaines normes techniques. Lorsque les arbres sont jeunes, on respecte une densité de plantation d'environ 100 arbres/ha afin d'assurer une bonne couverture. Dès l'atteinte de la taille requise, on pratiquera une éclaircie à 20 m entre les plants soit une couverture approximative de 25 plants/ha. De plus

ce travail de plantation dans les champs doit être fait lorsque les pluies sont bien établies afin de s'assurer d'un taux élevé de reprise.

Le projet a conduit une vaste campagne de sensibilisation de la population pour la plantation et la régénération du gao. Et pour mieux inciter les paysans à adopter cette méthode d'agro-foresterie, une rémunération de 30 F CFA est donnée par pied de gao protégé ou naturellement régénéré. L'activité de protection du gao a été individualisée. Chaque paysan coiffe ses plants avec des paniers de branchages retenus par des piquets. Mais pour éviter le déboisement que peut occasionner cette méthode, le projet a proposé la protection des jeunes gao au moyen d'épineux. La protection peut être également assurée par la mise en place de clôture au moyen de grillage avec du fil de fer barbelé. Cette dernière méthode présente l'inconvénient d'être coûteuse et de dépasser les capacités financières des paysans.

La sensibilisation des villages au repérage et à la protection des jeunes gao a connu une relative réussite en fonction des terroirs et de leur vocation. Comme l'indique le tableau 7.2 quelques 16 586 pieds de gao ont été protégés dans 13 terroirs. Le terroir de Barbé a eu des résultats exceptionnels avec quelques 7 659 pieds soit 46% du total.

L'agro-foresterie en tant que méthode d'association entre l'agriculture et la foresterie semble entrer dans les habitudes paysannes dans le Dallol Bosso.

"Nous avons sensibilisé la population à la pratique de l'agro-foresterie, c'est-à-dire à observer une densité optimale d'arbres qui est compatible avec l'agriculture. Nous leur disons de laisser un certain nombre d'arbres dans les champs, car ces arbres sont porteurs du point de vue de la production. Par le passé, les paysans coupaient tous les arbres dans les champs. Maintenant le paysan n'a plus le réflexe de tout couper"⁹

En plus de son intérêt pour la conservation des eaux et des sols, l'agro-foresterie permet également de prévenir les conflits entre agriculteurs car les plantations peuvent servir à la matérialisation des limites des champs.

Les paysans de Barbé Peulh estiment que le gao est une essence bien connue dans leur région et à laquelle ils accordent beaucoup de valeur. Ils ont eux-mêmes expérimenté les effets bénéfiques de cet arbre car en plus de la fertilisation des sols, ses feuilles et ses gousses servent de compléments alimentaires pour leur bétail surtout avec le manque de fourrage que connaît leur terroir. Ils évoquent cependant qu'il s'agit d'une activité qui est en quelque sorte exigeante dans la mesure où elle demande des moyens, un entretien et une protection continus sur plusieurs années pour mettre les jeunes plants à l'abri des animaux qui divaguent régulièrement dans les champs. Cependant ils jugent que les intérêts écologiques et économiques reliés au gao méritent que cet arbre soit protégé. Ceci semble désormais faire partie de leurs pratiques agricoles et pastorales. En effet le service de l'environnement estime que le thème du gao est adopté maintenant et que les populations ne réclament plus de prime individuelle pour continuer l'opération (Lewis, 1993 : 46).

7.1.1.5. Le reboisement

Le reboisement a pris dans les activités du projet une grande importance. Le diagnostic établi dans les terroirs indiquait que la zone se désertifie, que les arbres et les herbes se raréfient aussi bien sur les plateaux (Fakara et Zigui) que dans le lit du Dallol. Les populations ont évoqué toutes leurs difficultés d'accès au bois de chauffage et au bois d'œuvre. Le projet a donc mené un important travail de sensibilisation des paysans à l'importance de reboiser. On explique l'importance de l'arbre dans le maintien de l'équilibre écologique et également son intérêt économique et social. Les animateurs véhiculent également des informations sur l'existence de nombreuses espèces qui ont des exigences particulières et qu'il faut savoir choisir en fonction des besoins des populations et des conditions climatiques et écologiques du milieu.

Les paysans faisaient bien un lien entre le processus de désertification et la disparition de la matière ligneuse. Ils expliquent par exemple que "plus il y a des arbres, plus il pleut". Or, ils ont besoin de la pluie pour mieux produire afin de se

nourrir et de nourrir leurs animaux. Le projet n'a donc pas eu de difficultés à faire passer le thème du reboisement.

Ce reboisement n'est qu'un aspect d'un programme plus global de plantation d'arbres pour freiner le processus de désertification. Dans la démarche du projet, le reboisement vise la fourniture de bois de chauffage et de bois d'œuvre à la population. La plantation de haies vives et brise-vent servait à la protection des mares et des bas-fonds, tandis que les plantations fruitières visaient une amélioration des revenus. Dans le programme, le choix est laissé au paysan.

"Il faut leur [les paysans] donner la possibilité de faire des plantations individuelles là où ils le veulent et avec les espèces qu'ils auront choisies. Il faudra aussi rappeler que la plantation d'arbres n'est pas seulement affaire d'espace aménagé avec des arbres bien alignés avec des espacements corrects, il est possible de planter dans sa concession, en bordure de son champ, autour des étables fumières, etc. Les arbres fruitiers se prêteraient très bien à cette démarche" (AAT, 1989 : 101).

Ainsi le projet voulait développer chez les paysans le réflexe de planter et d'entretenir des arbres partout où l'activité s'y prête. Dans l'esprit des concepteurs, la généralisation de la plantation d'arbres permet de faire face au déboisement sauvage et de répondre à la question de la dendro-énergie et du bois d'œuvre. Cependant cette activité de plantation est une opération relativement plus difficile car elle implique une série de choix à faire avec les paysans. Il fallait entre autres procéder au choix des espèces à planter et également au choix de sites de plantation. Si pour le gao le paysan comprend la nécessité d'en planter sur les terres cultivables, il n'en est pas de même pour certaines essences telles l'Eucalyptus qui est peu compatible avec les cultures. En outre l'arbre, une fois planté a besoin d'entretien et de protection sur plusieurs années. Enfin, la question des plantations collectives se posait car il était difficile de motiver les paysans à faire de telles plantations alors qu'ils se posent des questions de savoir à qui profitera les résultats de leurs efforts une fois les plantations atteignent l'âge d'exploitation¹⁰.

Finalement, le gao a été privilégié dans les champs, l'Eucalyptus sur les limites des champs, les cyprès comme haies vives et brise-vent. Les arbres fruitiers (manguiers, goyaviers, bananiers etc) sont plantés dans les jardins, les concessions ou autour des étables. Ces espèces fruitières devaient contribuer au développement l'arboriculture qui présente dans le Boboye une grande importance dans l'alimentation et l'économie (AAT, 1993 : 28). Le projet donne une subvention de 40% et le paysan paie les 60% restants.

Pour mieux inciter les populations, des primes¹¹ au reboisement sont données à tous les individus ayant planté d'après des normes établies. Ces primes sont versées après un laps de temps qui permet de vérifier que la plantation a bien démarré. Une prime de 100 F CFA par arbre planté et protégé a été retenue. À raison d'une densité de 400 plants/ha, la prime s'élève à la somme de 40,000 F CFA/ha. En 1993 une prime de 75 000 F CFA a été attribuée au chef du village de Dodo Dobo pour son dévouement dans les actions de restauration de l'environnement (AAT, 1994 : 39).

La volonté de généralisation les plantations et le désir de créer un certain état d'esprit quant au rapport à l'arbre, ont conduit le projet à ouvrir un concours afin de créer un climat de compétition entre les paysans pour les activités individuelles et entre les villages pour celles à caractère collectif. Des récompenses sont attribuées par concours aux individus et/ou collectivités qui ont fait des efforts particulièrement remarquables de plantations. Elles représentent des montants équivalents à ceux des primes mais s'adressent à un nombre plus réduit de personnes physiques ou morales.

Les activités de plantations ont été conduites dans 16 villages. À la fin du projet, on compte 61 913 arbres plantés (voir Tableau 7.2). Ce tableau indique que les plantations ont connu des bons résultats dans certains terroirs (Bossey, Kankandji) et de très faibles dans d'autres (Garobèye, Tchankargui). Les paysans ont plutôt apprécié l'introduction des plantations dans l'approche du projet. Un paysan nous a dit. «Dans le domaine de l'environnement, le projet nous a fourni des plants que j'ai plantés dans mon champ. Sur 100 pieds, 70 ont pu réussir.

Depuis déjà 5 ans, ce sont ces arbres-là qui me servent de bois de chauffe et de bois d'œuvre. Aujourd'hui, j'arrive même à vendre du bois à des individus»¹². Ce taux de réussite (70%) est assez appréciable car selon le rapport du 9^e semestre du projet ce taux était de l'ordre de 9 à 50% sauf à Barbé Peulh où il était de 100% (AAT, 1993 : 59). Certains paysans ont exprimé leurs difficultés à mieux réussir les plantations à cause des dégâts des animaux et à cause du manque d'eau.

7.1.1.6. Les foyers améliorés : choix technologique adapté

Le foyer amélioré a été inventé il y a plus de 25 ans grâce à l'ingéniosité d'une infirmière qui voulait éviter aux femmes de s'abîmer les yeux avec la fumée et les flammes lors de la cuisson des aliments. Plus tard on découvre qu'en plus de l'effet positif pour la santé, les foyers améliorés présentent des économies substantielles en bois de cuisson d'où l'intérêt de leur promotion dans les pays sahéliens. À travers l'économie de bois au niveau de chaque ménage les États cherchaient à engager une large mobilisation des populations pour la lutte contre le déboisement et l'avancée du désert. Les premiers foyers ont été expérimentés vers la fin des années 80 dans les plusieurs pays membres du CILSS (Iro, 1987 : 7).

Au Niger, la question énergétique reste centrale dans la politique de lutte contre la désertification comme nous l'avons vu dans le chapitre 5. La consommation d'énergie est largement dominée par les énergies traditionnelles avec 89% de la consommation dont 70% de bois-énergie et 10% de déchets et résidus agricoles (Rép. du Niger, 1998a : 36). On attend alors qu'une action de réduction de la consommation du bois-énergie puisse contribuer au combat. Il faut dire que l'introduction des foyers améliorés veut répondre au souci d'intégrer la lutte contre la désertification dans les habitudes des ménages nigériens. C'était une orientation politique au même titre que la plantation des arbres et la restauration des sols.

Dans la démarche du projet AAT, les foyers améliorés étaient perçus comme une activité majeure de réduction de la consommation de bois faute de pouvoir présenter un substitut qui soit à un prix abordable pour les populations. Or,

dans le Dallol Bosso les études menées montraient que les foyers améliorés étaient peu utilisés. Ces études illustraient également que trop souvent, par manque de suivi ou pour d'autres raisons, l'économie réelle de bois était en deçà de 20% (AAT, 1989 : 104). Pourtant, le projet voulait d'une part répandre la technologie des foyers sur le territoire couvert et d'autre part améliorer le taux d'utilisation et le rendement. Il a donc engagé une animatrice afin d'amener les femmes à adopter cette "nouvelle technologie" de cuisson. La stratégie a consisté à mettre l'accent d'abord sur la sensibilisation, puis la formation des femmes à l'utilisation de ces foyers et enfin le suivi régulier pour leur démontrer que des alternatives efficaces existent aux foyers traditionnels.

Les réunions avec les populations ont amené à la désignation d'une équipe pour la construction des foyers améliorés. Le projet fournit un artisan spécialiste des foyers et ce dernier se charge de la formation. Le modèle de foyer en terre a été retenu à cause de l'accessibilité des matériaux qu'il nécessite (voir photos 7.2a et 7.2b). À la fin du projet, 3016 foyers ont été construits dans 17 terroirs. Dans le seul terroir de Tondo 372 foyers améliorés soit plus d'un foyer par ménage.

Les ménagères de Tondo, activement impliquées dans la construction et la vulgarisation des foyers pensent que cette nouvelle technologie peut aider à réduire la crise de bois de chauffe¹³ qui a commencé à se faire sentir. Elles évoquent l'effet direct sur la réduction de la dégradation de l'environnement. En effet, elles estiment que le foyer permet de consommer moins de bois ce qui réduit le déboisement. De plus, il diminue indirectement la charge de travail car le bois est cherché de plus en plus loin.

Mais le foyer amélioré n'a pas que des vertus. Au cours des entretiens, les femmes de Tondo ont dit que la cuisson est plus lente que sur le foyer traditionnel en 3 pierres. Toutefois le fait que chaque ménage utilise régulièrement un foyer amélioré démontre l'enthousiasme de ces femmes dans l'adoption de cette nouvelle technologie.

Les réalisations



Photo 7.2a : Le foyer traditionnel sur trois pierres vs le foyer amélioré en terre

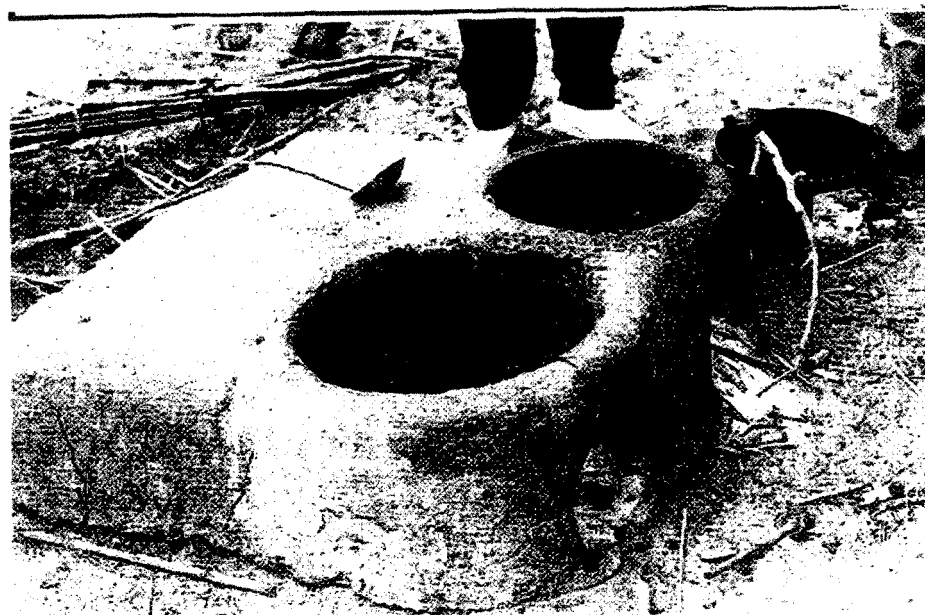


Photo 7.2b : Le foyer traditionnel métallique vs le foyer amélioré en terre

7.1.2. La dimension sociale du projet

Comme nous l'avons vu, le développement territorial s'inscrit dans une perspective anthropocentriste c'est-à-dire qu'il est centré sur le développement de la communauté humaine organisée sur un territoire donné. Ce développement suppose une forte implication socio-politique des populations concernées. Dès lors, les projets de développement prennent un caractère social important du fait de cette attente de voir les populations s'approprier les différentes réalisations. Le défi est majeur dans un contexte où ces mêmes populations ne savent ni lire ni écrire. Comment alors faire passer les messages du projet et les intégrer dans les habitudes quotidiennes des gens ? Comment gérer les acquis du projet quand l'assistance extérieure prendra fin ? Ces préoccupations ont conduit l'équipe du projet à une approche originale d'alphabétisation fonctionnelle et d'animation participative.

7.1.2.1. L'alphabétisation fonctionnelle

Le projet a monté 20 centres d'alphabétisation fonctionnelle des adultes. Le but recherché était de permettre à la population de s'approprier certains outils modernes en matière de comptabilité, de gestion, d'organisation et d'auto-encadrement grâce à la lecture et à l'écriture. Dans une perspective de long terme, l'alphabétisation visait à fournir des outils pratiques aux populations pour la prise en charge du développement par ces mêmes populations. Elle permet en effet l'accès à la lecture et à l'écriture perçues comme les meilleurs véhicules favorisant le transfert de techniques et de méthodes aux villageois. Ce sont des moyens nécessaires à procurer aux populations appelées à poursuivre et gérer les activités du projet.

L'approche a consisté en une formation en deux étapes. Dans un premier temps et sous la responsabilité du projet, le service d'alphabétisation dispense une formation à quelques adultes (anciens élèves du terroir le plus souvent) aux techniques d'alphabétisation fonctionnelle. Une fois formés, ces adultes

retournent dispenser les cours au niveau des villages d'intervention. Les cours se donnent à l'école du village à raison de 3 heures par jour ouvrable pendant quatre mois. Et lorsque le village ne dispose pas d'école, alors la formation se déroule dans les centres de développement¹⁴ ou sous un hangar construit à cet effet. Le responsable de l'alphabétisation de Boboye nous a expliqué en quoi consistait le programme de formation de la première étape.

"Nous avons des ouvrages transcrits dans les deux langues du Boboye (Peulh et Djerma). Le programme comprend la méthodologie de l'enseignement et la psychologie des adultes. Nous utilisons des tableaux noirs, des leçons modèles et des critiques. Pour l'évaluation, nous faisons un test. Au bout de quatre mois de formation, un adulte peut avoir le titre de «formateur» pour tenir le centre d'alphabétisation dans son propre terroir. Notre rôle a été la formation des formateurs. Ces derniers retournent à leur village pour poursuivre le programme d'alphabétisation fonctionnelle auprès des populations"¹⁵.

Cette alphabétisation fonctionnelle s'est essentiellement adressée aux différents membres des structures villageoises (comité de gestion de terroir villageois, comité villageois de gestion) étant donné que la pérennité des acquis laissés par le projet dépendra fondamentalement de la fonctionnalité de ces structures. En 1992, on comptait 463 adultes alphabétisés dans quinze (15) villages¹⁶ (Lewis, 1993 : 25). Ce nombre a passé à 646 à la fin du projet.

7.1.2.2. L'animation participative comme stratégie de formation

Les concepteurs du projet avaient bien perçu que la formation et la sensibilisation demeurent des préalables fondamentaux à l'indispensable participation des populations concernées aux activités. Or, ils étaient en face d'une situation telle que dans ce milieu, la grande majorité des hommes et des femmes ne savent ni lire ni écrire pour facilement assimiler le message porté par le projet. Un autre problème est que ces hommes et ces femmes sont aujourd'hui invités à participer à l'analyse des problèmes concrets qu'ils rencontrent en matière de développement de leur milieu. Ils doivent également contribuer à la

recherche de solutions adaptées à leur propre réalité. C'est pourquoi, parallèlement à l'alphabétisation, le projet a entrepris un large programme de formation¹⁷/sensibilisation afin de mieux impliquer les populations et les structures villageoises dans la démarche d'aménagement du terroir. Différents supports pédagogiques ont été utilisés (figurines, cartes, photos et vidéos¹⁸). La formation a été entreprise dans 25 terroirs dont les 20 terroirs de concentration (ceux ayant des schémas) et les 5 terroirs d'actions ponctuelles. Cette formation est restée fonctionnelle puisqu'elle est associée à des applications concrètes. Elle s'est donc appuyée sur la réalisation d'activités pratiques. Par exemple pour accroître l'auto-encadrement des terroirs, les membres des différents comités villageois ont été formés à la démarche «aménagement des terroirs», au rôle et responsabilité des membres des structures villageoises, à la gestion des fonds de développement et des crédits, et à la gestion technique des schémas d'aménagement. Les membres des différents comités techniques constitués dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage ont reçu une formation sur les techniques d'intensification agro-pastorale. Dans le domaine de l'environnement, la formation était surtout axée sur les techniques et méthodes de conservation des eaux et des sols, de défense et restauration des sols.

La formation des populations aux divers thèmes abordés par le projet a été précédée d'une large campagne d'animation dans les terroirs. L'objectif poursuivi était :

"De pouvoir établir un niveau de langage et de communication permettant à chacun des acteurs et chacun des groupements d'être à l'écoute de l'autre, en renforçant les liens et le processus d'échange dont le but est d'engendrer une lecture commune de la réalité et faciliter la réalisation et la gestion en commun des travaux d'intérêt général" (AAT, 1989 : 28).

Pour les fins de l'animation, le projet a délégué un animateur dans chaque terroir d'intervention. Cet animateur résidait dans le village et tenait des réunions avec la population à une fréquence de 3 à 5 fois par mois. Ces réunions étaient des moments appropriés pour écouter et entendre la population quant à la nature des problèmes qui la préoccupait. C'était également des occasions offertes pour

expliquer certains thèmes. Par exemple, l'animateur essayait d'amener la population à expliquer le phénomène de la désertification, à décrire ses conséquences (écologiques, économiques, sociales), à faire le lien entre cette désertification et les facteurs naturels et anthropiques, à proposer des pistes de solutions au court, moyen et long terme. Tous les thèmes étaient abordés de façon à amener les populations à identifier un problème et à proposer des voies pour le résoudre. Cette démarche est décrite comme une *animation participative*. Le document de procédure d'élaboration des schémas décrit la qualité de l'animateur et les objectifs recherchés par l'animation participative.

"L'animateur doit très bien maîtriser son sujet, et par une série de questions-réponses, guider la discussion en utilisant autant que possible les réponses des gens. Il ne cherche pas à convaincre, mais à comprendre et à faire comprendre. L'important est de permettre aux gens de s'exprimer, de faire leurs choix. En fait, l'AAT passe les idées guidant le projet d'aménagement de terroir à travers la grille des connaissances de la population. Cela devrait permettre d'en améliorer le contenu et le fonctionnement à la lumière de leurs réalités. On doit donc garder une certaine souplesse pour adapter nos façons de faire tout en maintenant l'objectif de l'aménagement des terroirs" (Saint-Arnaud, 1993 : 40)

L'animation participative cherche donc à mieux comprendre la dynamique interne de la population, à faire avancer la réflexion sur les causes des problèmes et sur l'analyse des potentielles solutions à préconiser. Concrètement, la démarche d'animation participative est présentée sous forme d'un tableau donnant d'un côté, les éléments de réflexions à discuter avec la population et de l'autre les suggestions de solutions.

L'animation participative a permis d'élaborer avec les populations villageoises des projets de nature individuelle visant l'accroissement des revenus des membres (embouche, charrette) ou collective par exemple l'établissement des schémas d'aménagement, la restauration des espaces marginaux, la gestion des banques céréalières. De plus, par cette démarche, le projet a facilité l'acquisition des

connaissances nécessaires pour l'apprentissage de nouvelles technologies tout en apportant un soutien financier sous forme de prêts et/ou de subventions.

7.1.3. La dimension économique du projet

Pour les concepteurs du projet, la sensibilisation des populations aux questions de long terme et de durabilité passe nécessairement par la prise en compte de leurs préoccupations de court terme, notamment la satisfaction des besoins essentiels en alimentation. La réalité du Dallol Bosso est que la pauvreté des sols a entraîné celles des populations. Le projet devait donc œuvrer à l'allègement de cette pauvreté. Il a donc introduit une logique de production orientée vers l'intensification dans l'agriculture et dans l'élevage. Il a également mis en place des fonds de développement pour permettre l'accès au crédit autrement inaccessible pour les paysans. D'autres activités comme la pratique des cultures de contre-saison, l'introduction des charrettes, la mise en place des banques céréalières tout comme l'embouche, ont contribué à soutenir les apports économiques du projet dans les terroirs.

7.1.3.1. L'intensification comme stratégie de production agro-pastorale

L'intensification agricole s'est toujours imposée comme voie de maîtrise de solution des problèmes de développement rural comme nous l'avons vu avec les projets de productivité. Nous avons déjà mentionné que l'agriculture reste la première activité économique dans le Dallol Bosso Sud. Nous avons également évoqué les contraintes auxquelles cette agriculture se trouve confrontée. Rappelons que c'est une agriculture traditionnelle et extensive. Son rendement est faible parce qu'elle incorpore peu d'intrants et qu'elle se pratique de plus en plus sur des sols appauvris par la surexploitation. De plus, elle est le plus souvent aux prises avec des conditions climatiques difficiles (irrégularité des pluies, sécheresse). Les enquêtes socio-économiques montraient que le système de production tel qu'il se présentait avant le projet ne permettait pas de bien nourrir les populations et de les garder sur place c'est-à-dire dans leur terroir.

Selon la démarche du projet, il était urgent d'agir pour changer le système de production ou au moins de le faire évoluer vers une plus grande intensification des cultures. On entend ainsi introduire «des changements sur le plan de la technique de production afin de s'assurer que l'agriculture et l'élevage puissent être un appui pour une stratégie de conservation du milieu. Ainsi, il faudra en venir à une rationalisation de l'espace culturel par l'intensification des cultures» (AAT, 1989 : 35).

On perçoit bien, chez les concepteurs du projet que l'intensification correspond à une logique plus globale de développement. Si cette intensification doit favoriser la production pour des fins économiques, elle doit en même temps prendre en compte les préoccupations environnementales¹⁹. En effet, s'il est bien d'accroître les rendements et la productivité, il est encore mieux de garantir la pérennité des ressources qui constituent les bases de la production. Il était attendu que l'intensification des zones agricoles contribue à la lutte contre la désertification puisqu'elle permet de limiter l'extension des superficies cultivées sur des terres de plus en plus marginales. Lewis (1993), estime que «bien pratiquée, l'intensification permet de restituer au sol une partie de sa fertilité. Les techniques utilisées semblent efficaces et le projet accumule les données de base qui permettront d'en connaître les limites» (Lewis, 1993 : 39). L'intensification a ainsi consisté en l'introduction de nouvelles techniques et méthodes destinées à maintenir le niveau d'autosuffisance alimentaire tout en préconisant la réduction des superficies cultivées en sec et en rendant la pratique de l'élevage plus intégrée à la production agricole.

Cette stratégie assez innovatrice répond à une préoccupation évoquée par les populations.

"L'espace s'est rétréci sur nous. Nous exploitons les mêmes terres qu'avaient exploitées nos grands parents. Aujourd'hui, ces terres sont à partager entre nos parents, nous-mêmes, nos fils et nos petits-fils. Elles sont surexploitées et improductives. De plus nous n'avons pas accès à l'engrais et aux semences sélectionnées"²⁰.

L'enjeu majeur de cette intensification était dans l'esprit des concepteurs du projet, de faire évoluer le système de production afin de le rendre plus apte à nourrir toute la population sur les mêmes terres et de créer des surplus à commercialiser. Les premières mesures d'intensification étaient de restaurer au sol sa capacité de production par l'apport de la fumure organique (grâce à l'élevage de bœufs et de moutons) et des engrais (engrais chimique, phosphates naturels), par l'introduction de variétés améliorées, par la pratique de l'agroforesterie (régénération du gao) et par l'adoption des rotations cultures/jachères (pour permettre la régénération du sol). Les mesures d'intensification ont également amené à mettre à la disposition des populations du matériel et des équipements pour la culture attelée (charrue pour gagner du temps, charrette bovine et asine pour le transport de fumier). Ces mesures ont également conduit à la mise en valeur des bas-fonds et des mares afin de réduire la pression sur les zones de culture pluviale, de procurer un complément alimentaire et des revenus (sites de cultures de contre-saison).

Finalement le projet a mis en place 500 charrettes²¹ (bovines et asines), 848 matériels de grattage, 11 houes asines, 89 charrues, 600 tonnes d'engrais et 27,7 tonnes de semences sélectionnées (mil, niébé, arachide). Enfin 76 ha ont été aménagés sous forme de sites collectifs de cultures de contre-saison essentiellement exploités par les femmes [AAT, 1994 : 27]. Le tableau 7.3 donne la synthèse des réalisations dans l'agriculture par terroir.

L'élevage a été aussi l'objet d'intensification importantes dans le cadre du projet. Il faut d'abord rappeler que l'élevage constitue la deuxième activité économique dans la zone du projet. Cet élevage est extensif et accuse de faibles rendements. De plus à cause du manque d'espace pastoral aménagé, il entre en conflit avec l'agriculture. Les sécheresses de 1983-1984 ont décimé les troupeaux obligeant certains éleveurs à se convertir à l'agriculture aggravant par ce fait la pression sur les ressources et occasionnant des conflits répétés entre les deux ethnies qui composent le Dallol Bosso. Des mesures de reconstitution du cheptel, de restauration des pâturages et surtout d'intensification ont donc été entreprises.

Tableau 7.3 : Synthèse des réalisations dans l'agriculture par terroir

Terroirs	Charrettes		Matériels de grattage		Char-rue	Engrais (t)			Semence (t)	Site de culture c-s (ha) (*)
	Bovine	Asine	Canadien	Houe asine		15-15-15	S. simple	Urée		
Dobo Dobo	7	3	3	3	3	19,1	3,9	3	1,22	6
Gombéwa	15	15	4	3	-	7,5	5,3	7	1,22	-
Bassi-Zarma	27	9	4	2	5	28	10,2	5,6	-	12,5
Bossey	15	-	-	-	15	24	4,5	3,5	0,97	10
Kankandi	10	7	-	-	4	12,6	9,3	8,5	1,59	5
Tondo	23	14	15	-	3	5,5	12,3	8,65	1,34	-
Tchankargui	31	18	-	-	10	31	10,6	9,1	1,2	-
Silenké	6	23	-	3	4	17,15	2,25	2,2	0,8	4
Tinoma	12	7	-	-	2	5	10,25	7,5	1	-
Barbé Peulh	20	5	-	-	-	7	8,3	4,9	0,8	-
Haoulawal	11	-	3	-	-	8,6	13,4	5,5	4,57	-
Gongueye	20	11	-	-	16	5	14,5	12,5	1	10
Guilladjé	19	3	-	-	10	4,5	9,5	6,4	1,5	-
Tanna-Béri	38	2	5	-	2	7,3	19,5	11,75	3,1	-
Korankassa	6	4	-	-	-	6,3	4,4	4,51	0,78	5
Irah	18	8	-	-	-	16,9	15	6	2	5
Dounoudibi	8	20	-	-	-	11	14,3	6	1	5
Bilinguol	15	-	-	-	6	17,3	16,5	6	1,5	-
Tigueye	20	-	-	-	8	15	13	5,5	2	-
Gobéri-Goubey	14	3	-	-	1	17,3	6,5	6	1,75	-
S-total 1	335	160	34	11	89	266,5	203,5	130,5	27,54	62,5
Villages actions ponctuelles										
Fabidji	-	5	-	-	-	-	1,5	-	0,16	5
Birni AFN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,5
Garoubeye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
S-total 2	-	5	-	-	-	-	1,5	-	0,16	13,5
Total Général	335	165	34	11	89	266,5	205	130,5	27,7	76

Source : (Ernst et Young, 1994 :26); * c-s : contre-saison

Comme dans l'agriculture, l'intensification a été perçue comme une première forme de solution. Cette intensification a consisté à faire adopter la pratique de l'embouche par les populations, à introduire des animaux de reproduction, à construire des infrastructures pastorales (parcs de vaccination, couloirs de passage) et à fournir des compléments alimentaires pour compenser le manque de fourrage. Les agents de l'élevage et les animateurs étaient chargés de vulgariser ces thèmes auprès des paysans afin d'améliorer la production animale. Des essais de cultures fourragères (siratro, dolique) ont également été entrepris (Lewis, 1992 : 35). Les réalisations sont : la mise en place de 387 bovins, de 220 ovins pour l'embouche et de 567 brebis pour la reproduction du cheptel. De plus le projet a construit 7 parcs de vaccination pour l'amélioration de la santé animale.

7.1.3.2. La mise en place des fonds de développement

Le crédit est un bon moyen de promotion rurale. Or, au démarrage des activités en 1989, l'équipe du projet devait composer avec cette triste réalité : l'absence totale d'un système de crédit rural au Niger. Par le passé, le crédit rural était accordé par le biais de la banque de développement de la république du Niger (BDRN) et la Caisse nationale de crédit agricole²² (CNCA). Mais, depuis la fin des années 80 avec la liquidation de ces institutions étatiques, il n'existe plus de mécanisme de financement du monde rural. «L'un des drames du monde rural nigérien est qu'actuellement il n'existe aucune structure viable digne de fournir du crédit aux paysans» nous a dit l'ingénieur-agronome du projet.

Or, pour les concepteurs du projet, il fallait donner au milieu un rôle essentiel dans l'économie en créant chez les paysans une attitude plus entrepreneuriale. « Dans l'esprit du projet, il s'agit de permettre au milieu de développer ses propres moyens économiques et d'assurer son développement à partir de ceux-ci » (AAT, 1989 : 63). Dans cette logique de mobilisation des ressources du milieu, l'épargne et le crédit locaux s'avéraient alors nécessaires. Comme l'illustre le tableau 7.4, plus de 77 millions de francs CFA ont été accordés en prêts dans les différents terroirs encadrés.

Le crédit rural aide à soutenir les efforts d'investissement des paysans. Ces derniers peuvent ainsi s'équiper en moyens de production suffisants afin d'améliorer la productivité de leurs exploitations. Ainsi au niveau individuel le crédit permet une transformation du système de production et donc une réduction de la dépendance alimentaire. Le crédit offre également une possibilité de diversification des activités agro-pastorales afin de faire face aux aléas climatiques. La conduite de telles activités nécessite beaucoup d'intrants (input) en amont et en aval de la production que le paysan ne peut s'offrir faute de moyen financier. À un niveau plus collectif, la mise en place d'un système de crédit géré par une structure locale permet de disposer des fonds capables d'appuyer la communauté dans son combat pour le développement socio-économique.

La mise en place d'un système de crédit s'est donc imposée pour l'équipe du projet. Et dans sa conception première, le projet entendait faire circuler le crédit à travers le réseau coopératif (AAT, 1989 : 61). Mais avec le démantèlement de ce réseau, l'équipe du projet a dû écarter cette option et se recentrer sur le comité de gestion de terroir villageois comme alternative. Le crédit est donc accordé directement aux structures villageoises mises en place. Le projet met des fonds correspondants aux demandes de crédit au niveau de chaque structure villageoise (CGTV), cette dernière se charge de la gestion et de la répartition entre ses membres directs. Chaque structure est en même temps responsable de la récupération des crédits et des intérêts auprès des individus. Les remboursements viendront alimenter le fonds pour servir à d'autres prêts ou investissements. Les intérêts assurent le fonctionnement du CGTV qui gère le fonds. La subvention initiale fournie par le projet et les remboursements constituent le *fonds de développement villageois*. Ce fonds est destiné au crédit individuel et au financement des actions planifiées dans les schémas d'aménagement. Le fonds de développement s'inscrit dans la logique de responsabilisation des populations et de pérennisation des acquis après le départ du projet.

Tableau 7.4 : Situation des prêts :Sommaire par village au 30 sept 1993

Villages		Prêt AAT	Intérêt et assurance	Montant échus	En caisse	Remb. Animaux	Impayés à récupérer	% échu
01	Dobo Dobo	3 952 050	378 589	4 039 659	2 549 854	10 000	1 479 805	36.63
02	Bassi-Zarma	6 745 815	647 184	6 465 829	5 201 149	156 780	1 107 900	17.13
03	Gombéwa	9 010 300	833 155	8 660 395	5 171 680	16 000	3 472 715	40.10
04	Bossey	4 579 310	348 178	4 104 258	1 974 053		2 130 205	51.90
05	Haoulawal	3 486 670	380 834	2 448 449	2 227 714	16 750	203 985	8.33
06	Tondo	7 563 930	572 071	5 486 461	2 953 521	5 500	2 527 440	46.07
07	Silenké	3 130 065	318 022	2 360 982	1 137 792	17 000	1 206 190	51.09
08	Tchankargui	7 506 075	615 431	4 630 771	4 043 071	27 250	560 450	12.10
09	Kankandi	3 834 375	259 341	3 042 406	2 137 916	25 000	879 490	28.91
10	Fabidji	337 550	98 960	277 085	277 085			
11	Birni AFN	253 000	23 573	276 573	246 323		30 250	10.94
12	Garoubey		51 081	51 081	51 081			
13	Korankassa	1 666 100	157 045	1 151 930	666 090	5 000	480 840	41.74
14	Bangouroual	473 675	51 418	367 198	217 593		149 605	40.74
15	Gobirkoye-Béri	473 675	51 691	367 471	199 686		167 785	45.66
16	Barbé Peulh	3 372 540	384 933	2 036 488	1 557 848	32 000	446 640	21.93
17	Tinoma	2 766 555	244 821	1 142 041	975 966	15 000	151 075	13.23
18	Gongueye	4 120 215	382 071	1 460 711	1 242 366	18 250	200 095	13.70
19	Tanna-Béri	5 186 415	368 417	1 567 692	1 430 407	5 100	132 185	8.43
20	Guilladjé	2 322 780	232 581	1 414 001	1 338 031	10 500	65 470	4.63
21	Irah	1 627 121	136 248	311 873	306 873	5 000		
22	Tigueye	2 490 876	235 429	328 609	328 609			
23	Bilinguol	631 746	11 785	71 785	71 040		745	1.04
24	Gobéri-Goubey	1 711 186	140 074	760 139	752 139	8 000		
25	Dounoudibi	639 236	24 253	65 653	65 653			
	TOTAL	77 881 260	6 947 185	52 889 540	37 123 540	373 130	15 392 870	29.10

Source: AAT, 1994

La constitution du fonds de développement villageois est assujetti à l'ouverture d'un compte à la Banque internationale pour l'Afrique (B.I.A.) basée à Niamey et à la présentation d'un apport personnel de 10% représentant la contribution de la communauté villageoise.

La mise en place d'un fonds de développement dans les vingt villages de concentration, a offert différentes possibilités de crédits pour les paysans. Plusieurs lignes de crédits sont ouvertes. Le «crédit-campagne» est accordé pour l'approvisionnement en intrants agricoles (engrais, semences sélectionnées, produits). Son remboursement se fait en fin de campagne. Le crédit en matériel agricole est destiné pour l'acquisition de matériel de production (charrue, charrette, petits équipements). Son remboursement se fait sur plusieurs années (généralement 2 à 3 ans). Le crédit d'embouche sert à l'achat d'animaux en vue de l'embouche. Son remboursement intervient lors de la vente des animaux (généralement 50% à chaque vente). Enfin, le crédit pour artisans qui permet l'acquisition de matériel de production. Son remboursement est fait sur plusieurs années en fonction de la valeur initiale du bien. Dans toutes ces formes de crédit, on prévoit un taux d'intérêt²³ de 10% qui vient alimenter le fonds de développement villageois et assurer le fonctionnement des structures.

La gestion des crédits est un aspect délicat dans la plupart des projets du Niger. Compte tenu du manque du système de crédit rural dans ce pays, les projets de développement sont contraints d'accroître leur offre de crédits, mais cette voie se heurte à plusieurs obstacles majeurs dont le manque de professionnalisme dans ce domaine de la part des opérateurs des projets et les fréquentes confusions entre crédits et subventions. Le projet a dû recruter un agent de crédit et entreprendre une large formation des structures chargées de la gestion des fonds mis à la disposition des villages. Le projet a adopté une démarche d'expérimentation qui lui a permis de définir les grandes lignes du système de crédit avec les paysans. Le système de crédit s'est progressivement constitué au rythme de l'installation du projet dans les terroirs. La capacité des terroirs à

fournir l'apport personnel déterminait en général la rapidité de la mise en place des fonds de développement villageois.

7.1.3.3. Les cultures de contre-saison et l'autosuffisance alimentaire

Les cultures de contre-saison ont été une activité majeure dans la démarche du projet puisqu'elles contribuent à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à la réduction de la pression sur les ressources. Avant de nous centrer sur le site exploité par l'Association des femmes de Birni N'Gaouré, il nous semble utile de faire un petit rappel historique de l'introduction de cette stratégie de développement rural.

Au début des années 80, le Niger a entrepris une série de réflexions sur les stratégies de développement rural²⁴. Ces réflexions étaient menées dans le cadre de l'évaluation du Plan de développement économique et social (1979-1983). Cette évaluation a remis en cause l'approche *top down* qui a caractérisé l'intervention de l'État dans les projets de développement rural (Sabou, 1999 : 103). Une option plus territoriale sera alors recherchée à l'échelle locale auprès des communautés de base. Plusieurs raisons justifiaient la nouvelle réorientation. En plus de la remise en cause du rôle joué par l'État dans le processus du développement rural, on soutient un certain engagement pour l'échelle locale pour traduire en réalité la prise en compte des priorités des populations dans l'approche des projets. Il fallait également pallier la situation de désœuvrement qu'occasionne la saison sèche qui dure quelques 8 mois consécutifs et encourager les initiatives locales de développement. Le concept de culture de contre-saison va apparaître à partir de 1984 (Bako, 1995 : 25). Les cultures de contre-saison ont d'abord commencé sous forme d'une intervention ponctuelle suite à la sécheresse de 1983-1984 avant de se constituer en un programme permanent visant la recherche de l'autosuffisance alimentaire. Les cultures de contre-saison allaient connaître un essor remarquable entre 1985 et 1990 grâce aux subventions de l'État, des collectivités territoriales et des bailleurs de fonds extérieurs. Entre ces deux dates, les superficies aménagées ont passé de 54 410 à 63 806 ha soit une

augmentation de 17 %. Durant la même période la production a passé de 423 637 à 798 600 tonnes soit une augmentation de 88% (idem. p. 29).

Dans le Dallol Bosso, ces cultures étaient pratiquées depuis longtemps mais de façon artisanale par les populations qui profitaient du potentiel hydrographique de la zone. Ces cultures avaient fait l'objet d'appuis particuliers de la part de l'État et de ses services techniques suite à la politique nationale de lutte contre la famine engagée par le Niger en 1984. Dans le cadre du Programme des petites opérations de développement rural (PPODR), l'ACDI a appuyé le Niger dans l'aménagement et l'équipement de plusieurs sites de contre-saison dans le Dallol Bosso (AAT, 1989 : 74).

Les cultures de contre-saison ne se pratiquent pas partout et en tout temps. Elles présentent quelques exigences particulières. La première exigence est évidemment la disponibilité de l'eau durant la saison sèche. Selon les estimations faites par le projet AAT, ces besoins en eau sont de 35 mètres cubes par jour et par hectare aménagé. Il y a également l'exigence de la qualité des sols. Ces derniers doivent avoir une bonne structure pour une meilleure rétention de l'eau et des fertilisants. Il y a enfin l'exigence des travaux d'aménagement. Ces travaux portent sur la mise en place des infrastructures et des équipements nécessaires pour l'approvisionnement en eau, son exhaure et sa distribution sur les sites. Ces derniers sont généralement aménagés près des mares et dans les bas-fonds pour la question de la disponibilité de l'eau qui, heureusement, se trouve à faible profondeur dans tout le Dallol Bosso.

Dans la démarche du projet, les cultures de contre-saison s'inscrivaient comme une action favorisant l'exploitation rationnelle de toutes les ressources du milieu par la population. Pour le projet, le défi majeur de l'agriculture des terroirs était de pouvoir maintenir sinon de réduire la superficie des cultures traditionnelles à sec par des aménagements appropriés. L'exploitation des eaux des mares et des bas-fonds tant en saison sèche qu'en saison des pluies devrait contribuer à relever ce défi. De plus, en favorisant l'essor des cultures de contre-saison, le

projet cherchait à coupler la stratégie d'intensification et de diversification de la production avec celle de la réduction de la pression exercée sur les ressources de la zone.

"Ces cultures permettront d'apporter aux villageois un appoint de nourriture et/ou de revenus qui devrait être à même de réduire d'autant la pression exercée par la culture céréalière, donc de ne pas augmenter les surfaces de ces cultures en sec qui risquent de profiter aussi des méthodes d'intensification introduites dans les deux premières...la nécessité d'augmenter la production agricole et l'efficacité de la fumure organique et des sites de contre-saison pour y parvenir" (AAT, 1989 : 70).

Dans une zone bien pourvue en eau, comme le Dallol Bosso Sud, les cultures de contre-saison représentent un atout majeur. Le fait que cette eau soit facilement accessible évite de faire des ouvrages importants de captage, telles les retenues d'eau et les grands travaux des périmètres irrigués propres aux aménagements hydro-agricoles (AHA). Le projet a donc cherché à favoriser leur développement par l'aménagement de 76 ha répartis dans douze (12) villages.

Le site exploité par l'Association de femmes de Birni N'Gaouré (AFB), nous semble un cas très intéressant (voir photo 7.3a et 7.3b). D'une part, parce que ce cas illustre l'existence d'une dynamique d'organisation de femmes rurales pour la gestion d'un bien communautaire. Et d'autre part, parce ce cas met à nu la question foncière comme problème central du développement rural.

Le site de culture de contre-saison de l'AFB couvre une superficie de 2,5ha. Le terrain a été affecté par le chef de canton suite à un premier déménagement. Les exploitantes ont été forcées de quitter le premier site suite à la décision du propriétaire foncier de retirer son terrain.

"Nous avons commencé l'exploitation sur un premier site. Le projet nous a appuyées par la construction des puits et nous a fourni les semences pour le démarrage. Le projet a également subventionné la pose du grillage servant de clôture pour mettre nos cultures à l'abri des animaux. Tout a bien fonctionné pour la première campagne. Mais dès la fin de la campagne, le propriétaire du terrain nous a demandé d'évacuer

les lieux en exprimant son désir de l'exploiter lui-même. Suite à cela, nous avons vu le chef du canton qui nous a affecté ce nouveau terrain sur lequel nous exploitons actuellement"²⁵.

Ce genre de situation est plutôt fréquente comme problèmes que rencontrent les exploitantes des sites de contre-saison. La plupart du temps les sites sont des terrains négociés avec les propriétaires fonciers. Ces terrains une fois aménagés et mis en valeur commencent à susciter de l'intérêt pour les propriétaires. Dans une récente étude sur la question, Sabou constate que «les propriétaires, leaders locaux, surgissent et somment les exploitants de payer la dîme ou d'évacuer le site. Ils reprennent les lopins communs de contre-saison, s'approprient du même coup la valeur ajoutée liée aux aménagements» (Sabou, 1999 : 103).

Les exploitantes de Birni N'Gaouré ont finalement déménagé et ont emporté avec elles les piquets, les grillages et tout ce qui est transportable afin de tout recommencer sur le nouveau site affecté par le chef de canton. Sur le nouveau site, elles cultivent du manioc, des courges, de l'oignon, de la laitue, de choux, de la patate douce et des carottes.

Mais si le problème foncier est partiellement réglé, d'autres difficultés n'ont pas tarder à se manifester. Les principales contraintes évoquées par les femmes exploitantes sont l'insuffisance des puits, les attaques des ennemis de cultures, la difficulté de s'approvisionner en semence de qualité et surtout le manque de débouchés. «Nous n'arrivons pas à écouler la production, nous n'avons pas de débouché, notre aire de marché ne dépasse pas les limites de la ville de Birni. Je dispose actuellement de 6 grands sacs d'oignons²⁶ que je n'arrive pas à vendre» nous a dit la présidente des exploitantes.

Les réalisations



Photo 7.3a : Le site de cultures de contre-saison des femmes de Birni N'Gaouré



Photo 7.3b : Le site de cultures de contre-saison des femmes de Birni N'Gaouré

Malgré ces difficultés, les exploitantes expliquent que la pratique des cultures de contre-saison a eu un effet très bénéfique pour elles. Elles évoquent que cela leur a permis de réhabiliter leur Association (Association des Femmes de Birni N'Gaouré, AFB). Les 113 exploitantes issues de cette association ont pu accéder au programme de formation et de sensibilisation mené par le projet. De plus chaque exploitante peut bénéficier d'un crédit à partir d'un fonds de roulement mis à la disposition de la structure villageoise. Les contrats de prêts interviennent généralement en début de campagne. Cela permet de faire face à l'achat des semences, des produits phytosanitaires et des petits équipements (matériels d'exhaure, arrosoirs, petits outillages). Les sommes empruntées sont remboursées après la récolte et les montants récupérés sont versés dans le fonds de roulement. À notre passage sur le terrain en 1999, l'Association disposait de 150 000 francs à la BIA après un retrait de 200 000 francs destinés à la commercialisation de l'arachide. Les femmes ont dû diversifier leurs activités en s'engageant dans la commercialisation de denrées non périssables.

Les femmes se réjouissent également du respect des engagements qu'elles prennent entre elles. Elles ont délibérément demandé au projet de ne pas les associer aux hommes dans la gestion du site de contre-saison. Elles prétendent que les hommes ont mille et une raison de ne pas payer les prêts contractés. La stratégie semble avoir donné de bons résultats car l'AFB ne souffre pas de problèmes de remboursement comme nous l'avons constaté au niveau des différents comités de gestion de terroir durant notre enquête en 1999.

Les exploitantes de Birni N'Gaouré perçoivent les cultures de contre-saison comme un moyen d'augmenter la sécurité alimentaire et de diversifier l'alimentation. Elles estiment que ces cultures leur apportent des revenus et un complément alimentaire qu'elles ne peuvent autrement se procurer en saison sèche. Nous n'avons pas pu faire des calculs de conversion de la production sur le site des femmes en son équivalent céréale. Cependant, les calculs faits par Lewis (1993) indiquent que «la production de 1992, transformée en équivalent céréale équivaut à 33,28 tonnes pour huit (8) villages». (p. 34). Cet équivalent

permet de remplir 6 banques céréalières d'une capacité de 5,5 tonnes chacune et de satisfaire aux besoins en céréales de 133 personnes sur une année entière²⁷. Les données compilées par l'agronome du projet en septembre 1992 (illustrées dans le tableau 7.5) montraient que les sites de contre-saison contribuent de 0,3 à 9% à l'autosuffisance alimentaire. La contribution des sites de contre-saison semble relativement peu significative. Les périmètres ne sont pas exploités à leur pleine capacité. L'étude d'Ernst et Young (1994) indiquaient un taux d'occupation de 5% pour Dobo-Dobo et de 18% pour Silenké. Cette étude explique ces faibles taux d'occupation par les attaques des cultures en pépinières, l'insuffisance de l'encadrement et l'éloignement du site pour les exploitantes de Silenké (Ernst et Young, 1994 : 16). Cependant, lorsque l'on considère le pourcentage du nombre d'exploitantes des sites de contre-saison par rapport à la population totale des terroirs (rapport allant de 0,5 à 23%), la contribution de 0,3 à 9% amenée par les cultures de contre-saison à l'autosuffisance alimentaire s'avère alors très significative.

Tableau 7.5 : Contribution des cultures de contre-saison à l'autosuffisance alimentaire

Villages	Production (t)	Équivalent céréale (t)	Pop (hbt)	% Exp/Pop ¹	Consommation (t)	% auto-suffisance
Dobo-Dobo	68,35	2,7	926	0,5	176	2
Silenké	5,15	0,2	330	3,3	63	0,3
Kankandji	23,06	0,9	655	3	125	0,7
Korankassa	14,36	0,6	917	-	174	0,3
Fabidji	58,22					
Bassi Djerma	283,31	11	632	23	120	9
Bossey	337,40	13,1	1287	6	245	5,3

Source : Lewis (1993, p. 3 de l'annexe V).

¹ Cette colonne est ajoutée par nous pour exprimer le pourcentage des exploitantes par rapport à la population totale qui a servi au calcul de la consommation totale.

Mais, dans une perspective plus intégrée de développement où l'on cherche à coupler production et protection, le projet a bien saisi l'opportunité offerte par les sites de contre-saison. Ces sites sont perçus à la fois comme des espaces de production et comme des lieux de conservation d'espèces ligneuses.

"Bien qu'il s'agisse aussi d'une activité de reboisement, nous avons choisi d'en faire une activité spécifique pour marquer l'importance qu'elle prend pour compléter les mesures de protection des sites de cultures contre-aléatoires d'hivernage et de contre-saison. Tout site aménagé pour les cultures sera protégé par des haies-vives et brise-vent. Les haies-vives peuvent éventuellement remplacer les clôtures de grillage des sites aménagés qui pourront être réutilisés ailleurs" (AAT, 1989 :106).

Comme nous l'avons déjà évoqué, la divagation des animaux représente de sérieux problèmes pour les cultures maraîchères. La période de ces cultures coïncident avec le retour des animaux de la transhumance. Les paysans sont alors obligés de poser une clôture en grillage pour protéger leurs cultures. Le projet a introduit une nouvelle approche de la clôture. L'approche consistait à poser un grillage et à planter des arbres sur le pourtour de façon que le grillage protège à la fois les cultures et les arbres. Une fois grandis, les arbres prennent la forme de haies-vives qui prendront la relève du grillage installé sur le site. Le grillage pourra être récupéré et utilisé à d'autres fins.

Cependant, jusqu'à notre passage en 1999, les haies-vives n'ont pas encore remplacé les grillages. Lewis (1993) a associé cette situation à la question foncière et au fait que le site soit collectif (p.35). Mais les exploitantes, quant à elles, n'évoquent pas explicitement la question foncière et le caractère collectif du site. Elles expliquent plutôt que chaque femme est suffisamment occupée par la mise en valeur de sa propre parcelle ce qui laisse peu de temps pour autre chose. Il faut en effet rappeler que si le site est collectif, l'exploitation et la gestion demeurent individuelles. Chaque femme a la responsabilité de porter les meilleurs soins à sa parcelle afin d'avoir de meilleurs rendements et pouvoir rembourser les crédits et/ou dégager des bénéfices. Toutefois nous pensons que si la question foncière est une explication possible, elle ne demeure pas la seule.

Le projet n'a pas agi de façon à favoriser la plantation parce qu'il n'a exigé aucun apport personnel de la part des exploitantes. Les sites ont été aménagés gracieusement par le projet dans le cadre de ses activités d'ancrage dans le milieu. Aucune contrepartie villageoise n'a été négociée à l'avance.

7.1.3.4. La charrette : un autre choix technologique adapté

L'introduction de la charrette dans la démarche du projet a été perçue comme un choix technologique bien adapté aux réalités des terroirs et comme un moyen permettant de coupler indirectement les activités agricoles et pastorales. Nous allons nous centrer sur le cas de Silenké.

Selon secrétaire général du CGTV de Silenké, les animateurs du projet sont venus les voir plus de 15 fois pour s'enquérir de leurs problèmes et de leurs préoccupations. Lorsque nous lui avons demandé quels étaient ces problèmes et préoccupations avant l'arrivée du projet, il a répondu.

"Avant le projet, nous avions de vrais problèmes, entre autres la dégradation des terres et leur pauvreté, et même l'état général de l'environnement n'était pas fameux. C'est pourquoi, à l'arrivée du projet nous avons brandi cette dégradation de l'environnement et la pauvreté des sols comme nos problèmes majeurs car nous sommes des cultivateurs et des éleveurs"²⁸.

L'agriculture et l'élevage du terroir ont été très affectés par la dégradation des ressources sur lesquelles ils reposaient. Selon le chef du service du Plan, «les sols sont tellement lessivés qu'à certains endroits même les herbes sauvages ne poussent plus. Il fallait donc de la fumure pour les restaurer»²⁹.

La nécessité de restaurer les sols dégradés était admise par le projet et par la population. Deux principales options étaient offertes. Premièrement l'on pouvait procéder par la jachère et la mise en défens. Le sol pourra ainsi se restaurer par le processus naturel. Cependant cette option était très peu réaliste car les populations n'avaient pas d'autres terres pour livrer les champs actuels à la jachère. Une jachère nécessite quelques années avant d'avoir un effet appréciable

sur la restructuration du sol. La deuxième option était de renouveler le sol par un apport de fumure organique (déjection animale, plantation de gao) et chimique (engrais). Cette deuxième option a vite rencontré le désir des populations. Cependant elle pose quelques problèmes notamment financiers et logistiques. Les paysans de Silenké ont expliqué que leur pouvoir d'achat ne leur permet pas l'accès à l'engrais. Cet engrais est devenu très cher depuis l'arrêt des subventions étatiques (Rép. du Niger, 1992 : 42). La fumure organique exigeait un élevage à l'étable. Cet élevage était rare dans le village car la plupart des gens pratiquent l'élevage extensif dont l'un des défauts majeur est la perte du fumier³⁰. Le problème logistique était lié au moyen de transport de fumier jusqu'au champ. C'est de là qu'est née l'idée des charrettes bovines et asines dans la démarche du projet.

Les charrettes sont introduites pour servir au transport du fumier organique afin de restaurer les espaces dégradés. Selon l'équipe du projet, les charrettes visaient à favoriser une meilleure intégration entre l'agriculture et l'élevage. Elles sont également perçues comme un moyen au service de la restauration des sols.

Les charrettes sont attribuées par le projet via le comité de gestion du terroir villageois. Les candidats se déclarent auprès de ce comité qui procède à une évaluation de solvabilité pour accroître la garantie de remboursement du prêt. Le critère de solvabilité se résume à un apport personnel de 10% et une vérification des antécédents du requérant. Tout paysan jugé solvable à la suite de cette évaluation peut accéder à une charrette. Le projet fournit les charrettes au CGTV qui établit un contrat de crédit avec les personnes retenues. Le contrat précise la nature du prêt, les obligations du créancier et du débiteur. Il fixe les échéances et les montants.

"Par exemple, une charrette coûte 75.000 francs et l'apport personnel est de 7.500 francs. Le remboursement est étalé sur 3 ans. Il est récupéré par l'organisation villageoise elle-même. L'argent remboursé reste la propriété du terroir qui peut l'utiliser dans diverses activités de développement (construire une école ou autre). Si tout le monde rembourse, alors le terroir se retrouve avec de l'argent pour faire d'autres activités"³¹.

Sur les 87 exploitants du terroir de Silenké, 29 ont été équipés en charrettes (6 charrettes bovines et 23 charrettes asines) soit un taux de couverture de 33,3%. Ce taux est plus élevé que le taux moyen (21,59%) calculé pour l'ensemble des terroirs (voir tableau 7.6).

Lorsque nous nous sommes intéressés à la perception que les populations de Silenké se font de «l'opération charrette», elles évoquent surtout son intérêt économique plus que toute autre chose.

"Avant le projet, nous n'avons pas de charrette, mais aujourd'hui grâce au projet beaucoup de gens disposent d'une charrette. Cette charrette nous sert à plusieurs choses à savoir le transport de fumier dans nos champs (pour le relèvement de la fertilité), le transport des matériaux de construction (banco), le transport des malades et le transport de marchandises et de personnes aux différents marchés de la région"³².

L'on constate assez bien, que l'esprit de la charrette a été un peu détourné. Le transport de fumier est resté très marginal par rapport au transport lucratif. Sans nul doute les charrettes permettent un plus grand apport de fumier pour la fertilisation des champs mais elles occasionnent en même temps le transport d'une plus grande quantité de bois de chauffe. Il est à craindre que l'impact positif qu'elles apportent sur l'environnement ne soit contrarié par la coupe de plus de bois dont elles facilitent le transport. Lorsque nous avons évoqué ce risque au responsable du suivi-évaluation du projet, il a répliqué que le risque n'est pas fondé, étant donné que la population a été bien formée et bien sensibilisée à ce phénomène d'effet contraire. Pourtant, dans son évaluation environnementale Lewis écrivait «Les femmes mettent beaucoup d'espoir sur les charrettes apportées par le projet pour leur permettre d'aller chercher le bois sur de plus grandes distances» (Lewis, 1993 : 28). Les populations n'évoquent pas la charrette comme moyen de transport du bois de chauffe mais on sait qu'elle sert à l'occasion à cette fin. Peut-on supposer que l'utilisation des charrettes pour le transport de bois constituer un risque potentiel de voir cette pratique accentuer le déboisement ?

Tableau 7.6 : Équipement en charrettes par terroir

Terroirs	Nombre d'exploitants	Nombre de charrettes			%d'exploitant équipés en charrettes
		Bovines	Asines	Total	
Dobo Dobo	106	7	3	10	9,4
Gombéwa	124	15	15	30	24,2
Bassi-Zarma	100	27	9	36	36
Bossey	103	15	-	15	14,6
Kankandi	56	10	7	17	30,4
Tondo	132	23	14	37	28
Tchankargui	120	31	18	49	40,8
Silenké	87	6	23	29	33,3
Tinoma	104	12	7	19	18,3
Barbé Peulh	113	20	5	25	22,1
Haoulawai	106	11	-	11	10,4
Gongueye	79	20	11	31	39,2
Guilladjé	92	19	3	22	23,9
Tanna-Béri	130	38	1	39	30
Korankassa	47	6	4	10	21,3
Irah	172	18	8	26	15,1
Dounoudibi	88	8	20	28	31,8
Bilinguoi	195	15	-	15	7,7
Tigueye	136	20	-	20	14,7
Gobéri-Goubey	161	14	3	17	10,6
Total	2251	335	67	486	21,59

Source : ATT, 1994

Les réalisations



Photo 7.4a : La charrette bovine pour une diversité de transport



Photo 7.4b: La charrette bovine, ici sans chargement

Selon l'adjoint au sous-préfet de Boboye, les impacts économiques des charrettes sont remarquables dans tous les terroirs d'intervention. Dans un arrondissement aussi enclavé que le Boboye avec le manque de routes carrossables, les charrettes ont joué un rôle très important pour l'économie de la région. La charrette a remplacé l'automobile dans le Boboye. Au niveau individuel, il existe des familles qui ne vivent que de l'activité de transport au moyen des charrettes. Par exemple, «avec une charrette, l'individu peut nourrir sa famille et même faire des économies» nous a dit le chef du service du Plan de Boboye.

À Silenké, les charrettes ont posé un problème de gestion pour le comité villageois en charge du recouvrement des prêts. Les documents montraient que certains hommes n'ont pas encore payé 30% des prêts accordés. Le comité a dû prendre des mesures appropriées à l'endroit des mauvais payeurs.

"Nous tenons d'abord des réunions pour rappeler les échéances à tous ceux qui ont contacté des prêts. Après ce rappel nous entamons les négociations individuelles et l'émission des avis jusqu'à trouver un compromis pour une date. En cas de paiement, tout est réglé, sinon nous faisons de nouveaux arrangements. Il y en a qui sont de bonne foi, ils veulent payer mais pour des raisons particulières ils ne parviennent pas. À ceux-là délai est encore accordé. Mais il y en a qui sont de mauvaise foi. Ils ne veulent pas payer malgré qu'ils en ont les moyens. À ceux-ci, il nous arrive de retirer le matériel qui a fait l'objet du crédit. Nous pouvons ainsi retirer la charrette et les animaux ou tout autre bien dont dispose le mauvais payeur. Nous sommes souvent allés jusqu'à la gendarmerie pour ce genre de chose"³³.

La population s'est constituée une *auto-police* pour résoudre les problèmes de recouvrement des prêts. Il faut dire que la récupération des crédits tient compte de beaucoup de facteurs sociaux. Par exemple pendant la période dite de soudure (approche de l'hivernage) ou à la suite d'événements tels les baptêmes, on observe une grande tolérance car on sait que les gens manquent réellement de moyens. D'ailleurs le secrétaire général du CGTV nous a expliqué qu'aussi longtemps que la charrette ayant fait l'objet du prêt n'est pas vendue, un arrangement est

toujours possible. Mais une fois que le débiteur vend la charrette il ne lui reste plus qu'un seul choix : rembourser ou aller à la gendarmerie.

Lorsque le non-paiement relève d'un abus de confiance et non d'une quelconque incapacité à payer, le comité de gestion a eu recours aux moyens légaux disponibles tels les notaires, la gendarmerie ou la justice. Un tel recours est plutôt rare car les arrangements finissent toujours par se faire. Un seul cas est survenu à Silenké parce que l'emprunteur a vendu la charrette et a refusé de rembourser le crédit contracté. Suite à cet événement, le comité a alors traduit le contrevenant à la gendarmerie et la justice a fait son cours normal pour mettre le comité de gestion dans son droit.

7.1.3.5. La banque céréalière : un service de proximité

La banque céréalière fait partie des activités «complémentaires» du projet. C'est une activité qui ne s'insère pas directement dans l'agriculture et l'élevage, mais qui assure des services à la population. Son introduction est partie d'une préoccupation soulevée par la population. Lors des réunions, les paysans ont évoqué leur difficulté pendant la période de soudure. À cette période, leur stock vivrier est épuisé et ils manquaient d'argent pour acheter des céréales au marché. Il est courant de voir le prix du sac de mil de 100kg passer de 5000 à 17000 francs en période de soudure. L'idée de la banque de céréales a donc émergé et a été approuvée par l'équipe du projet. Cette banque consiste à faire un dépôt de produits vivriers (mil, sorgho, maïs, niébé) au moment des plus bas prix de vente c'est-à-dire au moment des récoltes. Le stock constitué est revendu à la communauté villageoise pendant la période de soudure.

La gestion de la banque céréalière relève du comité villageois de gestion (CVG). Ce comité a délégué la section «vente» à un gérant responsabilisé et formé aux techniques élémentaires de gestion de stock. Ce gérant tient un cahier d'entrées et de sorties. À partir de l'inventaire qu'il établit, il fait des propositions pour l'approvisionnement et le comité lance les commandes. Il vend les produits et remet les sommes au CVG.

"Depuis la création de la banque céréalière, le comité villageois de gestion m'a choisi pour m'occuper de la vente. C'est ce comité qui s'occupe de l'achat et de la fixation des prix de vente de chaque produit. Une fois les prix établis, je commence la vente jusqu'à épuisement du stock. Les recettes sont quotidiennement remises au trésorier. Lorsqu'un stock est épuisé, je le signale au comité qui doit décider du renouvellement au cas échéant. Ma rémunération est évaluée sur les bénéfices enregistrés"³⁴.

Le projet a appuyé la population dans la construction de la banque céréalière par la fourniture de petits équipements (pelles, brouettes, pioches). La population s'est chargée de la construction comme apport personnel. La banque est construite en matériaux définitifs localement produits. Les activités ont démarré en novembre 1992 avec une subvention de 30 sacs fournie par le projet et un apport de 10 sacs du côté de la population. Les populations situent les périodes d'intenses activités en novembre-décembre (période des récoltes) et de mai-juin (période de soudure). À notre passage sur le terrain en avril 1999, la banque est remplie à sa pleine capacité de 50 sacs.

Les populations gardent une perception très positive de la banque céréalière. Au niveau collectif, la banque génère des bénéfices qui alimentent le fonds de développement villageois. Ce fonds s'élevait à notre passage à 2.750.020 francs. Au niveau individuel, la banque céréalière a eu un intérêt social et économique très apprécié.

"Elle permet de venir en aide aux populations pendant les périodes difficiles. Elle nous évite les déplacements au marché pour acheter des céréales. De plus les prix pratiqués au niveau de la banque sont bien inférieurs à ceux pratiqués aux marchés. Par exemple, au lieu d'acheter le kg de mil à 120 francs au marché nous l'achetons 100 francs à la banque céréalière du village"³⁵.

Dès l'implantation de la banque céréalière, le comité a dû prendre certaines mesures pour améliorer sa gestion. Il a été décidé que toutes les opérations de vente doivent se faire au comptant. Cette mesure visait à éviter les problèmes de remboursement qui, avec le temps pourront compromettre la poursuite normale

des activités de la banque. Le comité a estimé que la banque amène déjà de l'aide aux familles en leur fournissant un service de proximité. De plus les prix sont beaucoup plus bas qu'au marché. Par conséquent, la banque ne peut consentir aucun prêt étant donné que les quantités de céréales vendues aux familles n'excèdent pas le pouvoir d'achat de ces dernières.

Le comité a également décidé de permettre l'accès à la banque aux familles des villages voisins par solidarité avec ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir un projet. Enfin les règlements prévoient que nul ne peut acheter auprès de la banque dans le but de revendre. Cette disposition servait à dissuader ceux qui seront enclins à abuser des services de la banque. Le gérant peut alors refuser tout achat qui suscite un doute en lui. Il peut en effet facilement juger à partir de la quantité demandée, si le demandeur veut consommer ou revendre. L'ensemble de ces mesures ont facilité la gestion et accru la rentabilité économique de la banque céréalière de Silenké. En plus de son intérêt économique (création d'un emploi, baisse des coûts des produits), la banque céréalière a eu une utilité sociale (aide aux familles, aux voisins, service de proximité) très appréciable.

7.1.3.6. L'embouche bovine

Les activités d'embouche bovine ont démarré dans le terroir de Tondo en 1990. Tondo est inscrit parmi les villages de concentration. Il a fait l'objet d'un schéma d'aménagement de terroir qui a trois années d'âge à la fermeture du projet. Dès la première assemblée tenue chez le chef du village, la population a exprimé son intérêt à travailler avec l'équipe du projet. Les principaux problèmes évoqués à Tondo concernaient la dégradation du milieu physique, la pauvreté des sols, l'érosion (hydrique et éolienne), le manque de bois de chauffe, le faible rendement agricole et le manque d'argent frais pour subvenir à certains besoins socio-économiques. À Tondo, les populations estimaient que le concept d'aménagement des terroirs véhiculé par le projet est une bonne chose dans la mesure où il peut apporter une amélioration à leur condition de vie.

Les réalisations



Photo 7.5a : L'élevage extensif face au problème de pâturage



Photo 7.5b : L'embouche bovine pour associer l'agriculture et l'élevage (IFAD 1992)

Lors de nos recherches terrain en 1999, un paysan a soutenu que « les idées portées par le projet correspondent bien à nos préoccupations. Nous avons vraiment besoin d'aide pour fertiliser nos champs dégradés par la surexploitation et le processus de désertification» .

Afin de mieux intéresser les populations, le projet a introduit le concept «d'actions porte d'entrée». Ce concept est fondé sur l'idée de tendre l'appât pour faire prise. Le projet a donc commencé à intéresser la population à la micro-entreprise individuelle. Proposée par la population, la production animale axée sur l'embouche était bienvenue pour l'équipe du projet puisqu'elle cadrerait bien avec la démarche d'intensification de l'élevage. Les animaux sont nourris et engraisés au piquet sous un hangar pendant six mois avant d'être vendus. Le stock est renouvelé par l'introduction de plus jeunes animaux et le cycle continue.

Dans la démarche du projet, l'embouche est considérée comme un outil de vulgarisation de l'élevage amélioré. Elle joue un rôle économique fort appréciable. Elle permet en effet l'accès à un crédit qui sert de fonds de roulement pour un élevage destiné au commerce. Quoique indirect, l'embouche joue également un rôle écologique. Elle permet en effet la production de fumier inaccessible autrement aux familles démunies pour fertiliser leurs champs. Selon les responsables du projet, l'introduction de l'embouche visait progressivement à opérer un changement du type d'élevage pour passer de la forme extensive à une forme plus intensive.

Le CVG du terroir de Tondo gère un fonds destiné à accorder des crédits d'embouche. Le montant consenti est de 50 000 francs par taurillon. Les personnes intéressées par l'opération se déclarent auprès du comité de gestion. Celui-ci étudie leur sérieux, leur solvabilité et leur capacité à bien réussir cette forme d'élevage. Après cet examen de sélection, l'équipe d'embouche est constituée. Le groupe constitué de 20 personnes a reçu une formation en gestion et en technique d'embouche (hygiène de l'étable, sélection des aliments, nature des soins à donner et la détection des symptômes de maladie) avant l'accord du

crédit. Cet accord n'est pas systématique. Il est assorti de conditions telles l'apport personnel de 10% et le paiement de l'assurance mortalité fixée à 1000 F CFA. Le montant total du prêt consenti par le projet est de 1 000 000 de francs CFA (AAT, 1993).

Le crédit consenti par le projet n'est pas directement remis aux candidats à l'embouche mais à l'équipe technique responsabilisée à cet effet. Cette stratégie visait à éviter que l'argent ne soit affecté à une autre opération pour laquelle il n'est pas préalablement destiné. L'équipe technique achète les taurillons et les remet aux bénéficiaires. Après six mois d'engraissement les animaux sont vendus. Le contrat de prêt oblige de payer les 50% du montant du crédit dès la première vente. Au bout d'un an tout le crédit consenti est remboursé au comité de gestion du terroir. L'argent récupéré est alors remis dans le fonds de développement du terroir.

Les populations de Tondo ont beaucoup apprécié l'embouche bovine introduite dans leur village. Elles soutiennent que cette activité leur a permis de produire du fumier pour leurs champs. Elle a aussi permis de dégager des bénéfices ayant servi à rencontrer quelques obligations financières. «Une évaluation récente menée dans les villages démontre que le bénéfice net dégagé par l'embouche bovine est de 25.000 francs par tête en six mois»³⁶. Les apports en son de blé et en soins ont fait que l'embouche bovine reste une des rares opérations très bien réussies dans les villages encadrés comme Tondo.

7.1.4. La dimension politique du projet

L'approche territoriale accordée comme nous l'avons vu, une place importante pour l'implication politique des populations (Friedmann, 1979 et 1992). Comment responsabiliser politiquement les populations face à leur propre développement présent et futur ? Comment assurer la prise en charge des activités et pérenniser les acquis du projet après son retrait ?

L'aménagement des terroirs, en tant que démarche collective pour un développement durable, a besoin de s'appuyer sur des communautés formées et organisées à la base. Cette idée était très claire dans l'esprit des animateurs et des aménagistes du projet. Ils sont en effet vite tombés d'accord sur la nécessité de mettre sur pied des structures villageoises chargées de l'aménagement et de la gestion des terroirs.

7.1.4.1. La mise en place des structures villageoises

Dans sa conception originelle, le projet voulait s'appuyer sur les instances villageoises de la société de développement notamment les comités villageois de développement (CVD), le groupement mutualiste (GM) et la Samaria.

"Notre intervention part de l'a priori qu'il existe dans l'ensemble des villages de la zone du projet des structures villageoises d'encadrement et de support sur lesquelles doit reposer l'action du projet. Les structures telles les comités villageois de développement (CVD), le groupement mutualiste (GM) et la Samaria, ont parfois besoin d'un appui pour leur redynamisation. Aussi, l'équipe du projet entend-elle travailler étroitement avec les structures nationales d'encadrement au développement des capacités de prise en charge par les villageois de leur autodéveloppement par l'entremise de leurs structures villageoises. Pour ce faire, le projet investira plus particulièrement dans la formation des ressources humaines et l'appui aux initiatives du milieu"(AAT, 1989 : 34).

Or, à la faveur de la crise politique, économique et sociale qui a ébranlé le Niger au courant des années 1990-2000, les structures organisationnelles et participatives rurales qui devraient servir d'appui ont été démantelées. Les organes de la Société de développement qui étaient les derniers-nés de ces structures ont perdu progressivement leur dynamisme et leur crédibilité depuis la mort en 1987 du Général Kountché³⁷ avant d'être complètement abandonnés. L'équipe du projet a dû déchanter et se rendre à l'évidence que ces anciennes structures villageoises ne peuvent plus assumer la responsabilité que l'on désire leur accorder. De nouvelles structures sont rendues nécessaires. Dans une perspective territoriale, on attend à ce que ces nouvelles structures puissent

catalyser la mobilisation, la participation et l'implication des populations afin de favoriser la prise en charge du développement et de la gestion des ressources par ces mêmes populations.

Si la nécessité de mettre de nouvelles structures villageoises était clairement acceptée par tous les intervenants, la nature de ces structures posait quelques problèmes. Après l'échec des modèles antérieurs d'organisation des populations rurales (organes de la société de développement, coopérative et groupements mutualistes), l'équipe du projet savait que le sujet était à la fois délicat et difficile surtout qu'elle était convaincue du fait que la réussite du projet dépendait essentiellement de la fonctionnalité et du dynamisme de ces structures. Il fallait décider de la nature de ces structures et également de leur statut pour leur permettre de mieux assumer leurs responsabilités. Les responsables du projet étaient au moins convaincus que ces nouvelles structures villageoises doivent se démarquer du modèle coopératif et mutualiste, tout comme du modèle associatif. Dans un entretien personnel, le responsable du suivi et de l'évaluation du projet nous a confié :

"Or, nous voulons savoir quel statut juridique devons-nous donner à ces nouvelles structures villageoises. Est-ce des coopératives ? ou des groupements mutualistes ou de simples associations ? Car pour nous, il y a une différence majeure à considérer. Par exemple les ériger en coopératives n'est pas satisfaisant car l'aménagement des terroirs transcende le cadre d'une coopérative qui se base sur des activités essentiellement commerciales. Créer une structure économique comme la coopérative est très facile, mais quant à une structure qui gère non seulement des fonds mais aussi les ressources réparties sur son espace, cela pose de vrais problèmes dans le contexte institutionnel et juridique nigérien actuel ³⁸".

Mais pourquoi vous tenez tant à ces structures ?

"Pourquoi nous y tenons ? (sourire). Parce que ces structures ont des fonds, mènent des activités dans le cadre de l'aménagement des terroirs et elles seront habilitées à gérer le terroir villageois. Il faut donc leur conférer une certaine responsabilité dans la gestion de leurs ressources".

On comprend mieux le souci qui animait les responsables du projet. La responsabilité des structures locales villageoises dans la prise en charge progressive de l'organisation et de la gestion de l'espace rural apparaissait comme un enjeu de taille et se présentait comme un grand défi pour l'équipe du projet. En effet, responsables et agents du projet croyaient tous que dans la perspective d'une meilleure gestion des ressources, qu'une fois bien organisée, la population serait en mesure de s'assumer face à son développement présent et futur. Selon eux, les comités locaux pouvaient être l'instrument et l'occasion d'une mobilisation responsable de toute la population pour les fins du développement durable. Les structures villageoises à mettre en place ne seront ni de simples associations, ni de simples coopératives mais des comités de gestion qui seront formés à la démarche d'aménagement et gestion des terroirs. D'ailleurs, le gouvernement nigérien préconisait «l'utilisation des projets "aménagement et gestion de terroirs" pour expérimenter les formes d'une gestion rationnelle de l'espace communautaire par des structures villageoises ou supra-villageoises» (République du Niger, 1992 : 29).

Les niveaux du village, du secteur et du canton sont les trois échelons territoriaux retenus pour la mise en place de ces comités.

7.1.4.2. Le comité de gestion de terroir villageois (CGTV)

À la lumière de leur expérience du milieu rural, les animateurs et les aménagistes voulaient trouver un créneau porteur pour accroître la participation à la base. Ils savaient que les organes existants manquaient de dynamisme et qu'il serait hasardeux de chercher à les redynamiser.

"Le diagnostic de base faisait apparaître beaucoup d'associations. Il y a l'Association islamique, l'Association des femmes, la Samaria, l'Association des parents d'élèves, les différentes formations politiques et la présence de certaines ONG. Mais du point de vue dynamique il n'y a pas grand chose. Alors nous avons pris conscience de la nécessité d'une nouvelle organisation à l'échelle du village"³⁹.

Progressivement, l'idée de ne pas s'appuyer sur les structures villageoises existantes s'est précisée auprès de l'équipe du projet puisqu'il ne fallait pas prendre le risque de construire sur des structures sans fondement politique et sans légitimité sociale. De plus, le besoin d'un interlocuteur qui servira de trait d'union entre la direction du projet et la population était pressant pour commencer les activités. En même temps, aux yeux des responsables du projet, la nécessité de réorganiser la population comme opérateur de développement s'est imposée. Et cette organisation doit prendre forme dans un cadre communautaire car l'aménagement des terroirs est une démarche collective. Selon le responsable du suivi-évaluation, «l'organisation était plus que nécessaire dans la mesure où elle permet de savoir qui appelle qui, quand et où. Et une fois qu'on décide des choses, elle permet de savoir qui fait quoi, quand et comment⁴⁰».

Les animateurs ont alors engagé une série de discussions avec les populations à travers des assemblées générales convoquées autour du chef du village. Ils tombaient finalement d'accord pour mettre en place une cellule de base à l'échelon du village pour servir de lien fonctionnel avec la direction du projet. Le projet délègue en même temps un agent de liaison dans chaque terroir. C'est ainsi qu'un comité de gestion de terroir villageois (CGTV) sera créé dans chaque village. Ce comité devient l'organe fonctionnel qui sera chargé de la coordination des activités entreprises. Il joue également le rôle de représentant officiel de la population auprès des instances extérieures au terroir. Selon les concepteurs du projet, seuls le dynamisme et la fonctionnalité du CGTV permettent d'espérer une meilleure mise en œuvre du schéma, de son suivi et la pérennité des acquis quand l'assistance extérieure prendra fin.

Dans la plupart des terroirs, les membres du CGTV sont élus par la population. Souvent, ce sont les leaders d'opinion qui occupent les postes car selon les villageois, ces leaders peuvent bien les représenter, mieux véhiculer leurs préoccupations et mieux défendre leurs causes. Sous la responsabilité du CGTV d'autres comités techniques sont mis en place.

7.1.4.3. Le comité villageois de gestion (CVG)

Si le CGTV demeure le pivot autour duquel se discutent et se décident les activités du projet, il ne peut en lui seul assurer leur mise en œuvre. Chaque secteur d'activité exige une équipe responsabilisée pour sa réalisation et son suivi. C'est pourquoi à chaque secteur d'activité, il est associé un comité technique qui reçoit le mandat de conduire et de réaliser les activités retenues. C'est ainsi que dans chaque village doté d'équipements (village à actions ponctuelles) ou faisant l'objet de travaux d'aménagements (village de concentration), le projet a mis sur pied en collaboration avec le CGTV, un comité villageois de gestion (CVG). Ce comité a eu comme mandat d'assurer la gestion des différentes infrastructures collectives, la maintenance de ces infrastructures, la gestion des crédits consentis et l'exécution de toutes les tâches techniques. Des comités techniques ont été constitués dans le domaine de l'environnement (gestion des ressources, santé, hygiène, foyers améliorés), de l'agriculture (intensification des cultures, cultures de contre-saison) et de l'élevage (intensification, santé animale). Les comités de gestion de terroirs villageois ont été regroupés dans des comité-secteurs.

7.1.4.4. Le comité-secteur de gestion de terroir (CSGT)

L'aménagement des terroirs se préoccupe généralement des problèmes à une échelle "micro", c'est-à-dire celle du terroir. Cependant, le terroir ne doit pas constituer un "bocal" d'aménagement. Un terroir s'inscrit et s'intègre toujours dans un territoire plus grand. De même, la «démarche terroir» ne peut ignorer cette réalité à la fois fonctionnelle et territoriale. Elle doit s'inscrire dans un contexte plus large pour intégrer les autres échelons horizontaux et verticaux. C'est une question d'ordre pratique. En effet, dans la réalité, la gestion des ressources rurales relève rarement du domaine de compétence d'un seul terroir. Par exemple, plusieurs terroirs puisent l'eau ou abreuvent leurs troupeaux à la même mare. Un couloir de passage traverse généralement plusieurs terroirs. De

plus, la gestion des infrastructures et équipements pastoraux fait participer plusieurs terroirs. L'équipe du projet était consciente de cette réalité.

Il fallait donc créer une structure supra-village dénommée comité-secteur de gestion de terroir (CSGT). Ce comité se compose d'un ensemble de terroirs (4 ou 5). Organe de deuxième niveau, le comité-secteur de gestion de terroir assure la coordination inter-terroirs. Il s'implique dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, du développement économique et également du développement social. Il intervient entre autre dans l'achat et la distribution d'intrants, dans la définition des priorités de développement et du suivi des activités d'aménagement, dans la gestion du fonds de développement et des remboursements des crédits. Il est également médiateur dans les règlements des problèmes intra et inter-terroirs. Il est attendu que cette structure joue un rôle central dans la gestion des conflits entre terroirs et entre éleveurs et agriculteurs. Après une consultation avec les populations, les 25 CGTV ont été regroupés pour former 5 comité-secteurs de gestion de terroir lesquels ont été regroupés dans un comité cantonal de gestion de terroir⁴¹.

7.1.4.5. Le comité cantonal de gestion de terroirs (CCGT)

Le comité cantonal est une structure de troisième niveau qui coiffe les comité-secteurs de gestion de terroirs. Sa mission est d'assurer une permanence et une coordination des activités d'aménagement des terroirs à l'échelle cantonale. Il appuie les CSGT dans leurs activités de coordination des CGTV, coordonne les activités des comités-secteurs avec celle des cadres d'arrondissement dans le domaine économique (agriculture, élevage et banques céréalières) et dans la gestion des ressources. Il joue également un rôle social important pour les secteurs auprès des responsables coutumiers (gestion des conflits éleveurs/agriculteurs). Il coordonne enfin les activités d'aménagement de terroirs auprès de l'administration territoriale sous-régionale. Les 5 comités-secteurs ont été organisés en un comité cantonal formé de 8 membres.

Dans ce qui précède, nous avons tenté une description des activités conduites par le projet de même qu'une analyse de la logique qui sous-tend ces activités. Le problème central auquel la zone d'intervention était confrontée peut se résumer en une phrase. Comment rationaliser l'organisation de l'espace rural de façon à accroître la production tout en protégeant et /ou en conservant les ressources, tout en responsabilisant les populations et en les gardant sur les mêmes terres ?

Le projet Dallol Bosso Sud a donc recherché des éléments de réponses à travers l'application du concept d'aménagement des terroirs villageois. Ce concept entend intégrer dans une démarche territoriale à la fois les questions d'aménagement (élaboration et mise en œuvre de schéma d'aménagement), de production (intensification agro-pastorale, cultures de contre-saison), de protection et/ou de conservation de ressources et d'organisation des populations (mise en place de nouvelles structures socio-politiques).

Le projet a eu une approche plutôt globale que nous avons présentée suivant quatre dimensions : sociale, économique, écologique et politique. Cependant et comme nous venons de le voir, ces quatre dimensions ne sont pas totalement exclusives. En effet, chaque activité est conçue de façon à faire coupler plusieurs dimensions à la fois. Par exemple, le schéma d'aménagement a été l'outil nodal auquel se sont greffées toutes les autres activités du projet. Ce schéma a offert un tableau de bord pour la gestion des ressources naturelles grâce à l'identification et la localisation de ces ressources sur l'espace des terroirs. De même, il a favorisé l'implication des populations dans l'analyse des problèmes d'environnement et de développement grâce à la stratégie d'animation participative. Nous avons vu le rôle écologique et social que les schémas d'aménagement ont joué. Nous avons vu également que les banques céréalières ont eu un intérêt à la fois social et économique, que l'embouche a joué un rôle écologique et économique. On peut citer également l'exemple des charrettes qui ont été introduites pour coupler l'agriculture et l'élevage afin de contribuer au relèvement de la fertilité des sols (rôle écologique). Les foyers améliorés, quant à eux, ont été conçus pour jouer un rôle à la fois social (santé), écologique

(économie de bois) et économique (économie d'argent). Cette démarche si globale est une originalité à signaler dans le projet Dallol Bosso Sud.

Une analyse plus approfondie des impacts de développement global de certaines activités-clés de ce projet nous permettra de rendre compte de l'importance de sa dynamique territoriale. Nous prenons en exemple la réalisation des schémas d'aménagement, l'accroissement des rendements, la formation des adultes et l'établissement de nouvelles structures politiques villageoises. Nous verrons la tendance inhérente à la "désectorialisation" des domaines d'activités sur le terrain. L'approche "aménagement des terroirs" provoque à la défragmentation des opérations pour tenter de reconstituer la globalité des processus de développement.

7.2. Impacts des pratiques de développement global

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le projet a su intégrer dans une démarche territoriale plusieurs activités pour la dynamisation socio-politique des populations, pour la viabilité économique des terroirs encadrés et pour la pérennité des ressources naturelles. Quels sont alors les changements introduits par la réalisation de ces activités ? Quels jugements d'ensemble peut-on dégager de cette expérience pilote d'aménagement des terroirs villageois du Dallol Bosso Sud ? Quelles appréciations globales peut-on faire de ses impacts au plan social, économique, politique et écologique ? Quels sont les facteurs qui ont favorisé ou entravé l'atteinte de certains objectifs ? Voilà les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans les pages suivantes.

7.2.1. Le schéma d'aménagement : rôle écologique et socio-politique

Comme outil-clé d'intervention de l'approche "aménagement des terroirs", le schéma a joué un rôle à la fois écologique et socio-politique qu'il faut évoquer.

7.2.1.1. Le rôle écologique du schéma d'aménagement

L'aménagement des terroirs villageois se veut un processus de développement à la base qui cherche à répondre aux besoins socio-économiques des populations tout en prenant en compte la protection de l'environnement. C'est pourquoi, le schéma se soucie de l'organisation de l'espace dans une perspective de conservation des ressources naturelles. Dans une telle optique, le milieu à réaménager est considéré comme un système intégrant les divers éléments d'ordre social, biophysique et économique qui le composent. C'est pourquoi Bertomé et Mercoiret (1992) estiment que le schéma d'aménagement du terroir permet de codifier et de contrôler la gestion des ressources naturelles (p. 260). Et comme le décrit le document du projet, «le concept d'aménagement de terroirs s'appuie sur l'interrelation nécessaire à établir entre les ressources physiques, leur mode d'exploitation et les ressources humaines en vue du maintien et/ou de la régénération des capacités de production du milieu» (AAT, 1989 : 29).

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'un terroir déjà peuplé et exploité est un milieu déjà aménagé. Cet aménagement se concrétise et s'exprime par les différents modes d'occupations et d'affectations du sol. L'organisation des habitations, des espaces de production et de culte traduit une forme d'appropriation individuelle et collective de l'espace. De ce fait, cette organisation symbolise une forme de territorialité portée par les communautés villageoises. L'organisation de l'espace est donc le produit de la culture d'une société donnée.

Cependant, l'organisation de ces terroirs et donc leur aménagement, sans être spontanée (Adamou, 1994) n'est pas planifiée. En effet, cet aménagement n'est pas le résultat d'un travail de planification dans le temps et dans l'espace puisqu'il n'obéit pas aux règles et méthodes scientifiques éprouvées. Et parce qu'il n'est pas planifié, cet aménagement ne peut échapper au "laisser-aller" souvent très dommageable pour les ressources naturelles.

Un schéma d'aménagement en tant que synthèse de plusieurs cartes thématiques (potentialités, contraintes, occupations des sols) et de cartes de zonage

(agriculture, élevage, forêt, eau...) peut jouer un rôle écologique important. En effet, cet ensemble de cartes qu'il génère constitue un outil important d'aide à la décision concernant l'utilisation rationnelle des ressources. Il permet, entre autres, d'avoir une vision analytique du milieu et de restituer dans une représentation de l'espace plusieurs éléments d'informations indispensables pour orienter les options de développement en fonction des préoccupations de protection de l'environnement et des ressources. Dans le cadre des études pour le schéma d'aménagement, le projet a produit plusieurs documents cartographiques⁴². Ces documents permettent aujourd'hui aux populations d'avoir une meilleure connaissance des ressources dont regorge leur terroir et en même temps d'apprécier la gravité des contraintes qui se posent. Lorsque nous avons cherché à savoir la perception et la compréhension que les populations se font du schéma, le président du CGTV de Barbé Peulh, nous a répondu en ce sens :

"Le schéma est un document avec des cartes qui explique l'organisation de notre terroir. Il y montre les différentes zones, leur état d'occupation et/ou de dégradation. Il illustre les ressources, les contraintes de même que les activités projetées dans le temps. Par exemple notre terroir de Barbé Peulh a une zone improductive (impropre et à l'agriculture et à l'élevage), une zone pastorale et une zone agricole. Chez nous, tout le monde connaît le contenu du schéma"⁴³.

Le zonage des différentes parties des terroirs a ainsi offert un bon support pour une utilisation rationnelle des ressources naturelles, pour la protection et/ou la conservation de ces ressources qui sont la base de la production. Plus les ressources sont connues et localisées mieux il est possible de rationaliser leur exploitation ou leur conservation. Chaque terroir encadré par le projet a été subdivisé en zones plus ou moins homogènes en fonction des potentiels, contraintes et des usages traditionnels pratiqués par les populations. Par exemple, le zonage du terroir de Barbé Peulh illustre trois zones : la zone agricole, la zone des bas-fonds et la zone agropastorale (AAT, 1991).

Les aménagements projetés ne peuvent constituer un ensemble cohérent et intégré que si le zonage lui-même le demeure. C'est pourquoi il a fallu que le zonage colle à la réalité propre de chaque terroir et qu'il puisse s'ajuster pour tenir compte des moyens et qu'il soit établi en fonction des usages que font les populations des différentes zones. Par exemple, une zone reconnue pour ses potentialités agricoles ne peut pas être affectée à une autre fonction qu'agricole.

Le zonage a été une opération plutôt technique⁴⁴ qui a découlé des études de milieu de chaque terroir. Il a été démocratiquement discuté (voir tableau 7.1) et décidé avec les populations au niveau de chaque terroir, puis négocié avec les terroirs voisins⁴⁵. Au niveau du projet Dallol Bosso Sud, il était clair que «le seul zonage des terroirs et des infrastructures qui sera respecté et bien géré est celui qui résultera de la participation dans la recherche-action, la formation, l'étude du milieu et la négociation intra et inter-villageoise (AAT, 1989 : 31).

Le schéma a également été l'occasion pour l'établissement de cartes prospectives illustrant les tendances d'aménagement retenues par la population. Chaque terroir a fait l'objet de 3 cartes prospectives qui montrent l'évolution possible des actions d'aménagement sur des périodes de 1 à 5 ans, de 6 à 10 ans et enfin de 11 à 15 ans. Cette démarche prospective a permis à la population de jeter un regard sur les futurs possibles qui lui sont offerts en fonction des options qu'elle privilégie au présent.

À une période où la question de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles⁴⁶ est relancée au plus haut niveau comme nous l'avons vu au chapitre 5, l'expérience des schémas des terroirs est bien salutaire. Les différents schémas produits dans le cadre du projet fournissent aujourd'hui aux structures régionales (politiques, administratives et techniques) l'occasion de dresser un état des lieux (même partiel) de la région. Ces structures régionales peuvent à partir des cas concrets des terroirs se faire une idée des tendances majeures qui se présentent pour la région. Elles peuvent conséquemment en fonction de la dynamique sociale, économique et environnementale, dégager des

axes d'intervention pour le futur. Les différents schémas constituent alors un cadre de référence pertinent pour la définition d'une politique de gestion locale des ressources impliquant une forte responsabilisation à la base.

7.2.1.2. L'impact socio-politique du schéma d'aménagement

L'un des impacts sociaux les plus forts induits par la réalisation des schémas est leur contribution dans la gestion des conflits dans la zone du projet. Il faut d'abord rappeler qu'au Niger, le monde rural est encore essentiellement régi par le droit coutumier, c'est-à-dire que les problèmes fonciers doivent se régler à travers les us et coutumes confiés à l'autorité coutumière. Les limites physiques des terroirs ne sont pas toujours matérialisées et ont toujours posé des problèmes à l'administration territoriale⁴⁷. Cette réalité a été soulevée depuis la période coloniale et demeure entière en l'an 2000. L'administration coloniale a pris des mesures de coercition en imposant l'immatriculation des terres coutumières (Adamou 1994). Après l'indépendance, le dispositif réglementaire mis en place a conféré à nouveau la gestion du foncier au droit coutumier⁴⁸. Et aujourd'hui encore, le problème de l'immatriculation et de la matérialisation physique des limites des terroirs persiste. L'équipe du projet a dû se réajuster. L'ingénieur-agronome nous a expliqué comment le projet s'y en est pris.

"Nous savons qu'il existe des conflits latents entre les terroirs. Nous savons également que toute présence extérieure sur l'espace en terme d'intéressement peut susciter des interprétations divergentes. Nous savons enfin que la matérialisation des limites des terroirs parce qu'elle est réelle pose toujours des problèmes à l'image même des frontières d'État à État. Alors nous avons exigé la présence des parties prenantes. Tous les voisins du terroir sont ainsi invités et nous faisons le parcours à pied en passant par les repères naturels (quand ils existent) qui matérialisaient les limites. Le tracé est reproduit sur un plan. Le résultat est restitué à la population"⁴⁹.

Cette stratégie qui entre dans les études d'établissement du schéma a permis de bien matérialiser les limites physiques des terroirs encadrés. La conséquence est qu'aujourd'hui les conflits impliquant les limites des terroirs se sont atténués,

voire ont disparu. Le voisinage entre terroirs s'est beaucoup amélioré selon les dires des populations et selon l'évaluation faite par les autorités administratives.

L'établissement des schémas a également permis d'éviter certains conflits d'usage notamment entre l'agriculture et l'élevage. En effet, le fait de matérialiser les couloirs⁵⁰ de passage des animaux et d'amener les gens à les respecter a beaucoup atténué les conflits entre agriculteurs et éleveurs comme l'a constaté Lewis (1993) dans son étude d'évaluation environnementale.

"Certains terroirs ont créé de nouveaux couloirs de passage dans leur terroir de façon à faciliter la circulation animale entre les zones de leur terroir. Certains ont été matérialisés avec la plantation d'arbres, d'autres avec des boutures d'euphorbe. Ces couloirs auraient diminué les tensions entre les éleveurs et les agriculteurs" Lewis (1993 : 36).

Or, avant le projet, la divagation des animaux était classée parmi les principales causes de conflits entre éleveurs et agriculteurs. La création et la délimitation des couloirs de passage ont eu un impact social fort en matière de sécurité entre les habitants. La réalisation des schémas a donc positivement contribué à la gestion des conflits impliquant les limites des terroirs encadrés.

De plus, le processus d'élaboration des schémas d'aménagement a fortement contribué à accroître la participation et l'implication des paysans dans la définition et la mise en œuvre des options de développement. Ce processus a occasionné une multiplication des assemblées et des consultations avec la population. Ceci a offert un espace dans lequel hommes et femmes ont eu droit de parole et ont pu se prononcer sur le devenir de leurs terroirs. Par exemple, Daoust (1992) avançait que «les femmes, souvent ignorées dans les projets traditionnels, participent effectivement dans ce projet au niveau de la prise de décisions, l'exécution des activités et le partage des bénéfices» (Daoust : 1992 : 25). Nous avons pu apprécier cette implication de la femme dans les activités du projet à travers notamment la gestion des sites de contre-saison et des activités d'embouche.

Les réalisations



Photo 7.6 : Le schéma d'aménagement : un outil pédagogique et participatif

Cette implication a été largement favorisée par les exigences mêmes du bailleur de fonds et le vent de "démocratie" qui a soufflé en Afrique vers la fin de la décennie 90. En effet, depuis 1988 la nouvelle stratégie de l'ACDI, consignée dans un document intitulé "Afrique 21" mettait l'accent sur trois axes principaux pour l'Afrique à savoir l'unité, la démocratie et l'entrepreneurship. L'aide était conditionnée à la rencontre de ces trois objectifs dans tous les projets de développement financés par cette agence.

Dans la plupart des témoignages et dans les évaluations internes et externes menées par le projet, on estime que la cohésion sociale s'est beaucoup accrue grâce à la démarche communautaire et participative mise en avant par les responsables du projet.

"Grâce à l'approche "aménagement de terroirs", le projet a favorisé une très grande cohésion sociale puisque maintenant, les villageois se parlent, se rencontrent, discutent et se mobilisent pour atteindre un même but. C'est une des forces mentionnées par les villageois eux-mêmes. La participation effective des populations est vraiment digne de mention dans ce projet. Le projet a donc réussi à renforcer, au sein des populations, leur capacité de consultation, de concertation et de participation au développement" (Daoust, 1992: 15).

Cette observation a été corroborée par les autorités politiques et administratives de Boboye. Ces autorités étaient surtout préoccupées par la question de la sécurité sans laquelle le développement est impensable. Les conflits intempestifs entre les deux ethnies du Dallol Bosso entravaient les efforts de développement selon le chef de la gendarmerie de l'arrondissement. Dans un entretien personnel, l'adjoint au sous-préfet de Boboye estimait que «le projet a eu pour effet d'améliorer la cohabitation entre les Peulh et les Djerma. Ces deux ethnies arrivent maintenant à s'asseoir autour d'une même table de négociation pour exposer leurs problèmes et leurs différends et à esquisser des pistes de solution. Cela apparaît pour nous, comme une grande contribution à la sécurité dans le Dallol Bosso Sud⁵¹».

Parce que le schéma d'aménagement est un instrument concret et pratique, son processus d'élaboration a pu créer chez la population un plus fort sentiment d'appartenance à leur territoire. Ce sentiment d'appartenance est très nécessaire pour l'appropriation sociale d'un territoire. Le schéma a en effet révélé à la population les potentialités dont regorge l'espace des terroirs de même que les contraintes qui bloquent ses efforts de développement. Il a dévoilé en même temps l'état présent et futur de ces ressources et de ces contraintes en fonction des options privilégiées actuellement. Il touche donc et de près les préoccupations réelles des populations. Ces dernières se sont conséquemment senties plus responsables dans l'application de mesures concrètes visant l'amélioration de l'état des ressources naturelles des terroirs. C'est fondamentalement un aspect qui a créé une plus grande sensibilisation des gens pour les questions de développement durable, d'avenir et du devenir des communautés villageoises. Cet aspect a renforcé l'implication des populations dans la mise en œuvre des activités du projet.

7.2.2. Les performances de productivité : rendements et crédits

L'accroissement des rendements et l'accessibilité au crédit rural sont deux éléments d'impacts économiques du projet Dallol Bosso Sud. Ces deux éléments ont permis une plus grande performance du système de production.

7.2.2.1. Accroissement des rendements

L'amélioration des rendements a été une priorité dans la démarche du projet. Plus haut, nous avons montré que le rendement agricole était très faible pour permettre à la population une production autosuffisante sur le plan alimentaire. Le caractère extensif de l'agriculture, le manque d'intrants et la pauvreté des sols étaient en cause. Il fallait faire évoluer le système de production afin d'accroître sa capacité à fournir une alimentation suffisante aux populations et même à dégager des excédents commercialisables. Grâce à une approche basée sur la recherche-action, l'agronome du projet a pu développer des stratégies qui ont beaucoup amélioré les rendements agricoles au niveau des terroirs d'intervention.

«L'étude d'évaluation agronomique montrait que les méthodes introduites ont permis d'accroître la production au niveau de la région. Car les intrants achetés pour le compte d'un terroir donné se retrouvent dans plusieurs autres villages par solidarité⁵²».

Comme nous l'avons déjà signalé, la stratégie du projet a consisté en une intensification agricole à travers les engrais, les semences améliorées, les produits phytosanitaires et les équipements de traitement. L'agronome du projet faisait un suivi régulier des mesures d'intensification pour mesurer le niveau du relèvement de la fertilité des sols. Dans le Dallol Bosso Sud et avant l'arrivée du projet, le rendement normal du mil (principale culture) variait entre 255 et 360 kg/ha avec une moyenne d'environ 300 kg/ha. Grâce aux nouvelles techniques et méthodes apportées par le projet, le rendement a varié entre 680 et 1 574 kg/ha avec une moyenne de 1 070 kg/ha⁵³. On constate que le rendement moyen avant et après le projet a triplé pour la principale culture agricole dans la zone d'intervention. La même amélioration a été constatée au niveau des cultures de contre-saison comme l'a remarqué Lewis dans son étude d'évaluation «Notons aussi que les rendements obtenus sur les parcelles intensifiées à l'aide du projet, les sites de contre-saison et les demi-lunes portent à l'optimiste et semblent éloigner la perspective d'une éventuelle famine» (Lewis, 1993 : 41). Les exploitantes du site de contre-saison de Birni N'Gaouré nous ont même parlé de surproduction que nous attribuons plutôt au manque de débouchés.

7.2.2.2. Accès au crédit rural

La présence du fonds de développement dans les villages encadrés, a réveillé l'esprit d'entreprise individuelle et collective. Dans tous les villages que nous avons visités lors de notre enquête de 1999, les crédits accordés à partir du fonds de développement ont permis aux paysans de se lancer dans des activités lucratives qu'ils n'auraient pu s'offrir autrement. À Tondo, les paysans sont unanimes sur les changements positifs que les crédits ont introduit dans leur vie.

Les réalisations



Photo 7.7a : De bonnes récoltes en perspective grâce aux demi-lunes (IFAD 1992)



Photo 7.7b : Une bonne montaison grâce aux zaï (IFAD, 1992)

Un paysan n'a pas caché sa satisfaction. «Avez-vous vu nos charrettes et nos bœufs ? Ce sont là des indices du passage du projet chez-nous. Avant le projet, il nous était impossible de nous acheter un bœuf à 50 000 ou une charrette à 75 000 FCFA⁵⁴». Le projet a consenti un crédit d'un montant total de 7 563 930 de francs CFA au terroir de Tondo. L'essentiel du montant est destiné au crédit pour l'équipement et l'embouche bovine.

Dans tous les terroirs encadrés, les paysans décrivent avec satisfaction le rôle socio-économique induit par les fonds mis à leur disposition. Au niveau collectif, ces fonds ont servi à financer des activités "communautaires". Au niveau individuel, ils ont permis d'appuyer l'aménagement de jardins et de champs individuels tout comme la réalisation d'autres infrastructures et équipements d'intérêt privé. Certains exploitants, entrepreneurs et leaders dans le milieu ont bien saisi cette opportunité. Ils sont aujourd'hui à l'origine d'initiatives plus rentables et davantage porteuses de développement économique (Daoust, 1992 : 26)

Les impacts économiques du projet sont remarquables. Un tour dans les villages encadrés permet de s'en rendre compte. Comme illustré dans le tableau 7.4, au 30 septembre 1993, le projet a consenti un prêt total de 77 881 260 FCFA dans 25 villages sans tenir compte des coûts des schémas d'aménagement⁵⁵. Les intérêts totaux générés à la même période s'élevaient à 6 947 185 FCFA. Au niveau individuel, les fonds ont permis aux paysans de se procurer des équipements et des intrants agro-pastoraux (charrue, charrette, petits matériels, semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires, vaccins) et de se lancer dans des activités commerciales comme l'embouche (ovine et bovine) ou l'aménagement de jardins fruitiers. Outre le financement d'actions à caractère collectif comme les travaux de restauration des espaces dégradés (demi-lunes, zaï, plantations), le fonds de développement a permis la réalisation d'autres activités communautaires à caractères lucratifs comme l'équipement des villages en moulins, la mise en place de décortiqueuses d'arachide, de boutiques villageoises et de banques céréalières.

7.2.3. L'efficacité de la formation des adultes

Au Niger, la gravité des problèmes d'éducation peut s'apprécier par le pourcentage élevé d'analphabètes. Le taux national est de 83% dans une fourchette régionale variant entre 40% pour Niamey et 88% pour Dosso et Tahoua (République du Niger, 1998 : 104). Ces chiffres continuent à stagner depuis ces dernières années. En effet, avec la récession et le démantèlement des structures coopératives, les programmes d'alphabétisation ont connu des coupures drastiques. Le Niger est loin de tenir sa promesse d'une éducation de base pour tous. Pourtant, l'accès à l'alphabétisation des adultes ne doit pas être perçu comme un luxe. Au contraire, c'est un moyen pour créer un dynamisme réel dans le processus même du développement et dans l'appropriation de celui-ci. En effet, savoir lire et écrire peut amener un individu à conduire une réflexion plus critique et à porter un regard plus lucide sur des situations concrètes données. Paulo Freire⁵⁶ n'a-t-il pas décrit l'éducation comme «a practice of freedom» et le processus de l'alphabétisation des adultes comme «a cultural action for freedom» ? Cette action culturelle pour la liberté peut pousser les adultes à exprimer leurs besoins de s'instruire afin de mieux s'organiser et défendre des intérêts porteurs d'initiatives de développement.

Les impacts de l'alphabétisation des adultes dans les terroirs encadrés par le projet sont bien concrets. Les adultes alphabétisés jouent des rôles-clefs dans les différents comités de gestion du terroir. Ce sont eux qui tiennent la comptabilité, qui gèrent les crédits et qui servent de secrétaires aux structures villageoises. Lorsque nous avons demandé au trésorier de Silenké de nous parler des impacts du projet, il nous a répondu.

"Le projet a eu beaucoup d'impacts positifs sur notre vie de façon générale. Par exemple, moi j'ai plus de 40 ans et avant le projet, je ne savais ni lire, ni écrire. Mais aujourd'hui, grâce au projet, je sais lire, écrire et compter. Grâce à l'alphabétisation fonctionnelle, aujourd'hui je sais tenir une comptabilité et c'est pourquoi je suis le trésorier du terroir de Silenké. Maintenant je lis parfaitement les ouvrages islamiques écrits en langue nationale. Le projet m'a formé pour assurer l'alphabétisation

des villageois. À l'épreuve du certificat, 5 adultes alphabétisés de notre terroir étaient admis⁵⁷".

On voit que l'alphabétisation a pu contribuer au développement de la pensée en donnant l'accès à l'information utile et utilisable de toute nature. Au-delà de la gestion courante des affaires du comité de gestion, les adultes alphabétisés se sentent plus valorisés pour avoir amélioré leur capital humain.

L'initiative du projet d'éditer un journal «Bon Haway Ban⁵⁸» en langue Djerma et Peulh a été très largement accueillie par les paysans alphabétisés. Ce journal traite des sujets d'actualités sur l'aménagement des terroirs, l'intensification des cultures, le phénomène de la désertification et les plantations d'arbres. À la demande des populations, 12 terroirs ont été équipés en matériel pour une bibliothèque et la presse rurale (AAT, 1993 : 15). Toutes ces mesures ont donné une meilleure accessibilité à l'information pour les populations alphabétisées. À un moment où le Niger cherche à vulgariser les textes législatifs et réglementaires sur le code rural, l'impact de l'alphabétisation ne peut que s'affirmer davantage.

7.2.4. L'émergence de nouvelles structures politiques villageoises

Les changements politiques intervenus au Niger depuis la mort du général Kountché, ont conduit à la perte de légitimité des organes participatifs pour le développement mis en place par le régime d'exception installé en 1974. Au niveau national, on a assisté à la fin des régimes monopartisans et surtout au démantèlement des organes de la société de développement. En milieu rural, les organisations paysannes ont également perdu tout crédit social et politique. Ces organisations qui en fait, n'étaient que des relais de la structure politique nationale n'ont pas pu résister à la crise qui a secoué l'État nigérien à partir des années 1980-1990⁵⁹. Dans le Dallol Bosso Sud, les terroirs d'intervention manquaient de structures dynamiques et stables pouvant conduire et gérer un projet collectif de développement. Ces terroirs manquaient également de leaders nécessaires pour une large mobilisation des populations. Face à cette réalité, les

responsables du projet ont dû mettre en place de nouvelles structures formées à la démarche d'aménagement des terroirs villageois.

Le projet a beaucoup investi dans la constitution des structures d'encadrement des populations au niveau des villages, du secteur et du canton. On cherchait ainsi à appuyer les populations à mieux supporter les efforts de développement durable. Les responsables du projet voulaient à travers ces différentes structures doter les terroirs et leurs échelons supérieurs d'instances permanentes et responsables afin d'accroître la capacité des paysans dans la conduite des actions d'auto-développement et de gestion des ressources naturelles.

La mise en place des organes a eu un impact politique très appréciable au niveau des populations. En raison de l'importance considérable des moyens financiers et matériels mis en jeu, le projet a su créer une assise sociale et politique à l'échelle des villages d'intervention. De plus, le fait de créer les différents comités a été une rare occasion pour les paysans de prendre la parole et de s'exprimer en toute liberté. La libre expression des populations a été un principe majeur dans la philosophie même du projet. En s'inscrivant dans une approche d'animation participative le projet encourageait l'accès à l'information (création d'un journal en langue nationale) et à la parole pour tous (tenue régulière d'assemblée et de réunions). Les personnes interrogées sont unanimes sur ce point. L'évaluation faite par Daoust en 1992 montrait que les structures collectives de gestion mises en place ont beaucoup favorisé la transparence dans la prise de décisions (p. 15). Cet auteur soutenait également que «l'approche participative utilisée par le projet a permis d'appuyer les structures de base. Ces structures véhiculent les préoccupations de la population. Les assemblées et les réunions régulières ont contribué à la promotion d'une *démocratie locale*» (Daoust : 1992 : 25).

Dans son étude Ernst (1993) défendait que le projet (AAT) a réussi à intégrer de façon dynamique et responsabilisante les services techniques comme partenaire disponible, motivé et compétent au sein du projet (Ernst, 1993 : 12). L'étude évoquait également une collaboration effective avec les cadres techniques. Lors de

nos entretiens en 1999, les services techniques déconcentrés de l'État ont également loué la bonne coopération avec l'équipe du projet.

Les populations quant à elles, gardent une bonne perception à l'égard de ces différentes structures mises en place. Elles évoquent que ces structures de coordination favorisent les échanges d'expériences et d'expertises. Par exemple, le fait de regrouper quelques terroirs dans un même comité-secteur a permis à ces terroirs de comprendre la nature des problèmes auxquels ils font collectivement face. En évoquant les problèmes et en décrivant les solutions apportées, les terroirs font ainsi un échange d'informations et d'expériences. Par exemple, au niveau des zones d'intensification et des champs de démonstration, les terroirs ont bénéfiquement échangé de savoir-faire ce qui a permis un accroissement des rendements agro-pastoraux. Lewis évoquait dans son rapport d'évaluation environnementale, plusieurs exemples d'échanges d'informations et de transfert d'expertises entre les terroirs de Dobo Dobo et de Bassi à propos des techniques de régénération et de mise en défens⁶⁰ (Lewis, 1993 : 29). Les paysans de Haoulawal nous ont dit que suite à la construction de leur dispensaire, les terroirs de Goubédeye et de Goubézéno ont emboîté le pas en s'engageant dans des projets de construction de dispensaire ou d'école.

Pour beaucoup de gens, les organes mis en place ont favorisé l'entente, l'entraide et la complémentarité inter-villages. C'est ainsi que certains terroirs ont pu bénéficier des services des banques céréalières implantées dans d'autres terroirs grâce à la médiation du comité-secteur.

La tenue régulière des réunions de comités et des assemblées générales ont été les moyens de mobilisation des populations.

"C'est dans le cadre des assemblées villageoises autour des problèmes de développement que se dévoilent les problèmes centraux du village. Par exemple l'épuisement des sols est un problème connu de tous. C'est donc un problème central pour la population mais face auquel elle manquait de moyen. Alors autour de ce problème central on cherche une solution. Tout le village devient responsable face à la résolution de ce problème.

Là, c'est tout le village qui se mobilise, qui décide et qui s'engage. On désigne et on responsabilise un groupe mandaté pour collecter l'argent et exécuter les travaux. Ce groupe rend compte au comité de gestion de terroir villageois. L'existence de ces structures villageoises, la tenue des assemblées et des réunions régulières ont contribué à l'amélioration du niveau d'organisation communautaire"⁶¹.

Selon l'étude faite par Daoust en 1992, «les structures mises en place améliore l'autogestion, règle les conflits inter-villages, permet l'ouverture au circuit d'approvisionnement en intrants et commercialisation de produits de contre-saison, consolide la fraternité entre les villages et les individus et rapproche mieux les paysans des cadres techniques» (Daoust, 1992 : 13).

En fait, l'objectif principal de la mise en place de toutes ces structures visait à assurer un relais pour la prise en charge des réalisations après que l'encadrement apporté par le projet aura cessé. Ces organes étaient censés remplacer le projet dans tous les domaines (formation, sensibilisation, approvisionnement, gestion du fonds de développement, gestion du schéma etc.). Chez les agents du projet, les différents comités mis en place sont indispensables pour assurer la pérennité de l'œuvre du projet surtout dans le contexte d'un retrait annoncé de l'aide externe à ces populations.

Le fait de créer ces structures et que les gens désormais s'associent pour mener des activités inter-villageoises a eu pour effet de renforcer la capacité organisationnelle des paysans et accroître la cohésion sociale. Cela a permis de révéler à la population les grands enjeux des terroirs en matière de développement. Les gens se connaissent mieux et réalisent qu'en fait ils vivent les mêmes réalités, les mêmes problèmes et les mêmes contraintes de développement et d'environnement. La création des structures a permis une compréhension collective des problèmes et a atténué les conflits entre les terroirs.

"Par exemple le secteur 2 et 5 peuvent se retrouver pour entreprendre une activité afin de résoudre un problème commun (création de couloir de passage, creusement de mare ou autre). Cela les renforce mutuellement et cela diminue

certains conflits pouvant les opposer. La tenue régulière des réunions fait que l'information circule par rapport non seulement aux activités du projet mais également par rapport aux problèmes que les gens vivent et les solutions proposées pour résoudre ces problèmes. Les réunions au niveau des villages, des secteurs et du canton véhiculent beaucoup d'informations sur le projet et sur la vie des terroirs. Le fait que les structures se voient et échangent entre elles des informations et des expériences a permis de résoudre beaucoup de problèmes qu'on ne saurait résoudre autrement"⁶².

Les avis convergent sur le fait que l'avènement du projet a accru la mobilisation, le dynamisme des populations et surtout la cohésion sociale.

Le projet a su favoriser une forte implication des différents acteurs (services techniques, populations, responsables de projet). Cette implication a permis aux uns et aux autres d'exprimer les problèmes auxquels ils font face, de faire savoir leurs attentes, d'évoquer les contraintes et les conflits qui bloquent les efforts de développement dans la zone du projet. La diversité des opinions qui résulte de cette implication a quotidiennement enrichi les connaissances et a favorisé l'émergence de nouvelles initiatives. Lors de notre enquête sur le terrain en 1999, le responsable du service du plan nous a dit *«que le plus grand mérite de l'aménagement des terroirs est qu'il permet non seulement de dévoiler à la population les principaux problèmes mais aussi d'offrir les moyens les plus appropriés pour les résoudre»*. Nous corroborons cette assertion. Les meilleurs exemples sont donnés par les initiatives collectives de construction de dispensaire ou de classe entreprises par les populations elles-mêmes dans plusieurs villages qui ont découvert leur capacité à monter un projet commun et de le conduire à terme.

L'un des effets très importants du projet Dalloï Bosso Sud, est d'avoir créé de nouvelles fonctions sociales et politiques dans les villages d'intervention à travers notamment la mise en place des structures. De nouveaux acteurs ont émergé dans l'organisation socio-politique villageoise. De nouveaux rôles sont attribués à une nouvelle catégorie d'acteurs jadis exclus de la sphère décisionnelle. Les

présidents, secrétaires, trésoriers et autres responsables sont des gens élus suite à des assemblées générales tenues dans la plus grande transparence. Ces gens exercent aujourd'hui des fonctions spécifiques majeures dans la vie organisationnelle villageoise. Ceci apparaît comme un grand progrès quand on sait que la plupart du temps, ces différentes responsabilités sont tenues par une catégorie particulière de gens c'est-à-dire les gens aux commandes du pouvoir traditionnel. À la faveur du vent de démocratie qui a gagné le continent africain durant la phase d'exécution du projet et grâce au poids financier du projet, de nouveaux pouvoirs se sont ajoutés au jeu politique existant. Une étude ultérieure pourra démontrer comment ce jeu politique a pu évoluer pour prendre en compte cette réalité changeante.

7.2.5. D'autres exemples d'impacts multi-dimensionnels

La lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles a été un objectif majeur dans la démarche du projet. L'activité des foyers améliorés, a été introduite pour contribuer aux efforts visant la réduction du déboisement. On attend à ce qu'une large utilisation de ces foyers puisse créer des économies substantielles en bois de chauffe et réduire les quantités prélevées sur les ressources ligneuses des terroirs.

Selon les études antérieures, l'utilisation des foyers améliorés a un impact important sur l'économie de bois. En effet, les enquêtes conduites par le comité technique pour la promotion des foyers améliorés auprès de 700 familles nigériennes montrent que l'économie réelle de bois est comprise entre 25 et 35% (Iro, 1987 : 12). Les tests de laboratoire faits par l'Office nigérien de l'énergie solaire (ONERSOL) ont également montré qu'il est possible d'économiser 30% de bois par rapport au foyer métallique traditionnel et 50% par rapport au foyer 3 pierres. Partant de ces chiffres, si chaque ménage nigérien utilise un foyer amélioré, le pays pourra économiser près du 1/3 du bois ramassé ou coupé chaque jour !

Certes la désertification est un phénomène beaucoup plus complexe et les seules économies faites sur la consommation du bois ne suffisent pas à arrêter son processus. Cependant, une large adoption des foyers améliorés pourra contribuer à diminuer la coupe sauvage des arbres qui aggrave ce phénomène. À long terme, l'économie de bois apportée par l'utilisation de tels foyers peut avoir des effets non négligeables.

Les enquêtes conduites par le projet AAT auprès des ménages montrent que 90% des femmes confirment que les foyers améliorés permettent une économie au niveau de la consommation de bois⁶³.

"La diffusion des foyers semble être un réel succès jusqu'à maintenant. Presque toutes les familles des villages encadrés en possèdent et tous en ont remarqué les avantages (économie de bois, élimination des risques de brûlure des enfants et d'incendies au village). L'impact sur la consommation de bois n'a pas été mesuré scientifiquement mais les ménagères estiment qu'elles consomment moins de la moitié de leur consommation antérieure" (Lewis, 1993 : 46).

En faisant de l'économie sur le bois, la ménagère fait en même temps une économie d'argent car elle dépensera deux fois moins pour la cuisson des aliments. Outre ces avantages écologiques (l'économie de bois) et économiques, les foyers améliorés présentent d'autres avantages techniques. Les foyers permettent un meilleur rendement de chaleur par rapport aux foyers traditionnels. Les tests faits montrent que la cuisson est plus rapide parce que la combustion est meilleure et sans fumée désagréable. Le feu étant protégé et les flammes enfermées, il n'y a pas de risque d'incendie et de brûlure (Iro, 1987 : 13; Lewis, 1993 : 46). Les foyers améliorés auront sûrement un impact significatif sur la consommation de bois du moins à moyen et long terme. Les avis convergent sur le fait que ces foyers ont été largement adoptés par les paysannes.

Dans l'ensemble, les diverses activités entreprises pour la mise en valeur et la protection des ressources, ont eu un impact positif sur l'environnement. Les

appréciations faites de manière globale par l'étude environnementale conduite en 1993 attestent de cette assertion.

"D'une façon générale, le projet a un impact positif sur l'environnement. Il réalise simultanément plusieurs activités qui ont chacune une influence positive sur la conservation du milieu et de ses ressources naturelles. Ces activités sont les foyers améliorés, les brise-vent, les mesures d'intensification des cultures, l'application de fumier, les mises en défens, les plantations d'arbres fruitiers" (Lewis, 1993 : 52).

Les activités de plantation, malgré quelques difficultés, semblent entrées dans les habitudes de conservation des populations. L'importance de l'arbre dans l'exploitation agricole n'est plus à démontrer. Selon notre propre appréciation, l'agro-foresterie, les plantations d'espèces forestières et fruitières de même que la régénération du gao sont bien adoptées. L'évaluation faite par le chef du service de l'environnement du Boboye est assez convaincante.

"Dans l'ensemble, le projet a eu des résultats très positifs. Beaucoup de plantation d'arbres qui permettent aux populations de s'autosuffire en bois de chauffe et d'œuvre. Des essences comme l'Eucalyptus sont très bien appréciées par la population. Une grande campagne de sensibilisation a conduit à l'adoption du foyer amélioré par les familles. La population a été conscientisée sur la régénération naturelle du gao et d'autres espèces. Grâce au projet, le gao renaît dans le Boboye. On constate aujourd'hui l'apparition de peuplement de rôniers⁶⁴".

Compte tenu du faible taux de couverture de la zone d'intervention par ces activités de conservation du milieu, il est possible que la somme de ces impacts positifs ne conduit pas encore à un effet assez visible. Toutefois, une certaine prise de conscience s'est opérée au niveau des populations car le projet a beaucoup travaillé à imprimer chez-elles, un réflexe de plantation et de protection des arbres. Selon l'ingénieur-agronome ce message a bien passé car le paysan n'a plus le réflexe de couper les arbres depuis l'arrivée du projet. C'est pourquoi Lewis (1993) pense que «les conditions sont réunies pour qu'à plus long terme et avec une éventuelle extension territoriale du projet, l'impact se fasse sentir plus significativement» (p. 52).

Au niveau des quatre terroirs que nous avons retenus comme unités d'analyse (chapitre 1, méthodologie), le projet a eu une relative performance. Les annexes 7.7a et 7.7b (Appréciations des impacts des activités au niveau des quatre terroirs), permettent de voir que des activités comme le fonds de développement villageois, la mise en place des structures, l'alphabétisation fonctionnelle et la formation technique des paysans, ont eu un impact positif fort dans les quatre terroirs. Le terroir de Barbé a eu de piètres résultats dans la production agricole et de très bons résultats dans la production animale. Il est probable que la vocation pastorale de ce terroir explique ces résultats. À Houalawal les impacts du projet demeurent faibles surtout dans le domaine de l'activité pastorale et celui du schéma d'aménagement. À Silenké, l'impact environnemental du projet reste faible. Ce terroir s'est démarqué au niveau des services de proximité et des transports locaux. C'est surtout à Tondo que les impacts du projet sont plus appréciables dans presque tous les domaines sauf celui de la gestion du schéma.

Le projet a beaucoup investi dans la formation et l'animation, ce qui a permis à la population d'être mieux informée et mieux sensibilisée à la nécessité d'un bon ménagement des ressources pour les fins du développement. Les nouvelles structures mises en place ont permis à la population de mieux s'organiser pour mieux véhiculer ses préoccupations. En raison du considérable apport financier du projet et de sa démarche à la fois participative et démocratique, une nouvelle catégorie d'acteurs sociaux, économiques et politiques a émergé. Nous avons vu que le projet a eu un impact social, économique et politique très appréciable. Cependant, l'impact environnemental nous semble faible. De plus, lorsqu'on sait que le projet ne couvre que 25 villages sur 207 que compte la zone, il est possible que tous ces impacts positifs soient dilués dans ce faible taux de couverture territoriale.

Enfin, il faut dire que toute l'approche «aménagement des terroirs» se concrétise par l'établissement d'un schéma d'aménagement conduit de façon itérative et

participative. L'élaboration des schémas d'aménagement avec la population a permis d'insister sur le lien entre les capacités productives des sols et la remise en état du milieu par des actions à long terme. Parce que les schémas sont concrets, pratiques et qu'ils dévoilent les vraies préoccupations, ils ont fortement contribué à la sensibilisation sur les questions environnementales, tout en créant une réelle motivation pour la participation des populations. Le processus d'élaboration des schémas a été très participatif et pédagogique, ce qui a constamment nourri l'apprentissage collectif des paysans. Les schémas nous semblent aussi un outil écologique important dans la main des comités de gestion des terroirs villageois.

Toutefois, des zones d'ombre existent et peuvent persister à l'effet de savoir comment la population pourra-t-elle s'appropriier ces schémas et comment l'État pourra-t-il intégrer cette démarche de schéma de terroir dans la stratégie nationale d'aménagement du territoire, de développement durable et de gestion des ressources naturelles ? Le chapitre 8 suivant est centré sur l'analyse de l'appropriation et de la durabilité des réalisations du projet, deux aspects majeurs de notre étude du développement territorial durable.

1 Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Niger, la mise en valeur désigne toute activité ou action matérielle engagée par l'homme sur une ressource naturelle en vue de son exploitation rationnelle et durable suivant des moyens propres à la protéger, la restaurer et en améliorer la qualité productive et le rendement (Décret n° 97-006/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles).

2 Entretien personnel avec l'ingénieur-agronome, déjà cité.

3 Les contrats de fumure a été une formule trouvée par laquelle un éleveur et un agriculteur signent une entente dont l'objet oblige le premier à fournir de la fumure au second moyennant une certaine somme d'argent. L'éleveur fait séjourner son troupeau durant un temps fixé par le contrat dans le champ de l'agriculture juste après le récoltes. Les animaux profiteront des résidus des récoltes et les laissent leur déjection comme fumure.

4 Le contrat présente le type d'aménagement à entreprendre, le mode d'exploitation retenu (pastoral, sylvicole, agricole, mixte) en fonction du lieu, la contribution de chaque partie contractante, en nature, en travail et en espèces, les délais d'exécution. Le démarrage des activités consignées dans le schéma est précédé de la tenue d'un séminaire opérationnel au village pour rappeler les ententes convenues et réviser les calendriers d'exécution. Ce séminaire opérationnel est tenu à chaque début d'année de mise en route des activités.

5 L'itération veut qu'à tout moment du processus, l'on peut revenir en arrière pour juger de la pertinence de telle ou telle activité, de la poursuivre ou de la laisser tomber. La démarche itérative laisse ainsi une latitude pour la modification d'activités en cours de route en permettant de choisir les activités les plus pertinentes, la réalisation de ces mêmes activités amènera à fixer des objectifs à moyen et à court termes et à construire des programmes semestriels et annuels à même de donner une nouvelle orientation.

6 Le plan pluri-annuel présente dans leurs plus petits détails les actions à entreprendre et les prévisions budgétaires qui les accompagnent. Le schéma ne fait que regrouper les activités proposées par les populations dans un cadre de référence cohérent.

7 Le 1er prix (400 000 F CFA) est attribué au terroir de Gonguèye, le 2e à Tinoma (300 000 F CFA), le 3e à Tanna-Béri (250 000 F CFA), le 4e à Guilladjé (225 000 F CFA) et le 5e à Houalawal (200 000 F CFA).

8 Entretien personnel avec un notable conseiller à la cour du chef de Canton de Boboye, mai 1999.

9 Entretien personnel avec l'ingénieur-agronome, déjà cité.

10 Entretien personnel avec le chef du service du plan, déjà cité.

11 L'expérience des travaux de conservation et de restauration montrait qu'il était difficile de mobiliser les populations pour de telles activités sans rémunération (IFAD (1992 : 51). C'est pour cette raison que le concept de "food-for-work" a été introduit dans la stratégie de plusieurs projets. Chaque participant travaille et reçoit en contre-partie une ration alimentaire généralement fournie

dans le cadre des vivres du programme alimentaire mondial (P.A.M.). Voir aussi Sahirou (1994 : 188). Mais le projet Dallol Bosso Sud a préféré une rémunération en argent.

12 Entretien personnel avec le SG de Silenké, déjà cité.

13 Il y a 15 ans Mossi Hamadou (1985) a écrit un article percutant sur le sujet. L'article intitulé "La crise du bois de chauffe sera fatale au Sahel" est paru dans Bulletin CND, n°16, pp. 7-8.

14 Ce qu'on a appelé ici les centres de développement sont des locaux construits par le projet dans 7 villages pour servir à la fois de lieu de réunion, de centre d'alphabétisation, de formation et d'animation et de magasins de stockage des intrants.

15 Entretien personnel avec le chef du service de l'alphabétisation de Boboye, mai 1999.

16 L'alphabétisation n'a pas pu commencer dans les 5 villages dont la durée d'intervention n'est que d'une seule année.

17 L'État nigérien proposait de mettre l'accent sur la formation car elle demeure une condition indispensable pour assurer la réussite des démarches Aménagement de Terroirs (République du Niger, Principes, 1992 : 26). Le document insiste à porter une attention particulière à la formation des femmes afin de valoriser au mieux le potentiel humain qu'elles représentent.

18 Un programme vidéo comprenant trois thèmes a été visionné dans les 15 anciens terroirs en juillet et août 1993. Cette cassette comporte les thèmes relatifs à l'Aménagement des terroirs, l'intensification des cultures, la désertification et les travaux CES-DRS. Une autre cassette sur la planification familiale a été utilisée lors des campagnes de sensibilisation sur ce thème.

19 Il faut dire tout de suite que cette intensification dont il est question diffère de celle pratiquée dans les pays industrialisés. La FAO (1992) a déjà montré cette différence. Dans les pays du Nord, l'intensification est un des principaux problèmes environnementaux de l'agriculture, alors que dans les pays du Sud c'est «l'extensification» de l'agriculture qui est en cause. Dans le Nord l'agriculture est industrielle alors qu'elle reste traditionnelle dans le Sud. La section sur la description des problèmes de développement et d'environnement dans le Dallol Bosso Sud donnait une bonne illustration des problèmes de l'agriculture extensive. Pour le cas du Canada, Pierre Ferron (1994) montrait que si l'intensification augmentait le rendement par hectare et par animal, elle le fait au prix de la pollution des eaux, la perte de fertilité et de biodiversité biologique. Voir Ferron, Pierre (1994). «Passer d'une production agricole somptuaire à une agriculture viable». Dans Laval Doucet et al. (1994). Pleins feux sur une ruralité viable. Montréal, Écosociété.

20 Entretien personnel avec le président du CGTV du terroir de Silenké, mai 1999.

21 Il faut rappeler que les charrettes ont été introduites pour pouvoir transporter le fumier du village au champ. C'était l'un des moyens pour associer agriculture et élevage dans la zone du projet.

22 Née de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC), en 1967, la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) a dû suspendre ses activités en 1986. Les principales raisons de cet échec peuvent être résumées comme suit : 1) système de crédit avant tout fondé sur l'offre ; 2) faible pari des prêts effectivement destinés au monde rural ; 3) rapports très lointains avec les clients entraînant de forts taux d'impayés et des coûts de gestion de l'institution trop élevés (Rép. du Niger : Principes directeurs, 1992 : 56).

23 Le taux d'intérêt inclue l'ensemble des frais et les risques. Ces derniers sont plus élevés en milieu rural.

24 On se réfère entre autres au séminaire sur les stratégies d'intervention en milieu rural (Zinder, 1982), au débat national sur la lutte contre la désertification (Maradi, 1984), au débat national sur l'élevage (Tahoua, 1985) et à l'atelier sur les stratégies de développement de l'élevage dans la zone pastorale (Niamey 1986).

25 Entretien personnel avec la présidente de l'Association des femmes de Birni N'Gaouré, avril 1999. Elle est également la présidente des exploitantes du site de contre-saison de cette localité.

26 Un grand sac d'oignons peut se vendre selon la saison entre 5 000 et 15 000 francs.

27 Selon les estimations faites dans le cadre des schémas d'aménagement, on retient un besoin en céréales entre 250 et 340kg de mil /habitant/an (Saint-Arnaud, 1993, annexe 2).

28 Entretien personnel avec le secrétaire général du CGTV du terroir de Silenké, avril 1999.

29 Entretien personnel avec le responsable du service du Plan, déjà cité.

30 Les animaux n'étant pas gardés à l'étable, leurs déjections n'étaient pas récupérables pour les fins de fumure.

31 Entretien personnel avec l'ingénieur-agronome, déjà cité.

32 Entretien personnel avec le SG de Silenké, déjà cité.

33 Idem.

34 Entretien personnel avec le gérant de la banque céréalière de Silenké, avril 1999.

35 Entretien personnel avec le président du CGVT de Silenké, avril 1999.

36 Entretien personnel avec le chef du service du Plan de Boboye, mai 1999.

37 Seyni Kountché, ancien chef d'État du Niger entre 1974 et 1987, auteur du premier coup d'État en 1974 et principal maître d'œuvre de la Société de développement.

38 Entretien personnel avec le responsable du suivi-évaluation, déjà cité.

39 Entretien personnel avec l'ingénieur-agronome déjà cité.

40 Entretien personnel avec le responsable du suivi-évaluation déjà cité.

41 Entretien personnel avec le responsable du suivi-évaluation, déjà cité.

42 On peut citer entre autres la cartographie des contraintes environnementales et des ressources en eau (échelle 1/50 000) pour le canton de Birni N'Garoué, celle de l'occupation des sols (échelle 1/20 000), celle sur les potentialités et les contraintes et enfin celle sur les zones intérieures d'un terroir.

43 Entretien personnel avec le président du CVGT du terroir de Barbé Peulh, Birni N'Garoué mai 1999.

44 Le document de mise en route du projet rappelle. «Cette division par zones de "spécialisation" demeure d'abord et avant tout d'ordre technique dans le sens qu'elle est réalisée afin de supporter les actions de conservation des ressources et de lutte contre la dégradation du milieu» (AAT, 1989: 32). Le zonage ne peut pas être considéré comme une entité statique, il doit garder une certaine souplesse. Il peut en effet arriver qu'au fil des ans, les villageois vont être appelés à reformuler certaines des grandes orientations du schéma d'aménagement de leur terroir au vu par exemple d'un phénomène comme celui de l'accroissement démographique ou celui de la sécheresse.

45 Entretien personnel avec le responsable du suivi-évaluation, déjà cité.

46 Projet de Loi d'orientation de l'aménagement du territoire a défini trois enjeux majeurs comme nous l'avons vu au chapitre 6.

47 Nous avons par exemple vu à la Sous-préfecture de Boboye des dossiers de conflits impliquant les limites de terroirs datant de 1920.

48 Entretien personnel avec l'ingénieur-agronome, déjà cité.

49 Entretien personnel avec l'ingénieur-agronome, déjà cité.

50 Il faut se rappeler que les couloirs de passage sont des pistes qui mènent les éleveurs et leurs troupeaux aux aires de pâturages et aux points d'eau. L'identification et la délimitation des couloirs de passage rentre dans les mesures visant la réhabilitation de l'espace et des infrastructures pastorales. En fait, les couloirs de passage existent de longue date dans la zone. Cependant, la plupart sont plus ou moins opérationnels parce que souvent obstrués par les champs des agriculteurs. De même les puits pastoraux implantés le long de ces couloirs nécessitaient une réfection pour les rendre disponibles aux éleveurs. En collaboration avec le Service des ressources animales, le projet a soutenu la population dans l'identification et le balisage de ces couloirs de passage. L'opération a consisté à affecter une largeur réglementaire de 20 m à ces couloirs et à matérialiser leurs limites avec des euphorbes.

51 Entretien personnel avec l'adjoint au Sous-préfet de Boboye, juin 1999.

52 Entretien personnel avec le responsable du suivi-évaluation, déjà cité.

53 Boubacar Amadou (1992). Rapport d'évaluation des activités agricoles, campagne hivernale 1992 dans la zone du projet AAT, Birni N'Gaouré, p.14.

54 Entretien personnel avec le SG du CGTV de Tondo, mai 1999.

55 Les coûts de production des schémas d'aménagement sont subventionnés par le projet. À la fin du projet, \$454 031,76 canadiens ont été déboursés pour les schémas (AAT, Rapport 9e semestre, p. 92).

56 Paulo, Freire (1972). Pedagogy Of The Oppressed, New York, Herder And Herder, p. 69.

57 Entretien personnel avec le trésorier du CVGT de Silenké, Boboye, mai 1999.

58 Du Djerma, «Bon Haway ban» signifie «Fini l'ignorance» est le titre du journal qu'édite le projet pour les paysans de la zone du projet.

59 On retient entre autres, la mort de Kountché en 1987, l'avènement du multipartisme au Niger à partir de 1989 et surtout la tenue de la Conférence nationale en 1991.

60 La mise en défens consiste à interdire l'exploitation sous une forme ou l'autre de partie de terroir trop dégradée pour être réhabilitée si l'on poursuit son utilisation. Elle part du principe que les hommes et les animaux, étant des acteurs importants dans la dégradation du couvert végétal, ce dernier ne pourra se reconstituer que si l'on diminue leur pression sur le milieu durant une période de temps suffisamment longue (AAT, 1989 : 106).

61 Entretien personnel avec l'ingénieur-agronome, déjà cité.

62 Entretien personnel avec le responsable du suivi-évaluation, déjà cité.

63 Entretien personnel avec le responsable du suivi-évaluation, déjà cité.

64 Entretien personnel avec le chef du service de l'environnement de Boboye, mai 1999.

CHAPITRE 8

APPROPRIATION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Le chapitre 7 précédent nous a permis d'apprécier la dynamique de globalité et la territorialité du projet Dalloï Bosso Sud. Ce projet a su intégrer dans une démarche participative et pédagogique, plusieurs aspects à la fois sociaux et économiques, politiques et environnementaux du développement. Ce chapitre se concentre sur les aspects de l'appropriation et de la durabilité des activités conduites.

Comme la plupart des projets de développement rural au Sahel, le projet Dalloï Bosso a résulté de la rencontre de deux logiques bien différenciées. D'un côté, nous avons les populations locales, avec leurs pratiques, leurs modes d'organisation sociale et spatiale, leurs modes de production et de consommation ancestraux. Dans l'esprit de ces populations, la production sert avant tout à la survie. De l'autre côté, nous avons les techniciens de développement, ces animateurs et ces aménagistes qui, de bonne foi, apportent des moyens financiers, des techniques et des méthodes modernes de production/conservation que la population est invitée à s'approprier pour son progrès économique et social. Ces techniciens de développement, pour lesquels la production s'inscrit fondamentalement dans une logique d'accumulation et de marché, estiment que l'appropriation sociale et technique des réalisations du projet est un préalable pour libérer les populations de la "gêne matérielle" et amorcer le processus irréversible du développement durable dans les terroirs aménagés. La population s'engage alors dans un travail complexe de "sélection" de manière à choisir les

apports appropriés à sa situation tout en s'aménageant un passage, un temps de "soudure" permettant un changement ajusté et intégré. L'appropriation suppose cette intégration "culturelle" des nouvelles manières de faire. La population sélectionne et s'approprié diverses pratiques de développement pour les intégrer à sa culture ou les "métisser" dans une nouvelle manière d'être.

Quels sont les facteurs qui ont été de nature à favoriser ou à entraver cette appropriation ? Pourquoi la durabilité est-elle fortement compromise dans cette expérience originale du projet Dallol Bosso Sud ? Voilà quelques-unes des questions qui orientent cette réflexion.

8.1. Les caractéristiques d'appropriation et de durabilité

La réflexion théorique conduite dans le chapitre 1 à propos de l'appropriation et de la durabilité montre la difficulté à cerner tous les aspects d'un développement approprié et durable. Cependant on peut retenir certains critères objectifs et subjectifs permettant d'approcher l'appréciation et l'évaluation de cette appropriation et de cette durabilité.

Dans le contexte de l'aménagement des terroirs, c'est surtout les travaux de l'agro-économiste Jean Daoust qui ont beaucoup éclairé le sujet. À partir de son expérience des projets d'aménagement et de gestion des terroirs au Sahel, cet auteur a établi une grille d'indicateurs sur l'appropriation de ce type de projet par les populations (voir chapitre sur la méthodologie). Nous avons réadapté les indicateurs d'appropriation proposés par Daoust (1992) en cinq catégories de caractéristiques qui sont : la prise de conscience, la compréhension collective et pratique du processus de développement à long terme, la gestion technique des schémas, la gestion des ressources financières, la fonctionnalité et la viabilité des structures mises en place. L'analyse de l'appropriation des réalisations du projet porte sur ces caractéristiques.

8.1.1. Une prise de conscience

Cette première caractéristique est d'une importance capitale de par sa référence à la mentalité et à l'univers des valeurs. Elle questionne tout le champ anthropologique d'une communauté. Comment juger de cette prise de conscience sur le court terme ?

Mais au-delà de cette difficulté, la prise de conscience peut s'observer dans l'expérience quotidienne, car elle est à la base du changement social (Tessier, 1973 : 551). Elle se manifeste par l'adoption de changements d'attitudes et de valeurs (Noreau et al. 1973 : 181). Selon ces théoriciens du changement organisationnel, «lorsqu'un changement s'amorce, l'équilibre prévalant jusque-là entre dans une phase de décristallisation. La personne devient réceptive, disponible au changement ; elle peut expérimenter de nouvelles conduites, déplacer le niveau de sa conduite actuelle et connaître une recristallisation qui empêche le niveau atteint de retomber ultérieurement» (Tessier, 1973 : 181).

La prise de conscience suppose ainsi une perception claire de sa propre situation et l'incorporation de nouvelles valeurs nécessaires à l'émergence d'un nouvel état d'esprit qui pousse l'individu ou le groupe à agir dans le sens d'un progrès. Prendre conscience, c'est réaliser durablement des progrès. On peut se souvenir de la définition du développement proposée par Perroux (1969) dans son livre sur l'économie du XX^e siècle. Pour cet auteur, la prise de conscience crée un ensemble de «changements mentaux et sociaux» dont la combinaison engage une population dans un processus de développement (1969 : 191). Pour Benoît (1992), ces changements sont nécessaires pour l'apprentissage collectif grâce auquel la communauté apprend à s'aider elle-même» (Benoît, 1992 : 31).

Il faut dire que tout projet cherche à faire passer un message spécifique par lequel l'on cherche à imprimer des changements mentaux et comportementaux. Ce message se concrétise par la réalisation de diverses activités conduites pour l'atteinte d'objectifs bien ciblés. Souvent pour accroître la prise de conscience, on cherche à agir sur la structure organisationnelle existante dans le but de la

rendre plus dynamique, plus entreprenante et plus ouverte aux innovations nécessaires au développement. La communauté est ainsi invitée à adopter de nouvelles attitudes et à changer ses pratiques dans le sens indiqué par le projet. Ce dernier est alors l'agent porteur du changement social. Comme dans tout projet de développement, nous devons examiner ici le métissage de deux cultures de base dont les arrimages ne vont pas de soi. D'une part, nous avons une culture locale villageoise, ancestrale, élaborée depuis de multiples générations sur la dynamique de rapports sociaux et politiques en équilibre tendanciel avec les échanges économiques nécessaires pour la survie de la communauté. La pression écologique actuelle brise de plus en plus l'effort d'équilibre social qui s'est maintenu jusqu'ici. D'autre part, le projet introduit une culture de progrès moderne issue des logiques d'accumulation et de marché qui est dotée d'une efficacité certaine dans les pays industrialisés. Le temps de métissage de ces deux cultures ne va pas de soi et s'inscrit nécessairement dans un temps de longue durée. Toute intervention de développement de courte durée permet souvent d'amorcer des processus de changement social dont la continuité est incertaine compte tenu de la patience nécessaire si l'on veut une appropriation véritable du développement et qui ne peut se faire que dans le respect des métissages culturels.

L'expérience du projet Dallol Bosso Sud semble très éclairante à ce sujet. Les concepteurs de ce projet ont bien compris que pour favoriser le changement recherché, il fallait agir aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif et mettre particulièrement l'action sur la formation/sensibilisation et l'organisation villageoise. Des séances de formations générales et techniques ont été alors conduites dans tous les terroirs encadrés. La formation générale s'est adressée à l'ensemble de la population et a mis l'accent sur la sensibilisation. La formation technique s'est adressée aux différents comités spécialisés dans les activités de production (agriculture, élevage), de mise en valeur des ressources naturelles et de gestion des fonds de développement. Un effort considérable a été fait à travers la démarche d'animation participative dont le but est de permettre à la population de "s'auto-diagnostiquer", de mieux se découvrir et de découvrir grâce au jeu

«questions-réponses» la nature des problèmes qui se posent à elle dans sa quête de développement.

La prise de conscience n'est perceptible qu'avec le recul. Les changements de comportements sont des processus plus lents et ne peuvent que s'inscrire dans la durée. Vouloir changer si rapidement et de façon draconienne les mentalités millénaires des villageois est utopique. La population rurale garde encore beaucoup de valeurs traditionnelles qu'elle n'est pas facilement portée à changer en l'espace de cinq ans de vie d'un projet. Cela ne signifie pas que les choses n'évoluent pas. Bien au contraire, des changements se produisent tous les jours. Les anciens décrivent avec regret les bouleversements socio-économiques, politiques et écologiques dont les terroirs ont été le théâtre ces quarante dernières années. La dégradation de l'environnement physique, la pauvreté des sols et les conflits autour de l'accès aux ressources agro-pastorales sont des réalités qui sont bien perçues par les populations du Dallol Bosso Sud. Le problème ne se situe pas dans la description de cette situation à la population puisqu'elle le sait avant même l'implantation du projet. Le défi est de lui procurer les moyens de "renverser la vapeur".

Or, on constate que dans bien des cas, les messages véhiculés par le projet se situaient dans une logique qui n'était pas toujours celle du paysan. Dans le projet, on a tenté l'introduction de nouvelles techniques, de technologies et de méthodes de production dont l'adoption est synonyme de changements et de prise de conscience. Pourtant le grand travail devrait se faire à un niveau plus subtil, celui des mentalités pour mieux comprendre et agir conséquemment. Dans *Rural communities under stress*, Barker (1989) a bien illustré l'attitude des paysans vis-à-vis de la production.

"They also often seek to maintain conditions for their own continued existence, trying in times of change to keep making a living in the way that is familiar to them, sometimes explicitly defending a culture or way of life, and sometimes simply trying to survive" (p. 53).

C'est donc toute la perception mentale que le paysan a de la production qui est appelée à changer. On a trop souvent oublié que dans ces communautés rurales, la production sert avant tout à la survie. Elle est rarement perçue comme une opportunité pour dégager des excédents à accumuler, à capitaliser et à revendre comme l'entendent les concepteurs du projet. Dans l'expérience du Dallol Bosso Sud, il nous semble que cette logique différenciée entre concepteurs et populations a peu évolué. La population ne semble pas aspirer à mieux qu'une agriculture et un élevage de subsistance.

On le perçoit bien, le passage de l'économie autarcique de subsistance à l'économie d'accumulation et de marché est un passage lent, souvent très lent. Cette lenteur qui, pour certains, tient à l'inertie de la tradition et au mode de production ancestral, semble se situer en porte-à-faux de la pensée des concepteurs des projets inscrits dans la logique productiviste sous-tendue par le modèle de la modernité. C'est pourquoi, pour certains auteurs comme Meister (1969), la tradition constitue un frein au changement et aux innovations nécessaires au développement. Par contre, pour des auteurs comme Amin et Siné (1975), la tradition n'y en est pour rien et c'est l'intégration des sociétés traditionnelles dans l'économie de marché qui freine leur développement.

Nos entretiens sur le terrain en 1999 avec la population nous révèlent que celle-ci n'ignore pas en réalité les problèmes de développement et d'environnement auxquels elle fait face. Même s'il serait faux de prétendre que c'est le projet qui a éclairé la population quant à la gravité de ces problèmes, il faut reconnaître que le projet a contribué à l'amélioration d'une certaine prise de conscience quant au caractère communautaire et environnemental de la solution à apporter.

"La prise de conscience exige un travail de longue haleine et je crois que cela est bien possible. Car dix ans auparavant il était difficile de voir les gens résolument engagés dans des activités communautaires comme on le voit actuellement. Cela commence à bien évoluer aujourd'hui. Je pense également que les gens ont parfaitement compris leur responsabilité quant à la protection de l'environnement pour les fins de développement!"

D'autres témoignages prétendent que les pratiques de coupe abusive et sauvage de bois de chauffe ou les feux de brousse ont bien changé. La population a même adopté de nouvelles pratiques à cet égard.

"Ce qu'on peut dire, il y a une prise de conscience de la population par rapport à une saine gestion des ressources naturelles. Les abus ne sont plus permis quant à l'utilisation de ces ressources. Il faut dire que le projet a conduit des activités qui ont eu une grande portée. Par exemple, la régénération naturelle est bien adoptée par la population. La population a développé une prise conscience quant à la protection de certaines essences qui permettent le relèvement de la fertilité dans les champs. Aujourd'hui le gao et certaines essences sont rentrées dans les stratégies de production des paysans"².

La technologie des foyers améliorés semble aussi bien entrée dans les habitudes des ménagères et les techniques de plantations d'arbres sont adoptées par les paysans. À Silenké, un paysan nous a dit : «le projet nous a montré un chemin continu pour notre développement. Aussi longtemps que nous respectons la démarche proposée, nous serons en mesure de nous en sortir». Mais le chemin du développement est-il si continu et si déterminé ?

Toutefois, il appert que le projet, grâce à sa démarche d'animation participative, a fortement contribué à modifier l'intelligibilité des problèmes par les populations. Ces dernières, sans ignorer le caractère périlleux des situations, manquaient surtout de moyens d'intervention et de catalyseur incitateur. La contribution du projet semble se situer à ces deux niveaux.

Le métissage culturel qui résulte de l'introduction de logiques modernisatrices exogènes dans des pratiques traditionnelles endogènes représente un défi important pour tous les projets de développement. Conçus dans un contexte socioculturel différent, ces projets portent en eux la marque d'une culture, d'une idéologie et d'une logique qui ne sont pas nécessairement celles du milieu dans lequel ils seront mis en œuvre et évalués. On comprend l'ampleur de la question de la prise de conscience dont nous n'avons abordé que quelques aspects. Il s'agit

bien d'un enjeu majeur que nous allons continuer à approfondir dans l'analyse des autres caractéristiques.

8.1.2. Une compréhension collective et pratique du processus de développement à long terme

Rappelons que l'un des problèmes centraux auxquels la zone du projet était confrontée est cette rupture d'équilibre entre les ressources naturelles et les populations humaines. La population humaine et animale n'a cessé de croître dans un milieu déjà fragilisé par la surexploitation et les aléas climatiques. Les études diagnostiques recommandaient l'amélioration du système de production et la réhabilitation de l'espace agro-pastoral pour ne pas compromettre le développement à long terme des terroirs. Pour l'équipe du projet (qui agit en tant qu'agent de changement), il faut amener la population à mieux comprendre les enjeux de ce développement à long terme grâce à l'approche aménagement des terroirs. Comme nous l'avons vu, cette approche étant à la fois globale, intégrée, communautaire et participative offrait à la population l'opportunité de mieux comprendre les contraintes qui bloquent les efforts de développement et les potentialités qui les favorisent dans une perspective durable. Nous avons déjà indiqué comment cette compréhension collective est un préalable de développement. L'animation participative a été à nouveau mise à profit et la population a été invitée à établir des liens entre d'un côté ce qui apparaît comme contrainte et de l'autre ce qui est perçu comme potentialité.

Certains liens sont bien établis et d'autres le sont beaucoup moins. Il faut dire que la concordance entre les divers secteurs d'activités n'est pas toujours facile. Par exemple, un paysan nous a dit «nous sommes plus nombreux et l'espace s'est rétréci sur nous et nos animaux». Pourtant, ce même paysan ne semble pas accepter la planification familiale pour l'espacement des naissances ! Selon les paysans, avoir plus d'enfants est un don divin qu'on ne peut refuser. De plus, les enfants procurent une force de travail toujours nécessaire dans une agriculture extensive. Ainsi si le lien entre la dégradation des ressources et l'accroissement de la population est bien établi dans l'esprit des paysans, ces derniers ne

semblent pas adhérer aux mesures visant une quelconque planification familiale. L'exemple illustre bien les défis d'un développement intégré et son impact culturel.

Par contre, les populations sont unanimes sur la nécessité d'améliorer le système de production par des mesures d'intensification. Elles expriment un désir réel d'améliorer les rendements agricoles par les engrais, les semences sélectionnées et les techniques d'alternance ou d'association des cultures. L'amélioration de la production est ainsi perçue comme un moyen d'assurer la sécurité alimentaire.

Le lien entre l'agriculture et l'élevage semble bien établi quant à la concurrence à laquelle ces deux activités se livrent dans l'appropriation de l'espace rural. Il faut rappeler que la structuration traditionnelle des communautés villageoises était construite sur une certaine division sociale et spatiale de la production entre l'agriculture et l'élevage. Mais l'équilibre socio-écologique déjà précaire et résultant de l'accroissement rapide de la population humaine et animale sur le même espace, a exacerbé les difficultés et les problèmes d'accès aux ressources productives. Les paysans regrettent aujourd'hui les conflits intempestifs dont l'agriculture et l'élevage sont à la base dans le Dallol Bosso. Dans cette zone, on note certains conflits fonciers en instance de règlement au niveau de l'autorité administrative alors que d'autres sont portés au niveau de la Cour suprême³.

Dans l'esprit des paysans, le lien entre l'agriculture et l'élevage est également bien établi quant aux possibilités de complémentarité qu'ils offrent. Le fumier est un bon fertilisant pour les champs, soutiennent-ils. De plus, le fumier est plus accessible donc moins cher que l'engrais chimique. Ce dernier présente également le défaut de brûler les semis en cas de faible pluviométrie. Nous avons constaté que l'embouche bovine à Barbé Peulh, à Haoulawal et à Tondo a été bien adoptée. Cependant les activités des parcs de vaccination n'ont pas continué avec le départ de l'équipe du projet.

Dans certains domaines, nous avons constaté que la population présente une très faible capacité de diffusion des acquis. Par exemple, dans le domaine de

l'environnement, elle n'a pas pu continuer la technique des demi-lunes comme nous l'a confié un paysan.

"Le projet a tout fait et a atteint beaucoup ses objectifs de sensibilisation, de formation, de vulgarisation de techniques de protection, de conservation et de restauration du milieu. Mais ces résultats ne sont pas bien entretenus après le départ du projet. Je crois que nous avons manqué de discipline dans la gestion de certains acquis du projet. Nous n'avons pas suivi tous les conseils laissés par le projet. Par exemple, nous n'avons pas pu continuer la technique des demi-lunes dans nos propres champs⁴".

Parmi les activités les plus adoptées, on peut noter les foyers améliorés dont la diffusion se poursuit encore. De même les charrettes ont eu une notoriété bien démontrée par la gamme de services qu'elle rend aux villageois. À Silenké et à Tondo, les banques céréalières fonctionnent à leur pleine capacité. Toutes ces activités n'ont plus besoin de l'accompagnement d'un projet pour leur poursuite par les populations.

Par contre, la compréhension collective et pratique du processus de développement à long terme est plutôt mitigée. La population arrive à faire des liens entre les contraintes, leurs causes et les potentialités. Un de nos interviewés a dit «*c'est le propriétaire de la maison qui sait l'endroit où son toit est troué*». Autrement dit, nul ne connaît mieux que les villageois eux-mêmes la nature des problèmes qu'ils vivent et les liens entre ces problèmes. Si les liens sont faciles à établir, il reste que les façons de faire pour réduire les contraintes et valoriser les potentialités doivent se situer dans l'espace de compréhension des populations, c'est-à-dire dans le respect des valeurs socioculturelles.

8.1.3. Une capacité de gestion technique des schémas d'aménagement

Comme nous l'avons déjà dit, le concept d'aménagement des terroirs se concrétise par l'établissement et la gestion d'un schéma d'aménagement. Pour l'équipe du projet, le schéma demeure l'outil nodal auquel doit se greffer tous les efforts pour le développement durable des terroirs. Le schéma offre un tableau de

bord pour la gestion des ressources naturelles. Il permet également une visualisation des activités de développement et de protection dans l'espace et dans le temps. Puisqu'il est concret, le schéma touche de près les préoccupations des populations. Toutes ces raisons ont amené les concepteurs du projet à opter pour une démarche à la fois participative et itérative dans l'élaboration des schémas. On supposait qu'une telle stratégie puisse améliorer la connaissance que les populations ont de leur terroir et accroître en même temps leur responsabilité dans la gestion des ressources naturelles dont la bonne gestion favorise le développement à long terme.

La participation de la population à l'élaboration des schémas est digne de mention. En fait, cette participation a été en quelque sorte provoquée de part et d'autre. D'un côté, la population a vite compris que les schémas jouent un rôle central dans la philosophie du projet. Adhérer à la démarche des schémas est un moyen privilégié pour travailler avec le projet. Et travailler avec le projet, c'est avoir de l'argent. De l'autre côté, l'équipe du projet a presque érigé l'implication de la population dans la démarche des schémas en une sorte de "conditionalité" pour la subvention à apporter au village. Le document du projet exige que les interventions doivent être massives pour avoir de bons résultats. Or, comme les bons résultats sont liés à la réalisation des schémas, alors l'accent a été mis sur la participation de la population dans l'élaboration de ces schémas. Finalement les paysans ont compris que le projet apporte de l'aide et qu'il faut participer au schéma pour mieux en profiter. Plus un terroir s'implique, plus il dispose d'argent pour la mise en œuvre de son schéma et plus il a accès au réseau de crédit du projet. On le comprend bien, les animateurs ont joué la carte de la participation provoquée (Meister, 1969 : 25).

Les aménagistes se sont attelés à une description technique du processus du schéma. Ce processus va du bilan diagnostic des terroirs avec les études socio-économiques et physico-spatiales à la mise en œuvre en passant par l'inscription et la priorisation dans le temps des activités à réaliser sur l'espace des terroirs à aménager. On explique sa nécessité comme processus global permettant de

répondre aux besoins de développement des terroirs et à la nécessité de protection de leurs ressources. Dans une perspective d'ensemble, le schéma sert ainsi à agencer de façon rationnelle les différentes fonctions exercées sur un territoire donné dans le but d'améliorer le cadre et le milieu de vie des populations⁵. On insiste davantage sur la capacité du schéma à coupler la production agro-pastorale et la conservation des ressources naturelles. Finalement le schéma devrait contribuer à la réhabilitation de l'espace rural.

Si la participation a été active et effective dans l'élaboration du schéma (Daoust, 1992 : 15), il nous semble que la population n'a pas su assimiler toutes les "leçons". Par exemple, lorsque nous avons cherché à apprécier le degré de compréhension technique du processus des schémas, nous avons réalisé que les paysans se limitaient à une simple description. Deux choses leur paraissent très claires.

Premièrement, le schéma permet d'avoir de l'aide de l'extérieur. Cette aide est nécessaire pour lutter contre la pauvreté. Au total 20 schémas ont été élaborés au coût unitaire moyen de \$22 700 can. Et près de 77 millions de francs CFA ont été consentis en crédit pour les 20 terroirs ayant fait l'objet de schéma, ce qui représente un investissement financier très important dans ces villages dits de concentration.

Deuxièmement, le schéma permet de préciser les limites physiques des terroirs et cela contribue au renforcement de la sécurité entre les villages et entre les habitants. En 1999, la Sous-préfecture de Boboye a recensé 12 conflits en instance de règlement dans la zone du projet, dont dix impliquant la délimitation des champs et les deux autres les limites frontalières des terroirs (Sous-préfecture de Boboye, 1999 : 8). Les schémas sont ainsi bien accueillis dans la mesure où ils permettent de matérialiser ces limites qui sont à la base des conflits.

Il nous semble également que les paysans ne font pas un lien immédiat entre le schéma d'aménagement et la gestion de l'environnement. Lewis (1992) l'a bien constaté avant nous.

"L'intensification agricole, les foyers améliorés, certaines notions d'hygiène, certaines techniques anti-érosives passent bien. Par contre, les objectifs à long terme de restauration de l'environnement liés au schéma d'aménagement, le lien entre la démographie, le cheptel et la gestion des ressources naturelles, sont des thèmes qui passent moins bien" Lewis (1992 : vi).

L'analyse des plans pluriannuels révèle également une faible maîtrise technique du processus des schémas. Par exemple, dans les quatre terroirs que nous avons étudiés, les plans pluriannuels n'ont connu aucune évolution. Aucune nouvelle activité n'a été réalisée ou programmée depuis la fin du projet. Il n'est pas exagéré de dire que les activités des schémas ont cessé avec le retrait de l'assistance technique extérieure. La responsabilisation technique des populations n'est pas assurée.

8.1.4. Une gestion autonome des ressources financières

À l'expérience, la question financière acquiert une importance majeure pour mieux comprendre l'appropriation du développement. Vu l'importance de la stratégie d'autonomisation financière que les responsables du projet ont voulu introduire dans les villages, nous pensons qu'il importe d'analyser cette section de manière plus détaillée. L'analyse porte tant sur l'ensemble des terroirs encadrés que sur nos unités d'analyse. Donc, la section sera relativement plus longue.

Comme nous l'avons déjà dit, le projet a eu un poids financier extraordinaire dans les villages encadrés. En 1994, soit à la fin du projet, quelque \$5 918 702 canadiens ont été dépensés dont près de \$400 000 sous forme de prêts aux terroirs d'intervention et \$454 031 consacrés à l'élaboration et à la mise en œuvre des 20 schémas.

Dans l'esprit du projet, il s'agit de soutenir les paysans à créer leurs propres moyens économiques afin d'assurer le développement à long terme du milieu. "Il fallait collecter l'épargne locale et la mettre à la disposition des gens"(AAT, 1989 : 63). En fait, les concepteurs du projet faisaient l'hypothèse qu'un apport d'argent permet l'autonomie financière des terroirs. Ces derniers sont désormais appelés à

assumer toute la responsabilité du développement et de la gestion des ressources en cette période de désengagement étatique. Il s'agit donc d'accroître les mesures d'autogestion grâce à la mise en place de réseaux d'épargne et de crédits villageois.

C'est dans cette logique que les fonds de développement ont acquis leur légitimité dans la philosophie du projet. Ces fonds deviennent l'outil financier des paysans. Moyennant certaines garanties les populations peuvent y contracter divers prêts. Les remboursements et les intérêts viendront alimenter la caisse villageoise.

L'équipe du projet a mis un accent particulier sur la formation de la structure villageoise chargée de la gestion des fonds de développement. La maîtrise de cette gestion devrait permettre l'autonomie financière locale de la communauté.

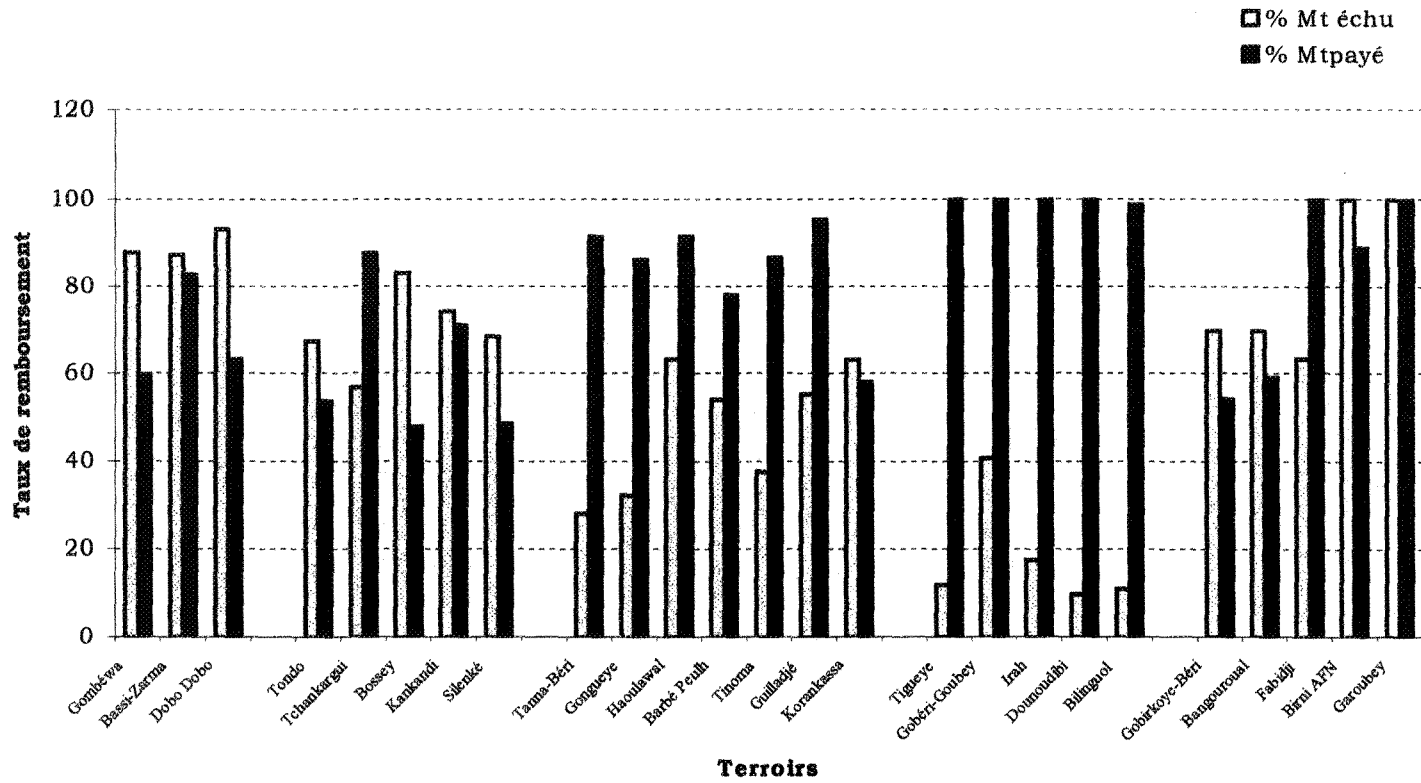
Les fonds de développement offraient une variété de choix de crédits aux paysans. L'annexe 8.1 (sommaire des prêts par objectif et par catégorie) permet de voir la nature des prêts accordés. On constate que l'essentiel des prêts a été consacré à la production agricole avec 69,81% du montant total alloué. Dans cette catégorie l'équipement agricole représente 45,70% et les engrais /fongicides 20,17%. Les prêts dans la production animale viennent en deuxième position avec 23,88% du montant total. Dans cette catégorie, on constate que les plus grands montants sont accordés pour l'embouche bovine (13,15%) alors que l'embouche ovine et les brebis de reproduction ne représentent que (5,36%) et (3,80%) respectivement. Les actions sociales d'accompagnement et le développement de l'artisanat représentent respectivement 4,78% et 1,53% des sommes accordées. L'annexe 8.1 permet également de constater l'absence des activités de mise en valeur des ressources (schéma d'aménagement, défense et restauration des sols) de même que les activités d'appui aux structures villageoises (renforcement des structures, soutien aux activités des structures). L'explication est que le financement des ces activités entre dans le chapitre des subventions du projet (voir annexe 8.2).

Tableau 8.1 Prêt et taux de remboursement en 1994 pour les 25 terroirs

Villages	Prêt consenti		Échu		Payé		Impayé	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Gombéwa	9 843 455	87,98	8 660 395	59,90	5 187 680	3 472 715	40,10	
Bassi-Zarma	7 392 999	87,46	6 465 829	82,87	5 357 929	1 107 900	17,13	
Dobo Dobo	4 330 639	93,28	4 039 659	63,37	2 559 854	1 479 805	36,63	
Tondo	8 136 001	67,43	5 486 461	53,93	2 959 021	2 527 440	46,07	
Tchankargui	8 121 506	57,02	4 630 771	87,90	4 070 321	560 450	12,1	
Bossey	4 927 488	83,29	4 104 258	48,10	1 974 053	2 130 205	51,9	
Kankandi	4 093 716	74,32	3 042 406	71,09	2 162 916	879 490	28,91	
Silenké	3 448 087	68,47	2 360 982	48,91	1 154 792	1 206 190	51,09	
Tanna-Béri	5 554 832	28,22	1 567 692	91,57	1 435 507	132 185	8,43	
Gongueye	4 502 286	32,44	1 460 711	86,30	1 260 616	200 095	13,7	
Haoulawal	3 867 504	63,31	2 448 449	91,67	2 244 464	203 985	8,33	
Barbé Peulh	3 757 473	54,2	2 036 488	78,07	1 589 848	446 640	21,93	
Tinoma	3 011 376	37,92	1 142 041	86,77	990 966	151 075	13,23	
Guilladjé	2 555 361	55,33	1 414 001	95,37	1 348 531	65 470	4,63	
Korankassa	1 823 145	63,18	1 151 930	58,26	671 090	480 840	41,74	
Tigueye	2 726 305	12,05	328 609	100,00	328 609	0	0	
Gobéri-Goubey	1 851 260	41,06	760 139	100,00	760 139	0	0	
Irah	1 763 369	17,69	311 873	100,00	311 873	0	0	
Dounoudibi	663 489	9,9	65 653	100,00	65 653	0	0	
Bilinguol	643 531	11,15	71 785	98,96	71 040	745	1,04	
Gobirkoye-Béri	525 366	69,95	367 471	54,34	199 686	167 785	45,66	
Bangouroual	525 093	69,93	367 198	59,26	217 593	149 605	40,74	
Fabidji	436 510	63,48	277 085	100,00	277 085	0	0	
Birni AFN	276 573	100,00	276 573	89,06	246 323	30 250	10,94	
Garoubey	51 081	100,00	51 081	100,00	51 081	0	0	
Total	84 828 445	62,35	52 889 540	70,90	37 496 670	15 392 870	29,10	
Moyenne/terroir	3 393 138	57,96	2 115 582	80,23	1 499 867	669 255	19,77	
Écart type		27,772		18,809		18,8098		
Médiane		63,31		86,77		13,23		

Établi par l'auteur à partir de AAT (1994)

Graphique 8.1 Taux de remboursement par terroir en 1994



(a=4)

(a=3)

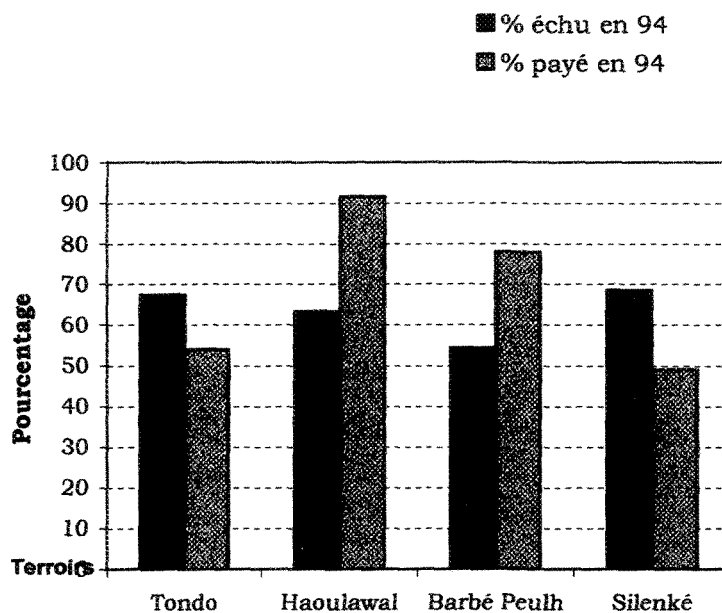
(a=2,5)

(a=1)

(a=0)

Tableau 8.2 Taux de remboursement des prêts en 1994 pour les 4 terroirs

Villages	Mont. du prêt	échu		Payé		Impayés	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Tondo	8 136 001	5 486 461	67,43	2 959 021	53,93	2 527 440	46,07
Haoulawal	3 867 504	2 448 449	63,31	2 244 464	91,67	203 985	8,33
Barbé Peulh	3 757 473	2 036 488	54,20	1 589 848	78,07	446 640	21,93
Silenké	3 448 087	2 360 982	68,47	1 154 792	48,91	1 206 190	51,09

Graphique 8.2**Taux de remboursement des prêts pour les 4 terroirs***Établi par l'auteur à partir de AAT, 1994*

Le comité technique chargé de la gestion des prêts a établi certaines règles pour l'accès au crédit. Comme nous l'avons déjà évoqué, ces règles tiennent à un ensemble de mesures visant à minimiser les risques. Ces mesures vont de l'étude de solvabilité au dépôt d'un apport personnel de 10% en passant par le paiement de l'assurance mortalité fixée à 1000 F CFA pour le crédit d'embouche. Les montants accordés dépendent de la catégorie du prêt. Ces montants oscillent généralement entre 10 000 et 75 000 FCFA.

La même annexe 8.1 permet de voir les montants échus et les montants impayés. À la fin du projet en 1994, 33,19% des montants échus sont impayés dans la production agricole contre 23,72% dans la production animale, 10,23% dans les actions d'accompagnement et 33,35% dans les activités pour le développement de l'artisanat. Sur un montant total à terme de 52 889 540 CFCA, quelque 37 496 670 sont remboursés tous domaines confondus, soit un taux de remboursement de 70,90%.

Le graphique 8.1 (voir également tableau 8.1) permet de visualiser la capacité de remboursement des prêts consentis. Il offre en effet une comparaison entre le pourcentage du montant échu et le pourcentage du montant payé pour chaque terroir en 1994. Ce graphique a 5 blocs numérotés de (a=4) à (a=0) où (a) désigne l'âge du schéma. Ainsi le premier bloc est formé des trois terroirs ayant un schéma de 4 ans d'âge (a=4). Le cinquième bloc correspond aux terroirs à actions ponctuelles c'est-à-dire qui n'ont pas eu de schéma (a=0).

La performance des terroirs dans le remboursement des prêts varie considérablement en fonction du terroir (géographie), de l'âge du schéma et des montants alloués. Si nous excluons les terroirs à actions ponctuelles (ceux n'ayant pas de schéma, a=0) on peut constater à partir du graphique 8.1 que :

La performance de paiement est plus forte dans le quatrième bloc c'est-à-dire dans les terroirs où l'âge du schéma est d'un an. On constate que les cinq terroirs constituant ce bloc, sont en avance dans leur remboursement (montant payé

supérieur au montant échu). Ces terroirs ont payé la totalité de leurs prêts. Deux explications nous semblent plausibles. Premièrement du fait que les montants de l'endettement étaient relativement faibles dans ces terroirs, cela peut permettre une récupération rapide des sommes empruntées. Deuxièmement, il est également possible que ce fort taux de remboursement (100%) soit motivé par la stratégie voulant montrer une certaine crédibilité pour mieux recevoir de nouveaux crédits de la part du projet.

L'analyse du troisième bloc du graphique montre la même tendance de comportement que pour le quatrième bloc. En effet, on constate que 6 terroirs sur sept ($6/7=86\%$) sont en avance sur le paiement. Seul le terroir de Koronkassa a enregistré un pourcentage payé inférieur au pourcentage échu. Pourtant, ce terroir est celui qui a reçu le moins d'argent en prêt parmi les autres terroirs du même bloc. Le faible montant du prêt reçu n'est donc pas une explication suffisante comme nous l'avons supposé plus haut pour le quatrième bloc.

Les terroirs du premier bloc et ceux du deuxième bloc se sont comportés de la même manière. Les sept terroirs sur huit ($7/8=88\%$) constituant ces deux blocs ont tous accusé un retard de paiement. Seul le terroir de Tchankargui est en avance sur le remboursement (87,90% payé contre 57,02% échu). Dans ces deux blocs, deux terroirs ont payé moins de 50% de leurs prêts, quatre ont payé entre 50 et 75% et seuls deux terroirs ont payé plus de 75%.

L'ensemble du graphique permet également deux constats. Premièrement, on peut constater que le taux de remboursement est fonction des terroirs. Le montant du prêt reçu ne semble pas être en corrélation avec la performance du terroir dans le remboursement des prêts. Deuxièmement, on constate que plus l'âge des schémas augmente dans un terroir, plus le taux de récupération des prêts est faible. Ce paradoxe peut être expliqué par la non maîtrise de la gestion des prêts avec le temps.

Il faut d'abord rappeler que l'installation du projet dans les terroirs a été progressive. Le projet a adopté une stratégie visant à éviter un gaspillage

d'énergie et de ressources en travaillant simultanément avec les 20 terroirs. La démarche était très pratique car il est plus facile d'encadrer 5 ou 7 terroirs que 20 à la fois. Il a d'abord concentré ses activités dès la première année sur 3 terroirs (premier bloc), puis sur 5 la deuxième année (deuxième bloc), ensuite sur 7 la troisième année (troisième bloc) et enfin sur 5 la dernière année (quatrième bloc). Ainsi à chaque année les anciens terroirs perdaient en encadrement au profit des nouveaux. Dans l'esprit des concepteurs du projet, une telle stratégie préparerait les structures villageoises à prendre progressivement la relève de l'équipe du projet. Cependant, l'analyse des prêts montrait déjà à la fin du projet que la relève n'était pas assurée, car le retrait progressif de l'encadrement du projet affaiblissait la capacité de gestion des fonds, ce qui s'est traduit par des faibles taux de récupération des prêts dans les anciens terroirs.

En poussant l'analyse au niveau spécifique des 4 terroirs, nous remarquons que Tondo et Silenké dont les schémas ont trois années d'âge sont en retard sur le paiement de leur dette. Par contre Haoulawal et Barbé Peulh dont les schémas ont deux années et demi d'âge sont en avance sur les remboursements. Le cas particulier des 4 terroirs a confirmé la tendance générale constatée pour les 20 terroirs (cf. graphique 8.2 sur le taux de remboursement des prêts pour les 4 terroirs).

En ce qui concerne l'évolution des fonds de développement, il importe de la considérer attentivement, car cette évolution est un bon indicateur de la maîtrise de la capacité de gestion de ces fonds par la population et en conséquence, de son autonomisation financière et des possibilités autarciques des projets. Le tableau 8.3 (évolution des fonds de développement) indique comment les fonds villageois de développement ont évolué entre 1994 (fin du projet) et 1997.

Pour l'ensemble des terroirs ayant bénéficié des prêts du projet, on constate que le montant total des fonds de développement a baissé de 17,30% entre 1994 et 1995 pour augmenter de 9,24% en 1996 et de 8,37% en 1997. Entre 1994 et 1997, ce montant a connu une augmentation relative moyenne de 0,10%. Cependant, se limiter à ce seul montant total est bien trompeur car il ne permet

pas de voir comment les fonds ont évolué en fonction de l'âge des schémas et de la durée d'intervention du projet dans les terroirs. Il faut donc conduire l'analyse en fonction des blocs que nous avons définis plus haut.

Le tableau 8.3 permet de constater que le montant des fonds dans le premier bloc ($a=4$) a subi une variation relative moyenne de (- 20,33%) entre 1994 et 1997. Cette variation est de (-19,01%) pour le deuxième bloc ($a=3$). La variation a été presque similaire dans les deux cas. Plus haut, nous avons vu que ces deux blocs se sont comportés de la même manière quant au remboursement des prêts. Ce tableau 8.3 et le graphique 8.3 qui en résulte, montrent que le fonds de développement a subi une baisse dans deux terroirs sur trois (2/3) pour le premier bloc et dans trois terroirs sur cinq (3/5) pour le deuxième bloc.

Dans le troisième bloc ($a=2,5$), seuls deux terroirs sur sept (2/7) ont vu leur fonds baisser en 1997 par rapport au montant de 1994. Par contre, les fonds de développement ont connu une hausse dans les cinq terroirs du quatrième bloc ($a=1$). Les fonds de développement ont eu tendance à augmenter dans les plus récents terroirs encadrés et à diminuer dans les plus anciens. La première explication est que le taux de remboursement des prêts est resté faible ou nul dans les anciens terroirs comme nous l'avons vu précédemment. Ces terroirs accusaient des retards répétitifs dans le paiement des crédits contractés. La deuxième explication est donnée par l'appui financier apporté par le projet «Soutien au développement du secteur agricole» (SDSA) de l'Agence américaine (USAID) à partir de 1995. En effet, lorsque l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a décidé de la fin du projet AAT, son homologue américaine a pris la relève. Cette relève est inscrite comme phase intérimaire du «Projet de gestion des Ressources Naturelles» (PGRN)⁶. Cette phase intérimaire a centré son intervention sur l'encadrement technique et financier des plus récents terroirs ($a=1$) et des terroirs à actions ponctuelles ($a=0$). Cet important apport financier a fait que certains terroirs ont vu leur fonds de développement passer de 100 à 150 ou même à 200% entre 1994 et 1997.

Tableau 8.3 Évolution Fonds développement des 25 terroirs (94-97)

Villages	Solde 94	Solde 95	Solde 96	Solde 97	Δ_{95-94} %	Δ_{96-94} %	Δ_{97-94} %	$\Delta_M(94..97)$ %
Gombéwa	5 725 050	2 084 502	2 764 313	2 769 313	-63,59	-51,72	-51,63	-55,64
Bassi-Zarma	6 096 768	5 865 592	7 682 479	7 070 424	-3,79	26,01	15,97	12,73
Dobo Dobo	2 642 494	1 405 126	2 544 227	2 544 227	-46,83	-3,72	-3,72	-18,09
Sous-total1	14 464 312	9 355 220	12 991 019	12 383 964	-35,32	-10,19	-14,38	-19,96
Moyenne1	4 821 437	3 118 407	4 330 340	4 127 988	-38,07	-9,81	-13,13	-20,33
Tondo	3 211 846	1 651 277	2 258 615	1 718 570	-48,59	-29,68	-46,49	-41,59
Tchankargui	5 208 753	4 564 542	6 441 101	5 691 101	-12,37	23,66	9,26	6,85
Bossey	2 523 078	1 586 586	1 938 731	1 188 731	-37,12	-23,16	-52,89	-37,72
Kankandi	2 332 461	1 855 043	1 306 173	1 614 673	-20,47	-44,00	-30,77	-31,75
Silenké	1 582 401	1 656 878	1 688 936	1 836 936	4,71	6,73	16,09	9,17
Sous-total2	14 858 539	11 314 326	13 633 556	12 050 011	-23,85	-8,24	-18,90	-17,00
Moyenne2	2 971 708	2 262 865	2 726 711	2 410 002	-22,77	-13,29	-20,96	-19,01
Tanna-Béri	2 215 458	1 076 575	1 122 202	1 255 942	-51,41	-49,35	-43,31	-48,02
Gongueye	1 830 759	709 868	2 573 415	2 587 665	-61,23	40,57	41,34	6,89
Haoulawal	2 689 276	1 597 611	3 513 779	3 513 779	-40,59	30,66	30,66	6,91
Barbé Peulh	1 806 596	1 756 918	1 165 452	1 165 452	-2,75	-35,49	-35,49	-24,58
Tinoma	1 205 030	1 833 921	2 156 063	2 343 183	52,19	78,92	94,45	75,19
Guilladjé	1 679 285	1 918 768	1 596 497	1 921 287	14,26	-4,93	14,41	7,91
Korankassa	765 735	799 202	1 118 787	953 787	4,37	46,11	24,56	25,01
Sous-total3	12 192 139	9 692 863	13 246 195	13 741 095	-20,50	8,65	12,70	0,28
Moyenne3	1 741 734	1 384 695	1 892 314	1 963 014	-12,16	15,21	18,09	7,05
Tigueye	1 224 475	1 471 455	3 673 357	4 048 939	20,17	199,99	230,67	150,28
Gobéri-Goubey	1 723 936	2 596 802	1 737 539	1 737 539	50,63	0,79	0,79	17,40
Irah	1 328 419	1 177 648	1 965 255	1 965 255	-11,35	47,94	47,94	28,18
Dounoudibi	557 847	1 340 540	1 841 947	2 139 206	140,31	230,19	283,48	217,99
Bilinguol	746 750	1 550 961	2 282 541	1 613 817	107,69	205,66	116,11	143,16
Sous-total4	5 581 427	8 137 406	11 500 639	11 504 756	45,79	106,05	106,13	85,99
Moyenne4	1 116 285	1 627 481	2 300 128	2 300 951	61,49	136,91	135,80	111,40
Gobirkoye-Béri	460 265	174 945	679 512	679 512	-61,99	47,63	47,63	11,09
Bangouroual	454 340	168 808	277 608	475 808	-62,85	-38,90	4,73	-32,34
Fabidji	409 234	626 240	449 042	759 562	53,03	9,73	85,61	49,45
Birni AFN	462 054	932 638	490 140	1 247 640	101,85	6,08	170,02	92,65
Garoubey	95 321	101 024	236 031	236 051	5,98	147,62	147,64	100,41
Sous-total5	1 881 214	2 003 655	2 132 333	3 398 573	6,51	13,35	80,66	33,51
Moyenne5	376 243	400 731	426 467	679 715	7,20	34,43	91,12	44,25
Total général	48 977 631	40 503 470	53 503 742	53 078 399	-17,30	9,24	8,37	0,10

Établi par l'auteur à partir Boukata (1997)

Graphique 8.3 Variation moyenne des fonds de développement 94-97 %

■ Variation moyenne en % 94-97

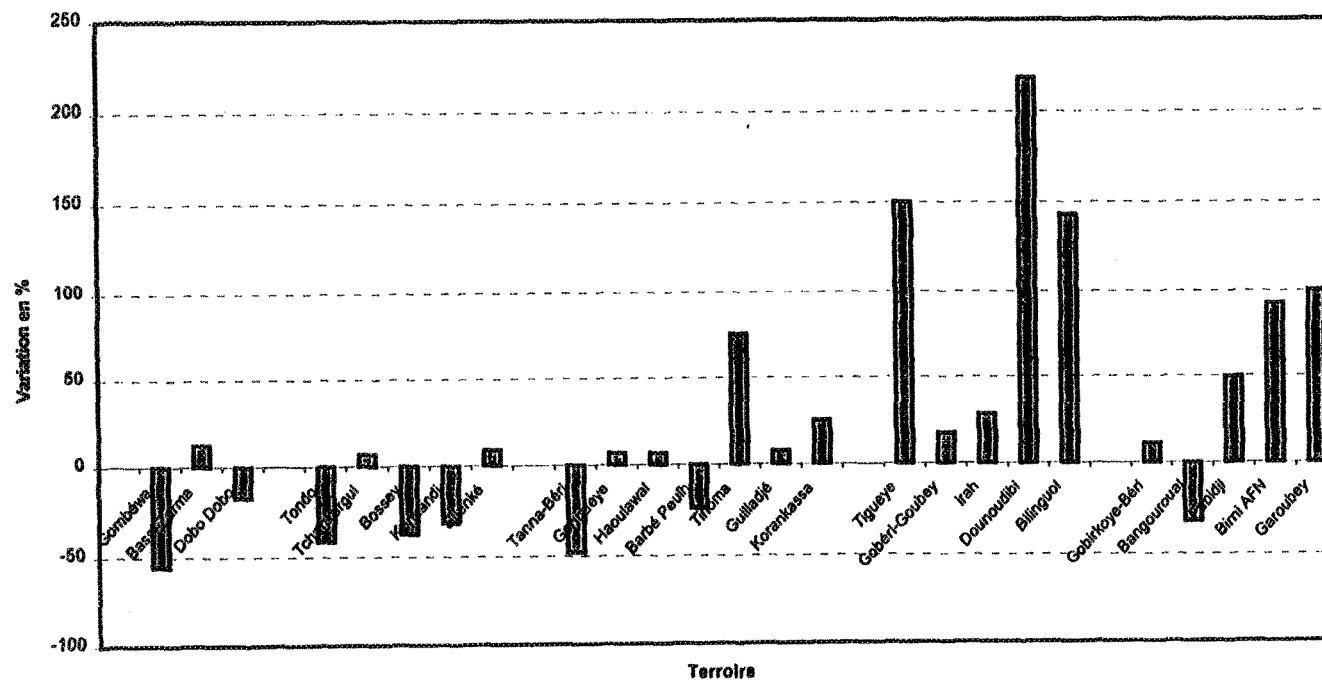
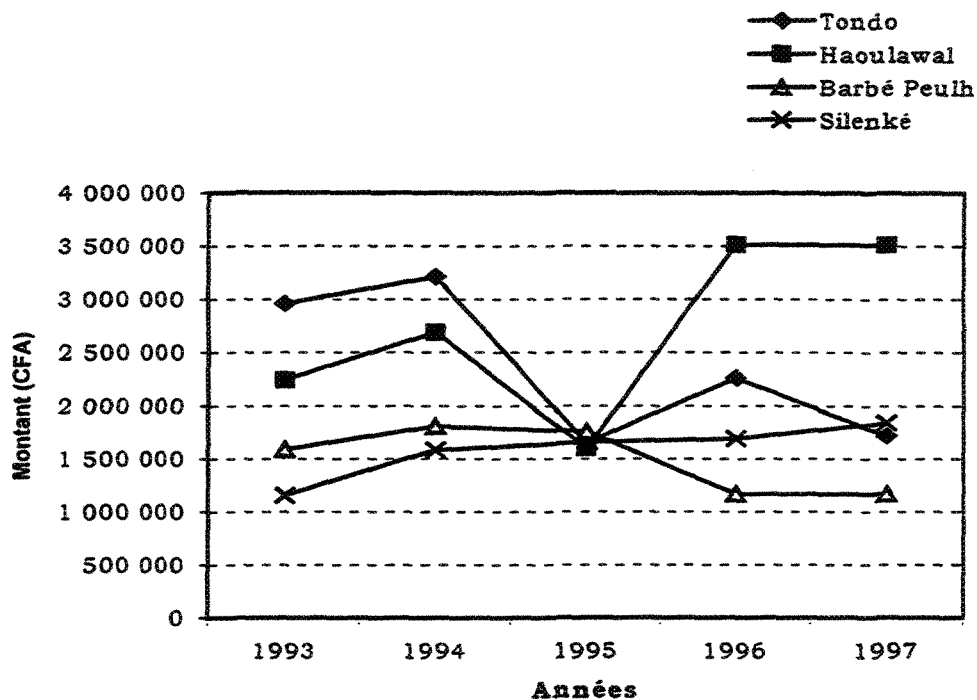


Tableau 8.4 Évolution des fonds de développement des 4 terroirs

Terroirs	Montants en FCFA par année				
	1993	1994	1995	1996	1997
Tondo	2 959 021	3 211 846	1 651 277	2 258 615	1 718 570
Haoulawal	2 244 464	2 689 276	1 597 611	3 513 779	3 513 779
Barbé Peulh	1 589 848	1 806 596	1 756 918	1 165 452	1 165 462
Silenké	1 154 792	1 582 401	1 656 878	1 688 936	1 836 936

Graphique 8.4

Évolution des fonds de développement pour les 4 terroirs



Établi par l'auteur à partir de AAT, 1993

Nous pouvons maintenant centrer l'analyse sur nos quatre terroirs. Le graphique 8.4 y donne l'évolution des fonds de développement. Ce graphique permet plusieurs constats.

D'abord on constate que dans chaque terroir, le fonds de développement dépasse le montant d'un million (1 000 000) de FCFA entre 1993 et 1997. Le terroir de Tondo vient au premier rang avec un montant de près de 3 000 000 de FCFA. Silenké garde le quatrième rang avec 1 154 792. Haoulawal et Barbé Peulh se partagent le deuxième et troisième rang respectivement.

Entre 1993 et 1994, les fonds de développement ont augmenté dans les 4 terroirs. L'explication est que le projet continue à alimenter les fonds sous forme de prêts.

À l'exception de Silenké, entre 1994 et 1995, tous les terroirs ont vu leur fonds diminuer avant d'augmenter entre 1995 et 1996 sauf pour Barbé Peulh. La clôture des activités du projet en 1994 s'est traduite par une baisse substantielle des fonds de développement. C'est ce qui explique la baisse des fonds entre 1994 et 1995. L'augmentation des fonds entre 1995 et 1996 est expliquée par des remboursements des prêts à Tondo, Haoulawal et Silenké.

Entre 1996 et 1997, les fonds ont légèrement augmenté de 8,76% à Silenké. Ils sont restés stables à Houalawal et Barbé Peulh. À Tondo la baisse a atteint 23,91% durant la même période.

En 1997 on constate que le montant des fonds est plus élevé à Haoulawal (1^{er}), suivi de Silenké (2^e), de Tondo (3^e) et de Barbé Peulh (4^e). Tondo a perdu deux rangs au profit de Houalawal (qui a en gagné un) et de Silenké (qui en a gagné deux).

Depuis la fin du projet, le terroir de Barbé Peulh a vu son fonds de développement régulièrement baisser chaque année alors que nous observons exactement le contraire à Silenké. Ce dernier terroir s'est distingué par une bonne

maîtrise de la gestion des crédits. Malgré quelques retards de paiement, ce terroir a su augmenter chaque année le montant de son fonds de développement.

L'analyse des fonds de développement villageois et des taux de remboursement des prêts révèle que le projet n'a pas atteint son objectif visant à assurer sa relève dans la gestion financière. C'est dans les plus anciens terroirs encadrés qu'on rencontre les retards de remboursement des prêts. Avoir beaucoup d'argent n'est pas forcément un indice de performance de sa gestion. Par exemple à la fin du projet, soit en 1994, le terroir de Tondo a eu deux fois plus d'argent que celui de Silenké. Cependant on constate que trois ans plus tard, soit en 1997 le fonds de développement de Silenké dépasse de près de 7% celui de Tondo. La performance des terroirs dans la gestion des fonds de développement ne semble pas non plus liée à l'ethnie. Par exemple, Silenké et Barbé Peulh sont tous deux des terroirs Peulh. Mais pendant que le premier voyait son fonds de développement croître régulièrement entre 1994 et 1997, le second le voyait décroître sur la même période. Nous avons constaté la même situation pour les deux terroirs Djerma de Haoulawal et Tondo.

Toutefois, il faut reconnaître que la maîtrise de la gestion financière est bien un problème central dans tous les projets de développement. En effet, plusieurs institutions de développement se sont retrouvées face à cette épineuse question à savoir à qui faut-il accorder l'aide financière pour qu'elle soit gérée de façon efficiente et donner de meilleurs résultats pour le développement des communautés ? Déçus du fait que l'aide ne parvienne pas aux populations et que le développement tarde toujours à décoller, les bailleurs de fonds, pour contourner la structure étatique jugée inefficace (Banque mondiale, 1998), ont eu recours aux organisations non gouvernementales (ONG). C'est par exemple, le cas de l'USAID et de l'ACDI qui, depuis déjà plusieurs années, confient à des ONG internationales et/ou nationales, et non à l'administration, l'exécution de la plupart de leurs projets. Les organismes européens de financement ont également emboîté le pas. Mais cela a-t-il vraiment changé les choses ? En quoi cette

substitution résout-elle le problème principal d'appropriation financière des projets par les populations concernées ?

Il semble que les ONG qui ont remplacé l'administration dans l'exécution des projets, n'ont pas fait mieux. Dans son évaluation sur quelques projets de développement au Sahel, Gueneau a pu constater que les projets à structure décentralisée ne parviennent pas à l'autofinancement à cause de la dépendance qui les lie au siège des ONG (Gueneau, 1986 : 154). L'auteur appuie ses affirmations sur des exemples de banques céréalières et de caisses de crédit qui sont incapables de survivre sans le soutien financier et technique de l'ONG. De son côté, Lazarev (1993) estime que cette démarche de substitution ne résout rien, car on ne fait que changer l'interlocuteur des populations. Pire, l'auteur soutient que cela ajoute souvent de nouvelles contradictions en raison des atteintes que ça peut porter à la souveraineté nationale et en raison des tendances à l'atomisation des initiatives (p. 48).

Plus que tout cela, c'est tout le crédit qu'on semble aujourd'hui accorder aux vertus de la décentralisation qui risque de s'effondrer en absence d'une maîtrise locale des financements des activités de développement à l'échelle des communautés territorialement organisées. Dans une étude antérieure (Adamou, 1998), nous avons montré comment l'État nigérien a fait une mainmise totale sur les ressources financières des régions et des collectivités territoriales, réduisant ainsi la décentralisation à un simple exercice théorique de découpage territorial. Comment peut-on envisager une réelle décentralisation dans un tel contexte ? Le financement n'apparaît-il pas comme un déterminant majeur de cette décentralisation et du développement local qu'il sous-tend ? Cette décentralisation, qui suppose une totale responsabilisation des populations, n'est-elle pas compromise en absence d'une effective maîtrise des financements à l'échelle locale ?

Faut-il voir, dans cette non-maîtrise de la finance par les communautés locales, un indice d'une faiblesse structurelle qui affecte la viabilité même des organes de gestion ?

8.1.5. Un réseau de structures fonctionnelles et viables

Nous avons expliqué dans une section précédente le principal souci qui a conduit le projet à mettre en place de nouvelles structures. Les anciens agents du projet ont expliqué qu'ils attendaient beaucoup de ces nouvelles structures, puisqu'elles étaient appelées à prendre la relève après le retrait de l'encadrement extérieur. Ils soutenaient que le transfert de certaines attributions aux structures villageoises était nécessaire. Un tel transfert permet d'accroître la responsabilisation des paysans dans la gestion des ressources naturelles qu'ils exploitent pour les fins du développement socio-économique des terroirs. Dans une perspective de long terme, ces structures doivent ainsi travailler à assurer la pérennité des acquis du projet et poursuivre en même temps les efforts de développement durable. Les organes villageois doivent ainsi assurer la gestion des schémas et des fonds de développement. Ils doivent également assurer la formation et la sensibilisation des populations tout en œuvrant pour le bon fonctionnement vertical et horizontal de tous les terroirs encadrés. On pensait ainsi favoriser l'autonomie de chaque terroir grâce à l'organisation, l'autogestion et l'autofinancement. Qu'en est-il réellement cinq années après la fin du projet ?

La part du budget consacré au volet organisationnel donne une bonne illustration de l'importance de ce volet. À la fin du projet, près de \$600 000 (canadiens) ont été effectivement dépensés dans ce domaine (voir annexe 8.2 : sommaire financier par volet). Nous avons parlé des efforts considérables faits pour la formation générale et technique. Comme nous l'avons déjà dit, la mise en place des structures au niveau des terroirs, des secteurs et du canton a eu un impact politique très positif au sens où elle a permis de créer une importante assise socio-politique et économique pour les populations. Il suffit par exemple de se représenter la masse d'argent apportée par le projet par rapport à l'ensemble des

ressources financières des terroirs pour s'en rendre compte. Cependant, malgré ces bons résultats, on peut se demander : les structures villageoises sont-elles assez fonctionnelles et leur viabilité est-elle assurée ?

Lorsque nous observons la périodicité des réunions entre 1994 et 1997, nous constatons que, dans certains terroirs, les membres des structures villageoises ont pratiquement cessé de se réunir. À Barbé Peulh et Tondo, les réunions sont devenues occasionnelles. Ces deux terroirs ont en moyenne une réunion en trois mois. C'est à Silenké et surtout à Haoulawal que les réunions sont plus périodiques avec en moyenne une par mois. Or, du temps du projet, les réunions avec la population avaient une fréquence de 3 à 5 par mois suivant la période de l'année. Nous avons également constaté que le taux de participation des membres aux réunions a progressivement baissé entre 1994 et 1997. Ce taux est plus élevé à Silenké et Haoulawal (5 à 7 membres sur 9) que dans les deux autres. Dans les quatre terroirs, il n'y a pas eu de nouvelles élections pour le renouvellement des membres. Cependant, un membre décédé à Silenké a été remplacé. Depuis le départ du projet, les paysans prenaient les décisions au consensus. Le vote ne semble pas être une majeure préoccupation pour eux. Ils estiment que le consensus est un signe que les gens s'entendent bien.

Depuis la fin du projet AAT (1994) et celle de la phase préliminaire du PGRN (1995), les comités de secteur et du canton sont retombés dans un immobilisme total. Or, ces comités sont les instances supérieures qui ont en charge la coordination verticale et horizontale de l'ensemble des structures villageoises de gestion des terroirs. Depuis 1994, les réunions qui offrent un lieu et une occasion d'échanges et de concertation, ont cessé comme par enchantement. La cessation des réunions dans ces organes supérieurs est la meilleure illustration de la désarticulation de ces organes. La population explique la grande difficulté qu'elle éprouve à se déplacer pour les réunions de secteur ou de canton à cause de la distance à parcourir pour s'y rendre. Nous pensons plutôt que c'est la suspension des indemnités de déplacement qui est en cause. Le projet avait l'habitude de rémunérer les membres des comités secteur et cantonal chaque fois qu'ils se

déplacent pour une réunion. Cette stratégie d'incitation n'a pas pu continuer quand le projet a pris fin. Les réunions ont conséquemment cessé avec les rémunérations.

Les responsables du projet s'attendaient à ce que les organes villageois puissent développer une capacité locale suffisante leur permettant d'engager des négociations avec les bailleurs de fonds extérieurs ou avec l'État nigérien ; de telles ententes auraient aidé au financement de certaines activités programmées dans les schémas d'aménagement. Tel n'a pas été le cas, car aucune nouvelle entente de financement n'a été conclue depuis la fin du projet. Cela explique en partie pourquoi les plans pluriannuels ne sont pas mis en œuvre.

Depuis la fin des activités du projet, les structures villageoises mises en place, ont progressivement perdu leur dynamisme, ce qui pose le problème fondamental de leur autonomie, de leur pérennité et de leur capacité de participation aux efforts locaux de développement à long terme. Un processus de développement durable ne peut être envisagé sans une certaine autonomie des structures en charge de le conduire. Comme le dit Lazarev (1993), il ne peut l'être que s'il est porté par une dynamique sociale autonome (Lazarev, 1993 : 176). Mais, cela suppose un important et long travail d'accompagnement de la part des animateurs, ce qui a relativement fait défaut dans l'expérience du Dallol Bosso Sud. D'autres explications peuvent aider à mieux comprendre cette difficile appropriation, mais il semble bien, selon notre analyse, que les structures villageoises apparaissent peu fonctionnelles et leur viabilité pourra être fortement compromise.

8.2. La difficile appropriation : les explications conjoncturelles et structurelles

On a souvent attribué la non-appropriation tantôt au manque de participation et d'implication des populations, tantôt aux démarches centralisantes des projets, tantôt aux approches normatives des bailleurs de fonds. La vision à court terme des populations est également évoquée, tout comme le rôle souvent ambigu des agents de l'État.

Et pourtant, grâce à la démarche «d'animation participative», le projet Dallol Bosso Sud a été une expérience très participative et très coopérative. Les documents d'évaluations internes et externes du projet, de même que nos propres interviews confirment cette constatation. Les animateurs et les aménagistes ont fait de grands efforts de sensibilisation, d'information et de formation des populations qui ont activement participé aux activités. Pourtant, la population s'est peu appropriée les principaux outils mis à sa disposition. Comment l'expliquer ? Nous retenons diverses explications conjoncturelles et structurelles.

8.2.1. Un temps d'intervention plutôt court

Un projet d'aménagement de terroirs comporte une multitude d'activités qui ont trait à l'organisation, à la production et à la protection de l'environnement. Il s'agit d'une démarche communautaire et territoriale qui exige en amont un grand travail de sensibilisation, d'animation et de formation pour accroître la mobilisation collective. Dans l'expérience Dallol Bosso Sud, ce travail a nécessité l'alphabétisation fonctionnelle des adultes afin qu'ils apprennent à lire et écrire pour pouvoir gérer les fonds de développement villageois et les schémas d'aménagement. Il a fallu également créer de nouvelles structures villageoises pour l'auto-encadrement. Toutes ces opérations ont exigé un certain temps pour être bien assimilées. Or, l'intervention du projet auprès des villages a été de courte durée. Les plus anciens terroirs ont bénéficié à la fin du projet que de cinq (5) ans d'encadrement et de suivi. Les plus récents terroirs n'en ont eu qu'une seule année. De plus, nous avons vu que le projet a adopté une stratégie visant un retrait progressif de son encadrement dans les anciens terroirs au profit des nouveaux. Tout cela a beaucoup affaibli l'impact de l'encadrement du projet aux terroirs. On perçoit ainsi la difficulté de faire assimiler la «démarche d'aménagement des terroirs» aux populations en un laps de temps si court et avec un encadrement aussi bref. L'évaluation faite par Ernst et Young en 1993 soutenait :

"Qu'il faut compter une année pour la préparation, en étroite association avec les populations, de leur schéma

d'aménagement et quatre (4) ans pour son démarrage et le début de son exécution jusqu'à un niveau acceptable d'appropriation par les populations. Il est très difficile de réduire cette période de cinq (5) ans, car le changement des mentalités nécessaire à cette appropriation du concept est un processus très long"(Ernst & Young, 1993 : 16).

Ces mêmes auteurs estiment qu'abstraction faite du dynamisme propre à chaque village, il est pratiquement impossible que les cinq (5) indicateurs d'appropriation de l'approche "aménagement des terroirs" puissent se concrétiser dans un espace de temps si court de cinq ans. D'ailleurs, certains auteurs comme Lazarev (1993), estiment que les quatre ou cinq ans que durent les projets de développement en milieu rural, sont tout juste le temps qu'il faut pour créer les conditions de départ (p. 177). Mais jusqu'à quand faut-il alors prolonger la vie d'un projet ? Il n'y a pas de réponse définitive, car la réussite et la performance d'un projet dépendent autant des facteurs endogènes qu'exogènes, autant du contexte politique et institutionnel que social et économique. Dans ce genre d'expérience comme celle du Dallol Bosso Sud, où il faut tout situer dans une perspective de long terme et de durabilité et vu la complexité de la démarche, nous pensons qu'une dizaine d'années d'encadrement aurait permis à la population de bien s'approprier les outils proposés.

Quoi qu'il en soit, il aurait fallu accompagner plus longtemps la population et par un exercice plus pédagogique, l'aider à apprendre davantage afin qu'elle s'approprie l'ensemble des démarches nécessaires à la durabilité des acquis. Dans l'évaluation de quelques projets financés par le FENU en Afrique, Lazarev (1993) a pu écrire.

"L'expérience passée des projets participatifs, ou celle actuelle des programmes de gestion des terroirs villageois, montre que des résultats peuvent être obtenus grâce au travail long et patient d'une équipe de médiateurs et d'animateurs externes. Ce sont eux qui sensibilisent les acteurs, qui les aident à s'organiser, qui les aident à diagnostiquer leurs problèmes et qui les aident enfin, à identifier et à programmer des priorités d'action. Les actions ponctuelles sont inefficaces" (Lazarev, 1993 : 176)

Ce travail long et patient est bien nécessaire pour un développement qu'on souhaite durable. Il faut surtout réaliser et comprendre que l'aménagement, que ce soit à l'échelle du territoire ou du terroir, est un processus de réflexion prospective et une stratégie d'ensemble de développement sur le long terme et non une "course contre la montre".

8.2.2. Une économie mondiale d'exclusion

Nous savons maintenant que la conjoncture internationale a des répercussions directes sur le développement des communautés locales. Nous assistons chaque jour à des manifestations (souvent réprimées) de la part de certains groupes ou mouvements sociaux contre les grandes institutions et organisations qui défendent la mondialisation des économies et la globalisation des marchés⁷. Ces manifestations traduisent bien une préoccupation fondamentale quant au mode de production inhérent à l'économie de marché, une économie de concurrence et de compétition qui provoque à l'exclusion des plus faibles et à l'élimination des canards boiteux pour reprendre l'expression de Bajoit (1990 : 20).

Les effets pervers et les conflits résultant de cette course à l'accumulation et à l'enrichissement, sans égard aux valeurs sociales et culturelles, traduisent bien les contradictions qui minent la logique dominante de l'organisation économique actuelle.

L'incapacité de s'appropriier certains outils de développement local n'est pas sans relation avec la précarité de l'équilibre des rapports économiques et politiques établis entre pays et surtout avec la séparation de l'économique et du social. Par exemple, une conjoncture économique défavorable ou une orientation politique différenciée suffit souvent pour faire tout basculer et remettre à zéro beaucoup d'acquis locaux. C'est l'idée que Henri Rouillé D'Orfeuille⁸ voulait exprimer lorsqu'il écrit:

"Est-il juste, en effet, d'imposer à tout un peuple un effort démesuré, alors qu'en quelques minutes un mouvement spéculatif sur le marché, une montée du dollar ou du taux d'intérêt du capital provoque des transferts massifs de richesses et ruine tout espoir de progrès dans le pays" (cité par Benoît, 1993 : 28).

La dévaluation du franc CFA de 50% en 1992 a été durement ressentie au Niger tant au niveau national qu'au niveau local. Le pouvoir d'achat des paysans a diminué de façon draconienne alors que les prix des intrants et des équipements agro-pastoraux ont systématiquement doublé. Le taux d'échange officiel du dollar canadien est passé de 214 FCFA à la signature du projet en 1987 à plus de 450 FCFA à sa clôture en 1994.

La difficulté à maîtriser les projets de développement est également imputable au manque de continuité dans le financement à long terme. Chaque changement dans la politique des bailleurs de fonds se traduit par une réorientation de la structure de l'aide au développement et plusieurs projets sont souvent abandonnés en cours de route. Le projet Dallol Bosso Sud a bien souffert de l'incohérence de la politique du bailleur de fonds comme l'a évoqué Jean Daoust dans son étude d'évaluation externe.

"Il est donc clair que dans une période aussi courte, il s'avère pratiquement impossible de réussir à sensibiliser les populations sur la notion de long terme et de préservation de l'environnement. Pour donner l'exemple, il faudrait peut-être d'abord que le Gouvernement canadien démontre lui-même une certaine cohérence à long terme au niveau de ses programmes et politiques. Faut-il rappeler que pas plus tard qu'en 1988, le Gouvernement canadien s'est engagé auprès du Niger à poursuivre ses programmes d'appui à l'établissement d'un nouvel équilibre socio-écologique dans ce pays au cours des vingt (20) prochaines années, et qu'en 1992, ce même gouvernement analyse la possibilité de cesser son appui dans le domaine ? En d'autres mots, il est difficile de garantir aux populations les transferts de compétences nécessaires puisqu'elles doivent s'appuyer sur des partenaires dont la planification est incertaine" (Daoust, 1992 : 18).

Voilà un aspect qui illustre assez bien quelques points faibles de l'approche "aménagement des terroirs". L'approche pêche par sa dépendance financière. Notre plus grande réserve quant à l'efficacité de tels projets est qu'ils résultent de programmes financés par des bailleurs de fonds extérieurs dont les orientations et priorités peuvent facilement et rapidement changer. Comme dans les projets

antérieurs classiques, l'on n'a pas encore essayé de prendre le problème à l'envers, c'est-à-dire partir des moyens propres d'un terroir et de ses propres structures organisationnelles pour concevoir et exécuter un programme de développement financé et réalisé par la population elle-même. Ce serait plus lent comme démarche mais probablement plus rassurant et plus durable en matière de développement.

Nous comprenons que la question du financement des projets de développement reste d'une grande importance dans un contexte où l'État, au nom du désengagement imposé, doit se retirer des initiatives locales de développement. Comme nous l'avons évoqué plus haut, la stratégie des institutions de financement a consisté, depuis ces dernières années, à reléguer l'État et ses remembrements administratifs en arrière plan pour tout ce qui concerne l'aide directe aux populations. De même nous avons vu que les ONG, ayant remplacé l'administration dans l'exécution des projets, n'ont pas fait mieux. Alors, quelle est la pertinence de cette aide incapable de faire décoller le développement ? Cette aide est-elle vraiment nécessaire ? À qui profite-t-elle au juste ? Faut-il l'accepter ou la refuser ? Tant de questions posées pour traduire la complexité et les contradictions du sujet ! Les critiques abondent :

"Plusieurs voix s'élèvent depuis quelques années pour dénoncer l'aide qui perpétue la dépendance des populations africaines, l'aide qui les endette toujours un peu plus, l'aide qui entretient des bureaucraties macrocéphaliques et enrichit aussi bien les dirigeants locaux que les pourvoyeurs étrangers, servant d'alibi à toutes sortes de pratiques d'enrichissement illégal... Si l'on admet que l'aide est nécessaire, il importe tout de même que les africains s'interrogent aussi sur le type d'aide dont l'Afrique a besoin, sur sa destination et son utilisation finale " (Matoko, 1996 : 160).

Nous pensons toujours que l'aide au développement est plus que nécessaire. D'abord, il faut comprendre qu'il s'agit d'une forme concrète à travers laquelle la solidarité internationale s'exprime. C'est bien un créneau qui permet aux plus nantis de donner et d'aider les moins nantis de notre planète. Ensuite, il faut réaliser que cette aide, instituée à travers la coopération internationale, constitue

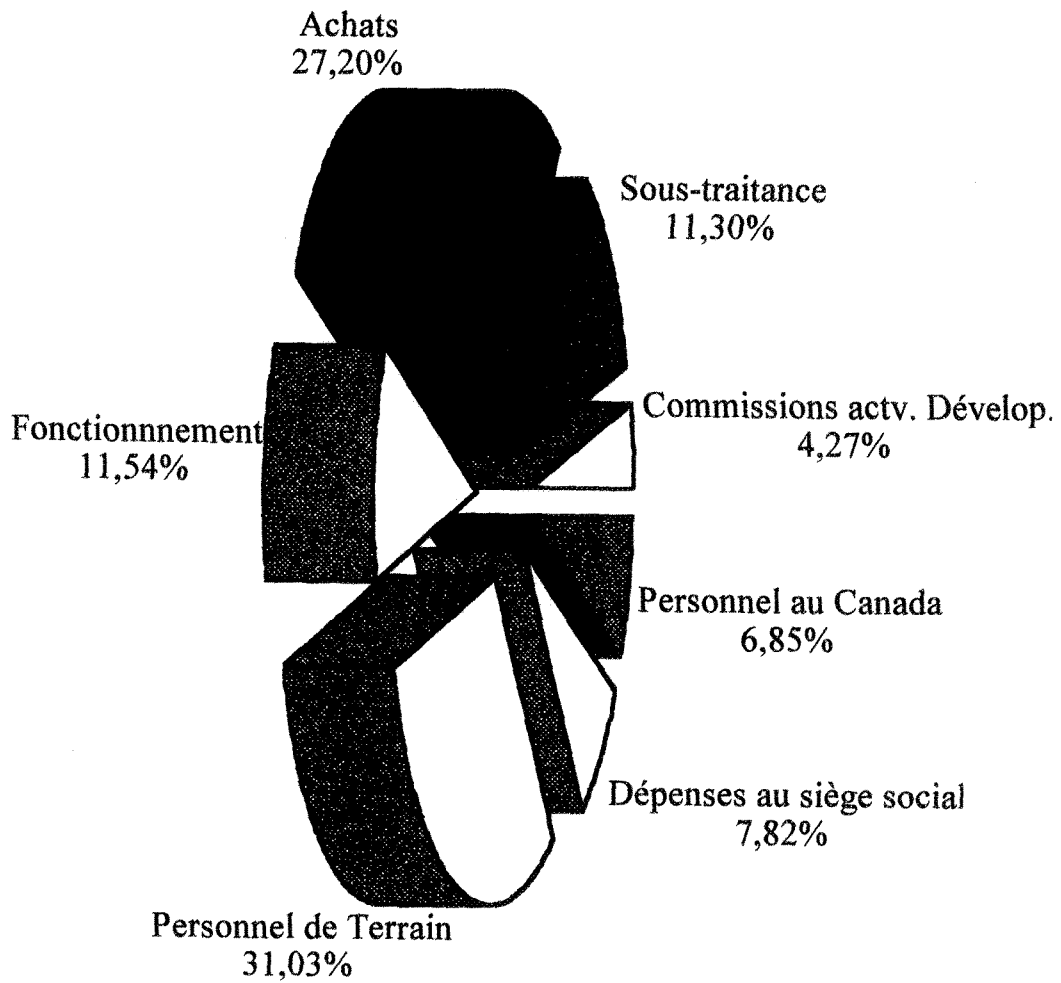
bien une industrie qui profite tant aux pays donateurs qu'aux pays receveurs. Enfin, il ne faut surtout pas oublier que l'aide au développement n'a jamais été aussi désintéressée qu'on peut le penser. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui l'aide liée, c'est-à-dire que l'aide doit profiter aux entreprises du pays qui l'octroie⁹. C'est pour cette raison que l'aide transite par une agence d'exécution du pays donateur. Cette agence crée une antenne locale qui va travailler avec les cadres nationaux des ONG ou de l'administration sur le terrain¹⁰. Il est fréquent de voir 50 à 70% du montant du projet revenir à l'agence d'exécution et son antenne locale. En bout de ligne, c'est moins de 30% qui parviennent effectivement sous forme d'investissements aux populations locales.

L'analyse par postes budgétaires des dépenses du projet Dalloï Bosso Sud illustre assez bien ces affirmations. En effet, 14,65% du montant total du projet sont demeurés au Canada en salaires et en dépenses diverses pour le siège social. 31,02% sont alloués au personnel sur le terrain, de même que 11,54% pour le fonctionnement de l'antenne locale. Les achats pour les différentes réalisations, les achats de véhicules et d'équipements ne représentent au total que 27,20%. En fin de compte, plus de 70% du montant total du projet est englouti dans les salaires et le fonctionnement des différents services de l'agence d'exécution et de son antenne locale (voir tableau 8.5 et graphique 8.5). Cette répartition des dépenses est typique des projets financés par "l'aide au développement".

Nous avons souvent l'impression que le problème est très mal posé ? En effet, le débat sur la nécessité de l'aide nous semble un débat biaisé. Car le problème n'est pas l'aide en tant que telle, mais celui des mécanismes de gestion de cette aide. Des sommes importantes sont octroyées au nom des populations alors que, seules quelques miettes parviennent aux villages. Les énormes coûts de fonctionnement des agences d'exécution consomment l'essentiel du budget, ce qui réduit les possibilités d'investissement dans la formation, dans l'éducation et dans les autres activités productives.

Tableau 8.5 : Sommaire des dépenses à la fin du projet par nature de la dépense

N°	Postes budgétaires	Dépenses Fin projet	En % du montant total
1	Personnel au Canada		
	Salaires		
	Responsable Firme	88 056,00	1,30
	Conseiller Technique	119 060,00	1,75
	Directeur Projet	46 158,00	0,68
	Avantages sociaux	48 713,00	0,72
	Frais généraux	163 188,00	2,40
	Sous-total1	465 175,00	6,85
2	Dépenses au siège social		
	Voyages	129 615,00	1,91
	Personnel de soutien	251 856,00	3,71
	Dépenses de bureau	143 339,00	2,11
	Divers	6 147,00	0,09
	Sous-total2	530 957,00	7,82
3	Personnel Terrain		
	Salaires et avantages		
	Directeur-adjoint	250 537,00	3,69
	Administrateur	246 236,00	3,62
	Avantages sociaux	59 645,00	0,88
	Frais généraux	311 544,00	4,59
	Indemnités	362 397,00	5,33
	Personnel local	876 938,00	12,91
	Entretiens et divers	0	0,00
	Sous-total3	2 107 297,00	31,02
4	Fonctionnement		
	Dépenses sur le terrain		
	Voyages	109 999,00	1,62
	Dépenses de bureau	142 211,00	2,09
	Entretiens et divers	531 448,00	7,82
	Sous-total4	783 658,00	11,54
5	Achats		
	Véhicules	239 124,00	3,52
	Équipements	282 762,00	4,16
	Achats réalisations	132 562,00	1,95
	Sous-total5	184 750,00	2,70
6	Sous-traitance		
	Consultants externes	247 638,00	3,65
	Consultants locaux	155 039,00	2,28
	Formation	145 218,00	2,14
	Services extérieurs	219 510,00	3,23
	Sous-total6	767 405,00	11,30
7	Commissions activités de dével.	290 000,00	4,27
	TOTAL	6 792 000,00	100,00



Graphique 8.5 Répartition des dépenses par nature de la dépense
 Nature de la dépense en %

C'est à ce niveau que les pays donateurs, les agences d'exécution et les responsables nationaux et locaux doivent agir afin d'accorder une grande part à l'investissement dans les activités sociales, économiques et politiques ; activités sans lesquelles le développement global et territorial est irréalisable à long terme.

8.2.3. L'absence de cadre juridique de nature décisionnelle et participative

Nous avons évoqué le démantèlement des structures de la Société de développement (SD) sur lesquelles le projet voulait s'appuyer à sa signature. Les responsables du projet ont été alors obligés de créer de nouvelles structures villageoises qu'ils ont tenues à démarquer des formes d'organisations coopératives et mutualistes. On évoquait que les organes chargés de l'aménagement des terroirs sont appelés à gérer non seulement l'espace mais aussi des ressources naturelles et humaines de même que des fonds de développement villageois. De ce fait, ils transcendent le cadre d'une coopérative et d'un groupement mutualiste qui se basent sur des activités essentiellement commerciales. C'est dans cette vision que les comités de gestion de terroir villageois (CGVT), les comités villageois de gestion (CVG), les comités secteurs (CS) et le comité cantonal (CC) ont été constitués et formés à la démarche d'aménagement et de gestion des terroirs villageois.

Tout allait assez bien jusqu'en 1992, date à laquelle le bailleur de fonds commandait une étude sur son désengagement financier. L'étude conduite par Jean Daoust (1992) recommandait entre autres, la définition d'un statut clair pour les structures villageoises créées. Et l'équipe du projet devait saisir l'autorité régionale et l'administration territoriale à cette fin, mais en vain.

"Nous sommes partis jusqu'à chercher une reconnaissance juridique pour ces structures. Mais en vain car les textes en vigueur ne le permettaient pas. Parce qu'en matière d'aménagement de terroir il n'y a pas de loi permettant de créer des structures. Or, nous voulons savoir quel statut juridique devons-nous donner aux CGTV et CVG. Bref l'on nous disait d'attendre et à présent nous attendons"¹¹.

L'attente a bien duré ! Car jusqu'à la clôture du projet en 1994, les différents organes mis en place n'ont pas acquis une reconnaissance juridique. Le vide juridique qui existe encore au Niger dans le domaine de l'aménagement des terroirs ne favorise pas une pleine responsabilisation de ces structures notamment dans le domaine de la gestion des ressources. Par exemple, le statut encore ambigu de ces structures ne leur permet pas de poursuivre ceux qui viendront abuser des ressources des terroirs (coupe abusive de bois, feu de brousse et surexploitation pastorale).

Cela pose de réels problèmes quant à l'enjeu même de la continuité de la participation de la population et de la capacité de maîtrise et de contrôle dont elle dispose sur l'espace aménagé pour les fins du développement et de l'environnement. Comment peut-on favoriser l'implication des populations, accroître leur responsabilité politique dans la pérennisation des acquis du projet, alors que la plupart des villages n'ont pas entière juridiction sur l'espace de leur terroir et que les organes mis en place manquent de reconnaissance juridique ?

Ce problème est d'autant plus grave qu'il augmente l'insécurité foncière en milieu rural nigérien (Sabou, 1999 : iv). Cette insécurité décourage les initiatives individuelles et collectives de mise en valeur et de protection des ressources naturelles. De plus, elle est l'une des principales causes des conflits impliquant les activités économiques de productions en milieu rural. Le code rural institué par l'ordonnance¹² n° 93-015 du 2 mars 1993 était perçu comme un outil devant contribuer à la sécurité des producteurs ruraux. Mais les difficultés d'application de ce code illustrent bien le caractère périlleux de la question rurale au Niger.

Malgré toute leur bonne volonté, les techniciens de développement se retrouvent dans des situations qui dépassent leur compétence. Ils prennent souvent des initiatives très pertinentes mais qui finissent par "tomber à l'eau" à cause de certains problèmes juridiques, institutionnels et/ou politiques. Le développement est-il possible sans un minimum de sécurité dans l'investissement, sans un cadre

juridique qui encourage les initiatives individuelles et collectives et sans un environnement politique favorable ?

8.2.4. Le difficile métissage culturel

La prise en compte du "long terme" est un aspect important de la notion du développement durable. Dans le prolongement des travaux de la Commission Brundtland en 1987, plusieurs agences et organismes de financement ont tenté d'intégrer cette notion dans leurs stratégies d'intervention (programmes, projets). On précise que le développement implique non seulement la production de biens matériels mais aussi la pérennité des ressources, la satisfaction des besoins humains, la solidarité intra-génération et l'équité inter-génération. La notion de développement s'est ainsi élargie pour prendre en compte de nouvelles dimensions socioculturelles, politiques, environnementales, temporelles et éthiques. Les choix et les opportunités de développement des générations présentes ne doivent pas compromettre ceux des générations futures. Ainsi, la durabilité du développement implique non seulement la soutenabilité environnementale (protection des écosystèmes) mais aussi la soutenabilité institutionnelle culturelle sociale et politique¹³. Les projets de développement doivent de prime à bord respecter ces principes et normes de durabilité. Ce qui exige l'implication et la participation des populations locales afin qu'elles aient à cœur de rechercher la durabilité du développement à long terme (ACDI, 1997 : 3).

Les projets d'aménagement et de gestion des terroirs ont cherché à intégrer la prise en compte du long terme et rectifier ainsi quelques-unes des erreurs et insuffisances qui ont caractérisé les modèles antérieurs de projets de développement (projet de productivité, projet de développement rural intégré, projet de micro-réalisations). Cependant, on assiste au même constat : la notion de "long terme" est difficile à saisir au village !

Cela questionne et pose tout le problème du difficile métissage culturel qui résulte de la rencontre de deux logiques difficiles à concilier avec le long terme. D'un côté, la logique de "survie" portée par les paysans et de l'autre, la logique productiviste

portée par les agents de projets. En effet, les projets d'aménagement sont porteurs de perspectives qui s'inscrivent dans des logiques d'accumulation et de marché nécessaires pour pouvoir subvenir aux besoins d'une population de plus en plus compressée sur un territoire traditionnel qui se rétrécit et se dégrade. Or, il est très difficile de modifier les manières d'être et de faire de cette population, ces manières qui ont façonné et structuré la vie, le mode de production et de consommation durant des millénaires. Pourtant c'est dans un tel contexte, si complexe que plusieurs projets de développement sont nécessairement mis en œuvre.

Dans l'expérience du Dallol Bosso Sud, l'équipe du projet a été en quelque sorte obligée de cheminer selon le cadre logique approuvé pour tous les autres projets. Ce cadre logique mentionne que les populations s'intéressent d'abord aux activités à court terme (sécurité alimentaire, augmentation du revenu) avant de s'intéresser aux visions à plus long terme (Lewis, 1993 : 53). Ceci s'est démontré tant au niveau des activités à mener qu'au niveau de l'horizon temporel des schémas. On a vu par exemple que le projet a adopté une stratégie particulière pour s'introduire au village et gagner la confiance des populations en menant des activités dénommées «actions porte d'entrée».

"Nous avons commencé par identifier les premières actions à réaliser pour répondre à certains besoins immédiats des populations. Ce que nous appelons "les actions porte d'entrée". Ce sont les besoins de premières nécessités à prendre en compte pour mieux intéresser les paysans. Puis, on commence à négocier une série d'activités planifiées dans le temps et dans l'espace avec un budget et un calendrier d'exécution¹⁴".

Dans la philosophie du projet, l'ensemble des actions à entreprendre doivent favoriser la pérennité des ressources et contribuer en même temps à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il fallait ainsi amener la population à intégrer dans sa stratégie de production des actions spécifiques pour la protection des ressources de l'environnement. On estimait que le schéma d'aménagement pourra constituer un excellent outil à l'effet qu'il permet une planification dans le temps et dans l'espace des activités socio-économiques et

des mesures de protection. Sous l'hypothèse qu'il faille chercher un impact fort sur le plan environnemental, les concepteurs du projet ont proposé un horizon temporel de 20 ans pour les schémas. Mais dès la première année d'intervention, les aménagistes ont dû déchanter.

«Nous avons modifié notre vision de l'horizon des schémas. L'horizon temporel de 20 ans initialement prévu était peu objectif. Nous sommes alors revenus dans la perception paysanne qui revient au court et moyen terme soit de 3 à 5 ans. La performance au niveau des communautés peut différer de celle attendue par le projet donc il faut une certaine souplesse»¹⁵.

On semble être en face de deux logiques difficilement conciliables. D'un côté, la logique rationaliste des concepteurs et planificateurs qui prône la prise en compte de la durabilité et du long terme et de l'autre, la démarche empirique de la population qui est plus centrée sur des préoccupations de survie et donc de court terme. Les populations locales, qui doivent structurer leur quotidienneté en regard d'une dynamique plus globale, se voient tronçonnées par cette approche de développement qui provoque une abstraction de la vie quotidienne et qui rend difficile l'appropriation ou la prise en main.

8.3. Un développement durable incertain !

L'analyse des cinq caractéristiques retenues pour évaluer l'appropriation de l'approche «aménagement des terroirs» par la population démontre finalement que cette visée n'est pas atteinte dans l'expérience du projet Dallol Bosso Sud. Les différentes activités, méthodes et techniques sont adoptées par les populations à des degrés différents.

Le projet a réussi à conscientiser les populations à certains thèmes et à les socialiser à certaines pratiques. Ces populations comprennent très bien la nécessité d'augmenter la production agricole et pastorale par les mesures d'intensification (semences améliorées, engrais, fumure organique, santé animale, aliments pour bétail et cultures fourragères). L'introduction des charrettes a été

très bien accueillie, de même que l'embouche, les techniques de régénération naturelle du gao et les banques céréalières. La population perçoit bien la nécessité de la technologie des foyers améliorés. Ces foyers offrent des avantages pour l'économie de bois, d'argent et procure une certaine sécurité face aux risques d'incendies. Les paysans n'ont plus besoin de l'accompagnement d'un projet pour poursuivre de telles activités de production et/ou de protection.

Cependant, nous pensons que le message central voulant relier l'environnement, l'aménagement et le développement est un message difficile à saisir et à maîtriser. La preuve est que toutes les activités visant une responsabilisation collective des populations pour le long terme ne sont pas bien adoptées. Les trois outils à savoir : l'outil financier (fonds de développement), celui de gestion et de planification (le schéma) et l'outil sociopolitique (les structures villageoises) ne sont pas bien maîtrisés. Les fonds de développement sont mal gérés, les remboursements des prêts ont cessé dans certains terroirs.

De plus, la population n'a pas acquis une expertise suffisante lui permettant une gestion technique des schémas. Ces derniers ne sont pas perçus comme instrument favorisant à la fois une meilleure organisation de l'espace et une gestion plus rationnelle des ressources naturelles. L'utilité du schéma, si elle est comprise, c'est dans le sens de l'argent qu'il apporte et également de la sécurité qu'il offre. Pour les paysans, le rôle social des schémas est indéniable dans la gestion des conflits entre terroirs.

Enfin, nous questionnons la viabilité des structures organisationnelles mises en place. L'irrégularité ou même la cessation des réunions, le privilège donné au consensus sur le vote montrent des indices peu prometteurs pour la viabilité de ces structures à la longue. L'appropriation financière, technique et organisationnelle n'est pas assurée. De même, l'appropriation du territoire des terroirs n'est pas évidente car certains terroirs ne jouissent pas d'une entière juridiction et sont confrontés aux problèmes fonciers. La durabilité territoriale est donc incertaine et l'avenir plutôt hésitant.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de la toute première expérience du genre. Comme toute chose nouvelle, la mise en œuvre du projet, a nécessité de mettre en place une équipe, d'informer, de former la population et de faire des aller-retours pour développer une méthodologie. Le peu de temps donné pour l'encadrement des populations, le retrait prématuré du bailleur de fonds, l'ignorance du contexte juridique nigérien et la difficulté d'intégrer la notion de long terme dans la conception paysanne du développement ont, à des degrés différents, affecté l'appropriation et la durabilité des acquis du projet.

Le projet Dallol Bosso Sud serait-il pour ainsi dire un échec ? Pour nous, il ne l'est pas, au contraire. Notre étude tend précisément à démontrer la complexité d'une telle expérience. Comme Lewis (1993), nous pensons que l'appropriation est un problème commun à tous les projets de développement qui mettent momentanément en place des ressources humaines et matérielles afin d'orienter les efforts de développement dans une direction bien ciblée et préalablement définie. Nous pourrions simplement ajouter que cela est également vrai en pays industriels et postindustriels.

Manifestement, l'approche territoriale et intégrée d'un développement global à l'échelle locale pose de façon structurelle un énorme défi. C'est un problème de taille que de parvenir à ce développement global, territorial et intégré dans un contexte dominé par la logique néo-libérale de développement. Le projet Dallol Bosso Sud ne fait pas exception malgré certains bons résultats.

Nous pensons que le projet a réalisé des résultats qui ont des impacts positifs sur la vie des populations. Les acquis sociaux et économiques sont bien perceptibles dans le vécu quotidien des paysans. Il suffit par exemple de se représenter les remarquables résultats dans l'éducation des adultes (alphabétisation fonctionnelle) ou l'amélioration des rendements (triplement) par les techniques d'intensification agricole ou la mobilisation collective qu'ont suscité l'élaboration des schémas et la mise en place des structures villageoises. Selon Gueneau

(1986) ce dernier aspect est encore beaucoup plus important que les résultats matériels.

"Connaître la production d'un carré maraîcher est bien, savoir par quel trajet les paysans sont parvenus est mieux. Savoir d'où ils sont partis laisse entrevoir jusqu'où ils pourront aller. Ainsi un projet mal récompensé par les maigres résultats physiques n'est pas un échec s'il a permis aux paysans de s'organiser. Ce projet a le mérite de casser l'attentisme antérieur pour amener une attitude dominatrice. Et ce réveil dynamique constitue une carte pour l'avenir, plus forte qu'une production miracle de tomates grâce aux conseils d'un expatrié" (Gueneau, 1986 : 10).

Nous pensons aussi que ce projet pilote a été une réussite importante non seulement pour ses résultats mais surtout pour son originalité. D'abord parce qu'il intègre l'espace dans sa démarche. Le terroir est en effet perçu comme un espace approprié et géré par une communauté locale et comme un lieu de production. Ensuite parce que l'approche est globale. Elle s'intéresse aussi bien aux activités de production (agriculture, élevage) qu'aux activités de protection (CES/DRS), en passant par les activités sociales (alphabétisation et formation fonctionnelles, sensibilisation), politiques (organisation, participation, responsabilisation) et techniques (restitution et transfert de technique, de technologie, de savoir-faire). Ce projet a su intégrer de façon très novatrice les aspects de production et de protection dans une démarche d'organisation de l'espace et de gestion des hommes. L'approche favorise ainsi une intelligence collective des problèmes de développement, d'environnement et d'aménagement. Enfin, la démarche est participative (animation participative) et cherche à responsabiliser les populations face à leur développement présent et futur en leur offrant trois outils : un outil financier (fonds de développement), un outil de planification et de gestion (schéma) et un outil socio-politique (structures villageoises). Pour nous, en mettant l'accent sur l'accompagnement à long terme de la population, l'approche "aménagement des terroirs villageois" se révèle comme une stratégie territoriale de développement durable dont le Niger devrait faire la vulgarisation à échelle du territoire national.

-
- ¹ Entretien personnel avec le chef du service du Plan de Boboye, déjà cité.
- ² Entretien personnel avec le responsable du suivi et de l'évaluation, déjà cité.
- ³ Voir Sous-préfecture de Boboye (1999 : 8)
- ⁴ Entretien personnel avec le SG du terroir de Silenké, déjà cité.
- ⁵ Selon Audette, Beaudin et Martel (1997 : 18) le cadre de vie se réfère à l'environnement naturel et bâti, le milieu de vie à l'environnement social et culturel et le niveau de vie à l'environnement économique.
- ⁶ Cette phase intérimaire a permis la poursuite des activités du projet AAT et le financement des activités de démarrage du PGRN. D'envergure nationale, ce projet a été officiellement lancé le 10 octobre 1996. Il devrait se concentrer dans cinq arrondissements dont Boboye pour la période 1997-2001. Financé par la Banque mondiale à 62,5%, son montant total est de 42,7 millions de dollars américains. Les autres arrondissements retenus dans le cadre du PGRN sont : Dogon Doutchi, Gouré, Say et Tessaoua. Voir Boukata (1999). Note de présentation du PGRN/Boboye.
- ⁷ Par exemple des institutions comme la Banque mondiale (B.M.) ou le Fonds monétaire international (F.M.I.), tout comme des organisations telles que l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.) ou l'Accord de libre échange Nord américain sont de plus en plus dénoncées par des individus et/ou des groupes d'individus. On a qu'à penser au Sommet des Amériques qui a eu lieu à Québec en avril 2001.
- ⁸ D'Orfeuill, Henri Rouillé (1984). Coopérer autrement : l'engagement des ONG aujourd'hui. Paris, L'Harmattan.
- ⁹ Voir également l'émission "Le point" de Radio Canada, animée par la journaliste Christine Saint-Pierre en date du 3 septembre 1999.
- ¹⁰ L'exécution du projet a été confiée à la firme canadienne AABS / Pluritec-VFP / SIRA. Le siège social de cette firme est au Canada mais une antenne dénommée Agence d'aménagement des terroirs (AAT) a été déléguée sur le terrain.
- ¹¹ Entretien personnel avec le responsable du suivi et de l'évaluation, déjà cité.
- ¹² Cette ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans une perspective d'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine (article 1^{er}).
- ¹³ République du Niger (1998). Rapport National sur le Développement Humain 1998, p. 7.
- ¹⁴ Entretien personnel avec l'ingénieur-agronome, déjà cité.
- ¹⁵ Idem.

CONCLUSION-SYNTHESE

Le développement territorial durable : remise en mémoire

Nous avons utilisé la notion de développement territorial durable pour qualifier notre approche visant l'intégration entre l'environnement, l'aménagement et le développement. Les écrits scientifiques traitent généralement de développement territorial ou de développement durable. Ils ne traitent pas encore de développement territorial durable à notre connaissance. Pourtant, cette notion nous est apparue comme un outil théorique pertinent qui pourrait rendre compte de la dynamique du développement global en élargissant le concept de développement territorial. Un bref rappel sur notre approche théorique, sur la grille d'analyse et sur les résultats du projet semble ainsi nécessaire.

À propos du développement territorial

Les caractéristiques du développement territorial ont été définies au chapitre 4 de ce document. Nous avons vu que ce modèle de développement est souvent mis en opposition par rapport au modèle fonctionnel ou sectoriel. Le développement territorial s'inscrit avant tout dans une perspective globale de développement prenant en compte les dimensions socioculturelles, économiques et politiques. Cette perspective globale a été illustrée surtout par Friedmann et

Weaver (1979). À ce propos on peut consulter la grille d'analyse élaborée par ces deux auteurs (figure 4.1, p. 187). Cette grille semble occulter une dimension importante, celle de l'écologie.

Le développement territorial est, en quelque sorte, une démarche horizontale de mobilisation de toutes les ressources d'un territoire en vue de son développement par les communautés et à leur profit. Cette démarche se concrétise par la mise en œuvre de diverses activités intégrées dans un projet collectif de développement.

Le modèle territorial intègre l'espace dans sa démarche non pas en tant que contrainte de coût mais en tant que cadre territorial pour les communautés. Le développement territorial prône la «maîtrise sociale du territoire, c'est-à-dire la capacité de la communauté à agir sur son présent et son devenir en fonction de ses aspirations, de ses valeurs et de son environnement» (Gagnon, 1994 : 11). La réappropriation sociale et politique des terroirs apparaît alors comme une condition essentielle du développement territorial.

À propos du développement durable

Le Rapport Brundtland qui est la référence mondiale sur le développement durable a beaucoup insisté sur les implications sociale, économique, éthique, environnementale et politique de ce concept depuis 1987. Selon ce Rapport, le développement durable est un développement qui ne compromet pas celui des générations futures. Ce concept a été différemment interprété en fonction de l'aspect que l'on privilégie. Cependant, Grigori Lazarev remarque que les avis convergent sur le fait «qu'il ne peut y avoir de développement durable si celui-ci se fait au détriment de notre environnement, ce qui implique une notion de responsabilité collective ; il ne peut pas, non plus, y avoir de développement durable si celui-ci n'est effectivement pris en charge par la population qu'il concerne» (Lazarev, 1993 : 7). Le développement durable insiste davantage sur la pérennité des ressources et sur la viabilité économique. Tout développement est un processus (Rist, 1996). Sa durabilité est liée à l'appropriation de ce processus (Goumandakoye et al., 1991).

À propos du développement territorial durable

Lorsque l'on approfondit la réflexion sur le développement territorial, on réalise de prime abord la volonté de donner un rôle essentiel aux acteurs des milieux concernés afin de faire du territoire la source du développement (Aydalot, 1985 : 146 ; Gagnon, 1994 : 11). On constate une forte préoccupation pour la spatialité des activités (Friedmann et Weaver, 1979 : 196 ; Sachs, 1980 : 33), mais aussi on perçoit un souci constant pour l'amélioration du sort des communautés, l'amélioration de leur bien-être grâce à leur mobilisation, leur implication et leur responsabilité dans le processus du développement de leur territoire (Friedmann, 1992 : viii). Finalement le développement territorial est présenté comme un développement dans lequel les communautés socioculturelles se réapproprient leurs territoires. Malheureusement, les écrits scientifiques intègrent très peu la dimension écologique dans l'analyse du développement territorial comme nous l'avons vu.

D'autre part, les analystes présentent plusieurs critiques du développement durable. Nous en avons parlé dans l'étude de ce concept au chapitre 3. À notre avis, une des plus grandes insuffisances de ce concept est sa grande concentration sur le respect des ressources naturelles sans trop insister sur la réappropriation socio-politique des territoires par les communautés socioculturelles. Cela est fort compréhensible quand on sait que ce concept découle de la tradition conservationniste de l'Union internationale pour la conservation de la nature. «Le développement soutenable signifie ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui nous font vivre» (CMED, 1989 : 53). Bien sûr le développement durable a insisté sur la solidarité intergénérationnelle et l'équité mais il a trop souvent ignoré les implications spatiales des activités humaines sur les communautés pour lesquelles les ressources naturelles sont exploitées.

Nous pensons ainsi que le développement territorial durable offre un cadre pertinent permettant d'intégrer à la fois la perspective de respect des communautés socioculturelles défendue par le développement territorial et la perspective de pérennité des ressources naturelles défendue par le

développement durable. Les concepts d'écodéveloppement, d'éco-aménagement et surtout le concept d'aménagement des terroirs illustrent bien cette possibilité. En effet, ce dernier concept désigne l'organisation rationnelle de l'espace pour une meilleure mise en valeur des ressources des milieux (eau, sols, forêt, etc.), la mise en place d'équipements et d'infrastructures en vue du développement et l'organisation socio-politique des communautés villageoises. Quant au concept de terroir, il illustre bien la préoccupation d'ancrer le développement dans le milieu. Le terroir est en effet perçu comme une portion restreinte d'un territoire, appropriée et gérée par une communauté locale, comme un lieu de socialisation, comme un milieu de vie, de production et comme l'unité de base pour la gestion des ressources naturelles. Ce concept de terroir traduit bien la nécessité d'un ancrage territorial.

Le développement territorial durable et le projet Dallol Bosso Sud

Nous avons défini le développement territorial durable comme une perspective théorique visant l'intégration entre l'environnement, l'aménagement et le développement. Cette perspective prend ses fondements théoriques dans des concepts comme l'écodéveloppement, l'éco-aménagement et l'approche «aménagement des terroirs» comme nous l'avons vu. Nous voulons maintenant illustrer comment le projet Dallol Bosso Sud a pu prendre en compte cette intégration ? De façon plus opérationnelle, il s'agit de voir comment l'étude empirique rend compte d'une telle perspective et comment elle valide par la même occasion notre grille d'analyse du développement territorial durable.

Depuis le milieu des années 80, l'approche "aménagement des terroirs villageois" a émergé au Sahel comme une stratégie concrète de développement rural. Dans cette approche, on entend s'appuyer sur la participation et l'implication volontaire des populations à la base afin de favoriser leur responsabilisation. Il s'agit de créer de nouvelles structures villageoises responsabilisées pour la prise en charge du développement et de la gestion des ressources naturelles des terroirs.

Le projet Dallol Bosso Sud a mis en place de nouvelles structures locales, allant du niveau villageois au niveau cantonal. C'est ainsi que dans chaque terroir

encadré par le projet, il a été mis en place un comité de gestion de terroir villageois (CGTV). Le CGTV est l'organe central autour duquel se discutent et se décident les activités du projet dans un terroir donné. Ses membres sont élus en assemblée générale. Les CGTV ont été regroupés en comité-secteur de gestion de terroir (CSGT) et ces derniers en comité cantonal. La coordination horizontale et verticale est assurée à travers le fonctionnement de ces comités. Des comités spécialisés dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage et du crédit, ont été créés pour s'occuper des questions plus techniques dans ces différents domaines.

L'émergence de ces nouvelles structures chargées de gérer l'espace et ses ressources, de gérer des fonds de développement et d'administrer des gens, a créé une assise sociale et politique pour une nouvelle catégorie d'acteurs locaux jadis évacués de la sphère de décision villageoise. Cette démarche est très novatrice quand on sait que, par le passé, tous les pouvoirs et tous les moyens sont tenus par la seule chefferie traditionnelle. Ces structures fonctionnent encore malgré les irrégularités des réunions.

Comme nous l'avons vu, le développement territorial est une perspective centrée sur la communauté organisée sur son territoire. Un tel développement suppose une valorisation du savoir-faire local en restant à l'écoute des populations pour mieux comprendre leur perception mentale des questions et des problèmes de développement. C'est pourquoi l'approche «aménagement des terroirs» garde un caractère socioculturel très important du fait de l'attente de voir les populations s'approprier les différentes réalisations. L'un des problèmes est que, généralement, le projet doit prendre son assise sociale dans un contexte où la majeure partie des populations rurales ne savent ni lire ni écrire.

Pour faire passer les messages du projet et les intégrer dans les habitudes des populations, l'accent a été mis sur l'alphabétisation, la formation et la sensibilisation fonctionnelles de même que sur l'animation participative.

L'impact des activités sociales est aujourd'hui encore très concret dans les terroirs. En effet, les adultes alphabétisés grâce au projet continuent à jouer des rôles très déterminants dans les différents comités mis en place. Ils

occupent, en effet, différentes fonctions comme commis, administrateurs et gérants dans les principaux comités.

Le développement est avant tout un combat pour la satisfaction des besoins essentiels humains, une lutte continue contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme. On comprend pourquoi l'approche productiviste a longtemps retenu l'attention des bailleurs de fonds qui souhaitent voir les pays du tiers monde se développer selon le schéma rostowien grâce au libéralisme économique et la modernisation des bases productives.

Comme toute approche de développement, l'aménagement des terroirs vise à apporter des solutions à certains problèmes économiques et financiers. Nous avons vu que la sensibilisation des populations aux questions environnementales, est un effort irréalisable tant et aussi longtemps que les populations restent dans la gêne matérielle et qu'elles manquent de moyens pour la satisfaction de leurs besoins essentiels en alimentation. L'aménagement des terroirs entend contribuer à la satisfaction de ces besoins grâce à des mesures d'intensification des bases de la production, notamment dans l'agriculture et dans l'élevage. Ces deux secteurs-clefs de l'économie rurale doivent accroître leur rendement pour nourrir les familles et leur procurer des revenus à réinvestir.

Pour mieux soutenir ces deux secteurs, le projet a préconisé la mise en place d'un fonds de développement dans chaque village encadré. Ce fonds a offert diverses possibilités de crédit rural autrement inaccessibles. Plusieurs autres activités comme la pratique des cultures de contre-saison, la mise en place des banques céréalières, tout comme l'embouche, ont contribué à soutenir les apports économiques dans les villages. Les méthodes d'intensification agricole ont fait tripler les rendements dans les champs expérimentaux.

Dans l'approche «aménagement des terroirs», les préoccupations écologiques et environnementales sont intégrées grâce à la mise en œuvre de diverses activités. Ces activités prennent la forme de reboisement, d'agro-foresterie, de mesures de conservation, de défense et de restauration des eaux et du sol (CESDRS), d'introduction de technologie comme les foyers améliorés pour

l'économie de bois et surtout l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de développement des terroirs.

Comme nous l'avons vu, ce sont les schémas qui concrétisent la stratégie d'aménagement des terroirs. Ils sont perçus comme un outil permettant une connaissance approfondie d'un terroir avec ses potentialités et ses contraintes. Ils offrent ainsi un tableau de bord pour la gestion des ressources naturelles grâce à l'identification, la localisation de ces ressources et l'adoption de mesures concrètes visant leur « ménagement » dans un processus de planification locale concertée.

Le projet a réalisé avec les populations 20 schémas d'aménagement dans les villages de concentration. Ces schémas ont été accompagnés de 3 cartes prospectives sur des périodes de 1 à 5 ans, de 6 à 10 ans et enfin de 11 à 15 ans. Ces différentes cartes permettent aujourd'hui aux populations de visualiser les futurs possibles qui leur sont offerts en fonction des options d'exploitation qu'elles privilégient au présent. Cette démarche prospective a pu réveiller la conscience des paysans quant à la pertinence des terroirs et quant aux enjeux que représente la bonne gestion des ressources.

Dans l'expérience du projet, le schéma d'aménagement a joué plusieurs rôles. D'abord un rôle écologique dans la mesure où son utilisation a permis de créer une plus grande sensibilisation à l'environnement. En effet, le territoire apparaît désormais comme un lieu à protéger pour l'avenir et aussi comme un milieu dont il faut assurer la pérennité écologique et la viabilité économique. En offrant un tableau de bord pour la gestion des ressources naturelles, le schéma touche de près les préoccupations des populations. Comme instrument concret et pratique, le processus du schéma a permis à la population de se sentir plus responsable dans la gestion des ressources des terroirs. Ensuite, un rôle pédagogique dans la mesure où le processus d'élaboration du schéma a donné lieu à tout un processus d'apprentissage à travers l'animation participative. Enfin, un rôle socio-politique avec notamment une forte implication des populations dans le processus du schéma. De plus, la délimitation des limites physiques des terroirs a contribué à la gestion des conflits intra et inter-terroirs.

L'aménagement dispose d'un ensemble de moyens d'interventions comme la prospective, la planification et les stratégies de localisation qui aident à une meilleure connaissance du milieu et de ses ressources dans le temps et dans l'espace. Son approche globale et son interdisciplinarité constituent également des atouts considérables. L'aménagement étant une discipline de long terme, il ne peut que prendre à profit cet attribut pour mieux intégrer les activités de production et de protection dans les décisions d'aménagement. Une telle démarche préventive et prévisionnelle contribue à promouvoir les efforts faits en faveur du développement durable. Au plan pratique, l'aménagement dispose d'un ensemble d'outils opérationnels tels les plans d'occupation du sol, les plans de zonage, les schémas d'aménagement et de développement. Tous ces outils permettent de visualiser dans l'espace les différentes ressources d'un territoire donné. Plus les ressources sont connues et localisées, plus il est possible de rationaliser leur mise en valeur et leur gestion. Ce n'est pas par hasard que le projet Dallol Bosso Sud a greffé l'ensemble de ses activités sur les schémas d'aménagement des terroirs.

Les résultats obtenus par le projet Dallol Bosso Sud dans les domaines socioculturel, politique, économique et écologique tendent à démontrer le caractère indissociable de ces quatre dimensions de notre grille d'analyse du développement territorial durable.

L'aménagement et la gestion des terroirs au Niger : pertinence et défis

Au Sahel et depuis le séminaire Nouakchott de 1984, l'approche «aménagement et gestion des terroirs villageois» a été érigée en option stratégique voulant intégrer le développement et l'environnement grâce aux techniques d'aménagement. C'est surtout dans la seconde moitié de 1980 que l'approche sera vulgarisée avec la mise en œuvre de projets concrets. En 1986, le Burkina Faso monte son premier Programme national de gestion de terroirs villageois. En 1987, le Mali a emboîté le pas avec son Programme national de lutte contre la désertification et son premier projet d'aménagement des terroirs villageois. Au Niger l'approche a été expérimentée pour la première fois avec le projet Dallol Bosso Sud. Et depuis l'adoption de l'ordonnance n° 92-030¹ du 8 juillet

1992, l'aménagement et la gestion des terroirs ont acquis une reconnaissance juridique en tant que stratégie de développement rural. Le projet de loi d'orientation de l'aménagement du territoire est venu appuyer cette reconnaissance (cf. chapitre 5).

D'autres pays sahéliens comme le Tchad et le Sénégal ont également pris des mesures politiques et/ou juridiques pour institutionnaliser l'approche «aménagement et gestion des terroirs villageois» comme option officielle de développement rural. Le Tchad a élaboré un Plan directeur de lutte contre la désertification en 1989. Dans ce pays, déjà 26 projets recensés s'inscrivent dans «l'approche terroir» (Yonoudjourn, 1994) contre 29 projets pour le Sénégal (Mbodji, 1994). Tous ces exemples rendent compte de la pertinence de cette approche de développement pour les pays sahéliens.

Nous avons surtout voulu montrer comment l'approche «aménagement des terroirs» est porteuse d'orientations de développement territorial durable. Il s'agit d'une approche globale, multidimensionnelle et centrée sur la réalisation simultanée de plusieurs activités qui ont des impacts sociaux, économiques, écologiques, politiques et spatiaux très positifs pour les populations et leurs territoires.

Malgré la difficile appropriation par les populations de toutes les composantes d'une telle opération, nous pensons que l'approche "aménagement des terroirs" devrait être consolidée et poursuivie par le gouvernement nigérien. Ce qui n'est pas sans poser de défis majeurs. D'abord, nous pensons que l'approche "aménagement des terroirs" doit être soutenue par une politique de décentralisation appropriée, c'est-à-dire une réelle décentralisation qui transfère les pouvoirs et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Cela permet de créer un fort sentiment d'appartenance des populations à leurs terroirs et d'accroître ainsi leur responsabilisation dans le développement et dans la gestion des ressources naturelles. Cette responsabilisation nous apparaît comme un préalable à l'appropriation socio-politique des techniques et des méthodes qu'apportent les projets de développement. La durabilité du

développement, c'est-à-dire la pérennité écologique et la viabilité économique, semble en dépendre.

Le deuxième défi est celui de la question foncière. La superposition du droit moderne au système de gestion traditionnel pose d'inextricables difficultés aux collectivités territoriales et aux populations elles-mêmes. L'un dans l'autre, cette situation renforce l'insécurité foncière et freine en même temps les efforts de développement. Durant nos enquêtes, nous avons compris que l'échec des opérations communautaires de restauration des terres était essentiellement lié au fait que la population ne voulait pas s'engager dans de telles activités parce qu'elle manque d'assurance de profiter au présent et au futur des fruits des efforts consentis. Elle savait parfaitement que ces terres à restaurer avaient des propriétaires et que leurs efforts risquent de ne profiter qu'aux seuls détenteurs fonciers. Nous pensons, nous aussi, que « la résolution des problèmes fonciers aiderait non seulement à sécuriser les investissements des populations, à élever la productivité mais aussi à assurer une meilleure gestion des ressources naturelles disponibles, le tout concourant au développement économique et social » (Goumandakoye & Bado (1991 : 82).

La vulgarisation territoriale de l'approche terroir est un autre défi considérable à cause de la dépendance financière des projets vis-à-vis de l'extérieur. Au Niger, comme ailleurs au Sahel, les projets sont financés grâce à des accords internationaux de financement. La contribution de l'État et celle des populations font figure de nain par rapport à la contribution étrangère. Or, les programmes financés depuis l'extérieur sont conjoncturels et instables au sens où les orientations et priorités des bailleurs de fonds peuvent facilement et rapidement changer en fonction des options politiques qu'ils privilégient.

Alors, pour atteindre une plus grande efficacité dans la durabilité des acquis des projets, il faut optimiser la participation financière des populations locales. Cela évite de percevoir le projet comme une manne dont il faut profiter au maximum. Il ne s'agit pas de refuser l'aide extérieure, mais de faire en sorte que son manque n'entrave en aucune manière la poursuite durable d'un projet.

En fait, c'est toute la démarche de conception et de mise en œuvre des projets qui est ici questionnée. Est-il possible de partir des moyens propres d'une population, de ses propres structures organisationnelles pour concevoir et exécuter un projet de développement financé et réalisé par la population elle-même ? Si oui, la démarche sera certainement plus lente mais probablement plus rassurante et plus durable en matière de développement.

Le quatrième défi qui peut entraver l'efficacité de l'approche terroir est celui de son articulation territoriale et son intégration dans une politique globale d'aménagement du territoire. Ces dernières années, l'aménagement du territoire a fait l'objet de grands débats dans bon nombre de pays sahéliens. Le Sénégal dispose déjà d'un schéma national, celui de la Mauritanie a été réorienté pour cause d'ajustement structurel et le Niger est toujours au stade de la réflexion théorique et méthodologique pour son schéma national. Dans tous ces pays sahéliens, l'aménagement du territoire doit se renouveler pour intégrer cette nouvelle dimension qu'est l'environnement et cette nouvelle stratégie qu'est l'approche "aménagement des terroirs villageois". Au Niger, un grand pas est franchi avec le projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.

Cependant, entre l'adoption d'une loi et sa mise en application, l'écart est souvent infini. En effet, la politique nigérienne d'aménagement du territoire rencontre d'énormes difficultés pouvant entraver une bonne intégration de la stratégie d'aménagement des terroirs. Or, sans une telle intégration, les efforts risquent de ne pas avoir de longue portée et les résultats risquent d'être éphémères, donc contraires aux objectifs initialement ciblés.

Ce que nous retenons en dernière analyse, ce sont là des défis de développement qui ne sont pas particuliers à l'État nigérien ou à des populations locales quelconques. Nous sommes confrontés, tous, à un défi commun de développement, un défi mondial.

¹ Cette ordonnance n° 92-0301 du 8 juillet 1992 porte adoption d'un document intitulé "Principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger".

BIBLIOGRAPHIE

- AAT (1989). Projet d'aménagement des terroirs Dallol Bosso Sud. Rapport de mise en route. Niamey: AAT.
- AAT (1991). Schéma d'aménagement du terroir de Silenké. Boboye: AAT
- AAT (1991a). Schéma d'aménagement du terroir de Tondo. AAT, Boboye : AAT
- AAT (1992). Plan préliminaire de désengagement du projet. Niamey : AAT/ABS.
- AAT (1992a). Schéma d'aménagement du terroir de Barbé Peulh. Boboye: AAT
- AAT (1992b). Schéma d'aménagement du terroir de Haoulawal. Boboye: AAT
- AAT (1992c). Schéma d'aménagement du terroir de Koronkassa. Boboye: AAT
- AAT (1993). Plan pluri-annuel de Barbé Peulh 1992-1995. Boboye: AAT
- AAT (1993a). Plan pluri-annuel de Haoulawal 1992-1995. Boboye: AAT
- AAT (1993b). Rapport de synthèse des journées de réflexion sur le thème «le paysan face à la protection de l'environnement dans un contexte d'aménagement de terroirs ». Bélandé-Boboye : AAT.
- AAT (1993c). Rapport du neuvième semestre avril à septembre 1993. Boboye : AAT.
- AAT (1994). Rapport final d'activité. Boboye: AAT.
- AAT (1994a). Rapport trimestriel. Boboye : AAT.
- AAT (1994b). Rapport semestriel avril-mai-juin. Boboye: AAT.
- AAT (1995). Phase de prolongation. Boboye: AAT.
- Abdel-Malek, A. Cao-Tri, H., Rosier, B. et Khoï, L. (1984). Clé pour une stratégie nouvelle de développement. Paris : Les éditions ouvrières.
- Abdelmalki, L. & Courlet, C. (1996). Les nouvelles logiques du développement. Paris: L'Harmattan.
- Aboubacar, K. K. (1991). Chronologie politique du Niger de 1900 à nos jours. Niamey: Presses de l'imprimerie nationale du Niger.
- ACDI (1986). Définition d'un projet d'aménagement de terroirs dans le sud du Dallol Bosso. Synthèse et proposition de projet pour consultation. Niamey-Hull: ACDI.
- ACDI. (1986a). Relever les défis du Sahel. Hull: ACDI.
- ACDI. (1987). Environnement et développement. Politique de l'ACDI. Hull : ACDI.
- ACDI. (1996). Vers un développement autonome en Afrique. Ottawa: Institut Nord-Sud.
- ACDI. (1997). Notre engagement à l'égard du développement durable : la stratégie de l'ACDI. Hull : ACDI.
- ACDI. (1997a). Désertification : le chemin parcouru : la contribution du Canada à la poursuite des objectifs de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Hull: ACDI.
- ACDI. (1998). Un monde en développement. Hull: ACDI.
- ACDI/MP. (1990). Outil de planification: indicateurs de suivi/gestion/évaluation. Niamey- Hull: ACDI.
- ACFAS (1977). Méthodologie de l'aménagement et du développement. Compte rendu Montréal. ACFAS
- ACFAS. (1987). Aménagement et gestion des ressources. Montréal: ACFAS.
- Adamolekun, L. (1989). Issues in development management in Sub-Saharan Africa. Washington:

World Bank.

Adamolekun, L., Robert, R. & Mouftaou, L. (1989). Les politiques de décentralisation et de développement socio-économique en Afrique sub-saharienne. IDE- Banque mondiale.

Adamou, A. (1994). La problématique de l'aménagement des quartiers non lotis à Niamey : le relogement des populations : cas de Yantala. Mémoire de maîtrise en ATDR. Sainte- Foy : Université de Laval.

Adamou, A. (1998). Examen doctoral. Rimouski: Université du Québec à Rimouski.

Adamou, A. (1998a). «L'aménagement du territoire, le développement et l'environnement : évolution conceptuelle et perspective d'intégration ». Dans Dufour, J. (sous la direction de), Le développement durable. Chicoutimi : GRIR, pp. 7-34

Adamou, A. (1998b). «La tontine et l'économie sociale : quelle passerelle ?». Dans Saucier, Carol (sous la direction de). L'économie sociale en question : expériences et études de cas. Chicoutimi : GRIR, pp. 29-47

Adamou, A. (1999). «Mondialisation et modèles de développement en Afrique : une perspective historique». Dans Penser et agir localement dans l'arène de la globalisation, Actes et instruments de la recherche en développement régional, n°13. Rimouski : GRIDEQ pp. 65-76

Adjété, P. (1993). «Une démarche environnementale pour le contexte africain ». Dans Ecodécision, n°10 septembre 1993, pp.77-81.

Aktouf, O. (1987). Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Cap-Saint-Ignace : PUQ et HEC Presses.

Albertini, J.-M. (1967). Les mécanismes du sous-développement. Initiation économique. Paris : Les Éditions Ouvrières.

Ali, R. (1997). «Pas de conservation sans participation publique ». Dans Ecodécision, n° 23, pp.28-31.

Alternatives Sud. (1995). Quel développement pour le Sud ? Paris : L'Harmattan.

Améziane, F. & Abdelraouf, H. (1998). Développement endogène et Articulation entre globalisation et Territorialisation: Éléments d'analyse à partir du cas de Ksar-Hellal (Tunisie). Paris: L'Harmattan.

André, P. (1993). « Le développement durable et l'environnement : un concept utopique? ». Dans R. C. Bryant & C. Marois (dir), The Sustainability of Rural Systems . Montréal : Université de Montréal.

Arfwedson, A. (1996). « Peut-il y avoir développement sans culture ? » Dans Guichoua A. Questions de développement: nouvelles approches, op.cit. pp. 75-89 .

Arthur, G. & Gagnon, C. (1983). Systémique, recherche-action et méthodologie des systèmes souples. Chicoutimi: GRIR.

Arzika, M. (1985). Droit et société au Niger : l'évolution du droit coutumier. Thèse de doctorat, Strasbourg : Université de Strasbourg.

Association de science régionale de langue française. (1993). Aménagement et développement. Tours: A.S.R.D.L.F.

Association française des volontaires du progrès (AFVP). (1991). Plan de développement villageois: terroir de Bangali. Niamey: AFVP-IRAM.

Association Internationale pour le développement et l'environnement. (1970). Le développement et l'environnement. Fiche n°26-II, PNUE-CIEM.

ASTM. (1995). Pourquoi sont-ils si pauvres ? Cinq théories sur le mal développement. ASTM-Brennpunkt Dretwein n°152/153 pp. 1-7.

Aubin, B. (1991). Aménagement et participation populaire : éléments du débat sur les approches

participatives. Sainte-Foy : Centre Sahel.

Auclair, S. et Vaillancourt, J.-G. (1992). "Le développement durable : du concept à l'application". Dans Prades, J. A., Tessier, R. & Vaillancourt, J.-G. (1992). Op. cit. pp. 251-281

Audette, R., Beaudin, L. et Martel, R. (1997). Le développement local et l'aménagement du territoire, deux réalités ou deux facettes d'une même réalité ? Québec : Ministère des affaires municipales.

Augustin, P. (1996). "L'institutionnalisation du territoire au Canada". Sillery: Presses de l'Université Laval.

Aydalet, P. (1985). Économie régionale et urbaine. Paris: Économica.

Bachelard, G. (1972). La formation de l'esprit scientifique. Paris: Librairie philosophique J. Vrin.

Bachelard, P. (1993). Les acteurs du développement local. Paris: L'Harmattan.

Baechler A. (1995). "Élaboration d'un programme d'aménagement participatif en milieu précaire : le Nord-Ader" dans Bridel Laurent, et al. (sous la direction de) (1995), op. cit. pp. 95-112.

Bailly, A. & Ferras, R. (1997). Éléments d'épistémologie de la géographie. Paris: A. Colin.

Bailly, A. et al. 1998). Comprendre et maîtriser l'espace : ou la science régionale et l'aménagement du territoire. Montpellier: GIP Reclus.

Bailly, A. S. (1995). Stratégies spatiales : Comprendre et maîtriser l'espace. Montpellier: RECLUS.

Bajoit, G. (1990). "Introduction à la critique de la sociologie de développement". Revue ITECO n°113, pp.8-31.

Bako, M. (1995). Évaluation du rôle des cultures de contre-saison dans l'autosuffisance alimentaire au Niger: Étude comparative de deux arrondissements agricoles. Rimouski: Mémoire de maîtrise en développement régional, Université du Québec à Rimouski.

Balme, R. & ali. (1994). Le territoire pour politiques: variations européennes. Paris: L'Harmattan.

Banque mondiale (1988). Niger : Diagnostic du secteur urbain. Niamey-Washington : B.M.

Banque mondiale (1989). L'Afrique subsaharienne: de la crise à une croissance durable. Étude de prospective à long terme. Washington: Banque mondiale.

Banque mondiale (1990). Niger : Projet de travaux d'intérêt public contre le sous-emploi. Niamey-Washington : B.M.

Banque Mondiale (1991). Rapport de développement dans le monde: Le défi du développement. Washington: Oxford University.

Banque Mondiale (1992). Rapport annuel sur le développement dans le monde. Le développement et l'environnement. Washington: Oxford University Press.

Banque Mondiale (1993). La Banque mondiale et l'environnement. Washington: B.M.

Banque mondiale (1995). Rapport d'évaluation du projet de gestion des ressources naturelles au Niger. Niamey-Washington : B.M.

Banque Mondiale (1996). Un peuple résistant dans un milieu hostile: évaluation de la pauvreté au Niger. Niamey-Washington: B.M.

Banque mondiale (1997). Rapport annuel sur le développement dans le monde: l'État dans un monde en mutation. Washington: Oxford University Press.

Banque Mondiale-Niger (1993). Aspects institutionnels de la décentralisation au Niger. Niamey.

Barikumworo, S. (1990). Contribution à l'aménagement des terroirs villageois : cas du terroir villageois de Koygolo dans le Dallol Bosso Nord. Niamey : Université de Niamey.

Barker, J. (1993). Rural communities under stress: peasant farmers and the State in Africa. Cambridge:

Cambridge University Press.

Barrameda, M. C. (1995). « Le développement durable: une perspective historique et théorique ». Dans Alternatives Sud, cahiers trimestriels vol. II, n°4, op. cit. pp.6-27.

Bartoli, H. (1977). Économie et création collective. Paris: Économica.

Bartoli, H. (1996). L'économie au service de la vie : crise du capitalisme, une politique de civilisation. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Batifoulier, P. (1995). Économie sociale. Paris: PUF.

Bayart, J.-F. (1989). l'État en Afrique. Paris: Fayard.

Bazoly, S. A. Y. (1990). « La mort de l'État africain post colonial ». Dans Économie et Humanisme, n°314, pp. 47-54.

Beaud, M. & Latouche, D. (1988). L'art de la thèse. Montmagny: Boréal.

Beaudry, J. (1984). « L'évaluation de programme ». Dans Gauthier, B.op. cit. pp.389-416.

Becker, C. (1997). De l'historité et de la validité du concept de développement durable. Dans Tersiguel et al. (1997). op. cit. pp. 261-273.

Bélanger, L. & Pineau Marius. (1983). «La planification écologique et l'aménagement du territoire urbain québécois: une problématique». Dans Cahiers de géographie du Québec, vol. 27, n°70, pp. 5-21.

Bélanger, L. (1980). Gestion des ressources humaines. Une approche systémique. Boucherville: Gaëtan Morin.

Bélanger, M. (1978). « A propos de la décentralisation ». Dans Revue Critère n°23 pp. 35-40.

Ben Hammouda, H. (1997). Les pensées uniques en économie. Paris: L'Harmattan.

Ben Hamouda, H. (1997). « Vers une nouvelle problématique du savoir sur le développement ». Dans l'avenir du développement. Paris : L'Harmattan.

Benko, G. & Lipietz A. (1996). « De la régulation des espaces aux espaces de régulation ». Dans Boyer Robert//Saillard Yves op. cit. pp.293-303.

Benko, G. & Lipietz, A. (1992). Les régions qui gagnent: Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris: Presses Universitaires de France.

Benko, G. (1995). « Les théories de développement local ». Dans Revue sciences humaines, hors séries n°8, pp. 36-41.

Benoît O. H. (1992). L'appropriation des projets de développement: le cas des micro-réalisations au Burkina Faso. Rimouski: GRIDEQ.

Benot, Y. (1973). Qu'est-ce que le développement ?. Paris: Maspero.

Berg J.-R. et Whitaker J. S. (1988). Stratégie pour un nouveau développement en Afrique. Paris : Économica.

Berg, J. R. (1990). « L'aide extérieure en Afrique: la réponse convient-elle aux besoins ». Dans Berg, J. R. et Whitaker, J. S. op. cit. pp.481-526.

Bergeron, R. (1991). Évolution des politiques d'habitat dans le Tiers Monde, 1960-1989 : le cas d'Abidjan. Thèse de doctorat en urbanisme. Montréal : Université de Montréal.

Bergeron, R. (1992). L'anti-développement : Le prix du libéralisme. Paris: L'Harmattan.

Bertalanffy, L. V. (1973). Théorie générale des système. Paris :Dunod.

Bertomé, J. & Mercoiret, J. (1992). La planification du développement local. Paris: Ministère de la Coopération et du développement.

- Beslay, C. (1998). La construction des politiques locales: reconversions industrielles et systèmes locaux d'action publique. Paris: L'Harmattan.
- Black-Michaud (1993). L'approche gestion des terroirs. Rome :
- Blessis, S. (1998). « Le Sommet «Rio +5» officialise le refus politique des États de choisir un développement durable ». Dans État du monde 1998, op. cit. pp. 42-45.
- Boismenu, G. & Drache, D. (1990). Politique et régulation: modèle de développement et trajectoire canadienne. Montréal: Editions du Méridien.
- Boisvert, M. (1996). « L'analyse économique régionale: un éventail de concepts anciens et nouveaux ». Dans le phénomène régional au Québec op. cit. pp. 187-213.
- Boisvert, M. & Hamel, P. (1985). Redéploiement industriel et planification régionale. Montréal: Université de Montréal.
- Bonfils, M. (1987). Halte à la désertification au Sahel. Paris: Karthala.
- Bonfils-Mabilon B. et al. (1998). La science politique est-elle une science ?. Paris : Flammarion.
- Boubacar, A. (1992). Rapport d'évaluation des activités agricoles, campagne hivernale 1992 dans la zone du projet AAT. Birni N'gaouré: AAT.
- Bouchard, G. (1993). « L'intégration des préoccupations réelles des populations dans le développement ». Dans Ecodécision, n°10 septembre 1993, pp.54-58.
- Boudeville, J. (1964). Les espaces économiques. Paris: Presses Universitaires de France.
- Boudeville, J. (1968). L'espace et les pôles de développement. Paris: Presses Universitaires de France.
- Boudon, R. (1970). Les méthodes en sociologie. Paris: Presses Universitaires de France.
- Boudon, R. & Lazarsfeld, P. (1965). Vocabulaire des sciences sociales. Paris: Mouton.
- Boukata, B. (1997). Suivi financier des fonds de développement, Document interne. Boboye : AAT.
- Boukata, B. (1999). Note de présentation du PGRN, Document interne. Boboye : AAT.
- Boulanger, Y. (1992). « Lignes directrices de l'ACDI sur la planification et l'évaluation des projets d'aménagement de terroirs ». Dans Schwarz, Alf//Pineau, Marius L'apport de l'évaluation dans la mise en valeur des terroirs sahéliens, op. cit., pp.36-41.
- Boulay, P. (1994). Régulation et développement territorialisé: une introduction théorique. Travail de session, maîtrise en développement régional. Rimouski : Université du Québec à Rimouski.
- Bourlière, F. (1964). L'évolution du concept de protection de la nature. Bull. UICN, n°10.
- Bouzou, I. (1995). "Conservation des sols : mentalités paysannes et approche technique. Le cas de l'Adar" dans Bridel Laurent, et al. (sous la direction de) op. cit. pp. 11-19.
- Boyer, R. (1996). « Du fordisme canonique à une variété de mode de développement ». Dans Boyer, Robert//Saillard, Yves. op. cit. pp.369-388.
- Boyer, R. & Saillard, Y. (1996). Théorie de la régulation: l'état des savoirs. Paris: La Découverte.
- Bremond, J. & Geledan, A. (1981). Dictionnaire économique et social. Paris : Hatier.
- Bridel L., Morel A. et Ousseini I. (sous la direction de) (1995). "Au contact Sahara-Sahel : milieux et sociétés du Niger". Dans Revue de géographie alpine, Vol. 2. n°hors-série., pp. 65-85.
- Brinkerhoff, W. D. & Tuthill, C. J. (1991). La gestion efficace des projets de développement: un guide à l'exécution et l'évaluation. Kumarian Press.
- Brochu, I. & Proulx M.-U. (1995). « La construction institutionnelle des régions ». Dans Revue

- Administration publique du Canada, vol. 38, n°1, pp. 94-111.
- Bryant, C. R. & Marois, C. (1995). The sustainability of rural systems : proceedings, first meeting of the IGU study group on the sustainability of rural systems. Montréal: Université de Montréal.
- Bryant, R. C. & Marois, C. (1993). The Sustainability of Rural Systems. Montréal: Université de Montréal.
- Calame, P. (1994). L'aménagement du territoire. Paris : L'Aube.
- Cardoso, H. F. (1984). Les idées à leur place: le concept de développement en Amérique Latine. Paris: Édition A.M. Métalié.
- Carriere, J.-P. & Mathis, P. (1995). L'aménagement face au défi de l'environnement. Poitiers: ADICUEER.
- Cater, E. & Gwen, L. (1997). Ecotourism: A sustainable option ? John Wiley.
- Cazaubon, C., Gramacia, G. & Massard, G. (1997). Management de projet technique: méthodes et outils. Paris: Ellipses.
- CECI (1986). Projet d'aménagement agricole dans le Dallol Bosso Nord Tome3. Dosso : CECI.
- Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie: Les politiques régionales. Paris. PUF.
- Charreton, M. B. (1994). « Pour une lutte plus efficace contre la désertification et la dégradation des terres ». Dans la Revue Ecodécision, n°14, pp. (56-58).
- Chauvel, J. P. & Belko, M. (1991). Amélioration de la gestion foncière et immobilière au Niger : rapport définitif. Niamey-Paris.
- Cheneau-Loquay, A. & Matarasso, P. (1998). Approche du développement durable en milieu rural africain. Paris: L'harmattan.
- Chevrier, J. (1994). La recherche en éducation comme source de changement. Montréal: Les Éditions Logiques.
- Chevrier, J. (1995). « La spécification de la problématique ». Dans Gauthier Benoît (sous la direction de) Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, pp. 49-78.
- Choay, F. (1965). L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie. Paris: Éditions du Seuil.
- Chourouba, F. (1998). Invention démocratique en Afrique. Projet de thèse en histoire. Sainte-Foy: Université Laval.
- Chouteau P.(1981). La planification du développement au Niger. Niamey: École Nationale d'Administration.
- Chung, H. J. (1977). « Théories de croissance urbaine et régionale et système urbain ». Dans ACFAS (1977). Méthodologie de l'aménagement et du développement. Compte rendu. ACFAS, pp.137-144.
- CILSS-CENTRE SAHEL. (1990). Stratégies et politiques alimentaires au Sahel de la recherche à la prise de décision. Sainte-Foy: Centre Sahel.
- Clark, B. D. (1990). « Rapports entre le développement durable et l'évaluation, la planification et la gestion de l'environnement ». Dans Sadler, B. & Jacobs, P., op. cit. pp.129-134.
- CMED. (1972). « Déclaration de Stockholm ». Dans Environnement Canada : Conférence sur l'environnement. Rapport sur les travaux préparatoires et la participation du Canada à la Conférence des Nations unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972. Ottawa : Environnement Canada.
- CMED. (1987). Notre avenir à tous. Oxford: Oxford University Press.
- CMED. (1989). Notre avenir à tous. Rapport Brundtland. Québec: Éditions du fleuve et Les publications du Québec.
- Comélieu, C. (1990). « La banque mondiale exerce un contrôle croissant sur la conception des

- politiques de développement ». Dans Le Nouvel état du monde. Op. cit. pp. 169-1171.
- Comité de suivi et d'évaluation de la performance (1993). Rapport d'évaluation de la performance de l'agence d'aménagement de terroirs (AAT) pour le neuvième programme semestriel. Boboye : AAT.
- Commission de l'aménagement des équipements. (1991). La procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement. Pourquoi ? Comment ? Québec.
- Comtois, J. (1978). « La décentralisation au passé et au futur ». Dans la Revue Critère n°23, pp.161-168.
- Condamines, C. (1990). L'environnement et le développement. Série conférence n°24. Sainte-Foy: Centre Sahel.
- Conklin, D. W., Hodgson, R. C. & Watson, E. D. (1991). Le développement durable: guide à l'usage des gestionnaires. Ottawa: T.R.N.S.E.E.
- Conseil canadien de l'aménagement rural. (1968). Deuxième rapport et exposé: quelques problèmes majeurs de l'aménagement régional. Ottawa : C.C.A.R.
- Conseil du statut de la femme. (1993). Partenariat: État/communautaire. Québec.
- Conseil québécois de la recherche sociale. (1997). La méthodologie qualitative: diversité des champs et des pratiques de recherche au Québec. Montréal: Conseil québécois de la recherche sociale.
- Contantin, F. (1994). L'homme et la nature en Afrique. Paris: Karthala.
- Coquery-Vidrovitch, C., Hemery, D. et Piel, J. (eds). (1988). Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement. Paris : L'Harmattan.
- Coquet, C., Dollfus, O., Le Roy, E. & Vernières, M. (1993). État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française. Paris: Khartala.
- Côté, L. (1982). Le modèle de l'écodéveloppement et développement régional . Rapport de recherche. Université du Québec à Rimouski.
- Côté, S. (1997). « La question régionale, une question de pouvoirs ? » Dans Côté, S., Klein, J.-L. et Proulx, M.-U. (sous la direction de), op. cit., pp. 21-32.
- Côté, S., Klein, J.-L. & Proulx, M.-U. (1996). Le Québec des régions: vers quel développement ? Chicoutimi-Rimouski: GRIR-GRIDEQ.
- Côté, S., Klein, J.-L. & Proulx, M.-U. (1997). Action collective et décentralisation. Rimouski: GRIR-GRIDEQ.
- Cotnoir, L., Maheu, L. et Vaillancourt, J.-G. (1994). "Démocratie, écodécision et implantation des projets d'élimination de déchets dangereux". Dans Prades, J. A., Tessier, R. & Vaillancourt, J.-G. (1994). Op. cit. pp. 107-126
- Coulmin, P. (1986). La décentralisation. La dynamique du développement local. Paris: Syros.
- Courcy-Legros L. (1991). Rapport sur les relations entre éleveurs et agriculteurs dans le Dallol Bosso Nord. Birni N'Gaouré : CECI.
- Crawford, Y. (1990). « L'héritage colonial de l'Afrique ». Dans Berg J. Robert //Jennifer Seymour Whitaker, op. cit. pp. 25-49.
- Crédit local et international. (1990). Étude pour l'établissement de la sécurité financière des collectivités territoriales. Rapport provisoire. Niamey.
- Crener A. M. et al. (1984). Développement rural intégré : état de la question. Hull : ACDI
- Crozier, M. & Friedberg, E. (1977). L'acteur et le système. Paris: Éditions du Seuil.
- Cuisin, M. (1971). Qu'est-ce l'écologie. Paris: Bordas.
- Cunha, A. et al. (1981). Terrains vagues et terres promises : le concept d'écodéveloppement et la

pratique des géographes. Paris: PUF.

Cuvelier, P., Torres, E. & Gadrey, J. (1994). Patrimoine, modèles de tourisme et développement local. Paris: L'Harmattan.

D'Almeid-Topor, H. (1993). L'Afrique au XX^e siècle. Paris : A. Colin

Dagenais, S. (1991). Sciences humaines et méthodologie. Initiation pratique à la recherche. Laval: Beauchemin

Dajoz R. (1985). Précis d'écologie. Paris: Dunod.

Danda, M. (1989). Aménagement du territoire et la communauté urbaine de Niamey. Mémoire, Institut Panafricain pour le développement. Ouagadougou: IPD.

Danda, M. (1992). Décentralisation et insertion institutionnelle: quelques éléments de réflexion. Sainte-Foy: Centre Sahel.

Danda, M. (1996). Décentralisation et aménagement des terroirs: Recherche d'un palier opérationnel de gestion des ressources naturelles. Sainte-Foy: Centre Sahel.

DANIDA. (1994). Atelier régional sur l'harmonisation et l'opérationnalisation du concept de gestion des terroirs dans une perspective de développement durable. Niamey: DANIDA.

Daoust, J. (1992). Plan préliminaire de désengagement du projet AAT/AABS. Niamey-Montréal: AAT.

De Courson, J. (1997). « La planification territoriale stratégique. Essai sur une expression dans l'air des temps ». Dans RERU, n°3, pp.459-466.

De Haan, H., Kasimis, B. et Redclift, M. (1997). Sustainable Rural Development. Hants : Ashgate.

De Lanversin, J. (1970). L'aménagement du territoire et la régionalisation. Paris: Librairies Techniques.

De Montricher, N. (1995). L'aménagement du territoire. Paris: La Découverte.

De Rosnay, J. (1975). le macroscopie. Paris: Éditions du Seuil.

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. (1995). Dans Alternatives Sud vol. II, N°4 Quel développement durable pour le Sud. op.cit. pp. 215-221.

Déclaration d'Isiolo : « Perspective de l'Afrique sur l'environnement et le développement ». Dans Alternatives Sud vol. II, n°4. Quel développement durable pour le Sud. op.cit. pp. 223-226.

Découtère, S. (1996). Finalités et modalités du MT . Dans Découtère et al. op. cit., pp 24-37.

Découtère, S. & Ruegg, J. (1996). Management territorial, nouvelle gestion publique, développement social durable. Dans Découtère et al. op. cit., pp 1-23.

Découtère, S., Ruegg, J. & Joye, D. (1996). Le management territorial pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Normandes.

Delaplace, G. (1978). « Mouvements écologistes et régionalistes ». Dans la Revue Critère n°23, pp. 41-64.

Delaunay, J. (1972). Halte à la croissance. Enquête sur le Club de Rome. Paris : Fayard.

Delcamp, A. (1990). Les institutions locales en Europe. Paris: P.U.F.

Deléage J-P. (1990). "Les étapes de la prise de conscience". Dans l'État de l'environnement dans le monde : la prise de conscience, pp.35-39.

Deléage, J.-P. (1997). Une approche vivante du développement durable . Dans Tersiguel J.-P. op. cit., pp. 7-11.

Delley, J. D. (1994). Remise en question de l'état . Dans Ruegg al. (1994), op. cit. pp 17-23.

Denzin, N. K. & Lincoln, Y. S. (1994). Handbook of qualitative research. Thousand Oaks: Sage.

- Derycke, P.-H. (1992). Espace et dynamiques territoriales. Paris: Économica.
- DesJardins, J. R. (1995). Éthique de l'environnement. Une introduction à la philosophie environnementale. Sillery: Presses de l'université du Québec.
- Deslauriers, J.-P. (1991). Recherche qualitative: guide pratique. Montréal: Théma.
- Deslauriers, J.-P. & N Kérésit. (1997). « Devis de recherche en recherche qualitative. Dans Conseil québécois de la recherche sociale (eds) : les méthodes qualitatives en recherche sociale: problématique et enjeux. Montréal: CDRS, pp, 89-100.
- Desrosiers, L., Montesinos, J. P., Roger, S.-L. & Robert, R. (1988). « Un aperçu général sur le développement régional au Québec » Dans Higgins, B. et Savoie, D. J. : les canadiens et le développement régional dans les pays du Tiers-Monde. Moncton: pp. 33-86.
- Dia, M. (1994). Pour une meilleure gouvernance comme fondement de la réforme de la fonction publique en Afrique au sud du Sahara. Washington: Banque mondiale.
- Diakité, G. (1984). L'aménagement du territoire en pays sahéliens. Dakar: Les Nouvelles Éditions Africaines.
- Diallo, M., Fisette, J. & Sabou, I. (1993). La décentralisation au Niger: une réforme inachevée. Montréal: Université de Montréal.
- Dieter, R. (1990). 30 ans de planification au Niger. Niamey: Ministère du Plan du Niger.
- Dionne, H. (1985). Animation sociale, participation populaire et développement régional: le cas BAEQ (1963-1966). Thèse de doctorat en sociologie. Sainte-Foy: Université Laval.
- Dionne, H. (1989). « Stratégie territoriale de développement et système d'action local et communautaire ». Dans Géographie sociale, n°8, pp.129-137.
- Dionne, H. (1995). « Centralisation tranquille et ambiguïté du développement régional ». Dans Côté, S. et Klein, J.-L., Et les régions qui perdent ? op. cit.
- Dionne, H. (1996). « L'autre développement local et régional ». Dans la Revue relations, oct. 1996, pp. 244-246.
- Dionne, H. (1996a). « Le milieu rural en quête de signification ! De la banlieue au village: importance de l'habiter ». Dans L'Action nationale vol. LXXXVI, n°2, pp.193-200.
- Dionne, H. (1997). Notes de cours: problèmes actuels du développement régional.
- Dionne, H. (1998). Le développement par la recherche-action. Montréal / Paris: L'Harmattan.
- Dionne, H. & Klein, J.-L. (1993). « La question régionale au Québec contemporain ». Dans Cahiers de Géographie du Québec, vol. 37, n°101, Sept. 1993, pp. 219-240.
- Dionne, H., Gagnon, C. & Klein J.-L. (1984). Du local à l'État: les territorialités du développement. Chicoutimi-Rimouski: GRIR-GRIDEQ.
- Dionne, H., Klein, J.-L. & Larrivée, J. (1986). Vers de nouveaux territoires intermédiaires?: Actes et instruments de la recherche en développement régional. Chicoutimi-Rimouski: GRIDEQ, GRIR.
- Diop, C. O. (1991). Le reboisement dans l'aménagement des terroirs au Sahel: quelques éléments de réflexion. Série notes et travaux, n° 24. Sainte-Foy: Centre-Sahel.
- Direction des services d'appui au développement régional et local (1997). Étude de l'impact du projet petites opérations de développement rural sur l'allégement de la pauvreté. Rapport définitif, Niamey.
- Dommen, C. & Cullet, P. (1998). Droit international de l'environnement. Textes de base et références. London: Kluwer Law International.
- D'Orfeuille, H.-R. (1984). Coopérer autrement : l'engagement des ONG aujourd'hui, Paris : L'Harmattan.
- Doucet, L., Kalala, M. M. & Sorieul, F. (1994). Pleins feux sur une ruralité viable. Montréal: Écosociété.

- Douma, Y. (1997). L'aménagement du territoire au Niger. Niamey.
- Douma, Y. (1997). Petite irrigation et développement durable au Niger: cas du petit périmètre irrigué villageois de Koutoumbou. Mémoire de l'IPD. Ouagadougou: IPD/AOS.
- Dowidar, M. H. (1974). L'économie politique, une science sociale. Paris: François Maspero.
- Doyer, D. (1994). Analyse des représentations et des visées d'action de la décentralisation des pouvoirs dans les politiques de développement régional au Québec de 1976 à 1994. Mémoire de maîtrise en développement régional. Rimouski: Université du Québec à Rimouski.
- Doyle, D. & Sadler, B. (1996). Évaluation environnementale au Canada. Ottawa: Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- Drancourt, M.(1994). 'Aménagement du territoire, une proposition jacobine". *Futuribles*: n°187,pp. 59-63.
- Drolet, M. (1995). Le développement durable. Une évolution du discours sur l'environnement et la nature de Stockholm à Rio. Mémoire de maîtrise en science politique. Sainte-Foy: U. Laval.
- Dufour, J. et al. (1995). L'éthique du développement : entre l'éphémère et le durable. Chicoutimi : GRIR.
- Dufour, J. (1994). « Déséquilibres et périls planétaires » Dans Dufour (1998). Séminaire thématique : le développement durable: recueil de textes. Chicoutimi : GRIR.
- Dufour, J. (1995). « Le patrimoine de l'Humanité ». Dans Dufour, et al. (1995), op. cit. 47-62
- Dufour, J. (1995a). « Expérience de développement durable au Québec ». Dans Dufour (1998), Séminaire thématique : le développement durable: recueil de textes. Chicoutimi : GRIR.
- Dufour, J. (1998). Séminaire thématique : Développement durable ; recueil de textes. Chicoutimi.
- Dufour, S. & Fortin, D. (1991). L'enquête de terrain en sciences sociales: L'approche monographique et les méthodes qualitatives. Montréal: Éditions Saint-Martin.
- Dufresne, J. (1978). « Les régionalismes dans le monde ». Dans la Revue Critère n°23, pp.9-26.
- Dugas, C. (1993). « Décentralisation et développement régional ». L'Action Nationale, vol. LXXXIII, n°5 mai 1998, pp.597-617.
- Dugas, P. (1998). «Le développement durable ou comment atteindre l'harmonie ? » Dans Dufour (1998) Séminaire thématique :recueil de textes.
- Dumont, R. (1994). Conférence donnée le 3 novembre 1994 à l'Université Senghor. Alexandrie: Université Senghor.
- Dumont, R. & Paquet, C. (1986). Pour l'Afrique, j'accuse: Le journal d'un agronome au Sahel en voie de destruction. Paris: Plon.
- Durant, D. (1979). La systémique. Paris : PUF.
- École nationale d'administration (1992). Revue de l'École nationale d'administration, n°9. Niamey : ENA.
- École pratique des hautes études. Groupe de recherche sur les stratégies du développement. (1973). Analyse socio-économique de l'environnement : problèmes de méthodes. Documents présentés au symposium tenu à Saint-Nizer, Grenoble. Paris: Mouton.
- Eyclopaedi Universalis 1995.
- Edgar, M. & Kern, B. A. (1993). Terre-Patrie. Paris: Seuil.
- Eicher, K. C. (1990). « Points stratégiques de la lutte contre la faim et la pauvreté en Afrique ». Dans Berg, J. R. et Whitaker, J. S., op.cit. pp.231-259.
- Ela, J.-M. (1982). L'Afrique des villages. Paris: L'Harmattan.

- Ela, J.-M. (1998). Innovations sociales et renaissance de l'Afrique Noire, les défis Monde d'en-bas. Paris: Harmattan.
- Elsa, A., Bessis, S., Cordellier, S., Faure, J.-C., Guichaoua, A., Lautier, B., Micheal, M. Poursin, J.-M., Raffinot, M., Roca, P.-J., Tubiana, L. & De Waal, A. (1996). La fin du tiers monde?. Paris: La Découverte.
- Enda Graf Sahel. (1993). La ressource humaine, avenir des terroirs, recherches paysannes au Sénégal. Paris: Karthala.
- Engels. (1982). L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État. Moscou: Éditions du Progrès.
- Environnement Canada. (1972). Conférence sur l'environnement. Rapport sur les travaux préparatoires et la participation du Canada à la Conférence des Nations unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972. Ottawa: Environnement Canada.
- Ernst & Young (1993). Plan de désengagement du financement de l'ACDI/AAT. Niamey : AAT
- Ernst & Young (1994). Rapport final d'activités : projet AAT. Niamey : AAT
- Estes, R. J. (1993). "Toward Sustainable Development : From Theory to Praxis". In Social development Issues. Alternatives approaches to global Human Needs. The University of Iowa Center for International and Comparative studies in Iowa City.
- Fabrice, H. (1996). Introduction à la prospective. Paris: Économica.
- FAO. (1992). Développement durable et environnement. Les politiques et activités de la FAO de Stockholm 1972 à Rio 1992. Rome: FAO.
- Faucheux, S. & Noël, J.-F. (1990). Les menaces globales sur l'environnement. Paris : La Découverte.
- Ferron, P. (1994). « Passer d'une production agricole somptuaire à une agriculture viable ». Dans Laval Doucet et al. (1994). Pleins feux sur une ruralité viable. Op. cit.
- Fisette, J. (1990). La décentralisation dans les pays en voie de développement: Point de repère méthodologique. Montréal: Université de Montréal.
- Fisette, J. (1995). Aide au développement et décentralisation en Afrique: des intentions aux effets de système. Montréal: GRIM.
- Forrester, J. W. (1969). Urban Dynamics. Massachusett : The MIT Press.
- Fraser, L. (1991). Maîtriser son développement ou le subir: les avatars d'un modèle de développement et stratégie de relance pour un territoire à vocation forestière: le cas de Giardville. Mémoire de maîtrise en études régionales. Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi.
- Freeman, H. E., Rossi, P. H. & Wright, S. R. (1979). Évaluation des projets sociaux dans les pays en développement. Paris: OCDE.
- Frenette, J.-V. (1978). « L'évolution du régionalisme aux États-Unis ». Dans Revue Critère n°23, pp. 79-92.
- Freud, C. (1988). Quelle coopération ? : Un bilan de l'aide au développement. Paris: Karthala.
- Friedmann, J. & Alonso, W. (1964). Regional Development and Planning : A reader. Cambridge : The MIT Press.
- Friedmann, J. & Weaver, C. (1979). Territory and Function. The Evolution of Regional Planning. London: Edward Arnold.
- Friedmann J. (1985). « Auto-développement ou auto-dépendance ». Dans Boisvert, M. et Hamel, P. Redéploiement industriel et planification régional, pp. 289-300.
- Friedmann, J. (1973). Urbanization, Planning, and National Development. Beverly Hills: Sage.

- Friedmann, J. (1992). Empowerment. The politics of Alternative Development. Cambridge: Blackwell publishers.
- Frois, P. (1998). Développement durable dans l'Union Européenne. Paris: L'Harmattan.
- Funel, J.-M. (1976). Développement régional au Niger: moyen d'exécution du programme national: cas du département de Tahoua. Paris : Documentation Française.
- Gabas, J.- J. (1988). L'aide contre le développement ? Paris : L'Harmattan.
- Gâchie, I. (1984). L'émergence du concept d'aménagement du territoire en France et en Grande Bretagne :dimension économique, politique et environnementale. Essai de maîtrise en ATDR. Sainte-Foy: Université Laval.
- Gadant, J. (1987). Aménagement et développement rural: un plaidoyer. Paris: Techniques et documentation.
- Gado, A. B. « Développement à la base, stratégie d'intervention et participation paysanne au Sahel ». Dans Tersiguel et al., op. cit. pp.219-231.
- Gagnon, C. (1994). Évaluation ex-post des impacts socio-spatiaux d'un projet industriel (Laterrière). Chicoutimi: GRIR.
- Gagnon, C. (1994a). La recomposition des territoires. Développement local viable. Paris: L'Harmattan.
- Gagnon, C. (1994-1995). «Développement local viable: approches stratégiques et défis pour les communautés» . Dans Coopératives et développement, vol. 26, n° 2, pp. 60-82 .
- Gagnon, C. (1995). « Les communautés locales face aux défis du développement viable ». Dans Dufour et al. L'éthique du développement entre le 'éphémère et le durable, pp. 380-399.
- Gagnon, C. (1995a). L'évaluation des impacts sociaux: vers un développement viable. Chicoutimi: GRIR.
- Galbraith, J. K. (1980). Théorie de la pauvreté de masse. Paris: Gallimard.
- Gapiery, M., Domon, G. & Jacobs, P. (1990). Développement viable et évaluation environnementale en milieu urbain : essai d'application au cas Montréalais. Montréal: CCEE.
- Gapyisi, E. (1989). Le défi urbain en Afrique. Paris, L'Harmattan.
- Garba, S. (1992). Éditorial de la revue de l'École nationale d'administration n°9 avril 1992. Niamey: ENA, pp. 1-6.
- Gardner, J. E. (1990). « Neuf aveugles, un éléphant : un premier examen de l'évaluation environnementale et des processus connexes en regard du développement durable ». Dans Sadler, B., Jacobs, P. (1990), op. cit. pp.39-74.
- Garlbrait, J. K. & Nicole Salinger. (1978). Tout savoir ou presque sur l'économie. Paris: Jacob.
- Gaudemar, J.-P. (1996). Environnement et aménagement du territoire. Paris: La documentation française.
- Gauthier, B. (1992). Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données. 2ième édition. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Gauthier, B. (1993). «Vers un modèle d'éco-société ». Dans Dufour (1998), Séminaire thématique. Recueil de textes op. cit.
- Gauthier, B. (1997). Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Gauthier, F. (1978). « Centralisation et décentralisation ». Dans la Revue Critère n°23, pp.153-160.
- Gelinas, A. & Gagnon, C. (1983). Systémique, recherche-action et méthodologie des systèmes souples.

Chicoutimi: GRIR.

Gélinas, B. J. (1994). Et si le Tiers Monde s'autosuffisait: de l'endettement à l'épargne. Montréal: Écosociété.

Gellar, S. « Conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi comment transformer ces concepts en réalité ? » Dans Tersiguel et al. op. cit. pp.42-65.

Genelot, D. (1992). Manager dans la complexité : réflexion à l'usage des dirigeants. Paris: INSEP.

Genest, S. (1988). Les paysanneries sahéniennes et leur développement: le point de vue de l'anthropologie. Série conférence n°7. Sainte-Foy: Centre Sahel.

Georgescu-Roegen, N. (1979). Demain la décroissance. Paris : Éditions Pierre-Marcel FAVRE.

Gervais, M.-C. & Dumas, B. (1994). « L'appropriation par les acteurs sociaux de connaissances environnementales ». Dans Prades, J. A., Tessier, R. & Vaillancourt, J.-G. op.cit. pp.31-58.

Ghosh, P. K. (1984). Economic Policy And Third World Development. Connecticut: Greenwood Press.

Gillain, A. (1987). Les terroirs villageois en région de savanes soudano-sahéliennes: modèle reproductible de développement par l'auto-aménagement. Bruxelles : inédit.

Giri, J. (1986). L'Afrique en panne: vingt-cinq ans de développement. Paris: Karthala.

Glaeser, B. (1997). Environnement et agriculture : l'écologie humaine pour un développement durable. Paris: L'Harmattan.

Godin, L.(1989). Préparation des projets urbains d'aménagement. Washington : Banque Mondiale.

Gonzalez, J. E. (1994). Projet d'aménagement de terroirs Dallol Bosso Nord, Phase II, rapport de bilan an 4 et programmation dernière période. Niamey. CECI.

Goodrum, A. (1992). « The Integration of the environment into planning and regional policies. The right organisation »: Leeds Development Corporation. RERU n°3, pp.462-465.

Gouguet, J.J.. (1992). «Études d'impact sur l'environnement: de la théorie à la pratique». Dans Revue d'économie régionale et urbaine, n°3, pp. 426-435.

Goumandakoye, M. & Bado, J. B. (1991). L'aménagement des terroirs: concepts et opérationnalisation. Ouagadougou: CILSS.

Gouvernement du Québec. (1988). Plan d'action en matière de développement régional.

Gouvernement du Québec. (1995). La décentralisation: un choix de société.

Granotier, B. (1980). La planète des bidonvilles, perspectives de l'explosion urbaine dans le tiers monde. Paris, Éditions du Seuil.

Graveline, P. (1995). « La décentralisation et la régionalisation: des enjeux démocratiques pour le Québec ». Dans L'Action Nationale, vol. LXXXV, n°4, mars 1998, pp.481-513.

Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'est du Québec. (1983). Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural. Rimouski: GRIDEQ.

Groupement d'intérêt économique. (1988). Niger : Mobilisation des ressources communales et dynamisation de la gestion financière. Niamey: GIE.

Guay, L. (1996). « L'aménagement du territoire: une gestion sociale des problèmes urbains et régionaux ». Dans Proulx, M.-U. le phénomène régional au Québec,op. cit. pp. 56-71.

Guay, P.-Y. (1987). Introduction à l'urbanisme : approche théoriques, instruments et critères. Mont Royal: Modulo Éditeur.

Guba, G. E. (1978). Toward a Methodology of Naturalistic Inquiry in Educational Evaluation. Los Angeles: Center for the Study of Evaluation.

- Guba, G. E. & Lincoln, S. Y. (1989). Fourth Generation Evaluation. Newbury Park: Sage.
- Gueneau, M.-C. (1986). Afrique : Les petits projets de développement sont-ils efficaces? Paris: L'Harmattan.
- Guesnier, B. (1986). Développement local et décentralisation. Genève : ERESA.
- Guibert, J. & Jumel, G. (1997). Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines. Paris: Armand Colin.
- Guichaoua, A. (1996). Questions de développement: nouvelles approches. Paris : l'Harmattan.
- Guichaoua, A. & Goussault, Y. (1996). « Sciences sociales et développement ». Dans Guichaoua A. op.cit, pp. 26-47.
- Guigou, J.-L. (1983). «Coopération et développement par la bas ». Dans Planque B. op. cit. , pp.187-210.
- Guigou, J.-L. (1985). « Le développement local: espoir et frein ». Dans Guesnier B. op. cit. pp. 43-63.
- Guigou, J.-L. (1996). « Pour une conception positive et renouvelée de l'aménagement du territoire ». Dans RERU n°4, pp. 833-842.
- Guigou, M. (1995). Gestion de l'environnement et systèmes experts. Paris : Masson.
- Gumucio, C. P. (1995). « Modèles culturels et développement durable : une vision du Sud ». Dans Alternatives Sud, vol. II, n°4, pp. 71-100.
- Gunder, F.-A. (1972). Le développement du sous-développement. Paris : Maspéro.
- Gunnar, M. (1959). Théorie économique et pays sous-développés. Paris, Présence Africaine.
- Gunnar, M. (1978). Procès de la croissance. Paris : PUF.
- Hamel, J. (1993). « The case study in sociology: contribution of methodological research in French language ». Dans RCS&A, n°30, vol.4, pp.488-510.
- Hamel, J. (1994). Quelques problèmes de la méthodologie qualitative en sociologie. Dans Revue Européenne des sciences sociales, n°32, pp. 45-61.
- Hamidou, A. (1984). Niamey, les quartiers périphériques. Mémoire, École Africaine et Mauricienne d'Urbanisme et d'Architecture, Lomé.
- Harribey, J.-M. (1998). Le développement soutenable. Paris : Économica
- Haski, P. (1990). « Afrique subsaharienne: marginalisation croissante ». Dans Le Nouvel état du monde. Paris : La Découverte, pp.336-338.
- Hassane, A. I. (1994). Analyse de la stratégie de développement rural par l'approche « aménagement et gestion des terroirs » dans les pays du Sahel : cas du Burkina Faso et du Niger. Thèse de doctorat de 3^e cycle en sciences économiques. Université de Ouagadougou.
- Haut commissariat à la réforme administrative et à la décentralisation (1996). Le découpage administratif de la République du Niger. Rapport final. Niamey.
- Hawken, P., Lovins, A. & Lovins, L. H. (1999). Natural Capitalism. Little: Brown and Company.
- Hazel, R. (1992). L'aménagement des terroirs villageois au Sahel, un guide méthodologique. Montréal: CECI.
- Hirschman, A. O. (1964). Stratégie du développement économique. Paris : Les Éditions Ouvrières.
- Holtz, S. (1990). «Évaluation environnementale et développement durable: exploration des liens». Dans Sadler, B. & Jacobs, P. op. cit. pp.103-118.
- Howard, E. F., Rossi, P. et Wright, S. (1979). Évaluer des projets sociaux dans les pays en voie de développement. Paris : O.C.D.E.

- Huot, R. (1992). La pratique de recherche en sciences humaines. Méthode, outils, techniques. Boucherville : Gaëtan Morin.
- IFAD. (1992). Soil and water conservation in Sub-Saharan Africa: towards sustainable production by the rural poor. Amsterdam: IFAD.
- Industrie Canada. (1997). Le développement durable : concepts, mesures et déficiences des marchés et des politiques au niveau de l'économie ouverte, de l'industrie et de l'entreprise. Ottawa: Industrie Canada.
- Inouss, I.(1991). La crise du secteur des bâtiments et travaux publics à travers l'action du ministère de l'Équipement. Mémoire, Institut de Formation aux techniques de l'information et de la communication. Niamey, (I.F.T.I.C.).
- Issifi, S. (1990). L'organisation d'un système de suivi-évaluation de projet au niveau local : cas du projet Dalloï Bosso-Nord. Mémoire, Institut panafricain pour le développement. Ouagadougou : IPD.
- Jameux, C. (1986). « Pouvoir de l'organisation locale et décentralisation ». Dans Guesnier, B. op.cit., pp 66-79.
- Jean, B. (1989). « Le développement régional à l'heure du développement local «le temps des incertitudes». Dans Canadian journal of regional science. xii :1 pp. 9-24.
- Jean, B. (1997). « Le développement approprié: Vers une nouvelle approche du développement durables des régions. ». Dans Territoires d'avenir, op. cit. pp. 227-246.
- Jean, B. (1997). Territoires d'avenir. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Josset, G. (1990). Aménagement villageois et du terroir. Paris : ACCT.
- Jouve, P. (1996). Gestion des terroirs et des ressources naturelles au Sahel. Actes du séminaire 2-3 avril 1996, Montpellier.
- Julien, P.-A..(1997). Le développement régional : comment multiplier les Beauces au Québec? Sainte-Foy : IQRC.
- Jurdant, M. (1978). « La région dans l'écosociété québécoise ». Dans Revue Critère n°23, pp. 109-114.
- Jurdant, M. (1984). Le défi écologiste. Montréal: Boréal Express.
- Kabala, D. M. (1994). Protection des écosystèmes et développement des communautés. État d'urgence en Afrique. Paris : L'Harmattan.
- Kabou, A. (1994). Et si l'Afrique refusait le développement ? Paris: L'Harmattan.
- Kalala, M. M., Marius, P. & Schwarz, A. (1993b). Les interventions canadiennes en aménagement et gestion des terroirs au Sahel: quelques leçons de terrain. Compte rendu de la rencontre régionale de concertation en aménagement des terroirs, Niamey du 2 au 5 juin 1992. Dossier n°8, Sainte-Foy: Centre Sahel.
- Kalala, M., M., Danda, M. et Schwarz, A. (1993a). Désengagement étatique, transfert de pouvoir et participation populaire au Sahel: de la problématique à l'analyse de l'expérience nigérienne. Dossier n°28, Sainte-Foy: Centre Sahel.
- Klein, J.-L. (1992). « Le partenariat: vers une planification du développement local ? ». Dans Revue canadienne des sciences régionales, vol. XV, n°3, pp. 491-505.
- Klein, J.-L. & Morneau, A. (1997). « Émergence du local et mouvement sociaux : pistes pour l'analyse de la demande de décentralisation ». Dans Côté, S., Klein, J.-L. et Proulx, M.-U. (sous la dir.de) op. cit., pp. 33-40.
- Klein, J.-L., Plamondon, D. & Tremblay, P. A. (1993). Les régions après l'État. Chicoutimi: GRIR.
- Klein, J.-L., Tremblay, P. A. & Dionne, H. (1997). Au-delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux. Sillery: Presse de l'Université du Québec.
- Knoepfel, P. (1997). Analyse comparée des politiques publiques, vol. 1. Lausanne: Institut des hautes

études en administration publique.

Labatut, J.-M. (1989). La méthode anthropologique et la petite production marchande en Afrique. Anthropologie et société, vol. 13, 1989. pp. 73-98.

Labovitz, S. & Hagedorn, R. (1971). Introduction to social research. New York: McGraw-Hill.

Lacasse, J. (1991). Introduction à la méthodologie utilisée en sciences humaines. Louiseville: Éditions Études Vivantes.

Lacaze, J.-P. (1995). "L'aménagement du territoire: faux débats et vrais enjeux". Dans Futuribles, n°199, pp.61-73.

Lacour C. (1994). « Intégration-Environnement-Aménagement du territoire: Fondements théoriques ». Dans la Revue d'économie régionale et urbaine, n°4, pp. 537-557.

Lacour, C. (1983). L'aménagement du territoire et le développement régional. Paris: Memento Dalloz,.

Lacour, C. (1992). «Pour une planification écologique stratégique : l'éco-aménagement des territoires». Dans RERU n°3, pp. 477-501 .

Lacour, C. (1999). Conférence de sous le thème «*Évolution des espaces régionaux, enjeux territoriaux et défis de la science régionale*», tenue à Rimouski le 29 novembre 1999.

Lacour, C. & Dumas, J. (1986). « Management du territoire et du développement local. ». Dans Guesnier B., op. cit. pp. 189-209.

Lacour, C. & Puissant, S. (1990). « Aménagement du territoire et environnement ». Numéro spécial de la Revue d'économie régionale et urbaine, n°3, 1992.

Lacour, C. & Puissant, S. (1992). «Aménagement du territoire et environnement ». Dans la Revue d'économie régionale et urbaine n°3.

Laet, C. (1990). « Aperçu philosophique du développement durable ». Dans Sadler, B. & Jacobs, P., op. cit. pp.173-188.

Lajugie, J. (1989). « Repenser l'aménagement du territoire, qu'est-ce à dire? ». Dans RERU n°1, pp. 7-23.

Lajugie, J. (1989). « Un siècle d'aménagement volontariste du territoire ». RERU n°1, pp. 7-11.

Lajugie, J., Delfaud, P. et Lacour, C. (1985). Espace régional et aménagement du territoire. Paris: Dalloz.

Lamotte, M. (1985). Fondements rationnels de l'aménagement du territoire. Paris: Masson.

Lamour, P. (1962). L'aménagement du territoire: principes, éléments directeurs, méthodes et moyens. Paris: Édition de l'Épargne.

Lang, R. & Armour, A. (1980). Livre-ressource de la planification de l'environnement. Ottawa: Environnement Canada.

Latouche, S. (1986). Faut-il refuser le développement ? Essai sur l'anti-économique du tiers-monde. Paris : PUF.

Latouche, S. (1988). "Contribution à l'histoire du concept de développement". Dans Coquery-Vidrovitch, C., Hemery, D. et Piel, J. (eds), op. cit. pp. 41-59.

Latouche, S.(1994). "Développement durable : un concept alibi. Main invisible et main mise sur la nature". Dans Revue Tiers Monde , Tome XXXV, n°137.

Lattes, R. (1972). « Préface au Rapport Meadows ». Dans Rapport sur les limites de la croissance. Paris :Fayard.

Laval Doucet et al. (1994). Pleins feux sur une ruralité viable, Montréal : Écosociété.

Lavallée, A. (1994). «Environnement et complexité: le problème d'une épistémologie et d'une éthique

- qui se doivent de prendre en compte la complexité écosystémique ». Dans Prades, J. A., Tessier, R. & Vaillancourt, J.-G. (sous la direction de), op. cit. pp. 215-245.
- Lavendan, P. (1966). Histoire de l'urbanisme. Paris: H. Laurens.
- Lavoie, L., Marquis, D. & Laurin, P. (1996). La recherche-action: théorie et pratique: manuel autoformation. Sainte-Foy: Presse de l'Université du Québec.
- Lazarev, G. (1993). Vers un écodéveloppement participatif. Paris: L'Harmattan.
- Le Boterf, G. & Lessard, P. (1989). L'ingénierie des projets de développement. Gestion participative et développement institutionnel, 3^e édition. Ottawa: SDID et ARC.
- Le Corbusier. (1971). La charte d'Athènes. Paris: Éditions de minuit, [c1957].
- Le Prestre, P. (1997). Écopolitique internationale. Montréal: Guérin Universitaire.
- Le Republicain (hebdomadaire nigérien) n°317 du 7 septembre 2000.
- LE Robert. (1985). Dictionnaire de la langue française. Paris :
- Leader Magazine. (1994). Environnement et développement local. En ligne. <http://www.rural-europe.aeidl.be/rural-fr/biblio/complet/>. Consulté le 20 septembre 1999
- Lebeau, E. (1995). « Région et aménagement: l'émergence d'une politique territoriale ». Dans Revue GEODOC n° 41.
- Lebret, L.-J. Dynamique concrète du développement. Paris: Les Éditions Ouvrières.
- Lefrançois, R. (1992). Stratégies de recherches en sciences sociales: application à la gérontologie. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Legaré, M. (1990). Jeux et enjeux de pouvoir en aménagement régional: le cas de quatre municipalités de comté au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mémoire de maîtrise en études régionales. Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi.
- Lehmann, D. (1979). Development Theory. Four Critical studies. Bournemouyh: The Bournes Press.
- Lelart, M. (1990). La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement. Paris: Ed. AUPELF-UREF.
- Les Cahiers Alternatives Sud. (1995). Quel développement durable pour le Sud ? Paris: L'Harmattan.
- Lester, R. B. (1990). L'État de la planète. Paris : Économica.
- Lewis, C. (1993). Évaluation environnementale du projet Dallol Bosso sud. Rapport final. Niamey: AAT.
- Lichnerowcz, A. & Perroux, F. (1977). L'idée de régulation dans les sciences. Paris: Maloine.
- Lipietz, A. (1989). "La crise écologique", chapitre 5 de son livre l'audace: une alternative pour le XXI^e siècle. Paris: La Découverte.
- Long, G. (1974). Diagnostic phyto-écologique et aménagement du territoire : principes généraux et méthodes. Paris : Masson.
- Lordon, F. (1996). « Théorie de la régulation et politique économique ». Dans Boyer Robert//Saillard Yves. op. cit. pp.198-206.
- Mace, G. (1990). Guide d'élaboration d'un projet de recherche. Sainte-Foy: Presses de l'U. Laval.
- Madiot, Y. (1979). L'aménagement du territoire. Paris: Masson.
- Magassouba, I. (1996). Pour un développement local durable: le cas d'une expérience d'arboriculture familiale en Guinée. Mémoire de maîtrise en développement régional. Rimouski: Université du Québec à Rimouski

- Mahamane, S.E. et Chiasson S (1993). Rapport de mission d'évaluation du Projet d'aménagement de terroirs Dallol Bosso Nord. Niamey : ACDI.
- Mailhot, F. (1992). « L'appropriation des résultats de l'évaluation des projets initiés par l'ACDI, rôle de la mémoire centrale ». Dans Schwarz, Alf/Pineau, Marius. L'apport de l'évaluation dans la mise en valeur des terroirs sahéliens, op. cit., pp.42-55.
- Maillat, D. (1994). Dynamique territoriale et rôles des milieux. Dans Ruegg et al., op. cit. pp 41-55 .
- Majchrzak, A. (1984). Methods for policy research. Bervely Hill: Sage.
- Maldague, M. (1992). Cours gestion de l'environnement tropical. Note de cours n°1, 3 et 4. Sainte-Foy: Université Laval.
- Maldague, M. (1992). Gestion de l'environnement tropical, inédit Université Laval
- Maldague, M. (1994). Concept de développement rural intégré et critiques des décennies de développement. Notes de cours gestion de l'environnement tropical. Sainte-Foy: Université Laval.
- Maldague, M. (1994a). L'aménagement du territoire. Notes de cours gestion de l'environnement tropical. Sainte-Foy: Université Laval »
- Mamoudou D. (1995). L'aménagement des terroirs /territoire comme stratégie de développement dans le Boboye au Niger. Mémoire de D.E.A. sociologie. Abidjan : Université nationale de Côte d'Ivoire.
- Maris, B. (1996). « Institutions et régulations locales: des concepts pertinents ».dans Pecqueur, B. Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris : L'Harmattan.
- Marshall, C. & Rossman, G. B. (1989). Designing qualitative research. Newbury Park: Sage.
- Martin, F., Calkins, P. & Gherzi, G. (1989). Les théories économiques du développement face à la réalité du Sahel. Sainte-Foy: Centre Sahel.
- Masden, D. (1983). Successful Dissertations and Theses. San Francisco: Jossey-Bass Publishers.
- Massardier, G. (1996). Expertise et aménagement du territoire: L'État savant. Paris: L'Harmattan.
- Massé, P. (1973). La crise du développement. Paris: Gallimard.
- Massiah G. et Tribillion J-F. (1988). Villes en développement : essai sur les politiques urbaines dans le Tiers monde. Paris : La Découverte.
- Massiah, G. & Tribillion, J. F. (1988). Les villes du Tiers monde. Paris: La Découverte.
- Massicote, L. (1993). La planification stratégique et l'aménagement du territoire. Québec: Les Publications du Québec.
- Matoko, É. (1996). L'Afrique par les africains: utopie ou révolution. Paris: L'Harmattan.
- Mauriac, C. (1975). Les espaces imaginaires. Paris: Grasset.
- Max/Engels. (1982). L'idéologie allemande. Paris: Éditions sociales.
- Mbodji, S. (1994). "Aménagement des terroirs : étude de cas au Sénégal". Dans PNUD-UNSO, op.cit. pp.55-60
- McNeely, J. A. (1990). « L'évaluation environnementale, une avenue conduisant au développement durable ». Dans Sadler, B. & Jacobs, P., op. cit. pp.119-128.
- Meadows, D. H. et al. (1972). Rapport sur les limites de la croissance. Paris :Fayard.
- Médard, J.-F. (1996). « Les démocratisations Africaines ». Dans Guichaoua, A. op. cit. pp 95-114.
- Meier, G. & Dudley, S. Les pionniers du développement. Paris: Économica.
- Meister, A. (1969). Participation. animation et développement à partir d'une étude rurale en Argentine. Paris: Anthropos.

- Meister, A. (1974). La participation dans les associations. Paris: Les Éditions Ouvrières.
- Meister, A. (1977). La participation pour le développement. Paris: Les Éditions Ouvrières.
- Ménoret, J. (1993). « Trois expériences de développement local ». Dans Bachelard op. cit. pp 164-187.
- Mercier, J.R. (1994). Gestion durable des ressources naturelles (kit pédagogique). Rome : FAO.
- Michalon, T. (1984). Quel État pour l'Afrique. Paris: L'Harmattan.
- Michalon, T. (1998). « Pour la suppression de l'élection présidentielle en Afrique ». Dans Le monde diplomatique, janvier 1998, pp.24-25.
- Miles, M. B. & Huberman, A. M. (1985). Assessing local causalty in qualitative research, D.N. Berg, K.K. Smith (eds) Exploring.
- Miles, M. B. & Huberman, A. M. (1991). Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes. Bruxelles : De Boeck.
- Ministère de l'économie rurale (1963). Étude pédologique dans la vallée du Dallol Bosso : Étude de reconnaissance. Paris.
- Ministère de la Justice. (1997). Stratégie de développement durable : le développement durable : un poids dans la balance. Ottawa: Ministère de la Justice.
- Ministère de l'environnement. (1981). Écologie et développement. Les connaissances scientifiques écologiques et le développement et la gestion des ressources et de l'espace. Paris: Centre national de la recherche scientifique.
- Ministère de l'équipement et du logement. (1970). Environnement et aménagement aux Pays-Bas: les éléments qualitatifs de l'aménagement du territoire.
- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire (1993). Contribution à la définition d'une politique d'aménagement du territoire. Niamey : MEHAT.
- Ministère de l'Équipement. (1993). Contribution à la définition d'une politique nationale d'aménagement du territoire. Niamey : ME/AT.
- Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (1997). Document-cadre méthodologique de la politique de l'aménagement du territoire au Niger. Niamey :MI/AT.
- Ministère des Travaux Publics et de L'Habitat. (1984). Recommandation du séminaire national sur la politique de l'habitat au Niger. Niamey :MTP/H.
- Ministère des travaux publics et de l'urbanisme (1984). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Niamey (SDAU). Niamey: MTP/H.
- Ministère des travaux publics, des transports et de l'urbanisme. Rapport annuel 1971, Niamey: MTP/H.
- Ministère du Plan (1963). Monographie et possibilité de développement agricole de la vallée du Dallol Bosso. Niamey : Ministère du Plan.
- Ministère du Plan (1987). Plan de développement économique et social 1987-1991. Niamey : Ministère du Plan.
- Ministère du Plan (1988). Guide des méthodes de préparation, de suivi et d'évaluation des projets et des procédures relatives à la gestion du cycle des projets et de la programmation des investissements. Niamey : Ministère du Plan.
- Ministère du Plan (1991). Contribution du Ministère du Plan pour la préparation de la conférence nationale. (annexe 1, 2, 3 et 4). Niamey: Ministère du Plan.
- Ministère du Plan (1996). Canevas d'étude d'impact d'un projet, Niamey. Ministère du Plan.
- Ministère du Plan . (1990). Recensement général de la population 1988 : Résultats préliminaires.

Niamey: Ministère du Plan.

Ministère du Plan. (1987). Plan de Développement Économique et social 1987- 1991. Niamey: Ministère du Plan.

Mintzberg, H. (1994). Grandeur et décadence de la planification stratégique. Paris: Dunod.

Mohamadou, A. D. (1992). « Décentralisation administrative au Niger, une perspective historique ». Dans Revue de l'École Nationale d'Administration Publique, n°9, pp. 7-31.

Monod, J. & De Castelbajac. (1973). L'aménagement du territoire. Paris: PUF.

Montrifoy, A. G. (1981). L'aménagement du territoire. Montréal: Guérin.

Moore, B. (1983). Les origines sociales de la dictature et de la démocratie. Paris: Découverte/Maspero.

Moreau, J. (1985). Administration régionale, départementale et municipales. Paris: Édition Dalloz.

Morin, E. (1977). La méthode. La nature de la nature. Paris: Seuil.

Mossi, H. (1985). "La crise du bois de chauffe sera fatale au Sahel". Dans Bulletin CND, n°16, pp. 7-8.

Moussa, H. (1993). Projet de thèse de doctorat en foresterie, Sainte-Foy : Université Laval.

Mucchielli, A. (1996). Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humains et sociales. Paris : ARMAND COLIN.

Mukakayumba, E. (1989). Des relations de pouvoirs en aménagement du territoire: le cas de l'univers des enfants Inc. dans l'aménagement de l'Université Laval. Thèse de doctorat en géographie. Sainte-Foy: Université Laval.

Mungall, C. & McLaren, D. J. (1990). La terre en péril. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.

Muschett, F. D. (1997). Principles of Sustainable Development. Delray Beach : St. Lucie Press.

Nations Unies (1976). Rapport d'habitat : Conférence des Nations unies sur les établissements humains tenue à Vancouver mai-juin 1976. Vancouver : NU.

Nations Unies. (1954). Méthodes et techniques de l'aménagement des Collectivités dans les territoires non autonomes et sous tutelle administrés par le Royaume-Uni. New-York : NU

Ndiaye, P. (1997). « L'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles. Le cas du Sénégal ». Dans Tersiguel et al. op. cit. pp. 217-259.

Nicholson, M. (1973). La révolution de l'environnement. Paris: Gallimard.

Niger-Banque mondiale (1993). Aspects institutionnels de la décentralisation au Niger, Rapport final. Niamey.

Nomaou, A. (1995). Les organisations paysannes et leur participation au programme de développement: cas des associations pastorales du projet de développement de l'élevage au Niger centre-est (P.E.N.C.E.). Thèse de doctorat en sociologie. Saint-Foy: Université Laval.

O.U.A. (1979). Quel développement à l'horizon 2000 ? Addis-Abeba.

OCDE (1991). Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement. Paris : OCDE.

OCDE. (1988). Le Sahel face au futur: dépendance croissance ou transformation structurelle. Études prospectives des pays sahéliens: 1985-2010. Paris: OCDE.

OCDE. (1991). L'État de l'environnement. Paris: OCDE.

OCDE. (1995). Évaluation économique des politiques et projet environnementaux : un guide pratique. Paris: OCDE.

OCDE. (1996). Développement territorial et capital humain dans l'économie de la connaissance: un

cadre d'action. Paris: OCDE.

OCDE. (1996). Indicateurs territoriaux de l'emploi: le point sur le développement rural. Paris: OCDE.

OCDE. (1997). Le développement territorial. Paris: OCDE.

Oliviennes, D. & Baverez, N. (1990). L'impuissance publique. Paris: Calmann-Lévy.

Olowu, D. (1989). L'échec des politiques de décentralisation en Afrique: analyse des causes et esquisse d'un modèle de remplacement. Washington: IDE.

Oswaldo, R. (1999). "Entretien avec Oswaldo, Rivero : le pourfendeur du développement". Dans Le Courrier de l'UNESCO, juillet-août, 1999, pp. 69-74

Ouédrago, H. B. (1991). Les projets de développement: appropriation ou désappropriation ? Études sur les impacts humains et sociaux de la stratégie d'intervention de la première phase du Programme micro-réalisation au Burkina Faso. Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski: UNIVERSITÉ DU Québec à Rimouski.

Ould Sidi, H. (1994). Développement local en milieu rural et intégration spatiale au Sahel. Le cas des aménagements agricoles villageois de Rosso en Mauritanie. Thèse de doctorat en aménagement. Montréal: Université de Montréal.

Oumarou, M. (1974). L'intégration de la population au processus du développement au Niger. Ottawa: Université d'Ottawa.

Ousseini I. (1995). "Répartition spatiale de l'occupation humaine et ressources naturelles dans la région du fleuve Niger" dans Bridel Laurent, et al. (sous la direction de) (1995), op. cit. pp.159-170

Özer, A. (1998). L'État. Paris: GF Flammarion.

Paillé, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée ». Dans Cahiers de recherche sociologique, n°23, pp. 147-184.

Paquerot, S. (1996). L'État aux orties. Montréal: Écosociété.

Partant, F. (1982). La fin du développement: naissance d'une alternative? Paris: François Maspero.

Passaris, S. (1980). Un avenir pour les zones rurales marginalisées en France ? Paris: Centre international de recherche sur l'environnement et le développement.

Passet, R. (1994). « L'aménagement du territoire dans une perspective du développement durable ». Dans Revue d'économie régionale et urbaine, n°4, pp.523-535.

Passet, R. & Theys, J. (1995). Héritiers du futur: aménagement du territoire, environnement et développement durable. Paris: Edition de l'Aube.

Patton, M. Q. (1980). Qualitative Evaluation Methods. Beverly Hills: Sage Publications.

Patton, Q. M. (1988). How to Use Qualitative Methods in Evaluation. Beverly Hills: Sage.

Pauchant, R. C. (1996). La quête du sens. Gérer nos organisation pour la santé des personnes, de nos sociétés et de la nature. Montréal: HEC.

Paulo, F. (1972). Pedagogy Of The Oppressed, New York: Herder And Herder.

Pecqueur, B. (1989). Le développement local: mode ou modèle. Paris: Syros Alternatives.

Pecqueur, B. (1996). Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris : L'Harmattan.

Perelli, A. (1992). Expériences d'écodéveloppement local au Sahel : un aperçu critique par la méthode comparative. Paris: Publisud.

Perret, B. & Roustang, G. (1993). L'économie contre la société. Paris: Collection Esprit/Seuil.

- Perrin, J. C. (1974). Le développement régional. Paris : PUF.
- Perrin, J. C. (1991). « Réseaux d'innovation- milieux innovateurs. Développement territorial ». Dans RERU, n°3/4, pp. 343-374.
- Perroux, F. (1961). L'économie du XX^e siècle. Paris: PUF.
- Perroux, F. (1969). L'économie du XX^e siècle. 3^e édition Paris: PUF.
- Perroux, F. (1981). Pour une philosophie du nouveau développement. Paris: Aubier-Montaigne.
- Peyréfitte, A. (1995). Du miracle en économie. Paris: Odile Jacob.
- Pisani, E. (1988). Pour l'Afrique. Paris: Éditions Odile Jacob.
- Planque, B. (1983). « Développement décentralisé: observation et interprétation ». Dans Planque B. Le développement centralisé: Dynamique spatiale de l'économie et planification régionale, op. cit, pp.5-22.
- Planque, B. (1983). Le développement décentralisé. Dynamique spatiale de l'économie et planification régionale. Paris: LITEC.
- PNEDD. (1998). Plan national de l'environnement pour un développement durable. Niamey: Cabinet du Premier ministre.
- PNUD. (1990). Rapport mondial sur le développement humain. Paris : Économica.
- PNUD. (1990a). Renouveau de la planification du développement en Afrique : les dimensions politiques de la planification. Gaborone-New york: PNUD.
- PNUD. (1993). Rapport mondial sur le développement humain. Paris : Économica.
- PNUD. (1996). La gouvernance locale : Rapport du forum mondial des Nations unies sur les politiques et pratiques novatrices en matière de gouvernement local. PNUD.
- PNUD. (1998). Rapport mondial sur le développement humain. Paris : Économica.
- PNUD-Niger. (1993). Atelier de réflexion sur les structures de coordination des actions de développement au niveau régional et local : rapport général. Niamey.
- PNUD-UNSO. (1994). Gestion des terroirs. Analyse de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de l'approche dans la zone soudano-sahélienne de l'Afrique occidentale. Atelier sur l'harmonisation et l'opérationnalisation du concept de gestion de terroir dans une perspective de développement durable. Niamey: PNUD.
- Poisson, Y. (1991). La recherche qualitative en éducation. Sillery: Presses de l'université du Québec.
- Poitou, D. (1978). "La délinquance juvénile au Niger". Dans Études nigériennes n°41, Niamey, Institut de recherches en sciences humaines.
- Polèse, M. (1994). Économie urbaine et régionale: logiques spatiales des mutations économiques. Paris: Économica.
- Polèse, M. & Coffey, W. J. (1982). Les politiques de développement local: élément de définition. Montréal: I.N.R.S Urbanisation.
- Poncet, J. (1970). Le sous-développement vaincu ? Paris: Éditions sociales.
- Potvin, J. R. (1991). Colloque sur les indicateurs d'un développement écologiquement durable : synthèse. Ottawa: Conseil consultatif canadien de l'environnement.
- Prades, J. A. (1994). « Environnement et développement, éthique et société. Vers un renouvellement du paradigme de recherche, ou de l'émission à la concertation ». Dans Prades, J. A., Tessier, R. et Vaillancourt, J.-G. (sous la direction de) Instituer le développement durable. Éthique de l'écodécision et sociologie de l'environnement pp.277-307.

- Prades, J. A., Tessier, R. & Vaillancourt, J.-G. (1992). Gestion de l'environnement, éthique et société. Montréal: Fides.
- Prades, J. A., Tessier, R. & Vaillancourt, J.-G. (1994). Instituer le développement durable. Éthique de l'écodécision et sociologie de l'environnement. Montréal: Fides.
- Prades, J. A., Vaillancourt, J.-G. & Tessier, R. (1991). Environnement et développement: questions éthiques et problèmes socio-politiques. Montréal: Fides.
- Prévil, C. (1993). Élaboration d'un cadre référentiel pour l'aménagement d'un espace régional en Haïti: l'arrondissement de Miragoâne. Mémoire de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional. Sainte-Foy: Université Laval.
- Prévost, P. (1983). L'Auto-développement: une stratégie de développement en Micro-Région. Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi.
- Prod'homme, J.-P. (1985). "Sciences humaines et aménagement du territoire". Dans Lamotte, M. Fondements rationnels de l'aménagement du territoire, op. cit. pp. 34-56.
- Projet d'aménagement des terroirs Dallol Bosso Nord (1992). Rapport de revue opérationnelle, phase II, rapport final. Niamey. CECI.
- Projet d'appui à la gestion des terroirs (PAGT). (1991). Éléments de méthodologies d'intervention et code de financement des opérations. Niamey: Direction de l'environnement.
- Projet d'appui à la gestion des terroirs (PAGT). (1992). Capitalisation de quelques expériences pilotes de gestion des terroirs au Niger. Niamey: Direction de l'environnement.
- Proud'Homme Remy. (1994). On Dangers of Decentralization. Washington D.C.: Banque mondiale.
- Proud'homme, L. R. (1992). Les conséquences environnementales des politiques d'aménagement du territoire: un essai d'évaluation. Dans RERU, n°3, pp.329-365.
- Proulx, J. (1978). Forces d'unité et volonté de différence. Dans la Revue Critère n°23, pp. 27-34.
- Proulx, M.-U. (1991). Aménagement et développement chez les MRC au Québec: mariage ou concubinage. Chicoutimi: GRIR.
- Proulx, M.-U. (1995). « Légitimités des trois échelons territoriaux décentralisés au Québec ». L'Action Nationale, vol. LXXXV, n°6, pp.938-957.
- Proulx, M.-U. (1995a). Réseaux d'information et dynamique locale. Chicoutimi: GRIR.
- Proulx, M.-U. (1996). « Introduction au livre : Phénomène régional ». Dans Le phénomène régional au Québec op. cit. pp. 1-7.
- Proulx, M.-U. (1996) (sldd). Le phénomène régional au Québec. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Proulx, M.-U. (1996). « Trois décennies de planification régionale ». Dans Le phénomène régional au Québec. Op. cit. pp. 269-292.
- Proulx, M.-U. (1997). « La décentralisation comme politique régionale Côté, S., Klein, J.-L. et Proulx, M.-U. (sous la direction de), op. cit. pp. 41-64.
- Proulx, M.-U. (1998). Décentralisation et gouvernement local: quelle place pour le social. inédit.
- Proulx, M.-U. (1998a). « L'organisation des territoires au Québec ». L'Action Nationale, vol. LXXXVIII, n°2, pp.101-160.
- Proulx, M.-U. (1998b). « L'organisation des territoires au Québec ». L'Action Nationale, vol. LXXXVIII, n°3, pp.88-136.
- Prud'homme, R. et Larrue, C. (1992). « Les conséquences environnementales des politiques

- d'aménagement du territoire: un essai d'évaluation ». Dans la Revue d'économie régionale et urbaine, n°3, pp.329-355.
- Puissant, S. (1992). « Des Garden-Cities aux urban development corporations :le savoir-faire planificateur britannique ». Dans Revue d'économie régionale et urbaine, n°1, pp.67-91.
- Puissant, S. (1992). « L'intégration de l'environnement dans la planification. Des attentes européennes ». Dans RERU n°3, pp. 381-411.
- Quesnel-Ouellet, L. (1977). « L'analyse politique de l'aménagement du territoire ». Dans ACFAS (1977). Méthodologie de l'aménagement et du développement. Compte rendu. op. cit. pp. 145-148.
- Quivy, R. & Campenhoudt, L.-V.. (1995). Manuel de recherche en sciences sociales. Paris : Dunod.
- Radvanyi, J. & Rey V. (1989). Régions et pouvoirs régionaux en Europe de l'Est et en URSS. Paris: Édition Masson.
- Radvanyi, J. & Rey, V. (1989). Régions et pouvoirs régionaux en Europe et en URSS. Paris: Édition Masson.
- Raffestin, C. (1980). Pour une géographie du pouvoir. Paris: Librairies techniques.
- Raffestin, C. (1982). « Tradition, modernité, territorialité ». Dans Cahiers de géographie du Québec, vol. 26, n°68, pp. 185-198.
- Ragon, M. (1972). Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes. Casterman: Tournai.
- Randet, P. (1994). L'aménagement du territoire: genèse et étapes d'un grand dessin. Paris: La documentation Française.
- Rangeon, F. (1984). Les politiques régionales. Paris: PUF.
- Rangin, C. S. & al. (1992). What is a case? Cambridge: Exploring the Foundations of Social Inquiry.
- Raulin, H. et Edgar, R. (1980). L'aide au sous-développement Paris : PUF.
- Rees, W. E. (1990). « Économie, écologie et rôle de l'évaluation environnementale aux fins du développement durable ». Dans Sadler, B. et Jacobs, P., op. cit. pp.137-159.
- Remy, M. (1971). L'homme en péril: une société de protection ou de destruction. Paris: Stock.
- Rép. du Niger (1960). Journal Officiel de la République du Niger du 1er juillet 1960
- Rép. du Niger (1965). Perspectives décennales 1965- 1974. Niamey.
- Rép. du Niger (1982). Séminaire national sur les stratégies d'intervention en milieu rural. Zinder.
- Rép. du Niger (1987). Guide des foyers améliorés. Niamey: Imprimerie Nationale du Niger.
- Rép. du Niger (1990). Études pour l'établissement de la situation financière des collectivités territoriales :Rapport provisoire. Niamey.
- Rép. du Niger (1992). Principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger. Niamey : CPM.
- Rép. du Niger (1997). Programme de relance économique. Niamey.
- Rép. du Niger (1998). Rapport national sur le développement humain 1998. Niamey : CPM.
- Rép. du Niger (1998a). Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD). Niamey: Cabinet du Premier ministre.
- Richard, L. (1992). Stratégies de recherche en sciences sociales: applications à la gérontologie. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Richardson, N. (1989). L'aménagement du territoire et le développement durable au Canada. Ottawa: Conseil consultatif canadien de l'environnement, Ministère des Approvisionnement et Services Canada.

- Rist, G. (1996). Le développement: l'histoire d'une croyance occidentale. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Robert, L. (1978). « L'espace et l'État : politique et mouvement urbains et régionaux au Québec ». Dans la Revue critique, n°23, pp. 231-258.
- Robinson, J. (1980). Développement et sous-développement. Paris: Economica.
- Rocheude, A. (1987). Étude de la réglementation domaniale et foncière au Niger. Niamey/Montréal.
- Rondinelli, A. D. et al. (1989). Analysing decentralization policies in developing countries: a Political Economic Framework. Development and Change.
- Rongère, P. (1975). Méthodes des sciences sociales. Paris: Dalloz.
- Rossi, C. (1992). « Évaluation qualitative d'un projet de développement de développement au Mali: approche anthropologique ». Dans Schwarz, Alf/Pineau, Marius (1992). L'apport de l'évaluation dans la mise en valeur des terroirs sahéliens, op.cit., pp. 92-106.
- Rostow, W. (1962). The Process of Economic Growth. New-York: Norton Library.
- Rostow, W. W. (1963). Les étapes de la croissance économique. Paris: Éditions du Seuil.
- Rouffignat, J. (1995). « Penser local, agir global ou les contradictions de l'aménagement rural au Québec ». Dans Bryant Christopher et Marois Claude The sustainability of rural system, op. cit. pp. 9-20.
- Rousseau, J. J. (1971). Du contrat social. Paris: Seghers.
- Roussopoulos, I. D. (1994). L'écologie politique: au-delà de l'environnementalisme. Montréal: Écosociété.
- Ruegg, J., Découtère, S. & Meltan, N. (1994). Le partenariat public-privé: Un atout pour l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Normandes.
- Ruegg, J., Mettan, N. & Vodos, L. (1992). La négociation : son rôle, sa place dans l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires Normandes.
- Ruggero, C. (1996). « Territoire et MT: Éléments pour une théorie des échelles ». Dans Ruegg et Découtère op. cit. pp 38-61.
- Ruitenbeek, H. J. (1991). Indicateurs d'un développement écologiquement durable : vers de nouveaux principes fondamentaux. Ottawa: Conseil consultatif canadien de l'environnement.
- Ryan, P. (1992). « How improved Land-Use Planning can contribute to the achievement of sustainable Development ». Dans Revue d'économie régionale et urbaine, n°3, pp.307-310.
- Ryan, P. (1992). « How Improved Land-Use Planning can contribute to the achievement of the sustainable Development ». In Revue d'économie régionale et urbaine n°3, pp. 307-310.
- Sabou, I. (1999). Organisation foncière et comportements économiques dans l'agriculture de terroir au Niger. Thèse de doctorat en aménagement. Montréal: Université de Montréal.
- Sachs, I. (1977). Pour une économie politique du développement: études de planification. Paris: Flammarion.
- Sachs, I. (1980). Stratégie de l'écodéveloppement. Paris: Éditions Ouvrières.
- Sachs, I. (1981). Initiation à l'écodéveloppement. Toulouse: Privat.
- Sachs, I. (1987). Development and planning. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sachs, I. (1997). L'écodéveloppement: stratégies pour le XXI^e siècle. Paris: Syros.
- Sadler, B. & Jacobs, P. (1990). Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun. Hull: Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale.

- Sadler, B. & Jacobs, P. (1990a). « Conclusions et recommandations sur les nouvelles orientations de recherche et développement ». Dans Sadler, B. & Jacobs, P., op. cit. pp.189-194.
- Sahirou, M. (1995). Du développement local au développement territorial: l'approche par petits projets au Niger. Mémoire de maîtrise en développement régional. Rimouski: Université du Québec à Rimouski.
- Saint-Arnaud, R. et Yergeau, M. (1993). Procédure d'élaboration de schémas d'aménagement de terroirs : outil de travail. Boboye : AAT
- Saint-Pierre, L. (1993). "L'étude de cas comme méthode de recherche en éducation". Dans Revue de l'Association canadienne pour la recherche qualitative, vol.9, automne 93, pp. 7-30
- Salifou A. (1977). Colonisation et sociétés indigènes au Niger de la fin du 19e siècle au début de la 2e guerre mondiale, Thèse de doctorat d'État en histoire. Toulouse : Université de Toulouse.
- Salifou A.(1989). Histoire du Niger. Paris : Éditions Nathan.
- Samir, A. (1971). L'Afrique de l'Ouest bloquée: L'économie politique de la colonisation 1880-1970. Paris: Anthropos -Éditions de Minuit.
- Samir, A. (1989). La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers-Monde. Paris: Harmattan.
- Samir, A. (1990). Maldevelopment: anatomy of a global failure. New York: The United Nations Press.
- Samir, A. (1995). « La désertification du Sahel africain une responsabilité mondiale ». Dans Alternatives Sud vol. II. n°4 Quel développement durable pour le Sud, op.cit. pp. 201-214.
- Samir, A., Franco, M. & Bow, S. (1975). La planification du sous-développement: critique de l'analyse des projets. Paris: Anthropos-Idep.
- Samir, A., Micheal, V. & André Jacob. (1994). Démocratie, développement, droits de l'homme: Les longs chemins vers l'égalité en droits. Montréal: CIFEDHOP.
- Samna, S. I. (1993). Le rôle de l'initiative privée dans l'aménagement des terroirs au Niger. Mémoire de maîtrise en ATDR. Sainte-Foy: Université Laval.
- Sancy. (1992). « L'étude d'impact: un instrument de prévention du dommage à l'environnement ». Dans RERU, n°3, pp. 425-435.
- Sankara, N. (1998). Mode de scolarisation féminine et développement socio-économique au Burkina Faso. Projet de thèse de doctorat en sociologie. Sainte-Foy: Université Laval.
- Sanogho P. (1994). "Aménagement des terroirs : étude de cas au Mali". Dans PNUD-UNSO, op.cit. pp.48-53
- Santerre, R. & Mercier-Tremblay, C. (1982). La quête du savoir. Essais pour une anthropologie de l'éducation camerounaise. Montréal: Presse de l'Université du Montréal.
- Sartre, J.-P. (1971). L'Idiot de la famille, vol. 1. Paris: Gallimard.
- Saulnier, J.-P. (1978). «La régionalisation française, mythe ou réalité?». Revue Critère n°23, pp. 65-78.
- Sauvé, L. (1994). Pour une éducation relative à l'environnement. Montréal-Paris: Guérin-Eska.
- Schrecker, T. (1993). Le développement durable: comment y arriver. Ottawa: Mutual Press.
- Schumacher, E.-F. (1974). Small is beautiful. une société à la mesure de l'homme. Paris: Éditions du Seuil
- Schumpeter, J. (1934). The Theory of Economic Development. New York : Oxford University Press.
- Schumpeter, J. (1962). Esquisse d'une histoire de la science économique des origines au début du XX^e siècle. Paris: Librairie Dalloz.
- Schwarz, A. .« L'évaluation des projets contre le développement aveugle ». Dans Schwarz, Alf//Pineau, Marius L'apport de l'évaluation dans la mise en valeur des terroirs sahéliens, op. cit., pp.

- Schwarz, A. & Pineau, M. (1992). L'apport de l'évaluation dans la mise en valeur des terroirs sahéliens. Sainte-Foy: Centre-Sahel.
- Séchet, R. (1996). Espaces et pauvretés: la géographie interrogée, 213 pages. Paris: L'Harmattan.
- Secrétariat d'État à la Coopération (1984). Manuel d'urbanisme pour les pays en voie de développement : les transports urbains. Paris : SÉC.
- Secrétariat d'État aux affaires étrangères des missions d'urbanisme et d'habitat. (1971). Les principales conditions institutionnelles et juridiques d'une politique nigérienne d'urbanisme et d'aménagement foncier. Paris.
- Sedjari, A. (1999). Aménagement du territoire et développement durable : quelles intermédiations. Paris : L'Harmattan.
- Selltiz, C., Wrightsman, I. S. & Cook, S. W. (1977). Les méthodes de recherche en sciences sociales. Montréal: Éditions HRW.
- Senger, P. M. (1991). La cinquième discipline. L'art et la manière des organisations qui apprennent. Paris: FIRST.
- Service du Plan de Boboye (1997). Bilan diagnostique de la problématique environnementale et identification de programmes prioritaires pour un développement durable au niveau de l'arrondissement de Boboye. Boboye : AAT.
- Seymour, J. W. (1990). « La conjoncture politique: crise et consensus ». Dans Berg J. R. & Whitaker J. S. Stratégie pour un nouveau développement en Afrique, op. cit, pp.1-21.
- Sharan, B. M. (1988). Case Study Research In Education. A Qualitative Approach. San Francisco: Jossey-Bass Publishers.
- Simard, P. & Diarra, D. (1993). Discours sur l'environnement et stratégies de développement: points de vue du Nord et du Sud. Série Dossiers n°29. Sainte-Foy: Centre Sahel.
- Simon, J. L. & Burstein, P. (1985). Basic Research Methods in Social Science (Third Edition). New York: McGraw-Hill.
- Siné, B. (1975). Impérialisme et théories sociologiques de développement. Paris: Édition Anthropo-Idep.
- Singleton, R. A. & al. (1993). Approaches to social research, second edition. New York: Oxford University Press.
- Smith, A. (1976). Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations. Paris: Galimard.
- Soubrier, R. (1988). Planification, aménagement et loisir. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Soumana S. Nouhou S. et Bana A S. (1996). Étude d'impact d'un projet de développement (canevas). Niamey : document de travail interne.
- Sous-Préfecture de Boboye. (1999). Présentation de l'arrondissement de Boboye : situation actuelle et perspectives. Birni N'Gaouré.
- Southgate, D. D. & Disinger, F. J. (1988). Sustainable Resource Development in the Third World. Dhera Dun: I.B.D.
- Stake, R. E. (1995). The art of case study research. Thousand Oaks: Sage.
- St-Arnaud, R. et Yergeau, M. (1993). Procédure d'élaboration de schémas d'aménagement de terroir. AAT, Boboye : AAT
- Stewart, J. D. & Tiessen, H. (1993). « Des plaines fertiles transformées en désert ? ». Dans Mungall (dir), La terre en péril. Ottawa: Presse de l'Université d'Ottawa.
- Stewart, M. (1969). Keynes. Paris: Jacob.

- Stohr, W. B. (1975). Regional development, experiences and prospects in Latin America. Paris: Mouton.
- Suarez-Marcos, A. & J. Strada-Janariz. (1992). « L'intégration des politiques de l'environnement dans l'aménagement du territoire et la planification régionale. L'exemple des Asturies ». Revue D'Économie Régionale Et Urbaine n°3, pp.323-329.
- Teisserenc, P. (1994). Les politiques de développement local: Approche sociologique. Paris: Économica.
- Teneur, J. (1972). Économie régionale et aménagement du territoire. Paris: PUF.
- Téovoédjré, A. (1978). La pauvreté richesse des peuples. Paris: Éditions ouvrières.
- Tersiguel, P. & Becker, C. (1997). Développement durable au Sahel. Paris: Karthala.
- Tolba M.K. (1990). Pour un monde écologiquement équitable. DIE n°1, PNUE.
- Torres, E. (1995). « Contrat et convention de développement patrimonial: la régulation locale des rapports environnement-développement ». Dans Revue d'économie régionale et urbaine n°1, pp. 103-124.
- Touraine, A. (1973). Production de la société. Paris: Seuil.
- Touscoz, J. (1976). L'évaluation de la coopération Nord-Sud: L'exemple de la coopération entre pays francophones. Paris: Economica.
- Tremblay, D.-G. & Fontan, J.-M. (1994). Le développement économique locale: La théorie, les pratiques, les expériences. Sainte-Foy: Télé-Université.
- Tricart, J. & Kilian, J. (1979). L'éco-géographie et l'aménagement du milieu naturel. Paris: F. Maspero.
- Tubiana, L. (1996). « La fin des modèles économiques dans la fin du Tiers monde ». Dans Les dossiers de l'État du monde, op. cit. pp.29-38.
- Uhrich, R. (1996). L'aménagement du territoire autrement. Dans RERU n°5, pp. 999-1008.
- UICN (1980). Stratégie mondiale de la conservation. UICN.
- UICN, PNUE. & WWF. (1991). Sauver la planète: stratégie pour l'avenir de la vie. Gland : UICN.
- Vachon, B. (1991). Le Québec rural dans tous ses états. Cap Saint-Ignace : Boréal.
- Vachon, B. (1993). Le développement local : théorie et pratique: Réintroduire l'humain dans la logique de développement. Boucherville: Gaëtan Morin.
- Vachon, B. (1996). « Mettre les territoires ruraux en état de produire : le rôle des facteurs sociaux, culturels et environnementaux dans la démarche de développement local ». Dans Côté S. et al. Le Québec des régions vers quel développement ? op. cit. pp.285-301 .
- Vaillancourt, J-G. (1995). "Penser et concrétiser le développement durable". Dans Écodécision Hiver 1995, pp. 24-29.
- Vaillancourt, J-G. (1995a). "Conflit Nord-Sud, développement durable et insécurité environnementale : les impacts de Rio" dans Dufour, et al. (1995), op. cit. pp. 63-76.
- Vaillancourt, J.-G. & Tessier, R. (1996). La recherche sociale en environnement: nouveaux paradigmes. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Victor, P. A., Kay , J. & Ruitenbeek, H. J. (1991). Écologie, économie et prise(s) de décisions : théories : indicateurs d'un développement écologiquement durable. Ottawa: Conseil consultatif canadien de l'environnement.
- Vienney, C. (1994). L'économie sociale. Paris: La Découverte.
- Vincent, L. (1996). « L'analyse politique de la décentralisation ». Revue canadienne de science politique, vol. XXIX, n°4, pp.661-680.

- Vincent, L. (1997). La décentralisation. Sainte-Foy, Québec: Édition de l'IQRC.
- Vincent, L. & Turgeon, J. (1980). «La décentralisation: une analyse structurelle». Dans Revue canadienne de science politique, vol. XIII, n°4, décembre 1980, pp. 691-711.
- Vivien, F.-D. (1994). Économie et Écologie. Paris : La Découverte.
- Vocabulaire de l'administration. (1978). Paris: Hachette.
- Wata, I. (1994). "Aménagement des terroirs : étude de cas au Niger" dans PNUD-UNSO, op.cit. pp.53-55
- Wata, I. (1996). La gestion des terroirs : fondements, principes et concepts. Niamey.
- Weaver, C. (1983). « Le développement par la base: vers une doctrine du développement territorial ». Dans Planque Bernard le développement décentralis., op. cit., pp. 179-185.
- Weaver, C. (1984). Regional Development and the Local Community: Planning, Politics and Social Context. New York: John Wiley and Sons.
- Weber, M. (1964). L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme [1947]. Paris: Plon.
- Weber, M. (1971). Économie et société [1956]. Paris: Plon.
- Wolfgang, S. & Gustavo, E. (1996). Des ruines du développement. Montréal: Écosociété.
- Xavier, G. (1989). Décentraliser pour l'emploi: les initiatives locales de développement. Paris: Économica.
- Xavier, G. (1992). La décentralisation. Paris: La Découverte.
- Yamba, B. (1995). « Essai d'interprétation de l'échec des programmes environnementaux au Niger ». Dans Bridel Laurent, et al. (sous la direction de) (1995), op. cit. pp. 65-82
- Yin, R. K. (1993). Applications of case study research. Thousand Oaks: Sage.
- Yin, R. K. (1994). Case study research. Design and methods (2ed). Thousand Oaks: Sage.
- Yonoudjoum, C. (1994). « Aménagement des terroirs : étude de cas au Tchad ». Dans PNUD-UNSO, op.cit. pp.60-62
- Zabeirou, T. (1990). Contribution à l'étude de la problématique de la participation massive de la population aux actions d'aménagement des terroirs dans la zone d'intervention du P.D.A.A.T. villageois de Banizoumbou-Rambi, arrondissement de Dosso. Montpellier.
- Zuindeau, B. (1994). "La (les) théorie (s) du développement soutenable: quel apport pour l'analyse du développement économique régional ?" . Dans Revue d'économie régionale et urbaine, n°4, pp. 607-622.

Annexe 1.1 : Récapitulatif des sources de données

Sources de données Questions de recherches	Documents écrits de base	Population	Personnel projet	Représentants État		
				Central	Régional	Local
Problématique d'aménagement/ environnement/ développement	Divers documents de sources internationale, nationale et régionale		v	v	v	v
Activités saillantes du projet	Documents de base du projet	v	v			v
Forces du projet	Documents d'évaluation ex-post	v	v		v	v
Faiblesses du projet	Documents d'évaluation ex-post	v	v		v	v
Perception sur les résultats du projet	Documents d'évaluation, Rapports trimestriel, PV de réunion,	v	v		v	v
Perception sur la durabilité des résultats du projet	Documents d'évaluation, Rapports trimestriel, PV de réunion,	v	v		v	v

v : indique la source de la donnée à dépouiller

Construit par l'auteur

Annexe 1.2 : Matrice des effets

		Étape I : 89-94 Exécution	ÉtapeII: 95-97 Transition	ÉtapeIII : 97-99 Fin AAT et début PGRN
Globalité	Impacts sociaux			
	Impacts économiques			
	Impacts politiques			
	Impacts écologiques			
Appropriation	Appropriation socio-politique			
	Appropriation technique			
	Appropriation financière			

Inspiré de Miles, M. B. & Huberman, A. M. (1991)

Annexe 1.3 : Matrice Activités-résultats

Type de résultats Types d'activités	Globalité/territorialité				Appropriation		
	Impact social	Impact politique	Impact économique	Impact écologique	Appropriation socio-politique	Appropriation technique	Appropriation financière
Volet 1 : Autopromotion et encadrement							
Volet 2 : Appui aux productions végétales							
Volet 3 : Appui aux productions animales							
Volet 4 : Appui à la mise en valeur et à la conservation du milieu							

Inspiré de Miles, M. B. & Huberman, A. M. (1991)

Annexe 7.1a : Appréciations des impacts des activités au niveau des quatre terroirs

Opportunités offertes par le projet	Effets potentiels	Impacts positifs au niveau des quatre terroirs			
		Barbé P.	Haoulawal	Silenké	Tondo
Alphabétisation fonctionnelle Formation technique	- diminution du taux d'analphabétisme - amélioration des connaissances - prise de conscience	-	±	+	+
Production agricole Charrue Engrais Petit matériel Semences (t) Crédit alloué	- Accroissement des rendements - Amélioration du système de production - Sécurité alimentaire - Allègement du temps de travail	-	±	-	+
Sites contre-saison (ha)	- Revenu - Diversification alimentaire	-	-	±	-
Production pastorale Embouche bovine Embouche ovine Brebis Crédit alloué	- Revenu - Fumier - Assurance-récolte - Accès crédit	±	+	±	-
Parc de vaccination	- Santé animale - Productivité	±	-	-	±
Charrette bovine Charrette ovine	- Revenu - Transport fumier - Transport local de marchandises	±	-	+	±
Banques céréalières	- Service de proximité - Bénéfices	-	-	+	±

Impact positif faible (-) ; Impact positif moyen (±) ; Impact positif fort (+)
Établi par l'auteur

Annexe 7.1b : Appréciations des impacts des activités au niveau des quatre terroirs (suite)

Opportunités offertes par le projet	Effets potentiels	Impacts positifs au niveau des quatre terroirs							
		Barbé P.		Haoulawal		Silenké		Tondo	
Boutiques	- Service de proximité - Bénéfices	-	-	-	-	-	-	±	
Fonds de développement(FCFA)	- Accès au crédit - Possibilité d'épargne - Esprit d'entreprise	+	+	+	+	+	+	+	
Mise en place des structures	- Renforcement organisationnel - Renforcement auto-encadrement - Responsabilité collective renforcée - Compréhension collective des problèmes - Gestion des conflits	±	±	±	±	±	±	±	
Schéma d'aménagement	- Meilleure gestion des ressources - Réhabilitation de l'espace rural - Outil pédagogique - Outil de participation - Gestion des conflits	±	-	±	±	±	±	-	
Foyers améliorés	- Économie de bois - Économie d'argent	-	-	-	-	-	-	±	
Demi-lunes	- Protection du milieu - Amélioration de la production - Fertilité des sols	-	-	-	-	-	-	+	
Reboisement/plantations	- Protection du milieu - Amélioration de la production	±	+	-	-	-	-	-	
Régénération du gao	- Protection du milieu - Amélioration de la production - Fertilité des sols	+	±	-	-	-	-	-	
	Légende et pondération Impact positif fort = (+) = 75% Impact positif moyen = (±) = 55% Impact positif faible = (-) = 25%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
		2 (+)		3 (+)		4 (+)		4 (+)	
		6 (±)	57,5	4 (±)	57,5	4 (±)	64,5	6 (±)	75,5
		7 (-)		8 (-)		7 (-)		5 (-)	

Impact positif faible = (-) = 25% ; Impact positif moyen = (±) = 55% ; Impact positif fort = (+) = 75%

Établi par l'auteur

Annexe 8.1 Sommaire des prêts par objectifs spécifiques et par catégories 1994

Catégories du prêt	Prêt projet (a)		Montant échu		Impayé	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Production agricole						
Équipement agricole	35 588 005	45,70	19 760 505	37,36	8 550 360	43,27
Engrais et fongicides	15 711 930	20,17	11 257 510	21,28	1 670 885	14,84
Petits matériels	2 238 400	2,87	1 942 210	3,67	853 850	43,96
Semences	132 000	0,17	132 000	0,25	400	0,3
Champs arach/intr agr.	462 775	0,59	337 775	0,64	24 660	7,3
Plants fruitiers	237 685	0,31	11 900	0,02		
Sous-total	54 370 795	69,81	33 441 900	63,23	11 100 155	33,19
Production animale						
Embouche bovine	10 244 750	13,15	9 835 390	18,60	2 228 870	22,66
Embouche ovine	4 174 800	5,36	4 220 120	7,98	1 086 370	25,74
Brebis	2 960 480	3,80	2 331 260	4,41	587 245	25,19
Aliments bétail	630 100	0,81	630 100	1,19	137 800	21,87
Coqs des race	18 000	0,02	18 000	0,03		
Vétérinaire	571 680	0,73		0,00		
Sous-total	18 599 810	23,88	17 034 870	32,21	4 040 285	23,72
Actions d'accompagn.						
Moulins	3 445 100	4,42	1 222 670	2,31	128 575	10,52
Décortiqueuses d'arachide	275 000	0,35	87 000	0,16	5 450	6,26
Sous-total	3 720 100	4,78	1 309 670	2,48	134 025	10,23
Dévelop. de l'artisanat						
Matériel de pêche	290 555	0,37	245 005	0,46	118 405	48,33
Forgerons	300 000	0,39	50 000	0,09		
Boutiques	600 000	0,77	60 000	0,11		
Sous-total	1 190 555	1,53	355 005	0,67	118 405	33,35
Revenu d'intérêt			748 095	1,41		
TOTAL	77 881 260	100,00	52 889 540	100,00	15 392 870	29,10

Source : AAT, 1994

Annexe 8.2 : Sommaire financier par volet

	Années avant mars 93	Année 93/94	Fin 94
Appui aux organisations villageoises			
Renforcement structures villageoise	285 942,44	60 912,68	346 855,12
Soutien activités Struct. Villageoises	175 002,98	2 742,70	177 745,68
Appui au groupement féminin	63 145,68	5 944,56	69 090,24
Sous-total	524 091,10	69 599,94	593 691,04
Appui activités productives			
Production agricole	791 868,91	64 010,12	855 879,03
Production animale	214 120,85	33 951,49	248 072,34
Activités prod. Complémentaires	59 488,23	15 303,23	74 791,46
Études et recherche-action	44 064,99	3 120,48	47 185,47
Sous-total	1 109 542,98	116 385,32	1 225 928,30
Appui Mise en valeur/conservation milieu			
Schéma d'aménagement	402 947,09	51 084,67	454 031,76
Mise en place équip. Et services	102 151,92	9 251,16	111 403,08
Conserv. Ressources bois	76 122,87	9 722,96	85 845,83
Conservation des eaux et sols	42 703,77	6 425,00	49 128,77
Études/recherche-action	217 089,51	2 712,86	219 802,37
Sous-total	841 015,16	79 196,65	920 211,81
Activités support projet			
Animation, formation, suivi	140 955,73	14 743,47	155 699,20
Appui structures nationales	51 050,15	1 395,76	52 445,91
Support matériel et administratif	1 139 897,54	160 313,33	1 300 210,87
Coordination	1 122 133,09	152 901,68	1 275 034,77
Sous-total	2 454 036,51	329 354,24	2 783 390,75
Coûts communs			
Administration du projet	147 728,37	30 694,21	178 422,58
Immobilisation	217 057,66	0	217 057,66
Sous-total	364 786,03	30 694,21	395 480,24
TOTAL BUDGET RÉEL	5 293 471,78	625 230,36	5 918 702,14

Source : AAT, 1994

Annexe 8.3 Situation des prêts : sommaire par village au 30 sept 1993

Villages		Prêt AAT	Intérêt et assurance	Montant échus	En caisse	Remb. Animaux	Impayés à récupérer	% échu
01	Dobo Dobo	3 952 050	378 589	4 039 659	2 549 854	10 000	1 479 805	36,63
02	Bassi-Zarma	6 745 815	647 184	6 465 829	5 201 149	156 780	1 107 900	17,13
03	Gombéwa	9 010 300	833 155	8 660 395	5 171 680	16 000	3 472 715	40,10
04	Bossey	4 579 310	348 178	4 104 258	1 974 053		2 130 205	51,90
05	Haoulawal	3 486 670	380 834	2 448 449	2 227 714	16 750	203 985	8,33
06	Tondo	7 563 930	572 071	5 486 461	2 953 521	5 500	2 527 440	46,07
07	Silenké	3 130 065	318 022	2 360 982	1 137 792	17 000	1 206 190	51,09
08	Tchankargui	7 506 075	615 431	4 630 771	4 043 071	27 250	560 450	12,10
09	Kankandi	3 834 375	259 341	3 042 406	2 137 916	25 000	879 490	28,91
10	Fabidji	337 550	98 960	277 085	277 085			
11	Birni AFN	253 000	23 573	276 573	246 323		30 250	10,94
12	Garoubey		51 081	51 081	51 081			
13	Korankassa	1 666 100	157 045	1 151 930	666 090	5 000	480 840	41,74
14	Bangouroual	473 675	51 418	367 198	217 593		149 605	40,74
15	Gobirkoye-Béri	473 675	51 691	367 471	199 686		167 785	45,66
16	Barbé Peulh	3 372 540	384 933	2 036 488	1 557 848	32 000	446 640	21,93
17	Tinoma	2 766 555	244 821	1 142 041	975 966	15 000	151 075	13,23
18	Gongueve	4 120 215	382 071	1 460 711	1 242 366	18 250	200 095	13,70
19	Tanna-Béri	5 186 415	368 417	1 567 692	1 430 407	5 100	132 185	8,43
20	Guilladjé	2 322 780	232 581	1 414 001	1 338 031	10 500	65 470	4,63
21	Irah	1 627 121	136 248	311 873	306 873	5 000		
22	Tigueve	2 490 876	235 429	328 609	328 609			
23	Bilinguoi	631 746	11 785	71 785	71 040		745	1,04
24	Gobéri-Goubey	1 711 186	140 074	760 139	752 139	8 000		
25	Dounoudibi	639 236	24 253	65 653	65 653			
	TOTAL	77 881 260	6 947 185	52 889 540	37 123 540	373 130	15 392 870	29,10

Source: AAT, 1994

ANNEXE A

COMITÉ VILLAGEOIS DE GESTION DE TERROIRS DE _____

STATUTS

PRÉAMBULE

Soucieux de créer les conditions favorables à leur épanouissement physique, intellectuel et moral, d'œuvrer à l'amélioration progressive de leur cadre de vie et de travail du point de vue économique, éducatif, social et culturel, les adhérents aux présents Statuts décident de créer une Association dénommée : "COMITÉ VILLAGEOIS DE GESTION DE TERROIRS" (C.V.G.T.) de Silenké.

Cette Association est régie par les textes en vigueur notamment l'Ordonnance 89/010 du 07 avril 1989 et son Décret d'Application n° 89/074 du 07 avril 1989 ainsi que par les présents Statuts.

TITRE I - DÉNOMINATION - BUTS - OBJECTIFS ET DURÉE

Article 1

Le Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ est une Association apolitique, non confessionnelle ou syndicale et à but non lucratif.

Article 2

Cette Association est créée pour une durée illimitée.

Article 3

Le siège du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ est fixé à _____.

Article 4

Le but de l'Association est l'aménagement et la gestion rationnelle du terroir villageois en vue de promouvoir un développement durable.

Article 5

L'Association a pour objectifs :

- d'améliorer progressivement la production agro-sylvo-pastorale par la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, de sites de contre-saison, de points d'eau, de travaux de récupération des terres, ainsi que par la mise en place des infrastructures que nécessite leur exploitation rationnelle ;
- de contribuer à la mise en œuvre efficiente de l'espace pastoral, la conservation, la défense et la restauration des sols ainsi que la réhabilitation du couvert végétal et des pâturages ;

- d'aider à l'identification et à la constatation des droits coutumiers, fonciers ou pastoraux, individuels ou collectifs en vue de règlements amiables des différends y afférents ;
- d'initier des actions de sensibilisation et d'éducation de ses membres en matière d'hygiène et de salubrité afin d'assainir leur cadre humain de vie ;
- de concourir à la mise en place d'un système de crédit et d'épargne en vue de faciliter et de garantir l'acquisition de matériels agricoles, l'achat et la distribution des intrants de même que la création de réseaux de commercialisation des produits ;
- de fournir des services sociaux à ses membres ;
- d'assurer la gestion et la maintenance des équipements de travail ;
- de favoriser le développement du potentiel humain par des actions de formation et l'extension de la couverture sanitaire.

TITRE II 1) COMPOSITION ET STRUCTURES (MEMBRES-SYMPATHISANTS-ORGANES)

Article 6

Le Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ comprend deux catégories de membres :

- les membres fondateurs (dont la liste est annexée aux présents Statuts),
- les membres adhérents.

Article 7

Les sympathisants sont ceux qui, sans être membres du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____, acceptent ses Statuts et lui apportent un soutien matériel et/ou moral.

Article 8

Les principaux organes de l'Association sont :

- l'Assemblée Générale.
- le Bureau Exécutif.
- le Commissariat aux Comptes.
- les Comités Techniques.

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association. Elle se réunit en session ordinaire tous les six (6) mois. Elle peut toutefois se réunir en session extraordinaire sur convocation du Bureau Exécutif ou à la demande d'au moins un quart (1/4) de ses membres.

Le Bureau Exécutif est composé de :

- un Président,
- un Vice-Président,
- un Secrétaire Général,
- un Secrétaire Général-adjoint,
- un Secrétaire à l'Information,
- un Trésorier Général,
- un Trésorier Général-adjoint.

Le Commissariat aux Comptes comprend un ou plusieurs Commissaires choisis en dehors du Bureau.

2) ÉLECTION DES MEMBRES

Article 9

Sont éligibles au Bureau Exécutif ou Commissariat aux Comptes les membres fondateurs et les membres dont l'adhésion remonte à six (6) mois au moins au jour du scrutin.

Sont électeurs tous les membres présents ou dûment représentés dans la limite d'une procuration par membre.

Chaque membre du bureau à l'exception de ceux composant les Comités Techniques, est élu au premier tour à la majorité absolue des voix exprimées hormis les bulletins blancs ou nuls et à la majorité simple au second tour.

Article 10

Pour toutes les questions relatives à l'élection et à la destitution des membres du Bureau et des Commissaires aux Comptes, ainsi que celles concernant la fixation de l'ordre du jour des Assemblées Générales, le Quorum n'est atteint que lorsque les 2/3 des membres sont présents ou dûment représentés ; et ce, dans la limite d'une procuration par membre.

TITRE III - DES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 11

Les Ressources de l'Association proviennent de :

- la vente des cartes,
- la poursuite de ses activités statutaires,
- les intérêts des placements et autres investissements,
- les subventions, dons et legs.

Toutefois les subventions, dons et legs ne sont acceptables que lorsqu'ils restent conformes à l'esprit des activités du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ et ne remettent pas en cause son indépendance.

Ces ressources sont cependant utilisées en tenant compte des vœux spécifiquement exprimés par chaque donateur.

TITRE IV - DE LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Article 12

Le Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ ne peut être dissout que par une décision expresse de l'Assemblée Générale prise à la majorité d'au moins deux tiers (2/3) de ses membres.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne une Commission chargée d'inventorier et d'affecter les biens du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ à d'autres Associations poursuivant des objectifs similaires et/ou des Associations charitables ou de bienfaisance.

En aucun cas ils ne peuvent faire l'objet de restitution ou de partage entre les membres du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____.

TITRE V - DISPOSITIONS FISCALES ET DIVERSES

Article 13

Le Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ bénéficie des exemptions de taxes et impôts suivants :

- T.V.A.,
- Taxes des biens de main morte,
- Contributions sur les propriétés bâties,
- Impôts sur le revenu des capitaux immobiliers,
- Droits d'enregistrement et de timbres,
- Contribution des patentes et licences,
- Taxe d'apprentissage.

Article 14

Sur proposition de son Bureau Exécutif acceptée par l'Assemblée Générale à la majorité d'au moins 2/3 de ses membres, le Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ peut s'affilier à toute autre Association poursuivant des objectifs similaires.

Article 15

Un Règlement Intérieur pris par l'Assemblée Générale dans les mêmes formes précisera les modalités d'application des présents Statuts.

Article 16

Tout amendement concernant les présents STATUTS doit préalablement être approuvé dans les mêmes conditions par l'Assemblée Générale.

ANNEXE B

COMITÉ VILLAGEOIS DE GESTION DE TERROIRS DE _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur complète et précise les dispositions des STATUTS.

TITRE I - DES MEMBRES

Article 1 Adhésion

Est membre du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ tout villageois qui accepte les Statuts de l'Association et respecte son règlement intérieur.

L'adhésion est libre et individuelle.

Article 2 Droits et Devoirs

Chaque membre a le droit de :

- participer librement aux débats,
- faire toutes propositions ou suggestions qui lui paraissent utiles,
- bénéficier des prestations allouées par l'Association,
- Etre électeur ou éligible dans les conditions fixées par les Statuts.

Chaque membre est tenu de :

- se conformer au règlement intérieur,
- s'acquitter des droits d'adhésion (cartes),
- participer aux activités de l'Association,
- respecter les orientations définies par l'Association et appliquer sans défaillance les décisions de celle-ci,
- respecter ses engagements,
- et enfin, tout mettre en œuvre pour que le Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____ atteigne ses objectifs.

Article 3 Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- le décès,
- la démission,
- l'exclusion prononcée par l'Assemblée Générale.

Article 4 Discipline

Les manquements au présent règlement intérieur et statuts exposent selon leur degré de gravité les membres aux sanctions suivantes :

- l'avertissement,
- la perte temporaire du bénéfice de certains avantages alloués par l'Association,
- la suspension temporaire,
- l'exclusion.

TITRE II - DES ORGANES

Le Comité Villageois de Gestion de Terroirs de Silenké comprend :

- une Assemblée Générale,
- un Bureau Exécutif,
- un Commissariat aux Comptes,
- des Comités Techniques.

Article 5 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____.

Elle est compétente pour destituer un ou plusieurs membres du Bureau Exécutif.

Elle a essentiellement pour mission :

- de fixer l'orientation générale du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de Silenké et déterminer les grandes lignes de son action ;
- de se prononcer sur les activités du Bureau Exécutif ainsi que sur la gestion financière de l'Association ;
- de voter le Budget et fixer la répartition des ressources entre les différents organes de l'Association ;
- de déterminer le calendrier de ses sessions ainsi que les contenus de son ordre du jour ;
- de se prononcer définitivement sur les demandes d'adhésion, d'exclusion ou de démission ;
- d'élire le Bureau Exécutif et les Commissaires aux Comptes en dehors de celui-ci ;
- de statuer sur les rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle se réunit tous les six (6) mois en session ordinaire sous la présidence du Bureau Exécutif.

Elle désigne un ou plusieurs secrétaires de séance.

Elle peut toutefois être convoquée en session extraordinaire en cas de besoin.

Dès l'ouverture de la session, elle adopte son ordre du jour.

Pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, sauf dérogations prévues par les statuts, les délibérations sont acquises à défaut de consensus par vote à main levée et à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité simple au second tour.

Article 6 Le Bureau Exécutif

Il comprend douze (12) membres élus par l'Assemblée Générale :

- un Président,
- un Vice-Président,
- un Secrétaire Général,
- un Secrétaire Général-adjoint,
- un Secrétaire à l'Information,
- un Trésorier Général,
- un Trésorier Général-adjoint,
- cinq Conseillers.

Les membres du Bureau Exécutif sont tenus :

- de faire preuve d'une disponibilité constante,
- d'assurer la direction et la gestion de l'Association entre deux Assemblées Générales,
- de présenter devant l'Assemblée Générale un bilan de ses activités et un rapport moral et financier.

Le Bureau Exécutif se réunit sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins un tiers (1/3) de ses membres.

En cas de défaillance grave d'un de ses membres le Bureau Exécutif peut à la majorité absolue, relever provisoirement l'intéressé de ses fonctions.

Il peut en outre prononcer la suspension provisoire de tout membre de l'Association, dans les mêmes conditions.

Ses décisions sont prises à la majorité simple et en cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Article 7 Attributions des membres du Bureau

Le Président

Il est le coordonnateur des activités du Bureau.

Il établit l'ordre du jour de ses réunions ; convoque ces dernières dont il préside les séances et veille à l'exécution de ses décisions.

Il est en outre l'ordonnateur du Budget. A ce titre il est signataire de toutes les pièces de dépenses ou retrait de fonds.

Aucun Président ne peut assumer plus de deux (2) mandats successifs.

Il est assisté d'un Vice-Président qui le supplée et le remplace en cas d'empêchement ou d'absence.

Article 8 Le Secrétaire Général

Il assure la gestion administrative du Comité et en rédige les procès-verbaux des réunions.

Il est en outre rapporteur général des sessions de l'Assemblée.

Il est dépositaire des documents administratifs et rédige les correspondances du Comité Villageois de Gestion de Terroirs de _____.

Il est assisté pour l'accomplissement de ses tâches par un Secrétaire Général-adjoint élu dans les mêmes conditions que lui.

Article 9 Le Trésorier Général

Il assure la gestion financière et comptable de l'Association. A ce titre, il présente un rapport financier à chaque réunion de l'Assemblée Générale.

Il exécute conjointement avec le Président les dépenses et retraits de fonds.

Il est seul responsable de la garde des fonds qui lui sont confiés.

Il en est personnellement et pécuniairement responsable.

Il est assisté d'un Trésorier Général-adjoint dans l'accomplissement de ses tâches.

Article 10 Le Commissaire aux Comptes

Deux (2) Commissaires aux Comptes sont élus par l'Assemblée Générale en dehors du Bureau Exécutif.

Ils ont pour mission :

- de vérifier les comptes tenus par le Trésorier Général ou son adjoint ;
- de présenter un rapport de contrôle financier à chaque session ordinaire de l'Assemblée Générale ou à l'Assemblée Extraordinaire qui en exprime la demande ;
- faire leur contrôle à tout moment et rendre compte au Bureau Exécutif.

Article 11 Les Comités Techniques

Ce sont des cellules techniques mises en place par le Bureau Exécutif en raison de leurs compétences spécifiques.

Article 12 Dispositions diverses

Le présent règlement ne peut être modifié que par l'Assemblée Générale à la majorité des 2/3 de ses membres.

Le Quorum n'est atteint que lorsque les 2/3 des membres sont présents ou dûment représentés dans la limite d'une procuration par membre.